


SIGILL: COLL: HARVARD: CANTAB: NOV: ANGL: 1650.
CHRISTO ET ECCLESIAE
BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
THOMAS WREN WARD,
OF BOSTON, MASS.,
LATE TREASURER OF
HARVARD COLLEGE,
Feb. 27 - July 17.
1874



ET TRAVA
DE
L'ACAD
MORALES ET POLI
COMPTE-REND
Par M. Ch. VERGÉ
Juillet 1874
PARIS
LIBR
1874

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et Jurisprudence. — Économie politique et Finances. Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la 1re livraison (Janvier 1874).

Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

33e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER (CIe DE LA COLLECTION)

1874 — PREMIER SEMESTRE

PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE-EDITEUR,

82, RUE BONAPARTE.

1874

Ward Fund.

Feb. 27 – July 17, 1874

LES

ANCIENS IMPOTS ROMAINS DANS LA GAULE

DU VI[e] AU X[e] SIÈCLE (1).

§ V

Polyptique de l'abbé Irminon. Description détaillée de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés — de ses vastes possessions — de la nature et de la contenance des fonds qui les composaient — de la culture, des produits et de la condition des terres — de la population qui les cultivait — hommes libres, colons et serfs — des tenures qu'ils occupaient — des redevances et des services qu'ils devaient au monastère et qui constituaient pour lui un important revenu.

C'est l'état social de la France au commencement du IX[e] siècle, époque de transition entre la société romaine et la société féodale. — Il fournit d'utiles indications sur le sort des impôts et leur transformation.

(M. Guérard — Prolégomènes du Polyptique.) (2)

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés était, au moyen-âge, un des principaux propriétaires fonciers du royaume : pour employer une expression qui n'aura toute sa valeur que plus tard quand le régime féodal sera entièrement constitué, *c'était une grande seigneurie ecclésiastique.* L'abbé Irminon en devint le chef vers l'an 800 et mourut vers l'an 826, après une administration de 26 ans : il dut être un des personnages considérables de son temps, car il figure parmi ceux qui furent admis à signer le testament de Charle-

(1) V. 5[e] série, t. C, p. 479 et 609.

(2) Polyptique de l'abbé Irminon et Prolégomènes de M. Guérard, 2 vol. in-4°. — Paris, 1844.

magne. On trouve dans un diplôme du 20 novembre 817 qu'il fut envoyé par Louis le Débonnaire à Tournay avec deux autres députés pour examiner une réclamation que l'évêque de cette ville avait adressée à l'empereur au sujet de terrains appartenant au domaine impérial. Pendant la longue durée de son pouvoir abbatial, il s'occupa avec une active sollicitude de tous les intérêts de l'abbaye et il fit dresser l'état détaillé de ses vastes possessions et de ses revenus.

Le gouvernement romain avait eu des livres ou registres du cens qui contenaient avec les noms des citoyens l'état de leurs biens, y compris les esclaves, et qui servaient tant à l'assiette qu'à la répartition des charges publiques. Ces registres furent conservés et restèrent consacrés à peu près aux mêmes usages sous les rois de la 1re race. « Mais, dit M. Guérard, le « système des impositions publiques ayant été bientôt « aboli complètement, il ne furent plus employés qu'à « décrire les domaines des rois, des églises, des mo- « nastères, des grands seigneurs, ou des riches « particuliers. » Au lieu de contenir les noms des citoyens, ils ne continrent souvent que ceux des gens de condition plus ou moins servile, soumis à des redevances et à des services, ou ceux d'hommes libres chargés de cens. Ils furent, du moins en partie, les registres de l'état civil des colons et des serfs jusqu'à la fin des Carlovingiens. Ils constituèrent même des titres de propriété quand ils furent établis *contradictoirement*, comme paraît l'avoir été celui de l'abbaye de Saint-Germain. — Plusieurs capitulaires en avaient prescrit et réglé la rédaction.

L'état qui fut dressé par les soins de l'abbé Irminon a reçu depuis longtemps, conformément d'ailleurs à

un ancien usage, le nom de *Polyptique*, et il a été publié sous le titre de *Polyptique de l'abbé Irminon*. Il mentionne les noms et l'étendue des domaines de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, la nature et la contenance des différents fonds qui les composent et, en général, la culture, les produits, la condition des terres sous les règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire : il fait connaître le sort des colons et des serfs, et même le nombre des personnes dont se compose une famille, leur classe, les tenures qu'elles occupent, les redevances et les services qui sont à leur charge.

En un mot, c'est la description complète et détaillée d'une seigneurie ecclésiastique. Or presque tout le territoire du royaume était alors divisé en grandes seigneuries, soit ecclésiastiques, soit laïques, ou la condition des personnes et celle des terres était sans doute à peu près les mêmes. Le polyptique éclairé par le savant et volumineux commentaire que M. Guérard y a joint sous le nom de prolégomènes, permet donc de se faire aujourd'hui, après dix siècles écoulés, une idée assez précise, et aussi exacte qu'il est possible de l'état social en France au commencement du IXe siècle; époque de transition entre la société romaine et la société féodale. Nous y trouverons sinon des preuves absolues, au moins des indications précieuses sur le sort des impôts et sur leur transformation.

Malheureusement le manuscrit altéré par le temps n'a été retrouvé qu'incomplet et on n'en possède environ que le quart. Suppléant à ce qui manque par les calculs les plus ingénieux et par des conjectures que sa science et sa sagacité l'autorisaient à faire, M. Guérard estime que les possessions totales de

2.

l'abbaye s'élevaient au chiffre énorme de 84,523 hectares de terres labourables, prés et vignes, et de 345,466 hectares de bois ; en tout, 429,987 hectares : étendue considérable qui représente plus des deux tiers de la surface moyenne de l'un de nos départements actuels. Il évalue à plus d'un million le revenu que l'abbaye tirait de ces vastes possessions, soit en numéraire, soit en denrées et en services corporels de toute nature, sans y comprendre le produit des bois qu'il dit ne pouvoir déterminer. Cette évaluation ne lui paraît pas exagérée ; car à cette époque certains abbés étaient comme des souverains et leurs monastères formaient de véritables états. En 1789, l'abbaye jouissait encore d'un revenu que l'almanach royal de l'année fixe à 130,000 livres et qui est porté à 300,000 dans *l'état actuel de Paris en 1788*.

Mais sans s'arrêter à ces données qui sont purement conjecturales, M. Guérard a dégagé de la partie qui nous reste du manuscrit des résultats plus précis et plus certains, en se bornant à calculer la conversion des mesures alors en vigueur en mesures actuelles et en tenant compte tout à la fois de la valeur des monnaies et de celle qu'avaient les denrées fournies en nature et les services corporels. Les terres dont il arrive à déterminer ainsi l'étendue sont donc loin de représenter la totalité de celles que possédait l'abbaye : toutefois leur contenance est encore considérable, elle est de 221,187 hectares devant produire un revenu de 666,564 francs.

Ces possessions se divisaient en deux parties distinctes. L'une, la partie *dominante, domaniale,* ou *seigneuriale*, qui s'appelait *le Domaine*, comprenait

les fonds dont l'abbaye avait conservé l'exploitation et dont elle récoltait et percevait directement les fruits. L'autre qu'on désignait sous le nom de *tenures* se composait de terres tenues et cultivées par des personnes plus ou moins libres, et ayant sur le sol un droit qui n'était pas le même pour tous, qu'il est assez difficile de définir exactement, et qui peut être assimilé à l'usufruit. Ces usufruitiers qu'on appelait des *tenanciers* étaient obligés envers l'abbaye à des redevances et à des services corporels.

Le *domaine* comprenait les bâtiments, la cour et les dépendances nécessaires à l'exploitation des terres qui lui étaient réservées. Celles-ci étaient en grande partie cultivées sous la direction des officiers de l'abbaye, par les tenanciers auxquels les tenures étaient concédées, et en général au moyen des services corporels auxquels ceux-ci étaient obligés. Cependant quelques parties du domaine pouvaient en être détachées pour être elles-mêmes concédées, à titre de tenures, et le polyptique en offre des exemples. Mais tandis que les tenures étaient le plus souvent perpétuelles, héréditaires et soumises aux charges communes, celles-ci paraissent avoir été révocables et astreintes à des obligations particulières.

Les biens non compris dans le *domaine* étaient divisés en lots de grandeur inégale et distribués, comme on l'a déjà dit, entre des personnes de condition inférieure, de liberté imparfaite, et même entièrement dans la servitude. Chaque lot comprenait avec des terres une petite habitation et une cour. Les tenanciers étaient soumis, à raison de leur possession à des obligations dont l'ensemble formait ce qu'on appelait *la loi de la terre ou de la cour*. L'espèce

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

33e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER (CIe DE LA COLLECTION)

1874 — PREMIER SEMESTRE

PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE-EDITEUR,

82, RUE BONAPARTE.

1874

Suivant lui : « le manse n'était pas plus une mesure « agraire et n'avait pas moins d'irrégularité dans sa « contenance qu'une ferme de nos jours : les manses « étaient comme nos fermes de grandeur et de valeur « inégales. »

Bien que les manses fussent inégaux, ils n'en formaient pas moins des établissements ruraux à peu près complets, c'est-à-dire assez riches pour procurer, après l'acquittement des charges, une certaine aisance à ceux qui les occupaient. — Il en était autrement des *hospices* qui étaient des manses moins étendus et qui par ce motif étaient ordinairement soumis à des conditions particulières différentes de celles dont l'ensemble constituait, comme nous l'avons dit, *la loi de la cour*.

La réunion d'un certain nombre de manses faisait un *fisc;* dénomination qui sans doute avait été d'abord exclusivement appliquée aux terres du domaine royal. Dans le polyptique, le fisc est un ensemble de biens fonds appartenant à l'abbaye, dépendant de la même administration et astreints généralement à un même système de redevances et de services. Si le manse était, comme on vient de le voir, une petite ferme, le fisc était ce que l'on appelle aujourd'hui, dans le langage du monde, une *terre* composée de plusieurs fermes.

Le polyptique, au moins dans ce qui nous en reste, décrit avec beaucoup de détails 25 fiscs, ayant chacun à sa tête un manse seigneurial et comprenant un certain nombre d'autres manses seigneuriaux d'ordre secondaire, 1,646 manses tributaires et 71 hospices. Ces biens ne s'étendaient pas sur un territoire continu. Mais ils étaient situés dans une région peu éloignée de Paris ; car sur les 25 fiscs, 17 se trouvaient dans ce qui forme aujourd'hui le département de Seine-et-Oise,

2 dans le département d'Eure-et-Loire, 5 dans les départements de la Seine, de Seine-et-Marne, de l'Aisne, de l'Orne et de la Nièvre. La situation du dernier reste indéterminé.

L'exploitation rurale de domaines si étendus exigeait un nombre considérable de cultivateurs. Une population de 10,282 personnes, formant 2,829 ménages occupait les 1,646 manses tributaires et les 71 hospices, de sorte qu'en moyenne chaque ménage avait 6 hectares de terre à cultiver.

Ces 2,829 ménages étaient pour la plupart de condition servile et ils appartenaient en grande majorité à la classe des colons et des lides : ils se répartissaient ainsi :

Ménages	de personnes libres.......	8
—	de colons	2 080
—	de lides	45
—	de serfs	120
—	de condition indéterminée..	606
		2.859

L'abbaye de Saint-Germain comptait donc sur ses domaines des personnes appartenant à toutes les conditions qu'on rencontrait alors dans la société : des hommes libres, des colons et des lides, des serfs. On peut, en étudiant sommairement chez elle la situation de chacune de ces classes, apprécier dans son ensemble l'état social du temps et saisir quelques notions utiles sur les impôts.

M. Guérard, dans ses prolégomènes, définit l'homme libre, à cette époque du moyen-âge, *celui qui jouit du droit d'aller où il veut sans empêchement, et sans*

pouvoir être réclamé par aucun maître, et il en distingue trois ordres différents suivant qu'ils ont : 1° liberté, propriété et juridiction; — 2° liberté et propriété sans juridiction ; — 3° liberté seulement.

Les hommes libres du 1er ordre étaient établis sur des terres qui leur appartenaient en propre, qui portaient le nom d'Aleux et dont ils avaient l'administration et la juridiction, au moins en partie. En outre de ces droits, ils avaient celui de port d'armes et de guerre privée, c'est-à-dire, le droit de poursuivre et de venger leurs injures et celles de leurs parents. Ils devaient aller à la guerre, assister aux assemblées publiques, siéger en justice, concourir à la réparation des chemins, faire le guet, loger et défrayer les envoyés du prince. Toutefois ils pouvaient s'attacher à des seigneurs particuliers et consentir au vasselage, sans perdre ordinairement pour cela leur liberté ni même leur noblesse. Mais il leur était interdit de s'engager dans les ordres pour s'affranchir du service militaire, où d'abandonner leurs biens aux églises, sans l'autorisation du souverain.

Les hommes libres du 2e ordre ne jouissaient d'aucune juridiction, soit parce qu'ils n'habitaient pas des terres dont ils fussent propriétaires, soient parce qu'ils étaient soumis à la juridiction du propriétaire ou du seigneur qu'ils s'étaient choisi. Ils supportaient les mêmes charges que les hommes libres du 1er ordre : seulement, et cette observation empruntée textuellement à M. Guérard doit être remarquée, « ces « charges tournaient au profit de leurs patrons, ou de « leurs seigneurs. Ainsi les hommes libres des terres « de l'évêque de Paris, outre qu'ils étaient obligés de « le suivre à la guerre, devaient faire et payer au

« profit de son église ce qu'ils faisaient et payaient « jadis au profit de l'empereur. » Le polyptique mentionne des hommes et des femmes libres tenant des biens de l'abbaye de Saint-Germain, acquittant envers elle à peu près les mêmes charges que les colons et vivant sous sa juridiction.

Les hommes libres du 3[e] ordre ne possédaient ni terres ni juridiction : ils étaient, en général, soumis à des tributs ou cens. Leurs droits et leurs charges étaient moindres que ceux des ordres précédents. Au moyen-âge toute protection et toute sécurité faisaient défaut. Les hommes libres qui n'avaient ni crédit, ni fortune étaient exposés à se voir opprimés et dépouillés. Ils avaient recours à quelque seigneur puissant et se rangeaient sous son patronage en lui remettant leurs biens sous la condition d'en conserver la jouissance perpétuelle et héréditaire moyennant un cens annuelle et fixe. Dans cette situation ceux qui s'étaient établis sur un fonds qui ne leur appartenait pas et qui y vivaient sous la domination ou le patronage d'autrui, pouvaient être transmis et aliénés avec le fonds qu'ils habitaient. Il n'était même pas impossible qu'ils fussent aliénés isolément et des actes de cette nature furent confirmés en 828 par Louis et Lothaire et en 840 par Lothaire ; mais dans ce cas, l'aliénation avait pour objet moins la personne même qui conservait la condition d'homme libre que les redevances et les services auxquels elle était obligée.

Après les hommes libres venaient les colons et les lides. Ils formaient plus des trois quarts des tenanciers de l'abbaye et sans en conclure qu'ils étaient partout ailleurs dans la même proportion, on peut tenir pour certain qu'ils occupaient une place considérable dans

l'état social de cette époque, qu'ils avaient le principal rôle dans l'exploitation du sol et que les anciens impôts romains, s'il en restait, devaient surtout grever leurs personnes et les terres qu'ils cultivaient.

On ne peut contester que le colonat, tel qu'il existait en France au IXe siècle, ne descendit du colonat romain. Suivant les codes de Théodose et de Justinien, *le colon était l'homme qui inséparablement attaché à la culture d'un fonds étranger en faisait les fruits siens, moyennant une redevance fixe qu'il payait au propriétaire.* Esclave par rapport à la terre, il était libre par rapport aux personnes. Placé entre la servitude et la liberté, il était néanmoins mis au rang des hommes libres par le droit romain.

Salvien rapporte que des hommes libres convertirent leurs biens en emphythéoses (comme plus tard on convertit des aleux en bénéfices) pour obtenir la protection des grands auxquels ils les abandonnaient. Ces faits qui doivent remonter au règne de Constantin paraissent avoir été sinon l'origine du colonat, au moins une des causes principales de son extension.

Il n'entre pas dans notre sujet d'exposer ici comment on devenait colon sous l'empire et comment on cessait de l'être ; en quoi le colon se rapprochait soit de l'homme libre, soit de l'esclave. Mais il est nécessaire de faire remarquer avec M. Guérard que : « l'imposition personnelle ou capitation établie sur les « colons était acquittée par leurs maîtres qui se la fai- « saient ensuite rembourser. Ces remboursements « étaient l'occasion d'extorsions et donnaient lieu à « d'autant plus de difficultés que l'impôt variait d'une « indiction à l'autre et s'accroissait toujours. Un tel « mode de perception avait aussi l'inconvénient de

« mettre en quelque sorte le colon à la discrétion du « propriétaire. — Outre l'impôt payé à l'État, les colons « acquittaient ordinairement au profit de leurs maîtres « une redevance annuelle, *canon*, qui consistait en « fruits, quelquefois en argent, suivant les conventions « ou l'usage, et qui ne pouvait être augmentée. »

Le colonat romain, comme la plupart des institutions impériales s'altéra sous le gouvernement des barbares. Il s'éloigna de la liberté pour se rapprocher de la servitude, tandis que celle-ci tempérée par le christianisme tendit à se confondre avec lui.

Le colon, sous l'empire, n'était en général soumis envers son maître qu'à des redevances, tandis que sous les rois francs, descendant au rang des hommes non-libres, il fut assujéti à des services corporels connus plus tard sous le nom de corvées. Il n'était pas toujours employé aux travaux de la culture. Dans un texte du xe siècle, un colon est qualifié de *faber*, un autre de *sutor*, un autre de *bubulcus*. Dans les possessions de l'abbaye de Saint-Germain les fonctions de *major*, celles de *decanus*, de *cellarius*, de *forestarius*, sont remplies par des colons : c'est pour eux une condition forcée et permanente; ce n'est pas l'exercice d'une profession libre.

Le lien qui rattachait les colons au sol n'était plus aussi fort; les maîtres avaient plus de facilité pour le rompre, pour aliéner les colons sans le fonds auquel ils étaient attachés, pour les transférer d'un fonds sur l'autre. Ainsi l'abbaye établissait sur les terres qu'elle acquérait des colons aussi bien que des serfs en les tirant de ceux de ses domaines où ils n'étaient pas nécessaires.

Le colon jouissait donc de la liberté, mais d'une

liberté imparfaite. Il jouissait aussi du droit de propriété, mais restreint et limité. Néanmoins il possédait à titre perpétuel et héréditaire et pouvait disposer de ce qui lui appartenait en propre. Le polyptique le montre d'abord détenant le fonds colonaire, à titre de fermier héréditaire et perpétuel, puis ayant en même temps des biens en propre et possédant à titre de bénéfice, de cens, de loyer. Enfin il héritait et transmettait par succession.

Les colons de l'abbaye étaient obligés envers elle à des redevances et à des services non-seulement à raison de leurs tenures colonaires, mais encore à raison de ce qu'ils possédaient en propre. Sur ce dernier point M. Guérard ajoute : « Si l'on voulait reconnaître dans ces charges imposées aux propriétés des « colons des vestiges de l'ancienne capitation romaine « à laquelle les colons de l'empire étaient soumis, on « devrait alors supposer que l'impôt avait été converti « en cens et en corvées et que le seigneur avait été « substitué à l'État. Mais il ne faut pas s'y tromper, « on observe un grand nombre de cas où les redevan- « ces établies représentaient des droits utiles et le « prix de concessions avantageuses faites aux colons. »

Le fonds de terre dont jouissait le colon était le plus souvent de la contenance d'un manse. Rarement il en comprenait deux. Quelquefois il se réduisait à un demi-manse et même il n'était pas extraordinaire qu'un seul manse fût tenu par trois, quatre et cinq ménages.

L'auteur des prolégomènes résume la condition des colons au IXe siècle et indique l'avenir prochain que leur réserve le régime féodal, dans un passage qui éclaire la transformation sociale alors en voie de s'ac-

complir : « La condition des colons chez les Francs, dit« il, n'était pas mauvaise. Si d'un côté, comme on l'a « dit en commençant, elle inclinait vers la servitude, « de l'autre la servitude s'élevait de plus en plus vers « la liberté. La possession se convertit en propriété « entre les mains des serfs cultivateurs, comme entre « celles des bénéficiers ; le simple tenancier se rendit « propriétaire de sa tenure en même temps que *les « officiers du roi s'approprièrent leurs honneurs et « leurs bénéfices*. Il me semble donc, contre l'opinion « émise, il y a quelques années, par l'un de nos plus « savants historiens, que l'état des colons et des serfs « cultivateurs ne fut pas plus aggravé que celui des « grands feudataires par la chute des institutions mo« narchiques sous les petits-fils de Charlemagne. L'état « des premiers fut au contraire considérablement amé« lioré de même que celui des seconds ; ou plutôt les « uns et les autres quittèrent leur condition en même « temps pour passer dans une autre toute différente et « bien supérieure, car de simples possesseurs qu'ils « étaient jadis, ils se trouvèrent au xe siècle de véri« tables propriétaires. A partir de cette époque les « chartes et tous les autres documents témoignent « d'une grande révolution dans les plus basses comme « dans les plus hautes sphères de la société. Ce sont « d'autres institutions, d'autres droits, d'autres usages. « Les colons et les hommes non libres sont confondus « avec les serfs pour ne composer avec eux qu'une « seule classe de personnes. Les redevances et les ser« vices apparaissent sous une forme nouvelle...... La « propriété de son champ n'était plus contestée au vi« lain qui l'avait définitivement conquise : s'il a désor« mais à combattre ce n'est plus pour la propriété,

« mais pour la franchise et pour l'indépendance de sa « terre.»

A partir de la fin du IXᵉ siècle, les colons et les lides deviennent de plus en plus rares dans les documents qui concernent la France et ces deux classes de personnes ne tardent pas à disparaître. Le serf à son tour se montre moins fréquemment et c'est le *villanus*, le *rusticus*, l'*homo-potestatis* qui lui succèdent. Enfin l'ancienne unité terrienne, le *mansus*, est peu à peu abandonnée. De sorte que si l'on descend jusqu'au XIIᵉ siècle, on ne trouve dans les livres censiers, presque plus rien de la physionomie des anciens polyptiques, tant alors étaient changées la condition des personnes et celle des terres.

A côté des colons et se confondant sous beaucoup de rapports avec eux, mais ayant une condition moins douce se trouvaient les *lides*. Ils étaient en assez petit nombre sur les terres de l'abbaye et nous ne ferons que les mentionner sans rechercher en quoi ils pouvaient se rattacher aux populations germaniques établies à titre permanent sur le sol de l'empire romain et connues sous le nom de *lètes*. M. Guérard n'affirme pas que les uns soient descendus des autres, tout en reconnaissant que, si les lides ne sont pas les descendants des lètes par le sang, ils peuvent avoir emprunté d'eux leur nom et leur état. Mais il caractérise la situation des uns et des autres dans un court passage qui touche directement aux conséquences fiscales de la révolution sociale et qui montre les grands propriétaires s'appropriant les droits et les attributions diverses de la puissance publique : « Les redevances « payées par les Lètes à l'empereur le furent par les « Lides à des particuliers ; le service fait par ceux-là

« dans les armées romaines le fut par ceux-ci autour
« de la personne et dans les domaines de leurs maîtres.
« Cette transformation est une conséquence de la gran-
« de révolution opérée par les barbares dans le monde
« romain.. Sous leur détestable domination les institu-
« tions libérales se sont avilies ; le citoyen est devenu
« vassal et la chose publique chose privée. »

L'abbaye avait sur ses terres 2,125 ménages de colons et de lides, et 128 seulement de serfs. Déjà l'ancien esclavage romain était remplacé par un état de servitude dans lequel la condition humaine était reconnue et respectée, si ce n'est d'une manière suffisante par les lois civiles, plus efficacement au moins par celles de l'Eglise et par les mœurs. Les serfs de Saint-Germain, peu nombreux, paraissent avoir joui d'une situation sociale qui ne différait pas essentiellement de celle des colons, et on pourrait penser, à la rigueur, qu'ils étaient destinés à suppléer à l'insuffisance de ceux-ci. Il serait donc superflu d'entrer ici dans de longs détails sur leur condition générale, sur l'origine du servage, sur le mode de vente et le prix des serfs, sur leur emploi, sur le pouvoir que leurs maîtres avaient sur leur personne, sur la cruauté des peines qui leur étaient infligées, sur les dispositions nombreuses et variées qui concernaient les serfs fugitifs, enfin sur celles qui concernaient les affranchissements. Il suffira de rappeler que les serfs, bien que privés de la liberté, pouvaient posséder un pécule dont ils avaient l'administration et la jouissance, mais dont les maîtres seuls avaient la propriété; ce pécule pouvait consister en argent, en meubles, en propriété foncière, et pouvait même comprendre des serfs qui formaient une seconde classe de personnes serviles qu'un

double joug attachait à la servitude. Plusieurs serfs de l'abbaye, outre les terres qu'ils tenaient d'elle, avaient d'autres biens dont ils étaient propriétaires sans en pouvoir librement disposer. Au reste, les serfs appartenant à l'État, *serfs fiscalins*, et les serfs appartenant aux églises et aux monastères, *serfs ecclésiastiques* (les serfs de Saint-Germain étaient de ce nombre), jouissaient d'avantages particuliers et d'une protection plus efficace dont souvent ils abusaient pour se livrer à de nombreux désordres. Leur condition était supérieure à celle des serfs privés. Leur mariage avec des personnes libres ne portait aucune atteinte aux droits de celles-ci : leurs obligations envers leurs maîtres étaient plus douces et mieux réglées. Celles des serfs de l'abbaye étaient les unes déterminées, les autres laissées à la discrétion du maître. Les redevances, excepté celle de la taille à volonté, *Talia ad placitum* (et quelques autres introduites par le régime féodal), étaient régulières et fixes, tandis que les services, au contraire, étaient arbitraires. Le polyptique montre les serfs tenanciers obligés de faire des ouvrages à la main, des charrois, des corvées dans les champs, de couper les arbres, de faire des voyages et des commissions toutes les fois qu'ils en recevaient l'ordre.

Cette nombreuse population de plus de 10,000 colons et serfs devait être surveillée et gouvernée. La perception de leurs redevances ainsi que l'exploitation des 6,421 hectares de terres et des 197,750 hectares de bois qui formaient le domaine réservé de l'abbaye, constituaient une administration importante. Pour l'exercer avec vigilance et utilité, l'autorité abbatiale avait donc besoin d'agents, et l'abbaye de Saint-Germain avait dans ce but des officiers, *Ministeriales*.

On retrouve à cette époque dans les églises, les monastères, les maisons des seigneurs, plusieurs des officiers qui servaient dans le palais du roi : l'apocrisiaire, le chambellan, l'économe ou le bouteiller, le bibliothécaire. Mais nous ne voulons parler ici que des officiers ruraux employés dans les domaines : le maire, le doyen, le cellérier, le forestier. Presque tous appartenaient à la classe des colons ; quelques-uns cependant étaient serfs. Leurs attributions consistaient dans la perception des redevances et l'emploi des services. Ils tenaient eux-mêmes de l'abbaye, comme les tenanciers qu'ils administraient, des manses pour lesquels ils étaient souvent soumis aux obligations communes ; mais ils jouissaient en outre d'émoluments prélevés sur les rentrées qu'ils opéraient ou proportionnés à l'importance de leur office.

Le premier de ces officiers ruraux était le Maire, *Major*. Était-ce un homme public ou un homme privé ? Un magistrat avec pouvoir judiciaire, ou un intendant particulier sans juridiction ? Les attributions étaient mal définies à une époque où les pouvoirs étaient plutôt confondus que divisés et où aux charges de l'État se joignaient le plus souvent des charges domestiques.

Ainsi le maire était quelquefois placé sous les ordres d'un fonctionnaire supérieur appelé *Judex* dont les fonctions étaient de même nature, bien que plus élevées et plus étendues. Nous retrouvons donc ici ce titre et ces attributions du *Judex* dont M. Championnière nous a déjà fait connaître la nature et l'importance et il ne sera pas sans intérêt de considérer ce qu'en dit, au moins très-sommairement M. Guérard dont les travaux ont précédé la publication du traité de la propriété des eaux courantes. Suivant lui, les *Judices* ne sont

pas toujours des juges et souvent on désigne ainsi ceux qui exercent quelque pouvoir : ils sont distingués par quelques actes en *Judices publici* et *Judices privati*, suivant qu'il exercent des fonctions publiques ou privées. Mais cette distinction ne paraît pas, suivant lui, avoir été généralement observée et il faut entendre que ce sont presque toujours des fonétionnaires publics. Les *Judices villarum*, les seuls dont il s'occupe, étaient des officiers du second ordre préposés aux domaines et commandant aux Maires. Charlemagne attribue aux *Judices* de ses domaines la police et la justice sur tous les habitants du ressort en même temps qu'il leur enjoint de présider au labourage, à la moisson et qu'il les charge de certains détails d'administration domestique. Le polyptique contient la mention d'un *Judex* pour les fiscs de l'abbaye de Saint-Germain, au moins pour celui de Secqueval puisque la description qui en est donnée, signale la *Corvada Judicialis* que les tenanciers étaient obligés de faire avec la *Corvada abbatialis* : c'était sans doute le *Judex royal, centenarius, vicarius* ou autre envers lequel les hommes du fisc avaient continué à être tenus à des services corporels malgré l'immunité dont le monastère joüissait depuis longtemps.

Mais s'il règne quelque incertitude sur la nature des fonctions de *Judex* et sur le rôle de celui que mentionne le polyptique, il n'en est pas de même à l'égard du maire. C'est l'agent principal de l'abbaye pour l'administration de ses domaines et le recouvrement de ses revenus. Chaque fisc a un maire : un fisc en a même deux.

Les obligations des maires avaient été réglées par des capitulaires. Ils devaient veiller à l'acquittement exact des redevances et des services, exiger des tenanciers les

cens aux termes fixés et les verser dans la quinzaine à la caisse de l'abbaye : ils devaient aussi faire faire dans l'intérêt de celle-ci les ajournements nécessaires et faire procéder à l'arrestation des malfaiteurs.

Au dessous du maire était le Doyen, *Decanus*. La Décanie n'était qu'une suddivision du fisc : elle était formée de plusieurs fermes voisines appartenant au même propriétaire et soumise à une administration commune : elle comprenait un certain nombre de familles tributaires. Les doyens de l'abbaye, comme les maires, étaient des colons dont la tenure était ordinairement un peu plus forte que celle des autres tenanciers. Sous l'autorité des maires ils étaient chargés de la police des personnes et de celle des terres, d'administrer et de faire cultiver le domaine seigneurial, d'assurer et de surveiller l'exécution des services que les tenanciers devaient faire sur les terres de leur maître.

L'abbaye avait en outre des *Cellériers* pour la conservation des provisions de bouche et des *Forestiers* pour la garde et l'exploitation des bois. D'autres emplois, soit dans les terres, soit dans les maisons, étaient confiés à des personnes que le polyptique n'a pu énumérer. L'abbaye avait aussi dans sa dépendance une population nombreuse, en partie servile, qui exerçait les arts et métiers nécessaires à la vie : il en était de même dans toutes les seigneuries. Mais dans les villes, ces arts et métiers étaient-ils exercés par d'autres que les serfs ? Quelles étaient les différentes espèces d'artisans ? Comment étaient composées les populations urbaines ? M. Guérard pose ces questions sans les résoudre : ne s'attachant qu'à ce qui concerne l'abbaye de Saint-Germain, il montre des artisans de tous les métiers établis dans ses possessions et surtout dans les

manses seigneuriaux pour y fabriquer tous les objets nécessaires à l'agriculture, à l'économie domestique, et généralement à tous les besoins du monastère : mais comme ces artisans n'étaient compris dans la description des fiscs qu'autant qu'ils occupaient quelque tenure, on n'en trouve désigné qu'un petit nombre.— Enfin des serfs étaient attachés au service personnel de l'abbé et des moines : ils étaient sans doute tirés des terres de l'abbaye, comme on a vu dans tous les pays où le servage s'est maintenu, les domestiques des seigeurs choisis parmi les serfs de leurs domaines.

A une époque religieuse et dans les possessions d'une seigneurie ecclésiastique, les besoins du culte ne pouvaient être négligés. Il y était pourvu au moyen de trente-cinq églises et de deux chapelles qui dépendaient toutes de l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris. Les frais de ce culte étaient assurés par un régime financier analogue à celui de tous les biens de l'abbaye. Les églises étaient des espèces de tenures conférées soit directement à des prêtres pour y célébrer le service divin, soit à des bénéficiers ou vassaux qui dans ce cas en étaient sans doute les collateurs. Les terres composant la dotation d'une église étaient souvent partagées en deux parts : le curé en avait une et l'autre était possédée par des tenanciers, à titre d'*Hotes*, assujettis à des redevances ou à des services. Dans certaines églises la dotation ecclésiastique était assez considérable pour qu'on distinguât des terres seigneuriales dont le curé conservait la possession et des terres censuelles comprenant quelquefois plusieurs manses et divisées en tenures tributaires. Ces églises riches étaient souvent obligées vis-à-vis l'abbaye à des redevances à titre de don ou de cens.

Pour compléter la description de l'abbaye de Saint-Germain, il nous reste à parler des redevances et des services qui lui étaient dus par ses nombreux tenanciers. On a vu que le domaine seigneurial devait lui produire annuellement 360,750 francs : on peut évaluer le revenu qu'elle tirait des manses tributaires et des hospices à 306, 014 francs qui se divisaient ainsi :

Redevances en argent et en nature.	179,592
Services	123,247
Produits des 71 Hospices.	3,175
	306,014

Les redevances en argent ne montaient qu'à 65,005 francs, et la valeur des redevances en nature était de 114, 587 francs. Celles-ci se composaient des objets les plus divers : les principales consistaient en bétail, volaille, vin, blé, houblon et lin ; en étoffes de laine et de fil ; en miel, cire, huile et savon ; en fer et en instruments de métal ou de bois ; en bois à brûler ; en échalas et en chars, en tonnes, douves, cercles et muids, en bardeaux et voliges, en torches, etc.... Tout ce qui est nécessaire à la vie y était réuni et même il est probable que le monastère y trouvait au-delà des besoins de sa consommation ; car il recevait annuellement 60 animaux de l'espèce bovine — 1542 moutons, brebis et agneaux — 96 porcs — 2,139 muids de vin — 97 muids de blé et 1,057 d'épeautre — 58 setiers de moutarde — 5,818 poulets — et 30,865 œufs.

Ces charges imposées aux tenanciers comme condition de leurs tenures comprenaient-elles quelque tribut public ? Sur ce point les affirmations de M. Guérard sont précises et presque absolues ; elles touchent de si près à l'objet même de cette étude qu'elles méritent

d'être citées textuellement : « Les redevances, dit-il, « sont purement privées et toutes sont payées à l'ab- « baye de Saint-Germain comme au propriétaire ou au « seigneur du sol et des hommes qui l'habitent ; *au- « cune d'elles ne constitue ce qu'on appelle un impôt,* « c'est-à-dire, une redevance payée au souverain ou au « gouvernement. »

« Il n'y avait plus guère, à proprement parler, d'im- « positions publiques et le souverain lui-même, à « l'exception du service des armes, n'imposait de « charges au peuple qu'en sa qualité de propriétaire « ou de seigneur et non de souverain. Le système fi- « nancier fondé par les Romains avait été prompte- « ment détruit par les Barbares sortis de la Germanie, « et comme j'en ai fait l'observation, ceux-ci avaient « totalement réduit la chose publique en chose privée, « *peu de siècles* après leur conquête. »

« S'il y eut encore dans certaines circonstances cala- « miteuses des contributions générales, elles ne furent « que passagères, la cause en étant toujours acciden- « telle et le produit d'un emploi tout spécial. Ainsi « Charlemagne leva en 779 une taxe destinée à ses au- « mônes. Louis-le-Débonnaire, d'après le témoignage « suspect du moine de Saint-Gall, en établit une pour « le rachat des chrétiens de la Palestine. Lothaire, « roi de Lorraine, imposa en 864 les manses de son « royaume à la somme de 4 deniers chacun pour payer « les Normands. Charles-le-Chauve pour acheter la « paix de ces pirates ou pour se fortifier contre eux, « établit diverses impositions en 866, 869 et 877. »

Le polyptique divise les redevances en réelles et en personnelles.

Parmi les premières, il faut signaler le droit de

guerre, appelé droit *ad hostem*, mais qui n'en était pas moins une redevance privée, puisqu'il était payé en cens au monastère. Il comprenait deux espèces de prestations, savoir : l'*hostilitium* qui consistait ordinairement en bœufs et charriots pour les besoins de l'armée et le *carnaticum* ou obligation imposée aux manses de fournir du bétail et principalement des moutons, surtout à l'origine, pour la nourriture des troupes. Cet impôt de guerre acquitté à titre de redevance privée par les tenanciers d'une seigneurie ecclésiastique est assurément l'un des caractères les plus originaux des institutions sociales, politiques et financières de cette époque. Le service de guerre avait d'abord été imposé à tous les hommes libres, ou plutôt il n'y avait de libres que les hommes appelés à porter les armes : alors l'obligation était purement personnelle. Elle devint mixte sous Charlemagne qui la fonda sur la liberté de la personne et sur la propriété ou la possession. Ensuite il fut défendu aux ecclésiastiques de servir en personnes et ils durent se borner à fournir à l'armée un contingent composé de leurs vassaux : ce fut plus tard que les derniers Carlovingiens, abondonnant successivement tous les droits de la royauté déchargèrent encore de ce dernier fardeau un grand nombre d'églises et de monastères. Au temps de l'abbé Irminon, l'abbaye de Saint-Germain était donc obligée de servir le souverain à la guerre. Elle mettait en campagne les hommes qui tenaient d'elle des bénéfices et fournissait, pour l'armée, des chariots, des bœufs, du bétail et du vin. Ces fournitures étaient à la charge des tenanciers d'ordre inférieur ; mais au lieu de rester accidentelles et d'être exigées seulement dans le cas de guerre, elles étaient devenues fixes et rentraient

dans le cens régulier dû par les manses. Ceux-ci payaient un droit déterminé à l'abbaye qui se chargeait de faire face aux réquisitions plus ou moins fréquentes, plus ou moins fortes auxquelles le gouvernement avait recours en cas de guerre. Quand plus tard les églises et les monastères furent déchargés de cette obligation, l'exemption dut profiter à l'abbaye et non à ses tenanciers.

Parmi les redevances réelles qu'énumère le polyptique, se trouvent encore celles qu'il désigne sous le nom d'*agraria* et de *canonica* sans fournir d'explications qui permettent de les définir exactement. M. Guérard y supplée par ses infatigables recherches et fait apparaître une fois de plus l'ancien impôt comme origine des redevances privées alors établies. Suivant lui : « Dans le code Théodosien, le nom de *canoniques* « est donné aux prestations annuelles et régulières « par opposition aux extraordinaires. *Mais ces prestations étaient des impositions publiques*. Dans le IXe « siècle le nom de *canonicum* continuait d'être en « usage. Alors il ne s'appliquait plus guère qu'à des « redevances privées, le système d'impôts publics « ayant à peu près complètement disparu. »

Les redevances dites personnelles étaient plus nombreuses que les redevances réelles : les plus importantes étaient la *capitation* et le *cens* qui par leur nom rappelaient les anciens impôts. M. Guérard semble même reconnaître qu'il y a ici plus qu'une similitude de nom, car après avoir dit que la capitation était un cens personnel se percevant sur les personnes et non sur les choses, il ajoute : « Il était imposé à des hommes li- « bres. Mais d'ordinaire c'étaient les gens de condition « plus ou moins servile, tels que les colons, les lides et

« les serfs qui payaient la capitation. *De même sous*
« *les empereurs, la capitation personnelle n'était guère*
« *imposée qu'aux colons et aux esclaves ruraux.....*
« Ceux qui la payaient étaient ordinairement appelés
« *capitales, capitatii, homines de capite.* Nous avons
« déjà parlé des hommes libres qui appartenaient à
« cette classe et nous n'ajouterons rien à ce que nous
« en avons dit, si ce n'est que la reine Bathilde, veuve
« de Clovis II, déchargea leurs enfants de ce tribut. Il
« était si accablant pour les familles que beaucoup de
« parents souhaitaient la mort de leurs enfants afin de
« ne pas être contraints de le payer. D'après un pas-
« sage qui paraît se rapporter à la capitation et qui
« appartient au polyptique de Saint-Remy, on ne l'au-
« rait payé qu'après l'âge de la majorité. Si les enfants
« d'Agevertus, colon de Saint-Germain la payaient, il
« faut croire qu'ils avaient atteint cet âge. » Ce passage des prolégomènes suppose donc que la capitation qui figure au polyptique comme redevance privée n'est que l'ancienne capitation dont la reine Bathilde a déchargé les enfants au milieu du VIIe siècle et qui certainement était alors un impôt public.

Le cens payé par les tenanciers de l'abbaye de Saint-Germain est pour M. Guérard une occasion naturelle de rappeler l'ancienne controverse entre Dubos et Montesquieu et d'expliquer leur dissentiment. Il fait remarquer que l'idée différente attachée par eux au mot *census* produisait toute la différence de leurs systèmes, puisque Dubos entendait par ce mot une contribution publique payée par les hommes libres, et que Montesquieu, se plaçant à un autre point de vue, n'y voyait qu'une redevance privée levée sur les serfs par leurs maitres. Or, suivant lui, cette discussion ne peut re-

naître : « Aujourd'hui, dit-il, la définition du mot *census* « ne pourrait donner lieu à la même controverse. Ce « terme, au lieu de n'avoir que l'une des deux signifi- « cations restreintes que Dubos et Montesquieu lui « ont assignées, chacun d'une manière différente, réunit « incontestablement l'une et l'autre. Il signifie, en gé- « néral, une redevance quelconque, publique ou pri- « vée, à titre gratuit ou à titre onéreux, acquittée en « argent ou autrement, par un homme libre ou par un « serf. »

Ainsi, il ne voit qu'un impôt public dans le *cens* auquel s'applique le mémorable édit de Clotaire II en 615; dans celui qui fut levé par Dagobert en Limousin, comme dans celui dont le même roi fit abandon à la ville de Tours. Au contraire, parmi les documents de la deuxième race, on chercherait vainement un texte où le mot *census* soit employé dans le sens d'impôt proprement dit, « attendu que depuis longtemps les « impositions publiques, au moins les personnelles et « les foncières, étaient tombées en désuétude et avaient « dégénéré en redevances seigneuriales ou privées. Si « l'on rencontre encore et même fréquemment les ex- « pressions *census regius* ou *regalis*, il ne faut pas s'y « méprendre, à l'exception de quelques droits indirects « ou des tributs imposés à des peuples soumis, elles « ne désignent plus des impôts, et si des gens de toute « condition continuent de payer des cens au roi, ce « n'est plus au roi, c'est au seigneur, c'est au maître « de leurs personnes et de leurs biens qu'ils les » doivent » A l'appui de cette opinion, il cite un acte de 839 par lequel Louis-le-Débonnaire cède à l'abbaye de Reicheneau une portion du cens qu'il percevait dans quelques districts allemands, et un acte de 867 par le-

quel 15 Allemands rachètent de Louis de Germanie le cens que leurs pères lui payaient et auquel ils étaient eux-mêmes soumis.

Après les redevances, le polyptique énumère les services de corps imposés aux tenanciers de Saint-Germain au profit de l'abbaye, ou, ce qui revenait au même, au profit de ses manses seigneuriaux, dont ils assuraient la culture. Leur valeur, évaluée par M. Guérard en monnaie actuelle, n'était pas inférieure à 123,247 fr. Ils étaient dus par tous les tenanciers; souvent même les officiers des Fiscs, tels que les maires, les doyens, etc., n'en étaient pas exempts.

Les principaux consistaient à faire les travaux du labourage qu'on appelait *rigæ* et *curvadæ*, ainsi que les travaux propres à la vigne; ensuite les travaux à la main désignés sous le nom de *manoperæ*, ou les journées, *dies*, dues à la seigneurie, les clôtures, le battage des grains, les portages et le guet; puis les charrois, parmi lesquels on distinguait la *magisca*, la *wicharia*, les *angariæ* et la fourniture des *paraveredi*. Ces deux derniers services, que l'abbaye exigeait des colons et des serfs à titre de propriétaire, avaient été évidemment dus autrefois à l'État à titre de charges publiques; à ce point de vue, ils doivent fixer notre attention et méritent que nous entrions à leur égard dans quelques développements.

Le gouvernement romain, pour l'exercice de son pouvoir centralisé, avait besoin de communications faciles et sûres avec toutes les parties de l'empire. Le territoire était en conséquence traversé en tous sens par des grandes routes sur lesquelles étaient établis, dans l'intérêt de l'État, des relais, *mutationes*, et des gîtes, *stationes*. Différents moyens de transport, entre-

tenus aux frais du trésor impérial, faisaient le service ordinaire des officiers et des messages publics, et en général de tout ce qui était expédié au nom de l'empereur. Mais s'ils devenaient insuffisants, les particuliers étaient requis d'y suppléer et devaient fournir leurs bêtes de somme et de transport, leurs bateaux et leurs bateliers. Cette espèce de servitude publique pour les transports extraordinaires s'appelait *angaria* sur les grandes routes, et *parangaria* sur les chemins ; c'est en ce sens que ces mots sont constamment employés par les lois romaines et par tous les jurisconsultes.

Cette organisation administrative s'altéra et s'éteignit sous la domination des rois francs. Là encore, pour nous servir des expressions de M. Guérard, *on substitua presque partout la famille à l'État, et le privé au public.* Charlemagne, dans ses efforts pour la réorganisation d'un gouvernement central, voulut rétablir pour ses *missatica* une sorte de *cursus publicus*, autant du moins que cela était possible dans des pays où les grandes routes, négligées si longtemps, avaient été presque abandonnées et remplacées par les fleuves et les rivières pour les voyages et les transports lointains. Mais les *angariæ* ne purent remonter au rang d'institutions publiques. Si on les retrouve au IXᵉ siècle, c'est presque toujours avec un autre caractère ; c'est, par exemple, au nombre des services corporels qui sont imposés aux tenanciers de l'abbaye de Saint-Germain et qu'énumère le polyptique de l'abbé Irminon : alors ce ne sont plus que des charrois pour le transport des bardeaux et des voliges qu'on amène à Paris, ou pour le transport des vins qui doivent être conduits dans le Parisis, l'Orléanais, le Blaisois, au Mans, à Troyes, à Angers.

On voit, dans les lois barbares de l'époque, l'obligation, imposée à l'origine aux populations comme un service public, aggravée, détournée de son but par les agents même du pouvoir et convertie peu à peu en redevance privée. Une disposition de la loi des Bavarois portait que les colons et les serfs de l'Eglise feraient les angaries avec leur voiture jusqu'à 50 lieues seulement, sans être obligés d'aller plus loin ; ce qui indique combien ce service était onéreux. Et les officiers publics sont signalés comme l'aggravant encore en abusant de leur autorité et en exigeant, pour leur propre compte, des angaries qui ne leur étaient pas dues. Des lois et des capitulaires eurent pour but d'empêcher ces abus. La loi des Visigoths veut : *que le comte, le vicaire, l'intendant, se gardent bien d'aggraver à leur profit la condition des peuples par des indictions, des exactions, des travaux ou des* ANGARIES. Dans un capitulaire d'une date incertaine, ou plutôt dans le troisième concile de Tolède, il est défendu, sous peine d'excommunication, aux officiers publics, de fatiguer d'*angaries* les serfs du clergé.

Il en fut des *paraveredi* comme des *angariæ*.

On appelait *veredi*, sous le gouvernement romain, les chevaux entretenus aux frais de l'État pour le service des courriers et le transport des fonctionnaires. Les *paraveredi* étaient les chevaux fournis en réquisition par des particuliers sur les routes où le *cursus publicus* n'était pas établi. Nul ne pouvait faire usage des uns et des autres sans une autorisation spéciale nommée *erectio*, émanée de l'empereur ou de ses représentants. Il s'agissait de transports s'effectuant avec célérité. Les *veredi* et les *paraveredi* étaient le

service de la poste, tandis que les *angariæ* avaient pour objet le gros roulage.

L'institution s'altéra à la chute de l'empire; toutefois on en retrouve encore la trace sous la monarchie des Francs. Leurs envoyés, et les ambassadeurs étrangers venant à leur cour, jouissaient du droit de voyager aux dépens du trésor public ou des particuliers. Ils recevaient du roi ou des comtes des lettres appelées comme autrefois *erectiones*, *tractoriæ*, et dont Marculfe nous a conservé la curieuse formule. Il y est fait mention des paraveredi; ce sont les chevaux fournis par les particuliers qui doivent, en outre, procurer aux voyageurs tous les objets nécessaires à leur consommation. En 716, Chilpéric accorda une *érection* à l'abbaye de Corbie dans des circonstances toutes particulières. Ce prince, en confirmant la concession que Clotaire III, son oncle, et la reine Bathilde avaient faite à cette abbaye de denrées à recevoir de la douane du Rhône, rappelle et confirme les lettres de route, *tractoriæ*, données pour le cellerier du monastère et ses compagnons, avec l'indication de tout ce qu'ils pouvaient se faire fournir chaque année, en allant et en revenant, pour leur voyage et le transport de leurs marchandises.

Ce service de chevaux, d'abord obligatoire pour tous, même pour les hommes libres, retomba peu à peu à la charge des classes inférieures. Bientôt on vit les souverains renoncer eux-mêmes à tous les droits de la royauté, « La multiplication rapide et l'extension in- « définie des immunités, dit M. Guérard, achèvent pai- « siblement et légalement de rompre tous les ressorts « du pouvoir lui-même. En particulier, l'obligation de

« fournir des *paraveredi* ne fut pas mieux ménagée,
« et nous la trouvons mentionnée d'une manière ex-
« presse parmi cette foule d'exemptions prodiguées si
« imprudemment par Louis le Débonnaire et ses suc-
« cesseurs à leurs officiers et vassaux, et surtout aux
« églises et aux monastères. »

Ainsi, les rois dispensent les monastères de fournir des *paraveredi* pour le service public; mais le polyptique de Saint-Germain constate que l'obligation reste imposée aux tenanciers pour le service de l'abbaye. Le *paraveredus* fourni par ses colons et par ses serfs est un cheval de voyage servant à transporter soit les hommes, soit les bagages, à des distances assez considérables; il est employé par le monastère pour les voyages de ses officiers et des moines, et même pour ceux des étrangers auxquels l'abbé juge à propos d'accorder cette faveur. C'est une preuve nouvelle de l'effet des *immunités* sur la transformation des impôts publics en redevances privées.

Beaucoup d'autres abbayes d'une importance égale, et même supérieure à celle de Saint-Germain-des-Prés, existaient en France au commencement du IXe siècle, et elles sont trop connues pour qu'il soit même nécessaire de mentionner ici leurs noms. Des églises et d'autres établissements ecclésiastiques avaient également reçu des possessions très-étendues. Enfin, presque tout le surplus du territoire se partageait entre de grands propriétaires laïcs. Dans toutes ces vastes propriétés, la condition des terres et celle des personnes présentaient certainement une grande analogie, et le polyptique de l'abbé Irminon peut être considéré comme donnant un tableau fidèle de l'état social du pays pres-

que tout entier. Nous ferons toutefois des réserves au sujet de l'état social des villes, soumises en général à des conditions différentes et où, sans doute, se rencontraient encore des traces plus sensibles de l'ancien tribut public.

Le caractère principal de cet état social des campagnes, c'est-à-dire de presque tout le territoire, c'est que les grands propriétaires ont déjà ce qu'on appellera plus tard le *domaine direct*. La population qui cultive le sol est dans leur dépendance. Sa condition personnelle est plus ou moins servile; mais elle a sur la terre à laquelle elle est attachée un droit plus réel et plus étendu que celui qui résulte d'un contrat temporaire et librement débattu, comme la convention de fermage ou de métayage. Ce droit, quelque dénomination qu'on lui donne, est une sorte de démembrement du droit de propriété lui-même; c'est par opposition au droit des propriétaires ce que plus tard aussi on appellera le *domaine utile*.

Il ne faut d'ailleurs pas perdre de vue que Charlemagne vient de mourir et qu'on est au lendemain du puissant effort de ce grand homme pour rétablir l'autorité et la centralisation impériales. La souveraineté politique qu'il a voulu fonder n'est pas encore morcelée; mais les institutions civiles se sont déjà rapprochées de la forme féodale.

L'impôt public, qu'on peut considérer comme le principal lien entre la société politique et la société civile, est en décadence et a déjà presque entièrement disparu. Dans les établissements ecclésiastiques, les immunités en ont privé l'État sans en affranchir les contribuables, et le même fait s'est produit par la même

cause et par d'autres encore dans les grandes propriétés laïques. Bientôt l'édit de Quierzy, en complétant entre les mains des grands fonctionnaires la possession du sol et l'usurpation des pouvoirs publics par l'attribution de l'hérédité, fera faire un pas de plus vers la féodalité, et confondra la société politique et la société civile dans le système des souverainetés locales et des institutions seigneuriales.

A. VUITRY.

(La fin à la prochaine livraison).

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

EN ANGLETERRE (1).

LE CONGRÈS DE LEEDS.

III

On a vu que les constructions de Leeds, gênées par l'espace, ne se présentent à l'œil que sous la forme d'un entassement. Rien qui indique un ordre et un plan arrêtés; tout a été fait au hasard suivant les temps et les besoins. Les ateliers, confondus avec les habitations, s'y sont partagé et disputé le sol, puis ont empiété à l'envi sur la voie publique. C'est le cas surtout, pour la vieille ville, qui a occupé, dès l'origine, les pentes des coteaux, et les a couvertes de ses agrandissements. A peine a-t-on laissé, çà et là, quelques vides, et le plus vaste pour l'hôtel-de-ville, qui est un très-beau monument bien isolé, bien encadré, et du plus grand effet. Il en est de même de quelques faubourgs qui, sur un niveau plus régulier et avec moins de servitudes de voisinage, ont pu se prêter aux goûts et aux caprices des entrepreneurs d'industrie ou des chefs de grandes institutions. C'est ainsi que, par moment, on découvre un édifice qui a toutes les apparences d'une chapelle gothique : façades sculptées, clochers et clochetons, fenêtres à ogives et garnies de vitraux. On approche : c'est une banque locale. Plus

(1) V. t. C., p. 839.

loin, voici une forteresse lombarde, avec plate-forme, embrasures, fossé, poterne et machicoulis. L'illusion est complète au dehors ; à l'intérieur, cet appareil de défense s'évanouit ; il ne reste que le plus inoffensif des instruments de paix : une filature de laine. Leeds, d'ailleurs, n'est pas la seule localité industrielle où l'on soit exposé à ces surprises : l'Angleterre en est pleine, et en France les imitations abondent. Dans tous les cas, ce n'est point là une architecture appropriée ; il est même rare que ces décorations de fantaisie n'entraînent pas des incommodités dans les services utiles, sans compter les suppléments de dépense qui souvent vont fort loin. Mais la mode commande, et c'est un maître impérieux ; on lui obéit, quoi qu'il en coûte et si fort qu'elle gêne.

Au nombre de ces édifices que Leeds a élevés à son commerce et à son industrie, figure l'*Albert-Hall*, où nous allons retrouver le Congrès des ouvriers. Comme destination ordinaire, cette halle reçoit, à des jours marqués, les marchandises qu'envoient à la vente les petits manufacturiers du comté ; ce jour-là, elle se trouvait libre et ouverte à la foule pour un grand *meeting* où les principaux délégués des Unions devaient occuper l'estrade en compagnie de quelques membres du Parlement. A l'heure fixée, la foule accourut, et les orateurs se succédèrent à la tribune. Un membre du Parlement, M. Carter, occupait le fauteuil du président ; il tint à honneur d'ouvrir la séance, et il ne ménagea l'éloge ni aux ouvriers qui l'assistaient, ni à ceux qui remplissaient l'enceinte ; c'est la monnaie courante en pareille occasion, et, pour réussir auprès des foules, il faut la répandre à pleines mains :

« Messieurs, dit-il, je regarde les délégués assis derrière moi, comme les membres du Parlement des métiers assemblés en ce moment à Leeds. Sur cette estrade et dans votre salle, je vois des hommes qui ont plus fait pour les classes industrielles de ce pays qu'aucun autre groupe d'hommes. Quoi qu'on puisse dire des Trades-Unions, ces hommes vous rappelleront quelle était la condition des classes laborieuses dans notre pays, il y a trente ou quarante années, et ils vous diront ce qu'elle est aujourd'hui. De grandes améliorations ont été obtenues, et elles sont dues, en grandes parties, aux *Trades-Unions*.

« Pour moi, je considère le Congrès qui se tient cette semaine à Leeds comme bien différent de ceux qui ont pu s'y tenir auparavant. Le *Congrès pour l'avancement des sciences sociales* était composé d'hommes qui ne représentaient qu'eux-mêmes. Le *Church-Congress* se réunissait en vue des intérêts de l'Église établie. Le Congrès d'aujourd'hui est une représentation véritable du travail. Quand les délégués ici présents expriment une opinion, il ont derrière eux des corps nombreux d'hommes actifs et intelligents; leur voix n'est pas isolée, elle est l'organe de millions, de centaines de millions d'êtres humains. On peut essayer de faire le silence sur une telle réunion; mais le temps viendra où l'on reconnaîtra que les vœux, les idées, les besoins exprimés par cette délégation régulière du travail ont plus d'importance que les agitations, vaines si souvent, qui se produisent dans la *Trade-Union* à laquelle j'appartiens, et qui s'appelle le Parlement. »

Soit dit en passant, l'hyperbole ici passait la mesure.

Que M. Carter fît bon marché du Parlement, dont il est membre, et qu'il décochât un trait en passant à l'Église établie, ce sont des boutades politiques à l'usage de tous les partis ; mais l'*Association pour l'avancement des sciences sociales* méritait plus d'égards, surtout devant une réunion d'ouvriers. Une grande partie des réformes dont ils ont recueilli le bénéfice a été préparée, conseillée, mûrie par elle, et de tout temps elle a eu à sa tête des hommes dont on ne peut prononcer le nom sans respect : Brougham d'abord, quatre fois son président, puis des savants illustres comme William Armstrong et sir Roderik Murchison. S'attaquer à des renommées si pures, à des amis si dévoués des classes qui vivent d'un travail manuel, c'était tirer sur ses propres troupes, et, plus qu'aucun autre, un membre du Parlement aurait dû s'en abstenir.

Que M. Odger, parlant après M. Carter, eût fait cela, passe encore : M. Odger est coutumier de ces écarts, on le sait bien à Londres, dont il est, avec M. George Potter, un des délégués. Ce comité de Londres, l'un des plus remuants du royaume-uni, se transporte partout où il y a quelque bruit à faire, quelque motion à mettre sur le tapis. C'est à ce comité que l'on doit la première idée de cette machine de guerre que l'on nomme l'*Internationale*, les processions tumultueuses dans les parcs royaux, les meilleurs plans de grèves et les plus habiles systèmes d'affiliation à l'usage des ouvriers. Ce que ceux-ci doivent pratiquer, le comité de Londres en fait la théorie, il tient école et ne donne pas gratis ses leçons ; souvent à court de fonds, il puise volontiers dans la caisse des autres. Aussi le tient-on en médiocre es-

time parmi les associations largement dotées des houilleurs, des mineurs, des charpentiers et des hommes du bâtiment. Ces riches corps de métiers ne parlent du comité de Londres que comme d'un parasite ; lui prend sa revanche quand il y a quelque émotion à produire dans les journaux, dans le Parlement, sur la voie publique, dans la métropole ou en province. Il est bon à tout, se tient à l'affût de tout, est présent partout, maniant la parole plus volontiers qu'un outil. Naturellement il était au Congrès de Leeds, représenté par M. Odger, armé d'une motion suivie d'un discours, et, comme d'habitude, M. George Potter était là pour appuyer le discours et la motion.

M. Odger, d'ailleurs, n'avait à émettre ni une idée ni un conseil qui eussent quelque nouveauté; toujours les mêmes griefs, toujours les mêmes plaintes, celle-ci surtout : la législation a deux poids et deux mesures, l'une pour les patrons, l'autre pour les ouvriers; et, comme preuve, il citait bien des cas où la loi anglaise consacre des distinctions de classes, et stipule, pour un petit nombre d'entre elles, des traitements de faveur qui ne sont pas accordées à toutes. Tel est, par exemple, l'acte intitulé : *Master and servant* (le maître et le serviteur), qui paraît être l'équivalent et même l'aggravation de l'article 1781 de notre code civil, récemment abrogé. On sait qu'en vertu de cet article, le maître était cru sur son affirmation pour la quotité des gages, pour le payement des salaires de l'année échue et pour les à-comptes donnés pour l'année courante. Désormais, ces exceptions n'existent plus chez nous; elles survivent en partie du moins, chez les Anglais, et se compliquent d'autres ser-

vitudes qui remontent aux temps de la féodalité. Vieux débris qu'on respecte tant qu'ils ne gênent pas, et dont on fait justice dès que les industries s'en trouvent incommodées. Il suffit pour cela d'une occasion, d'un incident qui fait quelque bruit, d'une réclamation un peu vive. C'est là-dessus que s'étendit M. Odger, en récapitulant ce que les vieilles coutumes et les juridictions empiriques ont légué d'empêchements sans compensation dans les franchises du travail. On devine sans peine qu'il grossit les moindres cas et n'en omit aucun, à la grande satisfaction de M. George Potter, qui ne lui ménagea pas son appui. Sa motion, soutenue en outre par M. Richard de Nottingham et Knight de Liverpool, fut adoptée sans opposition.

Même accueil échut à d'autres motions qui, toutes, avaient pour objet de délivrer les Unions de métiers des piéges juridiques dont elles avaient eu jusqu'alors à se défendre. Il était bon qu'à l'action du Congrès d'ouvriers s'unît sur ce point l'autorité d'un meeting parlementaire. Il y eut donc plusieurs motions et un certain nombre de discours qui se succédèrent dans ce sens, tous applaudis, tous renchérissant l'un sur l'autre; William Pickard, de Wigan, et surtout le délégué rural Joseph Arch, y donnèrent des preuves de cette éloquence qui emprunte sa force à la sobriété et à la simplicité; mais l'intérêt de ces sujets était épuisé, et il fallait autre chose pour exciter la curiosité et échauffer les passions de l'assistance. Ce fut M. Broadhurst, le délégué des maçons de Londres, qui suggéra cet élément de discussion, en rappelant ce qu'avait dit le président du meeting à l'ouverture de la séance. M. Carter avait en effet adressé

une sorte d'appel à un parlement d'ouvriers, un peu à l'aventure et comme simple formule de politesse. M. Broadhurst le prit au mot, et répliqua par une motion des plus formelles. Cette motion consistait à dire que les intérêts des ouvriers n'avaient pas été jusqu'alors représentés dans la Chambre des communes par des organes suffisamment qualifiés pour les débattre ; que des intermédiaires, si bien animés qu'ils fussent, n'y suffisaient pas, et que des ouvriers pouvaient seuls, légitimement et utilement, parler au nom des ouvriers. Elle concluait à ce qu'il fût pris des arrangements pour introduire, dans les élections les plus prochaines, un certain nombre de candidatures d'ouvriers. « Qu'on les nomme, ajoutait l'orateur avec une pointe d'ironie, et vous verrez qu'ils feront meilleure figure sur les bancs que n'importe quel baronnet dans lequel on essaie aujourd'hui de nous personnifier. » Une salve de hourrahs accueillit l'allusion, un frisson d'enthousiasme passa sur l'assistance, et, au vote, toutes les mains se levèrent du même élan.

Nous avons eu en France des scènes analogues qui, sous l'empire du suffrage universel, aboutissaient assez souvent à des nominations d'ouvriers. L'Angleterre n'en est point encore là, et il est douteux qu'elle y arrive prochainement. Même avec la dernière loi, qui a ouvert de plus larges accès au scrutin électoral, le vote pour un siége au Parlement reste encore un privilége. Dans ces conditions d'admission, nos voisins ont eu la bonne fortune de marcher graduellement d'épreuve en épreuve, en s'assurant chaque fois de l'effet produit avant de courir de nouvelles chances. Ils en sont aujourd'hui à un temps d'arrêt, et il faut bien dire que notre exemple n'a

pas été pour eux un encouragement à passer outre. Dans leur régime, d'ailleurs, le fait est conforme à la doctrine; ils regardent le droit de suffrage comme un droit variable, spécifié, restreint quand il le faut, suivant les cas et les circonstances auxquels il s'applique; nous avons voulu en faire un droit universel et, comme on dit, imprescriptible; c'est généreux, mais c'est en même temps dangereux. Les Anglais ne semblent pas d'humeur à nous suivre dans ces générosités, au prix des risques qu'elles nous ont fait courir et nous feront courir encore.

Quoi qu'il en soit, l'une des ambitions des ouvriers d'Outre-Manche est désormais d'arriver au Parlement. On le vit bien dans le Congrès de Leeds, aux ardeurs que la question souleva, à la vivacité des conversations qui s'engagèrent. Pour aucun des assistants l'entreprise ne semblait facile, tous étaient résolus à la tenter, dût-on multiplier les assauts et marcher au but sans tenir compte des échecs. Aussi, quand le meeting d'Albert-Hall se fut séparé, se forma-t-il des conférences entre les délégués pour s'entendre sur les moyens de préparer ces candidatures d'ouvriers auxquelles on attachera désormais le plus grand prix, et qui joueront un rôle dans les élections générales qui se préparent. Une ébauche d'organisation a même été essayée. Chaque délégué de corps de métier aura à rechercher, soit dans le corps même, soit dans les corps qui offrent des analogies avec le sien, les hommes qui, par leur capacité, leur caractère, leur esprit de conduite, rempliraient les meilleures conditions d'une candidature aux siéges du Parlement. Tous ces noms, avec les titres à l'appui, formeraient une liste

d'honneur dans laquelle, au moment utile, on choisirait ceux qui offriraient le plus de chances et donneraient le plus de garanties. Il a été convenu en outre que, dans ce concours préparatoire, les travaux de la terre seraient placés au même rang que les travaux de l'atelier, et que, mettant à l'écart les préjugés et les rivalités, tous les corps d'état représentés à Leeds voteraient, sans exception, pour les choix qui leur seraient désignés par des arbitres accrédités.

Après la séance de l'Albert-Hall, il n'y eut plus à Leeds qu'un petit nombre de convocations réglementaires. Il s'agissait de nommer le bureau qui devait transmettre les pouvoirs d'un congrès à l'autre, comme aussi le nouveau comité parlementaire, chargé de continuer les traditions de l'ancien et de suivre auprès des membres de la Chambre des communes le rôle ingrat d'avocats des ouvriers. M. George Howell passa en tête de ce comité avec 86 voix; c'était une dette qu'acquittait le Congrès vis-à-vis du rapporteur qui avait, pour l'année expirée, rempli sa tâche avec tant de zèle et de conscience. Pour occuper ces séances d'adieux, des ouvriers agricoles tinrent à diverses fois la tribune; M. Taylor, entre autres, qui se plaignit de l'abus qui existe dans plusieurs exploitations de l'emploi des femmes, des enfants et des soldats. La conclusion de ce discours fut un nouveau vœu pour la propagation du régime d'association parmi les ouvriers de la terre. Enfin, le président prononça, après une semaine de session, la clôture du Congrès de Leeds, en ajoutant que le congrès de l'année prochaine se tiendrait à Sheffield, au jour que fixerait le bureau, et sur un avis qui serait rendu public.

IV

J'ai insisté sur ces détails, parce qu'ils peignent au vrai les dispositions d'esprit des classes industrielles de l'Angleterre; on les suit ainsi à l'œuvre avec leurs passions et leurs convoitises, mais également avec ce ferme bon sens qui les empêche de trop se nuire à elles-mêmes en poussant à l'excès la volonté de nuire à autrui. Ce sont des hommes très-près de leurs intérêts et prompts à les défendre pied à pied, et en même temps pleins du respect de la loi et s'efforçant de la réformer pour n'avoir point à l'enfreindre. D'un bout à l'autre de ce Congrès de Leeds, on voit régner cette prudence dans l'agression et cette mesure dans les écarts. Il est vrai que la règle n'est pas sans exception, et l'on a cité parmi ces exceptions l'œuvre de boute-feux que l'on a nommée l'*Association internationale*. Mais ici encore il faut bien se rendre compte des faits et chercher à quoi ils répondent. On n'a pas, chez les Anglais, la manie de faire de la turbulence pour la turbulence seulement; quand ils en font, c'est qu'ils ont un intérêt en jeu. Tel est le cas de l'*Internationale*, prise à ses origines. Quand elle éclata, les manufactures luttaient contre une crise qui avait déprécié à l'excès le prix des salaires, et que les ouvriers combattaient avec leur grand instrument de combat, les grèves, poussées jusqu'à l'expatriation qu'imposaient des comités directeurs. De gré ou de force, il fallait obéir, et c'était peine perdue : à ces vides, les patrons répondaient par des enrôlements équivalents pratiqués en pays étrangers; la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, fournissaient

d'amples recrues. C'est alors, et comme revanche, que l'*Internationale* fut imaginée ; elle eut pour premier but et pour premier effet d'arrêter cette importation de bras dont l'Angleterre avait tant à souffrir. Comment cela? En introduisant sur le continent le débat sur le salaire, et l'élevant à peu près au niveau du prix anglais, en mettant l'ouvrier aux prises avec le patron, ce qui est toujours un dérivatif à ses ambitions et à son goût du changement. Dans ces conditions, les ouvriers anglais ont tiré un certain parti de ce plan d'embauchage, qu'ils ont rejeté loin d'eux quand il a dégénéré. Voici longtemps qu'ils ont abandonné l'*Internationale* aux bandits de la Commune et aux aventuriers de l'Espagne, aux athées russes ou aux monomanes allemands. Ils sont bien de l'école de Jérémie Bentham, et ne s'attachent qu'à ce qui profite.

A ce titre, ils doivent tenir aux *Trades-Unions*, qui sont leurs corps belligérants, et aux grèves, qui, au milieu de nombreux mécomptes, leur apportent quelques profits. On a pu lire, dans les récits du Congrès de Leeds, comment les choses se passent, et, par exemple, ce qu'a coûté aux corps de métiers successivement engagés, la conquête des neuf heures, comme ils l'appellent, pour la durée du travail. Notez bien que le point du départ était douze et onze heures. Il a fallu que cinq corps de métiers s'en mêlassent avant que les mineurs de Newcastle vinssent à bout des dernières résistances des propriétaires houillers. Même lutte, même persévérance pour le règlement des prix, et quand les portes se ferment devant les récalcitrants, même résignation dans les sacrifices et les privations qu'amène le chômage. Tant

bien que mal, on vit alors sur un fonds d'épargnes lentement amassé et dont il faut réparer les brèches à la longue et péniblement. La grève n'aura duré que quelques mois; des années suffiront à peine pour en effacer les suites. Et si l'ouvrier souffre, l'entrepreneur n'est guère mieux traité : c'est le combat de la vie qui se livre de part et d'autre; l'attaque et la défense; l'un des champions doit dévorer l'autre, sous peine d'en être dévoré. Pour l'entrepreneur, c'est toute une fortune engagée : capital foncier, capital mobilier, constructions, matériel d'outils, fonds de roulement, tout cela, de productif qu'il était, devient des non-valeurs sans que l'impôt, qui ne lâche jamais sa proie, cesse de s'y appesantir, sans que le service des emprunts, quand il y en a, cesse de courir. Il est vrai qu'entrepreneurs et ouvriers se ménagent une revanche, et c'est le plus lamentable chapitre de ce duel. Tous ces dommages, tous ces frais, travail réduit, prix excessif, pertes de l'entreprise, exigences de la main-d'œuvre retomberont, à un jour donné, sur quelqu'un qui n'y peut rien, qui en est parfaitement innocent, et en restera la seule et dernière victime; ce quelqu'un, c'est vous ou moi, c'est tout le monde, le consommateur, en un mot, auquel tout produit vient nécessairement aboutir, et qui reçoit les atteintes de la lutte par une sorte de répercussion.

Que ces accidents soient communs dans les foules, qu'on s'y coudoie sans crier gare, et que les chocs renversent ceux qui s'y attendaient le moins, c'est ce que rien au monde ne saurait empêcher, et ce qui se passe d'individu à individu; mais ici ce sont des corps qui se

heurtent, des batailles en règle qui se livrent, et quelques esprits conciliants ont pensé qu'il serait possible d'y obvier de deux manières : ou en prévenant le différend, ou en réglant mieux les conditions de la rencontre. Le premier moyen est un système de coopération qui ferait de chaque ouvrier un associé ou tout au moins un intéressé dans les entreprises, et ajouterait à son salaire demeuré fixe une part éventuelle dans les profits. L'idée est même sortie de la spéculation pure pour entrer dans les applications, notamment pour des achats faits en commun, qui ont procuré à l'ouvrier des économies sur ses dépenses usuelles ; elle a fait un pas de plus dans des participations à quelques établissements d'industrie, mines, filatures, forges, tissages, qui, paraît-il, ont eu et ont encore toute chance de réussir. Aucune combinaison ne serait plus heureuse si l'on pouvait en multiplier les exemples. L'association réelle, sérieuse, est seule en mesure de désarmer réellement l'ouvrier; elle flatte sa vanité en même temps qu'elle satisfait ses intérêts, le maîtrise et le transforme. Malheureusement elle ne peut être et ne sera jamais qu'une exception et le produit de circonstances toutes particulières. Dans la masse des ouvriers, elle formera une élite et ne sera jamais une armée. C'est pourtant contre cette armée qu'il y aura à se défendre, c'est avec elle qu'il faut au besoin transiger; la seconde combinaison est inspirée par ce sentiment : aux voies de fait préférer les voies amiables. Ici encore il y avait eu quelques essais heureux : celui de M. Kettle, à Wolverhampton; celui de M. Mundella, à Nottingham. Il avait suffi à M. Kettle, juge du comté de Worcester, de réunir quelques charpentiers, à M. Mundella quelques

tisserands qui ne pouvaient s'entendre, pour obtenir d'eux, après quelques conférences, leur consentement à une mesure de conciliation. C'était indiquer que leurs querelles ne résistaient pas à une intervention bienveillante, et qu'à pousser plus loin l'expérience on obtiendrait infailliblement des résultats analogues.

Ces résultats sont désormais acquis et amplement confirmés. Partout où M. Mundella et M. Kettle ont constitué des comités mixtes d'ouvriers et de patrons, réunis sous leur présidence, il leur a été donné de voir l'accord se faire et les différends s'arranger. Comme instrument de paix, ils ont même pu introduire dans plusieurs industries des tarifs de salaire délibérés en commun, et qui demeurent en vigueur pour une période déterminée. Les circonstances commandent-elles de modifier ces tarifs sur quelques points, les comités s'assemblent et s'accordent amiablement sur la nature et la portée de ces modifications. On a ainsi introduit dans les ateliers de la Grande-Bretagne une institution libre qui a beaucoup de conformités avec nos conseils de prud'hommes. Pour ajouter quelques traits à cette ressemblance, un acte récent, voté sur la motion de lord Léonards, a conféré à ces conseils d'arbitres l'autorité de véritables tribunaux. Ce qui était au début purement facultatif, le Parlement l'a rendu, dans une certaine mesure, obligatoire. Naturellement, depuis cette sanction, l'arbitrage (*arbitration act*) a fait son chemin et aura bientôt étendu son empire sur toutes les industries et dans tous les ateliers. La métallurgie du nord de l'Angleterre a déjà constitué son conseil d'arbitres dont les débuts ont été très-brillants. Installé au fort des difficultés que le haut prix des

fers faisait naître entre les maîtres de forges et leurs ouvriers, ce conseil a amorti bien des chocs et tranché bien des litiges Il y a donc lieu d'attendre beaucoup de cette loi salutaire, qui n'a pas dit son dernier mot. Chaque jour on l'amende, on la fortifie par des attributions plus étendues; hier il s'agissait de mieux régler les pouvoirs des arbitres et d'entourer les dépositions en justice de garanties plus solides; on parle aujourd'hui de l'amalgamer dans une refonte complète de l'ancienne loi des *master an servant act*, condamnée par l'opinion. Un premier pas a été fait; naguère le témoignage de l'ouvrier ne pouvait être reçu contre celui du patron dans les contestations relatives à l'exécution de leurs contrats; cette distinction a été abolie. Maintenant il s'agit d'aller plus loin; les ouvriers réclament l'abrogation des clauses pénales qui, en vertu du même acte, frappent de la prison ceux d'entre eux qui violent leur contrat en refusant le travail avant l'expiration du délai que ce contrat stipule. Ce point sera plus difficilement concédé; il ouvre trop évidemment la porte à la mauvaise foi et présente dans le régime actuel des industries anglaises des inconvénients sur lesquels il y a lieu d'insister.

Beaucoup d'entrepreneurs, en effet, pour renfermer dans de justes bornes les caprices de leurs ouvriers, et combattre l'épidémie des grèves dont ils sont tous atteints, s'appliquent à les lier par des engagements garantis par des clauses pénales, et qu'au prix de quelques sacrifices ils portent autant que possible jusqu'à de longues échéances. Tous ceux qui acceptent ces contrats restent, bon gré mal gré, et quoi qu'il arrive, attachés à l'exploitation, les ouvriers rangés par un dévouement

ment volontaire, ceux qui ne le sont pas de peur d'être châtiés par la loi. On s'assure ainsi que, dans un jour de vertige, les ateliers ne seront pas inopinément désertés. Or, cette garantie, c'est dans les *master and servant* qu'on la trouve, comme une épave du régime corporatif. Probablement il se livrera encore plus d'un assaut avant que le Parlement abandonne cette dernière défense; tout au plus se retranchera-t-il dans un adoucissement de la pénalité. La prison est un châtiment bien dur, dans l'état de nos mœurs, pour des délits purement civils; on l'a supprimée pour l'insolvabilité, et il est à croire que les législations se montreront désormais de plus en plus sobres pour l'application des peines corporelles.

Ces concessions, ces examens successifs et ces réformes des vieilles lois, c'est à l'attitude de plus en plus modérée des *Trades-Unions* qu'on les doit par l'effet des rapports qu'elles ont su établir avec les pouvoirs constitués. On a vu à quel point les ouvriers qui les représentent sont accessibles à des sentiments de justice et facilement maniables quand on les traite avec égards. C'est un premier gage pour la paix sociale; il s'en prépare un plus sûr encore quand le régime de l'arbitrage, qui date d'hier, aura porté tous ses fruits. Comment ne pas compter, quand ils seront répandus dans tous les foyers d'industrie, sur ces comités et ces conseils mixtes où les ouvriers et les patrons seront incessamment en présence, et, au lieu de défis et de menaces, échangeront de bonnes paroles et de bons conseils? Et quand même il y aurait un peu d'illusion là-dedans, et qu'il faudrait rabattre quelque chose du bien entrevu, ne serait-ce pas toujours une diversion utile à ce fléau des grèves qui entament coup

sur coup les fortunes privées et troublent périodiquement la sécurité publique? Le monde moderne a assez de sujets de disputes pour qu'on y supprime, si c'est possible, ou tout au moins qu'on y atténue celui-là. A étudier l'état des esprits, il paraîtrait que ce sentiment pénètre peu à peu chez tous les peuples vraiment civilisés, et deviendra bientôt l'une des conditions de leur existence. Dieu veuille qu'il en sorte pour l'Europe ce qui fit l'honneur de la Grèce : un conseil d'amphictyons veillant aux destinées communes. Que de nations en éprouveraient le besoin! La Belgique et la Suisse, pour purger leurs brasseries des émigrés turbulents qui y tiennent leurs assises; l'Espagne, pour rejeter au-delà de ses frontières ses hordes d'intransigeants; l'Amérique du Nord, pour se délivrer des aventuriers qui en font le siége de leurs banqueroutes; l'Allemagne elle-même, qui couve des troubles profonds sous un calme apparent, pour conjurer dans son propre sein des mécontentements sourds et des explosions imminentes Lorsque naguère, pour la seconde fois, des députés au Reichstag, des professeurs d'université, des docteurs en droit et des publicistes, qu'on a désignés en bloc sous le nom de *socialistes de la chaire,* tinrent des conférences à Eisenach, pour chercher un remède au désordre des esprits et aux prétentions des intérêts, que proposèrent-ils? L'arbitrage, les conseils mixtes d'arbitres, composés par portions égales d'ouvriers et de patrons, pris dans le lieu du différend, et départagés par une notabilité locale. Exactement la combinaison anglaise.

Quant à la France, elle n'a point d'emprunt à faire à cette combinaison qui depuis longtemps lui appartient;

c'est presque littéralement notre conseil de prud'hommes; on peut comparer, la donnée est la même et les détails n'y diffèrent pas sensiblement. C'est seulement dans l'exécution que les contrastes se montrent, contrastes qui tiennent moins à l'institution qu'au lieu où elle agit et aux hommes qui en appliquent les textes. Tout ce qui s'imagine en France, et les conseils des prud'hommes sont dans ce cas, porte, bon gré mal gré, peu ou beaucoup, l'empreinte d'une attache officielle; on vise même à ce qu'au moins les apparences y soient quand la réalité n'y est pas ; une juridiction entièrement libre, et ne relevant que d'elle-même, paraîtrait une énormité. Que s'ensuit-il ? Qu'aucune popularité n'échoit même à celles qui font le plus de bien et remplissent le mieux leur objet. C'est affaire de gouvernement, dit-on; cela suffit pour qu'on n'en sache gré à personne. Les Anglais ne le prennent pas, ne l'entendent pas ainsi. Pour leur arbitrage, pour leurs conseils d'arbitres entre patrons et ouvriers, ils n'ont admis que l'action volontaire, l'organisation indépendante, et, comme point de départ, le consentement des parties. Tout ce qui pourrait dénoncer, faire même soupçonner une main officielle, une influence étrangère à l'esprit de l'institution, une ingérence dans les choix et dans les actes serait à leurs yeux un vice d'origine qui les condamnerait à une prompte fin. Les conseils d'arbitres, une fois suspectés, perdraient tout crédit sur les ouvriers, et aucun homme important, comme c'est ordinairement le cas, ne voudrait plus leur prêter son assistance. Telles sont les nuances qui séparent les conseils d'arbitres inaugurés naguère avec un certain éclat, et aux applaudissements des populations

anglaises, et nos humbles conseils de prud'hommes, qui font si peu de bruit et tant de besogne, concilient, jugent, condamnent, sans avoir la conscience des services plus étendus qu'ils pourraient rendre. Il est vrai qu'il y a une dernière distinction à faire. Nos prud'hommes n'ont à juger que des individus, tandis que les décisions des arbitres anglais portent sur des corps de métiers. L'objet de la juridiction se modifie donc sur deux points : le nombre des contendants et la gravité des litiges.

Pour terminer, il faut en revenir à ce Congrès de Leeds, tout empreint d'esprit de conciliation, et qui est un bon symptôme de plus après tous ceux que nous venons de décrire. Ce Congrès, mieux que les Congrès qui l'ont précédé, a mis en évidence les qualités réelles de l'ouvrier, son désir de s'instruire, et, à la façon dont il s'exprime, la preuve qu'il y réussit. Il offre en outre cette particularité que, pour la première fois, les ouvriers de la terre ont été associés, dans les mêmes délibérations, aux ouvriers de l'atelier. Ce mélange n'a pas été sans influence sur la nature des débats et le ton des discours. Rien d'excessif ni de personnel ; une réserve et une modération à peu près constantes. Pourtant les sujets en litige touchaient personnellement les membres de ces réunions ; ils auraient pu y apporter des passions de corps et des préjugés d'état. Non, ils ont presque toujours parlé le plus pacifiquement du monde des tarifs, de la hausse des prix, des heures de travail, des lois léguées par la féodalité, du sort des populations laborieuses, et tout cela en de bons termes, sans jactance ni menaces. Il n'est pas jusqu'aux anathèmes contre le juge Brett, qui n'aient pris, à l'issue des délibérations, une

forme plus régulière, et n'aient abouti à une pétition adressée au sous-secrétaire d'État de l'intérieur et demandant respectueusement à la reine la grâce des ouvriers condamnés. Quelque prévention que l'on ait et quelque répugnance que l'on éprouve pour ces formes de l'agitation populaire, il est impossible de ne pas reconnaître dans ces incidents un progrès des mœurs et un retour à des sentiments plus raisonnables. C'est là-dessus que le Congrès de Leeds s'est séparé après huit jours de session, pendant lesquels il avait fait sa police lui-même, en laissant à la ville le souvenir d'une conduite exemplaire et des gages irrécusables d'apaisement.

Louis REYBAUD.

LES

[illegible]TES PUBLIQUES.

[illegible] guère que nos fêtes publiques, quel qu'en [illegible] manquent trop aujourd'hui d'utilité et de [illegible] morale. Peut-on réussir à leur en donner [illegible] Cette question n'a pas été jugée indigne [illegible] les moralistes et les législateurs. Le moment [illegible]onvenable pour l'agiter? Pendant les trois [illegible] qu'a duré l'occupation étrangère, la France n'a [illegible]oulu se laisser distraire de son deuil. En faisant [illegible] seule exception, imposée par la visite d'un souve-[illegible] étranger, Paris montrait que, même sous des charges accablantes, il sait faire encore honneur à ses vieilles traditions d'hospitalité avec ce qui lui reste de sa fortune. Il eût été peu digne d'un grand pays de célébrer par des réjouissances le jour qui, en faisant cesser l'invasion, n'abolissait pas l'amertume des regrets que rien n'efface. Aujourd'hui aucune solennité n'est inscrite sous le nom de fête nationale. Profitons de ce temps d'arrêt. Demandons-nous d'abord s'il y a lieu de maintenir des fêtes publiques.

A en croire certains esprits, le monde est devenu trop vieux pour conserver ces jouets de son enfance et de sa jeunesse. J'ose dire qu'il y a là tout au moins beaucoup d'exagération. On peut douter que la durée plus ou moins longue de l'espèce, les épreuves répétées par lesquelles elle a passé et ne cesse de passer sous nos yeux, aient tant d'influence sur la masse, et nuisent sensiblement à ce besoin de distractions et

d'émotions que chaque génération à son tour apporte avec elle. Je cherche vainement, quoi qu'on en ait dit, sur les fronts de vingt ans, la trace de la vieillesse du genre humain. Les vieillards eux-mêmes consentent-ils moins qu'autrefois à être distraits, amusés ? Lit-on moins de romans ? Va-t-on moins aux spectacles ? Loin de là, la plus frivole des représentations, les féeries, plus que jamais attirent la foule. Platon dit quelque part qu'il y a dans tout homme un enfant, παῖς τίς. Rassurons-nous : cet enfant n'est pas près de mourir, et si, ce qu'à Dieu ne plaise, cela devait arriver, tenons pour certain que ce ne sera pas à Paris ! On y dansait au lendemain de la Terreur, on y dansait pendant la Terreur même. Il n'a jamais eu plus de fêtes publiques que de 1790 à 1796, et le spectacle de la conquête du monde ne l'en détournait pas, non plus que les luttes tragiques de la tribune ne l'avaient détourné des théâtres, restés ouverts, et de l'Opéra, où se rencontraient chaque soir les chefs des partis aux prises qui se proscrivaient le lendemain.

Faut-il s'arrêter davantage à des objections économiques qui remontent pour le moins à l'honnête savetier si gaiement mis en scène par La Fontaine ? « *On nous ruine en fêtes,* » s'écrie le brave artisan, qui se plaint du trop grand nombre de saints recommandés au prône. Le mal n'est plus là. Il est dans un saint nouveau, qu'aucun prône ne recommande, et qui figure, au commencement de chaque semaine, dans le calendrier du chômage. La superstition du *lundi*, ah ! combien de fêtes on pourrait donner avec ce qu'elle coûte à l'économie, à la dignité, au bonheur de la classe ouvrière, à la France ! Que les solennités publiques servent à élever, à vivifier le génie national, à déve-

lopper les arts, et alors qu'on ne dise plus : *Dépenses improductives !* Non, elles ne le sont pas : il n'y a rien de moins inproductif que ce qui féconde, enrichit la pensée de l'homme et fait jaillir la source des créations intarissables !

Mais ne voyez-vous pas, ajoute-t-on, que les formes comptent aujourd'hui pour peu ? On n'attache plus guère d'importance aux symboles dont les fêtes offrent l'expression ou présentent quelque mélange. Et dans quel moment tient-on ce langage ? On déploie partout des signes. On s'émeut pour des signes. Les emblèmes sont traités comme des affaires d'État. Sceptiques et crédules, enthousiastes et frondeus, tels dans le passé nous nous sommes montrés plus d'une fois. Nous n'avons pas changé tant qu'on dit.

Il y a dans les solennités publiques une grande idée : l'unité vivante de la cité ou de la nation ; nous partageons ses épreuves ; nous sommes fiers de ses souvenirs et de ses succès ; en elle et avec elle aussi nous nous réjouissons en commun. C'est par cette idée, elle-même impérissable, que ces solennités doivent subsister. Sans doute les amusements et les plaisirs en forment l'accessoire indispensable. Mais ce côté plus sérieux, plus élevé, ne doit pas être omis. Qu'on s'applique donc à le mettre en relief, tout en donnant aux plaisirs mêmes, dans une certaine mesure, le caractère d'une utilité attrayante !

Nos fêtes dites publiques ou nationales — car je ne parle que de celles-là, et je ne voudrais pas qu'on se méprît sur la portée de mes critiques qui seraient injustes adressées à plusieurs autres genres de solennités — répondent-elles à cet idéal ? S'en approchent-elles même Les éléments essentiels, invariables, de ces célébrations,

sont présents à tous ; ils emportent le plus souvent le caractère d'une banalité un peu frivole. Une joute sur l'eau, si le temps n'y met pas trop d'obstacle, un ballon qui excite une attente d'autant plus vive qu'on n'est jamais sûr qu'il s'élèvera, quelques mâts de cocagne, uniques représentants de la gymnastique, des combats simulés sur des tréteaux par dix ou vingt comparses avec accompagnement de coups de feu pour compléter l'illusion, des étalages d'objets communs qui coûtent plus chér ce jour-là, enfin, au bruit des orchestres qui représentent l'élément musical, des mouvements plus ou moins désordonnés qui figurent la danse, voilà de quoi se compose la fête. Seule la revue militaire, quand elle s'y joint, offre un imposant spectacle, auquel toute grandeur ne manque pas ; ce n'est pas seulement l'éclat des armes et des uniformes, et l'art prodigieux de mettre en mouvement de pareilles masses ; quelque chose de plus grand encore nous émeut à notre insu, l'idée du courage, du dévouement, de l'ordre, d'une force morale qui au dedans s'appelle la discipline, au dehors l'indépendance, la puissance, l'unité armée de la patrie, Au soir est réservé ce qui forme la partie la plus splendide des fêtes publiques. Il n'y a qu'un cri sur la beauté des illuminations et du feu d'artifice. On dit merveilles des feux du bas, triomphe de cet art nouveau, fort perfectionné depuis que les Italiens nous l'ont apporté au XVIe siècle, qui produit des tableaux tout entiers dessinés avec la poudre, qui peint avec la flamme, qui imite des décorations architecturales, fait tomber des cascades en nappes de feu, représente des arbres, des animaux, des monuments. Non que j'aille jusqu'à prétendre que ces feux ne soient connus que par ouï-dire ; mais on ne me contredira pas si j'affirme

que l'immense majorité ne les connaît guère autrement et doit, de temps immémorial, se contenter de ce que l'on nomme le *bouquet*. Et encore, que de peine ! Que d'accidents aussi ! Il en est d'une célébrité historique. Avant de demander d'autres perfectionnements, ne faut-il pas en réclamer deux, le premier, c'est qu'on puisse voir la fête, le second c'est qu'on ne risque pas d'être écrasé ? Sur ce second point, les mesures sont mieux prises. Le premier laisse à désirer.

La Révolution fut frappée de ce caractère trop dominant de frivolité qui avait prévalu depuis que nos solennités publiques, liées elles-mêmes à l'existence monarchique, célébrant des naissances, des mariages, des avénements, des entrées triomphales de princes, avaient reçu de cette circonstance et de la centralisation une teinte plus uniforme, et que, tout en gardant la joie, le superbe appareil, la popularité bruyante, elles avaient perdu en signification et en originalité. La Révolution conçut le louable dessein de leur rendre la portée qui leur manquait ; elle voulut en faire une branche de l'enseignement national. Elle y échoua.

Rappelons les causes de cet échec. Les signaler, c'est travailler à nous préserver des mêmes écueils.

La Révolution était moderne par ses principes : pourquoi ne le fut-elle pas dans des manifestations qui devaient, selon sa pensée, en exprimer l'inspiration, en propager l'influence ? Elle préféra se faire antique dans ses fêtes, ou plutôt elle s'imagina qu'elle l'était en s'adressant à des accessoires détachés d'un ensemble harmonieux, en dorant les cornes des bœufs attelés aux chars, en couronnant des enfants de violette, des adolescents de myrte, des hommes mûrs de feuilles de chêne, des vieillards de feuilles d'olivier, en for-

mant des chœurs, non plus avec l'élite de la ville, comme dans les républiques anciennes, mais avec un personnel inférieur et stipendié. Bizarres anachronismes de civilisation dont je vois un type frappant dans cette fête dite de l'*Opinion* qui, terminant les jours appelés *sans culottides*, célébrés tous les quatre ans, prétendait renouveler la liberté des propos injurieux adressés aux triomphateurs chez les Romains, et devait donner à chacun le droit d'outrage à l'égard des puissants et des illustres, comme si la liberté moderne avait besoin de cette fête, et comme si nos mœurs ne remplissaient pas suffisamment, sans attendre le terme de quatre années, l'office que l'on confiait à une institution spéciale! Qu'était-ce aussi sinon une réminiscence des Saturnales que cette scène singulière dite le *Triomphe du pauvre*, décrétée dans une de nos contrées? Un riche suspect faisait asseoir le pauvre, se tenait derrière lui, le servait à table. Étrange symbole de l'égalité qui, comme dans plus d'un système, n'aboutissait ici qu'a intervertir les rangs? Outre ce principe que les fêtes nationales doivent être du pays et du temps, il en est un autre non moins essentiel, c'est qu'elles doivent être libres, spontanées, comme les sentiments qu'elles expriment. Cette époque elle-même n'en avait-elle pas fait l'expérience heureuse dans la seule fête complètement belle qu'elle présente, celle de la Fédération, dont le succès fut dû non-seulement à la grandeur réelle du spectacle, mais à l'élan de l'enthousiasme, dans l'illusion d'une heure de concorde. Que sont les fêtes où l'âme n'est pas?—La Révolution, qui inscrivait le mot *liberté* dans sa devise, l'oubliait trop dans ces organisations purement artificielles, qui sentent la contrainte, et où tout

est noté d'avance au programme. A une cérémonie funéraire en l'honneur de Marat, tandis que son buste étalé partout et son cœur même étaient présentés à l'idolâtrie populaire, on fit des libations à ce qu'il plut aux organisateurs d'appeler ses mânes. Rien de plus mécanique que l'ordre de cette cérémonie. Entre chaque partie du programme, composée de couplets et de cris lamentables, il est prescrit de *vider les urnes*, ce qui, dans le style du temps, voulait dire *vider les verres*. Cette dernière opération est même renouvelée très-fréquemment. Dans une autre solennité il est dit qu'à un moment marqué toutes les mères devront regarder leurs enfants avec des yeux attendris. Ailleurs on indique l'instant où « le peuple ne pourra plus contenir son enthousiasme; il poussera des cris d'allégresse qui rappelleront le bruit des vagues d'une mer agitée, que les vents sonores du midi soulèvent et prolongent d'échos en échos dans les vallons et les forêts lointaines. » Dans un plan présenté par Merlin, de Thionville, et adopté, le peuple tout entier doit se mettre à chanter à la fois, puis s'écrier : « Vive le Peuple ! » Merlin ajoute : « Le peuple, *retenu par le charme*, dînera sur l'herbe, se mettra à danser... La nuit *surprendra* le peuple dans l'ivresse de la joie et du bonheur; quelques milliers de fusées volantes, nobles et vives images de l'élan républicain à l'escalade de la tyrannie, s'élèveront dans les airs qu'elles embraseront, et, en y attirant tous les regards, elles *feront cesser* les jeux de la jeunesse *sans laisser apercevoir* qu'elles les interrompent, et *ce sera en chantant* quelque refrain chéri que les citoyens retourneront dans leurs foyers. » Fort bien, sommes-nous tenté de dire, mais si le peuple se mon-

trait récalcitrant, si, moins retenu par le charme qu'on ne le suppose, il ne dînait pas sur l'herbe, s'il ne dansait pas, si les fusées volantes n'avaient pas les effets prévus, et si ce n'était pas enfin en chantant des refrains chéris qu'il regagnait sa demeure, que deviendrait la vérité du programme ? Où serait l'effet attendu de ces épisodes sur lesquels on compte si bien que l'exécution semble avoir toute la précision de la manœuvre ? Ce que nous montre en outre avec non moins de force la même célèbre expérience, c'est à quel degré d'impuissance aboutit, en matière de fêtes, l'abus soit des allégories mythologiques ou de toute autre nature, soit des abstractions morales, dont une société raisonnable et positive est si souvent tentée de se servir, lorsqu'elle veut se donner l'imagination qui lui manque. Qu'attendre du paganisme sensuel avec lequel on célébrait la déesse Raison ? Qu'attendre des emblèmes qui figuraient dans la fête de l'Être suprême ? Qu'attendre de ces idées pures qu'on prétendait solenniser, de ces célébrations de vertus dont la modestie répugne à tout ce bruit fait en leur faveur ? Quelle chance les plus ingénieuses mises en scène en l'honneur de la bienfaisance et de l'amitié auront-elles d'augmenter le nombre des gens bienfaisants et des amis ? Et comment espérer de grands effets pour les vertus conjugales d'une fête des *bons ménages*, même en la supposant plus facile qu'elle ne l'est à parer de poétiques attributs ?

Donner une telle importance aux solennités publiques, croire qu'elles peuvent reprendre le rôle et le rang qu'elles eurent à d'autres époques, n'est-ce pas une véritable illusion que démontre la comparaison de notre état social avec les sociétés du passé ?

La prédominance de la vie publique chez les anciens qui les pousse à rechercher leurs plaisirs au dehors et à donner à leurs fêtes l'empreinte de la cité ou de l'État, si supérieur à l'individu qu'il semble se l'approprier tout entier, les loisirs que laissent l'esclavage et le climat, le tempérament méridional avide de mouvement et de spectacle, le développement d'une *plèbe* qu'il faut distraire à tout prix, et qu'il est dans l'intérêt des partis ou des chefs d'État de gagner ou de retenir par des plaisirs devenus un moyen d'influence et de gouvernement, tous ces faits expliquent dans l'antiquité ce besoin insatiable, cette passion tyrannique, passion telle que les Athéniens, pour la satisfaire, écraseront les riches d'impôts, y dépenseront jusqu'à l'argent de la flotte et y consacreront,. au dire de Plutarque, des sommes supérieures à celles qu'absorbèrent les guerres avec les Perses. A Rome, des ressources infinies sont mises au service de cette même fureur qu'expriment les mots célèbres : *Panem et circenses*. Une magnificence inouïe, qu'entretiennent les trésors du monde conquis, une recherche de l'extraordinaire et du gigantesque qui arrive à des effets presque invraisemblables par l'étendue des proportions, une cruauté sanguinaire et la plus extrême licence, sont des traits par lesquels la Rome des derniers temps de la République et celle des empereurs tour à tour défient notre imitation ou tombent au-dessous d'elle.

Le besoin des fêtes doit au moyen âge son énergique développement à des causes toutes différentes et qui ont également disparu. La vie est sombre, durement éprouvée. Les fêtes sont avidement recherchées comme un puissant dérivatif. Il faut échapper au sentiment pénible, accablant, d'une existence sur laquelle

pèsent des tâches monotones, dans des villes malsaines, une oppression qui prend toutes les formes, des guerres destructives, des épidémies, des famines. Les fêtes sont comme une revanche contre toutes ces causes de compression et de tristesse ; c'est une explosion d'enthousiasme, de curiosité, de rire, de joie par moments délirante, effrénée, où l'on trouve mêlées des idées mystiques, des inspirations élevées, touchantes, et des épisodes burlesques, des allusions malicieuses d'une singulière liberté. Enfin la vie municipale, pleine dans certaines contrées de force et d'éclat, se déploie sous cette forme avec une pompe, une richesse qui laissent comme un sillon lumineux dans l'histoire des républiques italiennes, des villes commerçantes des Pays-Bas, et de nos grandes communes du Midi et du Nord.

Combien aussi de circonstances propices, de moyens de produire de puissants effets, également disparus, pendant longtemps une féodalité riche et guerrière, les splendides tournois, les brillantes cavalcades composées de quatre à cinq cents seigneurs magnifiquement vêtus faisant leur entrée dans les villes, l'éclat extraordinaire d'opulents et majestueux costumes civils, militaires, sacerdotaux, d'hommes et de femmes, auprès desquels font une assez triste figure nos vètements pauvres, étriqués, uniformes qui n'ont qu'un mérite auquel nous tenons, celui d'être le signe visible de l'égalité !

Aujourd'hui la vie privée l'emporte sur la vie publique ; la famille a ses fêtes, la société ses plaisirs, ses réunions, ses bals, la ville ses curiosités de tout genre, ses magasins remplis d'objets d'art et des produits les plus divers, ses cafés étincelants, ses théâtres,

en nombre pour ainsi dire illimité, offrant chaque soir des spectacles qui réunissent tout, la musique, la danse, le décor, l'expression de la passion, la folle gaieté, tout ce qui peut attirer et satisfaire un public de toutes les classes.

Quand on possède tous ces moyens de distractions, d'émotions, comment serait-on aussi pressé d'aller les demander à des solennités exceptionnelles, aussi disposé à donner à celles-ci une extension extraordinaire? Le voulût-on, ne viendrait-on pas se heurter à des causes permanentes et profondes qui empêcheront toujours les solennités publiques d'atteindre chez nous à l'éclat et à la puissance morale qu'elles eurent à d'autres époques? Notre civilisation repose sur un fondement qui semble y faire un invincible obstacle. Son principe est la division des éléments que des sociétés antérieures, l'antiquité surtout, confondaient au contraire, et qui apparaissaient dans les solennités publiques avec leur unité puissante, quelle que fût la variété pleine de charme et d'éclat de chacune des parties. Tout s'y présentait réuni, l'élément religieux, en tête, si éminemment favorable aux imposants et gracieux symboles, à la grandeur morale, quand le culte était noble et pur, comme dans les admirables Panathénées, l'élément civil, l'élément militaire, les arts de la pensée, de l'imagination, de la main, les exercices du corps. Chacun de ses éléments a chez nous sa représentation spéciale, ses fêtes brillantes, parfois magnifiques et touchantes, comme celles du culte, soit qu'elles se renferment dans les temples, soit qu'elles s'exposent aux regards des populations ; mais dans toutes ces solennités vouées à tel ou tel art, à elle ou telle pensée, n'êtes-vous pas frappé de voir

jusqu'à quel point se divisent comme autant de rayons l'idée morale, l'idée utile, l'idée du beau ? Ici c'est l'industrie, là c'est la science ou la littérature, ici c'est la peinture et la sculpture, là c'est la musique. Partout la spécialité, presque jamais l'harmonieux concours de toutes les formes, qui frappe, saisit, enveloppe l'homme tout entier ! Quelle concurrence cette multiplicité de célébrations distinctes fait en outre aux solennités civiles réduites presque aux seuls moyens qui leur sont propres !

Voilà pourquoi je me refuse à entrer dans des pensées trop ambitieuses mises parfois en avant par des esprits sages d'ailleurs, sans parler de ces utopistes qui rêvent des fêtes colossales, fabuleuses, dans des civilisations nouvelles, dont ils prétendent avoir le secret, et dont ils nous font connaître à l'avance les derniers détails. Je laisse le chef de l'école phalanstérienne, Charles Fourier, avec une imagination digne de Rabelais, décrire une immense solennité gastronomique qui tient ses assises à Constantinople, devenue capitale du monde, et où le vainqueur, déclaré triomphateur en petits pâtés, reçoit, au milieu des célébrations les plus réjouissantes, toutes sortes de prix glorieux et de titres de rente, de la reconnaissance des nations. Je laisse le chef de l'école positiviste, M. Auguste Comte, bien éloigné de croire que l'ère positive clora celle des fêtes, les égaler au nombre des hommes éminents en tous les genres et des inventions utiles, sauf à en rompre la monotonie par des solennités vengeresses, où les personnages illustres ayant joué un rôle rétrograde sont célébrés par ces formidables grognements qui saluent dans certains meetings, à plusieurs reprises, les noms impopulaires.

Tout en se proposant des réformes restreintes, est-ce à dire qu'elles n'aient pas d'importance ? Ne peut-on, d'une manière sensiblement plus marquée, ajouter à l'utile, au beau, à l'idée morale et patriotique, sans nuire, bien loin de là, en contribuant à l'agrément des fêtes publiques ?

N'y a-t-il pas d'abord des réformes négatives, celles qui consistent à éliminer les éléments immoraux ou grossiers ?

Comment ne pas approuver, par exemple, la suppression de l'humiliante coutume de jeter des vivres au peuple qui se les disputait dans la poussière ou dans la boue ?

Ne devons-nous pas considérer comme définitive l'abolition de ces fêtes d'un grotesque sans gaieté et mêlées de scènes d'orgie qui remplissaient trois jours d'hiver ? Qui regrettera les pompes du bœuf gras aussi stériles pour l'agriculture que pour la morale ?

Ah ! qu'on tente donc aussi de plus sérieux efforts pour faire disparaître, dans nos pays du Nord, l'ignoble et scandaleuse licence des kermesses qui fait tomber des nations chrétiennes au niveau de la honteuse intempérance et des turpitudes infâmes des Dyonisiaques !

Allons-nous donc maintenant ajouter, comme quelques-uns le demandent avec une insistance dont nous avons eu encore la preuve récente (1), des épisodes d'un caractère féroce à nos solennités nationales ?

(1) Il a été répondu, à la date du 4 septembre, à cette nouvelle pétition par une lettre de M. Beulé, ministre de l'intérieur, qui motive son refus en invoquant les raisons que nous faisons valoir ici.

Suffit-il à notre civilisation que la vue des sacrifices humains ne soit plus donnée comme un spectacle quotidien dans l'amphithéâtre? Faudra-t-il voir revivre les combats des animaux sur l'arène ensanglantée? La rouvrira-t-on pour les luttes de taureaux? Que le sentiment public proteste énergiquement contre ces nouveautés meurtrières, il le doit. Qu'on aille voir ces combats dans un pays voisin, ou seulement qu'on en lise les détails chez les écrivains même qui ont cherché à nous y intéresser. Ces détails sont horribles. On prétend que ces spectacles aguerrissent. Rien n'est plus faux : ils endurcissent les cœurs sans les empêcher d'être lâches. On y voit les femmes mêmes, et dans la société la plus cultivée, y prendre le goût du sang répandu, et demander du geste, comme ces impitoyables matrones romaines, qu'on frappe au bon endroit et qu'on tue! Est-on certain qu'ils ne soient pour rien, ces combats si populaires en Espagne, dans cette facilité à se porter à des massacres dont le récit nous épouvante, chez un peuple pourtant brave et généreux? Adoucir les combats de taureaux! Le peut-on sans détruire l'intérêt du spectacle, sans se condamner à le ramener bientôt tout entier? J'insiste; qu'on me le pardonne! C'est moins encore le vœu qu'il faut repousser que la pensée qui l'inspire. Pendant ce temps-là, on réclame aussi des émotions d'un autre genre pour ranimer la langueur d'amusements insuffisants, à ce qu'il paraît, le rétablissement des maisons de jeu, l'institution permanente de ces loteries que certains empereurs eurent l'idée de mêler aux fêtes publiques, et qu'on voudrait voir revivre sous l'honnête prétexte qu'elles versent aux pauvres, dont elles dévorent l'épargne, l'ivresse des rêves dorés. Tant tout

se tient dans l'ignominieux système qui fait servir le besoin de distractions et de plaisirs à la dégradation des peuples !

Quant aux réformes d'une nature moins négative, je me borne à faire des vœux, au plus à indiquer la voie, sans prétendre tracer un programme. C'est au public à s'y associer, à y travailler. Au fond ce ne sont ni les gouvernements, ni les philosophes, ce sont les peuples qui sont les vrais poètes des fêtes. Développons plus d'un heureux germe, ne reculons même pas devant les innovations que le goût avoue et qui sont conformes à l'esprit du temps. Nos expositions universelles sont d'admirables fêtes consacrées à l'industrie, cette gloire propre de notre siècle, et à une partie notable des beaux-arts. Elles racontent la grandeur du travail et du génie de l'invention en y joignant ce caractère de cosmopolitisme qui, appelant toutes les nations à figurer au concours, semble faire de l'Europe moderne une Grèce agrandie. L'homme, un peu caché sous le produit, ne pourrait-il y être mis parfois plus en relief? La musique, la poésie aussi, dans une certaine mesure, sont-elles suffisamment représentées dans ces solennités d'une variété d'ailleurs si imposante et si instructive pour tous? N'y aurait-il pas tout profit pour l'organisation de nos fêtes nationales à faire davantage appel aux artistes? Dans un siècle archéologique, où une curiosité moins futile s'est répandue même dans les masses, pourquoi ne pas multiplier ces représentations de monuments appartenant aux divers âges et aux diverses civilisations qui ont eu tant de succès déjà en nous faisant connaître les palais et les temple de l'Égypte, du Maroc et d'autres contrées? Telles fêtes historiques, admirables par les accessoires, les cor-

téges pleins de grands souvenirs, et surtout empreintes de la plus haute et de la plus émouvante inspiration patriotique, comme celle qu'Orléans célèbre en commémoration de Jeanne d'Arc, et comme en possèdent d'autres grandes villes, ne pourraient-elles pas avoir leurs analogues à Paris ? Est-ce que les représentations gratuites de chefs-d'œuvre, si vivement goûtées par une population mise en présence de l'héroïque et du sublime et d'une gaieté immortelle comme la nature humaine qui en fournit les traits, et comme le génie, qui les a mis en œuvre, ne devraient pas être moins parcimonieusement ménagées sur nos scènes ? Est-ce que les encouragements qui se seraient portés du côté d'un théâtre nouveau et national, parlant aux yeux et à l'âme, resteraient nécessairement frappés d'une complète inefficacité, et n'en sortirait-il pas tout au moins de vigoureuses et populaires ébauches d'un puissant effet patriotique ? L'admirable concert qui chaque dimanche exécute la plus belle musique, ne pourrait-il pas servir aussi de modèle à d'autres d'un genre différent ? Les exhibitions d'œuvres d'art, les expositions particulières, les jeux de force et d'adresse, qui tenaient tant de places dans nos vieilles communes, les manœuvres d'une agile et robuste jeunesse, tout cela n'est-il pas pratiqué avec étendue et succès par d'autres peuples qui ne craignent pas non plus de consacrer ces solennités à leurs grands hommes ? Tient-on absolument à ce que nos fêtes portent toujours des dates exclusivement politiques ? Ces solennités toutes politiques qui se succèdent en se contredisant, en s'accusant les unes les autres, quel effet moral peuvent-elles avoir ? Ne sont-elles pas comme une école ouverte de scepticisme, depuis assez longtemps, devant le peuple ? Je

me hâte de faire cette remarque : demain peut-être il ne serait plus temps. Les solennités nationales sont faites pour aller au cœur de la nation tout entière, et non pour mettre à nu, aviver ses divisions, réjouir les uns, contrister les autres. Ah ! combien serait grande une fête qui ne serait consacrée qu'à la France ! Toutes nos provinces y viendraient, les absentes y seraient aussi par leur pensée et par la nôtre. Elle ne laisserait de place qu'à une fête plus belle, celle qui, réunissant les membres séparés d'un même peuple, ferait briller sur tous les visages l'image radieuse de la justice satisfaite et de la patrie réparée.

BAUDRILLART.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE

PREMIÈRE PARTIE.

INTRODUCTION.

De retour de l'Exposition de Vienne, et après y avoir consacré environ trois mois de travail comme président du 12e groupe du jury international et comme membre du conseil des présidents de l'Exposition universelle, M. Wolowski a communiqué à l'Académie un *rapport verbal*, dont la première partie a rempli la séance du samedi 2 août 1873.

Depuis la première tentative si bien réussie au *Crystal Palace* de Londres, en 1851, chaque fois, a-t-il dit, que l'on s'est occupé de provoquer une nouvelle Exposition universelle, il semblait que ce serait la dernière. Telle est l'impression qui s'est produite, lorsque la France reprenait, en 1855, l'œuvre couronnée d'un si brillant succès en Angleterre; il en fut de même, en 1862, à la deuxième exposition universelle de Londres, et surtout quand notre grande Exposition du Champ de Mars, en 1867, parut avoir mis le sceau de la perfection sur ces grandes fêtes du travail.

Cependant chaque fois des éléments nouveaux ont étendu le cercle de ces solennités industrielles; l'art est venu occuper une large place à côté des produits matériels, et l'agriculture a étalé ses conquêtes à côté de celles de la fabrique et de l'atelier. L'attention pu-

blique ne s'est point lassée, et les enseignements fournis ont été de plus en plus féconds.

Malgré les difficultés de toute nature qui paraissaient y mettre obstacle, l'Autriche a voulu à son tour donner rendez-vous aux produits du monde entier. L'Exposition universelle de Vienne a repris l'œuvre deux fois accomplie à Londres et à Paris ; elle lui a encore donné des proportions plus considérables sous tous les rapports.

La grandeur même de cette dernière entreprise a de nouveau fait répéter : *Ce sera la dernière Exposition universelle.* Telle n'est point notre pensée.

Il s'agit là, en effet, non d'une fantaisie coûteuse ou d'un spectacle plus ou moins brillant, mais d'une institution qui correspond d'une manière directe aux besoins de notre époque, qui est venue à temps pour reconnaître ce qu'il y a de grand dans l'œuvre du travail et pour en perfectionner de plus en plus les applications diverses.

Chaque temps a eu des fêtes en accord avec l'idée qui le dominait, et dont le résultat a toujours été de provoquer le contact entre des hommes arrachés à l'isolement local pour s'élever mutuellement en se rapprochant. La Grèce, amoureuse de la forme, accourait aux jeux des Olympiades ; le moyen-âge se passionnait pour les tournois de la chevalerie ; c'étaient des étapes du progrès, et l'on aurait tort de les dédaigner. Aujourd'hui, le monde entier participe aux grands concours du travail, et rend ainsi hommage à ce qui est la source des améliorations les plus fécondes, à ce qui contribue, non-seulement à rendre moins incomplète la satisfaction de nos besoins matériels, mais aussi à étendre l'horizon de la pensée et à fortifier l'âme.

Ceux qui n'ont voulu voir dans les expositions que

le signe d'un matérialisme envahissant, se trompent. En permettant à l'homme de mieux se connaître et de mieux apprécier ce qu'il fait, par l'application laborieuse de son activité intelligente, en montrant les résultats obtenus et les progrès accomplis, les expositions font remonter aux causes qui ont amené ces heureuses conséquences, en mettant l'homme en possession des forces de la nature, qu'il domine et qu'il utilise de plus en plus. Ses lumières s'étendent, et comme l'a dit notre illustre secrétaire perpétuel, M. Mignet, avec plus de savoir il acquiert plus de puissance; de plus en plus, fidèle à l'œuvre qu'il doit accomplir sur terre, il continue l'œuvre de la création, en fécondant des éléments inertes, qu'il approprie à son usage. C'est ainsi qu'il fait de ce globe un trône sur lequel le travail, guidé par la pensée, rayonne au profit de la grandeur morale, aussi bien qu'à l'avantage de l'existence matérielle. C'est grâce au développement de son action incessante sur la nature, à la continuité du labeur et aux forces auxiliaires dont il s'est servi en liant le présent à l'avenir, que l'homme s'est dégagé successivement de l'étreinte des besoins les plus grossiers qui le tenaient courbé vers la terre; il a pu gagner le loisir nécessaire pour élever le front vers le ciel, comprendre, penser, sentir, et s'armer de l'outillage sans cesse perfectionné de la civilisation.

Quand on les envisage sous cet aspect, les expositions universelles cessent de figurer comme un vulgaire bazar, plus vaste que les autres et mieux rempli, ou comme une série d'étalages variés. Elles ont une autre importance et une autre signification; elles accomplissent avec d'autres dimensions et d'autres résultats, l'office agrandi des foires du moyen-âge. Ces

foires étaient limitées dans leur essor par la difficulté des communications et les dangers du voyage. Les marchands devaient à certaines époques, se réunir en caravanes pour les surmonter et les braver. Mais le rapprochement des produits faisait songer aux contrées qui les envoyaient; le rapprochement des hommes, l'échange des idées, des réflexions, des observations, des traditions, rencontrait là un élément actif, surtout avant que l'admirable invention de l'imprimerie eût, comme l'a dit Luther, racheté une seconde fois le monde.

Les expositions universelles continuent cette mission avec une ampleur qu'expliquent la multiplicité et la facilité des voies de communications. Elles sont devenues non-seulement le rendez-vous général des produits, des denrées, des marchandises, mais le rendez-vous des procédés employés, des inventions réalisées, des idées appliquées. L'étude qu'elles provoquent ne se borne pas à l'appréciation des conquêtes matérielles, elle remonte naturellement aux investigations sur les premiers éléments de cette prospérité, et elle rencontre l'intelligence agrandie de l'homme. Elle ne se borne point aux divers aspects du travail matériel, elle interroge les conditions au milieu desquelles il s'exerce, elle scrute le sort des populations auxquelles on doit ces merveilles. Il ne lui suffit pas de connaître les marchandises étalées, elle s'inquiète de la position de ceux qui sont employés à les créer.

Un enseignement mutuel se propage : chacun apprend quelque chose et les peuples les plus avancés peuvent profiter du rapprochement qui permet de constater les caractères particuliers des peuples primitifs, en même temps que ceux-ci secouent la routine, pour

s'initier aux bienfaits de la civilisation. Le contact de l'art et de l'industrie modernes, mis en regard de l'art et de l'industrie des temps anciens, fournit à tous d'utiles leçons.

De ce rapprochement des peuples naît une certaine similitude des procédés perfectionnés et des produits eux-mêmes. Mais si chacune des Expositions universelles a mieux marqué la trace de l'influence mutuelle que les nations exercent les unes sur les autres, il n'en est pas moins resté sur l'ensemble comme une empreinte indélébile du caractère particulier de chaque nation.

Il ne faut pas s'en plaindre : cette diversité engendre la variété, qui invite aux échanges : Si Dieu, dit un jour Sully à Henri IV dans un magnifique langage, a divisé le monde en des contrées séparées, et s'il a doté ces contrées de produits différents, c'est pour rapprocher les habitants qui ont besoin les uns des autres pour l'échange de ces denrées, et pour entretenir ainsi la libre conversation entre les hommes.

Le reflet de cette belle pensée continue à distinguer les productions des diverses régions, tout en invitaut les habitants à participer aux dons spéciaux de la Providence en multipliant les rapports qui les lient.

Les expositions universelles font en quelque sorte toucher du doigt cette grande vérité; elles ont été le point de départ de la rapide application du principe de la liberté commerciale; en faisant connaître les avantages particuliers des biens acquis aux divers peuples, elles ont provoqué à la facile communication de ces biens.

Depuis 1851, date de la première exposition de Londres, que de progrès accomplis dans cette direction!

Il n'était pas possible, en effet, de montrer les avantages particuliers de chaque contrée sans provoquer les mesures qui devaient les rapprocher, sans faire abaisser les barrières artificielles qui les séparaient. On aurait pu taxer de barbarie l'effort fait pour maintenir l'obstacle, quand l'avantage d'un échange mutuel devenait évident. Comment aurait-il été possible de révéler aux hommes le bénéfice d'acquérir les produits dont ils manquaient, en leur disant: « N'y touchez pas. » La révélation pratique des profits des échanges a été comme le prolégomène des réformes accomplies pour faciliter les échanges, et ce service ne constitue pas le moindre de ceux qu'ont rendus les expositions universelles.

On a eu beau médire de ces grandes fêtes du travail; elles ont fait comme le philosophe de l'antiquité, devant lequel on niait le mouvement; elles ont marché, elles ont conquis un terrain de plus en plus large. La première exposition de Londres, en 1851, occupait au milieu des beaux ombrages de Hyde Park environ 8 hectares (81,591 mètres carrés). Celle de Paris de 1852 s'étendait sur plus de dix hectares, aux Champs-Élysées (101,156 mètres). A la deuxième exposition de Londres, Cromwell Road voyait 18 hectares et demi (186,126 mètres) consacrés au même but, et notre belle exposition de 1867 employait ainsi plus de 44 hectares (441,750 mètres carrés) du Champ-de-Mars. A Vienne, au milieu du magnifique parc du Prater, c'étaient plus de 233 hectares (2,330,651 mètres) qui avaient reçu la même destination.

C'était beaucoup; on serait presque tenté de dire que c'était trop. L'étendue ne traduit pas toujours la véritable grandeur de l'œuvre; elle peut causer un embar-

ras sans avantage sérieux. En premier lieu, elle entraîne à des dépenses écrasantes qui pouraient faire succomber une entreprise profitable. L'Autriche n'a pas assumé des frais inférieurs à 50 millions de francs, tandis que notre exposition de 1867 n'en a guère coûté que moitié. Un pareil effort fait honneur à la résolution de l'empire d'Autriche, qui s'est sans doute souvenu de son ancienne splendeur et de ses longues tentatives de domination universelle. Nous hésitons à l'en blâmer, car rien ne nous convient moins qu'un dénigrement stérile. Nous sommes le premier à reconnaître les services rendus par M. le baron de Schwartz-Senborn, âme de cette entreprise hardie, mais nous serions presque tenté d'ajouter avec le poète : « Qui ne sut se borner ne sut jamais administrer. » Ce reproche pourrait ne pas s'arrêter là. Animé d'un zèle actif, M. de Schwartz a voulu être partout, faire tout, et une pareille tâche dépasse les forces humaines. Certaines erreurs d'application, quelque désordre dans l'exécution ont été la suite obligée d'un effort surhumain. Mais cet excès de dévouement ne saurait affaiblir le rare mérite du promoteur de l'exposition de 1873, et : *Ubi plura nitent, non paucis offendar maculis.*

D'ailleurs, ce défaut tient, peut-être, aux entraînements naturels à l'esprit autrichien : il vise toujours au grandiose. Nous avons pu, sous d'autres aspects, signaler le même caractère dans les produits que l'Autriche avait envoyés aux expositions. Ils se sont améliorés sous plus d'un rapport : ils ont gagné au point de vue du *confort*, au contact de l'exposition anglaise; ils ont gagné au point de vue du goût, au contact de l'exposition française, mais ils ne sont pas guéris d'une certaine exagération dans la forme extérieure. Ceci se

retrouve dans les produits les plus considérables, comme dans les produits secondaires. Voyez les meubles autrichiens : ils sont admirablement fabriqués; le bois est bien choisi et bien travaillé; mais l'art dont ils témoignent étonne plus qu'il ne charme: ils sont énormes et semblent avoir été construits pour des géants. Le plus modeste ustensile porte le même cachet, et nous ne reculerons pas devant la vulgarité d'un détail: l'humble tire-bottes, qui sert le soir à nous débarrasser de notre chaussure, devient un monument presque à hauteur d'homme, sous la main du fabricant autrichien.

Qu'on passe du plus mince sujet au plus important, c'est toujours le même cachet; il marque de son empreinte l'immense coupole qui domine les vastes bâtiments de l'Exposition de Vienne. Cette construction colossale est le double du dôme de Saint-Pierre, de Rome; elle mesure 104 mètres de diamètre; 18 mètres séparent du sol la naissance de cette coupole, qui se projette au-delà sur une hauteur de 76 mètres. Et pourquoi? La coupole couvre l'espace central, consacré à étaler les produits remarquables du monde entier; mais on y manque de jour: le clair-obscur favorable à la méditation religieuse ne vaut rien pour l'étude des produits de l'art et de l'industrie.

Cette coupole répond du reste aux dimensions colossales des galeries: en faisant la somme des galeries principales et des galeries latérales, ainsi que des cours couvertes, sans parler des annexes, on n'arrive pas à un total moindre de cinq mille mètres, la longueur de notre ancienne lieue de poste, un demi-myriamètre.

Comment suffire à l'étude d'une pareille immensité, et comment se reconnaître au milieu de ce dédale de vastes cellules, privées du coup d'œil d'ensemble, et

vous empêchant de vous orienter, de vous retrouver? Il résulte de cette disposition exubérante d'autres inconvénients, et notamment celui d'un classement défectueux; nous y reviendrons dans la suite de notre communication.

Malgré ses défauts, l'Exposition universelle de Vienne mérite d'attirer l'attention générale; elle marquera au nombre des œuvres considérables de notre temps. Mais si l'on veut continuer ces revues périodiques du travail, espèce de statistique vivante des progrès accomplis, il faudra partir d'autres données et s'arrêter sur un autre plan que nous essaierons d'indiquer.

DEUXIÈME PARTIE

LA GÉOGRAPHIE SOCIALE.

Pénétrons maintenant dans l'intérieur des vastes constructions de l'Exposition de Vienne. Les produits envoyés de tous les points du globe présentent un double intérêt :

1° Au point de vue technique, pour faire apprécier les progrès accomplis dans l'industrie, les ressources nouvelles offertes au travail et au commerce;

2° Au point de vue moral et économique, pour faire connaître la condition des hommes aux divers degrés du développement de la civilisation.

C'est cet ordre d'idées que M. Wolowski préfère explorer d'abord, à cause de l'importance des questions qui s'y rattachent et à cause des problèmes qui conviennent mieux à cette Académie. Il ne passera point sous silence le côté technique, mais il n'en parlera

qu'après avoir essayé de montrer l'influence utile des Expositions universelles sous des aspects moins mis en relief jusqu'ici, et cependant d'un haut intérêt pour les investigations politiques et morales.

La disposition des objets exposés à Vienne favorisait surtout ce dernier ordre d'observations. En 1867, le bâtiment ingénieusement distribué par M. Krantz au Champ de Mars présentait une double classification qui facilitait l'étude des produits similaires du monde, en même temps qu'elle groupait l'ensemble des envois faits par chaque État. Des *secteurs* disposés perpendiculairement des extrémités de l'édifice au centre, réunissaient les produits divers de chaque pays, et des galeries circulaires traversaient les secteurs, en rapprochant les objets similaires et en permettant de les comparer entre eux.

L'étude technique y gagnait beaucoup : elle ne risquait point d'imposer la fatigue extrême d'un examen des articles analogues disséminés de tout côté. Mais il est juste de dire que l'isolement de ces catégories variées, en concentrant l'attention sur l'ensemble des produits de chaque contrée, laissait à Vienne une impression peut-être plus vive et plus durable quant aux conditions suivant lesquelles le travail s'exerce dans chaque pays, et quant aux résultats que ces conditions entraînent pour la situation matérielle et morale des populations.

Le classement *géographique* adopté à l'Exposition de 1873, présentait à l'observateur comme une vaste carte du monde déployée à partir des régions où le soleil se lève jusqu'à celles où il se couche : non pas une carte muette dressée sur le papier et traduisant par des traits convenus le caractère de chaque État, mais une carte vivante, offrant aux regards les attestations fidèles de la

richesse naturelle et de la puissance industrielle, du mode d'existence et même de l'attitude des fractions diverses des hommes qui occupent le globe.

Le lien intime qui s'établit forcément entre les ressources matérielles et le mode suivi pour les utiliser d'un côté et, de l'autre, la situation intellectuelle et politique des habitants apparaissent d'une manière éclatante dans ce voyage autour du monde que chacun a pu accomplir en quelques heures, en partant des régions orientales, de la Chine, du Japon, de la Perse, pour traverser la Turquie, la Grèce, la Russie, la Hongrie, l'Autriche, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, la Hollande, les États scandinaves, l'Italie, la France, l'Angleterre avec ses nombreuses colonies, l'Inde, les États-Unis, le Brésil et les Républiques du Sud de l'Amérique. Nous sommes ainsi à même de constater, au moyen des produits naturels et fabriqués de chaque contrée et de l'image des habitants, les procédés industriels, ainsi que les usages, les rapports sociaux et jusqu'au mode de vêtement des nations les plus civilisées, comme de celles qui avoisinent les habitudes et le sort des peuplades primitives. Ce vaste et saisissant tableau résume la situation véritable faite à l'homme depuis l'état rudimentaire, dont il a su se dégager successivement, jusqu'aux splendeurs de la civilisation. Quand on n'a pas réuni en nature les divers éléments nécessaires à cette étude, les procédés graphiques ont fourni le complément désirable; la photographie, dont l'Exposition de 1873 a fait ressortir les progrès considérables et les services multiples, a puissamment concouru à fournir des indications précieuses sur la condition des populations. L'art le plus moderne a été ainsi activement employé pour reproduire d'une

façon exacte l'aspect extérieur des peuplades les plus rapprochées des conditions rudimentaires de l'humanité.

Rien ne saurait mieux que ce tableau contribuer à faire résoudre les questions les plus graves : on peut, en quelque sorte, mesurer du regard et toucher du doigt les diverses étapes que nous avons dû traverser pour nous élever de la sujétion la plus dure aux bienfaits de la liberté, de la misère la plus énervante à une aisance relative, qui progresse et qui se généralise à mesure que se développe davantage l'empire de l'activité humaine sur les éléments fournis par la nature.

L'économie politique est avant tout *matter of facts*, et comment pourrait-on imaginer une collection de faits plus variés et plus décisifs ? Ils permettent d'interroger l'action et la vie, tandis que les amphithéâtres ne donnent que les moyens de pénétrer, à l'aide de l'analyse et de la dissection, les mystères de l'être animé.

Aussi les expositions universelles, auxquelles on n'a peut-être pas rendu une justice suffisante sous ce rapport, sont-elles une école ouverte et une source féconde d'enseignement pour les recherches sociales. Elles nous permettent d'apprécier l'influence exercée sur le sort des hommes par l'outillage de la civilisation. C'est grâce aux forces qu'il sait s'adjoindre en les disciplinant, aux outils et aux instruments qu'il multiplie et qu'il perfectionne sans cesse, aux éléments naturels dont il pénètre la qualité et qu'il *approprie* de plus en plus à ses besoins, en donnant ainsi à la *propriété* le sceau commun de la justice et de l'utilité ; c'est grâce aux provisions faites, en vue de l'avenir, aux machines qui les mettent en œuvre, aux *capitaux* de toute espèce qui conservent les résultats acquis et qui servent à les multiplier ; c'est grâce à l'intelligence qui s'élève et à

la liberté qui grandit, que la plus faible des créatures est parvenue à dominer le monde, que le plus misérable sauvage est devenu l'homme profitant d'une position relativement meilleure et d'une condition plus digne et plus forte.

Aucune démonstration théorique, aucun raisonnement, ne pouvait produire l'impression que fait sur quiconque réfléchit devant ce grand spectacle, le témoignage pratique apporté par l'Exposition universelle, en ce qui touche le problème fondamental de notre époque ; que tout le monde se préoccupe du sort auquel se trouve destiné le plus grand nombre, c'est l'honneur de notre temps ; mais ce qui en constitue le péril, ce sont les rêves décevants, ce sont les constructions idéales propres, malgré le néant qu'ils recèlent, à égarer ceux qui souffrent encore et qui attribuent à l'arbitraire des institutions les maux qu'ils endurent.

L'Exposition universelle multiplie les leçons les plus décisives pour guérir les irritations irréfléchies, calmer les impatiences, rectifier les idées. Elle montre :

« .. .. Combien coûta de peines
Le long enfantement de la grandeur humaine. »

et sous quelles conditions le progrès a pu s'accomplir.

A mesure qu'on franchit les degrés marqués par le développement successif de la culture de l'esprit et des conquêtes matérielles ; à mesure qu'on visite les régions primitives et qu'on traverse ensuite les États placés aux échelons divers de la civilisation, on arrive de plus en plus à se convaincre que les prétendus obstacles, dénoncés chaque jour par un faux esprit de système et par un aveuglement funeste comme autant

d'abus à détruire, constituent les plus puissants leviers du progrès universel.

On entend pousser des cris de révolte contre le droit de propriété, contre la tyrannie du capital, contre l'activité des machines, contre le bénéfice acquis par l'entrepreneur; on croit que si les parts qui sont faites pour récompenser le concours de ces agents énergiques se trouvaient supprimées, le salaire de l'ouvrier s'élèverait d'autant; on imagine qu'en percevant ce qu'on appelle tout le produit de son travail, il se trouverait à l'abri du besoin et même qu'il profiterait d'une aisance inconnue jusqu'ici.

Ces protestations sont comme un écho des sophismes crédulement accueillis au dix-huitième siècle, alors qu'abusant du prestige de l'éloquence Rousseau exaltait les avantages supposés de la vie sauvage et condamnait la spoliation commise par celui qui, le premier, traça des limites aux champs. Mais le bon sens incarné, Voltaire, fit justice de ces rêveries, et son implacable ironie mit à nu ce qu'elles avaient de malsain.

« On nous parle avec tant de charme de la vie sauvage, disait-il, qu'on serait tenté de marcher à quatre pattes et de retourner dans les bois. »

De vaines déclamations ne pouvaient séduire un esprit de cette trempe, ni effacer la devise qu'il avait adoptée : « *Liberty and Property*, liberté et propriété, c'est le cri de guerre des Anglais, » disait Voltaire en le répétant avec une conviction solide. *Propriété et liberté* sont, en effet, les moyens les plus efficaces d'étendre l'empire de l'homme sur la nature inanimée; c'est sous leur influence que nous avons grandi, en écartant les langes de l'enfance, en quittant le communisme stérile pour gravir la route du progrès, ainsi que l'atteste

l'étude attentive de la marche suivie par les peuples.

L'exposition universelle, en nous fournissant le tableau du présent dans les différentes contrées placées aux divers degrés de la civilisation, nous fournit le moyen de contrôler les récits de l'histoire, ou plutôt c'est l'histoire elle-même que nous y rencontrons, présente et vivante. Ce qui a été dans le passé existe encore : chaque peuple a traversé les phases auxquelles sont maintenant arrivées les régions éparses à travers le monde, suivant que l'action et l'esprit de l'homme sont plus ou moins éveillés.

On attaque la propriété comme une spoliation ; qu'on visite les pays où la terre est à tous : alors il n'y a de fruits pour personne, ou bien ceux qui viennent spontanément, et les animaux dont on s'empare, assouvissent seulement par intervalles la faim gloutonne des habitants ; ceux-ci, incapables de conserver des provisions assurées, sont incessamment moissonnés par la faim et la misère dès que les rigueurs d'une saison moins bien pourvue se font sentir.

On maudit le capital ; qu'on étudie les régions où il n'existe pas, où l'homme, privé des instruments qui, ailleurs, décuplent et centuplent sa puissance, est impuissant à résister aux étreintes d'une nature destructive et absorbante.

On proteste contre le profit de l'entrepreneur, qui préserve les éléments de la production et qui en sait tirer le parti le plus fécond ; c'est que l'on n'a pas éprouvé ce qu'entraîne de pertes l'absence d'une direction éclairée. Au contact des faits agglomérés par l'Exposition universelle, on peut le mieux apprendre que le salaire, loin d'être ébréché par le loyer de la terre, l'intérêt du capital et le profit de l'entreprise, grandit

avec leur puissant concours. Tous profitent à la fois, et le propriétaire, et le capitaliste, et l'entrepreneur, et l'ouvrier, parce que les produits sont meilleurs et plus abondants, et que l'accroissement de la masse obtenue permet d'assurer au travailleur une part dans l'œuvre commune, part bien plus considérable que ce qu'il aurait pu obtenir en n'usant que de ses propres forces et en recueillant seul tout le produit de son travail direct.

Le but que nous poursuivons, et dont nous nous rapprochons successivement, est le même pour la production des biens que pour tout développement de force. C'est toujours un problème de dynamique à résoudre : il faut obtenir le plus grand résultat avec le moindre effort.

Les machines aident énergiquement à la solution : elles se substituent à l'homme pour la partie la plus rude de la tâche; elles viennent, comme des génies conjurés par l'intelligence, remplacer l'office des esclaves. Le plus grand esprit de l'antiquité, Aristote, regardait l'esclavage comme nécessaire, tant que, suivant la pittoresque expression dont il s'est servi, la navette ne marcherait pas toute seule. Eh bien! grâce aux merveilles de la mécanique, la navette marche seule aujourd'hui; l'homme se trouve en grande partie affranchi du labeur de la brute, et la plaie la plus honteuse qui ait affligé la terre, l'esclavage, disparaît et promet de s'effacer partout où pénètre la civilisation. On ne le rencontre plus que chez les peuples arriérés ou parmi les hommes qui avoisinent l'état sauvage, au milieu duquel Rousseau croyait rencontrer l'indépendance et la liberté.

Les images photographiques reproduisent l'état fidèle

des colonies lointaines et des contrées à peine sorties de la condition primitive. Nulle part la dégradation physique et morale n'a laissé une plus forte empreinte, nulle part l'homme n'est plus tristement assujetti à l'homme. Qu'on voie ce monarque accroupi, dont la proéminence de l'abdomen est une marque de dignité; des masses de femmes et d'hommes sont occupés, avec de larges éventails de feuillage, à préserver du soleil ses traits augustes ou à chasser les mouches qui pourraient se poser sur son visage; le moindre caprice du souverain suffit pour les faire envoyer à la mort, et une gourde d'eau-de-vie ou quelque verroterie ont à ses yeux une valeur bien supérieure, puisqu'il livre en échange ses sujets dociles.

Quittons ce douloureux spectacle : transportons-nous au milieu des splendeurs de l'Orient, voyons l'Inde avec ses féeriques richesses, ses tissus merveilleux, ses pierreries étincelantes, ses incrustations somptueuses, ses vêtements magnifiques. On est moins disposé à les admirer quand on voit à côté de ce luxe excentrique, apanage du très-petit nombre, l'indigence de ceux qui s'exténuent de travail pour créer de pareils chefs-d'œuvre. La photographie et les figurines naïvement sculptées, traduisent la condition de malheureux ouvriers, vêtus de l'air du temps, auxquels on jette quelques poignées de riz pour pâture.

Avançons encore, et nous constatons qu'à mesure que la civilisation progresse, la condition de l'homme s'améliore, et que la liberté mieux garantie et la propriété plus respectée sous toutes les formes, terre, capital, intelligence, élèvent les forces à leur plus haute puissance et améliorent la position de tous.

Ainsi que l'a dit un économiste illustre dont l'Académie déplore la perte récente, John Stuart Mill, chacun des membres d'une société civilisée participe à l'héritage commun des lumières, des éléments productifs, de l'outillage général. Il en profite bien autrement que si un partage chimérique de la terre avait livré à une exploitation faible et inhabile des lambeaux d'un sol rebelle à la culture. Que devient l'homme seul, dépourvu de lumières et d'instruments, en présence des forces destructives de la nature? L'étude de l'Exposition universelle le montre, en prenant sur le fait les situations auxquelles il se trouverait condamné. Quelle est l'influence de l'union des forces, de la sauvegarde des lois, du progrès de l'esprit? L'admirable spectacle des pays civilisés nous l'apprend également. Sans doute, il y règne encore trop de misère, mais on possède au moins les moyens à l'aide desquels on peut espérer en triompher, et aucun de nos ouvriers ne consentirait à échanger son sort contre celui des potentats sauvages.

Le premier sentier ouvert, le premier canot creusé, le premier arc construit, le premier bâton employé à écorcher la surface du sol, ont ouvert de nouvelles voies à l'humanité et commencé les transformations dont le chemin de fer, le navire à vapeur, les puissants engins de la mécanique, les miracles de l'électricité marquent le développement actuel. L'Exposition universelle permet de constater *de visu* chaque progrès accompli aussi bien que l'influence qui en résulte sur la condition matérielle et morale des hommes. C'est un véritable cours de philosophie pratique et d'économie politique appliquée.

On y apprend qu'on ne gagne rien à spolier autrui,

et que le concours des forces, en augmentant la masse des produits, rend sans cesse moins exiguë la part des plus faibles.

Une inquiétude universelle attriste aujourd'hui les esprits; on assiste à la guerre la plus funeste, celle de l'homme qui travaille contre l'homme qui possède. Cette guerre vient d'un malentendu profond qu'il importe de faire cesser. Le raisonnement seul peut ne pas y suffire, mais il se fortifie singulièrement au contact de l'expérience; c'est à ce titre que l'étude de la situation diverse des hommes, suivant les conditions au milieu desquelles leur travail s'exerce, peut conduire à d'importants résultats. Les récits des voyageurs, les travaux des géographes, les investigations des historiens, rendent sans doute des services signalés, mais combien ne sont-ils pas rehaussés par la réunion dans la même enceinte des *spécimens* mêmes de la culture du globe et des résultats obtenus par l'action de l'homme sur la nature.

Quelle lumière jaillit ainsi sur les problèmes sociaux, le plus ardemment débattus! Celui qui travaille et qui souffre veut connaître la cause des différences qui existent entre sa position et la situation de ceux à l'accaparement desquels il attribue les privations qu'il subit. Pourquoi la terre et le capital sont-ils dans certaines mains? pourquoi est-il exclu des mêmes avantages? Voilà ce qu'il saura mieux comprendre en connaissant les résultats signalés par l'Exposition du monde. Il saura que la *propriété* n'a rien enlevé à personne, qu'elle a fécondé, au profit de tous, des éléments stériles; il verra que le capital émane de l'économie sur le produit du travail antérieur, et que seul il peut améliorer le sort de tous en étendant les forces auxiliaires

destinées à augmenter la somme des produits. La propriété fournit la base solide sur laquelle repose l'extension successive de la culture; les capitaux sont un appel incessant au travail plus productif et, par conséquent, moins mal rémunéré. Les lumières qui distribuent et utilisent les forces, en augmentent la puissance. Le commerce, qui rapproche les matières premières et les produits, rend de plus en plus accessibles les bienfaits naturels du sol et les produits perfectionnés de l'industrie. Un enchaînement mystérieux relie, en une œuvre d'harmonie sublime, les éléments en apparence hostíle les uns aux autres. Tous participent, sous des formes diverses, à ce qui a été défriché, produit, conservé, amélioré ; tous souffrent de ce qui peut diminuer chacune de ces conquêtes. A mesure que l'homme acquiert plus de dignité, il profite de plus de liberté; ses moyens d'action ne peuvent s'élever à leur plus haute puissance que sous l'égide de lois de plus en plus équitables, de mieux en mieux obéies, afin de garantir à chacun la récompense du concours qu'il prête directement ou indirectement à l'œuvre produite.

Ces vérités consolantes se trouvent attestées et confirmées par l'étude de la grande carte de géographie sociale déployée à l'Exposition universelle.

Il nous reste à examiner les produits exposés et le caractère particulier des progrès de l'art et de l'industrie que Vienne vient de mettre en relief.

L. WOLOWSKI.

(*La suite à la prochaine livraison*)

PRINCIPE

D'UNE

THÉORIE MATHÉMATIQUE DE L'ÉCHANGE.

I

C'est une question encore débattue entre économistes, que de savoir si l'économie politique est une science proprement dite ou une science d'application. Je crois, pour ma part, non pas qu'elle est à la fois l'une et l'autre (car une science ne saurait être à la fois science proprement dite et science d'application), mais qu'il y a lieu de distinguer, d'une part, sous le nom d'*Économie politique pure*, l'étude pure et simple des effets naturels et nécessaires de la libre concurrence en matière de production et d'échange, et, d'autre part, sous le nom d'*Économie politique appliquée*, la démonstration de la conformité de ces effets avec l'intérêt général et, conséquemment, l'énumération détaillée des applications du principe de la libre concurrence, ainsi démontré, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, au crédit. N'est-il pas nécessaire, en effet, de savoir au moins quels sont les résultats du *laisser-faire laisser-passer*, pour pouvoir dire que ces résultats sont bons et avantageux ? Cette nécessité est tellement évidente qu'elle s'impose même aux économistes qui contestent à l'économie politique pure son existence. Ils font de l'économie politique pure, mais ils la mêlent à l'économie politique appliquée, de telle sorte que notre rôle est moins d'affirmer la science dont il s'agit que de la mettre à part en précisant son objet, son caractère et sa méthode.

Pour cela, supposons un pays où existeraient en quantités déterminées telles et telles variétés de services producteurs, savoir des *terres*, des *hommes* et des *capitaux*, et où l'on déciderait de laisser, à partir d'un moment donné, la production et l'échange s'effectuer sous l'empire de la plus libre concurrence, du plus complet, du

plus absolu laisser-faire laisser-passer, abstraction faite de toute considération d'intérêt ou de justice, je veux dire non pas du tout parce que l'on croirait cela plus utile ou plus équitable, mais uniquement pour savoir ce qui arriverait. Eh bien ! sans attendre l'expérience, on peut dire que, dans ce pays, au bout d'un certain temps de ce régime, il arriverait nécessairement trois choses.

1° Il y aurait telles et telles espèces de produits en quantités déterminées : tant d'hectolitres d'avoine, tant d'hectolitres de blé, tant de livres de café, etc. On serait, il va sans dire, plus ou moins bien renseigné par la statistique sur ces diverses quantités de produits ; toujours est-il qu'elles seraient à chaque instant parfaitement déterminées ou mathématiques ;

2° Tous ces produits auraient chacun un prix déterminé, c'est-à-dire qu'ils s'échangeraient les uns contre les autres en certaines proportions déterminées de quantité : 1 hectolitre de blé s'échangerait contre 2 hectolitres d'avoine et contre 10 livres de café, etc. Ces prix, bien entendu, seraient plus ou moins susceptibles de varier d'un moment à l'autre ; il n'en est pas moins vrai qu'ils seraient, eux aussi, à chaque instant, parfaitement déterminés ou mathématiques ;

3° Enfin, tous les services producteurs existant dans le pays auraient également chacun un prix déterminé ou mathématique : telle ou telle terre se vendrait tant et se louerait tant ; le salaire de tel ou tel travailleur serait de tant par journée ; l'intérêt du capital serait de tant pour cent par an.

Tels sont donc les effets naturels et nécessaires de la libre concurrence en matière de production et d'échange. L'étude de ces effets doit, à mon sens, être poursuivie d'une manière spéciale, indépendamment de toute question et antérieurement à toute conséquence d'application. Elle constitue, d'ailleurs, un problème extrêmement vaste et compliqué qu'en vue d'une solution plus facile on peut, je crois, partager en deux autres.

Laissant d'abord de côté, pour la considérer plus tard, cette circonstance que l'avoine, le blé, le café, etc., sont des produits, et n'y voyant que des marchandises qui s'échangent sur un marché, on cherche la relation qu existe entre les quantités de ces mar-

chandises et leurs prix sous l'empire de la libre concurrence. C'est un premier problème qui forme l'objet de la *Théorie mathématique de l'échange* et qui pourrait à la rigueur s'énoncer ainsi : — *Etant données les quantités des marchandises, formuler le système d'équations dont les prix de ces marchandises sont les racines.*

Cette première théorie une fois élaborée, faisant alors intervenir cette circonstance essentielle que les marchandises en question résultent de l'association de services producteurs, on cherche la relation plus complexe qui existe entre les quantités de ces services producteurs, les quantités des produits fabriqués, les prix de ces produits et les prix des services producteurs, toujours dans l'hypothèse d'une production et d'un échange régis par la libre concurrence. C'est un second problème qui forme l'objet de la *Théorie naturelle de la production* et qui peut, si l'on veut, se poser en ces termes : — *Etant données les quantités des services producteurs, formuler le système d'équations dont 1° les quantités des produits, 2° les prix de ces produits, et 3° les prix des services producteurs sont les racines.*

Ainsi envisagée, la *Théorie de la richesse sociale* ou *Économie politique pure* apparaît clairement avec le caractère d'une science proprement dite physico-mathématique. Est-ce à dire toutefois que ce caractère n'ait jamais été reconnu jusqu'ici à l'économie politique? Bien loin de là. Quoi de plus apparent que le caractère de science naturelle donné par les Physiocrates à l'économie politique ? Non-seulement ils le donnent avec raison à l'économie politique pure, mais ils le donnent aussi, à tort selon moi, à l'économie politique appliquée. Et tous les économistes anglais, depuis Ricardo jusqu'à J.-S. Mill, n'ont-ils pas traité l'économie politique pure comme une mathématique véritable? Assurément. Leur seul tort, dirai-je volontiers, est d'avoir tenu à faire cette mathématique dans le langage ordinaire et de ne l'avoir faite, par ce motif, que d'une façon à la fois très-pénible et très-imparfaite.

M. Cournot est le premier qui ait tenté franchement et sérieusement l'application des mathématiques à l'économie politique. Il l'a fait dans un ouvrage intitulé : — *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses*, publié en 1838, et qu'au-

cun auteur français, à ma connaissance, n'a jamais critiqué. Voici plusieurs années que je travaille de mon côté à élaborer l'économie politique pure comme une science naturelle et mathématique. J'y suis parvenu en me fondant sur d'autres principes économiques et en recourant à d'autres procédés mathématiques que M. Cournot. Il part du monopole pour arriver à la concurrence indéfinie, et je crois préférable de partir de la concurrence indéfinie, qui est le cas général, pour arriver au monopole, qui est un cas particulier. Il emploie couramment le calcul infinitésimal, et j'ai réussi à ne recourir, au moins pour établir la base de ma théorie, qu'aux formules élémentaires de la géométrie analytique. Ainsi, nos recherches ne se confondent point et je crois pouvoir dire que je ne lui ai rien emprunté que sa méthode ; mais cela seul est déjà beaucoup, et j'ai tenu à mentionner l'auteur d'une tentative remarquable sur laquelle je répète qu'aucun jugement n'a été porté et à laquelle, par conséquent, j'oserai dire que justice n'a pas été rendue.

II

Des deux problèmes en lesquels j'ai résumé l'économie politique pure, j'aborderai seulement le premier; encore ne veux-je pas exposer la théorie mathématique de l'échange, mais seulement le principe sur lequel elle repose. La méthode la plus ordinaire nous commande d'étudier l'échange de deux marchandises avant d'étudier l'échange d'un nombre quelconque de marchandises entr'elles. Il est certain d'ailleurs que, par l'intervention du numéraire et de la monnaie, le second cas se ramène en partie au premier. Prenons donc deux marchandises quelconques que nous pourrons supposer être l'avoine et le blé, ou que même nous désignerons plus abstraitement encore par (A) et (B). Et figurons-nous un marché sur lequel arrivent d'un côté des gens qui ont de la marchandise (A) et qui sont disposés à en donner une partie pour se procurer de la marchandise (B), et d'un autre côté des gens qui ont de la marchandise (B) et qui sont disposés à en donner une partie pour se procurer de la marchandise (A). Il arrivera, je suppose, que cette avoine et ce blé, ou cet (A) et ce (B), s'échangeront finalement dans la

proportion de 2 contre 1, autrement dit que le prix de (A) en (B) sera de 1/2 et que le prix de (B) et (A) sera de 2. Quels sont les éléments constitutifs de ces prix? Telle est la question qui va nous occuper.

Tout le monde ici dira : — Ces prix seront déterminés par le rapport de l'offre et de la demande. Et c'est, en effet, ce que dit la science actuelle. Malheureusement, c'est là, comme l'a fait observer M. Cournot, une réponse qui n'est pas précisément inexacte tant que les termes en demeurent vagues et indéfinis, mais qui peut devenir et qui devient effectivement tout à fait fausse dès qu'on essaie de la préciser. Qu'appelez-vous l'offre? Est-ce la quantité totale de la marchandise apportée sur le marché? Soit. Et qu'appelez-vous la demande? Est-ce la quantité totale de marchandise qui serait nécessaire pour satisfaire à discrétion les besoins de tous les échangeurs qui sont sur le marché? Je le veux bien. Seulement si, après cela, vous donnez au mot de rapport son sens mathématique, qui est celui de quotient, je suis forcé de déclarer que le prix n'est le rapport ni de l'offre à la demande, ni de la demande à l'offre. C'est tout autre chose, comme je le montrerai tout à l'heure.

Songeons que ces prix, qui sont les rapports ou quotients inverses des quantités de marchandise échangées, sont des quantités mathématiques. Le prix de l'avoine en blé, ou de (A) en (B), est de 1/2, ce qui veut dire qu'on obtient 1 de (A) à la condition de donner 0.50, et non pas 0.45 ou 0.55, de (B). Le prix du blé en avoine, ou de (B) en (A), est, par cela même, de 2, ce qui veut dire qu'on obtient 1 de (B) à la condition de donner 2, et non pas 1.95 ou 2.05, de (A). Il faut donc faire une théorie qui indique rigoureusement les éléments de ces prix, si on le peut, ou ne rien dire du tout si cela est impossible; mais il ne faut, en aucun cas, employer des expressions qui, sous l'apparence d'une rigueur scientifique, ne cachent qu'obscurité et incertitude. Eh bien! Je le sais, beaucoup de personnes pensent et disent que les éléments en question nous échappent, ou tout au moins qu'ils échappent au calcul. Mais ici prenons garde aux malentendus. Peut-être l'application des mathématiques à l'économie politique comportera-t-elle

un jour ou l'autre la substitution, dans certains cas donnés, du calcul au mécanisme de la hausse et de la baisse sur le marché. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas de telles applications numériques qu'il s'agit ici. Ce que poursuit exclusivement la théorie mathématique de l'échange dont j'expose ici le principe, c'est l'expression mathématique de ce mécanisme de la libre concurrence. Sans doute, et même dans cette opération d'analyse essentiellement abstraite, générale et théorique, il est un point où le calcul doit s'arrêter devant la multiplicité et la diversité des dispositions individuelles, des idiosyncrasies, devant le fait du libre-arbitre. Mais j'espère faire voir qu'avant d'en arriver là, on peut s'avancer, dans la théorie de l'échange et des prix, beaucoup plus loin que n'a été jusqu'ici la loi dite de l'offre et de la demande.

III

Avant tout, il nous faut définir avec précision le mécanisme de cette libre concurrence que nous supposons régir notre marché. Transportons-nous, pour cela, sur un marché libre, et voyons comment il fonctionne. Entrons, par exemple, au marché au blé et rendons-nous scrupuleusement compte des opérations qui s'y effectuent. C'est peut-être le point le plus délicat, dans les sciences physico-mathématiques, que d'emprunter ainsi à la réalité les données expérimentales sur lesquelles l'esprit établit ensuite la série des déductions rationnelles.

Le marché s'ouvre, et l'on met à prix à 20 fr. l'hectolitre. Sur ce, des gens qui sont vendeurs à 20 fr. *ou moins* offrent une certaine quantité d'hectolitres de blé au prix de 20 fr. Nous appellerons *offre effective* l'offre ainsi faite d'une quantité déterminée de marchandise à un prix déterminé. Par contre, des gens qui sont acheteurs à 20 fr. *ou plus* demandent une certaine quantité d'hectolitres de blé au prix de 20 fr. Nous appellerons *demande effective* cette demande d'une certaine quantité de marchandise à un certain prix.

Nous avons maintenant trois hypothèses à faire suivant que la demande est *égale*, *supérieure* ou *inférieure* à l'offre.

1re Hypothèse. On demande à 20 fr. une quantité égale à celle qui est offerte à ce même prix. Chaque vendeur ou acheteur trouve exactement ce qu'on appelle sa *contre-partie* chez un acheteur ou vendeur. Le cours de 20 fr. se maintient ; il y a *état stationnaire* ou *équilibre* du marché.

2e Hypothèse. Les acheteurs ne trouvent pas leur contre-partie, ce qui prouve que la quantité d'hectolitres de blé demandée au prix de 20 fr. est supérieure à la quantité offerte au même prix. Ceux d'entre eux qui sont acheteurs à 20 fr. 05 *ou plus* demandent à ce prix. Ils vont à l'enchère.

Cette enchère produit un double résultat : 1o Des acheteurs à 20 fr. qui ne sont plus acheteurs à 20 fr. 05 se retirent ; 2o des vendeurs à 20 fr. 05 qui n'étaient pas vendeurs à 20 fr. surviennent. Ainsi, par un double motif, il y a réduction de l'écart entre la demande effective et l'offre effective. Si l'égalité est rétablie, la *hausse* s'arrête là ; sinon, il y a enchérissement de 20 fr. 05 à 20 fr. 10, de 20 fr. 10 à 20 fr. 15, jusqu'au rétablissement de l'égalité entre l'offre et la demande. Il y a alors nouvel état stationnaire à un cours plus élevé.

3e Hypothèse. Les vendeurs ne trouvent pas leur contre-partie, ce qui indique que la quantité d'hectolitres de blé offerte au prix de 20 fr. est supérieure à la quantité demandée à ce prix. Ceux d'entre eux qui sont vendeurs à 19 fr. 95 *ou moins* offrent à ce prix. Il vont au rabais.

Double résultat : 1o retrait de vendeurs à 20 fr. qui ne sont plus vendeurs à 19 fr. 95 ; 2o survenue d'acheteurs à 19 fr. 95 qui n'étaient pas acheteurs à 20 fr. Réduction de l'écart entre l'offre et la demande. *Baisse*, s'il le faut, de 19 fr. 95 à 19 fr. 90, de 19 fr. 90 à 19 fr. 85, jusqu'au rétablissement de l'égalité. A ce moment, nouvel équilibre à un cours plus bas.

Nous allons étudier le phénomène des prix se produisant dans ces conditions de concurrence supposées rigoureuses, en faisant abstraction des petites circonstances perturbatrices comme en physique, en mécanique, on fait abstraction tout d'abord, sauf à les introduire ensuite dans les formules, de la résistance des milieux, du frottement, etc. Seulement, nous écarterons aussi l'intervention

de la monnaie. Pour avoir une idée exacte du mécanisme de la concurrence, il nous a bien fallu l'emprunter à l'un de ces marchés où se font des ventes et des achats de marchandises contre or et argent; mais il est clair que l'intervention de la monnaie, qui est une simplification pratique, est une complication théorique qui doit être écartée. Revénons donc à l'échange direct de blé contre avoine, et, pour commencer, examinons les dispositions à l'enchère des porteurs de l'une et l'autre marchandise.

Prenons, par exemple, un porteur de blé entre tous. Cet individu a du blé, mais il n'a pas d'avoine; il est désireux de garder une certaine quantité de blé pour lui, et disposé à en céder une certaine quantité en échange d'avoine pour ses chevaux. Quant aux quantités respectives qu'il gardera et qu'il cèdera, elles dépendront du prix de l'avoine et de la quantité d'avoine qu'il demandera eu égard à son prix. Comment cela ? C'est ce qu'il faut voir. Eh bien, au prix de zéro (s'il faut donner zéro hectolitre de blé pour avoir 1 hectolitre d'avoine, autrement dit, si l'avoine est gratuite) notre homme demandera de l'avoine à discrétion, c'est-à-dire en quantité suffisante pour tous les chevaux qu'il a et même pour tous ceux qu'il peut avoir dans l'hypothèse où les chevaux ne coûtent rien à nourrir. Aux prix successifs de 1/1000, 1/100, 1/10, 1/5, 1/2... (s'il faut donner 1/1000, 1/100, 1/10, 1/5, 1/2... hectolitre de blé pour avoir 1 hectolitre d'avoine) il réduira de plus en plus sa demande. Aux prix de 1, 2, 5, 10... (s'il faut donner 1, 2, 5, 10... hectolitres de blé pour avoir 1 hectolitre d'avoine) il la réduira encore davantage. Enfin, à un certain prix plus ou moins élevé, au prix de 100 par exemple (s'il faut donner 100 hectolitres de blé pour avoir 1 hectolitre d'avoine) notre homme ne demandera plus du tout d'avoine parce que, à ce prix là, il ne pourra plus ou ne voudra plus nourrir un seul cheval. Il est donc bien exact que, dans tout cela, la demande effective d'avoine diminue toujours au fur et à mesure que le prix augmente : elle part d'un certain chiffre au prix de zéro, pour aboutir à zéro à un certain prix.

Telles sont les dispositions à l'enchère du premier porteur de blé. Si cet homme va lui-même sur le marché, il peut laisser ses dispositions à l'état virtuel et non effectif, c'est-à-dire ne déter-

miner sa demande que le prix une fois connu. Même alors, ces dispositions n'en existent pas moins. Mais si, par exemple, il était empêché de se rendre en personne sur le marché, ou si, pour une raison ou pour une autre, il devait donner sa commission à un ami ou ses ordres à un agent, il devrait prévoir tous les prix possibles depuis zéro jusqu'à l'infini, ou du moins jusqu'à sa limite maximum, et déterminer en conséquence toutes ses demandes correspondantes, en les exprimant d'une manière quelconque. C'est ce qu'il pourrait faire très-aisément en fournissant cette expression sous la forme soit *arithmétique*, soit *géométrique*, soit *algébrique*.

Mode arithmétique. Etablir deux colonnes, une contenant les prix, l'autre contenant les demandes en regard.

Mode géométrique. Prendre deux axes coordonnés (Fig. 1) un *axe des prix* horizontal Op et un *axe des demandes* vertical Od. Sur l'axe des prix, porter, à partir de l'origine O, des longueurs Op'_a, Op''_a ... correspondant aux divers prix possibles de l'avoine en blé ou de (A) en (B). Sur l'axe des demandes, porter, à partir de la même origine O, la longueur $Oa_{d,1}$ ... correspondant à la quantité d'avoine ou de (A) demandée par notre porteur (1) de blé ou de (B) au prix de zéro ; et, sur des parallèles à cet axe, menées par les points p'_a, p''_a ... porter, à partir de ces points, des longueurs $p'_a a'_1$, $p''_a a''_1$ ... correspondant aux quantités respectives d'avoine ou de (A) demandées aux prix respectifs p'_a, p''_a .. La longueur $Oa_{p,1}$ représentera le prix auquel notre individu ne demandera plus d'avoine ou de (A). Mener la courbe $a_{d,1}$ a'_1 a''_1 . . $a_{p,1}$.

Mode algébrique. Donner l'équation $d_a = f_{a,1}(p_a)$ de la courbe ci-dessus.

Je supposerai ici l'expression des dispositions à l'enchère fournie dans la forme géométrique, forme parfaitement applicable au cas de l'échange de deux marchandises entre elles et qui, en représentant les grandeurs par des lignes et des surfaces, a l'immense avantage de peindre en quelque sorte l'enchaînement des phénomènes. Ce mode étant adopté, je montrerai : 1° Comment les prix courants ou d'équilibre résultent des courbes de demande, et 2° Comment ces courbes de demande résultent elles-mêmes de

l'utilité et de la quantité des marchandises. Ainsi apparaîtra clairement le rapport qui relie l'utilité et la quantité des marchandises à leur prix sur le marché.

IV

Ainsi, les dispositions à l'enchère de (A) du porteur (1) de (B) sont exprimées géométriquement par la courbe $a_{4,1}\, a_{p,1}$. On obtiendrait de la même manière les courbes $a_{4,2}\, a_{p,2}$, $a_{4,3}\, a_{p,3}$ ... exprimant géométriquement les dispositions à l'enchère de tous les autres porteurs (2) (3)... de (B). On obtiendrait de la même manière aussi les courbes exprimant géométriquement les dispositions à l'enchère de (B) de chacun des porteurs de (A). Cela posé, nous sommes en mesure de résoudre mathématiquement le problème général qui consiste, *Étant données deux marchandises* (A) *et* (B), *et les courbes de demande de ces deux marchandises l'une en l'autre, à déterminer les prix respectifs d'équilibre.*

A priori, ce problème est évidemment soluble, du moins en principe, par le procédé mathématique, comme il est soluble, en fait, sur le marché, par le procédé empirique de la hausse et de la baisse. Sur notre marché, nous avons supposé les acheteurs et les vendeurs en présence les uns des autres; mais la présence de ces échangeurs n'est pas nécessaire : qu'ils donnent leurs ordres à des agents, le marché se tiendra entre ces derniers. Même pratiquement, il y a des marchés où les ventes et achats se font à la criée par l'intermédiaire d'agents tels qu'agents de change, courtiers de commerce, et ces marchés sont précisément les mieux organisés sous le rapport de la concurrence. Rien ne saurait donc nous empêcher de supposer notre marché organisé de cette façon. Mais, théoriquement, la présence des agents est-elle plus nécessaire que celle des échangeurs eux-mêmes? Pas le moins du monde. Ces agents sont les exécuteurs purs et simples d'ordres inscrits sur des carnets : qu'au lieu de faire la criée, ils donnent ces carnets à un calculateur, et ce calculateur déterminera le prix d'équilibre non pas certes aussi rapidement mais, à coup sûr, plus rigoureusement que cela ne

pourrait se faire par le mécanisme de la hausse et de la baisse. Nous sommes ce calculateur ; nos courbes de demande représentent les ordres des échangeurs; on nous donne tout le temps nécessaire ; nous devons pouvoir déterminer mathématiquement nos prix d'équilibre.

Le prix courant d'équilibre est celui pour lequel la demande totale effective et l'offre totale effective de chacune des deux marchandises sont égales. Or nous avons les demandes partielles exprimées par des courbes. Ajoutons toutes ces courbes partielles $a_{d,1}$ $a_{p,1}$, $a_{d,2}$ $a_{p,2}$, $a_{d,3}$ $a_{p,3}$... les unes aux autres, en additionnant toutes les ordonnées $p'_a a'_1$, $p'_a a'_2$, $p'_a a'_3$ ... pour une même abscisse Op'_a, nous obtiendrons une courbe totale A_d A_p (Fig 2) exprimant géométriquement les dispositions à l'enchère de (A) de la totalité des porteurs de (B). Ce sera la *courbe de demande* totale de (A) en (B) en fonction du prix de (A) en (B). Nous obtiendrions de même la courbe B_d B_p qui serait la courbe de demande totale de (B) en (A) en fonction du prix de (B) en (A). Ayant ainsi la demande totale effective des deux marchandises, cherchons d'abord à en déduire leur offre totale effective, et voyons ensuite pour quel prix a lieu l'égalité de l'offre et de la demande.

La demande et l'offre effectives sont, nous l'avons dit, la demande et l'offre d'une quantité déterminée de marchandise à un prix déterminé. Il y a, dès lors, un rapport très-simple entre cette demande et cette offre ainsi définies. Dire, en effet, qu'on demande, par exemple, 200 hectolitres d'avoine au prix de 1/2 en blé (soit à la condition de donner 1/2 hectolitre de blé pour 1 hectolitre d'avoine) c'est dire par cela même qu'on offre $100 = 200 \times 1/2$ hectolitres de blé. D'une façon générale, dire qu'on demande D unités de (A) au prix p_a de (A) en (B), c'est-à-dire par cela même qu'on offre $O_b = D_a p_a$ unités de (B) à ce même prix p_a de (A) en (B), soit au prix $p_b = \frac{1}{p_a}$ de (B) en (A), autrement dit : *l'offre effective d'une marchandise contre une autre est égale à la demande effective de cette autre multipliée par son prix en la première.*

Dans ces conditions, la courbe A_d A_p, qui donne la quantité effectivement demandée de (A) en fonction du prix de (A) en (B),

donne aussi la quantité effectivement offerte de (B) en fonction du même prix de (A) en (B). Elle donne la demande de (A) par la longueur de l'ordonnée, et elle donne l'offre de (B) par la surface du rectangle qui a l'ordonnée pour hauteur et l'abscisse pour base, puisque cette surface représente le produit de la demande par le prix. De même, la courbe B_d B_p donne à la fois la demande de (B) et l'offre de (A) en fonction du prix de (B) en (A). Qu'avons-nous donc à faire ? A extraire, pour ainsi dire, soit la courbe d'offre de (B) de la courbe de demande de (A), soit la courbe d'offre de (A) de la courbe de demande de (B), de manière à ce que cette offre de (B) ou de (A) nous soit donnée non plus par des surfaces de rectangles inscrits, et en fonction des prix de (A) en (B) ou de (B) en (A), mais par des longueurs d'ordonnées, et en fonction des prix de (B) en (A) ou de (A) en (B).

Dans les questions d'application des mathématiques aux sciences physiques et naturelles en général et à l'économie politique pure en particulier, il y a deux choses à distinguer : l'établissement des données naturelles et le calcul de ces données. Pour que les conclusions soient justes, il faut deux choses : que les données naturelles soient justes, et que les calculs qui s'y appliquent soient justes. La première opération, pourrait-on dire, est du ressort ou de la compétence des naturalistes ; la seconde est du ressort ou de la compétence des mathématiciens. Je m'attache ici à effectuer avec soin l'établissement des données économiques qui interviennent dans la question de l'échange, et, quant au calcul de ces données une fois établies, je crois inutile de m'y étendre. Le problème mathématique dont il s'agit ici est d'ailleurs un problème de géométrie analytique sans aucune difficulté. Je vais droit à sa solution.

La courbe de demande totale effective de (B) étant une courbe B_d B_p exprimée algébriquement par l'équation $D_b = F_b (p_b)$, la *courbe d'offre* de (A), non plus confondue avec cette courbe de demande de (B) et donnant l'offre de (A) par les surfaces des rectangles des coordonnées, en fonction de p_b, mais distincte et donnant cette offre de (A) par les longueurs des ordonnées en fonction de p_a, est une

courbe KLM, pointillée sur la figure, exprimée algébriquement par l'équation $O_a = F_b\left(\frac{1}{p_a}\right)\frac{1}{p_a}$, qui part de zéro pour un prix infiniment grand de (A) en (B), correspondant à un prix infiniment petit de (B) en (A), c'est-à-dire qui est asymptote à l'axe des prix; qui s'élève au fur et à mesure qu'elle se rapproche de l'origine pour des prix décroissants de (A) en (B) correspondant à des prix croissants de (B) en (A); qui atteint un maximun L; puis qui s'abaisse en se rapprochant encore de l'origine, revient à zéro pour un prix OK de (A) en (B) inverse du prix OB_p de (B) en (A) abscisse du point B_p où la courbe B_d B_p coupe l'axe des prix.

La courbe de demande totale effective de (A) étant une courbe A_d A_p, exprimée algébriquement par l'équation $D_a = F_a(p_a)$, la courbe d'offre de (B) est une courbe NPQ, exprimée algébriquement par l'équation $O_b = F_a\left(\frac{1}{p_b}\right)\frac{1}{p_b}$, analogue à la précédente.

D'après ces dispositions, il est évident que les prix $p_a = 1/2$, $p_b = 2$ étant, par hypothèse, les abscisses des points A et B où les deux courbes A_d A_p et KLM, d'une part, B_d B_p et NPQ, d'autre part, se rencontrent, ces prix sont ceux pour lesquels l'offre et la demande effectives de chacune des deux marchandises (A) et (B) sont égales, c'est-à-dire que ce sont les prix courants d'équilibre. Pour tous les prix de (A) en (B) supérieurs à $p_a = 1/2$, correspondant à des prix de (B) en (A) inférieurs à $p_b = 2$, l'offre de (A) serait supérieure à la demande et la demande de (B) supérieure à l'offre. Et, au contraire, pour tous les prix de (A) en (B) inférieurs à $p_a = 1/2$, correspondant à des prix de (B) en (A) supérieurs à $p_b = 2$, la demande de (A) serait supérieure à l'offre, et l'offre de (B) supérieure à la demande. Dans le premier cas, on n'arriverait à l'équilibre que par une hausse de p_b qui serait une baisse de p_a. Dans le second, on n'y arriverait que par une hausse de p_a qui serait une baisse de p_b.

Voilà comment, les courbes de demande étant données, les prix en résultent mathématiquement.

V

Notre premier problème étant résolu, je passe au second qui consiste, *Étant données deux marchandises* (A) *et* (B), *et l'utilité*

de chacune de ces deux marchandises pour chacun des échangeurs, ainsi que la quantité de chacune d'elles possédée par chacun des porteurs, à *déterminer les courbes de demande.*

Il semble qu'ici, je quitte décidément le terrain scientifique pour m'égarer sur celui des éléments non susceptibles de calcul; j'espère faire voir que non. Des deux éléments que je viens d'énoncer, il y en a d'abord un qui est parfaitement appréciable : c'est la quantité de chaque marchandise possédée par chaque porteur. A la vérité, il y en a un autre qui n'est ni avec l'espace ni avec le temps dans un rapport direct et mesurable : c'est l'utilité de chacune des deux marchandises pour chacun des échangeurs. Il semble donc au premier abord que, pour cette raison, nous devions nous arrêter. Mais non : cette circonstance, qui s'opposerait évidemment à toute application numérique, ne s'oppose nullement à une expression mathématique pure et simple. En physique, en mécanique, on fait entrer dans les calculs des éléments comme les *masses*, par exemple, qui ne sont pas non plus directement mesurables. Usons du même procédé. Supposons, pour un instant, que l'utilité soit susceptible d'une mesure directe, et nous allons pouvoir nous rendre un compte exact et mathématique de l'influence qu'elle exerce, concurremment avec la quantité possédée, sur les courbes de demande et, par suite, sur les prix.

Je suppose donc qu'il existe un étalon de mesure de l'intensité des besoins ou de l'utilité intensive commun non-seulement aux unités similaires d'une même espèce de la richesse, mais aux unités différentes des espèces diverses de la richesse. Dès lors, soient deux axes de coordonnées (Fig. 3) un axe vertical Oq et un axe horizontal Or. Sur le premier Oq, je porte, à partir du point O, une longueur $O\beta_{q,1}$ représentant la quantité totale de (B) que le porteur (1) serait en état de consommer, s'il l'avait à sa disposition. Cette longueur $O\beta_{q,1}$ représente *l'utilité extensive* qu'a la marchandise (B) pour le porteur (1), ou l'extension du besoin qu'a ce porteur (1) de la marchandise (B). Mais toutes les unités ou fractions d'unités composant la quantité de (B) dont il vient d'être parlé n'ont pas, pour le porteur (1), une utilité également intense. C'est pourquoi je suppose alors la quantité $O\beta_{q,1}$ partagée en un

certain nombre de quantités successives Oq, qq', $q'q''$... d'une même intensité d'utilité et que le porteur (1) consommerait successivement s'il les avait à sa disposition. Et, sur le second axe Or, et sur des parallèles à cet axe menées par les points q,q'',q''... je porte, à partir du point O et de ces points q,q',q''..., des longueur $O\beta_{r,1}$ qr', $q'r''$... représentant les *utilités intensives* de chacun des groupes d'unités ou fractions d'unités composant la quantité $O\beta_{q,1}$. Je forme les rectangles $O\ q\ R\ \beta_{r,1}$, $qq'R'r'$, $q'q''\ R''\ r''$... J'obtiens ainsi la courbe $\beta_{r,1}$ Rr' $R'r''$ R''... $\beta_{q,1}$. Cette courbe est continue ou discontinue : elle est discontinue si Oq, qq', $q'q''$... ne sont pas des quantités infiniment petites ; elle est continue dans le cas contraire, et se confond alors avec la courbe $\beta_{r,1}$ $r'r''$... $\beta_{q,1}$. Dans le cas de continuité, comme dans le cas de discontinuité, d'ailleurs, je pose en fait que les utilités intensives sont décroissantes depuis l'intensité $O\beta_{r,1}$ de la première unité ou fraction d'unité, jusqu'à l'intensité zéro de la dernière unité ou fraction d'unité consommée.

La courbe $\beta_{r,1}$ $\beta_{q,1}$ est la *courbe d'utilité* ou *de besoin* de la marchandise (B) pour le porteur (1). On obtiendrait de même la courbe $\alpha_{r,1}$ $\alpha_{q,1}$ qui serait la courbe d'utilité ou de besoin de la marchandise (A) pour le même porteur. Ces courbes ont encore, de plus, un double caractère.

En appelant *utilité effective* la somme totale des besoins satisfaits, en extension et en intensité, par une *quantité possédée* de marchandise, la courbe $\beta_{r,1}$ $\beta_{q,1}$ serait la courbe d'utilité effective en fonction de la quantité possédée de (B) pour notre individu. Ainsi, pour une quantité possédée q_b, représentée par la longueur Oq_b, l'utilité effective serait représentée par la surface $Oq_b\ \rho\beta_{r,1}$. Et, en appelant *rareté* l'intensité du dernier besoin satisfait par une *quantité possédée* de marchandise, la courbe $\beta_{r,1}$ $\beta_{q,1}$ serait la courbe de rareté en fonction de la quantité possédée de (B) pour le même individu. Ainsi, pour une quantité possédée q_b, représentée par la longueur Oq_b, la rareté serait représentée par la longueur $q_b\rho$. La courbe $\alpha_{r,1}$ $\alpha_{q,1}$ serait, de même, la courbe d'utilité effective et de rareté en fonction de la quantité possédée de (A). C'est pourquoi [je] puis appeler

aussi les deux axes de coordonnées *axe des raretés*, *axe des quantités*. Il faut admettre, je le répète, que la rareté croît quand la quantité possédée décroît, et réciproquement.

En raison de la manière dont sont ainsi établies nos courbes de besoin et des propriétés que nous leur avons reconnues en les construisant, si notre homme gardait ses q_b unités de (B) pour les consommer toutes, il satisferait une somme totale de besoins représentée par la surface $Oq_b, \rho\beta_{r,1}$. Ce n'est pas ce que fera généralement cet individu parce que, généralement, il pourra satisfaire une somme totale supérieure de besoins en ne consommant qu'une partie seulement de sa marchandise, et en échangeant le surplus contre une certaine quantité de marchandise (A) au prix courant. Si, par exemple, au prix p_a de (A) en (B), il ne garde que y unités de (B), et échange le surplus $o_b = q_b - y$ contre d_a unités de (A), il pourra satisfaire une somme totale de besoins représentée par les deux surfaces $Oy\beta\beta_{r,1}$, $Od_a\,\alpha\alpha_{r,1}$, somme qui peut être supérieure à la précédente. On est fondé à dire en principe qu'il opèrera l'échange de manière à satisfaire la plus grande somme totale de besoins possible, et que, par conséquent, p_a étant donné, d_a est déterminé par la condition que l'ensemble des deux surfaces $Oy\beta\beta_{r,1}$ $Od_a\,\alpha\alpha_{r,1}$ soit maximum.

Quelle est cette condition ? Je répèterai ici ce que j'ai dit plus haut, savoir que, dans une communication de la nature de celle-ci, l'établissement des données économiques est l'opération essentielle, et que, quant au calcul de ces données, il n'y a pas lieu de s'y arrêter longuement. J'énoncerai donc tout de suite *la condition* cherchée *de satisfaction maximun des besoins* qui *est que le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits, ou des raretés après l'échange, soit égal au prix.* Je n'en ferai pas la démonstration rigoureuse qui est une démonstration de calcul infinitésimal ; j'en ferai seulement une démonstration succincte qui, dans l'espèce, sera suffisante.

Soit (B) le blé et (A) l'avoine. Soit $p_a = 1/2$ le prix de l'avoine en blé. Notre porteur peut échanger tout d'abord son dernier demi-litre de blé contre un premier litre d'avoine. Il renonce ainsi à une certaine surface de satisfaction de blé ; mais il se procure une

certaine surface de satisfaction d'avoine. Si la surface de satisfaction qu'il se procure est plus grande que la surface de satisfaction à laquelle il renonce, ce premier échange partiel est avantageux. Il est possible qu'il y ait encore avantage pour lui à échanger 1, 2, 3... demi-litres de blé contre 1, 2, 3... litres d'avoine. Toutefois il est certain que les surfaces de satisfaction de blé auxquelles il renonce vont en augmentant au fur et à mesure qu'il diminue sa quantité de blé, tandis qu'au contraire les surfaces de satisfaction d'avoine qu'il se procure vont en diminuant au fur et à mesure qu'il augmente sa quantité d'avoine. Ainsi les échanges partiels sont de moins en moins avantageux ; à un moment donné, ils cesseraient même d'être avantageux pour devenir désavantageux; et. à partir de ce moment, ils seraient de plus en plus désavantageux. On conçoit à la limite, entre un dernier échange partiel encore avantageux et un premier échange partiel déjà désavantageux, un échange, infiniment petit ou non, indifférent, avant ou après lequel il faudrait s'arrêter parce qu'alors aurait lieu la satisfaction maximum. Or cet échange, infiniment petit ou non, indifférent serait celui pour lequel les surfaces partielles de satisfaction seraient égales, les bases de ces surfaces, qui représentent les raretés, étant dans le rapport inverse de leurs hauteurs, qui représentent les quantités échangées; ce serait, en d'autres termes, celui avant et après lequel l'intensité du dernier besoin satisfait de blé serait double de l'intensité du dernier besoin satisfait d'avoine.

C'est ainsi qu'à tout prix p_a de (A) en (B) correspond une demande d_a qui donne la satisfaction maximum, et c'est ainsi, par conséquent, que se détermine la courbe de demande en fonction du prix.

VI

Les courbes d'utilité et les quantités possédées des marchandises, tels sont donc, en dernière analyse, les éléments nécessaires et suffisants de l'établissement des prix courants ou d'équilibre. De ces éléments résultent mathématiquement, en premier lieu, les courbes de demande partielle et totale. Et des courbes de demande partielle et totale résultent mathématiquement en second lieu les

prix courants ou d'équilibre. Les courbes de demande résultent mathématiquement des courbes d'utilité et des quantités en raison de ce fait que chaque porteur cherche à obtenir la satisfaction maximum de ses besoins. Et les prix résultent mathématiquement des courbes de demande, en raison de ce fait qu'il ne doit y avoir, sur le marché, qu'un seul prix, celui pour lequel la demande totale effective est égale à l'offre totale effective, autrement dit que chacun doit recevoir en proportion de ce qu'il donne ou donner en proportion de ce qu'il reçoit.

Ainsi : — *L'échange de deux marchandises entre elles, sur un marché régi par la libre concurrence, est une opération par laquelle tous les porteurs de l'une et l'autre marchandise obtiennent la plus grande satisfaction de leurs besoins compatible avec cette condition de donner de la marchandise qu'ils vendent et de recevoir de la marchandise qu'ils achètent dans une proportion commune et identique.*

L'objet principal de la théorie de la richesse sociale est de généraliser cette proposition en faisant voir qu'elle s'applique à l'échange de plusieurs marchandises comme à l'échange de deux marchandises entre elles, et qu'elle s'applique à la libre concurrence en matière de production comme en matière d'échange. L'objet principal de la théorie de la production de la richesse sociale est d'en tirer les conséquences en montrant comment s'en déduit la règle d'organisation de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. Aussi peut-on dire qu'elle contient en germe toute l'économie politique, pure et appliquée. Je n'en tirerai pour le moment qu'un corollaire qui m'intéresse à un titre particulier.

p_a et p_b étant les prix courants ou d'équilibre, $r_{a,1}$, $r_{b,1}$, $r_{a,2}$, $r_{b,2}$, $r_{a,3}$, $r_{b,3}$...: étant les raretés des marchandises (A) et (B), ou les intensités des derniers besoins satisfaits de ces marchandises après l'échange, chez les porteurs (1) (2) (3)... on a.

$$p_a = \frac{r_{a,1}}{r_{b,1}} = \frac{r_{a,2}}{r_{b,2}} = \frac{r_{a,3}}{r_{b,3}} = \dots$$

$$p_b = \frac{r_{b,1}}{r_{a,1}} = \frac{r_{b,2}}{r_{a,2}} = \frac{r_{b,3}}{r_{a,3}} = \dots$$

Ce qu'on peut énoncer ainsi :

Les prix courants ou prix d'équilibre sont égaux aux rapports des raretés.

Soit autrement :

Les valeurs d'échange sont proportionnelles aux raretés.

C'était la théorie de feu mon père et mon maître que la rareté est la cause de la valeur d'échange. Il l'avait exposée dès 1831 dans son ouvrage intitulé : — *De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur,* et il la soutenait encore dans un *Mémoire sur l'origine de la valeur d'échange* qu'il lisait à cette place même en septembre 1849 et qui est inséré dans le recueil des travaux de l'Académie. Mon père définissait la rareté par la double condition de l'utilité et de la limitation dans la quantité. Or, je tiens à le constater : la rareté ainsi définie se confond rigoureusement avec la rareté telle que nous l'avons ici, c'est-à-dire avec l'intensité du dernier besoin satisfait. Il ne saurait, en effet, y avoir de dernier besoin satisfait s'il n'y avait pas de besoin, si la marchandise n'avait ni utilité d'extension, ni utilité d'intensité, si elle était *inutile.* Et l'intensité du dernier besoin satisfait serait nulle si la marchandise, ayant d'ailleurs une courbe d'utilité, existait en quantité supérieure à l'utilité d'extension, si elle était *illimitée en quantité.* Ma rareté est donc bien la même que la rareté de mon père. Il y a ceci de plus seulement qu'elle est conçue comme une grandeur mathématique, et que la valeur d'échange, non-seulement la suit et l'accompagne nécessairement, mais se mesure nécessairement sur elle. Or s'il est mathématiquement démontré que la rareté et la valeur d'échange sont deux phénomènes concomitants et proportionnels, il est mathématiquement démontré que la rareté est la cause de la valeur d'échange.

La valeur d'échange est un fait relatif ; la rareté est un fait absolu. Si, des deux marchandises en présence (A) et (B), l'une devenait inutile, ou, tout en restant utile, devenait illimitée en quantité, elle ne serait plus rare et n'aurait plus de valeur d'échange. En ce cas, l'autre cesserait aussi d'avoir une valeur d'échange, mais elle ne cesserait pas d'être rare ; elle serait même plus ou moins rare chez chacun de ceux qui en seraient porteurs.

Je dis chez chacun de ceux qui en seraient porteurs. Et, en effet, il est essentiel de le remarquer encore, à l'encontre de toute confusion entre la rareté et la valeur d'échange : la valeur d'échange est réelle ou objective, elle est dans les choses ; la rareté est en nous, elle est subjective ou personnelle. Il n'y a rien qui soit *la rareté* de la marchandise (A) ou de la marchandise (B), rien non plus, par conséquent, qui soit le rapport de la rareté de (A) à la rareté de (B) ou le rapport de la rareté de (B) à la rareté de (A). Ce qu'il y a, ce sont *les raretés* de la marchandise (A) et de la marchandise (B) pour les porteurs (1) (2) (3)... de ces deux marchandises, et le rapport commun des raretés de (A) aux raretés de (B) ou le rapport commun des raretés de (B) aux raretés de (A), pour ces porteurs. C'est seulement en ce qui concerne tel ou tel individu qu'on peut, par une assimilation rigoureuse de la *rareté*, de *l'utilité effective* et de la *quantité possédée*, d'une part, avec la *vitesse*, *l'espace parcouru* et le *temps employé au parcours*, d'autre part, définir la rareté *la dérivée de l'utilité effective par rapport à la quantité possédée*, exactement comme on définit la vitesse *la dérivée de l'espace parcouru par rapport au temps employé à le parcourir.*

Je m'arrêterai, pour aujourd'hui, sur cette conclusion. Peut-être suffira-t-elle à faire entrevoir l'importance d'une méthode qui, en introduisant dans l'économie politique pure la précision de définitions, la rigueur de déductions de la mécanique pure, permet une solution mathématique, non-seulement des questions d'économie politique appliquée sur lesquelles les économistes sont dores et déjà d'accord entre eux, mais aussi de celles en assez grand nombre qui les divisent encore au grave détriment de la science et du progrès économiques.

Léon Walras.

Fig. 2

d
A_d
L
D_a
A
K I
O p_a
d
a_{d,3}
a'_3
a_{p,2} O p'_a a_{p,3} p
q
β_{q,1}
q_b
o
y
β
q''
q'
q
R''
R'
R
r''
r'
α_{r,1}
I
β_{r,1}
O
r

A la suite de la lecture du précédent mémoire, MM. Levasseur, Valette et Wolowski ont présenté les observations suivantes :

M. E. Levasseur, à propos de la *Théorie mathématique de l'échange*, exposée devant l'Académie dans les deux précédentes séances par M. L. Walras, examine la question de savoir jusqu'à quel point les mathématiques sont applicables à l'économie politique. M. Walras, fils d'un économiste, est lui-même un économiste savant, curieux de pénétrer jusqu'au fond des problèmes, ayant la généreuse ambition de les résoudre par des solutions neuves et définitives. Il a choisi le sujet qui convenait le mieux à sa thèse, parce qu'il est celui dans la science économique qui semble se prêter le mieux au calcul : la valeur et l'échange. Des trois procédés indiqués par lui pour traiter un pareil sujet, à savoir : le procédé arithmétique, le procédé algébrique et le procédé géométrique, il a choisi celui qui est le plus propre à bien mettre en lumière le mieux les démonstrations : il a eu recours à une construction géométrique qui s'emploie avec avantage dans beaucoup de cas, parce qu'elle a le privilége, en frappant les yeux, de rendre sensibles et plus faciles à saisir des théories fondées sur des combinaisons de nombres.

Quel usage en a-t-il fait ? Il s'en est servi pour exprimer d'une part, l'intensité du désir qu'un acheteur peut avoir d'une marchandise donnée ; d'autre part, les prix qui correspondent à cette intensité. Ce serait fort bien si le désir et le besoin étaient susceptibles d'une mesure exacte, si l'on avait pour point de départ un fait mathématique, susceptible de tomber sous la loi des nombres et d'être partout représenté par des grandeurs déterminées : mais il n'en est pas ainsi, tant s'en faut. M. Walras reconnaît le premier que, dans les opérations mathématiques, les résultats valent ce que valent les données. Or ses données sont pour ainsi dire incommensurables ; d'où il suit que ses courbes sont sans fondement, j'ajoute peu solides, sont fausses, dangereuses, car elles font croire qu'on possède l'expression pré-

cise et mathématique d'un fait, quand on ne la possède réellement pas. Il n'est point vrai que le désir croisse et décroisse selon la règle qu'indique M. Walras. Les fluctuations du besoin en hausse ou en baisse dépendent de circonstances, et on se fait par la pensée une idée beaucoup plus juste que par les formules mathématiques de l'auteur. L'intensité du besoin est un fait contingent, éminemment variable comme les causes multiples qui le produisent. En temps de famine, par exemple, le désir de blé acquiert une extrême intensité et prime tous les autres. En temps d'abondance, l'intensité du besoin sera moindre, mais le besoin prendra plus d'extension : le campagnard pourra acheter du blé non-seulement pour se nourrir lui et sa famille, mais pour engraisser des poulets ou d'autres animaux. Le besoin se modifie selon la quantité disponible du produit.

Il en est autrement lorsqu'on peut partir de faits précis, comme lorsque la statistique étudie la mortalité aux différents âges de la vie.

On sait que, sur 1,000 personnes, dans une population donnée, il en meurt tant la première année, tant la seconde, tant la troisième et ainsi de suite. On peut diviser l'axe des abscisses en mille parties égales figurant le nombre des personnes, l'axe des ordonnées en 100 parties égales, figurant les années de la vie jusqu'à cent ans ; puis de chaque point marquant une année tirer des lignes horizontales et parallèles, ayant une longueur égale au nombre des survivants à chaque âge ; par les extrémités inégales de ces lignes, faire passer une courbe. Voilà des données précises : a courbe est exacte et dès lors instructive, car elle permet d'embrasser d'un coup d'œil la loi qui régit dans leur diversité et dans leur constance les faits relatifs à la mortalité.

De même, si l'on met en regard le chiffre de la mortalité et celui de la production des céréales, deux faits précis, tombant sous la loi des nombres et donnant des courbes comparables entre elles, on voit que le premier s'élève quand le second s'abaisse et l'on peut porter un jugement sur le rapport des disettes avec la mortalité. Encore n'est-ce là qu'un procédé graphique plutôt que mathématique. Mais les notions générales et abstraites de l'éco-

nomie politique reposent sur des faits complexes où la géométrie est d'ordinaire impuissante.

Le père de M. Walras, économiste distingué, a écrit un volume sur la théorie de la valeur, qu'il fait dépendre uniquement de la rareté. M. Walras fils soutient la même thèse ; en cela il obéit à son idée dominante qui est de simplifier et de réduire à l'unité les lois économiques. Mais ici encore il s'aventure dans une voie périlleuse. La rareté n'est pas la seule raison d'être de la valeur, c'est en vertu de causes diverses qu'une chose vaut plus ou moins. Un caillou, par exemple, peut être unique en son genre, sans que personne en veuille donner cinq centimes. Pour qu'un objet ait de la valeur, il est nécessaire qu'il soit utile ou agréable, et qu'en général il faille un travail pour se procurer d'autres objets analogues. A la rareté, il faut joindre deux autres éléments qui sont l'utilité et le travail. Nous pouvons même dire qu'à un certain point de vue, il est peu philosophique, presque contradictoire de supprimer les deux derniers éléments pour n'admettre que le premier ; car la valeur est une qualité des choses, et la rareté est un défaut que l'industrie humaine a précisément pour but de corriger en créant l'abondance.

M. Levasseur insiste, en terminant, sur le danger qu'il y a à vouloir ramener quand même à l'unité les choses qui par essence sont complexes, ainsi qu'à appliquer à l'économie politique une méthode qui est excellente pour les sciences physiques, mais qui ne saurait être appliquée sans discernement à un ordre de phénomènes dont les causes sont si variables, si complexes et dans lesquelles intervient surtout cette cause éminemment variable et irréductible en formule algébrique : la liberté humaine. Dans la plupart des cas où les sciences morales peuvent l'employer, la méthode géométrique ou plutôt la méthode graphique est utile comme moyen de démonstration bien plus que comme instrument de recherche.

M. Valette objecte à M. Levasseur que celui qui veut acheter un objet ne s'inquiète pas de savoir s'il a coûté ou non

beaucoup de travail; mais il le paie d'autant plus cher qu'il lui est plus utile, et aussi qu'il est plus rare Une pierre précieuse trouvée par hasard n'en coûtera pas moins cher. En ce moment la houille manque; on ne concéderait une bonne houillère encore intacte, que moyennant un prix élevé, et ce serait celui qui voudrait l'exploiter, c'est-à-dire *le travailleur* qui paierait. En somme, le travail est un moyen de créer la valeur; mais selon M. Valette, il n'est pas le régulateur des échanges.

M. Levasseur répond que l'acheteur tient souvent compte du travail, de l'effort dépensé quand il débat le prix, et que d'ailleurs s'il n'en tient pas compte, le vendeur, lui, fait intervenir cet élément dans l'évaluation de sa marchandise. Si une pierre précieuse trouvée n'en vaut pas moins cher, c'est qu'on ne saurait s'en procurer d'une manière régulière une certaine quantité, sans payer le prix considérable de la recherche et de l'extraction; ce n'est jamais un objet produit dans des conditions exceptionnelles, c'est le coût ordinaire de production et dans certains cas même le coût le plus élevé qui détermine la valeur. Le travail est si bien un élément de la valeur, que c'est en règle générale le coût de production, c'est-à-dire la valeur du travail et des matériaux dépensés, qui fixe le minimum du prix de vente; que la concurrence a pour effet ordinaire d'obliger les vendeurs à se rapprocher le plus possible de cette limite et de produire le bon marché relatif: c'est une des raisons pour lesquelles les économistes sont partisans de la libre concurrence.

M. Wolowski approuve les observations que vient de présenter M. Levasseur; il ajoute qu'en prétendant faire de l'économie politique une science exacte, M. L. Walras en a méconnu le vrai caractère: l'économie politique est une science morale, qui a pour point de départ et pour but l'homme.

LA COUR D'ESPAGNE

SOUS CHARLES II [1]

(1668-1680).

Cependant il fallait marier Charles II, et la tâche n'était pas facile. La paix de Nimègue, qui venait de coûter à l'Espagne la Franche-Comté et la moitié de la Flandre, n'avait pas resserré les liens entre les deux couronnes, et l'appétit de conquêtes de Louis XIV était loin d'être assouvi. Toutefois, les relations diplomatiques venaient de se rouvrir entre les deux pays, et la guerre, commencée à propos d'un mariage, pouvait finir par un autre. Don Juan, emporté par sa haine contre l'Autriche, se tourna brusquement du côté de la France. Le mariage de Louis avec Marie-Thérèse, si fécond en désastreuses conséquences, était pourtant une leçon bien récente. Les intérêts des deux peuples étaient trop opposés pour qu'une alliance pût être durable, et depuis deux siècles, l'histoire parlait plus souvent de guerre que de paix entre les deux couronnes.

Mademoiselle, la fille aînée du duc d'Orléans et de Henriette d'Angleterre, occupait alors une place distinguée à la brillante cour de Versailles. Déjà, pendant les négociations de Nimègue, le prince d'Orange avait ouvert l'idée de marier *Mademoiselle* avec le roi d'Espagne, en restituant à celui-ci, comme dot de sa femme, les places que la France lui avait enlevées. L'affaire n'était pas mûre alors, et elle avait été aban-

(1) V. t. C, p. 277.

donnée ; mais après la paix de Nimègue (1678), elle fut reprise d'un commun accord. Chose étrange ! l'union du monarque espagnol avec la nièce de son plus cruel ennemi fut bientôt populaire des deux côtés des Pyrénées, surtout en Espagne, grâce à la première femme de Philippe IV, Isabelle de France, dont le souvenir vivait encore dans tous les cœurs. La princesse était jeune, jolie, spirituelle, le vivant portrait de sa mère, dont elle avait les grâces, et qu'il n'était pas difficile de surpasser en vertu. Quant au roi, un portrait de sa future épouse suffit pour tourner sa faible tête. L'Espagne s'étonna de voir cette union patronnée par don Juan, qui avait tout à y perdre et rien à y gagner. Ses ennemis même affectèrent d'y voir un odieux calcul pour énerver, par un mariage précoce, la frêle constitution du monarque, et hâter sa fin qui pouvait seule ouvrir à son frère le chemin du trône.

Le seul obstacle à cette alliance, désirée par les deux pays, c'était l'aversion instinctive de Charles II pour un sexe qu'il n'avait connu que par une mère despote, et les duègnes grondeuses qui tourmentèrent sa souffreteuse enfance. Aussi, grâce à ces premières impressions qui ne s'effacent plus, avait-il déclaré une haine mortelle à la plus belle moitié de l'humanité. Aucune femme ne pouvait obtenir de lui une audience ; si une personne de ce sexe l'attendait sur son passage, et qu'il ne pût l'éviter, il prenait la requête de ses mains, sans honorer la suppliante ni d'une parole, ni d'un regard. Mais les récits de quelques seigneurs espagnols, qui avaient visité la cour de France, suffirent pour changer les dispositions du jeune roi ; séduit, fasciné, il fit grâce à un sexe détesté, en faveur de cette exception qui faisait tout pardonner. Le portrait de

Mademoiselle, pendu à son col comme une amulette, ne le quitta plus, et l'Espagne aurait cru à un sortilége, si elle n'eût pas été ensorcelée comme son roi !

De l'autre côté des Pyrénées, on était plus de sang-froid; mais, la France ayant tout intérêt à s'unir à l'Espagne pour lui faire ratifier ses conquêtes, tout devenait facile. Balbacès, le négociateur espagnol de Nimègue, vint en pompe à Paris demander la main de la princesse. Louis, qui avait ses vues sur l'avenir, ne fit pas attendre son consentement ; mais l'obstacle vint du côté où il était le plus naturel de l'attendre, du côté de *Mademoiselle*. Son naturel vif et enjoué lui faisait contempler avec une horreur mêlée d'effroi le mari qu'on voulait lui donner, et le milieu où il lui faudrait vivre. Mais avec un monarque comme Louis, toute résistance était impossible. Vainement la jeune princesse, victime immolée à cette implacable déité qu'on appelle la *Raison d'État*, alla pleurer aux genoux de son oncle, en le suppliant de ne pas sacrifier sa jeunesse ; Louis avait fait des mariages de sa race un des ressorts de sa politique. Il lui fallait un représentant des intérêts de la France à la cour d'Espagne, et jusque dans la chambre à coucher de son roi ! Larmes, prières supplications, tout fut inutile : Louis avait prononcé, il fallut obéir, et le contrat fut signé le 30 août, à la grande joie des deux pays, des deux rois, de tout le monde enfin, sauf de la triste fiancée !

Juan, contre toute vraisemblance, semblait porter le plus vif intérêt à cette union si mal assortie. Pour répondre à l'amoureuse impatience du fiancé, il lui fallut monter la maison de la future reine, même avant que le contrat ne fût signé. On jugera du tact de don Juan en voyant la personne qu'il mit à la tête de la

maison royale : ce fut la duchesse douairière de Terranueva, qui mêlait dans ses veines le sang de Fernan Cortès à celui des rois d'Aragon. Les mémoires du temps nous la peignent âgée de soixante-dix ans, longue, sèche, au visage ridé, aux yeux durs et perçants, un vrai épouvantail, propre à faire prendre à la future reine la cour et l'étiquette en horreur. Au su de tout Madrid, elle avait fait assassiner son cousin, don Carlos d'Aragon, parce qu'il osait lui disputer le duché de Terranueva, héritage de sa famille ; et elle avait dû se dérober par l'exil, non pas aux lois, qui n'atteignaient pas, en Espagne, des coupables de ce rang, mais à l'opinion, dont les arrêts remplacent parfois ceux de la loi. Telle était la femme que Juan chargeait de faire les honneurs du palais royal à une reine jeune, vive, amie du plaisir, et qui, après avoir respiré jusqu'ici la libre et joyeuse atmosphère de la cour de France, allait passer sous le joug de l'implacable étiquette de la cour d'Espagne, personnifiée dans cette duègne sans pitié ! Enfin don Juan peupla de ses créatures la maison de la future reine, dont il croyait la bienveillance à jamais assurée à l'auteur de son mariage et à l'artisan de sa fortune.

L'homme propose et Dieu dispose ! Le royal bâtard n'était pas destiné à voir la reine qu'il avait donnée à l'Espagne, ef il mourut avant son arrivée...

Mais deux soleils ne se lèvent pas à la fois sur le même horizon, et l'événement du jour, ce fut bientôt l'arrivée de la jeune reine. Dans ce siècle de pompes et de galas, qui a enfanté Versailles, l'Espagne, toute ruinée qu'elle fût, ne pouvait pas rester en arrière de la France : un mariage royal devait coûter presque autant qu'une guerre ! Par une rare bonne fortune,

trente millions venaient d'arriver avec les galions des Indes, et jamais Pactole n'afflua plus à propos dans les coffres du trésor. L'Espagne, maintenant, pouvait faire figure devant sa nouvelle reine !

Le mariage fut célébré par procuration à Fontainebleau. Le prince de Conti tint la place de l'époux absent, et Marie-Louise, après un voyage triomphal à travers la France, atteignit la frontière, où le marquis d'Astorga et la duchesse de Terranueva étaient venus à sa rencontre. La remise de la fiancée eut lieu dans l'île des Faisans, théâtre habituel de ces mariages princiers. En terre de France, Marie-Louise était restée sous la garde du duc d'Harcourt ; celui-ci se dessaisit de sa charge entre les mains de la duègne redoutable que la reine désormais devait rencontrer partout entre elle et son époux. Qu'on se figure les impressions de cette vive et jeune princesse, habituée à la liberté galante des manières de la cour de France, en voyant chacun de ses gestes et de ses paroles soumis à une critique minutieuse et à une étiquette sans pitié. Un trait peint au vif l'Espagne : les deux premières personnes à qui la reine eut affaire, ce furent une duègne et un moine, un Italien, le père Vintimiglia, banni de son pays, et qui, créature de don Juan, eut l'art d'instiller dans cette âme sans défiance des préventions contre sa belle-mère qui ne devaient plus s'effacer.

Ce fut en pleurant, comme si elle descendait vivante dans le tombeau, que cettte autre Marie-Stuart quitta la France, le regard tourné vers cette patrie bien-aimée, où elle avait vécu libre et heureuse, et qu'elle ne devait plus revoir. Le soir, à Irun, la première ville espagnole, il lui fallut manger seule un maigre et pau-

vre souper, au lieu de ces joyeux festins qui l'attendaient partout dans son voyage, où la France entière semblait invitée à s'asseoir à table avec elle. La reine savait à peine quelques mots d'espagnol ; les nobles dames qui l'entouraient n'eussent pas daigné apprendre une langue étrangère. On peut se figurer ce qu'était la conversation, avec l'œil de Méduse de la vieille duchesse toujours attaché sur sa captive, épiant chacun de ses actes pour tout interdire et pour tout blâmer. L'ambassadeur de France vint rejoindre la reine à Briviesca, et lui donner quelques bons avis que, déjà prévenue contre lui, elle se garda bien d'accueillir. Il lui parla de la vive et tendre affection que le roi, sans la connaître, avait conçue pour elle, et l'engagea à le payer de retour, ce qui rendrait ses premiers pas sur ce terrain nouveau plus sûrs et plus faciles. Il la pressa en outre de s'unir d'intérêt et d'amitié avec la reine-mère, qui voulait le bonheur de son fils, et qui saurait gré à sa jeune épouse de se charger de cette tâche. Mais le soupçon était entré dans son âme pour n'en plus sortir, et les sages conseils de l'ambassadeur, qui auraient pu lui éviter bien des faux pas, furent moins écoutés que ceux du moine.

Le roi, de son côté, était venu jusqu'à Burgos au-devant de sa fiancée, dont le voyage s'effectuait avec une lenteur tout espagnole, retardé, tantôt par les pluies et le mauvais temps, tantôt par des fêtes et des combats de taureaux, le seul divertissement qu'elle eût goûté en Espagne. A chaque halte l'attendaient de nouveaux présents du roi et de la reine-mère, et tous les joyaux des deux Indes venaient lui souhaiter la bienvenue. Mais ces vains présents ne réussissaient pas à dissiper sa tristesse. Le mariage devait se célé-

brer à Burgos ; une indisposition du roi le fit ajourner de trois semaines.

Ce fut dans une misérable bourgade, à Quintanapalla, qu'eut lieu la première entrevue. Après avoir jeté, du haut de son balcon, un regard rapide sur celui auquel elle allait pour jamais enchaîner sa vie, la reine, vêtue à la mode espagnole, se hâta de descendre pour recevoir le roi à sa sortie de voiture. S'il faut en croire Mme d'Aulnoy, la fidèle gazetière de ces noces royales, la première impression fut loin d'être favorable. « Le roi était vêtu, nous dit-elle, d'une façon de justaucorps gris, court et serré, de culottes de velours et de bas de soie bise ; ses cheveux longs, peignés avec soin, étaient ramenés derrière ses oreilles, ce qui lui donnait l'air d'un enfant. La reine voulut, suivant l'étiquette, se prosterner à ses pieds, mais il ne le permit pas, et pressant ses bras de ses deux mains, à la mode de l'Espagne, il l'appela à plusieurs reprises : « Ma reine ! ma reine ! » d'une voix pleine de tendresse. » Le début n'était pas malheureux, mais, hélas ! des deux époux, l'un ne parlait qu'espagnol, et l'autre n'en savait que quelques mots. Aussi la conversation aurait-elle bientôt langui, si Villars n'avait servi à Charles d'interprète, en lui prêtant, dit la chroniqueuse, plus d'esprit et de bonne grâce que la nature ne lui en avait donné.

C'est dans ce pauvre village que furent célébrées les royales épousailles. Ce même soir, le couple amoureux, seul avec son bonheur dans une voiture, se dirigea vers Burgos, où de nouvelles fêtes les attendaient. Le roi se montra constamment aussi galant qu'empressé auprès de sa nouvelle épouse. Le peuple espagnol, sensible aux dons extérieurs comme tous les peuples du Midi, fut bientôt fasciné par la beauté et les grâces de

sa jeune reine, que rehaussait encore, dans sa piquante coquetterie, le costume indigène. A Burgos, Marie-Louise, en pleurs, se sépara de ses dames françaises, non sans les avoir comblées de présents. Elle n'osa garder avec elle que quelques femmes de service, d'un rang trop subalterne pour aspirer à son intimité.

Il fallut six longues journées pour franchir les quarante lieues qui séparent Burgos de la capitale. Pendant ces six jours, la duègne, attachée aux flancs de l'infortunée princesse, trouva le temps de glisser son venin dans l'âme du roi, tout amoureux qu'il fût, et de lui persuader de refuser à sa jeune femme les libertés, même les plus innocentes. Le palais de Madrid n'étant pas encore prêt pour la recevoir, le couple royal alla chercher un refuge au *Buen-Retiro*. La reine, avant d'être présentée en forme à ses sujets, dut subir, dans cette retraite solitaire, une véritable réclusion. Son impitoyable Cerbère ne lui permettait pas même de se mettre à sa fenêtre, et de regarder les passants, ce qui eût pu compromettre sa dignité.

C'en était trop pour une jeune princesse, élevée dans une honnête liberté, à la cour la plus galante de l'Europe. Malgré la douceur et l'enjouement de son caractère, une profonde mélancolie s'empara d'elle, et le *mal du pays* la gagna peu à peu. Quelques visites de sa belle-mère vinrent seules égayer sa solitude. L'ambassadrice de France fut écartée par la duègne hargneuse, et l'ambassadeur lui-même ne fut admis qu'une fois, et sur l'intervention du roi. La reine-douairière, malgré ses préventions contre sa belle-fille, également prévenue contre elle, fut tellement frappée de l'air de tristesse empreint sur son visage qu'elle engagea son fils à la soustraire à cette rigide quarantaine, pour lui

faire partager ses parties de chasse. Marie-Louise, en arpentant au galop le morne désert qui entoure Madrid, prit en patience sa captivité, et le jour vint enfin où elle put faire son entrée solennelle dans sa capitale.

Le 23 janvier, après d'immenses préparatifs, les rues où devait passer le cortége se trouvèrent enfin suffisamment garnies de statues, de tapisseries, de fleurs, et coupées par des arcs de triomphe. Le roi, dont la place aurait dû être à côté de sa jeune épouse, alla s'établir avec la reine-mère dans le palais des comtes d'Oñate, pour assister sans être vu à la cérémonie. Marie-Louise, montée sur un fougueux andaloux, qu'elle maniait avec une grâce parfaite, ses beaux cheveux châtains flottants sur ses épaules, avec ses grands yeux noirs, brillants et doux, et tout son gracieux visage exprimant la bienveillance, traversa la ville entière, au milieu des transports de joie d'un peuple enivré. Arrivée devant le palais d'Oñate, elle s'inclina gracieusement devant son époux et sa belle-mère, qui daignèrent, pour lui répondre, entr'ouvrir un peu leurs persiennes.

Nous faisons grâce aux lecteurs des détails sans fin de cette cérémonie, où tous les grands de la cour luttèrent de faste et de folie, où l'or et les diamants étincelaient partout, comme si l'Espagne ne se trouvait pas toujours entre la défaite de la veille et la banqueroute du lendemain. Les illuminations, les feux d'artifice, les parties de chasse, les combats de taureaux, les représentations théâtrales et les bals se succédèrent sans interruption pendant bien des jours, puis tout rentra dans la routine et le calme ordinaires. Les jours de la reine, réglés par l'inflexible étiquette qui, en

Espagne, règne même sur les rois, se suivirent monotones, remplis tout entiers par de somptueux ennuis. Mais la face ridée de l'implacable duègne, s'interposant sans cesse entre la reine et son époux, rappelait à la malheureuse princesse, dont le cœur était resté en France, à quel prix elle avait acheté cette grandeur que tant d'autres lui enviaient...

L'Europe en 1706.

Voici maintenant la situation des principaux états du continent à la fin de cette terrible année 1706, qui marque une phase nouvelle dans l'histoire de la guerre de la succession. Et d'abord, en Espagne, un mouvement national, soudain, irrésistible, vient de rasseoir Philippe V sur ce trône où il n'était monté que pour en descendre. Un tiers de la Péninsule, il est vrai, appartient encore au Prétendant autrichien ; car, dans cette unité espagnole, qui n'a jamais existé que sur la carte, le plan de la Providence, qui a fait l'Espagne pour être une, est sans cesse contrarié par les instincts de morcellement du pays. Chaque province a son histoire à part dans l'histoire générale, et s'isole, quand elle ne se révolte pas ! Mais la Castille, à elle seule, pèse autant que toutes ces provinces, greffées par ses rois sur la souche nationale. Elle est l'âme, le cœur de la monarchie espagnole, dont toutes les autres ne sont que des annexes. Du moment où la Castille s'est prononcée en faveur de Philippe V, il restera roi, quoi qu'il arrive, et l'avenir est à lui.

Après la Castille, passons à la France, devenue son alliée, après avoir été si longtemps son ennemie. Épuisée par quarante ans de guerre presque sans relâche, appauvrie par ses victoires même, qu'ont remplacées

les défaites, à bout d'efforts et de courage, la France s'arrête haletante, et soupire après la paix que Louis XIV ne veut pas lui donner. Le roi marche encore en avant, mais le pays a cessé de le suivre.

Si l'on compare la France de 1706, telle que l'a faite l'ambition de Louis XIV, à celle de 1661, telle que Louis l'a reçue des mains de Mazarin, on sera frappé du chemin qu'elle a fait en descendant la pente qu'elle montait autrefois, et l'on se rendra compte de tout ce que lui a coûté la vaine grandeur de son roi. L'idole est encore debout, mais sur des ruines, et le culte a survécu à la foi. Louis XIV lui-même a cessé de croire en lui. La France, placée au cœur de l'Europe pour être, par son aimable et facile génie, un trait d'union entre tous ses peuples, la France est seule, et n'a plus d'alliés. Ce monarque, dont elle fut si fière, les lui a tous aliénés, et le vide s'est fait autour d'elle. Dans ce pays d'extrêmes et de réactions, qui a toujours pris le despotisme pour l'ordre, et l'anarchie pour la liberté, et passe brusquement de l'un à l'autre, sans jamais s'arrêter au milieu, le hautain monarque n'a pas à répondre seulement devant l'histoire du mal qu'il a fait, mais de celui que ses fautes ont préparé après lui. Par la révocation de l'édit de Nantes, il a décapité la France, et tranché le nerf de son industrie et de sa moralité. La longue hyprocrisie de la fin du *grand règne* enfante, par une réaction nécessaire et prévue, les saturnales de la régence et son orgie d'incrédulité. Le ressort du despotisme, trop tendu par Louis XIV, échoit après lui à des mains trop faibles ponr le manier. Il se brise à la fin, et la *terreur* de 1793 est encore une réaction contre cet absolutisme majestueux dont Louis a fait une religion pour son peuple et pour lui.

Quant à l'Angleterre, quel contraste douloureux n'offre-t-elle pas avec la France ! A dater de sa grande et pure révolution de 1688, des destinées nouvelles ont commencé pour elle. Guillaume III, en y ouvrant l'ère de la monarchie constitutionnelle, proteste contre le despote orgueilleux qui absorbe la France dans son *moi*. 1685, 1688 ! A partir de ces deux dates si tranchées, l'histoire des deux pays se déroule sur deux lignes parallèles, dont l'une mène à une grandeur durable, fondée sur la liberté, et l'autre à une gloire passagère, puis aux revers et aux abîmes. Mais aussi, à la base de sa révolution politique, l'Angleterre a une révolution religieuse ; derrière ses libertés, elle a des croyances. Le respect de la loi divine lui enseigne le respect de la loi humaine, tandis que la France ne connaît pour remède à la superstition que l'incrédulité, au despotisme que l'anarchie ; et ceux qui en douteraient, nous les renvoyons aux deux derniers siècles de notre histoire.

Après l'Angleterre, passons à la Hollande, son émule en commerce et en liberté, sinon en puissance. Nous aimons à rendre hommage à cette grandeur modeste d'un petit peuple qui a conquis à la fois, et par un même effort, son indépendance en religion comme en politique ; qui a donné à l'histoire moderne deux des plus grands noms dont elle s'honore, Guillaume Ier et Guillaume III, le droit et la fortune, qui rarement en ce monde marchent de compagnie. La Hollande a partagé avec l'Angleterre, sa rivale et son alliée, l'honneur de tenir tête au *grand roi*, et d'opposer à son ambition la seule digue qui pût l'arrêter, la *grande alliance*.

Quant à l'Allemagne, la paix de Munster, en 1648, lui

a donné la paix, mais non pas l'unité ; et encore, cette paix n'est-elle qu'une trève entre les deux religions, destinées à se heurter partout où elles se rencontrent. C'est un curieux spectacle que celui de cette fédération germanique, décousue, morcelée, portant en elle le germe de toutes les divisions, de race, de religion, de forme politique. A la fin du XVIIe siècle, elle se décompose encore en trois cent cinquante souverainetés, tronçons mutilés qui s'efforcent de se rejoindre pour faire une nation ! Mais son plus grand danger, c'est l'Empire, absolutiste et ultramontain, deux tendances qui marchent toujours de front. L'Empire ne demande qu'à la doter de cette unité, qu'elle rêve depuis tant de siècles, et se réserve de la lui faire payer, si elle l'accepte de sa main.

Depuis la paix de Munster jusqu'en 1685, le véritable arbitre de l'Allemagne a été Louis XIV ! Mais depuis qu'il a abandonné les grandes traditions de Richelieu et de Mazarin, et la tutelle armée du protestantisme allemand; depuis ses froides dévastations dans le Palatinat et les haines semées contre lui par les bannis de la révocation, le *grand roi*, dont la victoire a déserté les drapeaux, a perdu son prestige, et l'Allemagne protestante, la Suède, le Danemark lui échappent en même temps...

Nous avons passé en revue les cinq grands États, entre lesquels se joue, depuis deux siècles, le drame de l'histoire. Si nous y avons inscrit la Hollande, c'est que, petite par le territoire, elle est grande par la foi, par l'industrie et par la liberté ! Quant aux autres états quelques lignes suffiront pour définir leur rôle, beaucoup plus effacé. Commençons par l'Italie : après avoir imposé au monde ancien la plus tyrannique unité qui

ait jamais pesé sur lui, comme l'Allemagne, elle soupire depuis des siècles après cette unité pour laquelle la Providence l'a façonnée ; mais trop faible et trop morcelée pour se la donner elle-même, elle est destinée, toujours comme l'Allemagne, à l'attendre jusqu'à nos jours, et à la recevoir toute faite des mains de l'étranger. Satellite de l'Espagne et de l'Autriche tour à tour, et condamnée avec la Flandre à graviter dans leur orbite, toujours théâtre, et jamais acteur de ce drame dont elle est l'enjeu, elle subit sa destinée au lieu de la faire, et se console avec les arts du double joug de la conquête et de la papauté.

Quant à la Suisse, retranchée dans ses montagnes, c'est elle qui a donné au monde moderne sa première leçon de liberté. Au sein de l'Europe déchirée par les rivalités de ses rois, elle offre le sain et vivifiant exemple d'un petit peuple qui sait faire respecter sa neutralité, et rechercher son alliance par ses puissants voisins. Avec trois races et deux religions, qui se coudoient sur son étroit territoire, elle a ce qui manque à l'Italie et à l'Allemagne : elle est une par l'esprit religieux et par la liberté qui s'est assise auprès de son berceau ; une par les traditions séculaires de cette noble et périlleuse forme de gouvernement, la république, qu'elle a empêché de disparaître de l'Europe, et dont elle n'a pas la forme seulement, mais l'esprit, et les vertus en même temps que les lois.

Comme la Hollande a eu ses deux Guillaume, inégaux en mérite aussi bien qu'en fortune, la Suède en 1706, a son Charles XII, après son Gustave-Adolphe, et l'aventurier couronné paraît bien petit à côté du héros chrétien. Patronnée par la France qui, sous Richelieu et Mazarin, comprenait mieux son rôle en Eu-

rope, la Suède a eu l'insigne honneur de contribuer au traité de Munster par les conseils de ses hommes d'État et par l'épée de son roi. De même que le *Taciturne*, Gustave est mort avant d'avoir vu le triomphe de la sainte cause qu'il servait, la liberté de conscience ! Mais la cause était gagnée, il l'a su en mourant, et sur le terrain de la religion, l'Allemagne est restée plus avancée que sur le terrain de la politique.

En revanche, au XVIIIe siècle, la Suède, comme la France, a méconnu son rôle en Europe : elle s'est mise, à la suite d'un nouvel Alexandre, à courir les aventures, et à servir une ambition au lieu de défendre un principe ; mais Pultawa lui apprendra bientôt ce que coûte aux peuples affolés la gloire de leurs rois. La France aussi l'a appris sous Louis XIV ; mais la leçon ne lui a pas suffi, et un siècle plus tard, on la verra recommencer les mêmes folies, punies, cette fois, par de plus durs châtiments.

La conclusion à tirer de tout ceci, c'est que les peuples ne s'instruisent guère, ni par les fautes des autres, ni par leurs propres fautes ; c'est que, si la république a ses écueils et ses dangers, la monarchie n'a pas non plus semé de roses le sentier de notre vieille Europe ; c'est qu'enfin, république ou monarchie, toute nation, qui aspire à l'honneur d'être libre, doit asseoir sa liberté sur des croyances d'abord, et ensuite sur des lois, sous peine d'osciller, sans cesse, comme la France, depuis 1789, entre ces deux formes de gouvernement dont elle n'a guère connu que les abus.

ROSSEEUW SAINT-HILAIRE.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Projet d'organisation de la propriété immobilière et de banque foncière, par M. Bocage (de Grangues)

M. Michel Chevalier : — Je suis chargé de présenter en hommage à l'Académie, de la part de M. Bocage (de Grangues), un *Projet d'organisation de la propriété immobilière et de banque foncière* (brochure grand in-8°, librairie Guillaumin). Ce travail est de ceux qui méritent d'être connus, quoique les idées qui y sont exposées, avec bonne foi et clarté, rencontrent dans leur application des obstacles que l'auteur n'a pas assez vus. Ce n'est pas la première fois qu'on propose et même qu'on essaie de mobiliser la propriété foncière et de créer des banques qui émettraient des billets circulant au même titre que les billets de banque ordinaires, mais pour lesquels la garantie territoriale serait substituée à la garantie en espèces ou en valeurs réalisables en espèces à très-bref délai. Toutes ces tentatives ont échoué. M. Michel Chevalier rappelle le fameux système de Law, les assignats, etc. Il rappelle aussi ce mot de Jacques Laffitte à l'auteur d'un projet analogue à celui de M. Bocage (de Grangues) : « Quand je pourrai emporter votre terre sous mon bras, je consentirai à accepter vos billets. »

Après la révolution de 1848, on proposa de nouveau, pour parer à la crise qui sévissait, divers projet de ce genre, dont un même fut sur le point d'être adopté par l'Assemblée nationale. Celui de M. Bocage est bien exposé, mais aussi peu pratiquable que les précédents. Il s'agit toujours de billets émis sur la garantie d'engagements pris par des propriétaires fonciers, et l'on peut appliquer à l'auteur l'objection, citée plus haut, de Jacques Laffitte. Les conditions mêmes de la propriété territoriale, la législation à laquelle elle est soumise, l'expropriation qui ne peut l'atteindre qu'après l'accomplissement de longues et coûteuses formalités, s'opposent à ce qu'elle serve de gage à des billets de banque. Autre chose est l'engagement d'un commerçant, autre

chose celui d'un propriétaire. Le premier est tenu d'être exact dans ses paiements par les conditions les plus rigoureuses. Le second peut les différer : il n'y va pas pour lui de la destruction totale de son crédit, de la faillite. En résumé, le projet de M. Bocage atteste du talent et de bonnes intentions, mais il repose sur des idées erronées et, par conséquent, dangereuses.

M. Valette, qui a fait partie de la commission du crédit foncier à l'Assemblée législative, fait remarquer que dans les institutions de ce genre, où la propriété territoriale sert de garantie au crédit, ce n'est jamais le porteur de titres qui se trouve en face du propriétaire : c'est la Société qui avance les fonds et qui dispose de tous les moyens nécessaires pour se couvrir. M. Valette invoque l'exemple des institutions de crédit qui existent en Pologne, en Allemagne, en Ecosse, et qui reposent tout entières sur la garantie territoriale. Il cite aussi le Crédit foncier de France. Ce dernier, il est vrai, ne prête qu'à des propriétaires offrant, comme on dit, une certaine surface ; mais le principe de l'institution est posé et lui paraît comporter des applications plus étendues.

M. Michel Chevalier répond qu'il y a, entre lui et son savant confrère, un malentendu. Il reconnaît la bonne et saine organisation du Crédit foncier et les services que rend cette institution, mais tout autre est celle que M. Bocage (de Grangues) voudrait établir. Le Crédit foncier fait des avances aux propriétaires moyennant des garanties hypothécaires privilégiées. Il émet des obligations qui ne sont remboursables que par voie de tirage au sort et à des échéances éloignées, et qui n'ont rien de commun avec des billets de banque. Or, ce sont des billets de banque que le projet en question et tous les autres de même nature voudraient voir émettre sur gage territorial. Encore une fois, tandis que le Crédit foncier émet des obligations, la banque territoriale lancerait dans la circulation des billets payables à vue comme ceux de la Banque de France. Mais les billets de la Banque de France sont garantis par autre chose que des immeubles ou de

la terre : ils le sont par l'encaisse métallique de la Banque et par son portefeuille, lequel consiste en lettres de change et billets à ordre à très-courte échéance, dûment négociés et endossés, et dont, par le discernement qui préside à leur choix, le remboursement est assuré. Ce n'est que par exception et temporairement, malgré elle, que la Banque a recours, pour ses billets à l'expédient du cours forcé. La banque territoriale, aurait, elle, en portefeuille des engagements de propriétaires, et se trouverait en face de débiteurs qu'elle n'aurait aucun moyen pratique de contraindre à payer exactement.

M. Wolowski fait ressortir à son tour la différence radicale qui existe entre le Crédit foncier et la Banque, dont il est question dans le projet téméraire qui fait le sujet de la discussion. Le Crédit foncier n'émet que des titres de placement, et non point des billets de circulation. Il n'a à pourvoir qu'au paiement régulier des intérêts, et ce payement est assuré par son capital et par son fonds de réserve qui sont l'équivalent de plus d'une année d'intérêts, et par les annuités des propriétaires, qui ne sont jamais beaucoup en retard. M. Michel Chevalier a parlé du cours forcé. M. Wolowski fait remarquer que c'est l'Etat qui maintient le cours forcé jusqu'au remboursement des avances qui lui ont été faites par la Banque ; mais qu'en même temps l'État s'impose les plus lourds sacrifices pour se libérer promptement, au moyen d'un amortissement annuel de 200 millions, afin de permettre à la Banque de reprendre le cours normal de ses opérations, c'est-à-dire le remboursement de ses billets en numéraire, ce qui est la base et l'essence des institutions de banque proprement dites. Une banque hypothécaire qui prendrait de pareils engagements courrait à sa ruine, les expropriations auxquelles elle serait obligée de recourir ne lui suffiraient pas et elles anéantiraient la garantie même de ses billets. Le Crédit foncier est un intermédiaire entre les propriétaires qui ont besoin d'argent et les capitalistes qui en ont à placer. Il permet aux premiers de ne le rembourser qu'à longue échéance, parce que lui-même rembourse

aussi ses obligataires à longue échéance; mais demander à une banque de payer à vue lorsqu'elle ne serait payée qu'à longue échéance, implique contradiction.

Dictionnaire général de la politique, par M. Maurice Block.

M. Baudrillart offre à l'Académie, de la part de M. Maurice Block, le premier volume de la seconde édition du *Dictionnaire général de la politique*, publié sous sa direction et avec sa collaboration. Cette seconde édition, qui succède à un assez court intervalle à la première, est une preuve du succès de l'ouvrage à l'étranger et en France, et il y a tout lieu de penser que ce succès est appelé à s'accroître encore, grâce aux mérites solides et durables qui maintiennent au *Dictionnaire* un rang entièrement à part. Je n'ai pas à insister sur ces mérites, et peut-être même y a-t-il convenance à mettre une certaine modération dans l'éloge devant l'Académie qui, par plusieurs de ses membres, a pris à l'œuvre une part des plus importantes.

Je me bornerai à rappeler en très-peu de mots, le caractère de l'ensemble et ce qui fait de ce travail une œuvre d'une importance capitale et d'une incontestable utilité. Elle réunit à un degré rare deux choses qui sont loin de se trouver toujours ensemble dans les publications de ce genre, la très-grande abondance des faits et des documents, et beaucoup de netteté et de sûreté dans l'exposé des doctrines et des théories.

On ne comprendrait plus aujourd'hui un Dictionnaire, une exposition quelconque de la science politique, qui se réduirait à de sèches abstractions, à une sorte de catéchisme de principes ou de dogmes, qui ne s'inspirerait pas sous tous les rapports de la méthode d'observation et d'expérience, et ne tiendrait pas le plus grand compte des réalités. Or, ces réalités sont ici fort étendues. Elles se composent de ce qui donne aux divers états leur forme particulière, leur organisation, de tout ce qui contribue à

leur force. L'Europe, l'Amérique, les contrées du monde entier devront être passées en revue sous tous ces rapports. Il faudra donc analyser leurs constitutions, leur système militaire, administratif, judiciaire, financier, leurs ressources d'agriculture, d'industrie, de commerce, de colonies, de population, d'instruction. C'est le mérite, et, comme je le disais, l'utilité du *Dictionnaire de la politique*, de répondre à cette quantité de questions d'une manière à peu près aussi complète que possible, avec beaucoup d'exactitude et de précision. C'est ce qui en fait la valeur positive et pratique, due à une étude attentive des sources en chaque matière, et à la collaboration d'écrivains compétents dans ces différentes spécialités.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce qui constitue la valeur théorique de l'ouvrage. C'est un livre de principes sans être un livre de parti. Un libéralisme judicieux, élevé, qui peut comporter des degrés selon les auteurs des articles, mais très-ferme sur certains principes essentiels et fondamentaux, est le caractère commun et comme la marque de l'ouvrage. S'il fallait au surplus le rattacher dans son esprit et dans sa méthode à une tradition, à un nom, il est clair que ce serait plutôt celui de Montesquieu que de Rousseau ou de tout autre qu'il faudrait citer, les théories elles-mêmes se séparant le moins possible de l'expérience et de l'histoire. L'économie politique et le droit y tiennent une place, même assez considérable relativement, preuve de plus que la politique ne se détache pas des éléments de la vie civile. A côté de la part de l'État, s'ouvre la part plus vaste encore de l'activité individuelle. Le soin avec lequel cette sphère est déterminée de manière à exclure toute intervention abusive de gouvernement, sans pour cela prétendre ôter à son rôle une certaine étendue, suffirait à constituer à l'ouvrage une sorte d'originalité qu'on ne songe guère à demander à une œuvre collective, mais qui se trouve résulter ici d'un point de vue qui s'impose à tous les esprits de notre temps.

Il me serait extrêmement aisé de justifier par des exemples l'appréciation que je viens d'exprimer et que d'excellents juges ont portée déjà avec autorité sur le *Dictionnaire de la politique*. Il suffirait de prendre à part quelques articles dans les diverses catégories d'idées ou de faits que j'ai indiquées. Pour ne pas abuser des

moments de l'Académie, je m'en tiendrai à cette recommandation qui risque peu, d'ailleurs, de paraître hasardée ou exagérée à ceux qui ont parcouru ce vaste travail avec quelque attention. Je remarquerai seulement que le titre de cette seconde édition est bien justifié par la mise en rapport du *Dictionnaire* avec le temps qui s'est écoulé et les événements si considérables qui ont eu lieu depuis que la première édition a paru. La partie historique seule a reçu des additions. La partie théorique n'avait pas besoin de remaniements. Elle était trop bien arrêtée pour avoir à se modifier avec les révolutions. Je terminerai enfin par rendre la justice qui est due à M. Maurice Block. Il a contribué à l'ouvrage pour une part très-notable, en même temps qu'il servait de lien d'une manière active aux différentes parties de la rédaction. Il a rendu par là un service éminent. Il n'y en a guère de plus grand aujourd'hui dans l'ordre des idées, que d'essayer de donner aux mots de la langue politique, que tout le monde parle une signification précise, et de placer la science politique elle-même à cette hauteur où tous les bons esprits peuvent se donner rendez-vous.

BAUDRILLART.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE SEPTEMBRE 1873.

SÉANCE DU 6. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : 1° I *Théorie des crystalloïdes élémentaires.* — II *Les crystalloïdes à directrice circulaire.* — III *Les crystalloïdes complexes à sommet étoilé,* par M. le Comte Léopold Hugo.

2° *Œuvres de Froissart, Chroniques,* tomes 1er et 16e, par M. le Baron Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie. M. Charles Giraud fait un rapport verbal sur cette importante publication. — Dépôt à la bibliothèque ; remerciements.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Boissonnade, chargé d'une mission au Japon, demande à l'Académie ses instructions au sujet de l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée. L'Académie décide, après discussion, qu'il pourra exceptionnel-

lement être donné suite à cette communication et qu'une commission composée de MM. Franck, Baudrillart, Garnier et Giraud, lui rendra compte dans la séance prochaine de ce qui lui paraîtra convenable de faire en cette circonstance.

M. Worms commence la lecture d'un mémoire sur la formation du *Zollverein allemand* et sur les résultats économiques de cette institution.

SÉANCE DU 13. — M. Jules Simon donne lecture d'un travail sur l'Éducation physique dans les lycées et colléges.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture d'une lettre que M. Boissonnade, professeur agrégé de la Faculté de droit de Paris, a adressée au Secrétaire perpétuel.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Au moment où l'attention publique est particulièrement attirée sur le Japon par le Congrès des Orientalistes actuellement ouvert à Paris, je prends la liberté de vous informer que je suis appelé par le gouvernement de cet intéressant pays, pour y travailler à la refonte de la législation que l'on désire amener à l'unité et rapprocher des institutions européennes.

« Déjà M. le Ministre de l'Instruction publique m'a invité à étudier les procédés d'éducation, l'étendue de l'instruction populaire et son influence sur les mœurs et la criminalité.

« Plusieurs sociétés savantes m'ont chargé également de faire des études dans l'ordre de leurs travaux.

« Je serais infiniment honoré, Monsieur le Secrétaire perpétuel, si l'Académie des sciences morales et politiques jugeait à propos de m'indiquer quelques études à faire dans l'ordre législatif et économique.

« L'ancienne législation japonaise qu'il s'agit de modifier, devant être l'objet principal de mes travaux, il pourra paraître intéressant à l'Académie de connaître avec précision des institutions juridiques formées en dehors de toute influence de l'Occident ancien et moderne.

« Les systèmes d'impôts et d'administration générale et locale n'ont pas moins d'intérêt, ainsi que le système monétaire.

« Le Salariat ou tout autre mode de rémunération du travail, le profit des capitaux, la liberté du travail, soit agricole, soit industriel, soit commercial, me paraissent mériter une grande attention. Le problème de la population ne saurait être négligé.

« Enfin les modes de culture, les procédés de l'industrie manufacturière, déjà mieux connus, peuvent être encore utilement étudiés.

« Si l'Académie daigne approuver ce plan général, ou me tracer un programme plus détaillé, je m'y conformerai avec empressement

et serai très-honoré de cette marque d'encouragement et de haute bienveillance. »

Après cette lecture, l'Académie se rendant au désir qui vient de lui être exprimé, charge une commission, composée de MM. Franck, Baudrillart, Garnier, et de M. Giraud, de rédiger et proposer à l'Académie un projet de réponse à M. Boissonnade dans laquelle réponse seront contenues les instructions demandées et données par l'Académie.

M. Giraud, à cet effet, donne lecture de la lettre suivante :

A Monsieur Boissonnade, professeur agrégé de la Faculté de droit de Paris.

« Monsieur,

« L'Académie a reçu la communication que vous lui avez faite de la mission honorable dont vous êtes chargé, avec l'approbation de l'administration française, par un gouvernement de l'extrême Orient, qui, montrant une intelligente sympathie pour nos mœurs et nos idées, désire rapprocher les institutions de son pays de celle de l'Europe occidentale. Je suis heureux de vous dire que l'Académie, qui apprécie justement vos travaux, forme des vœux pour le succès de l'entreprise importante à laquelle vous allez vous consacrer. Elle ne doute pas que vous ne joigniez la prudence au savoir dans l'accomplissement d'une œuvre délicate et difficile : le corps savant auquel vous appartenez et l'estime dont vous jouissez auprès des jurisconsulte éclairés, lui sont une garantie de l'efficacité de vos efforts, unis aux bonnes dispositions du peuple japonais.

« Mais, si l'Académie ne peut vous donner aucune instruction précise pour l'exercice même de la charge confiée à vos soins, elle a pensé toutefois comme vous, Monsieur, que les sciences auxquelles elle applique. ses recherches devaient tirer un avantage de votre présence prolongée au Japon, et des études qui vont fixer votre attention au point de vue législatif, économique et moral; elle recevra donc avec reconnaissance, soit pendant votre séjour en Orient, soit après votre retour, les observations que vous voudrez bien lui adresser, sur les divers sujets que vous indiquez dans le même ordre de connaissances.

« L'ancienne législation japonaise, qu'il s'agit de modifier aujourd'hui, nous est très-peu connue : il sera, comme vous le dites, intéressant pour l'histoire du droit, d'en déterminer le caractère original et de relever les traits particuliers de ces institutions juridiques, formées et développées en dehors de toute influence de l'Occident ancien et moderne, au triple aspect de la constitution, de la famille, de l'établissement de la propriété, et du droit des obligations contractuelles. Vous y joindrez, s'il est possible, les

transformations successives que ces lois ont dû éprouver, à la suite des changements de direction politique accomplis dans ces contrées, soit par le mouvement seul de la population indigène, soit par l'influence extérieure des puissancs voisines, soit enfin par l'effet des révolutions religieuses dont le Japon a été le théâtre, à des époques diverses.

« L'histoire politique de ce lointain pays, avec ses vicissitudes, n'échappera point à vos investigations ; l'étude du droit vous conduira certainement à l'histoire : l'une est la lumière de l'autre. Les diverses périodes et péripéties de notre histoire politique et religieuse, dans l'Occident, les rencontrerez-vous au Japon ? le droit y a-t-il revêtu la forme mythologique comme dans la Grèce héroïque, mystique et patricienne, comme dans l'ancienne Rome, despotique ou satrapique, comme dans les empires voisins de la Grèce classique ? Qu'en était-il des formes de procéder en justice, et du droit de punir ? la race japonaise a-t-elle à tous ces égards, des traits juridiques qui lui soient propres, ou bien se rattache-t-elle et par quels liens, à l'histoire générale de l'humanité ? enfin, la philosophie du droit trouvera-t-elle sa place dans ce cadre si étendu ?

« La science générale et spéciale de l'histoire, comme celle de la législation peuvent donc tirer leur profit des travaux pratiques de votre mission, et l'examen des diverses questions que je viens d'indiquer, n'aurait pas manqué d'arrêter votre esprit, sans qu'elles vous eussent été signalées, au milieu même des opérations d'utilité actuelle auxquelles vous allez vous livrer.

« L'étude des systèmes d'impôts, ainsi que des lois d'administration proprement dite, générale et locale, ne vous offrira pas moins d'intérêt. Les Japonais ont-ils compris comme nous, modernes, la théorie de l'impôt, où, ce qui est plus probable, leurs pratiques se rapprochent-elles davantage de celles de nos époques primitives ? sous quelle forme était imposée en particulier au Japon, l'obligation du service militaire ? cette question touche de près à celle des institutions politiques ; le Japon a-t-il traversé une période féodale analogue à celle qui est connue en Europe ? le régime des cités diffère nécessairement du régime rural ; offre-t-il quelque trace d'indépendance administrative et politique ? Quelle part positive les idées religieuses ont-elles eu dans le gouvernement du Japon ? quels sont les rapports qui existent entre les diverses religions admises en ce pays, et ceux qu'elles ont avec l'État lui-même ?

« La condition du travail, chez ce peuple industrieux, doit sérieusement aussi, ce semble, appeler votre attention, non-seulement au point de vue du salariat et de la rémunération des capitaux, mais encore au point de vue du sentiment d'art et du goût, tout comme au point de vue purement moral. Il nous paraîtra donc à coup sûr opportun et curieux de rechercher si le travail est ou a jamais été organisé en corporation, ainsi que les causes de la direction de l'art japonais, du développement de sa prospérité, de son caractère original, et l'influence réciproque de travail sur la condition privée

des travailleurs, ainsi que sur leur situation sociale. L'instruction publique est-elle l'objet de réglements administratifs, ou bien abandonnée à l'initiative de chacun? prépare-t-elle aux emplois civils, en même temps qu'aux professions industrielles ? le Japon entretient-il des écoles spéciales pour les arts, en général, et le dessin en particulier ? la culture de l'art n'a-t-elle pas dû se rattacher, là comme ailleurs, à la culture littéraire ? y-a-t-il au Japon une littérature nationale qui s'allie elle-même à une philosophie quelconque, ou à l'idée religieuse seulement, et qui ait produit d'anciens monuments analogues à ceux de la littérature sanscrite ou persane ?

« Ce que l'Europe, et la France en particulier, devront gagner à la multiplication des rapports internationaux avec le Japon, intéresse donc vivement l'Académie; toutes les relations commerciales s'en ressentiront et seront naturellement l'objet de vos observations attentives; nous recevrons avec empressement la communication de vos mémoires à ce sujet en constatant les progrès que nous espérons, votre esprit embrassera l'ensemble de la science économique : le problème de la population, les moyens généraux de la production des richesses, le système monétaire et le crédit, l'influence du luxe sur la consommation, et la satisfaction de tous les besoins naturels du bien-être.

« Tels sont, Monsieur, les points principaux qui se présentent à l'esprit, comme devant vous être signalés, et sur lesquels vos investigations porteront avec utilité, dans l'exercice de la mission que vous allez remplir. »

SÉANCE DU 20. — Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants : *Rivista di discipline carcerarie*, fascicules 6 à 8, Rome, 1872. — *Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture*. Juin 1873. *Légion d'honneur, médaille, militaire ou commémorative décorations et ordres étrangers*, par M. d'Amade. — Dépôt à la Bibliothèque; remerciements.

M. Giraud présente au nom de M. Wallon, Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un ouvrage en 2 volumes intitulé : *La terreur, études critiques sur l'histoire de la Révolution française*. Il fait sur ce travail, un rapport verbal, à l'appui duquel M. Franck ajoute quelques paroles.

M. Giraud présente en outre, au nom de M. Pradier-Fodéré, *un commentaire sur le code de justice militaire* et fait également, à ce sujet un rapport verbal. M. Ch. Lucas présente au nom de M. d'Olivecrona, conseiller à la cour suprême du royaume de Suède, un volume intitulé : *Des causes de la récidive et des moyens d'en restreindre les effets*. Il fait sur cet ouvrage un rapport verbal auquel M. Giraud ajoute quelques mots.

M. Jules Simon continue la lecture de son mémoire sur la réforme de *l'Instruction secondaire*. M. Ch. Lucas ajoute quelques paroles sur l'excellence de la gymnastique.

SÉANCE DU 27. — En l'absence de M. Lévêque, M. Naudet est appelé à prendre place au fauteuil du Président.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre, en informant que l'exécutiondu buste en marbre de M. Odilon Barrot a été confiée à M. Doublemard, la prie de désigner un ou plusieurs de ses membres pour surveiller ce travail tant au point de vue de l'art qu'à celui de la ressemblance. Il est décidé que l'Académie fera le choix demandé dans sa prochaine séance.

Il est fait hommage à l'Académie; 1° par M. Leclerc, capitaine au 101e de ligne de *tableaux statistiques, des pertes des armées allemandes pendant la guerre de 1870-1871*, d'après les documents officiels allemands; — 2° par M. Jules Zeller, d'un volume intitulé : *Histoire d'Allemagne. Fondation de l'Empire germanique. — Charlemagne. — Otton le Grand.* M. Giraud fait un rapport verbal sur cet ouvrage. — 3° par M. Lucas, au nom de M. Mancini, de 2 brochures intitulées l'une : *Des conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire;* l'autre : *la Vie des peuples dans l'humanité; leçon d'ouverture du cours de droit international public, privé et maritime*, faite à Rome en 1872.

Sont en outre offerts à l'Académie : *Statistique du royaume de Prusse.* M. Valette rendra compte de cet ouvrage dans une prochaine séance. — Comptes rendus des travaux de la *Société des agriculteurs de France.* Annuaire de 1873. — *Bulletin de la Société industrielle de Reims* 1873. — Dépôt à la Bibliothèque; remerciements.

M. Baudrillart commence la lecture d'un mémoire sur *l'Histoire de l'enseignement de l'Économie politique en France depuis 1795.*

M. Worms continue la lecture de son mémoire sur le *Zeliverein allemand.*

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'OCTOBRE 1873.

SÉANCE DU 4. — Il est fait hommage à l'Académie du *Bulletin mensuel de la Société des agriculteurs de France*. — Dépôt à la Bibliothèque ; remerciements.

M. Valette fait un rapport verbal sur les travaux du bureau de statistique du royaume de Prusse, mémoire rédigé par le directeur M. Ernst Engel, ouvrage présenté dans la dernière séance, intitulé : *Statistique du royaume de Prusse*. — M. Levasseur, en présentant au nom de M. de Rotschild *l'Histoire de la poste aux lettres depuis ses origines jusqu'à nos jours*, fait sur cet ouvrage un rapport verbal à l'occasion duquel M. Ch. Giraud et M. Michel Chevalier font quelques observations.

M. Baudrillart continue la lecture de son mémoire sur l'*Histoire de l'enseignement de l'Économie politique en France depuis 1795.*

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le directeur des Beaux-Arts prie M. le Président de la Commission centrale administrative de l'Institut d'inviter l'Académie à désigner deux de ses membres pour surveiller l'exécution du buste en marbre de M. Odilon Barrot. MM. Renouard et Faustin Hélie sont désignés à cet effet.

SÉANCE DU 11. — M. Lucas présente à l'Académie le *Bulletin de la Société des amis de la paix*. Août 1873.—Dépôt à la Bibliothèque ; remerciements.

M. Fernand Papillon communique un mémoire sur *les relations de Gœthe et de Diderot.*

M. Louis Reybaud commence la lecture de son mémoire sur *les associations ouvrières en Angleterre.*

M. Francis Monnier commence la lecture de son mémoire *sur Vercingétorix et le siège de Gergovie.*

SÉANCE DU 18. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : *Étude historique et statistique sur les voies de communication de la France, d'après les documents officiels*, par M. Félix Lucas. — *Le matérialisme et la société* par M. Zacharie. — Dépôt à la Bibliothèque ; remerciements.

Le samedi 1er novembre étant le jour de la Toussaint, l'Académie décide que la séance qui devait avoir lieu à cette date, est avancée au mercredi 29 octobre.

M. Cauchy entretient l'Académie *de la conférence internationale pour la réforme et la codification du droit des gens*, qui vient d'avoir lieu à Bruxelles.

M. Baudrillart communique à l'Académie la lecture *sur les Fêtes publiques* qu'il doit faire dans la séance publique annuelle des cinq Académies.

M. Francis Monnier continue la lecture de son mémoire *sur Vercingetorix et le siége de Gergovie.*

SÉANCE DU 29. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : *Traité de droit constitutionnel*, par M. Auguste Pierantoni, 1er volume. Naples 1873. *L'Allemagne économique ou histoire du Zollverein allemand*, par M. Emile Worms. — *Statistique de la ville de Palerme. Mouvement de la population de l'année 1862 à l'année 1864. Hygiène des écoles* par M. Virchow (traduit par le Dr Decaisne). *De l'enseignement du droit, et spécialement du droit romain dans les facultés de l'État*, par M. Séligman. — *Bulletin de la Société de tempérance.* n° 3, année 1873.— Dépôt à la Bibliothèque ; remerciements.

M. Franck présente à l'Académie, au nom de M. Alaux, un ouvrage intitulé : *L'Analyse métaphysique* ; *methode pour constituer la philosophie première.*

M. Baudrillart présente une brochure, dont il est l'auteur, intitulée : *De l'enseignement moyen industriel, en France et à l'étranger.*

M. Louis Reybaud continue la lecture de son mémoire sur *les associations ouvrières en Angleterre.*

M. Levasseur fait une communication sur *l'exposition d'instruction publique* à l'exposition de Vienne.

Le Gérant responsable,

Ch. VERGÉ.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

[illegible] A PARIS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

[illegible]

[illegible] de l'Académie

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

BIBLIOTHÈQUE

DE

L'ÉCOLE DES CHARTES

Ce recueil paraît tous les deux mois, par livraisons de [illegible] feuilles [illegible] grand in-8 de plus de [illegible] feuilles.

Le prix de l'abonnement [illegible] pour Paris, [illegible] pour les départements et [illegible] pour l'étranger.

[illegible] Bibliothèque de l'École des Chartes [illegible] l'École des Chartes [illegible] Alphonse Picard.

[illegible] de l'École des Chartes [illegible] 1 vol. in-12 br. [illegible]
[illegible] 1 vol. [illegible]
[illegible] 1 vol. [illegible]
[illegible] 1 vol. [illegible]

DOCUMENTS HISTORIQUES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

[illegible]

EXTRAIT

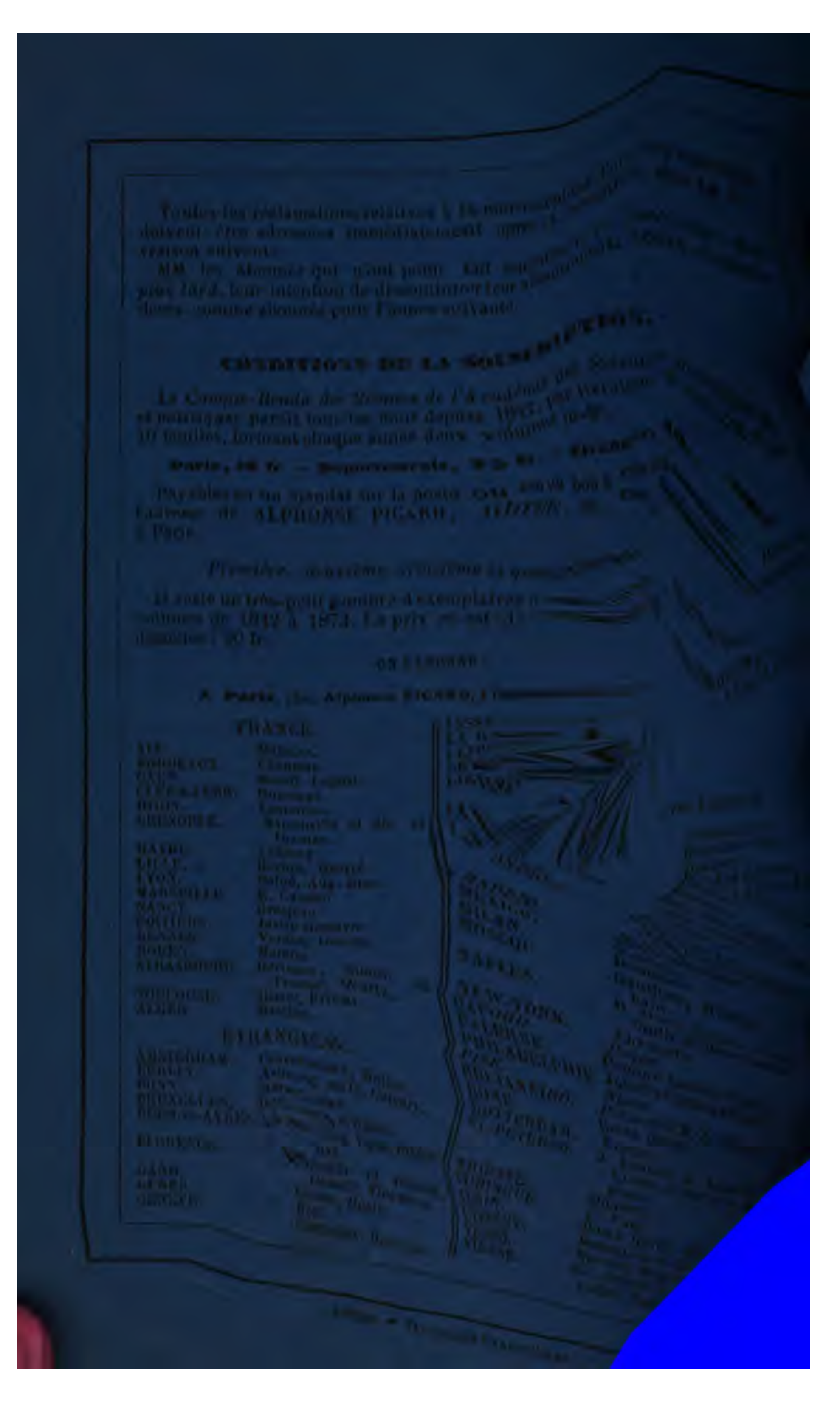
DES

COMPTES ET MÉMORIAUX DU ROI RENÉ

[illegible] des arts au [illegible] siècle, d'après les [illegible] nationales, par [illegible] 1 vol. in-8 de [illegible] pages [illegible] [illegible]

[illegible] de l'École des Chartes [illegible]

[illegible] papier vergé [illegible]



CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le *Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences morales et politiques* paraît tous les mois depuis 1842, par livraisons...

Paris, 18 fr. — Départements, 20 fr.

Payables en un mandat sur la poste... ALPHONSE PICARD, éditeur...

ON SOUSCRIT :

A Paris, chez Alphonse PICARD...

FRANCE.

ETRANGER.

NEW-YORK.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

Par M. Ch. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

[illegible] ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER (CIe DE LA COLLECTION)

Février 1874. — 2e Livraison

PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,

[illegible], RUE BONAPARTE.

1874.

En préparation. — Pour paraître prochainement une *Table générale alphabétique* et par noms des auteurs de tous les Mémoires, Rapports, Observations, etc., contenus dans les cent volumes (1842-1873) de la collection des *Séances et Travaux* de l'Académie des sciences morales et politiques.

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et Jurisprudence. — Économie politique et Finances. Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la 2e livraison (février 1874).

Travaux de MM. les membres et correspondants de l'Académie.

Communications des savants étrangers.

Documents divers.

LES

ANCIENS IMPOTS ROMAINS DANS LA GAULE

DU VIe AU Xe SIÈCLE (1).

§ VI

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.

Nous nous sommes efforcés de rapporter fidèlement l'opinion des publicistes, des financiers, des jurisconsultes et par respect pour leurs travaux, nous nous sommes astreints en les analysant à laisser à chacun d'eux son individualité, au risque de nous condamner à d'inévitables et monotones répétitions. La connaissance du moyen-âge est une science spéciale qui ne s'acquiert que par de longues études et nous n'avons pas la prétention de compléter ou de rectifier les recherches laborieuses que MM. de Pastoret, Pardessus, Guérard, Lehuérou, Championnière, ont poursuivies avec tant de patience et de pénétration. Mais n'est-ce pas rendre hommage à la science archéologique, sans empiéter sur son domaine que de chercher à dégager les résultats acquis de ses travaux et que de demander à ses investigations les moyens d'apprécier l'origine, la formation, les développements de notre régime financier? C'est là ce qui nous reste à faire en peu de mots.

(1) V. 5e série, t. C, p. 479 et 609, et plus haut, p. 5.

Un premier point paraît définitivement établi. L'avénement des rois francs, de Clovis et de ses successeurs, n'a entraîné, au moins immédiatement, aucun changement dans le régime administratif de l'Empire. Les institutions existantes ont été d'abord, en grande partie, conservées et les populations gallo-romaines n'ont pas cessé d'acquitter les tributs auxquels elles étaient depuis longtemps assujéties.

Une considération décisive domine et résout cette question.

L'impôt direct, et c'est celui dont il faut principalement s'occuper, avait été établi sur les terres et sur les personnes : son assiette et sa répartition, résultat d'une longue expérience, étaient confiées à une administration fortement constituée. Sa quotité était élevée et son recouvrement donnait lieu à des abus, à des exactions qui venaient accroître, dans une large mesure les charges des contribuables. L'épuisement des provinces par le fisc à la fin de l'Empire, est un fait acquis à l'histoire.

Si par une mesure prise spontanément, et comme don de joyeux avénement, les premiers rois francs en montant sur le trône avaient aboli l'impôt et libéré les populations des souffrances qu'il leur faisait subir, on ne saurait admettre qu'un acte de cette nature et de cette importance eût pu rester inaperçu. Il a suffi que la reine Balthide, gouvernant la Neustrie, en 660, pour son fils Clotaire, adoucit, par humanité, la rigueur de la capitation pour que la légende en ait conservé et célébré le souvenir. Comment supposer qu'à la fin du ve siècle une monarchie nouvelle succédant au gouvernement impérial, ait tout à coup supprimé par un acte officiel les prélèvements qui s'opéraient annuelle-

ment, au profit du fisc, sur les produits de la culture, ou que seulement en fait, elle ait cessé de les percevoir, sans que tous les monuments de l'histoire aient perpétué la mémoire d'un tel bienfait? On n'en serait pas aujourd'hui à discuter sa réalité. C'eût été le plus grand événement de l'époque, une véritable révolution économique dans la fortune de tout un peuple. Dans la vie régulière des nations, après la guerre, fléau temporaire et passager, l'impôt, nécessité permanente, est ce qui affecte le plus profondément leurs intérêts. A toutes les époques, dans tous les pays, et c'est là une condition même de l'humanité, on a passionné et soulevé les populations en faisant luire à leurs yeux l'espoir chimérique de la suppression des taxes publiques. C'est l'impôt, son accroissement, ou seulement son maintien qui a sans cesse provoqué les résistances populaires, et les soulèvements. S'il y avait eu un jour où, par le fait des rois francs, les gallo-romains eussent cessé de payer au fisc le tribut qu'ils avaient payé le jour précédent, et qu'ils payaient depuis plusieurs siècles, on entendrait encore aujourd'hui l'écho des acclamations qui auraient accueilli un tel événement.

Rien de semblable ne s'est produit et rien de semblable n'a pu se produire. Les travaux historiques les plus récents et les plus accrédités ont prouvé que si les Francs se sont établis dans la Gaule par la conquête, ils ont néanmoins, bien avant leur établissement définitif, accepté la souveraineté romaine en entrant dans l'organisation impériale et qu'au moment du dernier démembrement de l'empire d'occident, ils faisaient déjà, à certains égards, partie du système politique et gouvernemental des empereurs. Longtemps avant les évènements militaires qui consacrèrent le pouvoir su-

prême de Clovis, les bandes germaines avaient pris pied sur le sol gaulois, et souvent avec l'assentiment du gouvernement romain. Des corps entiers de l'armée se recrutaient parmi elles et une large part était faite à leurs chefs dans les fonctions publiques. Clovis lui-même, après la chute de l'empire d'occident, sans se considérer comme lié envers les empereurs d'Orient, comme l'étaient, par exemple, les rois de Bourgogne, paraît n'avoir rien négligé pour fortifier le droit qu'il puisait en lui-même, par celui que pouvaient y ajouter les concessions impériales. On a même soutenu qu'il reçut de l'empereur Anastase une délégation d'autorité et qu'il gouverna les gallo-romains par le droit de la conquête et en même temps à titre de délégué de l'empire. Dans de telles circonstances, le maintien des impôts romains par les rois Francs n'était qu'une conséquence naturelle de leur situation et l'une des conditions générales de l'établissement de leur domination.

Non seulement ils conservèrent le système fiscal qui fonctionnait avant eux, mais il suffit de suivre la marche des événements historiques du VIe siècle pour reconnaître que l'impôt, sa perception, son assiette, les recensements ordonnés pour en modifier la répartition, ou pour en accroître le produit, furent la préoccupation constante des premiers Mérovingiens et l'une des plus grandes affaires de leur gouvernement. Nous ne reproduirons pas ici ces nombreux passages du grand historien des Gaules, si souvent cités et qu'invoquent tour à tour dans leur controverse Dubos, Montesquieu, et tous les publicistes. Sans doute sur tel point spécial, sur la question de savoir par exemple, si les Francs ont été assujétis au tribut comme les

gallo-romains, les récits de Grégoire de Tours se prêtent à des interprétations diverses; mais sur le fait même de l'existence de l'impôt ils ne peuvent laisser aucun doute. Tous attestent que dans le mécanisme politique de la monarchie nouvelle et dans les rapports qui s'établissent entre elle et la nation, l'impôt tient une place considérable et exerce une action prépondérante.

Faut-il du moins s'arrêter à l'idée que les rois francs ont perçu des tributs à titre de propriétaires, et non à titre de souverains? Pour que ce point de vue fût vrai, il faudrait qu'instantanément et par le fait même de l'avénement de Clovis un changement radical et absolu se fût opéré dans la société civile, aussi bien que dans la société politique. Les faits résistent à cette hypothèse, puisque si le pouvoir suprême changea de mains, ce changement, préparé par les événements qui s'accomplissaient depuis plus d'un siècle, s'effectua sans entraîner, au moins immédiatement, une révolution dans les mœurs, dans les lois civiles, dans l'organisation administrative du pouvoir central et des pouvoirs locaux. Comment prétendre que le fait seul de la conquête a suffi pour faire reposer le gouvernement et son droit fiscal sur un principe entièrement nouveau, quand l'empire romain avait lui-même conquis les Gaules, et quand sa conquête n'avait pas donné à l'impôt qu'il avait établi le caractère d'une redevance privée? C'est commettre un véritable anachronisme que de chercher au VIe siècle ce qui ne sera vrai que plusieurs siècles après. Lorsque Montesquieu refusait aux mots *census* et *tributum* la signification d'impôt; lorsqu'il disait que *ce qu'on appelait census était un tribut levé sur des serfs, une redevance uniquement privée et non une charge*

publique, il avait en vue le IX[e] et non le VI[e] siècle. Ce qui le prouve, c'est qu'il n'appuie son assertion que sur des monuments législatifs du temps de Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire ou de Charles-le-Chauve. Quelle que soit son autorité, n'est-on pas en droit de lui opposer la maxime qu'il a lui-même formulée : *Transporter les idées d'un peuple d'un siècle à un autre, c'est, des sources de l'erreur, celle qui est la plus féconde.*

Mais les Francs ont-ils été assujétis à l'impôt comme les Gallo-Romains? S'ils en étaient affranchis, était-ce en vertu d'un privilége national, en vertu du droit de conquête, ou se bornaient-ils à se prévaloir des immunités anciennes consacrées par les lois romaines et à en réclamer le bénéfice à raison du service militaire qu'ils accomplissaient et des nombreuses charges publiques qu'ils occupaient? Ou, enfin, exémpts de l'impôt pour les terres qu'ils avaient reçues dans le partage, ne devaient-ils pas au moins l'acquitter pour celles qu'ils acquéraient des Gallo-Romains par des conventions privées? Il faut reconnaître que toutes ces questions sont loin d'être résolues. Mais, au XVIII[e] siècle, leur solution avait un intérêt de controverse politique qu'elle ne présente pas au même degré au point de vue exclusivement financier. Ce qui n'est pas douteux, c'est qu'il y eut à cet égard une lutte vive entre les Francs et leurs rois. L'histoire nous montre les efforts persévérants de la royauté pour les soumettre à la loi commune et leur résistance énergique, suivie de succès, pour s'y soustraire. En même temps qu'eux, l'Eglise obtenait aussi de larges exemptions. C'est ainsi que commence à apparaître ce vaste système d'immunités qui, n'affranchissant d'aucune obligation et d'au-

cune redevance ceux qui exploitaient le sol, ne tarda pas à transformer les tributs publics en redevances privées.

La monarchie de Clovis existait depuis un siècle quand, en 613, des événements graves vinrent modifier profondément sa constitution politique. La défaite de Brunehaut et sa mort affaiblirent plus qu'elles ne fortifièrent le pouvoir royal : ce fut moins la victoire du roi Clotaire que le triomphe de l'aristocratie laïque et ecclésiastique. Aussi, les grands et les évêques, réunis en concile à Paris, exigèrent et obtinrent les concessions qui devaient garantir leurs intérêts. Les résultats importants de la prépondérance qu'ils venaient d'acquérir dans le gouvernement furent consacrés par le célèbre édit de 615. Cette espèce de charte politique, véritable compromis entre la royauté, d'une part, les leudes et les prélats, d'autre part, est peut-être le monument législatif le plus considérable de la dynastie mérovingienne. Il est un témoignage irrécusable de l'importance qu'avaient prise à cette époque les questions fiscales, et justifie pleinement, à cet égard, les observations qui précèdent.

Sur 26 articles que comprend ce mémorable édit, 8 s'appliquent à des questions de finances et d'impôts. Nous ne rappellerons que les plus importants.

L'un garantit le droit de succession *ab-intestat* et défend aux agents de l'autorité publique, et spécialement à ceux de l'administration fiscale, d'y mettre obstacle. D'autres ordonnent la suppression *des nouveaux cens qui, établis injustement, ont provoqué des réclamations;* ou ils interdisent tout accroissement du tarif des *tonlieux*, des péages, c'est-à-dire des impôts indirects. Ils constatent donc l'existence des anciens

impôts; ils assurent leur maintien; mais en même temps, ils décrètent leur fixité et font ainsi commencer en cette matière l'*empire de la coutume*. En outre, ils ont implicitement pour effet de consacrer, en ce qui concerne le *cens*, les exemptions déjà obtenues ou conquises par l'Église et par les Francs.

Deux autres dispositions méritent surtout d'être remarquées : La première porte : « *Que nul ne soit institué* JUDEX *dans une autre province que la sienne, « afin que s'il vient à commettre quelque méfait, ses « biens répondent du dommage qu'il aura causé.* » Les travaux de M. Championnière n'ont pu laisser aucun doute sur la nature des fonctions de *judex* : c'est le délégué de l'autorité publique spécialement chargé du recouvrement des impôts. Il s'agit donc ici d'une simple mesure d'ordre destinée à assurer la régularité de la comptabilité publique. Dans ce but, on ordonne que les percepteurs des contributions seront propriétaires dans les lieux où ils rempliront leurs fonctions, afin que la répression et la réparation des abus qu'ils auront pu commettre soient garantis par une responsabilité effective sur leurs biens. Puis, par une disposition suivante, la même règle est étendue à d'autres *judices* qui sont les représentants, non de l'autorité publique, mais de la propriété privée. Qu'on nous permette de rapporter le texte latin lui-même : « *Episcopi vero vel potentes qui in aliis possident regionibus, judices vel missos discussores de aliis provinciis non instituant nisi de loco, qui justiciam percipiant et aliis reddant.* » Qui sont ces évêques, ces hommes puissants qui ont des agents, des délégués, des *judices* pour percevoir la *justice*, c'est-à-dire, dans le langage du temps, l'impôt qui se transforme en re-

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

[illegible]

[illegible]

COMPTE-RENDU

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Tome [illegible] — [illegible] livraison.

PARIS

[illegible]

[illegible]

187[illegible]

dants, le cens royal, dont ils retenaient déjà une grande partie, est tombé entièrement entre leurs mains.

Si l'empire de Charlemagne avait conservé quelques vestiges d'un système général de finances publiques, ce n'était plus qu'un rouage inerte et sans valeur dans ses institutions politiques. Ce gouvernement centralisé, puissant, mais surtout par la volonté énergique et intelligente du grand homme qui le dirigeait, a porté partout son activité. Les guerres nombreuses qu'il eut à soutenir ne l'empêchèrent pas de s'occuper avec une ardente sollicitude de toutes les parties de sa vaste domination. Le nombre des monuments législatifs qu'il nous a laissés est immense. Il y règle avec un soin attentif jusqu'aux plus minces détails de l'administration de ses domaines et rien de ce qui constitue un ensemble d'institutions financières ne se révèle dans ses actes et n'occupe sérieusement sa politique.

Tandis que Grégoire de Tours consacre presque chacune de ses pages au récit des incidents que fait naître la perception de l'impôt sous les premiers Mérovingiens, le silence que gardent à ce sujet tous les documents historiques qui se réfèrent au règne de Charlemagne a une signification non équivoque. Il est démontré que ce fut dans les deux siècles qui s'écoulèrent, sinon de la mort de Dagobert Ier, au moins de 680 à l'édit de Kiersy en 877 que la royauté vit périr entre ses mains la puissance que donne un revenu public régulier et assuré. Cette décadence de la souveraineté ne peut appartenir qu'au règne des rois fainéants. Le pouvoir, jeune et fort à son origine, de la dynastie carlovingienne, a pu accepter ce qui était dans une certaine mesure la conséquence du mouve-

ment politique qui avait préparé son avénement ; mais il n'a pu que subir un fait sinon entièrement, au moins presque entièrement accompli.

Toutefois la tradition de l'impôt ne fut pas immédiatement et complètement perdue. Le gouvernement put encore y recourir dans des circonstances calamiteuses, comme subside accidentel affecté à un emploi spécial. Ce fut ainsi que Louis-le-Débonnaire, suivant le témoignage suspect, il est vrai, du moine de Saint-Gall, aurait établi une taxe générale pour le rachat des chrétiens de la Palestine et que des impôts auraient été levés en 864 par Lothaire, roi de Lorraine; en 866, 869 et 879 par Charles-le-Chauve pour acquitter les rançons dues aux Normands. On en trouve même un exemple plus récent encore dans l'histoire du xe siècle par le moine Richer. Il rapporte qu'en 924, les pirates s'étant jetés sur les Gaules, le roi, désolé de cette agression et sur l'avis de son conseil, *donna ordre aux collecteurs de l'impôt de faire une levée de deniers publics pour acheter la paix. L'argent levé désarma en effet l'ennemi à la satisfaction générale et il se retira.*

Ce fut là le dernier subside imposé à la nation, à titre de tribut général et public, et quatre siècles s'écouleront avant que le pouvoir royal puisse seulement essayer d'y avoir de nouveau recours.

A la fin du xe siècle, il n'y a donc plus de finances publiques. La royauté a conservé son titre, mais elle a perdu son pouvoir. La souveraineté et la nation morcelées à l'infini sont divisées entre une foule de pouvoirs locaux. Le roi recouvre dans ses domaines, comme seigneur et comme propriétaire, des redevances qui comprennent les anciens tributs qu'il

levait autrefois comme souverain. Mais ailleurs il ne perçoit plus rien. La population qui exploite les terres des seigneurs a-t-elle donc cessé de supporter sur les produits du sol les prélèvements qui s'opéraient, à titre d'impôt, au profit de l'État? Non: le trésor royal a cessé de recevoir et les contribuables n'ont pas cessé de payer. De même que dans les terres de la couronne on ne distingue plus le produit auquel la propriété a droit de l'impôt dû au souverain, de même dans les terres seigneuriales, le produit des contributions publiques, par une appropriation privée, se confond avec le revenu du propriétaire.

C'est ce fait que M. Championnière a mis en lumière, que bien avant lui Cujas avait pressenti, et qu'Henrion de Pansey avait signalé. Sans doute on peut contredire quelques-unes des doctrines de l'auteur du traité, sur la propriété des eaux courantes; on peut ne point admettre dans toutes ses conséquences son système sur la nature et la dualité des institutions seigneuriales. L'appropriation privée du tribut public s'est-elle opérée par l'effet des immunités accordées à l'Église et à l'aristocratie laïque? A-t-elle été la conséquence des délégations d'impôt concédées par le gouvernement? A-t-elle été le fait de l'usurpation des fonctionnaires? Faut-il l'attribuer à toutes ces causes réunies, à l'une d'elles seulement, ou même à quelque autre cause que la science du jurisconsulte et la pénétration de l'historien n'ont pu découvrir et signaler? Quoi qu'il en soit, à cet égard, la transformation de l'impôt n'en apparaît pas moins comme un fait dont on ne peut préciser la date, parce qu'il n'a pas été le résultat d'un acte du gouvernement, mais dont la réalité se manifeste dans la vie sociale. C'est une révolution fiscale qui s'est

produite lentement et successivement, et qu'il n'est pas plus possible de nier qu'il n'est possible de nier la révolution féodale elle-même dont elle n'est après tout qu'un incident.

Après l'analyse détaillée de la partie du livre de M. Championnière relative à l'impôt, il suffira de présenter, pour terminer, deux observations générales.

Le régime légal de la propriété territoriale et de l'exploitation du sol a dû concourir à opérer la transformation des contributions publiques en redevances patrimoniales et à en déterminer les conséquences économiques. La description de tout ce qui constituait une grande seigneurie ecclésiastique, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés a fait connaître ce régime qui n'était pas nouveau et remontait à la législation romaine. A cette époque, la terre n'est pas comme elle l'est aujourd'hui cultivée par ceux qui en sont propriétaires, ou par ceux qui la tiennent du propriétaire à titre de bail, c'est-à-dire par l'effet d'un contrat temporaire, dont les conditions sont librement débattues entre les parties également maîtresses de leurs droits. D'après ce système, un impôt territorial peut être payé par le fermier; mais la liberté même et le jeu des conventions de fermage en font retomber la charge réelle sur le propriétaire. C'est lui qui finit toujours par souffrir de son accroissement ou par profiter de son allégement.

Tel n'était pas l'état des choses au xe siècle. Conformément aux lois romaines, dont la transformation économique et sociale de la propriété n'avait fait que développer le principe, le sol était exploité par des personnes, presque toutes de condition servile, placées vis-à-vis du propriétaire dans des liens de dépendance personnelle, mais en même temps ayant sur la

terre qu'elles cultivaient un droit plus étendu, plus réel que celui qui nait du contrat de bail ; droit qui le plus souvent était perpétuel et héréditaire et que le mouvement féodal devait encore développer et fortifier. A vrai dire, des droits divers étaient constitués sur la terre : le droit de celui auquel elle appartenait et le droit de celui qui la cultivait. Ce dernier formait un véritable démembrement de la propriété. Dans ce régime, l'ancien impôt qui avait été établi par les Romains sur les biens et sur les personnes, soit qu'il fût assis directement sur les cultivateurs, soit qu'il fût levé sur les propriétaires qui se le faisaient rembourser par leurs colons et leurs serfs, avait dû nécessairement peser, dès l'origine sur ceux qui exploitaient le sol. Quand donc il cessait de pourvoir aux besoins de l'État, d'être affecté à l'intérêt public, son extinction, car c'en était une, aurait dû profiter à la population qui en supportait le fardeau. Il n'en fut rien et les seigneurs devenus les maîtres de presque tout le territoire, devinrent en même temps les propriétaires des anciens tributs publics. Telle fut la conséquence économique de la féodalité en ce qui concerne l'impôt et voici comment cette conséquence a dû se produire.

Quand le pouvoir royal commença à perdre le produit des contributions levées dans les territoires qui échappaient à son autorité, il ne put trouver dans cette diminution de ses ressources un motif de supprimer ou même de réduire l'impôt dans les terres qui continuaient à relever directement de la couronne. Aucun changement, aucun allégement ne fut donc apporté à la situation des contribuables du domaine royal. Rien, dans les monuments législatifs, dans les documents historiques, dans les chroniques ou dans les légendes, ne

peut à cet égard provoquer aucun doute. Dès lors, comment l'impôt n'aurait-il pas persisté dans les possessions seigneuriales? Quels mobiles auraient pu déterminer le pouvoir avide, qui s'en emparait, à l'abandonner? La justice? elle était sans force; l'opinion? elle était sans moyens de se former et d'agir; l'autorité publique? elle venait d'être dépouillée, et peut-être elle ne désirait pas que les charges imposées aux populations qui s'éloignaient d'elles, devinssent moins lourdes que celles de ses propres redevables. Tout concourut donc au résultat que nous avons signalé. Ses conséquences se firent sentir pendant plusieurs siècles, et le temps, loin de les atténuer, ne fit que les aggraver par les abus et les exactions. Le moyen-âge retentit sans cesse des plaintes que provoque l'énormité toujours croissante des redevances de toute nature qui écrasent la population rurale. Un trouvère du XII[e] siècle en a reproduit et nous en a transmis la saisissante expression : « Les seigneurs ne nous font que du mal; nous « ne pouvons avoir d'eux raison ni justice; ils ont « tout, prennent tout, mangent tout et nous font vivre « en pauvreté et douleur. Chaque jour est pour nous « jour de peines ; nous n'avons pas une heure de paix, « tant il y a de services et de redevances, de tailles et « de corvées. »

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de ce qu'on appelle aujourd'hui les contributions directes. Les impôts indirects eurent le même sort, et leur transformation laisse encore moins de place, s'il est possible, à la contradiction. Deux faits sont apparents. Il existait dans les Gaules de nombreux droits de douanes et des péages plus nombreux encore. A la fin du X[e] siècle le roi ne perçoit plus que ceux qui sont établis dans

les domaines de la couronne. Tous les autres subsistent néanmoins, mais ils font partie du domaine seigneurial. La conséquence se tire d'elle-même : l'impôt indirect, comme l'impôt direct, est devenu une taxe privée.

Lorsqu'en 987, Hugues Capet monta sur le trône appelé par l'assemblée de grands feudataires du royaume, réunis à Senlis, la royauté était donc réduite depuis longtemps au produit de ses domaines et pour compléter sa ruine, les derniers Carlovingiens avaient laissé successivement dépérir entre leurs mains débiles les revenus de la couronne. Le défaut presque absolu de ressources financières fut une des causes de la faiblesse de leur gouvernement et de sa chute.

Le duc de France était l'un des seigneurs les plus riches et les plus puissants de la monarchie féodale. Son domaine comprenait les fiefs les plus productifs, situés dans les provinces de tout temps les plus fertiles, la Brie, la Beauce, le Perche, la Touraine. Ses vastes possessions étaient un des éléments de l'autorité prépondérante dont il jouissait et ne durent pas être étrangers à son avénement (1).

Son opulent patrimoine fut réuni à la couronne et le domaine féodal du grand vassal devint la première dotation de la dynastie nouvelle. La royauté se trouva donc pourvue de ressources relativement importantes et ces ressources comprenaient les débris de l'ancien

(1) Dans le discours d'Adalberon, archevêque de Reims, aux grands de la Gaule réunis à Senlis, on lit : « Donnez-vous donc pour « chef le duc recommandable par ses actions, par sa noblesse et « *par ses troupes*, le duc en qui vous trouverez un défenseur, non« seulement de la chose publique, mais de vos intérêts privés. « Grâce à sa bienveillance vous aurez en lui un père. »

impôt romain qui se trouvait ainsi rendu à sa destination primitive. Toutefois deux conditions essentielles leur manquaient pour que le pouvoir y trouvât un véritable revenu public. Les subsides demandés à une nation afin de pourvoir aux dépenses nécessaires de son gouvernement, doivent être levés sur toutes les parties du territoire qu'ils sont destinés à protéger et à défendre : le souverain quel qu'il soit, monarque ou assemblée, doit en avoir la libre disposition pour en proportionner le produit aux besoins d'intérêt public, qui sont tout à la fois leur cause et leur limite. Or les redevances féodales du nouveau roi de France n'étaient perçues que dans les fiefs qui relevaient directement de lui et c'était la *coutume* qui en fixait la quotité.

Le grand travail de la monarchie capétienne pour reconstituer un gouvernement, en s'appliquant aux finances, eut donc nécessairement pour but d'étendre et de généraliser la levée des deniers publics, de rendre à la souveraineté nationale et royale le pouvoir de les régler et d'en disposer. Ce fut sur ces deux points que durent porter et que portèrent en effet les premiers efforts de la royauté. Ils seront l'objet de nos prochaines études.

A. VUITRY.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS OUVERT

DANS LA

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

DE STATISTIQUE ET DE FINANCES.

L'Académie avait proposé, pour le concours de 1869, puis pour celui de 1870, le sujet suivant : *Faire connaître les principales variations des prix en France depuis un demi-siècle; en rechercher et en indiquer les causes, et déterminer particulièrement l'influence exercée par les métaux précieux.* Elle n'a reçu de mémoire ni en 1869 ni en 1870.

Elle ne s'en est pas étonnée : le sujet exigeait de patientes recherches, des comparaisons multipliées, de longs calculs ; les concurrents avaient pu manquer de temps pour les terminer en 1869, et, à la fin de l'année 1870, les malheurs de la France avaient détourné les activités et troublé les âmes de manière à rendre impossible l'achèvement d'un travail d'érudition. Mais, comme le sujet était d'un grand intérêt pour la science économique, l'Académie ne s'est pas découragée; elle l'a remis au concours pour l'année 1872, et elle a lieu de s'applaudir de cette résolution.

Trois mémoires lui ont été adressés.

Le mémoire n° 2, ayant pour épigraphe : « Qu'est-ce qui fait le prix ? c'est l'offre et la demande, » est un manuscrit de 35 pages, beaucoup trop court pour qu'un

sujet aussi étendu puisse y être traité d'une manière satisfaisante. Quelques tableaux du prix comparé de certaines marchandises, ayant pour point de départ l'année 1820 ou l'année 1826, offrent seuls quelque intérêt. Mais l'auteur effleure à peine le problème des tendances divergentes des produits alimentaires montant à la hausse et des produits manufacturés inclinant à la baisse, et il se contente de trois ou quatre lignes sur les salaires. Votre section d'économie politique demandait une étude approfondie : elle l'a trouvée dans les deux autres mémoires.

Le mémoire n° 3, ayant pour épigraphe ce passage de Xénophon : « Je leur reproche que dans leurs écrits ils sont à la recherche des motifs, tandis que les pensées justes qui pourraient former les jeunes gens à la vertu brillent par leur absence... Ce ne sont pas les mots qui instruisent, mais les pensées justes, » est un manuscrit de 374 pages, très-nourri de faits et accompagné d'un grand nombre de tableaux graphiques.

Un écrivain, quelque sujet qu'il traite, ne fait jamais trop d'efforts pour rendre sa pensée intelligible et pour la mettre en lumière. Le statisticien qui s'appuie sans cesse sur des nombres, qui les aligne en longues colonnes, qui doit tirer ensuite ses conclusions de leurs rapports et de leurs variations, est tenu, plus peut-être que les autres écrivains, à cette obligation. La matière sur laquelle il travaille est aride, rebutante même pour beaucoup d'esprits ; s'il ne met pas la lumière dans les longues séries de chiffres qu'il enregistre comme prémisses de ses raisonnements, il court risque de n'être pas lu ou d'être cru seulement sur parole par un lecteur trop bienveillant, et de se priver ainsi de la force de conviction qu'auraient apportées

des preuves solides, si elles avaient été examinées.

Quelques auteurs attirent, par des signes typographiques particuliers, le regard sur les nombres décisifs, et font ainsi quelque peu la lumière : lumière qui ne porte que sur un petit nombre de points, et qui devient d'autant plus diffuse qu'elle prétend en éclairer un plus grand nombre. Combien préférable est la méthode graphique qui peint d'un trait, non pas un nombre, mais tous les nombres d'une même série, et qui en rend visibles et perceptibles d'un seul coup d'œil les divers rapports numériques?

Le mémoire n° 1, dont nous nous occuperons tout à l'heure, ne se contente pas d'employer aussi ce procédé; il le décrit et il discute les données géométriques sur lesquelles il est fondé.

Sans entrer nous-même dans aucun détail, nous rappellerons seulement qu'un nombre peut être toujours figuré par une ligne divisée en autant de parties égales que le nombre contient d'unités, qu'un fait exprimant une double donnée numérique, peut être figuré par un point placé dans un rectangle à une distance égale en hauteur à une de ces données, et égale à l'autre en largeur, qu'une série de faits peut être ainsi représentée par une série de points, et qu'un nombre suffisant de ces points détermine une ligne continue qui est précisément la courbe graphique. La base ou abscisse constitue une des échelles, le côté ou ordonnée constitue l'autre; chaque point marque la relation du fait avec ces deux séries, et la courbe montre par une image sensible la suite des variations de ce fait dans ses rapports avec l'une et l'autre donnée. Pour tracer, par exemple, la courbe du prix de l'hectolitre de blé depuis le commencement du siècle, les deux données numéri-

ques seront le prix et le temps; chaque point sera placé de telle manière, qu'on lira l'un et l'autre instantanément en voyant la figure; on embrassera en même temps la suite des années de bon marché et celle des années de cherté, et, à travers les oscillations de la courbe, on saisira sans peine, s'il y a lieu de le faire, la loi générale d'accroissement ou d'abaissement de la valeur. Qu'on ajoute une troisième donnée numérique en traçant, sans changer l'abscisse, une seconde ordonnée figurant des millions d'hectolitres, on pourra tracer encore sur le même tableau une seconde courbe, celle des quantités de céréales récoltées, et, même s'il est possible de le faire sans confusion, une troisième courbe et une quatrième pour les importations et les exportations de céréales. Les divergences et les concordances de ces trois ou quatre courbes dans leurs diverses parties, c'est-à-dire aux diverses époques, s'imposeront en quelque sorte d'elles-mêmes aux yeux, sans commentaire, et avec une puissance de pénétration que ne saurait avoir le raisonnement.

Les images qui frappent les sens font une impression plus vive et plus prompte dans l'esprit que les idées qui lui sont proposées sous une forme abstraite. La représentation soit géographique, soit graphique des faits que la statistique recueille transforme une abstraction en image, et doit être fortement recommandée comme étant non-seulement d'une lecture plus facile, mais comme conduisant plus sûrement à des conclusions justes et à des comparaisons fécondes. Les deux auteurs des mémoires sur les prix n'avaient pas à se préoccuper de la représentation géographique; un seul a usé de ce dernier procédé. Mais tous deux ont eu recours à la représentation graphique; ils s'en sont

continuellement servis, représentant par des courbes toutes les séries de faits qu'ils étudiaient et prenant eux-mêmes beaucoup de peine pour en épargner à leurs lecteurs. C'est un mérite dont votre section d'économie politique leur a su beaucoup de gré.

Le mémoire n° 3 touche à un très-grand nombre de questions particulières de statistique relevant de la grande question des prix, et il en traite plusieurs avec une grande connaissance des faits et avec des aperçus neufs et ingénieux.

Nous citerons néanmoins comme exemple le tableau dans lequel il compare, de 1816 à 1869, le prix de l'hectolitre de blé en France avec les importations et les exportations de céréales. Dans la première période, de 1816 à 1821, les récoltes sont généralement insuffisantes, les importations présentent un excédant sur les exportations et le prix moyen de l'hectolitre dépasse 26 francs. Dans la seconde période, de 1821 à 1827, c'est le contraire qui se produit; les exportations prennent le dessus et le prix moyen tombe à 15 francs 65 centimes. Cette alternative de périodes d'abondance amenant les bas prix et l'exportation, et de périodes de disette amenant l'importation avec les hauts prix, se reproduit constamment jusqu'en 1870. A travers ces oscillations, plusieurs lois apparaissent que l'auteur n'a pas toujours assez nettement dégagées. Abondance et disette sont des faits relatifs, signifiant puissance ou impuissance de maintenir l'offre dans le rapport où elle était avec la demande durant les années précédentes ; la quantité d'hectolitres qui, récoltée en 1834, faisait dire abondance, ferait crier famine trente ans après, non-seulement parce que le nombre des bouches s'est accru, mais parce que chaque individu consomme en moyenne plus

de céréales, soit pour sa nourriture personnelle, soit pour divers emplois industriels. Si, par le milieu des dentelures de la ligne brisée qui figure depuis 1816 la courbe de nos récoltes variables d'une année à l'autre, on fait passer une ligne droite marquant la moyenne des quantités, on voit cette ligne s'élever d'une manière à peu près régulière et passer d'une cinquantaine à une centaine de millions d'hectolitres dans l'espace d'un demi-siècle. Dans ce fait est la cause principale du peu de variation du prix de l'hectolitre de blé, malgré les continuelles oscillations qui ont toujours lieu dans un sens opposé à celles de la récolte, les dépressions d'une courbe correspondant toujours aux renflements de l'autre. Cependant, en examinant de très-près la courbe du prix, on s'aperçoit que les amplitudes des oscillations sont moins considérables depuis que le marché français n'a plus à subir les gênes de l'échelle mobile, et l'on en comprend aisément la raison. On s'aperçoit aussi que les prix tendent légèrement à la hausse : depuis 1850, on n'a pas vu l'hectolitre descendre au-dessous de 15 francs, ni le kilogramme de pain à Paris se vendre moins de 30 centimes, et l'on a vu plusieurs fois l'hectolitre atteindre et dépasser 25 francs.

L'auteur n'insiste peut-être pas autant qu'il aurait dû sur ces faits qui semblaient cependant être des arguments en faveur de la thèse qu'il soutient. Il voit clairement que le prix des choses en général a augmenté, bien qu'il ne démêle pas bien sur quelles catégories d'objets l'augmentation s'est le plus fait sentir, et sur quelles catégories il y a eu diminution plutôt qu'accroissement. Il voit que les métaux précieux avec lesquels on fait la monnaie ont augmenté en quantité en

même temps qu'augmentaient les prix; il s'étend même longuement sur l'extraction et sur la production des métaux précieux, en empruntant beaucoup aux travaux déjà publiés par M. Roswag sur la matière (1); mais dans la simultanéité des deux phénomènes, il ne veut voir qu'une coïncidence fortuite. C'est là le point fondamental de sa thèse.

Ce n'est pas qu'il cherche à atténuer le chiffre de la production. Il porte au contraire le total des métaux précieux, à la fin de l'année 1871, à 67 milliards de francs, dont près de 36 milliards en argent et plus de 31 milliards en or, estimation sensiblement plus élevée que celle de la plupart des statisticiens. Le mémoire n° 1 donne la même estimation, parce que tous deux puisent leurs chiffres sur ce sujet dans le savant travail de M. Roswag; et, remontant plus haut, il fait voir dans un tableau ingénieusement disposé, que, depuis le XVIe siècle, le capital métallique du monde double en moyenne dans une période de 70 années. Nous avions nous-même étudié cette question à la fin de l'année 1869, et nos calculs nous avaient conduit à un total qui n'excédait pas alors 52 milliards, et qui ne s'éloignait pas beaucoup des évaluations données par M. Newmarch et par M. Bageliot dans l'*Economist*. Il est vrai que les deux mémoires font une large part, une trop large part même, à la déperdition annuelle : 13 à 14 0/0 à l'exportation définitive pour l'Orient, où les métaux s'enfouissent en quelque sorte; 38 0/0 à

(1) L'auteur du mémoire n° 3 s'est fait connaître depuis que le prix a été décerné par l'Académie : c'est M. Roswag, ingénieur des mines. Il ne faisait donc pas d'emprunt à un ouvrage étranger, ce qui d'ailleurs eût été légitime ; il puisait dans son propre fonds.

l'usure et à la perte par accident. Ce dernier nombre représente un déchet considérable. Les deux mémoires ont eu le tort de ne pas dire assez clairement à quoi ils appliquent cette proportion de 38 0/0. Ce ne saurait être à la totalité de la richesse métallique qui disparaîtrait totalement en trois années. C'est donc de la production annuelle que la perte doit être défalquée ; et, dans le dernier cas, la proportion, quelque énorme et quelque exagérée qu'elle paraisse encore, peut s'expliquer : si le rendement annuel des mines est de 1,100 millions, 38 0/0 font environ 400 millions, et 400 millions ne sont pas la 150e partie de 67 milliards. Nous croyons qu'on serait plus près de la vérité en disant que la perte est d'un 600e; mais, de toute façon, il est évident que plus il existe de richesses métalliques, plus une production abondante est nécessaire pour réparer les pertes annuelles et pour maintenir l'équilibre.

Le prix des lingots a-t-il baissé ? se demande l'auteur du n° 3. Non, répond-il hardiment, sans se rendre bien compte de la complexité de la question. Il ne songe pas que les lingots s'achetant avec de la monnaie qui est fabriquée avec des lingots, il ne saurait jamais y avoir que de très-légères différences entre deux termes qui ne sont en réalité que deux manières d'être d'un même objet, et que c'est de la comparaison avec des objets de nature et de provenance différente qu'il faut tirer les véritables données du problème. Si les deux métaux varient de rapport, c'est que l'un et l'autre n'ont pas exactement dans le système monétaire de tous les peuples le même débouché. L'argent, qui afflue davantage depuis que les mines du grand plateau des Rocheuses en fournissent beaucoup et que l'Orient en absorbe moins (double phénomène dont le mémoire

ne parle pas, et qui pourtant se produit d'une manière très-sensible depuis quelques années), est en baisse par rapport à l'or de 3 0/0 environ depuis huit ans; il le sera plus encore prochainement, comme le faisaient remarquer récemment M. de Parieu et M. Feer-Herzog, lorsque l'Allemagne, les Etats scandinaves et les Pays Bas n'auront plus que l'étalon d'or. Mais le lingot d'or, comparé à la monnaie d'or, qui est devenue le grand régulateur du marché, ne peut varier que dans les limites étroites de quelques millièmes, suivant le besoin plus ou moins pressant qu'on a de métaux précieux sur une place ou sur une autre. De cette fixité de rapport, qui est un fait nécessaire, l'auteur conclut que les métaux précieux ne sont pas moins demandés qu'autrefois; la diminution des pertes accidentelles, la réserve des banques, qu'il croit moindre qu'autrefois, sont pour lui des preuves de l'importance croissante des métaux précieux; il conclut que depuis 1820 jusqu'à nos jours, leur valeur n'a pas été sensiblement altérée, qu'ils ont même une tendance à la hausse plutôt qu'à la baisse, et qu'on ne doit pas, par conséquent, leur attribuer d'une manière générale l'augmentation qui s'est produite dans les prix, surtout les prix des denrées et des salaires.

D'où vient donc le renchérissement? Selon lui, il vient du progrès incessant de la consommation, qui a été beaucoup plus rapide que le progrès de la production. Les produits, devenus trop rares relativement à la demande, se vendent cher : voilà le secret. C'est là le second point de sa thèse. Il estime que, de 1838 à 1852, la consommation générale de la France avait augmenté de 50 0/0, et que, de 1852 à 1862, elle a augmenté de 100 0/0. Appuyant cette assertion sur

les chiffres officiels de la production indigène et du commerce d'importation et d'exportation, il montre, de 1838 à 1862, la consommation des céréales doublant presque pendant que celle des pommes de terre demeure stationnaire ; la consommation de la bière, du vin, de l'alcool montant au double et au-delà. Les chemins de fer, ajoute-t-il avec raison, ont beaucoup contribué à accroître la consommation, en faisant confluer les produits agricoles dans les villes, et en plaçant en quelque sorte la tentation sous la main du consommateur. Il aurait pu ajouter qu'ils ont eu sur les prix une grande influence, qu'ils ont nivelé en quelque sorte la valeur des marchandises encombrantes en élevant cette valeur sur le lieu de production par la facilité du débouché, et en tendant à l'abaisser sur les grands marchés de vente par un approvisionnement plus abondant et plus régulier.

L'auteur est-il également dans le vrai lorsqu'essayant de comparer l'accroissement du prix des subsistances nécessaires à la vie et celui du taux des salaires depuis 1820, il fixe le premier à 14 0/0, le second à 9 0/0 pour les salaires agricoles, à 28 0/0 pour les salaires industriels en province, et à 12 0/0 pour les salaires à Paris. Il en déduit cette prétendue loi qu'à Paris, et plus encore dans les campagnes, il y a misère et souffrance, et que les ouvriers des ateliers de province ont seuls gagné au changement.

Le calcul du mémoire n° 1, qui se livre à la même recherche, est fondé sur des faits mieux étudiés, sur des preuves beaucoup plus nombreuses, et sa conclusion est loin d'être aussi pessimiste. Conformément à la méthode d'évaluation employée par M. Moreau de Jonnès, il traduit sa conclusion par deux courbes dont

l'une représente le prix de 13 hectolitres 1/2 de froment, consommation moyenne d'une famille de paysans, et l'autre le salaire moyen de la même famille. Durant tout le cours du XVIIIe siècle, la courbe du salaire reste constamment au-dessous de la courbe du froment; elle la dépasse vers l'an 1800, et s'élève rapidement au-dessus de manière à atteindre, en 1870, la somme de 750 francs, tandis que les 13 hectolitres 1/2 ne valent que 350 francs. « Il est certain, ajoute en note l'auteur du mémoire n° 1, que le blé est l'une des denrées qui ont le moins augmenté depuis le commencement du XVIIIe siècle, et que, par conséquent, le terme de comparaison adopté par M. Moreau de Jonnès est particulièrement favorable à la cause qu'il plaide. Mais, pour les paysans, qui mangent peu de viande et dont les dépenses sont si limitées, l'exagération qui peut résulter du choix de ce terme de comparaison est moindre qu'elle ne serait pour d'autres. » Les paysans mangent aujourd'hui en France beaucoup plus de viande qu'il y a cinquante ans; néanmoins les végétaux demeurent le fond de leur alimentation, et le progrès marqué par le rapport des deux courbes est réel.

Sur la question du rapport des subsistances et des salaires comme sur les deux points fondamentaux de la thèse, la critique de l'auteur du mémoire n° 3 est en défaut. C'est un esprit chez lequel le sens des lois économiques paraît moins développé que la patience des recherches. Il a encore à gagner à cet égard. Sa statistique porte même parfois des traces de précipitation; c'est ainsi que, ne réfléchissant pas que la surface d'un carré est autre chose que la longueur d'un de ses côtés, il attribue au kilomètre carré mille mètres carrés, et arrive, de calcul en calcul, à dire

que chaque Français n'a en moyenne, pour se loger et se nourrir, que 15 mètres carrés de territoire, sans s'étonner d'un pareil résultat. Enfin, son plan général, qui consiste à accumuler tous les faits sans les raisonnements dans la première partie du mémoire, et les raisonnements sans les faits dans la seconde, rompt l'unité du sujet et nuit à la clarté des démonstrations. C'est pourquoi votre section d'économie politique, tout en portant un jugement très-favorable sur les recherches consciencieuses de l'auteur, sur l'abondance de ses documents, sur l'intérêt qu'offrent ses tableaux graphiques, n'a placé le mémoire n° 3 qu'au second rang.

Elle a réservé le premier rang au mémoire n° 1, ayant pour épigraphe : *Quod potui, non quod voluerim.* Ce travail possède toutes les qualités du n° 3; il les possède même d'une manière plus complète. Il a de plus le mérite d'être composé avec suite, écrit avec clarté, et de répondre avec précision aux trois questions que l'Accadémie avait posées en mettant le sujet au concours : variations des prix, causes de ces variations, influence de ces variations sur l'ensemble de la société économique.

Le manuscrit est considérable, plus encore, il est vrai, au premier aspect qu'à la lecture. Le dernier feuillet porte le numéro 1651. Mais les versos, bien que numérotés, sont réservés aux notes et sont restés presque tous en blancs; les annexes, qui constituent le dernier fascicule, sont inachevées et renferment plusieurs pages blanches : l'écriture est partout régulière, mais grosse et peu serrée; enfin les statistiques principales sont portées deux fois, d'abord en colonnes de nombres, ensuite en courbes graphiques : ce qui

diminue sensiblement la matière des 1651 feuillets. D'ailleurs la clarté des divisions rend la lecture du travail facile, et, comme les chiffres sont puisés à des sources authentiques et que l'auteur indique ces sources, on peut étudier avec une certaine confiance ses statistiques ou du moins mesurer soi-même le degré de confiance que chacune d'elles mérite.

La première partie du travail qui se compose de 12 fascicules, est consacrée à la variation des prix. Nous indiquerons quelques-uns des résultats auxquels l'étude des faits a conduit l'auteur pour chacun des onze groupes dans lesquels il classe les marchandises. La propriété foncière constitue le premier groupe; l'augmentation moyennne de la propriété agricole et du fermage depuis 1815 y est évaluée à 150 0/0 environ; cette proportion est très-vraisemblable; car dans la seule période décennale de 1852 à 1862, celle, il est vrai, où la courbe ascendante est le plus rapide, l'augmentation est de 40 0/0. Elle ne porte pas, comme on devait s'y attendre, sur toutes les terres également. Les prairies de première et de seconde classe n'ont augmenté que de 27 à 32 0/0, tandis que les vignes de seconde classe montaient de 58 0/0 et les terres de labour de 3e classe de 50 0/0. Il est curieux de pénétrer, avec plus de détail que ne l'a fait l'auteur, jusqu'à la cause de ces différences. La bonne prairie, qui doit plus à la nature qu'à la main de l'homme, avait à peu près les mêmes qualités autrefois qu'aujourd'hui, et elle a été estimée à un haut prix à l'époque de la confection du cadastre; elle avait même alors l'avantage de ne pas rencontrer la concurrence, si développée de nos jours, de la prairie artificielle: cette concurrence pèse

sur l'élévation des prix de vente et de fermage. Les terres de labour de 3e classe, dénomination sous laquelle le mémoire comprend les 3e, 4e et 5e classes du cadastre, rapportaient peu, surtout peu de froment, et avaient été cotées très-bas dans les estimations cadastrales : ce sont précisément celles que la science et le progrès de la culture ont le plus améliorées, et qui, en conséquence, se sont proportionnellement le plus élevées. Si l'auteur du mémoire avait eu ces considérations plus présentes à l'esprit, il n'aurait pas accepté aveuglément les chiffres donnés dans les enquêtes de 1852 et de 1862, et ne se serait pas laissé entraîner à une erreur manifeste et à une contradiction, en disant que le fermage des terres de labour de 1re classe s'est élevé plus rapidement (75 0/0) que celui des terres de 3e classe (55 0/0).

Des substances alimentaires, l'auteur forme quatre groupes. Il assigne à celui des produits végétaux de première nécessité un accroissement moyen de 30 0/0. Cette évaluation nous paraît un peu trop faible. Sans doute, sur cette moyenne pèse le prix du blé qui est demeuré, comme nous l'avons dit, à peu près stationnaire, et qui représente une valeur annuelle de plus de 2 milliards de francs. Mais les légumes et les fruits frais qui ont pris une très-grande place dans l'alimentation publique depuis que les chemins de fer peuvent approvisionner de loin les marchés, et dont l'auteur parle peu, parce que les statistiques officielles ont peu de renseignements sur ces articles, ont plus que doublé de valeur depuis le commencement du siècle, et nous induisent à croire que la moyenne doit être portée au-dessus de 30 0/0. A côté des causes générales

qui agissent sur l'ensemble des produits, il y a un nombre pour ainsi dire infini de causes particulières qui influent en sens divers sur le prix de chaque marchandise. Le riz, par exemple, valait 40 fr. le quintal en 1826; il a presque constamment tendu à la baisse et, en 1869, il valait 32 fr. Par quelle raison? « Par les facilités plus grandes données à l'importation, » répond le mémoire. Il pourrait dire plus encore: par le progrès de la mécanique. Le riz est une denrée exotique dont la nature sur notre marché se compose en grande partie de frais de transport, et, depuis que les chemins de fer sur terre, la navigation mixte à vapeur et à voile sur mer, ont rendu les transports plus rapides et moins coûteux, le riz a pu se vendre à meilleur marché. Nous examinerons tout à l'heure l'influence générale qu'exercent les progrès de la science.

L'augmentation sur les animaux de ferme est estimée à 150 0/0, celle de l'alimentation animale dans son ensemble à 100 0/0, le prix de la viande de boucherie s'étant élevé de 75 0/0 depuis l'année 1850. Ces évaluations nous paraissent loin d'être exagérées; nous serions même disposé à les regarder comme étant plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. On emploie beaucoup plus de chevaux, on nourrit plus de bétail pour avoir plus de fumier, on mange beaucoup plus de viande, parce que ce genre de nourriture, qui était presque un privilége des populations urbaines, est devenu, même dans nos campagnes, une habitude ou journalière ou du moins hebdomadaire, et parce que, dans les villes, la consommation par tête s'est accrue dans le même temps que s'accroissait le nombre des citadins. La demande a augmenté beaucoup plus vite

que ne le pouvait faire l'offre. En effet la demande n'avait d'autre limite que l'accroissement de la richesse générale du pays, et sa progression a été rapide ; l'offre, c'est-à-dire la production du bétail, est subordonnée à l'ensemble des conditions d'une exploitation agricole, et déterminée surtout par l'étendue des cultures fourragères et par l'emploi du fumier, conditions qu'on ne peut modifier dans une ferme qu'avec l'aide du capital et du temps : de là le renchérissement.

Le vin obéit à peu près à la loi des productions végétales : l'augmentation est de 40 à 45 0/0. Mais pendant qu'il s'élève, les spiritueux tendent à baisser, et cette divergence exerce souvent une funeste influence sur la santé et la moralité des classes inférieures. Pourquoi les spiritueux sont-ils en baisse ? On en fait, il est vrai, moins avec le vin, parce que le bon marché des transports a permis dans une plus large mesure la vente des vins du Midi en nature ; mais on en fait beaucoup plus avec d'autres substances. Là aussi la science intervient, et de l'alambic dans lequel elle met des grains inférieurs ou avariés, du cidre, de la pomme de terre ou de la betterave, elle tire un alcool à bon marché qu'elle a su rectifier de manière à rendre son origine presque méconnaissable.

Dans le groupe des condiments et des denrées coloniales, nous trouvons des mouvements très-divers. L'huile et le vinaigre doivent à la chimie d'être restés à peu près stationnaires ; le thé, les oranges doivent, comme le riz, l'abaissement de leur prix aux progrès de la navigation et du commerce ; les oscillations du prix du sucre témoignent de la double influence des procédés de fabrication et des charges fiscales.

Le groupe des textiles présente des diversités non moins grandes. La laine en suint a oscillé, depuis l'année 1800, entre 1 fr. 40 et 2 fr. 50 le kilogramme, sous la triple influence de la production indigène, de l'introduction des laines étrangères et des tarifs de douane. La soie a eu deux crises de cherté ; la seconde, qui dure encore et qui est due à la maladie des vers à soie, a fait monter les prix de 50 0/0. Les peaux, sauf les peaux d'agneau et de chevreau devenues très-chères comme les gants dont elles sont la matière première, n'ont pas augmenté à beaucoup près autant que la viande, parce que l'importation d'Australie et de la Plata a pu compléter l'approvisionnement du marché ; cependant le prix des cuirs a beaucoup augmenté, celui des crins a triplé, et une bizarrerie de la mode a, depuis vingt-cinq ans, décuplé la valeur des cheveux. Le coton, dont le champ de production est pour ainsi dire illimité, est revenu, malgré l'accroissement de la consommation, à son ancien prix, environ 2 francs le kilogramme, après avoir triplé et au-delà pendant la guerre d'Amérique. Enfin, le lin et le chanvre ont augmenté de 50 0/0 de 1820 à 1860, « ce qui, dit l'auteur, n'a pas empêché les fils de chanvre et de lin de baisser. » Il aurait pu ajouter que les tissus ordinaires ont baissé encore plus : apparente anomalie que nous expliquerons tout à l'heure.

Jusqu'à l'année 1870, le prix de la houille, sur le carreau de la mine, ne s'était guère élevé que de 15 0/0, et celui des fontes et des fers avait considérablement baissé, malgré le prodigieux accroissement de la consommation : témoignage éclatant de perfectionnement de l'outillage dans ces industries. Depuis 1870,

une élévation subite et presque inouïe dans les annales du commerce s'est produite, et les prix ont doublé.

La plupart des produits chimiques sont en baisse depuis cinquante ans, et, pour quelques-uns, cette baisse tient presque du prodige : l'acide sulfurique est tombé de 50 à 12 centimes, l'acide nitrique de 1 franc 85 centimes à 40 centimes. C'est encore la science qui a accompli le prodige.

Les salaires, sur l'étude desquels s'étend assez longuement le mémoire, sont partout en hausse. Il admet, et sur des preuves assez nombreuses, 75 0/0 depuis 1815 pour les ouvriers de l'agriculture, 40 à 80 0/0 pour les ouvriers de l'industrie. Ici encore, son estimation est très-modérée, et, sans entrer dans le détail d'une discussion appuyée sur des statistiques, nous estimons que, depuis 1815, le taux du salaire moyen en France a au moins doublé.

Dans cet enchevêtrement de prix oscillant, haussant, baissant depuis soixante-dix ans, démêle-t-on une tendance prédominante et se dégage-t-il une loi générale? Assurément : il y a une hausse très-nettement accusée des prix. L'auteur du mémoire n° 1 présente dans un tableau le résumé de la première partie de son travail. Sur les onze groupes qu'il a étudiés, un seul, celui des produits divers, est demeuré au même niveau sur l'échelle des prix ; cinq groupes sont en hausse, et ce qui, en 1820, valait 100, vaut, en 1870, 180 dans le groupe des salaires, 190 dans le groupe de l'alimentation animale, 250 dans le groupe de la propriété foncière, 150 dans le groupe des boissons,

130 dans le groupe de l'alimentation végétale; cinq groupes sont en baisse, et sont descendus de 100 à 80 pour les denrées coloniales, à 60 pour les produits minéraux, à 50 pour les produits chimiques et pour les tissus, à 40 pour les transports.

Dire qu'il y a eu hausse de toutes les valeurs sans exception serait un non-sens, puisque la valeur n'étant que le rapport qui s'établit par la vente entre deux marchandises, il est impossible que toutes les marchandises s'achètent contre une plus grande quantité de toutes les autres. Mais ce qui est possible, c'est que la monnaie, intermédiaire et évaluateur commun, ait changé de valeur, et que l'ensemble des prix se trouve ainsi modifié : c'est la seule explication plausible du phénomène. Le mémoire n° 1 ne tombe pas, à cet égard, dans la même erreur que le mémoire n° 3. Après avoir étudié l'accroissement de la richesse métallique, il constate et il essaie de mesurer la dépréciation des métaux précieux.

Cette dépréciation est-elle proportionnelle à l'accroissement? Non, sans doute. A mesure que les nouveaux lingots sortaient des mines et des creusets, de nouveaux produits sortaient des manufactures, les communications devenaient plus faciles, le commerce plus actif, et la monnaie, qui s'offrait sur le marché en plus grande abondance, y rencontrait une demande plus considérable; ces progrès de la production et de l'échange ont soutenu la valeur du métal, ou du moins en ont ralenti la chute. L'auteur signale à ce propos l'heureuse influence que le métal a exercée sur le commerce, qu'il a stimulé et dont il a facilité les transactions au moment où les chemins de fer et les traités

de commerce étendaient les marchés. D'autre part, il est vrai, on s'ingéniait à trouver dans les instruments de crédit des substituts aux métaux précieux, et la rapidité de la circulation permettait aux mêmes pièces de faire face à un plus grand nombre d'affaires. Ces causes agissaient en sens divers. Mais, quoique la consommation du métal agît beaucoup plus énergiquement en hausse que le crédit en baisse, c'est, en définitive, la baisse qui, à cause de l'énorme affluence d'or et d'argent, a triomphé. Quelle est cette baisse? Le mémoire n° 1 discute à ce sujet l'opinion de M. Jevons et celles des principaux statisticiens qui ont écrit sur la matière; il arrive lui-même, par une série de proportions et de calculs ingénieux, à une diminution de 25 0/0 sur le pouvoir de l'argent, et, par conséquent, à une augmentation du prix des choses égale à 33 0/0. La pièce de 1 franc a ainsi le pouvoir qu'auraient eu 75 centimes sous la Restauration, et ce qui valait 100 francs sous la Restauration, coûte en moyenne aujourd'hui 133 francs.

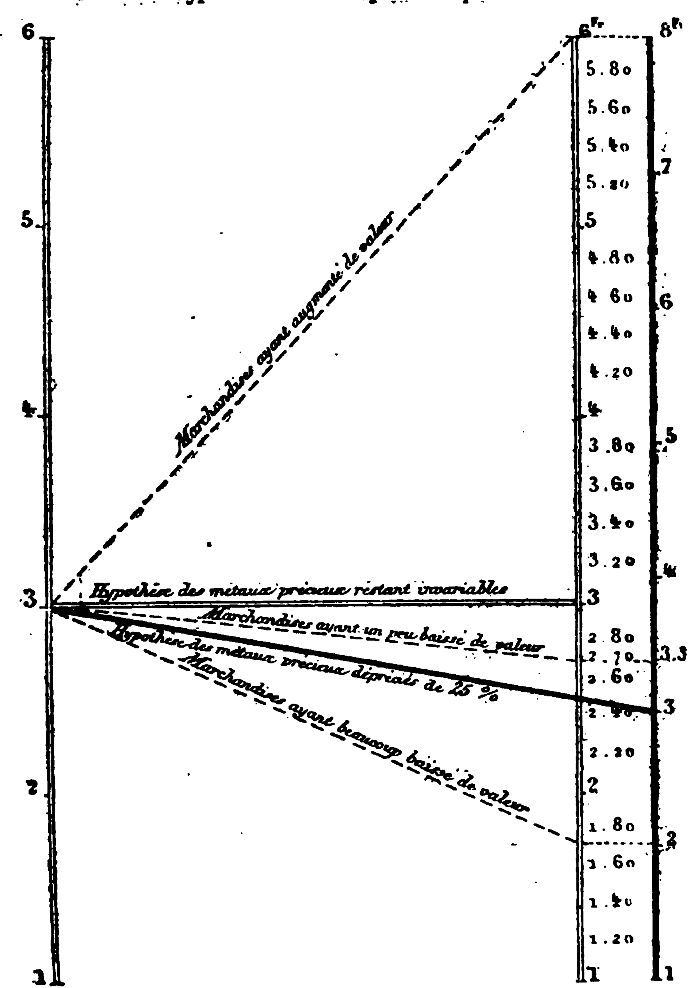
Diminution de la valeur des métaux précieux et augmentation du prix des marchandises sont deux termes corrélatifs ou deux manières d'exprimer une même chose. La rapport s'établissant toujours par la vente entre une certaine quantité de marchandise demandée et une certaine quantité de monnaie offerte, si la monnaie s'est avilie, il en faut offrir davantage pour que la vente ait lieu, c'est-à-dire pour que la valeur se fixe. Que le rapport des marchandises entre elles soit demeuré invariable, ou qu'il ait changé, peu importe; partout il faut, proportionnellement, plus d'argent pour opérer l'échange.

C'est en quelque sorte l'échelle des mesures qui s'est rapetissée. Supposons, pour éclaircir notre pensée par une figure, qu'à Paris, la pile du pont Royal qui porte l'échelle sur laquelle on lit le niveau de l'eau au-dessus de l'étiage venait à être comprimée par une force quelconque de manière à ce qu'un mètre n'eût que la hauteur de 75 centimètres; si nous lisions sur cette échelle rétrécie que le niveau de l'eau est à 4 mètres, cela voudrait dire qu'il s'est élevé à une hauteur égale à celle qu'on désignait antérieurement par 3 mètres. C'est un phénomène semblable qui se produit quand on lit les prix sur l'échelle des monnaies dépréciées. La figure que nous traçons ici rend cette pensée plus facile à saisir. Deux échelles y figurent les prix : prix sans dépréciation et prix avec dépréciation de 25 0/0. Supposons que les marchandises en hausse aient eu une augmentation réelle de 100 0/0, et que ce qui valait 3 francs en vaille 6. Quelle augmentation nominale indique l'échelle des monnaies dépréciées? Evidemment 166 0/0, c'est-à-dire le prix de 8 francs. D'autre part, les marchandises, qui ont éprouvé une baisse réelle équivalant à 43 0/0, n'accuseront, sur l'échelle dépréciée, que 33 0/0 de baisse, et seront cotées 2 francs. Prenez une marchandise qui, en réalité, ait baissé de 15 0/0 : la baisse est réelle, mais elle disparaît masquée sous la dépréciation de la monnaie, et l'échelle continue à accuser, comme dans le principe, un prix de 3 francs.

ECHELLE DES PRIX

pour les marchandises dont la valeur a augmenté ou diminué
1° Dans l'hypothèse des métaux précieux restant invariables,





Voilà l'allure générale des phénomènes. Si l'on voulait pénétrer plus loin, il faudrait, au lieu de deux ou

trois courbes de marchandises, en tracer des centaines s'enchevêtrant, se croisant, les unes montant, les autres descendant, selon l'influence des causes particulières auxquelles elles sont soumises, mais aboutissant toujours à cette échelle abaissée, sur laquelle se lisent tous les prix. C'est la loi la plus générale à laquelle conduise l'étude des variations des prix depuis cinquante ans, et, sans se servir précisément de l'image par laquelle nous l'exprimons, l'auteur du mémoire n° 1 l'a nettement déterminée.

Il étudie aussi l'influence de la législation, et, en particulier, de la législation douanière, celle des intermédiaires, celle des moyens de transport, et surtout celle du perfectionnement des moyens de production. C'est l'étude par laquelle débute la seconde partie de son travail; c'est celle dont nous parlons en dernier lieu, parce qu'elle renferme l'enseignement qui intéresse le plus la science économique.

Abstraction faite des métaux précieux, certaines marchandises ont haussé, d'autres ont baissé et les mouvements contraires se sont produits avec une intensité variable. Mais aucun de ces mouvements n'a eu lieu au hasard; en examinant de près, on voit distinctement que c'est par groupes qu'elles ont suivi l'une ou l'autre pente. Les salaires, sans aucune exception, se sont tous élevés, et en général leur élévation est considérable. La plupart des matières premières et, plus que toute autre, la terre qui est par excellence la matière première de l'agriculture, la plupart des substances alimentaires et des produits naturels se sont élevés ; plusieurs même ont éprouvé une hausse plus rapide encore que les salaires. Une grande partie des produits manufacturés au contraire ont baissé; pour

presque tous la différence de valeur qui séparait l'objet confectionné de la matière première avec laquelle on le confectionne s'est amoindrie; pour beaucoup même, le prix de vente est inférieur à ce qu'il était autrefois, malgré la dépréciation des monnaies.

Cette divergence est un paradoxe économique. Avec quoi crée-t-on les produits manufacturés? Avec des matières premières et avec du travail, c'est-à-dire avec des salaires. Comment donc se fait-il que la valeur du produit s'amoindrisse en même temps qu'augmentent les deux facteurs, que plus multiplié par plus donne moins? Il y a là assurément de quoi étonner la logique. Un célèbre économiste anglais, cherçhant par le calcul et le raisonnement quel était le rapport des salaires avec le profit et avec la rente, arrivait à cette désolante conclusion que, chaque fois que le prix des denrées alimentaires haussera, « la condition de l'ouvrier empirera en général, tandis que celle du propriétaire foncier s'améliorera, » précisément parce qu'il ne pouvait concevoir ce paradoxe et qu'alors le spectacle des faits ne l'obligeait pas à modifier son argumentation devant l'évidence.

L'apparente contradiction des termes s'explique dès qu'on tient compte de l'action de la science sur l'industrie. Si les procédés de fabrication demeuraient les mêmes, il est évident qu'une certaine quantité d'un produit fabriqué en dix heures de travail à 50 centimes avec une matière première coûtant 6 francs, vaudrait plus cher que s'il était fabriqué en dix heures de travail à 25 centimes avec la même matière coûtant 5 francs. Mais supposez qu'au lieu de dix heures, il n'en faille plus qu'une et calculez : le produit coûtant dans le principe 7 fr. 50 ne reviendrait plus qu'à 6 fr. 50.

C'est principalement cette économie de temps que procure la science. Elle discipline les forces de la nature; elle en fait des instruments dociles à la volonté de l'homme qui, au lieu d'agir directement sur la matière par la seule puissance de ses muscles, agit surtout par son intelligence directrice sur des machines infiniment plus énergiques, plus agiles ou plus délicates que son bras et ses doigts. Ce n'est pas dans la proportion de un à dix seulement, mais dans la proportion de un à cent, à mille et au-delà que s'accroît ainsi l'énergie productrice du travail.

Tantôt c'est la force mécanique que la science prête à l'homme. Avec une locomotive à petite vitesse, un mécanicien et un chauffeur entraînent sur des rails la charge que dix mille portefaix munis de hottes suffiraient bien juste à transporter; et, comme la locomotive va au moins dix fois plus vite, elle fait chaque jour avec deux, peut-être avec trois hommes, si le train a un conducteur, une besogne pour laquelle, dans un pays dont la science n'aurait pas secondé l'industrie, il eût fallu employer une armée de cent mille hommes. Avec les métiers renvideurs l'ouvrier fileur accomplit un travail qu'un millier de femmes avec la quenouille ne parviendrait peut-être pas à égaler. On a calculé qu'il aurait fallu 91 millions de fileuses à la main pour produire les fils de coton sortis en 1856 des manufactures de l'Angleterre et de l'Ecosse; or l'industrie cotonnière de la Grande-Bretagne comprenant fils, tissus, impressions, etc., avec tout son personnel, ne comptait alors que 379,000 individus. Tantôt c'est la force chimique que la science met à son service; elle transforme les usines en de gigantesques laboratoires installés avec la même précision et dirigés avec la même

solidité de connaissances que pourrait l'être un véritable laboratoire de recherches. Par une suite d'opérations dans lesquelles rien ne se perd et où l'économie atteint en quelque sorte aux dernières limites des transformations de la matière, elle tire des pyrites l'acide sulfurique et met au plus bas prix l'agent le plus ordinaire des réactions chimiques en industrie; dans un autre genre, elle commande au soleil de graver après lui avoir commandé de dessiner, et le soleil obéit en accomplissant l'œuvre avec une sûreté et un bon marché auxquels n'auraient jamais pu atteindre le crayon et le burin.

Il est aisé d'apercevoir les conséquences de ce fait. Le salaire n'est pas une quantité arbitrairement fixée; c'est une portion aliquote de la richesse créée par le travail même de l'ouvrier; il doit rester au-dessous de la valeur du produit, puisque l'œuvre appartient à plusieurs coopérateurs dont chacnn a droit à sa part; mais il ne saurait s'élever au-dessus. En vain la fileuse, qui faisait 400 mètres de fil valant 1 franc, aurait-elle réclamé 1 franc au lieu de 50 centimes pour sa journée, son salaire représentant la moitié de la valeur du produit, il était absolument impossible d'augmenter le prix du fil de 50 0/0 : toute vente aurait cessé. Mais qu'aujourd'hui le fileur à la mécanique gagne 3 francs, en faisant 200,000 mètres d'une valeur de 200 francs, c'est possible et c'est juste ; car, grâce à la mécanique, les frais de production consistent surtout en matières premières et en capital-machine; le salaire, bien que six fois plus fort qu'au temps de la quenouille, n'est plus que la 66e partie du produit. Il n'y a même aucune impossibilité à ce que le fileur obtienne demain 50 centimes de plus, puisque le fil n'en éprouvera

qu'une augmentation tout à fait insignifiante d'un 400e de sa valeur. Augmentation des salaires : voilà la première conséquence.

Mais cette facilité à mettre la matière en œuvre et à la transformer en produits à bon marché stimule l'industrie en même temps que s'accroît le nombre des consommateurs; la matière première est très-demandée, et, comme sa production est subordonnée généralement à des conditions de sol et de climat que l'homme ne modifie pas à son gré aussi aisément que l'outillage d'une manufacture, elle augmente de prix; en même temps augmentent les substances alimentaires, soumises aux mêmes conditions restrictives et très-demandées, parce que la faculté de consommation s'accroît dans la même proportion que la richesse et surtout que la richesse répandue dans les masses par un salaire plus rémunérateur. C'est une seconde conséquence.

L'élévation du prix des subsistances achève d'entraîner à la hausse ceux des salaires que les raisons particulières d'économie dans les procédés de fabrication n'y poussaient pas naturellement; un certain niveau s'établit, comme toujours, sur le marché du travail, et l'industrie prend ses dispositions pour s'accommoder au nouveau régime. Enfin les produits manufacturés se vendent à bas prix; sous le rapport du logement et de l'alimentation, les avantages du salaire accru se trouvent balancés, peut-être même en grande partie annulés par le renchérissement; sous le rapport du vêtement, de l'ameublement, du transport et d'un grand nombre d'autres commodités de la vie, l'ouvrier est dans une meilleure situation : non-seulement la part de son revenu annuel consacrée à cette

partie de sa dépense se compose de plus de francs, mais chaque franc a la puissance de lui procurer plus de bien-être. Voilà la troisième conséquence.

Cet écart entre le prix des produits manufacturés et des salaires est, avec l'abaissement de la valeur des métaux précieux, la loi la plus générale qui se dégage de l'étude des variations des prix. C'est aussi, comme nous l'avons dit, la plus philosophique et la plus importante pour la science économique : elle montre, sous un de ses principaux aspects, l'influence du rôle que joue l'intelligence dans la production, et elle fait comprendre que le progrès économique n'est pas un vain mot.

L'auteur du mémoire n° 1 a compris ce côté de la question, et il résume ainsi le chapitre qu'il consacre à son examen : « Mêmes progrès dans les industries chimiques, métallurgiques, sucrières.... dans l'industrie des verres et des glaces, dans celle du papier, dans celle de la scierie, dans la fabrication des clous, des aiguilles, dans l'horlogerie commune, dans la quincaillerie, etc. Partout la substitution des procédés mécaniques de plus en plus perfectionnés aux moyens d'action primitifs, partout la division du travail mieux entendue, partout les progrès de la science théorique et pratique ont réalisé dans une large mesure ce triple desideratum qne nous formulions au commencement du présent chapitre : Produire plus, produire plus vite, produire à meilleur marché. »

En conséquence, votre section d'économie politique, statistique et finances, vous propose de décerner le prix au mémoire n° 1 portant pour épigraphe : *Quod potui, non quod voluerim.*

Elle vous propose également de donner une mention honorable au mémoire n° 3 ayant pour épigraphe ce

passage de Xénophon : « Je leur reproche que dans leurs écrits ils sont à la recherche des motifs, tandis que les pensées justes qui pourraient former les jeunes gens à la vertu brillent par leur absence... Ce ne sont pas les mots qui instruisent, mais les pensées justes. »

E. Levasseur.

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE [1]

TROISIÈME PARTIE

L'ART ET L'INDUSTRIE.

L'Autriche semblait prédestinée à servir de troisième étape aux expositions universelles, brillamment inaugurées par l'Angleterre et par la France; cet empire comprend, en effet, la plus grande diversité de races, la plus grande multiplicité de langues, la plus grande variété de richesses naturelles, premier élément du développement de l'activité intelligente. A peu de distance de la capitale, on rencontre les Maggyares, les Moraves, les Tchèques; les Allemands ont servi de centre à une vaste agrégation de Polonais, d'Italiens, de Dalmates, de Serbes, de Croates, de Slaves, de Ruthènes, de Bulgares, et l'énumération n'est pas encore complète.

Une exposition autrichienne pourrait à elle seule figurer comme une sorte de représentation générale du travail. L'empire était donc naturellement porté à mettre en œuvre l'heureuse innovation, appliquée aux solennités industrielles.

Un autre mobile le poussait du même côté; on ne sait peut-être pas assez en Europe quelle profonde transformation s'est accomplie depuis quelques années au milieu du vieil État qui semblait retenu dans les liens de l'immobilité et de la routine; un souffle libéral a pénétré l'Autriche, et lui a donné un aspect entièrement nouveau; une initiative énergique, quelquefois

(1) V. plus haut, p. 77.

même trop hardie, l'esprit d'entreprise se multipliant sous toutes les formes et ravivant l'agriculture, l'industrie, le commerce, les constructions avec une certaine fougue, qui a dû amener des désastres partiels, à côté des excitations du progrès général, voilà le spectacle que présente aujourd'hui l'Autriche-Hongrie, abritant sous le même sceptre les efforts des populations multiples, appliqués à une richesse naturelle des plus variées et des plus fécondes.

Cette activité date surtout du grand désastre, dont le souvenir semblait éloigner la pensée d'une entreprise aussi considérable que l'a été l'Exposition universelle de Vienne. On n'avait pas supposé que sept ans après Sadowa le travail pacifique ait pu prendre une telle extension et réussir à balancer dans une aussi large proportion les tristes conséquences d'un grand désastre militaire. Sans doute ceux qui ont conçu et accueilli l'idée d'appeler les représentants du monde civilisé à venir étudier l'Exposition universelle aux bords du Danube, avaient compris que la partie la plus intéressante de ce beau spectacle, ce serait la capitale elle-même, cité rapidement et brillamment accrue, et les nombreux témoignages qui venaient montrer de tout côté comment un peuple se relève.

Enfin, une situation particulière invitait à faire de Vienne le centre d'une Exposition universelle. La capitale de l'empire se trouve en effet placée au point de rencontre de deux civilisations et de deux formes industrielles ; on peut dire qu'elle a un pied dans l'Occident et un autre pied dans l'Orient. A une époque où, sans être rétrograde, on cherche à mieux comprendre et connaître les origines, où le progrès accompli essaie de remonter aux sources, en renouant la chaîne entre

la civilisation des temps anciens et la civilisation des temps modernes, il y avait opportunité à choisir l'Autriche comme centre d'investigations et d'appréciations fécondes. On avait trop longtemps méconnu l'avantage de suivre par la pensée le cours des siècles, on avait témoigné trop de dédain pour ce qu'on nommait l'âge de Barbarie. Il était bon de provoquer un vaste concours où les peuples auxquels on doit les premières manifestations de l'activité productive, apporteraient le témoignage vivant des résultats acquis. On est ainsi à même d'apprécier ce qu'a produit le progrès de l'Occident.

En ce qui concerne notamment une des parties les plus instructives des expositions universelles, c'est-à-dire l'application de l'art à l'industrie, on devait espérer d'utiles enseignements ; cette attente n'a pas été trompée. Un aspect calme, la simplicité des dispositions, la tranquille harmonie des couleurs frappant le regard aussi bien par d'heureux contrastes, que par une disposition bien agencée, qui avaient de quoi réjouir notre illustre confrère de l'Académie des sciences, M. Chevreul, offraient un charme merveilleux à côté des tons heurtés et criards de beaucoup de productions modernes. D'un côté c'était l'image du repos, de l'autre l'image du mouvement, quelquefois excessif mais toujours fécond. L'Orient se révélait aussi par un caractère colossal qui ne correspond pas à l'idée de la grandeur véritable, telle que l'Occident le comprend. Mais tout le monde pouvait se rendre compte de ce que ce rapprochement des deux mondes, du passé et du présent, offrait d'avantages pratiques. L'Occident doit gagner au contact du caractère placide, souvent gracieux, des combinaisons primitives tandis que l'Orient tire chaque jour un plus grand profit des progrès de l'indus-

trie et des applications de la science, qui le pénètrent de plus en plus et en fécondent les richesses assoupies.

Dans l'étude à laquelle nous nous sommes livré, nous avons écarté toute prévention; la justice que nous venons de rendre à certains caractères de la production orientale le prouve suffisamment: mais nous nous sommes gardé aussi d'une admiration outrée, qui confond trop souvent le beau avec l'étrange.

Aujourd'hui tout nous est connu, nous avons pénétré partout; la Chine est ouverte, le Japon s'est apprivoisé et il est devenu à la mode; le shah de Perse, qui ne pouvait naguère quitter ses États que pour accomplir de sanglantes conquêtes, vient de visiter l'Europe en quête des merveilles de la civilisation et avec tout l'étalage de la splendeur asiatique. A Vienne, ces grandes puissances entourées de nombreux satellites d'États secondaires ont largement tenu les promesses faites en leur nom, et les produits de ces régions offraient un ensemble des plus curieux. Cependant il y régnait une monotonie fatigante: on y rencontrait sans doute de la grâce, de la finesse d'exécution, de l'habileté de main, des couleurs fondues avec art, mais on ne pouvait échapper à une répétition fastidieuse des mêmes effets qu'en se heurtant à des caprices extravagants, à des bizarreries singulières, à des fantaisies monstrueuses. Pour sortir d'une placide uniformité, il fallait retomber dans les conceptions les plus étranges, reflet d'une pensée vagabonde, enfantine ou maladive, et l'on comprenait l'exclamation échappée à Louis XIV: « Otez-moi ces magots ! »

C'est que l'âme mieux cultivée, l'esprit plus élevé sont seuls capables de varier les productions à l'infini et de s'élever jusqu'au génie. L'art véritable ne peut être

que le fruit d'un goût épuré et de l'inspiration. L'Orient n'a jamais réussi au-delà des combinaisons vulgaires du savoir-faire, du tour de main ou des entraînements du caprice ; on y rencontre ce qui brille, ce qui surprend, presque ce qui charme, on n'y voit pas ce qui fait vibrer les sentiments élevés ; jamais on n'y trouvera ni une Vénus de Milo ni surtout une Vierge de Raphaël !

Pour qui voulait visiter le domaine du goût, c'est vers l'Occident qu'il devait porter ses pas, et notamment vers la France. Nous ne prétendons en aucune manière tomber dans le défaut, trop souvent reproché à la France, qu'on accuse de s'admirer elle-même. Nos malheurs ont rudement réagi contre une pareille tendance; mais il nous suffit d'être l'écho fidèle du sentiment manifesté par tous les peuples à l'Exposition universelle, de rappeler l'admiration unanime qui attestait l'élégance, la grâce, la beauté des produits français. Chacun décernait à la France le sceptre du goût, que lui a fait conquérir le grand siècle, et qui n'est plus tombé de ses mains. C'est à Louis XIV et à Colbert que l'industrie française, à moins d'être ingrate, doit reporter les succès qui la couronnent ; c'est à l'élévation intellectuelle de cette époque mémorable qu'est due la tradition, fidèlement suivie par la production d'élite, qui fait notre richesse. Sully disait : « Labourage et pasturage sont les deux mamelles de l'État; » qu'il nous soit permis d'ajouter que science et art sont les deux mamelles de l'industrie.

Une parenté intime existe entre les œuvres de l'intelligence ; lettres, industrie, peinture, sculpture, art et science, tout fut honoré par Louis XIV et encouragé par Colbert; celui-ci avait compris que le goût était le plus adroit de tous les commerces, et il se garda de

rien négliger pour en assurer le bénéfice à la France. Il lui procura ainsi une domination universelle et durable. La France ne l'oublie pas, les triomphes de son industrie, consacrés à Londres, à Paris, et confirmés de nouveau à Vienne, tiennent à cette force dont Louis XIV et Colbert avaient supris le secret, et que les esprits éminents qui les entouraient ont contribué à doter notre pays. Telle a été l'influence du mâle génie de Corneille, du charme vainqueur de Racine, de l'esprit inimitable de Molière, de la grâce naïve de La Fontaine, du sentiment épuré et sévère de Boileau. « Il ne faut pas se brouiller avec Nicolas, » disait-on avec raison; ceux qui ont captivé les regards et obtenu les applaudissements de spectateurs même peu sympathiques à la France, ont su profiter de ces conseils et suivre cette bonne tradition: Lesueur, Poussin, Girardon, Lebrun qui, peintre du roi, travaillait pour les Gobelins, voici chez nous, les glorieux ancêtres de l'industrie, à côté des esprits éminents qui ont fait la grandeur du siècle de Louis XIV.

On a quelquefois méconnu ce résultat, et regardé la puissance pratique du beau comme une arme futile et légère. On a prétendu mettre en opposition la grande industrie, et les œuvres de goût, dans lesquelles la France excelle. Mais la production des objets de consommation générale ne souffre point d'un pareil contact, et le progrès constant de nos exportations prouve qu'il y a une richesse particulière qui s'ajoute pour nous aux éléments généraux de la richesse, en faisant rechercher sur tous les marchés les produits français. Les froids tableaux de la statistique confirment les prévoyantes vues de Colbert. Depuis 1851, époque de nos premiers succès remportés à Londres, la valeur de

nos diverses marchandises a été mieux appréciée et leur débit s'est grandement accru, car on y a rencontré, non-seulement la satisfaction des besoins matériels, la *ration* nécessaire à l'homme, mais encore ce qui fait contrepoids aux instincts vulgaires, en nous élevant vers le sentiment d'une autre satisfaction.

Ce domaine acquis à la France, il est difficile à envahir. On achète les machines, on les utilise, on les perfectionne, mais on n'achète pas le goût. Ce sont nos artistes et nos ouvriers que d'autres peuples nous empruntent pour acclimater chez eux l'art appliqué à l'industrie ; ce sont nos dessins, nos modèles qu'ils reproduisent. Nous avions l'honneur de présider à Vienne le groupe XII, dans lequel se trouvait classé le *dessin industriel;* les artistes français de cette catégorie défiaient toute concurrence, et il en a été ainsi à toutes les Expositions. Quand les orfévres anglais étalaient à Londres, avec un juste sentiment d'orgueil, des œuvres magnifiques, nous pouvions constater que c'était Morel, que c'était Vechte qui les avaient façonnés ; les poteries de Minton, les meubles de Graham, les cristaux de Birmingham, devaient beaucoup à des emprunts analogues. Mais rien de plus difficile que de transplanter, d'une manière durable, des avantages qui tiennent au milieu dans lequel ils se produisent, à la tradition acquise, au sentiment développé. En visitant une belle manufacture de Birmingham, nous y avons rencontré des ouvriers parisiens que la Révolution de 1848, en arrêtant nos industries, avait conduits en Angleterre ; ils gagnaient beaucoup, leurs familles profitaient d'une véritable aisance, cependant ils ne voulaient pas y rester. Ce n'était pas seulement le regret de la patrie absente qu'ils éprouvaient : « Nous le savons, nous disaient-ils, si

nous restons ici, *nous perdrons la main.* » Ils ressentaient le besoin de se retremper dans un autre milieu.

Sans doute, et Vienne nous l'a montré : l'Angleterre, grâce surtout à l'influence du musée de Kensington et à ses écoles de dessin ; l'Italie recouvrant d'anciennes traditions ; la Belgique, notre voisine, et l'Autriche, vouée au progrès, ont beaucoup gagné du côté de l'exécution de divers produits, mais la palme du goût ne pouvait être disputée à la France dans les grandes comme dans les plus petites choses.

C'est que l'alliance de l'art et de l'industrie est plus générale et plus intime chez nous qu'ailleurs.

Ce qui distinguait les anciens, c'est que dans la Grèce, comme à Rome, les artistes étaient des industriels d'élite, et les industriels étaient des artistes ; partout on rencontrait le reflet de la pensée. Les meubles, les armes, les vases, les trépieds, les ustensiles les plus vulgaires, se touvaient marqués au cachet de l'art ; ils enrichissent aujourd'hui nos Musées.

Tel a été aussi le caractère de la Renaissance ; telle est la cause du prix qui s'attache aux produits de cette époque que s'arrachent les amateurs.

Benvenuto Cellini était un grand sculpteur en métaux, Bernard Palissy un potier ; Raphaël et Michel-Ange concouraient pour des chandeliers d'église ; ces merveilleux cartons qu'on allait chercher à Hampton-Court et qui décorent aujourd'hui le South-Kensington, ces cartons qui vaudraient à eux seuls un voyage en Angleterre, et dont notre illustre et toujours regretté confrère Victor Cousin disait qu'on ne devrait en parler qu'à genoux, Raphaël les avait tracés pour servir à des tapisseries !

Au lieu de s'isoler dans deux camps séparés, l'Art et

l'Industrie doivent renouer une alliance féconde, qui ne fait point déroger l'un et qui élève l'autre. Ceux qui ne comprennent que les intérêts positifs, doivent eux-mêmes s'associer à de pareilles tendances; car, ennoblie par l'art, l'industrie devient une force productive d'une rare puissance. Cela n'a pas été le moindre service rendu par les expositions universelles que d'avoir mieux fait ressortir cette vérité.

Après tant de désastres et de pertes, la France inspirait à ceux qui lui ont conservé de la sympathie, une sorte de crainte compatissante. On la croyait saignante et par terre; on se demandait comment elle pourrait paraître au grand concours, ouvert à Vienne. Quand on a vu qu'elle avait su dominer les circonstances et que ses produits divers conservaient le rang qu'ils avaient su conquérir aux expositions précédentes, cela a soulevé un cri de surprise et l'*impression morale* ainsi provoquée n'a pas été chose moins importante que le résultat industriel conquis par nos exposants.

A ceux qui nous interrogeaient sans cesse, pour savoir le mot d'une énigme qu'ils ne parvenaient pas à déchiffrer: Comment la France a-t-elle fait pour payer cinq milliards, où a-t-elle trouvé tant d'or? nous répondions en montrant la section française de l'Exposition universelle.

L'or n'est entré que pour une faible part dans le paiement de cette lourde rançon: c'est le résultat du travail du pays, du travail antérieur consacré à de puissantes économies, du travail actuel que fortifie le devoir d'acquitter la dette destinée à libérer le sol. La France sait travailler et elle travaille ardemment; elle sait aussi économiser; nulle part l'épargne ne joue un

rôle plus considérable que chez nous. Dans des jours plus heureux, des placements considérables avaient été faits en fonds étrangers, dont le revenu s'élevait beaucoup au-dessus de celui de notre rente; cette ancienne exportation de capitaux nous est singulièrement venue en aide à l'heure présente. Quand l'homme d'État illustre qui a signé la paix, au prix des plus douloureux sacrifices, eut le courage d'ouvrir d'immenses emprunts pour tout solder au dehors, à la sécurité qu'il faisait rentrer dans les esprits, venait s'ajouter un autre levier. Les capitaux français quittèrent en partie les placements étrangers, pour rechercher notre rente, dont le produit se trouvait de beaucoup accru, et c'est grâce à un vaste arbitrage entre les valeurs étrangères et la rente française que l'emprunt a pu être souscrit.

Ce qui a complété les sommes nécessaires à la rançon, c'est l'extension prise par nos exportations, c'est l'activité, le courage et l'habileté de nos producteurs. Le travail français a libéré la France.

La puissance du goût n'a pas été étrangère à ce grand résultat. On se trompe quand on lui assigne un domaine limité et qu'on lui reproche de ne donner satisfaction qu'à des besoins raffinés. La contrée que nous avons eu le malheur de nous voir enlever, l'Alsace, aussi française par le goût que par le cœur, pourrait attester que l'art fait partout rechercher des produits modestes enrichis de cette magnifique influence, et tel dessinateur industriel trouve vingt ou trente mille francs par an au fond de son godet. L'ensemble de l'industrie française possède le cachet de distinction et de grâce qui justifie la parole de Colbert : « Le goût est le plus adroit de tous les commerces. » En ouvrant la voie à

une exportation considérable, cette beauté de nos produits a largement contribué à fournir le supplément exigible de la rançon nationale.

Adam Smith écrit au frontispice de son immortel ouvrage : « C'est le travail annuel qui est la première source de la richesse des nations. » C'est une parole consolante pour un pays qui continue de travailler avec ardeur et d'épargner avec prudence. Les pertes subies seront réparées.

Ceux qui ont supposé qu'on pouvait s'enrichir aisément des dépouilles d'autrui se trompent : l'or ainsi acquis glisse entre les doigts de ceux qui, entraînés dans une mauvaise voie, croient pouvoir substituer une spéculation surexcitée aux patients efforts du labeur. On écrivait dernièrement de Berlin : « Chose étrange ! A voir le besoin d'argent qu'on éprouve sur ce marché, et les ressources qui manquent à des entreprises considérables, on dirait que c'est nous qui avons payé cinq milliards à la France. »

Nous poursuivrons ce travail par l'étude des questions nombreuses dont la solution se rattache au vaste programme de l'Exposition de Vienne.

L. WOLOWSKI.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS RELATIF AU PRIX HALPHEN.

Quatre concurrents se présentent aujourd'hui pour le prix Halphen.

L'un, à l'appui de sa candidature, offre à l'Académie une collection qu'il intitule : « *Les gloires de la France,* » consistant en trente-cinq portraits, dont chacun est accompagné d'une légende fort succincte. Le mérite de cette œuvre n'est pas de nature à fixer votre attention. L'auteur désire garder l'anonyme : nous respecterons sa volonté.

L'autre est M. Bourguignon, qui a composé un livre sous le titre : « *Éléments généraux de législation française ; exposition des notions fondamentales du droit civil, du droit pénal et du droit public et administratif, à l'usage des gens du monde et des divers établissements d'instruction publique.* » Quelle que puisse être la valeur de cet ouvrage, votre commission a pensé qu'il ne rentrait pas dans les conditions du programme.

Le troisième candidat, M. Véret, vous est déjà connu. Sa nouvelle publication : « *Agronomie pratique à l'usage des écoles primaires,* » ne fait qu'ajouter encore à l'estime qu'il inspire, et dont les comptes-rendus de vos

précédentes commissions contiennent de nombreux témoignages ; mais ses titres, tout respectables qu'ils sont, ne sauraient balancer ceux du quatrième concurrent.

M. Gréard, inspecteur général de l'instruction publique, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine, a présenté deux ouvrages :

Le premier, intitulé : *Extrait du bulletin de l'enseignement primaire du département de la Seine. 1866-1870.*

Le second, intitulé : *l'Instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine. 1871-1872.*

Ces deux publications se composent de pièces administratives ; ce sont d'abord des notes, des mémoires et des rapports adressés au Préfet de la Seine ; puis, des ordres et des circulaires de service général, des arrêtés et des programmes.

Tous ces documents ont pour objet la constatation statistique de faits relatifs à l'enseignement élémentaire, et l'examen des améliorations ou des réformes pratiques qu'il est possible d'y introduire. On n'y trouve ni théories abstraites, ni considérations transcendantes. L'exactitude des renseignements, la netteté avec laquelle ils sont présentés, et surtout le sincère amour pour le bien dont l'auteur paraît pénétré, donnent à ces deux recueils l'intérêt sévère et grave qui convient seul à l'austérité et à l'importance du sujet.

Après avoir passé rapidement en revue les établissements d'enseignement primaire supérieur de Paris, comprenant le collége Chaptal, les écoles supérieures de garçons, et l'école supérieure des jeunes filles, accessibles seulement à une élite d'intelligences, M. Gréard

étudie, dans son ouvrage principal, l'enseignement primaire élémentaire à Paris. Cet enseignement comprend cinq catégories : les écoles proprement dites, les salles d'asile, les cours d'adultes, les cours d'apprentis, et enfin les écoles libres. Chacun des établissements de ces cinq catégories peut être laïque ou congréganiste.

La dernière statistique scolaire de la ville de Paris porte à 260,000 le nombre des enfants en âge de fréquenter la salle d'asile ou l'école, et à 67,500, ou à plus d'un quart, ceux qui, faute d'un nombre suffisant d'écoles primaires ou maternelles, ne peuvent prendre part à un enseignement régulier. On a calculé, et il est admis, que le nombre des enfants qui ne reçoivent aucune instruction, et restent étrangers à toute école, est de 13,000, ou de 5 pour 100 de la population enfantine totale. Nous empruntons ces chiffres à l'ouvrage de M. Gréard.

L'insuffisance du nombre des écoles, ou des places qu'elles peuvent offrir, se fait sentir davantage dans les quartiers populeux et pauvres de la Ville. M. Gréard indique, dans des tableaux très-circonstanciés, les créations les plus urgentes. Un tel état de choses amenait, entre autres résultats regrettables, l'encombrement dans les classes. Dans ces conditions, l'enseignement est fatalement stérile, l'instruction nulle ; enfin, il y a péril pour la santé des élèves comme pour celle des maîtres. C'est là une réforme indispensable, sans laquelle les efforts les plus dévoués s'épuisent en pure perte. Aussi M. Gréard l'a-t-il poursuivie sans relâche.

Avant de s'occuper des enfants à instruire, ou plutôt, pour s'occuper d'eux avec quelque fruit, il faut d'abord

s'assurer d'un bon personnel enseignant. A cet effet, une école normale d'instituteurs a été ouverte en octobre 1872; une école normale d'institutrices, en octobre 1873. Mais le personnel laïque de l'instruction primaire se recrute et se maintient surtout assez difficilement. En 1871, le traitement des instituteurs et de leurs adjoints variait de 1,000 à 3,000 francs; celui des institutrices et directrices d'asile, de 1,000 à 2,400 francs; le tout, non compris le logement, fourni par la ville, ou remplacé par une indemnité de 3 à 500 francs. On devait justifier de 27 années de service pour avoir droit au maximum du traitement, auquel on arrivait, en partant du chiffre le plus bas, par une série d'augmentations successives, espacées à raison de périodes de cinq ans. Il en résultait, pour les instituteurs laïques des deux sexes, une situation inférieure à celle des plus humbles employés de commerce, à celle même d'un grand nombre d'ouvriers. Aussi, les plus intelligents des maîtres adjoints, dès qu'ils avaient accompli leur engagement décennal, se hâtaient-ils d'abandonner l'enseignement pour des positions plus lucratives, où ils trouvaient, avec l'indépendance, une rémunération souvent double. Les instituteurs qui persévéraient dans la carrière, voyant leurs charges de famille augmenter avec l'âge, étaient obligés de se créer des ressources supplémentaires. Donnant des répétitions, tenant des écritures commerciales avant et après l'école, ils n'apportaient plus à leurs classes qu'une attention distraite et fatiguée.

Ces inconvénients, signalés avec force par M. Gréard, ont frappé les yeux de l'administration. Elle vient de porter le minimum de traitement des instituteurs de

1,400 à 1,800 francs. Le maximum a été élevé de 3,400 à 4,000. — Pour les instituteurs congréganistes, il a été fixé uniformément à 850 et 1,000 francs. Enfin les périodes d'augmentation ont été remaniées, réduites, et combinées de façon à assurer plus vite les titres de l'instituteur à une retraite, et à en augmenter le taux. L'enseignement libre n'a pas été oublié : un article spécial a été inscrit au budget sous le nom de subvention aux établissements fondés par l'initiative privée. Le crédit s'élève à près de 300,000 francs.

On peut espérer de voir se réaliser bientôt une amélioration que M. Gréard indique comme non moins nécessaire. Les règlements en vigueur exigent des aspirants au grade d'adjoint ou d'adjointe, une sorte de stage, pendant lequel ils doivent se tenir aux ordres de l'autorité universitaire, pour se transporter, suivant les exigences du service, d'une extrémité à l'autre de Paris ou du département. Cet intérim peut se prolonger, faute de vacances, jusqu'à quatre années, pendant lesquelles un certain nombre de ces suppléants sont, ou non rétribués, ou payés seulement pour le temps de leur travail réel. D'autres, parmi eux, ont un traitement fixe, outre la rétribution par chaque jour d'emploi. Il est à désirer que les sujets qui se soumettent à une épreuve, nécessaire sans doute, mais souvent si longue et toujours si pénible, jouissent tous sans exception du traitement fixe, qui varie de 6 à 800 francs.

L'organisation pédagogique des écoles de la Seine date de 1868. Son but a été d'introduire dans l'enseignement primaire une direction qui lui manquait. Il n'existait auparavant ni unité ni gradation régulière.

Les mauvaises habitudes s'étaient perpétuées; chaque école dans l'ancien Paris était abandonnée à elle-même, et l'annexion des communes suburbaines en 1859 avait encore augmenté le désordre. La méthode mutuelle, ou le système des moniteurs, utile sans doute à une époque où les maîtres faisaient défaut, avait conservé une sorte d'existence factice; mais l'esprit qui l'avait vivifiée un moment était éteint. Sauf d'honorables exceptions, la direction générale était essentiellement défectueuse. A l'impuissance d'action, s'ajoutait l'incertitude des programmes : les écoles congréganistes seules en avaient un. Mais, dans les écoles laïques, il y avait absence complète d'uniformité, d'ensemble, de sanction. Chaque instituteur choisissait arbitrairement dans les matières obligatoires, et classait à son gré ses élèves en un nombre plus ou moins grand de sections. Il se consacrait à l'une, pendant que les autres s'absorbaient dans ces passe-temps stériles, que le langage technique appelle *de la copie,* et qui trompent, sans le satisfaire ni l'utiliser, le besoin d'activité des enfants. Une division seule, la première, comptait aux yeux du maître, et restait le seul objet de ses soins. Elle se composait des élèves qui devaient se présenter à l'école Turgot, et le mérite du maître se mesurait au nombre de ceux qu'il réussissait à y faire admettre. Les autres divisions comptaient chacune souvent 150 ou 200 enfants, troupeau confus, pour lequel on croyait faire assez en le maintenant dans une immobilité matérielle, triste symbole de son état intellectuel. Ces inconvénients si graves se produisaient surtout dans les écoles laïques, où des multitudes d'enfants s'entassaient presque

au hasard; ils étaient moins sensibles dans les écoles congréganistes, où la direction centrale, grâce à des liens plus étroits avec les maîtres, et à une action plus uniforme et plus vigoureuse, répartissait moins inégalement les leçons entre les différentes catégories d'enfants.

Quel sentiment d'abnégation personnelle doit animer ceux qui se vouent à la noble tâche de l'enseignement primaire ! L'accès de ces régions élevées de la science, où leurs aptitudes, leurs goûts, leurs études premières semblent souvent les appeler, ils devront se l'interdire, pour consacrer sans partage leur intelligence, leur force physique même à ce dur labeur de chaque jour, qui consiste à initier l'enfant aux notions premières, à lui apprendre à lire et à former ses lettres, à concevoir et à reproduire les combinaisons élémentaires des chiffres. Ce n'est pas assez de ce renoncement volontaire aux richesses de l'esprit, à ces trésors de la pensée que convoiteraient si vivement leurs âmes. Il faut encore que parmi ces jeunes plantes dont la culture leur est confiée, ils choisissent, pour ainsi dire, les plus sauvages et les plus rebelles, et qu'il s'attachent de préférence aux natures ingrates et rétives. Leurs efforts, souvent infructueux, toujours ignorés ou méconnus de celui qui en est l'objet, n'auront pas même pour salaire ces succès de l'élève, dont le maître est souvent plus fier que des siens propres. Honneur à ceux qui comprennent ainsi leur mission, à ces obscurs apôtres dont toute la vie est un sacrifice, et dont la seule récompense est l'austère satisfaction du devoir accompli !

Aujourd'hui, l'organisation pédagogique est divisée en trois cours, dont chacun est réglé par un programme

distinct. Ces programmes sont échelonnés de telle sorte que l'enfant, s'il est interrompu dans ses études sans pouvoir les terminer, emporte, non un tronçon informe du cours total, mais un ensemble qui contient des notions complètes, d'un degré plus ou moins élevé, suivant le temps qu'il aura passé à l'école.

L'ordre actuel a pour but, en réduisant l'effectif de chaque classe, de mettre l'élève en rapport plus intime avec l'instituteur. Les programmes, divisés en trois cours parallèles et progressifs, permettent à l'enfant de passer sans inconvénient, soit dans une école différente s'il change de quartier, soit dans un autre cours de la même école s'il est suffisamment avancé. Enfin, le passage d'un cours à un autre est subordonné à un examen; et, en dernier lieu, l'achèvement des études a pour sanction un certificat, qui devient le couronnement naturel des classes régulières, et qui est en même temps, pour les efforts des maîtres et des élèves, un but nettement déterminé et un utile stimulant.

Chaque cours est actuellement fractionné en autant de divisions qu'il le faut pour que chaque enfant puisse être, à son tour, l'objet de l'attention du maître. Toute classe doit comprendre un nombre restreint d'élèves, et ce nombre diminue à mesure que l'enseignement augmente d'importance. Le cours élémentaire peut compter de 70 à 80 élèves; le cours moyen de 60 à 70; le cours supérieur, de 50 à 60. Tout enfant a un droit égal à la sollicitude du maître. Le maître doit, afin de stimuler ces intelligences souvent paresseuses, écarter les devoirs tout faits, les modèles compliqués, les analyses indigestes. Il faut que son atten-

tion soit toujours en éveil, que son âme se substitue à la lettre morte du livre, et vivifie celle de l'enfant par la parole, plus féconde et plus attrayante que le meilleur des textes. Telle est l'impulsion que M. Gréard a imprimée. C'est ainsi qu'un esprit est donné à l'enseignement, et vient heureusement remplacer la routine et la méthode, pour ainsi dire mécanique, qu'on y voyait régner. La simplicité en est la règle essentielle, et le maître ne doit faire appel à la mémoire et aux sens de l'élève que pour atteindre son intelligence.

Quelle que soit l'excellence de cette direction, elle serait impuissante à maintenir à leur niveau normal les progrès de l'enseignement, sans le secours des moyens matériels, livres, cartes, tableaux, appareils démonstratifs de toute sorte, accessoire aujourd'hui indispensable de la pédagogie. Ce matériel est devenu l'objet d'une organisation spéciale qui en régit la confection et la distribution. Tous les détails en sont minutieusement appropriés aux besoins, et donnent lieu à de constantes améliorations. M. Gréard n'a pas trouvé ces détails indignes de ses préoccupations. Il consacre, à la transformation des tables et des bancs des écoles, une page qui est l'une des mieux inspirées de son livre. « Une classe bien aménagée, bien ordonnée, écrit-il, « où l'élève entre avec un sentiment de plaisir mêlé de « respect, le dispose et le contraint moralement en « quelque sorte à l'application et au travail. »

Les bibliothèques scolaires, aussi nécessaires aux maîtres qu'aux élèves, se trouvaient à Paris dans une condition inférieure. Les ouvrages élémentaires laissent également à désirer, pour être vraiment appropriés

aux besoin de l'enfance. Cette année, un crédit de 9,000 francs a été ouvert pour encourager les auteurs et les éditeurs des meilleurs traités classiques.

On ne peut examiner la question des écoles sans y joindre le problème de l'éducation des apprentis. De ce côté, notre situation présente, non seulement une lacune, mais encore un péril. Il existe deux catégories d'apprentis : la première, celle des enfants de 8 à 12 ans, qui ne suivent aucun cours, et qui ne savent, pour la plupart, ni lire ni écrire ; la seconde, celle des adolescents de 12 à 16 ans, dont l'ignorance est presque égale, et qui ne cherchent point à augmenter leur insuffisante instruction. Les questions se rattachant à l'apprentissage sont la matière d'un mémoire étendu de M. Gréard.

C'est là en effet l'une des plaies les plus profondes et les plus dangereuses de notre état social. A son début, le jeune apprenti, mal accueilli, sans guide, sans soutien, employé uniquement aux courses, aux transports, au ménage de l'atelier, perd bientôt les habitudes d'ordre et de travail et les principes de moralité qu'il avait pu emporter de l'école. Il est entraîné par le vice, un vice précoce, le pire de tous, celui qui, au physique comme au moral, corrompt la vie dans ses sources. L'apprentissage à Paris méconnaît les besoins de l'enfant. Imprévoyance des familles, indifférence des patrons, impuissance de la loi, tout trahit pour ainsi dire, l'éducation de l'apprenti. Les développements de la concurrence commerciale, les progrès de la mécanique industrielle tournent eux-mêmes à son préjudice, en accroissant le nombre et la rigueur des exigences dont il est victime.

Qu'il y ait, à cette situation si fâcheuse, des exceptions nombreuses, honorables, tout le monde le reconnaît. Mais l'ensemble des faits est déplorable. De l'aveu de tous, l'atelier, tel qu'il est ordinairement constitué, au lieu de développer les forces de l'enfant, use son corps, engourdit son intelligence, flétrit son cœur, étouffe même en lui l'esprit du métier. Funeste aux mœurs publiques autant qu'à la moralité privée, il déprave l'homme dans l'apprenti, le citoyen dans l'ouvrier; et il est impuissant à former l'ouvrier.

La pénible expérience d'un si grand mal avait fait naître à Paris diverses institutions privées d'apprentissage : les unes ont disparu dans les troubles de ces dernières années ; les autres subsistent encore. Plusieurs admettent des pensionnaires, d'autres ne reçoivent que des externes. Toutes n'ont pas une égale valeur ; mais, à des degrés divers, toutes sont bonnes. Elles ont donné un exemple fécond d'initiative. Elles ont rendu, elles rendent encore, pour la plupart, des services réels. Signaler de telles entreprises n'est donc pas seulement un acte de justice ; c'est un devoir. Et il serait heureux que l'administration pût borner son rôle à susciter les forces vives de l'initiative privée, et à en éclairer la direction.

Mais cette initiative ne peut, au moins quant à présent, suffire à la tâche. Les sociétés de patronage, en y comprenant les orphelinats-ouvroirs, reçoivent et protègent environ 3,000 enfants. C'est beaucoup sans doute. Qu'est-ce toutefois que ce nombre, parmi les 25,000 qui subissent le régime de l'atelier?

Il a donc fallu, tout en respectant ces créations spontanées, chercher à réaliser un type d'apprentissage

applicable aux masses qui échappent à l'action privée. L'administration municipale s'est préoccupée de pourvoir à leurs besoins par diverses institutions d'encouragement et d'enseignement : prix d'apprentissage, bourses d'apprentissage, classes d'apprentis, classes spéciales de dessin d'art, et de dessin géométrique.

Les prix d'apprentissage se donnaient au concours. La valeur en était réalisée par la somme que payait la Ville au patron chez lequel l'enfant était engagé. Des inconvénients, que nous n'avons pas à signaler ici, firent substituer à ce système celui des bourses. Le concours fut remplacé par l'examen, dans lequel on eut à tenir compte, non-seulement des mérites de l'intelligence, mais aussi des qualités morales. La liste des candidats ne devait plus, d'ailleurs, comprendre que des enfants pauvres. La valeur des bourses était diminuée en raison de l'augmentation du nombre de ceux qui étaient appelés à les recevoir, mais les conditions du contrat restaient les mêmes.

On reproche à ce régime l'insuffisance du nombre des bourses, la modicité trop réduite de leur importance, ainsi que les fraudes qui se glissent dans l'exécution du contrat d'apprentissage, souvent onéreux aux parents et aux patrons. Aussi, la tendance actuelle est-elle d'y substituer des récompenses, consistant purement et simplement en livrets de caisse d'épargne au nom des enfants. Cette année, un crédit de plus cent mille francs vient d'être voté dans cete intention par le Conseil municipal.

La création des prix ou des bourses d'apprentissage n'est pas le seul effort que l'administration municipale ait fait en faveur des apprentis. Elle a essayé de pour-

voir à leur éducation générale par l'institution des classes du soir, organisées pour les instruire au sortir de l'école. Les connaissances les plus élémentaires pour ceux qui n'avaient pas reçu l'éducation primaire, quelques notions plus développées par ceux qui possédaient les premiers éléments, telles étaient les bases de cet enseignement, qui, peu à peu, s'est étendu et fortifié. Ces classes, qui portent le nom de cours d'adultes, sont fréquentées par les apprentis dans la proportion de deux tiers, et par les adultes proprement dits, jusqu'à concurrence du dernier tiers.

Mais le caractère propre des classes d'apprentis de la ville de Paris consiste surtout dans l'enseignement du dessin qui s'y trouve annexé. La ville compte aujourd'hui 37 classes de dessin, dont 29 de dessin d'art et d'ornement, et 8 de dessin géométrique, réunissant régulièrement de 2,500 à 3,000 ouvriers. L'enseignement du dessin a acquis une importance considérable. Les industries artistiques tiennent la première place dans le commerce parisien, et elles semblent le patrimoine particulier de la population de cette grande cité, où la finesse du goût est innée comme la vivacité de l'esprit. Aussi l'organisation de l'enseignement du dessin a-t-elle été l'une des constantes préoccupations de M. Gréard. C'est à ses efforts que l'enseignement municipal doit les améliorations introduites successivement dans cette étude.

Quant à l'apprentissage des métiers proprement dits, s'il y a nécessité d'agir, il y a divergence complète sur la solution à trouver. La création d'une école d'apprentis rencontre des objections sans nombre, tirées de la pratique professionnelle, si difficile et si multiple dans

ses manifestations, des dépenses à faire par la municipalité, et de la stérilité probable des tentatives.

Sans m'y arrêter, je dirai seulement qu'une école d'apprentis est établie à la Villette depuis le 1er janvier 1873. Elle est suivie en ce moment par 119 élèves. On tente de plus des essais dans divers arrondissements, tant dans les écoles communales que dans les écoles libres. Ces dernières sont encouragées par une subvention de 50,000 francs.

On a pris pour type l'école Turgot, dont l'enseignement estlimité, et s'adresse surtout aux enfants des petits commerçants, des petits fabricants, des employés secondaires ; les boursiers venant des écoles primaires y apportent un contingent d'enfants d'ouvriers. Aujourd'hui la ville compte quatre établissements de ce genre : Turgot, Colbert, Lavoisier, et l'école non encore nommée annexée à l'École normale pour les instituteurs.

Les salles d'asile forment l'un des échelons de cette série d'enseignements qui doivent initier l'enfance à la vie intellectuelle et morale. Dirigées presque exclusivement par des religieuses, et soumises à des règles plus uniformes, elles n'en ont pas moins été l'objet d'une sollicitude attentive de la part de M. Gréard. Mais là, les prescriptions des règlements ne peuvent être que des conseils. Le génie de la salle d'asile, on l'a dit avec justesse, naît, au cœur des bonnes mères, des inspirations de la nature.

Je ne parlerai point ici des caisses scolaires, fondées en 1867 par M. Duruy, et destinées à stimuler, dans l'intérêt des enfants, le zèle des familles indigentes.

La longueur de ces développements était indispensable pour faire apprécier l'œuvre de M. Gréard. Identifié depuis près de dix ans avec l'enseignement primaire du département de la Seine, il résume dans sa carrière, comme dans ses écrits, le dévouement et l'abnégation de ces instituteurs des deux sexes qui forment le corps enseignant qu'il dirige.

Ce qui appartient en propre à M. Gréard, c'est la sûreté et la précision dans les vues, la connaissance des moyens, et la tendance invariable vers un but réalisable et pratique. Convaincu des bienfaits que répand l'enseignement, il ne s'en exagère jamais la portée, qu'il subordonne avec raison aux principes fondamentaux de la morale : « Le savoir, dit-il, n'est un bien qu'à la condition « d'être sagement dispensé par ceux qui le possèdent, « sagement mis à profit par ceux qui le reçoivent. »

Aussi ses efforts sont-ils plus spécialement appliqués à l'enseignement primaire proprement dit. C'est aux enfants les plus délaissés, aux intelligences les plus fermées aux premières notions du vrai et du bien, qu'il réserve ses plus vives sollicitudes. C'est dans ces terrains stériles qu'il veut surtout qu'on jette le bon grain : il n'y sera pas perdu, car, suivant son heureuse expression, « les bonnes pensées produisent dans l'âme la plus « grossière, n'y pénétrassent-elles qu'un instant, l'effet « d'un pur soleil dans l'obscure demeure du pauvre. « Elles l'assainissent, elles la parent, elles la remplissent « de grandes et sereines clartés, dont la trace reste à « jamais ineffaçable. »

C'est après s'être rendu compte des perfectionnements réalisés, que le jury international de l'exposition de

Vienne a décerné en 1873 à la ville de Paris le diplôme d'honneur pour son enseignement primaire. Récompense d'autant plus précieuse, qu'elle n'a été accordée au même titre qu'à deux pays, la Saxe et la Suède, dont la supériorité sous ce rapport était depuis longtemps établie. Tout récemment encore, M. le conseiller Bornemann, directeur de l'enseignement primaire en Saxe, donnait à cette haute distinction la sanction d'une approbation compétente entre toutes, puisqu'elle émane d'un concurrent et d'un émule. Il écrivait, dans une lettre rendue publique, que les écoles de Paris avaient fait, depuis 1867, des progrès vraiment merveilleux.

Vous avez pu apprécier dans quelle mesure les travaux de M. Gréard ont contribue à ces résultats. Il n'a cherché dans ses livres que l'utilité professionnelle, sans avoir en vue l'éclat et le bruit d'un succès littéraire. Il a donc pleinement rempli les conditions du programme. Aussi proposons-nous à l'Académie de lui décerner le prix Halphen.

DROUYN DE LHUYS.

LA COUR DE PHILIPPE V, LA PRINCESSE DES URSINS

(1701 à 1706).

Toute histoire a deux faces : l'une qu'on montre au public, l'autre qu'on essaie de lui cacher. Vu de la scène, le spectacle est plus imposant; mais un coup d'œil sur les coulisses est utile, par moments, pour étudier les secrets ressorts qui font mouvoir la machine, et voir les acteurs au repos, quand ils ont déposé leurs habits de parade. Nous avons vu Philippe V en guerre avec la moitié de l'Europe et un tiers de l'Espagne, et il ne s'est pas montré trop au dessous de sa tâche. Il s'agit maintenant de le voir dans son palais, aux prises avec un ennemi presque aussi à craindre que ceux du dehors. Cet ennemi, c'est la Grandesse espagnole qui, habituée à régner sous un roi resté mineur toute sa vie, s'incline à regret devant un prince étranger, mais en veut surtout aux Français qui ont envahi la Péninsule à sa suite, et à la reine qui, tout en gouvernant son mari, est gouvernée, comme l'Espagne, par la princesse des Ursins.

Arrêtons-nous un instant devant ce nouvel acteur qui vient de paraître sur la scène, et qui va l'occuper si longtemps. Anne-Marie de La Trémouille, fille du duc de Noirmoutiers, le plus ancien duc de France, était née à Paris en 1642 (d'autres disent en 1635). Fort jeune, elle avait été mariée à Adrien de Talleyrand, prince de Chalais. En 1663, son mari, compromis dans un de ces duels insensés auxquels les témoins prenaient part comme à une partie de plaisir, fut forcé,

pour sauver sa vie, d'émigrer en Espagne. Madame de Chalais y suivit son époux, qu'elle aimait tendrement, et tous deux y séjournèrent assez longtemps pour donner à la princesse le temps d'étudier la langue et les mœurs du pays, et de se faire espagnole à la surface, tout en restant française par le fond. D'Espagne elle passa en Italie, où son mari comptait s'établir avec elle, la France lui étant toujours fermée ; mais le prince, en venant la rejoindre, fut enlevé par une mort subite en 1670. La jeune veuve (elle avait alors 28 ans), atteinte dans ses affections les plus chères, se retira dans un couvent à Rome, et y vécut dans la retraite la plus sévère pendant les premiers temps de son veuvage. Mais belle, intelligente, avide de toutes les conquêtes, elle ne devait pas être bien longtemps à se consoler. Les cardinaux d'Estrées, ambassadeur de France à Rome, et Porto-Carrero, ambassadeur d'Espagne, la prirent tous deux sous leur protection; ils suppléèrent même, assure-t-on, à la modicité de ses revenus, sa fortune n'étant pas à la hauteur de son mérite. Mais la position de leur protégée était équivoque; il fallait un mari pour légitimer. La noble veuve, par l'entremise de ses deux protecteurs, et avec l'approbation du *Grand-Roi*, qui fit presque de ce mariage une affaire d'État, épousa un grand seigneur italien, Flavio degli Orsini (des Ursins), duc de Bracciano, et grand d'Espagne.

Ce n'était pas le bonheur que la princesse demandait à cette union, et elle ne l'y trouva pas non plus; mais c'était une position. La brillante veuve avait maintenant un manteau pour la couvrir. Les deux époux vécurent comme vit la noblesse en Italie, unis de nom et séparés de fait. Madame des Ursins, dès lors, se partagea entre ses deux patries, l'Italie et la France, en at-

tendant qu'elle s'en fît de l'Espagne une troisième. Rome et Versailles la virent tour à tour briller dans ces deux cours, où ses rares facultés lui assuraient le premier rang. Calculant tout, jusqu'à ses liaisons, et semant pour l'avenir dans le choix de ses amis, elle s'ouvrit, par son intimité avec madame de Noailles, un accès auprès de la dernière favorite du Grand-Règne, madame de Maintenon, parvenue sans bruit au faîte de la puissance, et, par celle-ci, elle s'assura au besoin l'oreille du monarque.

Mais, pour introduire auprès de nos lecteurs la princesse des Ursins, le plus simple est de leur montrer son portrait, et nous l'avons ici, tracé de main de maître, par Saint-Simon : « Elle était plutôt grande que petite, avec des yeux bleus qui disaient tout ce qui lui plaisait; avec une taille parfaite et un visage qui, sans beauté, était charmant. L'air noble, quelque chose de majestueux en tout son maintien, et des grâces si naturelles, jusque dans les choses les plus indifférentes, que je n'ai jamais vu personne en approcher, soit dans le corps, soit dans l'esprit, dont elle avait infiniment, et de toute sorte : flatteuse, caressante, insinuante, mesurée, voulant plaire pour plaire, avec des charmes dont il était impossible de se défendre, quand elle voulait gagner et séduire. Avec cela, un air qui, avec de la grandeur, attirait sans effaroucher; une conversation délicieuse, intarissable, une voix et un parler des plus agréables... d'ailleurs la personne du monde la plus propre à l'intrigue, et qui avait passé sa vie à Rome. Beaucoup d'ambition, mais de ces ambitions vastes, au-dessus de son sexe et de l'ambition ordinaire des hommes. Nul n'avait plus de finesse dans l'esprit et de combinaisons dans la tête, plus de talent pour connaître son monde

et savoir par où le prendre et le mener... Dans le fond, haute, fière, allant à ses fins sans trop s'embarrasser des moyens... bonne et obligeante, mais ne voulant rien à demi, et exigeant que ses amis fussent à elle sans réserve ; aussi était-elle ardente et excellente amie, d'une amitié que le temps et l'absence n'affaiblissaient pas, et, conséquemment, implacable ennemie. Enfin, un ton unique dans sa grâce, son art et sa justesse, une éloquence simple et naturelle, ne disant jamais que ce qu'elle voulait dire, et jamais mot ni signe le plus léger de ce qu'elle ne voulait pas ; fort secrète pour elle, fort sûre pour ses amis, avec une gaîté qui n'avait rien que de convenable ; une extrême décence en tout l'extérieur, et une égalité d'humeur qui la laissait toujours maîtresse d'elle-même ; telle était cette femme célèbre. »

Le second mari de la princesse mourut en 1698, en lui laissant une immense fortune, mais grevée d'hypothèques et fort embarrassée. Dès lors commença pour elle, dans son indépendance, une vie nouvelle, plus conforme à ses goûts qui l'attiraient vers les côtés les plus sérieux de la vie, la politique, le gouvernement des empires, après celui des salons, où s'était jusque-là bornée son ambition. La question espagnole commençait à préoccuper les hommes d'État du continent. La princesse, restée française de cœur, même à Rome, ne demandait qu'à servir son pays et son roi. Porto-Carrero, son patron auprès du Saint-Siége, en la réconciliant avec son mari, lui avait valu son splendide héritage ; elle l'en paya en le gagnant à la cause de la France, dans la question de la succession espagnole, ouverte bien avant la mort du roi. Ce fut là son début dans la diplomatie, ou, comme elle aimait à le répéter, « son entrée dans son ministère. » Louis XIV, qui voulait asseoir

son petit-fils sur le trône de Charles II, et marchait à son but par Rome aussi bien que par Madrid, sut un gré infini à la princesse de cette précieuse recrue qui, de fait, valut le trône à Philippe V. Torcy, ministre, écrivit à madame des Ursins « qu'il n'avait qu'à baisser pavillon devant elle, et à se constituer son élève. » Le roi lui accorda une pension, sollicitée par elle à cause de ses énormes dépenses. Cette pension, du reste, était loin de payer tous les services qu'elle rendait; car, en attendant qu'elle gouvernât l'Espagne, elle était de fait ambassadrice de France à Rome, et toutes les pensions secrètes que Louis payait au Sacré-Collége n'étaient pas aussi bien gagnées.

Louis XIV avait à doter l'Espagne d'une reine, après lui avoir donné un roi. Son choix une fois arrêté sur la fille du duc de Savoie, il s'agissait d'un choix presque aussi important, c'était celui de la *Camerera mayor;* on l'a vu par l'empire que la duchesse de Terranoeva exerçait sur la triste épouse de Charles II. De choisir une espagnole pour cette place de confiance, il ne pouvait en être question. La princesse des Ursins, française de naissance, et affiliée à cette grandesse espagnole, si exclusive et si méfiante, semblait faite exprès pour ce poste difficile, le faîte de toutes les servitudes du palais. Mais plus elle désirait cette haute position, moins elle s'aventura à la demander. L'art suprême pour une solliciteuse d'aussi bonne maison, c'était de faire en sorte qu'on pensât à elle, sans qu'elle-même eût l'air d'y penser.

Madame des Ursins, bien loin de se porter pour candidat à ce poste auquel sa naissance et ses talents lui donnaient droit de prétendre, se contenta de réclamer le privilége d'accompagner la future reine jus-

qu'à Madrid. « Mon dessein, écrivait-elle à madame de Noailles, son intermédiaire habituel, serait d'y demeurer tant qu'il plairait au Roi, puis de venir rendre compte à S. M. de mon voyage. Je suis la veuve d'un grand d'Espagne, je sais l'espagnol, je suis aimée et estimée dans ce pays; j'y ai beaucoup d'amis, entre autres le cardinal Porto-Carrero. Jugez, d'après cela, si je ne ferais pas la pluie et le beau temps dans cette cour, et si c'est trop de vanité de vous offrir mes services. » Circonvenu par tant d'obsessions habiles, favorablement disposé d'ailleurs pour la princesse, le *Grand Roi*, obéissant quand il croyait commander, finit par nommer madame des Ursins *camerera mayor*.

La princesse ne rencontra sa future reine qu'à Villefranche, près de Nice. Elle se dirigea avec elle vers l'Espagne par le midi de la France, au milieu de fêtes continuelles. Arrivée à la frontière, la reine se sépara, non sans regret, de ses dames piémontaises, et la France prit ainsi possession, avant l'Espagne, de cette reine de quatorze ans, passablement prévenue contre toutes les deux. Pendant ce long parcours, la princesse fut assise à côté de S. M. dans la litière royale. Il ne lui fallait pas tant de temps, avec toutes ses grâces et son désir de plaire, pour gagner le cœur de sa future maîtresse qui, avant de commencer son métier de reine, avait à l'apprendre de sa caméristе. Nous verrons bientôt tout ce qu'il y avait de ressources d'esprit et de cœur dans cette jeune reine que Louis, en la lançant sur cette mer orageuse, n'avait pas voulu laisser sans pilote. Nous connaissons la cour de Madrid, nous l'avons étudiée sous Charles II, alors que tout le monde y régnait, excepté le Roi ! mais il nous faut encore citer quelques lignes de madame des Ursins, pour qu'on

sache au prix de quels ignobles services il lui fallait payer le pouvoir, et acheter en servant, comme les affranchis des Césars, le droit de régner à son tour.

« Dans quel emploi, bon Dieu ! m'avez-vous mise, écrit-elle à la duchesse de Noailles. Il n'est plus question de me reposer après dîner, ni de manger quand j'ai faim. Je suis trop heureuse de pouvoir faire, en courant, un mauvais dîner. Madame de Maintenon rirait bien si elle savait tous les détails de ma charge. C'est moi qui ai l'honneur de prendre la robe du roi d'Espagne lorsqu'il se met au lit, et de la lui donner avec ses pantoufles quand il se lève. Tous les soirs, quand le Roi entre chez la reine pour se coucher, le comte de Benavente me charge de l'épée de S. M., d'un pot de chambre, et d'une lampe que je renverse souvent sur mes habits : cela est trop grotesque. Jamais le roi ne se lèverait si je n'allais tirer son rideau; et ce serait un sacrilége si un autre que moi entrait dans la chambre de la reine quand ils sont au lit... Je n'ai pas encore attrapé la confiance que la reine avait à ses femmes de chambre piémontaises. J'en suis étonnée, car je la sers mieux qu'elles, et je suis sûre qu'elles ne lui laveraient pas les pieds aussi proprement que je fais.» (*Madame de Noailles*, t. II, p. 172).

La princesse, en arrivant à Madrid, comme une seconde reine à la suite de la première, avait été logée dans le Palais-Royal, où on lui avait réservé de somptueux appartements. Quant au train de sa maison, on en jugera par le passage suivant : « J'ai quatre gentilshommes, écrit-elle de France à Mme de Noailles ; j'en prends ici un autre espagnol, et quand je serai à Madrid, j'en prendrai deux ou trois qui connaissent la cour, et soient gens à me faire honneur. J'ai six pages,

tous gens de condition, et capables d'être chevaliers de Malte. J'ai outre cela leur maître qui me sert d'aumônier. Je ne vous parle pas de mes officiers, que j'ai de toutes sortes. Je mène douze laquais, et j'en prendrai d'Espagne quand je serai à la cour. Je me fais faire un très-beau carrosse, sans or ni argent, et j'en amène un autre doré qui me servira à promener hors la ville à six chevaux. Je crois devoir partir à Madrid avec quelque pompe, *pour faire plus d'honneur à mon emploi...* Ne craignez pas pourtant que je demande quelque chose au roi : *je suis gueuse*, il est vrai, mais je suis encore plus fière, et je me ferai un point d'honneur de ne rien demander ; et cependant je ferai une dépense proportionnée à l'éclat de ma charge, et *qui puisse faire admirer aux Espagnols la grandeur de leur roi...* » Le siècle et la cour de Louis XIV ne sont-ils pas tout entiers dans ces lignes ?

Avant l'arrivée de la princesse à Madrid, ce n'était ni le roi, ni même la reine qu'y régnaient, c'était le cardinal Porto Carrero, et sous prétexte que la royauté nouvelle était son ouvrage, il lui faisait payer cher le service qu'il lui avait rendu. Le parti autrichien et ses chefs, Oropesa, Melgar, le prince de Darmstadt, Mendoza avaient été balayés de la cour avec la reine douairière, reléguée à Tolède sons la surveillance la plus sévère. Louis XIV, en greffant cette vieille monarchie usée sur une tige plus vivace, aurait voulu refaire, au sud des Pyrénées, une royauté vraiment espagnole, où toutes les provinces, oubliant leurs souvenirs de royaume et leurs instincts de séparation, se seraient fondues dans la grande unité nationale. Mais pour cela, il fallait deux choses : que la France renonçat à régner à Madrid, et c'était chose bien difficile à

obtenir de Louis ; et que la Castille renonçât à son rêve de suprématie sur les autres provinces, et ne voulût pas être à elle seule l'Espagne tout entière. Or Porto-Carrero était Castillan, et ne voulait employer que des Français ou des Castillans comme lui. Ainsi l'ambassadeur de France était admis au *Despacho,* dont les Grands d'Espagne étaient exclus. Le cardinal-ministre était donc à la fois plus Français que Louis, et plus Castillan qu'Ysabel, et cette attitude de la royauté nouvelle ne contribua pas peu à jeter la Catalogne, l'Aragon et Valence dans les bras du prétendant autrichien. Dur et sans pitié, Porto Carrero n'avait fait, comme dit Louville, « qu'ôter à tout le monde sans rien donner à personne. » La maison du roi, avec son faste insensé, appelait sans doute bien des réformes; mais il les avait faites sans discernement, et avec une impitoyable dureté. Les grandes familles ruinées, qui vivaient de ces pompeuses sinécures, avaient été brusquement mises sur le pavé ; aussi la cour était-elle peuplée d'ennemis du cardinal, de la France, et de tous ceux qui la représentaient à Madrid.

La princesse des Ursins avait de grands défauts, qui tous peuvent se ramener à un seul, le besoin de dominer ! mais elle avait aussi de grandes qualités, d'esprit bien plus que de cœur. Quand la passion ne l'aveuglait pas, elle voyait juste en affaire. Ce qui la frappa surtout, à son arrivée à Madrid, ce fut de voir les Français détestés, grâce au cardinal qui, par ses aveugles préférences pour eux, avait soulevé toute la Grandesse. Entre le parti français, dont Porto-Carrero était l'âme, et le parti autrichien, annulé pour le moment, un tiers parti, purement national, s'était formé sous les auspices du comte de Montellano, l'homme le plus

distingué de la cour, depuis qu'Oropesa n'y était plus. La princesse résolut de s'appuyer sur ce parti, sans repousser les Français : « Non, écrit-elle à Versailles, je n'imiterai pas le cardinal, tout en le regardant comme mon *principal ami*. Je chercherai à m'attirer l'amitié des Espagnols, et je n'épouserai pas toutes les haines de ce prélat. » Et ce qu'elle disait, elle le fit : les pages français du Roi furent vêtus à l'espagnole ; Philippe lui-même adopta la *golilla* (la fraise), cachet du costume national, et pour l'y décider, la jeune reine dut lui dire qu'elle ne l'aimait qu'ainsi vêtu. Mais disons-le à l'honneur de Philippe V, tout résolu qu'il fut à se faire Espagnol, il refusa toujours d'autoriser de sa présence l'horrible usage des *autos-da-fé*. Enfin, par une pensée qui révèle en elle un véritable homme d'Etat, la princesse insista près du cardinal, son *prinpal ami*, pour que Catalans, Aragonais, Valenciens fussent appelés à tous les emplois du pays sans distinction d'origine. Mais ici, elle se heurtait contre des préjugés trop enracinés pour céder à la voix de la raison où de l'intérêt public. Porto-Carrero et Arias, l'Archevêque de Séville, son *alter ego*, résistèrent, comme on résiste en Espagne, en n'obéissant pas, sans refuser d'obéir. La princesse s'aperçut bientôt que le seul moyen de vaincre leur opposition, c'était de les écarter des affaires, et dès ce moment leur renvoi fut une chose arrêtée.

A la cour de France, depuis Richelieu, il n'y avait plus qu'un maître et des laquais; à la cour d'Espagne, au contraire, les grands servaient et commandaient à la fois. Le pays était dompté, mais la Grandesse ne l'était pas, et tout en se disputant les charges de la domesticité royale, on est tout étonné de voir ces servi-

teurs, rampant devant leur maîtres, se relever pour parler de leurs *droits*. Nous en aurons plus d'un exemple pendant le *ministère de madame des Ursins*. Mais son crédit naissant n'avait pas encore eu le temps d'inquiéter la puissance de ces Grands qu'elle aspirait à dominer. Le plus pressé, c'était d'établir son empire sur la jeune reine, et de la mener d'abord, pour lui apprendre à mener son mari. La reine se faisait une loi d'assister au *Despacho*; et ne voulant pas s'y trouver seule avec tous ces hommes, elle avait dû y faire entrer la princesse, ce qui avait ouvert à celle-ci l'entrée des affaires. Un instant, Marie-Louise avait eu envie d'être jalouse de sa caméristе, malgré son âge plus que discret (elle avait alors cinquante-neuf ans). Mais douée d'une rare perspicacité, quand la passion ne l'aveuglait pas, la reine ne tarda pas à s'apercevoir que la tendresse de son époux pour elle, loin de diminuer, augmentait à mesure qu'il voyait plns souvent madame des Ursins. Ainsi, dans cette cour étrange où tous les rôles étaient intervertis, le crédit de la caméristе sur sa maîtresse se consolidait en même temps que l'empire de celle-ci sur le jeune monarque; et le vrai roi d'Espagne, en dernière analyse, c'était la princesse des Ursins!

L'ambassadeur de France, Noailles, en fut frappé: aussi écrit-il à son maître, qui veut tout savoir: « J'entrevois que la reine gouvernera son mari sans qu'on puisse l'en empêcher; on doit donc faire en sorte qu'elle le gouverne bien, et la princesse est nécessaire pour cela; ses progrès sont considérables. Il n'y a pas d'autres moyen à employer près de la reine; car, pour peu qu'on la pratique, on voit bien qu'il ne faut pas la traiter en enfant. »

Quant à Philippe V, son caractère, si fâcheux chez un roi, s'explique par son histoire. « Cadet d'un aîné, nous dit Saint-Simon, vif, violent, impétueux, d'humeur terrible et de volonté outrée, Philippe avait été élevé dans un état de dépendance, nécessaire pour éviter des troubles dans la famille royale. Ainsi le voulait la raison d'État qui est la suprême loi. » Mais pour mieux atteindre le but, on l'avait dépassé, et entre son frère et son aïeul, Philippe, avait si bien appris à obéir qu'il ne put jamais en perdre l'habitude. Louis XIV le savait quand il adressait à son petit-fils, couronné et marié, mais non émancipé, ces instructions si justes et si dignes, mais qui forment avec toute son éducation un étrange contraste : « Écoutez, mais décidez seul. Dieu, qui vous a fait roi, saura vous donner les lumières nécessaires pour en remplir les devoirs. » Et ailleurs : « marié, ne vous laissez pas gouverner, c'est une faiblesse et un déshonneur. On ne le pardonne pas aux particuliers, et les rois, exposés à la vue du public, en sont encore plus méprisés, quand ils souffrent que leurs femmes les dominent. » (*Mém. de Noailles*, t. II, p. 2 et 76). « Décidément, ajoute Saint-Simon, il était fait exprès pour se laisser enfermer et gouverner. » Et cet horoscope se vérifia de point en point; avec des qualités réelles de cœur et d'esprit, Philippe était destiné à être mené toute sa vie, par sa femme, par madame des Ursins, par le cardinal Alberoni, par tous ceux enfin qui l'approcheraient d'assez près pour s'apercevoir de sa faiblesse, et pour l'exploiter.

Après le Roi, il faut nous occuper de la reine. Dans ce siècle de portraits, celui de Marie-Louise ne pouvait pas faire défaut. Le voici, tracé par Grammont, pour madame de Maintenon qui le lui avait demandé. « Elle

était presque aussi grande qne la duchesse de Bourgogne, sa sœur aînée. Elle en avait la taille fine et les manières gracieuses. Son air était noble et majestueux; ses yeux médiocrement grands et peu vifs; son teint pâle, mais beau; sa bouche petite, ses dents assez blanches, mais mal rangées. On ne pouvait pas dire que c'était une beauté, mais on pouvait assurer que sa figure plairait à tout homme de bon goût... Quant à son esprit, tout ce qui a pu vous revenir sur ce sujet est au-dessous de ce que je viens de voir et d'entendre. La reine d'Espagne, est ce qui s'appelle, dans le plus exquis, une personne fort extraordinaire. » A Villefranche, après leur première entrevue, madame des Ursins écrivait à Torey, « que la jeune princesse saurait *faire la reine à merveille.* » Toutes deux, du reste, tranchaient par leurs rares facultés sur ce fond de nullité hautaine de la Grandesse espagnole, aussi incapable de conduire l'État que de se laisser conduire. « La reine, dit encore le même Grammont, n'aime ni la comédie, ni la musique, ni la conversation, ni la promenade, ni la chasse, à seize ans!... Elle ne veut que gouverner le roi et la nation... Et quand à Philippe V, esprit juste, mais paresseux, faible et irrésolu, il la craint à l'excès, et tant qu'il l'aura, il sera un enfant de six ans, et jamais un homme. »

Nous ne recommencerons pas le récit de la guerre de la succession, au point de vue des coulisses, après celui de la scène. Notons seulement, en passant, les faits qui jettent un jour nouveau sur les caractères. Ainsi, en 1702, quand le tour fâcheux que prennent les affaires d'Italie inspire à Philippe la pensée généreuse d'aller se mettre à la tête de son armée, Louis donne à son petit-fils les éloges qu'il mérite. Il ne se prononce pas

d'abord contre son projet d'emmener sa jeune femme avec lui, comme elle en témoignait l'ardent désir; mais bientôt, informé que les Espagnols fidèles craignent de se voir abandonnés par le roi et par la reine, et que les mal intentionnés y puisent une audace nouvelle, Louis se déclare contre le voyage de la reine : « Il vaudrait mieux, écrit-il à son petit-fils, ne pas aller en Italie que de l'y emmener avec vous. » Et il insiste avec raison sur la nécessité de laisser à l'Espagne sa jeune reine, qu'elle idolâtre, comme un gage du retour de son mari.

Le sacrifice était pénible pour Philippe, qui eût voulu ne pas se séparer un instant de la femme qu'il aimait; mais devant l'impérieuse volonté du *Grand-Roi*, il fallut céder, et les deux époux obéirent en pleurant. Avec une abnégation bien rare à cet âge, Marie-Louise, surmontant sa douleur, résuma toute sa ligne de conduite dans ces nobles paroles : « Je n'ai pas de volonté en opposition avec mon devoir. » Louis fut frappé de tant d'empire sur soi-même chez une nature aussi ardente, et à un âge aussi tendre. Touché de voir cette jeune femme s'immoler ainsi aux intérêts de son époux, il lui rend, dans les lignes suivantes, le plus beau témoignage : « Je n'ai qu'à louer votre conduite; ce ne sont pas des conseils que j'ai à vous donner; mais des éloges. Suivez toujours vos inspirations; vous pouvez vous y livrer avec toute sûreté. Je ne vous refuse pas les conseils de mon expérience, mais je suis sûr que vous les préviendrez, et je n'aurai qu'à vous admirer, et à vous renouveler l'assurance de ma tendresse. »

Certes, de tels éloges ont du prix, dans une bouche qui n'en est pas prodigue. Mais aussi, il faut voir, pendant l'absence de son époux, sous la tutelle, il est vrai, de la princesse des Ursins, la tenue de cette reine de

quatorze ans, qui n'eut jamais d'enfance, à l'inverse de Charles II, resté enfant toute sa vie. Ainsi, aux Cortès d'Aragon, sur ce terrain difficile où Philippe IV avait fait tant de faux pas, Marie-Louise étonne l'Espagne par son sérieux précoce, son entente des affaires, à l'âge où elles ne sont encore qu'un fardeau. De retour à Madrid, elle envoie à son époux les maigres subsides (cent mille ducats) que l'Aragon lui a votés, sans vouloir rien en garder, même pour ses besoins. Elle refuse obstinément, tant que le roi sera à la guerre, les divertissements même les plus innocents, et chacun s'étonne de cette raison prématurée, de cette vie consacrée aux devoirs les plus sérieux, à un âge qui, d'ordinaire, appartient au plaisir. Elle-même s'en étonne parfois, et retrouve un instant sa jeunesse pour s'écrier : « Voilà, certes, des passe-temps fort honorables, mais assez peu divertissants pour une tête aussi jeune que la mienne, d'entendre parler, tout le jour durant, des nécessités du trésor et de l'impossibilité d'y faire face ! »

On connaît maintenant à fond les trois personnages de ce drame intime, le roi, la reine et la *camerera mayor;* quant aux ambassadeurs de France, qui se succèdent presque aussi vite que les premiers ministres sur ce terrain mouvant ; quant aux Grands d'Espagne, aussi jaloux du pouvoir qu'incapables de l'exercer, quant à tous ces comparses politiques qui paraissent tour à tour sur la scène pour y étaler leur impuissance, et en sortir plus effacés encore qu'ils n'y étaient entrés, nous renonçons à la tâche ingrate de raconter des intrigues sans fin, qui ne changent que de noms propres, sans rien changer à la face des affaires. Ce qui ressort pour nous de tout ceci, c'est que Louis XIV n'a rien compris à l'Espagne ni au caractère espagnol, chez qui,

dans sa déchéance profonde, l'orgueil a survécu à la capacité. Le point de départ du *Grand-Roi*, dans ses relations avec cette province qu'il vient d'annexer à son empire, et qu'il fait gouverner par un vice-roi, c'est le mépris pour l'Espagne, qu'il juge, avec raison, hors d'état de se gouverner elle-même, mais qui n'en est pas pour cela plus disposée à se laisser gouverner par des étrangers. Comme tous ceux qui ne demandent qu'à se tromper eux-mêmes, Louis avait été trompé par ses agents, moins occupés de l'éclairer que de lui plaire. Chose étrange ! Philippe V, si inférieur en talent et en puissance de travail à son illustre aïeul, l'homme le plus appliqué de son royaume, avait jugé mieux que lui l'Espagne. Il est vrai qu'il avait sur lui un double avantage : celui de la connaître, et d'aimer le peuple que Dieu lui donnait à gouverner. A Milan, à Naples comme à Madrid, Philippe s'était bien vite apercu que les peuples ne sont pas ingrats, et que, soit haine, soit amour, ils rendent toujours tout avec usure. Il sentait vivement ce qu'avait de blessant pour les Espagnols cette prétention de Louis de les régir *à la française*, du fond de son Versailles. Par une inspiration un peu hardie pour une nature aussi dénuée d'initiative, il résolut de s'affranchir de la tutelle de Porto-Carrero, et d'émanciper l'Espagne et lui, en se chargeant seul de la gouverner. Il ne voulut pas même donner entrée au cardinal dans le *Despacho*, d'accord, en ceci, avec le secret avis que lui avait fait passer son aïeul : « N'ayez jamais de premier ministre ! »

Cette innovation causa grand scandale à la cour, mais elle fut vivement approuvée par l'opinion, plus favorable au roi qu'à la Grandesse. Louis XIV lui-même parut s'y associer en rappelant son ambassadeur Mar-

sin, trop compromis avec le parti espagnol, et en envoyant à sa place le cardinal d'Estrées, le vieil ami de la princesse, et la fleur de la diplomatie française. Voici le portrait que trace de lui Saint-Simon : « Un homme vif, ardent, bouillant, haut à la main, accoutumé aux affaires et à décider, et ne voulant de supérieur ni d'égal;... qui, lors de son ambassade en Espagne, n'avait plus la tête aussi forte; mais plus elle s'affaiblissait, plus il avait de hauteur dans le caractère et de fermeté dans l'esprit. »

Tout alla bien en commençant : Mme des Ursins, appuyée sur Montellano, dont le bon sens, la capacité et la probité rigide tranchaient avec la nullité présomptueuse de la Grandesse, était de fait à la tête des affaires. Elle donnait à la jeune reine, de plus en plus attachée à ses devoirs, l'impulsion que celle-ci rendait à son docile époux. Philippe, persuadé qu'il gouvernait l'Espagne à lui seul, jouissait du contraste de sa popularité bien réelle avec l'impopularité toujours croissante de Porto Carrero et d'Arias. Mais tout ceci ne faisait pas le compte du nouvel ambassadeur qui, pénétré de son mérite, voyait, avec une surprise peu flatteuse, que personne à Madrid, ni le roi, ni la reine, ni surtout la princesse, n'avait besoin de lui, et que les choses marchaient d'autant mieux qu'il s'en était moins mêlé.

En face du vieux parti espagnol, toujours uni contre l'etranger, en dépit de toutes ses divisions, un parti français se groupait autour de l'ambassadeur. Il se composait d'abord du neveu du cardinal, l'abbé d'Estrées, qui avait tous les défauts de son oncle, sans ses qualités, et qui, y joignant encore la présomption de la jeunesse, aspirait à mener l'ambassadeur, en

attendant l'heure de le remplacer. Puis venait Orry, le réformateur des finances de l'Espagne, chargé de les établir sur le pied français, mais qui n'avait pas encore trouvé le secret de faire couler le Pactole dans les caisses du trésor ; Orry, dont Saint-Simon nous a tracé le portrait peu flatté : « Orry, une manière de *sourdaut*, de beaucoup d'esprit ; de la lie du peuple, et qui avait fait toute sorte de métiers, pour vivre d'abord, puis pour gagner. D'abord rat-de-cave, puis homme d'affaires de la duchesse de Portsmouth, qui le trouva en friponnerie, puis le chássa... Il s'agissait d'envoyer en Espagne un homme obscur qui n'effarouchât pas, et eût pourtant assez d'instruction pour s'introduire, et de lumières pour voir, et rendre bon compte à Madame des Ursins. Orry lui fit sa cour ; son esprit lui plut, elle le trouva obséquieux pour elle, et d'humeur à entreprendre sous ses auspices. C'était pour elle un moyen de mettre le nez dans les finances ; ils se lièrent donc, de valet à maîtresse... »

Après Orry le financier, venait ensuite le satirique Louville, le confident de Philippe et le chef de sa maison française ; Louville qui, comme Tessé, dans leur trop spirituelle correspondance, vous feraient prendre en grippe ce don fatal de l'esprit qui, en France, tient trop souvent lieu de tout, et dispense de bon sens, d'esprit de conduite et de solidité ! Enfin le père Daubenton, doublement suspect à la princesse des Ursins, comme confesseur du monarque et comme jésuite. Le mot d'ordre de ce parti français, c'était une admiration aveugle pour le majestueux édifice de l'administration de Colbert, et le parti pris de l'implanter en Espagne, sans savoir si la plante convenait au sol qui devait la recevoir.

En arrivant à Madrid, le cardinal d'Estrées, gonflé de sa propre importance et de la faveur de Louis XIV, avait commencé par tout critiquer, et ne trouver rien à son gré. Le roi et la princesse, à l'entendre, tenaient les Français trop à l'écart, employaient trop les Espagnols, et ne savaient pas gouverner, puisqu'ils gouvernaient sans lui. Aussi ne lui fallut-il pas longtemps pour se brouiller avec tout le monde, avec Porto-Carrero et Arias, avec son neveu, qui lui fauchait l'herbe sous le pied, et intriguait déjà contre son oncle ; enfin, avec madame des Ursins, qui avait bientôt flairé en lui un rival au lieu d'un allié. Mais, en revanche, le cardinal, qui avait l'oreille du *Grand-Roi*, regagnait à Versailles le terrain qu'il perdait à Madrid. Bientôt la princesse eut en lui un rival redoutable dans la confiance de Louis, qui, pour ce qui touchait l'Espagne, ne voyait que par ses yeux. Pour la perdre, toutes les armes furent bonnes : on fouilla jusque dans sa vie privée, et, dans l'intimité de cette nouvelle reine d'Espagne, on n'eut pas de peine à trouver un autre Valenzuela. C'était un certain d'Aubigny, son écuyer, qui, comme l'autre, tenait le milieu entre le gentilhomme et le valet, et abusait de son crédit, comme tous ces parvenus de bas étage, qui se redressent d'autant plus haut qu'ils ont rampé plus longtemps.

Une lettre de Louis XIV à son petit-fils montre à quel point cette âme, toujours ouverte à la méfiance, avait reçu les fâcheuses impressions qu'y semait le cardinal. « Il y a deux ans que vous régnez, écrit-il à Philippe, et vous n'avez pas encore parlé en maître ! Par trop de méfiance de vous-même, vous n'avez pu vous défaire de cette timidité, pendant que vous méprisez les périls de la guerre. A peine vous arrivez à Madrid, qu'on réus-

sit à vous persuader que vous êtes capable de gouverner seul une monarchie dont vous n'avez jusqu'ici senti que le poids. Vous oubliez l'embarras de vos affaires, et vous vous applaudissez de tenir seul vos conseils. Est-ce répondre à l'amitié que j'ai pour vous que d'exclure de vos conseils le cardinal d'Estrées, l'homme le plus consommé dans les affaires que je pusse mettre auprès de vous. J'ai préféré vous asseoir sur le trône à me rendre maître des Etats qui devaient composer mon partage. J'épuise mon royaume; toute l'Europe se ligue contre moi pour vous accabler, et l'Espagne, insensible à ses malheurs, ne contribue en rien à sa conservation... Je vous aime trop tendrement pour me résoudre à vous abandonner; mais vous me réduirez à cette fâcheuse extrémité, si je cesse d'être informé de ce qui se passe dans vos conseils... Choisissez donc ce que vous aimez le mieux : ou mon assistance, ou de vous laisser aller *aux conseils intéressés de ceux qui veulent vous perdre*. Si c'est le premier, ordonnez au cardinal Porto-Carrero de rentrer au *Despacho*, continuez d'y donner entrée au cardinal d'Estrées et au président de Castille. Ne vous renfermez point dans *la mollesse honteuse de votre palais*. Montrez-vous à vos sujets, écoutez leurs demandes, faites-leur faire justice, acquittez-vous enfin des devoirs où Dieu vous appelle en vous plaçant sur le trône. »

Le roi, et surtout la reine, répondirent avec une vivacité respectueuse à ces accusations qui passaient pardessus leurs têtes pour atteindre la princesse. Celle-ci y joignit un mémoire énergique adressé à Louis XIV. Prenant pour elle ses reproches dont elle se fait un titre d'honneur, elle avoue librement que Philippe n'a

fait que suivre ses avis; elle vante la capacité du jeune roi, et accuse le cardinal d'avoir voulu le traiter en mineur et lui retirer la direction des affaires, pour la concentrer tout entière dans sa main. Elle finit en demandant la permission de « quitter le poste ingrat qu'elle occupe, puisque ses conseils, toujours bien venus du roi et de la reine, ne le sont plus de l'arbitre suprême qui réside à Versailles. » Dans ce grave conflit, madame de Maintenon, avec sa prudence ordinaire, garda la neutralité. Quant à Louis, consultant son amour-propre irrité plus que l'intérêt de son petit-fils, il prit au mot la princesse, et accepta sa démission. L'ambassadeur, triomphant, le prit alors de plus haut que jamais : Espagnols comme Français durent plier sous son joug. Le roi et la reine, comme des enfants rebelles, furent forcés de rentrer en tutelle, et chaque fois qu'is essayèrent de résister, le cardinal les fit taire en alléguant la volonté de leur aïeul.

L'ardente et volontaire nature de Marie-Louise ne pouvait pas accepter un pareil joug. Le chagrin de se séparer de celle qui avait régné sur son cœur avant de régner sur l'Espagne altéra sa santé. Tous les partis, faisant trève à leurs rancunes, se réunirent contre l'ambassadeur. Madame des Ursins, laissant les fautes de ses ennemis travailler pour elle, se taisait et préparait son départ. Louis, qui, du fond de son palais, vivait autant à Madrid qu'à Versailles, finit par s'apercevoir que le départ de la favorite, loin de ramener la paix, ne ferait qu'irriter les haines qu'il avait voulu calmer. Une lettre embarrassée, qu'il fit écrire à la princesse par Torcy, en l'engageant à rester à la cour, à condition d'y faire bon ménage avec l'ambassadeur, fit sentir

à celle-ci que le vent avait tourné, et que le flot montait pour elle au lieu de descendre. Aussitôt, avec son tact exquis, exigeant toujours plus à mesure qu'on lui cédait davantage, elle demanda hautement une *satisfaction* pour l'injure qu'on lui avait faite, et déclara qu'elle ne resterait pas à Madrid, à moins d'un contre-ordre positif de Sa Majesté. L'ambassadeur eut beau protester, sentant que, si le roi cédait, ce serait à ses dépens, et que la position pour lui ne serait plus tenable, l'orgueilleux monarque fut obligé de se courber devant la dignité blessée de sa sujette et le besoin qu'il avait de ses services, et il lui écrivit, de sa royale main, la lettre suivante : « Ma cousine, si je doutais de votre zèle et de votre fidélité, je n'aurais pas conseillé au roi et à la reine de vous retenir à Madrid. J'ai tout lieu de croire que votre séjour y sera utile pour mon service et celui du roi mon petit-fils. Vous ne pouvez mieux me confirmer dans cette opinion que par votre union avec le cardinal; et moi, je serai bien aise de faire connaître la satisfaction que j'aurai de votre conduite par de nouvelles marques de mon estime et de mon affection. »

La victoire nc pouvait pas être plus complète : Louis XIV était dompté; mais, pour la princesse, un dernier triomphe restait à obtenir : c'était le départ de l'ambassadeur. Louis répugnait à subir encore cette humiliation. Le roi et la reine, poussés par Mme des Ursins, redoublèrent d'instances pour obtenir le renvoi de leur commun ennemi : « Chaque jour qu'il reste à Madrid, écrit Philippe à son aïeul, fait un mal irréparable à la France et à l'Espagne. » Et la reine ajoutait, avec l'expansion de sa vive nature : « Mon mari et

moi, nous le détestons au point que, si nous n'avions pas d'autre alternative que d'abdiquer la couronne ou de souffrir qu'il restât à Madrid, je ne sais pas ce que nous choisirions. » Le résultat, facile à prévoir, fut le départ du cardinal, qui finit par demander son rappel. Le roi, à sa prière, lui donna pour successeur son neveu, l'abbé d'Estrées, qui, sous main, avait tout fait pour hâter son renvoi.

ROSSEEUW SAINT-HILAIRE.

(La fin à la prochaine livraison.)

DES RAPPORTS PHILOSOPHIQUES

DE GŒTHE ET DE DIDEROT.

De même que dans l'histoire naturelle, on classe les individus en familles, en genres, en espèces, d'après le nombre et l'importance relative des analogies qu'on découvre entre leurs caractères morphologiques, on peut, dans l'histoire de la philosophie, classer les penseurs d'après le nombre et l'importance des analogies qu'on découvre entre leurs caractères spéculatifs, c'est-à-dire entre leurs idées. Il y a en métaphysique comme en zoologie et en botanique des traits dominateurs et des traits secondaires. Les conceptions y sont échelonnées hiérarchiquement, subordonnées les unes aux autres, de telle façon qu'il suffit de connaître les plus générales pour deviner les plus particulières dans le système des idées qui constituent la personnalité d'un philosophe quelconque.

Quand on étudie, à ce point de vue comparatif, Gœthe et Diderot, on est frappé tout d'abord de l'identité des impressions que le spectacle du monde exerce immédiatement sur leur âme. Ce qu'ils y aperçoivent, c'est l'activité intérieure et infinie qui se déploie avec une spontanéité féconde et une harmonie magnifique dans l'univers, c'est la puissance et l'intelligence du ressort intérieur des choses. Tous deux sont dynamistes et si épris de la solidarité des phénomènes, de la continuité des êtres, de l'unité de la substance et de la force, qu'ils sacrifient constamment les différences aux res-

semblances et considèrent la nature comme un grand tout esthétique dont les parties solidaires se répètent et se commandent les unes les autres, de telle sorte qu'il est impossible de les envisager isolément, comme un type idéal dans lequel la forme émane de la force et la force de l'esprit, de telle sorte qu'en définitive c'est l'esprit qui pénètre et meut tout, et maintient l'identité du monde au sein de l'éternelle rénovation des choses.

De cette affinité prédominante découlent des affinités secondaires d'un caractère fort précis. Aussi Gœthe pense comme Diderot, à l'instar de Leibniz, que le grand est reflété dans le petit, c'est-à-dire que la monade est perceptive et représentative de l'univers, ce qui est peut-être la plus féconde et la plus juste des idées leibniziennes. Il professe comme Diderot l'opinion que les taxonomies et les nomenclatures sont contraires à la nature des choses. Celui-ci s'amuse souvent de l'espèce de fureur avec laquelle les *Méthodistes* prétendent tout classer. Gœthe faisant allusion aux travaux de Jussieu, écrit : « Système naturel, expressions qui impliquent une contradiction formelle; il ne peut y avoir de système dans la nature. Elle est vivante et renferme la vie; elle passe, par des modifications insensibles, d'un centre inconnu à une circonférence qu'on ne saurait atteindre. Les études sur la nature sont sans limites (1). »

Cette opposition à l'analyse s'accuse encore ailleurs. Gœthe avait contre les mathématiques les mêmes préventions que Diderot. Il ne les aimait pas. Elles lui inspiraient une sorte d'aversion, elles le gênaient, le

(1) *Sammtl. Werke*, t. XXX, p. 350.

contrariaient, l'offusquaient. Il a contre elles des paroles dédaigneuses et dures. Il regrette l'usage excessif qu'on en fait dans la physique, « où, dit-il, elles gênent la science au lieu de l'avancer. » Il écrit, tout exprès pour le démontrer, un long morceau intitulé : *Des mathématiques et de leur abus* (1). Cela se conçoit de la part d'un poète et surtout d'un homme qui n'entend pas les mathématiques. Diderot, lui, n'en était pas là. Il les connaissait à merveille. Il avait approfondi les plus subtiles et les plus difficiles, au point que d'Alembert avait souvent recours à ses conseils, et les opuscules qu'il nous a laissés, attestent que s'il avait voulu être un grand géomètre, il ne tenait qu'à lui. Cependant il redoutait, comme le poète de Weimar, l'abus des mesures et du calcul, il gourmandait les mathématiciens avec une verve singulière. Il a résumé ses opinions à ce sujet dans le morceau qui suit et qu'il met sous la protection d'un autre leibnizien, du grand Buffon, lui aussi très-versé dans les mathématiques et très-convaincu qu'il est périlleux d'en abuser : « Une des vérités, écrit Diderot, qui aient été annoncées de nos jours avec le plus de courage et de force et qui aura certainement les suites les plus avantageuses, c'est que la religion des mathématiciens est un monde intellectuel, où ce que l'on prend pour des vérités rigoureuses perd absolument cet avantage lorsqu'on l'apporte sur notre terre. On en a conclu que c'était à la philosophie expérimentale à rectifier les calculs de la géométrie et cette conséquence a été avouée même par les géomètres. Mais à quoi bon cor-

(1) *Sammtl. Werke*, t. XXX, p. 381.

riger le calcul géométrique par l'expérience? N'est-il pas plus court de s'en tenir au résultat de celle-ci : d'où l'on voit que les mathématiques, transcendantes surtout, ne conduisent à rien de précis sans l'expérience... Il resterait à faire un grand ouvrage qu'on pourrait appeler l'*Application de l'expérience à la géométrie* ou *Traité de l'aberration des mesures*.... Lorsque les géomètres ont décrié les métaphysiciens, ils étaient bien éloignés de penser que toute leur science n'était qu'une métaphysique. On demandait un jour : qu'est-ce qu'un métaphysicien? Un géomètre répondit : c'est un homme qui ne fait rien. Les chimistes, les physiciens, les naturalistes et tous ceux qui se livrent à l'art expérimental, non moins outrés dans leur jugement, me paraissent sur le point de venger la métaphysique et d'appliquer la même définition au géomètre. Ils disent : A quoi servent toutes ces profondes théories des corps célestes, tous ces énormes calculs de l'astronomie rationnelle, s'ils ne dispensent point Bradley ou Lemonnier d'observer le ciel? Et je dis heureux le géomètre en qui une étude consommée des sciences abstraites, n'aura point affaibli le goût des beaux-arts, à qui Horace et Tacite seront aussi familiers que Newton, qui saura découvrir les propriétés d'une courbe et sentir les beautés d'un poète (1)! » — Ainsi Gœthe qui ne savait pas les mathématiques, les repousse par instinct, par des raisons de poète ; Diderot qui les savait, les repousse par réflexion, par des raisons de philosophe. Tous deux s'en défient, tous deux redoutent l'abus et l'illusion du calcul, aussi complètement que Buffon, que Bonnet et que l'unani-

(1) *Interprétation de la nature*, §§ 2 et 3.

mité des autres penseurs dont j'ai formé l'école leibnizienne du XVIIIe siècle. — J'ajoute que ce sentiment à l'égard de la méthode mathématique, conséquence immédiate d'une prédilection excessive pour l'intuition, est un des traits les plus nets, les plus précis qui puissent servir à caractériser cette école et à la distinguer de l'école cartésienne où la méthode mathématique exerce un pouvoir exclusif et souverain. Et ce caractère est un de ceux qu'on pourrait appeler, dans la taxonomie des philosophes dont j'ai tracé l'idée, un caractère dominateur. *A priori*, on ne se trompera jamais en concluant, de ce que un philosophe s'exprime sur le compte des mathématiques comme Diderot ou comme Gœthe : 1° qu'il n'est pas cartésien ; 2° qu'il est, au moins dans les grandes lignes, leibnizien, — c'est-à-dire qu'on peut, avec ce seul indice, reconstruire sa personnalité spéculative presque aussi sûrement que Cuvier restituait les mammifères de Montmartre avec un fragment de squelette.

Telles sont les affinités générales de Gœthe et de Diderot. Il en existe d'autres d'un ordre plus spécial et d'une nature non moins piquante.

Il est honorable, sans doute, d'être soi-même l'artisan de sa fortune, mais le monde a un respect particulier et légitime pour ceux qui la tiennent de leurs ancêtres. Il n'en est pas de même pour cette fortune de l'esprit qui consiste dans les idées, dans les doctrines. Celles-là seules ont du prix qu'on a tirées soi-même de son propre fonds et qu'on ne tient de personne. Ce qui donne au savant et au philosophe de l'autorité et de la célébrité, ce sont exclusivement ses pensées originales, ses inventions personnelles, les rapports nouveaux qu'il a découverts. Aussi on s'explique l'ar-

deur des controverses qui se sont élevées de tout temps entre les travailleurs de l'esprit, au sujet de la priorité des idées et des doctrines, la vigilance des précautions inquiètes avec laquelle ils s'occupent d'assurer leurs droits de possession sur les trésors qu'ils ont extraits les premiers du filon de l'inconnu. Cette jalousie ombrageuse des inventeurs — et quels plus féconds inventeurs que ces voyants qu'on appelle des métaphysiciens — est fort naturelle, car que resterait-il la plupart du temps à ces fiers ouvriers qui ne demandent à l'humanité, en échange de tant de services, qu'un peu de gloire, s'ils se laissaient dépouiller de ce qui la leur mérite? « Il n'y a, dit Cuvier, aucune propriété plus sacrée que celle des conceptions de l'esprit (1). » Et puis la vérité de l'histoire, la juste appréciation de l'enchaînement évolutif des idées, ne sont-elles pas directement intéressées à ce que l'heure où chaque vérité a fait son apparition, soit assignée avec précision, à ce que la place que chacune occupe, par rapport à celles qui la suivent ou la précèdent, soit exactement déterminée?

Ces convictions sont chez moi si fortes qu'il m'a paru indispensable, après avoir constaté la surprenante similitude de la philosophie de Gœthe avec celle de Diderot, de rechercher si cette similitude ne dissimulerait point des emprunts directs du premier au second, peut-être même quelque chose de plus. L'Académie va juger jusqu'à quel point les textes donnent raison à cette conjecture, que je ne me suis décidé à introduire ici qu'après mûre délibération.

Il faut d'abord rappeler les relations connues et

(1) *Règne animal*. Préface.

avouées de Gœthe et de Diderot. L'auteur de *Werther*, de la *Métamorphose des plantes* et de *Faust* connaissait à fond notre littérature et particulièrement nos auteurs du XVIIIe siècle, dont il a jugé les principaux avec une exquise finesse, une pénétrante sagacité et une grande sympathie. Nos idées, nos sentiments, nos goûts lui étaient familiers. Il aimait et il cherchait à s'approprier notre grâce, notre lucidité, notre netteté incisive. « Je ne haïssais pas les Français, dit-il à Eckermann... Comment pourrais-je, moi pour qui barbarie et civilisation sont des idées d'une importance exclusive, concevoir de l'antipathie pour *une nation qui compte parmi les plus cultivées de l'univers, et à qui je dois une si grande part de mon éducation personnelle* (1) ! » Cette fois, Gœthe a été sincère. Il lui est arrivé de l'être dans d'autres occasions, mais ses rapports avec Diderot ne sont point de ces occasions.

En 1805, Gœthe fit impimer à Leipzig une traduction allemande du *Neveu de Rameau*, production posthume et inédite de Diderot, alors entièrement inconnue en France, et que l'auteur avait envoyée en Saxe, à une personne dn plus haut rang. En même temps, il donnait au public une série d'études sur les hommes célèbres de France au XVIIIe siècle (2). L'une de ces études est consacrée à Diderot. Gœthe y témoigne la plus vive admiration pour l'écrivain français. Il y analyse le *Neveu de Rameau* avec une clairvoyante pénétration.

(1) *Entretiens avec Eckermann*, trad. Charles 1862.

(2) *Des hommes célèbres de France au XVIIIe siècle*, traduit de l'allemand par M. M. de Saur et de Saint-Geniès, in.-8°, Paris, Renouard, 1813.

« Sous ce tissu, dit-il, si frêle en apparence, de bons mots et de reparties piquantes, l'auteur a caché une suite de raisonnements étroitement liés, semblables à une chaîne d'acier enfermée dans une guirlande de fleurs (1). » Il y marque toutes ses sympathies pour les talents variés et le caractère de Diderot, il y note son adhésion expresse à ses opinions esthétiques et littéraires. Mais il n'y dit pas un mot de sa philosophie.

Or, ainsi que l'attestent les rapprochements établis plus haut et que le démontrent, d'une façon plus péremptoire encore, ceux qui vont suivre, c'est en matière de philosophie que Gœthe est le plus redevable à Diderot. C'est dans l'*Interprétation de la nature* que l'on retrouve la plupart des idées auxquelles Gœthe attachait tant de prix qu'elles sont devenues l'objet des réflexions de toute sa vie.

La plus grande des idées biologiques attribuées à Gœthe est celle du type idéal, duquel dérivent, dans le règne végétal comme dans le règne animal, par voie de complications, et de métamorphoses successives les organismes divers. Ce n'est point ici le lieu d'examiner en soi cette idée, ni de rechercher jusqu'à quel point il est conforme à l'expérience ou à la raison de ramener les variétés morphologiques à un type primitif, quel que soit d'ailleurs ce type et quelque opinion que l'on professe touchant la nature des forces qui en peuvent déterminer les transformations. Il importe seulement de reconnaître que les conceptions de Gœthe relatives à la métamorphose des plantes ont été reçues par tous les botanistes sous la forme même que le

(1) *Des hommes célèbres de France au XVIIIe siècle*, p. 62.

poète leur avait donnée et que les doctrines analogues qu'il a proposées en ce qui concerne les animaux sont devenues le fondement de l'anatomie comparée, sans compter l'appui plus ou moins solide qu'elles ont prêté aux doctrines transformistes. Or, toutes les idées que le poète de Weimar a développées à ce sujet sont exprimées avec une netteté expresse dans les deux passages suivants de Diderot, sur lesquelles j'appelle l'attention de l'Académie, parce qu'ils représentent un moment important dans l'évolution des doctrines leibniziennes.

« Quand on considère, écrit Diderot, le règne animal et qu'on s'aperçoit que parmi les quadrupèdes, il n'y en a pas un qui n'ait les fonctions et les parties, surtout extérieures, entièrement semblables à un autre quadrupède, ne croirait-on pas volontiers qu'il n'y a jamais eu qu'un premier animal prototype de tous les animaux, dont la nature n'a fait qu'allonger, raccourcir, transformer, multiplier, oblitérer certains organes?... Quand on voit les *métamorphoses successives de l'enveloppe du prototype*, quel qu'il ait été, approcher un règne d'un autre règne par des degrés insensibles et peupler les confins des deux règnes (s'il est permis de se servir du terme de *confins* où il n'y a aucune division réelle) et peupler, dis-je, les confins des deux règnes d'êtres incertains, ambigus, dépouillés en grande partie des formes de qualité et des fonctions de l'un et revêtus des formes de qualité et des fonctions de l'autre, qui ne se sentirait porté à croire qu'il n'y a jamais eu qu'un premier être, prototype de tous les êtres (1)? » — Et ailleurs : « On dit : *il ne se passe rien de nouveau*

(1) *Interprétation de la nature*, aph. XII.

sous le ciel, et cela est vrai pour celui qui s'en tient aux apparences les plus grossières. Mais qu'est-ce que cette sentence pour le philosophe dont l'occupation journalière est de saisir les différences les plus insensibles ? Qu'en devait penser celui qui assura que sur tout un arbre il n'y avait pas deux feuilles sensiblement du même vert ? Qu'en penserait celui qui, réfléchissant sur le grand nombre des causes, même connues, qui doivent concourir à la production d'une nuance de couleur précisément telle, prétendrait sans croire outrer l'opinion de Leibniz, qu'il est démontré par la différence des points de l'espace où les corps sont placés, combinée avec ce nombre prodigieux de causes, qu'il n'y a peut-être jamais eu et qu'il n'y aura peut-être jamais dans la nature deux brins d'herbe absolument du même vert ? Si les êtres s'altèrent successivement en passant par les nuances les plus imperceptibles, le temps, qui ne s'arrète point, doit mettre à la longue, entre les formes qui ont existé très-anciennement, celles qui existent aujourd'hui, et celles qui existeront dans les siècles reculés la différence la plus grande ; et le *nil sub sole novum* n'est qu'un préjugé fondé sur la faiblesse de nos organes, l'imperfection de nos instruments et la brièveté de notre vie (1). »

Ces idées, d'origine leibnizienne ainsi que j'ai eu l'honneur de le démontrer jadis devant l'Académie, étaient depuis Leibniz dans un état d'obscure et lente incubation. Elles n'appartiennent pas à Diderot plus qu'à Gœthe, mais Diderot les a exprimées, en même temps que Maupertuis et d'autres naturalistes leibniziens de la même époque avec une précision que Gœ-

(1) *Interprétation*. *Parag.* LVII.

the n'a point dépassée. Pourquoi ont-elles fait fortune avec Gœthe et n'ont-elles rencontré du temps de Diderot qu'un accueil mêlé de défiance? C'est que du temps de Diderot les savants n'eurent pas l'heureuse pensée de les soumettre à de méthodiques vérifications et les abandonnèrent aux indiscrètes conjectures de quelques aventuriers philosophiques. Gœthe eut le bon sens et le bon goût d'étudier d'abord la métamorphose dans son domaine le plus incontesté, c'est-à-dire dans le règne végétal, et de l'y étudier avec la circonspection la plus sévère. Il vit plus tard l'extension graduelle de cette doctrine et il entrevit l'avenir avec un pressentiment bien juste et profond : « l'idée de la métamorphose, disait-il, est encore nouvelle parmi nous ; elle domine avec la puissance de la première impression, les esprits qu'elle entraîne ; il serait difficile, peut-être impossible, de prédire jusqu'où elle entraînera la science (1). »

Une autre conception que Gœthe a développée avec puissance et que Diderot avait marquée avant lui, est celle que les anatomistes philosophes ont appelée la théorie du *balancement des organes*.

« Cette considération dit Gœthe, nous conduit à formuler la loi suivante : aucune partie ne peut augmenter sans qu'une autre partie ne perde de son volume, et réciproquement. Telles sont les limites dans lesquelles la force plastique se joue d'une manière bizarre et arbitraire, sans qu'elle puisse ni dépasser, ni franchir le cercle fatal. Les chapitres du budget qui doit régler les dépenses de la nature sont fixés d'avance, mais elle est libre dans certaines limites, de répartir

(1) *Sammtl. Werke*, t. XXX, p. 350.

ses dépenses comme il lui plaît ; si elle veut dépenser davantage d'un côté, elle ne rencontre pas d'obstacles, mais elle est forcée de se restreindre sur un autre point : c'est ainsi que la nature ne peut jamais s'endetter ni faire faillite (1). »

Ecoutons maintenant Diderot :

« Il est évident que la nature n'a pu conserver tant de ressemblance dans les parties et affecter tant de variétés dans les formes, sans avoir souvent rendu sensible dans un être organisé ce qu'elle a dérobé dans un autre (2). »

Pour se rendre un compte exact de ces analogies, le meilleur moyen est de comparer attentivement l'opuscule de Gœthe intitulé : *Discours sur l'expérience considérée comme intermédiaire entre le sujet et l'objet* avec l'*Interprétation de la nature* de Diderot. Quiconque lit ensemble ces deux écrits, acquiert la conviction que le premier doit avoir été composé au moyen du second. Gœthe était trop avisé pour traduire littéralement Diderot, sans le citer. Mais s'il n'emprunte point les expressions, il s'empare fort adroitement des idées. Tout ce qu'il dit du danger de lier une expérience isolée à une idée arrêtée, ou de fonder sur des expériences isolées des rapprochements qui ne sont pas l'expression des faits, de la nécessité de varier les expériences isolées, d'étudier une expérience dans tous les sens et d'en suivre toutes les modifications, etc., n'est que la répétition des propositions énoncées dans l'*Interprétation de la nature.*

(1) *Sammtl. Werke*, t. XXXVII, p. 206.

(2) *Interprétation de la nature*. aph. XII.

Quand il développe l'idée que dans la nature vivante tout phénomène est lié à l'ensemble, il reproduit les conceptions hardies que suggérait à Diderot le fait de la conjonction méthodique de toutes les activités du monde.

« Puisque toutes choses dans la nature, dit Gœthe, mais principalement les forces et les éléments sont soumis à une action et à une réaction perpétuelles, ne devons-nous pas dire que chaque phénomène est en rapport avec tous les autres, comme nous disons d'un point éclairé qu'il *rayonne* dans toutes les directions? — Diderot avait écrit : « Il n'y a peut-être qu'un phénomène central qui jette des *rayons* non-seulement à tous ceux qu'on connaît, mais encore à tous ceux que le temps fera découvrir. »

C'est surtout dans les idées sur la méthode qu'on voit nettement tout ce que Gœthe doit à Diderot. Rien n'est d'ailleurs curieux comme la prédilection marquée de ces deux esprits si capricieux en apparence, si libres, si indépendants, pour tout ce qui tient à la conduite régulière et à la discipline logique du travail et de l'investigation. L'un et l'autre prodiguent les préceptes et les aphorismes à ce sujet. Diderot avait dit : « Le physicien dont la profession est d'instruire et non d'édifier, abandonnera donc le *pourquoi* et ne s'occupera que du *comment* (1). » — Gœthe répète textuellement : « La question du but, le *pourquoi* n'est nullement scientifique. L'esprit mieux éclairé se pose la question du *comment* (2). » Ceci concerne les causes finales à la recherche desquelles Diderot et Gœthe sont

(1) *Interprétations de la nature*, aphorisme LVI.

(2) *Entretiens avec Eckermann*, trad. Charles, p. 285.

egalement opposés. Mais l'un et l'autre affirment que c'est par respect pour la Divinité qu'ils y sont opposés : « Combien d'idées absurdes, s'écrie Diderot, de suppositions fausses, de notions chimériques dans ces hymnes que quelques défenseurs téméraires des causes finales ont osé composer à l'honneur du Créateur? Au lieu de partager les transports de l'admiration du Prophète et de s'écrier, pendant la nuit, à la vue des étoiles sans nombre dont les cieux sont éclairés : *Cœli enarrant gloriam Dei*, ils se sont abandonnés à la superstition de leurs conjectures (1)... » — Gœthe, à son tour, exprimant un sentiment identique, s'écrie : « Les docteurs de l'utilité croiraient renier leur Dieu, s'ils n'adoraient celui qui a donné des cornes au taureau pour sa défense; quant à moi j'adore celui qui, au milieu de la multitude des plantes dont le sol est couvert a produit la plante fondamentale, celui qui, au-dessus de toutes les espèces animales, a créé l'homme qui les contient et les résume. On peut adorer la main bienfaisante qui a pourvu à l'alimentation du bétail et à la nôtre. Pour moi j'adore celui qui a mis ici-bas une force productive dont la plus petite partie devenant vivante, suffit pour répandre dans l'univers entier des milliers de créatures. Voilà mon Dieu (2). »

Touchant la recherche des causes efficientes, la méthode formulée par Gœthe comprend deux moments : le premier est celui de l'attention et de la perception, le second est celui de la réflexion et de la création. Il veut qu'on attache autant de prix à observer qu'à méditer. Il veut aussi que ces deux opérations soient alter-

(1) *Interprétation, aphorism.* LVI.

(2) Eckermann, *Gesprache mit Gœth.*, t. II, p. 282.

natives. C'est là, chez lui, une idée fixe et qu'il exprime très-souvent. « Les naturalistes, partisans de Cuvier et de Geoffroy, dit-il, me paraissent des soldats qui creusent des mines et des contre-mines : les uns fouillent de dehors en dedans, les autres de dedans en dehors. S'ils sont habiles, ils doivent se rencontrer dans les profondeurs (1).. » Et ailleurs : « Pendant toute ma vie, soit comme poète, soit comme observateur, j'ai suivi la double méthode analytique et synthétique, c'était pour moi comne la systole et la diastole de l'esprit humain, comme une seconde respiration plus intime qui ne saurait s'arrêter, dont le double mouvement se continue toujours (2). » Et ailleurs encore : « Séparer et réunir sont deux actes nécessaires de l'entendement. On est forcé, qu'on le veuille on non, d'aller du particulier au général et du général au particulier ; plus ces fonctions intellectuelles que je compare à l'inspiration et à l'expiration s'éxécuteront avec énergie, plus la vie scientifique du monde sera florissante (3). »

Or, cette doctrine d'attention à l'extérieur et de réflexion à l'intérieur est identiquement celle de Diderot, qui la définit par une image toute semblable à celles de Gœthe : « Les hommes, écrit Diderot, en sont à peine à sentir combien les lois de l'investigation de la vérité sont sévères... Tout se réduit à revenir des sens à la réflexion et de la réflexion aux sens : rentrer en soi et en sortir sans cesse. C'est le travail de l'abeille. On a battu bien du terrain en vain, si l'on ne rentre pas dans la ruche chargé de cire. On a fait bien des amas de cire

(1) Riemer *Mittheilungen über Gœthe*, t. II, p. 680.

(2) *Sammtl. Werke*, t. XXX, p. 341.

(3) *Sammtl. Werke*, t. XXX, p. 409.

inutile, si l'on ne sait pas en former des rayons (1). »

Ces textes ne doivent pas faire oublier que l'analyse est d'ailleurs expressément subordonnée chez les auteurs à la synthèse, qui est pour eux l'instrument efficace par excellence. « Un grand danger dans lequel tombe l'analyste, dit Gœthe, reproduisant une pensée de Diderot, est qu'il veut exclure le point de vue synthétique. Sa pensée est celle des Danaïdes, et nous en voyons les plus tristes exemples ; au fond il travaille sans cesse pour en revenir à la synthèse (2). »

Ainsi, Gœthe emprunte à Diderot et développe dans des termes qui rappellent souvent ceux de l'écrivain français, ses idées sur la méthode, sur les types, sur la métamorphose, sur la force, sur la vie, etc., idées d'origine leibnizienne pour la plupart.

Ces recherches et ces rapprochements mettront, je l'espère, hors de doute, la curieuse et intéresssante affinité de Gœthe et de Diderot, au point de vue philosophique. Il ne serait pas difficile de montrer, en dépit des apparences, que ces deux grands hommes ne se ressemblaient pas moins sous les autres rapports. C'étaient des esprits coulés dans le même moule et faits du même métal précieux. Ce qui les a modifiés de façon à rendre méconnaissable leur commune origine, c'est l'éducation et le milieu; mais les puissances extérieures ne triomphent jamais complètement de la puissance intérieure et du génie personnel que Dieu accorde aux âmes qu'il a distinguées, et les âmes de Diderot et de Gœthe sont restées sœurs. Ces deux hommes, encyclopédiques de cœur et d'esprit, ont reçu et conservé le don rare,

(1) *Interprétation de la nature*, aph. IX.
(2) *Sammtl. Werke*, t. XXX, p. 394.

à la fois, de sentir, de comprendre et d'exprimer les mêmes choses idéales, de la même façon. Ils sentent avec la même émotion profonde, ils comprennent avec la même spontanéité intuitive, ils expriment avec le même éclat et le même mouvement. Ils sont aussi éblouis l'un que l'autre de la magnificence du vêtement du Dieu vivant, et n'en veulent voir ni les plis ni les coutures. Au fond et en tout, ils sont poètes et artistes, et c'est pour cela qu'ils aperçoivent et qu'ils adorent, dans le monde, ce qui atteste surtout la poésie et l'art du Créateur. Seulement l'un a eu le loisir et le bonheur de poursuivre en paix des œuvres sérieuses et d'habiter constamment les hautes sphères, tandis que l'autre, déshérité de la fortnne, perdu dans une société troublée, n'a pu que rarement méditer et écrire selon l'instinct vrai de sa noble intelligence, et a dû s'abaisser au niveau des passions ardentes et des entreprises téméraires de son époque.

Le spectacle de ces deux hommes célèbres, si grands dans la métaphysique et dans l'esthétique, suggère une dernière réflexion. Leurs idées sont toujours en parfait accord avec leurs sentiments. On n'en pourrait pas dire autant, si, au lieu d'être leibniziens, ils avaient été cartésiens. Le fait est que la philosophie cartésienne n'est guère poétique. Précise, méthodique, rigide, elle impose à l'esprit la plus austère discipline, et n'autorise ni liberté de dialectique, ni élans d'imagination, ni abandons de sensibilité, ni émotions contemplatives. Le cartésien est au sein du monde comme l'astronome dans son observatoire, témoin impassible de mouvements réglés et sourds, serviteur du calcul, fermé à la vie de la nature. Il ne croit qu'aux révélations et aux résultats de sa profonde analyse. Le leib-

nizien ne nie pas l'existence d'un mécanisme inflexible et il en accepte les indiscutables théorèmes, mais il constate celle d'un autre monde supérieur quoique solidaire, où règnent une initiative plus variée, une finalité plus somptueuse, une ordonnance plus souriante à l'âme, et la métaphysique qu'il en tire est une poésie. Il y a entre eux à peu près la même différence qu'il y avait au point de vue théologique entre Bossuet et Fénelon. L'évêque de Meaux voulait qu'on crût en Dieu et qu'on l'adorât, selon les règles. Il recommandait une religion extérieure, riche, méthodique. L'évêque de Cambrai voulait qu'on sentît Dieu et qu'on l'aimât. Il accordait à l'âme plus de pieuse liberté, plus d'intime rêverie, plus de douce contemplation et d'extase. La dévotion de l'un, plus impérieuse, s'imposait à l'esprit. La dévotion de l'autre, plus aimable, se donnait au cœur.

On peut se demander à ce propos quelle est la destinée future de ces deux tendances de la métaphysique. La philosophie intuitive, leibnizienne, plus appropriée aux spéculations de la biologie et de la psychologie, plus éprise de ce qui, dans le monde, révèle de la spontanéité et de la liberté, perdra-t-elle ce caractère pour se résoudre graduellement dans le déterminisme systématique et rigoureux de la philosophie mécanique ? L'avenir verra-t-il, au contraire, une métamorphose en sens inverse, c'est-à-dire le déterminisme cartésien se transformera-t-il jusqu'à substituer finalement, dans ses équations générales du monde, aux valeurs assignables du mécanisme, des termes analogues à ceux dont la biologie et la psychologie font usage ? Il semble que les évolutions spéculatives dont nous sommes les témoins en ce moment-ci, auto-

risent dans certaine mesure, à penser, à espérer qu'une telle substitution s'accomplira un jour, c'est-à-dire que l'absolue nécessité deviendra la plus irréfutable démonstration de l'absolue liberté et que la philosophie verra très-distinctement, dans le monde, au lieu d'un système de mouvement monotone et froid comme une table de logarithmes, une immense symphonie dont les notes et les accords, bien que réglés par une impérieuse mathématique, expriment pourtant des sentiments communs, des pensées libres, en s'élevant comme une prière vers l'esprit de Dieu.

Fernand PAPILLON.

LES ORIGINES DU ZOLLVEREIN

JUSQU'A

SON ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF EN ALLEMAGNE.

Quand une idée quelconque prend sa source dans des sentiments généreux ou dans des intérêts légitimes, il est bien rare qu'elle ne triomphe tôt ou tard des obstacles qui surgissent sur sa route, et qu'elle ne finisse par acquérir, dans le domaine des faits, des dimensions dépassant même les espérances originaires.

L'unité de la grande patrie allemande a été bien longtemps traitée de rêve patriotique, et voilà cependant que ce prétendu rêve, qui était en réalité une belle aspiration nationale, se trouve être à peu de chose près un fait accompli ! Et quant au Zollverein allemand, qui plante aujourd'hui son drapeau sur une surface territoriale, dont les contours servent également de délimitation à l'Allemagne entière par une coincidence, objet des vœux les plus ardents, il suffit pour mesurer le chemin qu'il a fait faire à une excellente conception économique, de remonter à ses premiers tâtonnements et à ses modestes débuts.

L'évocation de l'ancien Empire germanique n'est pas de nature assurément à éveiller des souvenirs sympathiques chez les partisans de l'unité commerciale ou douanière, car s'il y eut à la tête de cet Empire de prétendus continuateurs des Césars, entourés de tout l'apparat du pouvoir suprême, l'autorité réelle se trouvait éparpillée entre une quantité innombrable de seigneurs féodeaux, constamment en lutte entre eux ou avec le souverain, se comportant comme des maîtres absolus sur leurs terres respectives, s'y livrant à des violences et à des exactions de toute sortes, déterminant à coups de juridictions et à coups de péages, tant par terre que par eau, un fractionnement presque atomique du territoire qui créait des obstacles voulus à toute entente soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre matériel. En ces temps semi-barbares, où l'individualisme

germanique s'accusa d'une façon vraiment désordonnée, le sentiment de la solidarité s'était si peu emparé encore de la nation, que la France trouva longtemps dans les princes de l'Empire des alliés pour sa politique contre la maison d'Autriche, et la résistance de ces princes vis-à-vis de l'Empereur, inspirée bien plus encore par la soif de l'indépendance que par des antipathies religieuses, finit même par obtenir la sanction du fameux traité de Westphalie conclu en 1648. Il arriva ainsi que, tandis que chez nous le temps, les mœurs et une politique habile avaient amené successivement la fusion de bon nombre de territoires autrefois indépendants les uns des autres en une monarchie fortement constituée, où il n'y avait place que pour l'exercice d'un seul pouvoir souverain non moins universellement respecté que reconnu, et où la communauté du régime devait nécessairement entraîner à sa suite la communauté des efforts et des institutions, chez nos voisins, au contraire, il n'y a guère eu jamais aux époques, vers lesquelles notre pensée se reporte, que les apparences d'une centralisation, assez énergique sous certains règnes, mais s'affaiblissant par degrés, attaquée victorieusement par les grands et les petits vassaux de l'Empire, aux prises ensuite avec la maison royale de Brandebourg, qui devint soudainement une puissance, et obligea dès ce moment le Midi à compter avec le Nord, en attendant qu'il eût à subir sa loi, battue complètement en brèche par les armées révolutionnaires de la France, et venant enfin proclamer elle-même la fin de son existence si troublée dans l'acte où le petit-fils de Marie-Thérèse abdiquait sa qualité depuis longtemps nominale d'Empereur d'Allemagne !

Mais le bien germe quelquefois dans l'excès du mal ! A côté des intérêts généraux en souffrance, il y avait les intérêts individuels, qui témoignaient de quelque vitalité ; sur certains points de l'Allemagne, notamment dans diverses cités septentrionales, régnait une certaine activité industrielle et mercantile ; toutefois des efforts isolés n'auraient pu efficacement tenir tête aux seigneurs qui rançonnaient ou détroussaient les passants, aux pirates qui infestaient les mers, aux vexations dont on abreuvait les forains, au déchaînement enfin de tous les éléments destructeurs d'un travail quelconque,

sous quelque forme qu'il se produisît ; et c'est ainsi qu'au sein même du désordre on voit poindre vers le treizième siècle, et grandir jusqu'au dix-septième la fameuse *Ligue hanséatique*, cette vaste agglomération des communes urbaines les plus florissantes du Nord et même du centre de l'Allemagne, formée dans le but, non pas comme on pourrait le croire, de faire faire cause commune à ses membres, de confondre leurs mises et leurs résultats, mais de réagir simplement contre les causes perturbatrices des entreprises individuelles, en opposant à des adversaires nombreux et puissants des forces collectives, à l'ombre desquelles chaque participant continuait à courir pour son compte personnel les bonnes et les mauvaises chances des opérations commerciales par lui engagées. Comme on le voit, l'unification réalisée par la Hanse teutonique dans la sphère de la bourgeoisie industrieuse et marchande n'effaçait pas le moins du monde le pluralisme ou le séparatisme, et tout de même cette ligue offre pour le Moyen-Age et pour le passé de l'Allemagne un spectacle vraiment admirable du rapprochement, de la concentration des forces vives d'un grand pays, spectacle qui ne survécut pas d'ailleurs aux troubles sociaux, sans lesquels ce déploiement exceptionnel d'efforts communs ne fût pas devenu nécessaire.

Il paraît même qu'en cette matière des douanes, qui va désormais nous occuper exclusivement, le commencement du seizième siècle, si fécond en miracles, vit surgir mais non triompher, hélas! un plan unitaire, conçu d'ailleurs dans une pensée moins économique que fiscale et politique, puisqu'il avait pour but de consolider le pouvoir impérial, en cherchant à lui procurer des ressources indépendantes. Ce plan, auquel semblent avoir été acquises les sympathies personnelles de Charles-Quint, consistait dans l'établissement d'une ligne de douanes sur les frontières de l'Empire, laquelle aurait pris son point de départ à Nikolsbourg en Moravie, serait allée rejoindre Vienne, pour passer ensuite par Gratz, Villach, Brunegg, Inspruk, Feldkirchen, aurait gagné le Rhin, touché successivement à Strasbourg, Metz, Luxembourg, Aix-la-Chapelle, et se serait aussi développé le long des côtes maritimes, où Bruges, Anvers, Berg-op-Zoom, Utrecht, les villes Hanséatiques depuis Hambourg jusqu'à Dantzick, Kœnisberg enfin étaient dési-

gnés comme bureaux de perception. Cette ligne circulaire, qui enserrait donc toutes les parties de l'Allemagne, ne pouvait être franchie gratuitement que par les objets de première nécessité, tels que les céréales, la bière et le bétail ; quant à tous les autres articles indistinctement, ils étaient tant à leur entrée, qu'à leur sortie, soumis à une taxe de 4 0/0 de leur valeur. Malheureusement la résistance et les intrigues des villes allemandes firent échouer un projet, qui certes ne manquait pas de grandeur, eu égard surtout au temps, et qui réalisé eût pu avancer de plusieurs siècles l'unité de l'Allemagne, la préservant des déchirements intérieurs, des invasions ainsi que de cette stagnation ou au moins de cette langueur prolongée, dont la raison se découvre dans le fractionnement de ce grand tout germanique en des parcelles indifférentes sinon hostiles les unes aux autres.

L'avortement de cette tentative n'enlevait pas d'ailleurs à l'Empereur l'attribution des douanes, qui lui avaient été concédées formellement par les lois de l'Empire les plus anciennes comme les plus récentes à titre de droit régalien. Il est permis de penser, que l'exercice judicieux de cette attribution exclusive eût pu tourner au profit de la chose publique, mais ces titulaires, toujours besogneux, n'y cherchaient qu'une source de revenus rapides pour eux plutôt qu'une source de prospérité pour le pays ; et c'est ainsi qu'à prix d'argent les uns se procurèrent l'affranchissement du droit régalien, et les autres la réduction de ce même droit, pour l'exploiter à leur propre compte, ce qui engendra naturellement en tous lieux des inégalités et des entraves.

Ce déplorable état de choses, dans lequel le morcellement des intérêts le disputait au morcellement du territoire persista bien longtemps, et pour faire passer dans ces groupes juxtaposés, mais sans véritable cohésion, le sentiment profond d'une origine et d'une destinée communes, il ne fallut rien moins que l'influence si efficace d'une langue, que des écrivains comme Lessing, Kant, Klopstock, Schiller et Goëthe avaient fini par fixer et à l'aide de laquelle ils surent provoquer en même temps qu'enflammer sur tous les points de l'Allemagne les aspirations unitaires auxquelles la menace et la haine du joug étranger, ainsi que la nécessité de

repousser par des efforts unis l'invasion de nos légions, devenues de propagandistes, conquérantes, imprimèrent une force jusqu'alors inconnue. Mais quand, en 1815, l'Allemagne à son tour victorieuse eut retrouvé avec la paix son assiette et son indépendance, ce fut bien plus l'unité morale que l'unité politique et économique qui se dégagea tout d'abord de cette lutte gigantesque prolongée sans relâche pendant une période de vingt-cinq années.

Sans doute, bon nombre de villes libres et de petites principautés avaient été balayées par le souffle puissant de la Révolution française, qui avait notamment dépossédé aussi tous les prélats souverains; mais pour être simplifiée, la carte de l'Allemagne n'en présentait pas moins encore beaucoup de complications, puisque. sur trois cents États, il en subsistait toujours quarante! Encore si ces quarante États avaient été régulièrement découpés dans le territoire, de manière à former autant d'unités arrondies et distinctes! Mais, ainsi que l'observe fort bien Richelot, dans son beau travail sur le Zollverein, qui aujourd'hui encore n'a que le tort d'être dépassé de beaucoup par les événements, « ils avaient été, comme par un caprice bizarre, construits avec des morceaux de territoire enclavés, enchevêtrés les uns dans les autres. La Prusse, dont les deux parties, orientale et occidentale, sont complètement disjointes par le Hanovre, le Brunswick et la Hesse-Cassel (le livre parut en 1859), semble être le modèle sur lequel ces principautés ont été taillées; le morcellement est poussé dans quelques-unes à un degré inouï; le duché de Saxe-Cobourg-Gotha compte jusqu'à dix portions de territoire, et celles dont le duché de Brunswick est l'agglomération sont au nombre de huit. De là, une multitude d'enclaves: on en jugera par les vingt-sept fragments de principautés que renferment les provinces orientales de la Prusse et particulièrement la Saxe. Les souverains de l'Allemagne ressemblent à ces propriétaires de notre France, qui possèdent sur un même sol plusieurs parcelles détachées. »

Qu'on se figure maintenant en outre chacun de ces territoires autonomes entouré à sa frontière d'un réseau douanier, et tels d'entre eux combinant même des douanes provinciales, communales et de particuliers avec les douanes extérieures et du gouvernement

et il deviendra apparent que si la Confédération germanique, issue d'un péril commun heureusement conjuré, avait, dans l'ordre politique quelque peu rompu avec l'esprit d'isolement du moyen-âge, elle l'avait retenu dans bon nombre d'institutions, touchant aux intérêts commerciaux et économiques.

Mais si la guerre avait été plus ou moins décisive dans la première de ces directions, le retour de la paix et les besoins qu'elle engendre devaient bientôt devenir décisifs dans la seconde. Au nombre des vœux articulés par les populations affranchies et adonnées désormais aux luttes pacifiques du travail, les uns eurent en effet pour but le renversement des innombrables barrières intérieures, qui entravaient la liberté des rapports entre les Allemands eux-mêmes, et les autres, l'établissement en plus de barrières extérieures, destinées à protéger l'industrie allemande contre la concurrence et la supériorité étrangères. Cette industrie avait, pour le plus grand nombre de ses branches, trouvé un levier puissant dans le blocus continental, qui, en frappant d'interdit les articles anglais, avait sur divers points du sol germanique, et notamment dans le royaume de Saxe, suscité et porté très-haut l'esprit d'entreprise.

Aussi, dès que le blocus fut levé, l'Angleterre débarrassée, grâce surtout à l'Allemagne, du plus redoutable de ses adversaires, n'eut rien de plus pressé, pour témoigner sans doute sa reconnaissance, que d'inonder littéralement cette contrée amie et sans défense de ses objets fabriqués, qui étaient loin d'être toujours de premier choix, mais auxquels les procédés nouveaux de fabrication et la vilité du prix de revient assuraient aisément la victoire sur les produits rivaux de provenance non britannique. De telle sorte, que l'Allemagne elle-même n'offrit pas le moindre placement à l'activité industrielle de ses nationaux, sans que ceux-ci trouvassent d'ailleurs plus de débouchés chez les nations étrangères, qui avaient organisé au profit de leurs manufactures propres des systèmes énergiquement protecteurs.

Les cris de détresse, poussés dans ces circonstances par le commerce et la fabrication germaniques, qui se voyaient ainsi paralysés à l'intérieur non moins qu'au dehors, et les moyens de sauvetage

réclamés instamment par les intéressés, semblent avoir trouvé de l'écho auprès des cabinets allemands de l'époque, puisque les préoccupations issues de l'état alarmant des affaires indigènes firent même explosion dans l'acte fédéral, dont l'article 19 s'exprimait en ces termes longuement débattus et laborieusement formulés :

« Les membres de la Confédération se réservent, dès la première réunion de la diète à Francfort, *de délibérer* (non pas de prendre des mesures) sur le commerce entre les différents États ainsi que sur la navigation, d'après les principes adoptés au Congrès de Vienne. »

Malgré la réserve extrême de cette promesse, assez naturelle d'ailleurs de la part d'une Confédération dont l'existence et l'entretien nécessitaient des sacrifices, qui ne pouvaient être obtenus que d'un pays en voie de prospérité, elle fit néanmoins naître en tous lieux les plus grandes espérances, entretenues entre autres par les dispositions libérales de l'acte du congrès de Vienne sur le régime des cours d'eau communs à plusieurs États, et non refoulés encore à ce moment par l'expérience, qu'on fit plus tard de ce mécanisme pesant qui se démontra par la suite tout à fait impropre soit à conjurer le mal, soit à réaliser le bien.

Mais bien qu'en effet les divers États allemands s'empressassent d'abolir chez eux, chacun en particulier, les droits d'aubaine et de détraction, et bien que conformément aux règles équitables posées dans le congrès de Vienne, des conventions particulières fussent conclues pour la navigation du Rhin, de la Meuse, de l'Escaut, de la Moselle, du Necker et du Mein, de façon à interdire aux riverains, non pas d'abaisser, mais d'élever des péages perçus sur des bases uniformes, on trouva bientôt des occasions de se convaincre, que l'entente commune était bien autrement difficile en matière de douanes qu'en matière de navigation fluviale.

C'est ainsi que, lorsqu'à la suite d'une mauvaise récolte, qui avait provoqué de la part de divers États, et notamment de la Bavière, des prohibitions et des entraves à la sortie des grains et des bestiaux, la question commerciale fut pour la première fois portée devant la diète, à la date du 19 mai 1817, sur les réclamations du cabinet du Wurtemberg, qui demandait qu'on délibérât

sur l'abolition de ces mesures égoïstes, si contraires à l'intérèt général et aux bons rapports entre confédérés, la commission, chargée d'examiner cette proposition, s'y montra, il est vrai, favorable et élabora un projet de convention pour le libre commerce des grains et des bestiaux entre tous les États allemands; mais ce projet communiqué sans retard à chacun des gouvernements confédérés, dont il sollicitait l'assentiment, en ralliant quelques suffrages, tels que ceux des royaumes de Prusse et de Saxe, souleva par contre de nombreuses résistances, et comme sur ces entrefaites, la récolte nouvelle se présenta dans des conditions plus favorables que la précédente et put faire espérer l'abandon spontané des restrictions déférées à la diète, celle-ci, en vue de préparer les bases d'un arrangement définitif, décida un nouveau renvoi aux cabinets respectifs, renvoi qui équivalait à un ajournement indéfini, et ne procura aucune satisfaction au Wurtemberg, bien qu'il reproduisît ses doléances dans le cours du mois de février 1818.

L'obstacle à l'accord venait évidemment de la nécessité de faire participer indistinctement tous les membres de la Confédération germanique à une résolution à l'égard de laquelle chacun d'eux prétendait à une indépendance et à une liberté d'action absolues, et, en fait, on était, comme on le voit, bien éloigné encore du temps, où pût être posée et vidée la question d'un code de commerce commun à toute l'Allemagne tel que celui qui est éclos vers la fin de la dernière période décennale (5 juin 1869).

Aussi la difficulté serait-elle peut-être demeurée insurmontable, si quelque État, plus doué d'initiative que les autres, n'eût pris les devants, et ne fût entré résolùment dans la voie des réformes, donnant ainsi un exemple qui devait trouver des imitateurs.

Ce rôle honorable était dévolu à la Prusse, dont on a pu cependant à certains moments mettre en doute les tendances libérales, qu'il lui importe à elle-même, si elle veut conserver sa signification, de ne jamais abandonner dans l'avenir.

Pendant que les grandes monarchies du continent, y compris l'Autriche, qui restait fidèle aux traditions de Joseph II, maintenaient ou élevaient leurs barrières, la monarchie prussienne composée de pièces de rapport, et régie même depuis la guerre de l'Indépendance

par une législation qui variait de province en province jusqu'à établir des droits prohibitifs dans ses régions septentrionales, tandis que les circonscriptions industrielles du Rhin et de la Westphalie demeuraient exposées à toutes les entreprises, résolut enfin de reculer la ligne des douanes jusqu'aux frontières extrêmes du territoire, d'affranchir autant que possible de toute entrave les communications à l'intérieur, d'assurer le revenu public, et de protéger l'industrie nationale, sans rendre impossibles toutefois les rapports avec les nations étrangères.

C'est ce grand pas qui fut fait par la loi du 26 mai 1818, élaborée au sein du conseil d'État prussien par une commission, que présidait Guillaume de Humboldt, et où siégeaient des membres recrutés parmi les protectionnistes les plus obstinés en même temps que parmi les libres échangistes les plus fervents. Aussi la question de la protection et du libre échange y fut-elle discutée avec une profondeur et une ampleur, qui n'ont pas été surpassées depuis, et comme la composition de la commission pouvait d'ailleurs le faire présager, celle-ci se prononça à la fois et contre la prohibition et contre la liberté illimitée, et le système transactionnel qui prévalut fut un système de protection fonctionnant avec des droits modérés et n'excluant pas la concurrence extérieure. Grâce donc à la loi de 1818 qui inaugura l'ère de la liberté commerciale, toute marchandise étrangère fut admise à traverser le royaume ou à y pénétrer pour la consommation, et de même tout produit indigène put en être exporté ; l'introduction de sel et de cartes à jouer demeura toutefois interdite, et quant à d'autres exceptions que pouvaient justifier des raisons de police, elles n'étaient cependant admissibles qu'à titre provisoire.

Le poids, le nombre et la mesure devaient servir de base à la perception des droits établis. En principe toutefois, et sauf les cas exceptionnels, l'immunité fiscale était acquise à la sortie ; par contre, un impôt de consommation était perçu sur certaines marchandises, en plus du droit d'entrée dont elles étaient redevables ; pour ce qui est du droit de transit, il était, en thèse générale, formé de la réunion du droit d'entrée et de sortie.

En même temps que la loi parurent deux tarifs des douanes, dont

l'un, concernant les provinces orientales, visait surtout des recettes pour le trésor, et dont l'autre, spécial aux provinces occidentales, poursuivait à côté de ce premier but des pensées de patronage relativement aux industries, qui s'y exerçaient en grand nombre. Mais les tarifs étaient partout combinés de telle sorte, que nulle part les droits ne pussent excéder 10 °/₀ de la valeur des marchandises, qui y étaient soumises.

Que si des marchandises venant du dehors avaient acquitté les droits en entrant dans l'un des territoires, elles jouissaient de l'immunité dans l'autre; et il va sans dire qu'entre les provinces elles-mêmes, la circulation de tous les articles était complètement libre, sous réserve, dans les provinces orientales, d'un impôt de consommation provisoire sur les vins indigènes des provinces de l'Ouest. Les deux tarifs originairement distincts ont été plus tard refondus en un tarif commun.

La Prusse ne s'était certes pas douté en 1818 que la loi, qu'elle publiait alors exclusivement pour un État de 10 millions et demi d'habitants, était destinée à devenir plus tard celle d'une grande association, dont la pensée même ne s'était encore manifestée nulle part, jusque-là, avec quelque vigueur. On prit même texte de cette initiative et de cet isolement pour lui reprocher la violation de l'article 19 de l'acte fédéral, qui avait visé, dans cette voie, une action collective; et, de fait, les habitants des États secondaires de l'Allemagne qui se voyaient traités par la Prusse en étrangers, devaient éprouver une violente irritation, de se trouver arrêtés encore par les douanes prussiennes, alors que toute issue, tout débouché leur étaient enlevés déjà par les douanes françaises et même par les douanes autrichiennes, puisque, vers la même époque, l'Empire d'Autriche avait fermé aux toiles de la Souabe notamment le marché d'Italie. Aux récriminations, qui des divers points de l'Allemagne étaient dirigées contre la conduite prétendue égoïste de la Prusse, se mêlait aussi le grief, que cette dernière puissance eut attenté à des droits souverains, pour avoir englobé dans son cordon douanier les parcelles, enclavées dans son territoire, d'États indépendants, voire même des petits États tout entiers situés sur la surface de la monarchie, et l'on se flattait de l'espoir, qu'un *tolle*

aussi général, qu'une réprobation aussi unanime détermineraient le retrait de la mesure attaquée, de la part de ceux qui venaient de la prendre.

Mais la Prusse ne se refusait pas à désintéresser les États, dont elle enveloppait certains fragments, en leur versant proportionnellement une part des droits perçus, et sans vouloir en aucune manière revenir sur sa récente détermination, elle n'entendit au moins faire aucune difficulté, à ce que d'autres nationalités accédassent à son système. L'acte si important posé par cette monarchie suggéra d'ailleurs des appréciations en sens divers, même dans le camp des dissidents, et tandis que les uns se montraient assez enclins à s'y rallier, d'autres désertant le domaine purement scientifique et s'inspirant avant tout des intérêts en souffrance demandaient à des taxes élevées une protection efficace pour les industries allemandes. A la tête de ces derniers se trouvait placé par son ardeur, ses vues fécondes et son génie, un tout jeune professeur d'économie politique de Tubingue, appelé Frédéric List, qui a mérité d'être surnommé le père du Zollverein, pour avoir enfanté et tout au moins popularisé cette grandiose conception. L'Allemagne, qui abonde cependant en hommes de talent, révèle, dans tout le cours de son histoire, trop peu d'hommes d'action, trop peu d'individualités puissantes, par suite peut-être de la compression qui n'a cessé de peser sur elle, pour qu'on ne s'arrête avec un redoublement d'intérêt devant une physionomie aussi tranchée que celle de List, à la gloire duquel n'ont même pas manqué les inimitiés et les persécutions, comme couronnement en quelque sorte inévitable, paraît-il, de toute œuvre, ou de toute entreprise considérable. Plus favorisé encore que l'illustre agitateur lubeckois Georges Wullenweber, payant trois siècles auparavant de sa tête des projets patriotiques, qui devaient mourir avec lui en faveur du prestige de la Hanse teutonique, il a au moins eu le bonheur d'attacher son nom à une combinaison, qui a fait son chemin, et pour laquelle l'heure de la réalisation, d'une réalisation éblouissante est enfin arrivé !

Le système pour la défense duquel List descendit dans l'arène, est celui qu'il a lui-même qualifié de système national d'économie politique, dans un de ses livres les plus connus, paru en 1841, qui

le rattache d'ailleurs à notre patrie, où il le présenta tout d'abord, sous forme de mémoire, à un concours ouvert par l'Institut de France.

Assurément, il s'y montra très-éloigné de la pensée de vouloir ébranler les bases de la science, dont il était un des maîtres, et de vouloir faire théoriquement la guerre à la liberté du commerce, considérée au contraire par lui comme un idéal, auquel pouvaient atteindre des contrées parvenues à peu près à un même niveau de développement industriel ; mais sa fibre nationale, émue des bienfaits, par lesquels s'était traduit pour son pays le système continental, et des désastres, qui en avaient suivi la suppression, protestait contre l'application de la doctrine pure à un territoire, qu'un destin fâcheux avait mis en retard sous le rapport du commerce, de la navigation et de l'industrie.

Son raisonnement généralisé revenait à dire, que la science, qui proclame le laisser-passer, n'avait tenu compte que de l'humanité et des individus, et nullement des nations, qu'elle ne pouvait cependant pas prétendre s'imposer à ces dernières, et que c'était au contraire à chacune d'elles, sous peine d'être dupe, à se diriger conformément aux suggestions de son intérêt personnel, en d'autres termes à faire de l'Économie *nationale* où, si l'on veut, *politique* par opposition à l'économie *cosmopolite*. Tirant enfin de ces prémisses la conclusion pratique à laquelle il tendait, il se prononçait d'une part contre les barrières sans nombre, qui séparaient les États allemands les uns des autres, alors que leur condition économique égale, la communauté de leur origine et de leurs destinées, l'exemple des effets produits par l'abolition des douanes provinciales de France et par l'union des trois royaumes britanniques, devaient les pousser dans les voies de la liberté commerciale la plus large, pratiquée toutefois entre eux seulement, et d'autre part il conviait ces mêmes États à se coaliser en face de l'étranger et à assurer chez eux par un procédé uniforme de défense l'avénement d'une prospérité industrielle et mercantile égale à celle que des nations voisines devaient à leur politique commerciale.

Renversement des douanes provinciales et établissement d'un système commun de commerce, tel fut, presque au lendemain de la

loi de 1818, le cri de ralliement poussé par List, qui n'avait pas perdu de vue les promesses, contenues en l'art. 19 de la constitution fédérale, et qui compta les faire aboutir sous la pression d'une association de fabricants et de négociants à organiser pour cette double fin patriotique. Une occasion excellente d'engager la lutte, et de réaliser son plan d'association s'offrit à lui, lors d'un voyage qu'il fit en 1819 à Francfort-sur-le-Mein, au moment même où s'y tenait la foire très-fréquentée du printemps, et où la plus grande effervescence régnait parmi les commerçants et les industriels présents, chez lesquels elle était provoquée par les restrictions commerciales à l'intérieur de l'Allemagne, par le nouveau tarif des douanes de Prusse, et par les entraves que l'exportation des toiles de la Haute-Souabe en Italie venait de rencoutrer de la part de l'Autriche. List ne tarda pas à être le centre des mécontents et des aspirations nouvelles, et c'est lui, qui mieux qualifié que tout autre, eut l'honneur de rédiger à l'adresse de la Confédération germanique la pétition restée célèbre, qui, couverte des signatures de Bade, des deux Hesses, de Nassau, de la Saxe, de la Bavière fut présentée à la diète le 20 avril de cette année 1819, et où il exprima des vues, qui font de ce document le précurseur direct du Zollverein, malgré l'intervalle assez notable de temps, par lequel cette grande institution en demeura cependant encore séparée. Peut-être qu'à ce titre nos lecteurs ne seront pas fâchés de trouver ici quelques passages importants du factum en question, mus qu'ils seront par un sentiment d'intérêt et de curiosité semblable à celui qui nous pousse vers le mince filet d'eau, point de départ souvent presque imperceptible, où les fleuves les plus larges et les plus majestueux viennent prendre leur source.

Voici donc, comment s'exprimèrent entre autres les pétitionnaires, par l'organe de leur éloquent interprète : « Nous soussignés, négociants et fabricants allemands, réunis à la foire de Francfort, accablés par la triste situation du commerce et de l'industrie, nous nous adressons au gouvernement suprême de la nation allemande, pour lui dévoiler les causes de notre détresse et pour implorer son assistance.

« Dans un pays où la plupart des fabriques sont fermées ou

traînent une misérable existence, où les foires et les marchés sont encombrés de marchandises étrangères, où la majeure partie des négociants ne font pour ainsi dire plus d'affaires, est-il nécessaire de prouver que le mal est à son comble ?

« La cause de cette effroyable désorganisation réside ou chez les particuliers ou dans l'ordre social. Mais qui peut reprocher à l'Allemand de manquer d'intelligence et d'application ? Son éloge n'est-il pas devenu proverbial en Europe ? Qui peut lui contester l'esprit d'entreprise ? Ceux qui aujourd'hui consentent au rôle de débitants de l'étranger, n'ont-ils pas jadis conduit le commerce du monde ? C'est uniquement dans les vices de l'ordre social en Allemagne que nous devons chercher et que nous trouvons la cause du mal.

« Une liberté raisonnable est la condition de tout développement physique et intellectuel de l'homme. De même que l'esprit humain est comprimé par les obstacles à la communication des pensées, la prospérité des peuples est empêchée par les entraves à la production et au commerce des objets matériels. Les peuples n'atteindront le plus haut point de la prospérité économique qu'après avoir établi entre eux une liberté commerciale illimitée. S'ils veulent s'affaiblir réciproquement, qu'ils ne se bornent pas à entraver, par des prohibitions et par des taxes, l'entrée, la sortie et le transit des marchandises étrangères ; qu'ils cessent entre eux toute communication.

« C'est une maxime des hommes d'État, maxime erronée, désavouée par tout négociant et par tout fabricant instruit, que l'industrie du pays peut être éveillée par des droits de douane. Or, d'une part, ces droits constituent des primes pour la contrebande, et contrarient ainsi non-seulement l'objectif principal de l'État ou le développement de l'industrie nationale, mais l'objectif accessoire ou la perception d'un impôt. D'autre part, ils réagissent de la manière la plus fâcheuse sur l'industrie nationale, à laquelle le pays atteint oppose les mêmes restrictions.

« Il est vrai que si le pays voisin n'use pas de représailles, s'il se laisse paisiblement dépouiller et ruiner par des prohibitions d'entrée et par de hauts droits, le système douanier pourra être

efficace pour ceux qui l'emploient. Tel est le cas pour les États limitrophes de l'Allemagne. Enveloppée par les douanes anglaise, néerlandaise, française, etc., l'Allemagne ne prend collectivement aucune mesure pour pousser ses voisins dans les voix de la liberté générale du commerce, seul moyen pour l'Europe de parvenir au plus haut degré de civilisation.

« Les Allemands de leur côté ne font que se renfermer davantage. Trente-huit lignes de douanes paralysent le commerce intérieur, et produisent à peu près le même effet, que si on liait les membres du corps humain pour empêcher le sang de circuler de l'un à l'autre. Pour faire le commerce de Hambourg en Autriche et de Berlin en Suisse, on a dix États à franchir, dix réglements de douanes à étudier, dix droits de transit à acquitter. Celui qui a le malheur d'habiter une frontière où trois ou quatre États se touchent, consume sa vie entière au milieu des tracasseries des douaniers, il n'a pas de patrie. C'est là une situation désespérante pour des hommes qui voudraient faire des affaires; ils jettent des regards d'envie par-delà le Rhin, où un grand peuple, de la Manche à la Méditerrannée, du Rhin aux Pyrénées, de la frontière des Pays-Bas à celle d'Italie, trafique sur des fleuves libres et sur des routes ouvertes, sans rencontrer un douanier.

« Les douanes comme la guerre ne se justifient que comme moyens de défense. Plus le pays qui établit une douane est petit, plus le mal est grand, plus le peuple est paralysé, plus les frais de perception augmentent; car on rencontre partout des frontières. C'est pourquoi ces trente-huit lignes de douanes sont infiniment plus préjudiciables à la nation allemande que ne le serait une seule ligne aux frontières d'Allemagne, les droits y fussent-ils trois fois plus élevés; et ces mêmes Allemands, qui aux temps de la Hanse, sous la protection de leurs bâtiments de guerre, ont fait le commerce du monde, succombent ainsi sous leurs trente-huit systèmes douaniers.

« ..... Nous nous permettrons à cette occasion de mentionner la nouvelle loi de douane de Prusse. Au premier abord, nous devons le déclarer franchement, elle nous a plongés, nous et toute l'Allemagne, dans la consternation la plus profonde, car elle paraît être dirigée moins contre le commerce de la France et de l'Angleterre

que contre celui de l'Allemagne. Les droits y sont établis d'après le poids. Comme aujourd'hui les nations étrangères n'envoient guère à la Prusse que des marchandises fines, tandis que les États allemands limitrophes, dont les fabriques ont été retardées par la concurrence anglaise, n'y placent que des produits communs et pesants, le droit qu'acquittent les étrangers ne ressort qu'à environ 6 %, tandis que les Allemands paient généralement de 25 à 30 et même à 50 %, ce qui équivaut à une prohibition.

« Le droit de transit n'est pas moins onéreux ; les tissus de laine ordinaire, par exemple, paient un droit qui ressort à 4 et demi %. L'Allemagne entière se trouve ainsi tributaire de la Prusse pour toutes les marchandises qui transitent par le Rhin, le Weser et l'Elbe et qui vont aux foires de Leipsick, de Naumbourg et de Francfort.

« Toutefois on revient promptement sur cette première impression, en pensant que le maintien d'une telle législation serait la ruine totale du commerce allemand et que, par suite, elle est en contradiction manifeste avec l'esprit fédéral. On est donc involontairement conduit à supposer qu'un gouvernement libéral comme celui de la Prusse, qui par la configuration de son territoire, doit plus que tout autre désirer l'entière liberté du commerce en Allemagne, nourrit la grande pensée de provoquer, par son système de douanes, les autres États allemands à s'entendre pour établir cette complète liberté. Cette hypothèse devient presque une certitude, en présence de la déclaration du gouvernement prussien, qu'il est disposé à conclure des traités de commerce avec les États voisins.

« Les soussignés y trouvent une importante indication et ils osent en conséquence supplier la diète :

« 1° De supprimer les douanes à l'intérieur de l'Allemagne.

« 2° D'établir vis-à-vis des nations étrangères un système commun de douane fondé sur le principe de rétorsion, jusqu'à ce que ces nations adoptent le principe de la liberté du commerce européen. »

WORMS.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

La première éducation de l'enfance

à l'Exposition de Vienne.

M. E. Levasseur lit une note sur *la Première éducation de l'enfance à l Exposition de Vienne*. Les objets très-variés relatifs à l'éducation physique, morale et intellectuelle du premier âge avaient été réunis dans un pavillon spécial désigné sous le nom de *Pavillon de l'enfant*. Là se trouvaient, non-seulement le matériel de la première éducation en usage chez les divers peuples, mais des jouets, des berceaux, et une foule d'autres choses encore. M. Levasseur entre dans quelques considérations sur les divers jeux d'enfants, et particulièrement sur ceux qui visent à instruire en amusant : double but difficile à atteindre, car de deux choses l'une, ou le côté didactique est subordonné au côté amusant, et disparaît presque ; ou, si le côté didactique domine, il devient une cause d'ennui, et le jeu est bien vite abandonné.

La méthode Frœbel figurait à l'Exposition ; c'est assurément ce qui a été imaginé de plus ingénieux pour la première éducation de l'enfance. Frœbel est le créateur des jardins d'enfants (Kindergarten). Sa méthode est aujourd'hui très-répandue en Allemagne, en Suisse, en Autriche ; elle a pénétré aux États-Unis et elle n'est pas inconnue en France, où elle est pratiquée dans quelques asiles. M. Delbruck et Mme Pape-Carpentier ont cherché de leur côté par divers moyens à constituer, comme les Allemands, sous le nom de « Leçons des choses, » un enseignement très-étendu et très-varié, applicable non-seulement à l'asile, mais à l'école primaire. M. Levasseur indique les qualités de cette méthode et en même temps signale les défauts dans lesquels elle pourrait tomber si elle était interprétée par un maître inhabile. Celle de Frœbel, plus simple, est elle-même appliquée quelquefois d'une manière trop étroite. M. Levasseur expose les conditions dans lesquelles le mode d'enseignement auquel l'une et l'autre se rattachent, semblent devoir le mieux réussir.

M. Charles Lévêque signale, parmi les objets destinés à la première enfance et qui figurent à l'exposition de Vienne, un ingénieux appareil, dont l'invention est due à M. le docteur Groussin. Cet appareil, désigné sous le nom de pèse-bébé, est un berceau-balance qui permet de mesurer les augmentations successives du poids de l'enfant, et de s'assurer ainsi que la croissance suit sa marche normale. Ces pesées doivent, dans la pensée de l'inventeur, servir à s'assurer si l'enfant reçoit bien de la nourrice les soins et l'alimentation qui lui sont nécessaires.

M. Levasseur n'a pas vu cet appareil. Il craint que les indications n'en soient parfois trompeuses : la marche, considérée comme normale, de la croissance moyenne des jeunes enfants, pouvant être troublée par des causes nombreuses, indépendantes parfois de la volonté de la nourrice et même de la santé de l'enfant.

M. Husson dit que si le berceau-balance dont parle M. le président Lévêque pouvait entrer dans les habitudes des ménages et être imposé aux nourrices, il produirait des résultats très-utiles. L'enfant croît en poids assez rapidement dans la première année de son existence, lorqu'il reçoit l'allaitement normal. Le pesage, à des intervalles de temps assez rapprochés, avertit la mère ou la nourrice de cet accroissement ; ou, si l'enfant reste stationnaire ou dépérit, l'instrument le signale, et met ainsi en demeure de remédier aux causes de cet état ou d'appeler le médecin. Il y a quelques années, lorsqu'il dirigeait les services de l'Assistance publique, M. Husson a fait faire, dans plusieurs arrondissements où l'administration place des enfants en nourrice, l'essai d'un instrument de pesage construit par Charrière ou par Mathieu, dans le système de ce qu'on appelle la romaine ; mais les résultats obtenus n'ont pas été décisifs, à cause des difficultés d'application. Si l'enfant est pesé avec les vêtements et les linges qui l'enveloppent, il y a plusieurs causes d'erreur résultant notamment de ce qu'on ne peut tenir compte exactement du poids accessoire et de ce que ces vêtements ou ces linges sont plus ou moins mouillés ou humides. Si l'on pèse l'enfant nu et placé dans une serviette, ce qui est la meilleure pratique, on ne saurait le faire que dans la saison d'été, car, dans les autres

saisons, l'état froid ou trop hygrométrique de la température fait naître de véritables dangers pour la santé de l'enfant.

Ce sont là les difficultés qu'on a rencontrées. Le berceau-balance en supprime une partie. S'il était construit de façon à tenir compte du poids de la literie et des vêtements, et s'il pouvait entrer, comme le trousseau, dans la composition du mobilier de la nourrice, il rendrait de grands services, et, à ce titre, son usage devrait être encouragé.

De la raison, *recherches sur la nature et l'origine des idées morales et scientifiques*, par M. Ott.

M. Jules Simon : — J'ai l'honneur d'offrir en hommage à l'Académie de la part de l'auteur M. Ott, un ouvrage intitulé : *De la raison, recherches sur la nature et l'origine des idées morales et scientifiques*

L'auteur a divisé son livre en trois parties. Dans la première il examine en quoi consiste la raison et quels sont les éléments qui la composent. Par ce mot de *raison* il n'entend pas une faculté particulière ; mais l'ensemble des idées qui la constituent, qui d'ailleurs n'y figurent pas toutes au même titre et dont quelques-unes, à savoir les idées morales, philosophiques et religieuses, jouent un rôle prépondérant. La raison diffère donc suivant les temps et les lieux, et elle est progressive.

Dans la seconde partie, l'auteur recherche quelles sont les sources de la raison, et il les trouve d'abord dans les idées premières, ou catégories, qui naissent de perceptions fondées sur la nature même de l'intelligence et sur ses rapports nécessaires avec le monde extérieur. La faculté qui produit ces idées premières est ce que la plupart des rationalistes appellent la raison, et M. Ott ne différerait d'eux que par une définition de mots, si les idées premières étaient pour lui des idées innées ; mais il repousse à la fois la doctrine des idées innées ; et celle qui fait dériver toutes nos idées de la sensation. Les idées premières telles qu'il les entend ne sont donc pas à proprement parler des idées, mais des cadres vides qui ont besoin d'être remplis, et qui le sont par l'enseignement reli-

gieux. On pourrait demander à M. Ott comment l'enseignement, c'est-à-dire la parole, peut faire entrer dans l'esprit des idées que la sensation ne pourrait pas y mettre. C'est l'objection qu'on a faite si souvent à M. de Bonald, à M. Buchez, et à toute école qui veut en même temps nier la raison et être rationaliste.

La troisième partie est consacrée à discuter l'autorité de la raison, mais de la raison telle qu'elle a été définie dans la première partie. Reconnaissant que l'homme ne possède jamais la vérité absolue, l'auteur revendique avec énergie pour tout individu le droit de proclamer et d'enseigner ce qu'il croit être vrai ; il défend la raison contre ceux qui la contestent au nom de la foi, et contre la philosophie panthéiste et positiviste qui en détruit les bases essentielles.

Si je suis obligé de faire des réserves sur les opinions psychologiques de l'auteur, je puis louer sans restriction l'élévation de ses sentiments, la pureté de sa morale, l'habileté avec laquelle il combat des doctrines que je repousse ainsi que lui, et le caractère constamment sérieux et instructif de sa discussion.

Jules SIMON.

Le Monde des astres, *astronomie pour tous*, par M. RAMBOSSON.

M. Nourrisson : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, un nouvel ouvrage de M. Rambosson, intitulé : *le Monde des astres, astronomie pour tous*. Les charmantes et savantes gravures, les plans chromolithographiques qui illustrent cet ouvrage et où se trouvent reproduites les principales scènes des cieux et de la terre dans ses rapports avec les cieux, n'en constituent, à mon sens, que le moindre mérite. Il suffit, en effet, de parcourir ce volume pour s'assurer que l'auteur s'est mis au courant des investigations les plus récentes et des derniers résultats de la science. C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qu'on

y trouve comme le dernier écho des discussions qu'ont suscitées les beaux travaux de MM. Jannssen et Lockyer sur l'analyse spectrale. Aussi un savant illustre, notre confrère, M. Élie de Beaumont, s'est-il plu à signaler à l'Académie des sciences toute la solidité et tout l'agrément de cette publication. Évidemment, à parler à mon tour de ce livre, je ne ferais qu'affaiblir ce qu'en a dit avec tant d'autorité un maître si compétent. Je me bornerai donc à ajouter que si le nouvel ouvrage de M. Rambosson a été jugé digne d'être présenté à l'Académie des sciences, il me semble mériter également l'attention et l'approbation de l'Académie des sciences morales et politiques, en raison de l'esprit philosophique qui l'anime. L'auteur, effectivement, n'appartient point à cette école de théoriciens, plus timorés peut-être que discrets, qui reculent devant l'idée de cause première comme devant un fantôme. Après avoir constaté l'idée de cause au plus intime de l'esprit, M. Rambosson la découvre aussi et la signale, non sans éloquence, au plus profond des cieux, avec un double et ineffable caractère de puissance et d'unité. Il aura certainement contre lui l'école de Lalande. Mais je l'engage à s'en consoler, car il aura pour lui l'école de Copernic et de Képler, de Galilée et de Newton.

NOURRISSON.

La nature et la vie, *faits et doctrines*,
par M. Fernand PAPILLON.

M. Rémusat présente à l'Académie un volume de M. Fernand Papillon, intitulé : *la Nature et la Vie, Faits et Doctrines.*

M. Fernand Papillon est bien connu de l'Académie par les nombreuses communications qu'il lui a faites et dans lesquelles il rapproche la science et la philosophie sur des fondements historiques nouveaux. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui a ce double caractère scientifique et philosophique. L'auteur y embrasse le monde matériel tout entier, c'est-à-dire la nature inorganique et la nature vivante, en commençant par l'étude de la constitution

générale de la matière, telle qu'elle résulte des découvertes et des théories récentes qui, par le principe de l'unité et de l'indestructibilité des forces, semblent destinées à changer la face de la physique générale. Il passe ensuite à l'étude des diverses forces, lumière, chaleur, électricité, dans leurs rapports avec les êtres vivants; puis il examine quelques-uns des problèmes les plus importants de la physiologie générale, telles que l'activité des ferments, des poisons, etc. M. Rémusat note particulièrement la précision et l'intérêt des détails que M. Fernand Papillon sait joindre à la clarté et à l'élévation des doctrines. L'auteur est un de ceux qui travaillent activement à rétablir l'accord de la physique et de la métaphysique. Il prépare un grand ouvrage sur ce sujet, et celui qu'il publie aujourd'hui est une excellente introduction à ces études plus vastes.

RÉMUSAT.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 1873.

SÉANCE DU 8. — M. Lévêque fait hommage à l'Académie de la deuxième édition de son bel et savant ouvrage, *sur les harmonies providentielles.*

M. de Parieu, en offrant de la part de M. David Dudley Field, jurisconsulte américain, *un essai du Code international,* fait un rapport verbal sur cet ouvrage.

M. Levasseur entretient l'Académie d'un livre de M. le baron de Czoernig, l'un de ses correspondants, sur la province autrichienne *de Gorz et Gradisca,* considérée sous le rapport géographique, statistique et historique.

M. Levasseur lit ensuite un mémoire sur *l'enseignement primaire à l'exposition de Vienne.*

M. Francis Monier continue la lecture du mémoire qu'il a été admis à communiquer *sur Vercingétorix et le siége de Gergovie.*

M. le Président rappelle à l'Académie qu'il n'y aura pas de séance le samedi 15, l'Académie des beaux-arts tenant ce jour là sa séance publique annuelle.

Séance du 22. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : *Discours prononcé par M. Renouard,* procureur général, à l'audience de rentrée de la cour de cassation, le 4 novembre 1873; — *Histoire critique de l'Economie publique depuis l'antiquité jusqu'à nos jours,* par M. Francesco Frinchera (Naples. 1873.) — *Hygiène et assainissement des villes,* par M. Fonssagrives; — *Histoire de Crotone,* par M. Felice Caivano ; — *Mémoires de l'Académie de Stanislas (1872)* ; — *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen (1871-1872)* ; — *Revue de l'Université de Madrid* (T. Ier, n° 6. — T. II, n°s 1 et 2) ; — *Bulletin mensuel de la Société des agriculteurs de France.* Novembre 1873; — *Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France* (Juillet 1873) ; — *Bulletin de la Société industrielle de Reims* 1873. — Dépôt à la bibliothèque; remerciements.

M. de Parieu, en offrant une brochure de M. Feer Herzog, vice-Président du conseil national suisse, ayant pour titre : *Or ou argent,* entretient l'Académie du contenu de cette brochure sur une question à l'ordre du jour.

M. Baudrillart présente à l'Académie l'ouvrage qu'elle a couronné et que M. Joseph Lefort, avocat à la Cour d'Appel, vient de faire réimprimer sur *le repos hebdomadaire,* au point de vue de la morale et du progrès de l'industrie.

M. Francis Monnier continue et achève la lecture de son mémoire sur *Vercingétorix et le siége de Gergovie.*

M. Levasseur fait, au nom de la section d'Economie politique, statistique et finances, un rapport sur l'une des questions mises au concours pour l'année 1872. L'Académie avait inutilement proposé en 1869 et en 1870 le sujet suivant qu'elle a remis de nouveau et avec plus de succès au concours en 1872 :

« Faire connaître les principales variations des prix en France « depuis un demi-siècle; en rechercher, et en indiquer les causes, « et déterminer particulièrement l'influence exercée par les métaux « précieux. »

Trois mémoires ont été adressés cette fois à l'Académie. Le mémoire inscrit sous le n° 2 et portant pour épigraphe : « Qu'est-ce qui fait le prix : c'est l'offre et la demande » (Thiers, discours prononcé au corps législatif en mai 1868) ; n'a que 35 pages ; il est beaucoup trop court; le sujet n'y est pas même effleuré. Mais il est traité avec

beaucoup de savoir et d'une manière approfondie dans les deux autres mémoires.

Le mémoire n° 3 comprend 374 pages et a pour devise cette phrase de Xénophon : « Je leur reproche que, dans leurs écrits, ils « sont à la recherche des mots, tandis que les pensées justes qui « pourraient former les jeunes gens à la vertu, brillent par leur « absence. Ce ne sont pas les mots qui instruisent, mais les pensées « justes. »

Ce mémoire, considérable par son étendue, offre des résultats intéressants sous bien des rapports. Il est le fruit de longues recherches, l'auteur a compulsé beaucoup de statistiques ; il a bien classé les faits relatifs aux variations des prix et aux taux des salaires, en employant constamment la méthode des courbes graphiques, à l'aide desquelles sont formés des tableaux qui indiquent les nombres d'une même série de faits, et en rendent les rapports numériques visibles et perceptibles d'un seul coup d'œil.

L'auteur du mémoire n° 3 a touché à bien des questions particulières de statistique relevant de la grande question des prix, et il en a traité plusieurs avec une grande connaissance des faits qu'accompagnent des aperçus neufs et ingénieux. Mais ayant le sens des lois économiques moins développé que ne l'est chez lui l'esprit patient des recherches statistiques, l'auteur se trompe plus d'une fois dans ses jugements sur des questions importantes et notamment sur la question principale de l'influence des métaux précieux. Il ne croit pas à leur dépréciation ; il serait plutôt porté à croire qu'ils ont haussé que baissé de valeur. Le progrès de la consommation est à ses yeux la seule cause du renchérissement. Outre le manque de justesse qui se remarque dans l'appréciation de plusieurs points considérables du sujet, le mémoire n° 3 a un défaut grave dans son plan général. L'auteur y accumule tous les faits dans la première partie, et rejette les raisonnements dans la seconde, ce qui rompt l'unité du sujet et nuit à la clarté des démonstrations. Aussi la section, tout en portant un jugement très-favorable sur les recherches consciencieuses de l'auteur sur l'abondance des documents, sur l'intérêt qu'offrent ses tableaux graphiques, n'a placé le n° 3 qu'au second rang.

Elle a réservé le premier rang au mémoire inscrit sous le n° 1, ayant pour épigraphe. « *Quod potui, non quod voluerim.* » Ce mémoire qui comprend 1651 feuilles, et qui est aussi bien fait qu'é-

tendu, possède toutes les qualités du mémoire n° 3 et les possède même d'une manière plus complète. Il a le mérite d'être composé avec suite, écrit avec clarté, et de répondre avec précision aux trois questions que l'Académie avait posées en mettant le sujet au concours : variations des prix, causes de ces variations et influence de ces variations.

La première partie du mémoire est une étude très-consciencieuse et très-claire du prix des choses depuis le commencement du siècle. L'auteur range les marchandises en onze groupes et constate particulièrement une grande augmentation de prix sur les subsistances et sur les salaires, une diminution sur plusieurs catégories d'objets manufacturés. Il rend ses statistiques plus démonstratives en les produisant presque toujours sous forme de tableaux graphiques et surtout de courbes.

Dans la seconde partie il s'étend longuement et avec raison, sur la production des métaux précieux, sur leur accroissement rapide depuis 1850, sur la dépréciation qui en a été la conséquence; il estime, d'après des données exactes et des calculs fondés, à 25 0/0 la diminution de puissance des métaux précieux depuis 50 ans, et à 33 0/0 l'augmentation générale moyenne du prix des marchandises; c'est la principale cause de la variation des prix.

Il étudie également les autres causes, comme : la facilité des transports, l'extension des relations commerciales, le progrès des procédés de fabrication dû à la science, et principalement à la mécanique et à la chimie. Il montre bien comment ce progrès a permis au manufacturier de fabriquer à meilleur marché, tout en donnant aux ouvriers un salaire plus élevé, et en payant plus cher des matières premières plus demandées, et comment se vérifie ainsi par l'expérience, une des lois les plus importantes de l'économie politique.

La section appréciant la valeur supérieure de ce travail dans lequel le sujet mis au concours par l'Académie, est élucidé dans ses diverses parties et traité dans toute son étendue, où les faits économiques relatifs aux principales variations des prix en France sont recherchés avec savoir, exposés avec clarté, jugés avec discernement, et où les causes de ces variations sont habilement assignées, propose d'accorder le prix à l'auteur du mémoire n° 1. Elle propose aussi d'accorder une mention honorable à l'auteur du mémoire n° 3, pour les remarquables mérites qu'elle a trouvés à ce travail.

L'Académie adoptant les conclusions de la section, décerne le prix au mémoire n° 1, et accorde une mention au mémoire n° 3. Le billet annexé au mémoire n° 1, est décacheté et fait connaître, comme en étant l'auteur, M. Alfred de Foville, ancien auditeur au Conseil d'État et sous-chef de bureau au ministère des finances. Le nom de M. de Foville sera proclamé dans la séance publique de l'Académie.

Séance du 29. — M. Jules Simon, en offrant un livre de M. A. Ott, ayant pour titre : *De la raison, recherches sur la nature et l'origine des idées morales et stientifiques,* entretient l'Académie des mérites de cet ouvrage.

M. Michel Chevalier fait un rapport sur un projet *d'organisation de la propriété immobilière et de banque foncière* par M. Bocage de Grangues, en accompagnant la présentation de cet ouvrage de justes considérations. M. Valette présente à ce sujet des observations auxquelles répond M. Michel Chevalier. M. Wolowski prend ensuite la parole et confirme toutes les assertions de M. Michel Chevalier.

M. Caro fait un rapport étendu et intéressant sur un ouvrage de M. Ribot, ancien élève de l'École normale et agrégé de philosophie, intitulé : *L'hérédité; étude psychologique sur ses phénomènes, ses lois, ses causes, ses conséquences.*

Il reconnaît et loue le talent de l'auteur de ce livre, dont il expose et combat les doctrines.

MM. Franck, Caro, de Parieu, Rémusat, Nourrisson prennent successivement la parole sur la question de l'hérédité considérée au physique et au moral.

M. Giraud offre, de la part de M. Boissonnade, l'*Histoire des droits de l'époux survivant,* ouvrage couronné par l'Académie. Il offre aussi un volume de M. Deloche sur *la Trustis et l'antrustion royal* sous les deux premières races, et il fait ressortir les savants résultats de cet important travail historique.

M. Passy présente et apprécie un *Traité des octrois,* par M. E. Bonnal, avocat à la cour d'appel.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1873.

Séance du 6. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : *Cours élémentaire de législation,* par M. Samper (Bogo-

ta, 1873); mémoire critique sur *le fonctionnarisme et la bureaucratie en France* (anonyme); — *Bulletin mensuel des agriculteurs de France.* Décembre 1873 ; — Dépôt à la bibliothèque; remerciements.

M. Passy présente, de la part de M. Julien le Rousseau, un ouvrage qui a pour titre : *Des fonctions sociologiques de la constructivité du langage et de la conscience,* et dont il entretient sommairement l'Académie.

M. de Parieu, en offrant un livre sur *l'état des ouvriers et les institutions manufacturières de la Suisse,* se propose d'en faire plus tard l'objet d'un rapport développé.

M. Simonin est admis à lire un mémoire sur *une insurrection ouvrière à Florence en 1378.*

M. Levasseur continue la lecture de son travail touchant *l'exposition de l'instruction publique à Vienne.*

M. Roswag écrit pour se faire connaître comme l'auteur du mémoire n° 3 auquel une mention honorable à été accordée dans le concours sur *les variations des prix en France depuis un demi-siècle.* Le billet annexé au mémoire n° 3 est décacheté, et on y lit en effet le nom de M. Roswag, ingénieur des mines.

Séance du 13. — Sont offerts à l'Académie les ouvrages suivants : — *Le Droit commercial dans ses rapports avec le Droit des gens et le Droit civil* par M. Massé; — *Spiritualisme et matérialisme* par M. Paul Ribot; — *Mémoires de l'Académie des sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse;* — *Bulletin des Séances de la Société centrale d'Agriculture.* Août 1873. — Dépôt à la Bibliothèque; remerciements.

M. le Secrétaire perpétuel communique trois lettres de MM. Fillon, Zeller et Picot, qui se présentent comme candidats à la place vacante dans la section d'histoire par le décès de M. Amédée Thierry. Il communique également trois lettres de MM. Massé, Hautefeuille et Duvergier, qui se présentent comme candidats à la place vacante dans la section de Législation, Droit des gens et Jurisprudence par le décès de M. Odilon Barrot. Ces lettres et les titres sur lesquels s'appuient ces diverses candidatures, sont renvoyés aux sections d'histoire et de Législation dont les membres les auront sous les yeux lorsqu'ils auront à présenter des listes de candidats.

M. Janet offre à l'Académie l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *La Morale.* M. le Président exprime à M. Janet les remercîments de l'Académie.

M. Rémusat, en offrant le livre de M. Fernand Papillon sur *la nature et la vie*, en fait connaître l'esprit et les mérites.

M. Levasseur fait un rapport verbal sur deux ouvrages dont le premier a pour objet *les migrations des peuples*, par M. Ch.-E. Ujfalvy de Mezo-Kovesd, professeur au Lycée Henri IV; et le second, *les applications de la physique aux sciences, à l'industrie et aux arts*, par M. Amédée Guillemin.

M. Nourrisson appelle aussi dans un rapport verbal l'attention et l'intérêt de l'Académie sur *l'histoire des astres, astronomie pour tout le monde*, par M. Rambosson.

M. Levasseur continue et achève la lecture de son mémoire sur *l'exposition* de *l'Instruction publique*, à Vienne.

M. Rosseeuw Saint-Hilaire commence la lecture d'un fragment d'histoire sur *la cour de Philippe V et la Princesse des Ursins*.

Séance du 20. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : *Transactions de l'association nationale pour le progrès des sciences sociales*. Londres (1863-1872) le 1er mai 1873; — *Rapport fait à la séance publique de l'assemblée générale de la société protectrice des animaux*, par M. Gaspard Belin. — Dépôt à la bibliothèque; remerciements.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de trois lettres de MM. Geffroy, Perrens et Pradier-Foderé qui se présentent comme candidats, les deux premiers à la place vacante dans la section d'histoire, le dernier à la place vacante dans la section de législation. Ces lettres et les titres qu'invoquent MM. Geffroy, Perrens et Pradier-Foderé à l'appui de leur candidature, sont renvoyés aux sections d'histoire et de législation.

M. Janet présente deux ouvrages, l'un intitulé : *les sens et l'intelligence*, par M. Alexandre Bain, professeur à la Faculté d'Aberdeen, traduit de l'anglais par M. E. Cazelles; l'autre ayant pour sujet: *Les tribuns et les révolutions en Italie*, par M. Zeller, professeur aux écoles normale et polytechnique. M. Janet entretient l'Académie des mérites de ces deux ouvrages.

M. Baudrillart offre à l'Académie, de la part de M. Maurice Block, le premier volume de la nouvelle édition du *Dictionnaire de la politique*, et dans un rapport verbal, il fait ressortir l'esprit et l'unité de cette importante publication.

M. Levasseur présente un livre de M. Ch. Robert, ancien conseiller d'État, ayant pour titre : *Les partages des fruits du travail; étude*

sur la participation des employés et ouvriers dans les bénéfices. Il présente aussi, en en faisant un juste éloge, l'ouvrage de M. Paul Leroy-Beaulieu, couronné par l'Académie, *sur la colonisation chez les peuples modernes.*

M. Caro fait un rapport verbal sur *Lao-tsès-tao te King*, par M. Victor Von Strauss.

M. Lévêque lit un rapport écrit sur l'ouvrage de M. Paul Ribot, intitulé : *Spiritualisme et matérialisme.* Il expose le caractère de cet ouvrage et en apprécie les mérites.

M. Rosseeuw Saint-Hilaire continue la lecture de son mémoire sur la *Cour de Philippe V et la princesse des Ursins.*

SÉANCE DU 27. — M. Giraud offre à l'Académie, de la part de M. Geffroy, professeur à la Faculté des lettres de Paris, et de M. le chevalier d'Arneth, directeur des archives de la maison impériale et d'État à Vienne, 2 volumes de *la Correspondance secrète sur la reine Marie-Antoinette et la cour de France de 1774 à 1780, entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Argenteau ;* il fait ressortir tout l'intérêt historique qui s'attache à cette correspondance aussi curieuse qu'authentique.

M. Guizot présente un volume de M. Geffroy ayant pour titre : *Rome et les barbares ; étude sur la Germanie de Tacite.* Il n'admet pas certains points de vue de l'auteur, mais il trouve dans son ouvrage d'incontestables mérites et des aperçus originaux.

M. Rosseeuw Saint-Hilaire fait un rapport verbal sur l'*Histoire des idées religieuses en Allemagne depuis le milieu du* XVIII[e] *siècle jusqu'à nos jours*, par M. Lichtenberger, ancien professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg.

M. Michel Chevalier fait aussi un rapport verbal étendu sur *un Cours d'économie politique* professé à Mexico en 1871, par M. Guillermo Prieto.

M. Levasseur offre à l'Académie *sa carte de France* et reçoit les remerciements qui lui sont adressés par M. le Président.

M. Rosseeuw Saint-Hilaire achève la lecture de son mémoire sur la *Cour de Philippe V et la Princesse des Ursins.*

L'Académie décide que cette lecture sera entendue dans la séance trimestrielle de l'Institut du mercredi 7 janvier.

Le Gérant responsable,

Ch. VERGÉ.

Toutes les réclamations relatives à [illegible] doivent être adressées immédiatement [illegible] vraison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait [illegible] plus tard, leur intention de discontinuer leur [illegible] dérés comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA [illegible]

Le *Compte-Rendu des Séances de l'Académie des* [illegible] *et politiques* paraît tous les mois depuis 18[illegible] 10 feuilles, forment chaque année deux volumes [illegible]

Paris, [illegible] fr. — Départements, [illegible] fr. [illegible]

Payables en un mandat sur la poste ou [illegible] l'adresse de **ALPHONSE PICARD**, libraire [illegible] à Paris.

Premier, deuxième, troisième et quatrième [illegible]

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets [illegible] volumes de 1842 à 1874. Le prix en est de [illegible] — [illegible] détachés : 20 fr.

ON S'ABONNE :

À **Paris**, chez **Alphonse PICARD**, Libraire [illegible]

FRANCE

AIX.	[illegible]
BORDEAUX.	[illegible]
CAEN.	[illegible]
CLERMONT-FERR.	[illegible]
DIJON.	[illegible]
GRENOBLE.	[illegible] Jourdan.
HAVRE.	[illegible]
LILLE.	[illegible]
LYON.	[illegible]
MARSEILLE.	[illegible]
NANCY.	[illegible]
POITIERS.	[illegible]
RENNES.	[illegible]
ROUEN.	[illegible]
STRASBOURG.	[illegible] Treuttel, [illegible]
TOULOUSE.	[illegible]
ALGER.	[illegible]

ÉTRANGER

AMSTERDAM.	[illegible]
BERLIN.	[illegible]
BONN.	[illegible]
BRUXELLES.	[illegible]
BUENOS-AYRES.	[illegible]
FLORENCE.	[illegible]
GAND.	[illegible]
GÊNES.	[illegible]
GENÈVE.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
LA HAYE.	[illegible]
LEIPZIG.	[illegible]
LEYDE.	[illegible]
LISBONNE.	[illegible]
LIÈGE.	[illegible]
LONDRES.	[illegible]
MADRID.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
MILAN.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
NAPLES.	[illegible]
NEW-[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]
PALERME.	[illegible]
PHILADELPHIE.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
ROME.	[illegible]
ROTTERDAM.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
TRIESTE.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
TURIN.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
VENISE.	[illegible]
VIENNE.	[illegible]

[illegible]


PARIS

1874

Philosophie. — Morale. — Législation. — [illegible] publie et Jurisprudence. — Économie [illegible] et Finances. Statistique. — Histoire générale [illegible] philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

[illegible]

LA LUTTE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE
AVANT GRÉGOIRE VII.

PREMIÈRE PARTIE.

CONFUSION DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE, DE L'EMPIRE ET DU SACERDOCE AU MOYEN-AGE.

La lutte du Sacerdoce et de l'Empire, connue, au XIe siècle, sous le nom de *Querelle des Investitures*, est, sans contredit, l'une des plus importantes et des plus dramatiques de l'histoire du moyen-âge, surtout en Allemagne et en Italie. Née entre les deux puissances, la spirituelle et la temporelle, qui se partagent l'influence la plus considérable sur les destinées humaines, et, particulièrement, entre les deux plus grands pouvoirs de l'Europe politique et chrétienne de ce temps : l'empereur et le pape, elle est à la fois religieuse et politique, territoriale et nationale ; elle touche aux fondements les plus intimes de la morale et de la propriété privées, elle s'élève jusqu'aux problèmes les plus élevés du gouvernement des consciences et des intérêts, et elle se trouve mêlée aux plus ardentes passions de l'ambition ou de l'indépendance qui puissent agiter les peuples. Comment s'étonner que l'Europe du moyen-âge en ait été ébranlée pendant plus d'un siècle, des bases même aux sommets de l'édifice social ! Et si cette lutte n'a pas été épargnée, à leur origine, à des Etats

qui n'avaient pas atteint toute leur grandeur, comme la France et l'Angleterre, ne s'explique-t-on pas bien qu'elle ait pris des proportions qui l'ont rendue presque européenne dans l'Allemagne et dans l'Italie, qui étaient, au moyen-âge, les deux centres les plus actifs de la vie et des passions de ce temps?

On a pu dire que la France du moyen-âge était un royaume fondé par des évêques; à plus forte raison peut-on rappeler que le saint empire romain germanique a été fondé par l'Église, et, ici, par la plus haute expression de l'Église : par la papauté. C'est l'Église allemande qui a, par deux fois, pour sauver l'Allemagne de l'anarchie féodale, fondé la dynastie des Ottons et la dynastie des Franconiens; c'est l'Église italienne et c'est le Saint-Siége qui, pour échapper au même danger, ont fait ces souverains allemands d'abord rois d'Italie et ensuite empereurs. Aussi était-ce par une naturelle et juste réciprocité que ces premiers souverains, depuis Otton le Grand jusqu'à Henri II le Saint, avaient prodigué les biens, les fiefs, les immunités, les richesses et le pouvoir aux évêques des deux côtés des Alpes, et cherché à faire ainsi de l'Église le soutien même et l'appui le plus sûr de leur autorité contre la féodalité laïque. Henri II le Saint aimait à répéter que, « dans ce pèlerinage de la vie, il aimait à se décharger d'une partie du fardeau du pouvoir sur les épaules des évêques (1). » C'est lui qui disait encore : « Il y a deux pouvoirs pour régir l'Église de Dieu, » c'est-à-dire la société d'alors,

(1) *Ann. Paderb.*, t. I, p. 426. In hujus vitæ itinere onera nostra episcopis imponendo levigantes.

« la puissance impériale et l'autorité pontificale (1). » Mais la communauté de grandeur et d'intérêt de ces deux puissances ne devait-elle pas aboutir à leurs empiètements réciproques, à leur confusion même, et, par conséquent, à la lutte longue, passionnée, dramatique qui pouvait amener leur chute même? C'est ce qui arriva en effet sous la seconde dynastie impériale allemande du moyen âge, sous les empereurs franconiens Henri III et Henri IV, et ce qui fut déjà préparé sous Conrad II le Franconien, le fondateur de cette seconde dynastie au commencement du XI[e] siècle.

L'empereur, par reconnaissance et par intérêt, prodigue les donations et même le pouvoir aux évêques, aux prélats qui le conservent et le soutiennent. Mais, au fur et à mesure qu'il assimile l'Église à la féodalité, qu'il la mêle au siècle, qu'il la rend politiquement puissante, il se met dans la nécessité de la garder avec un soin jaloux sous sa main, en se réservant la dispensation de ces fonctions ecclésiastiques et de ces fiefs seigneuriaux dont l'union pouvait rendre l'Église même dangereuse à l'État. Ainsi, dans cet empire ecclésiastique, l'asservissement de l'Église riche, puissante, temporelle, devient la première condition de l'affermissement du pouvoir royal en Allemagne; et, comme la couronne impériale est, en Italie, à Rome, le signe même de sa domination dans la Péninsule, la subordination même de l'évêque romain, du chef de l'Église, est la suprême garantie de la soumission de l'Italie à l'Allemagne et de l'asservissement de l'Église à l'empereur.

(1) Duo sunt quibus sancta Dei ecclesia specialiter regitur : Imperialis potestas et pontificalis auctoritas.

Mais, cet empereur, qui le crée? C'est le pape, puissance universelle aussi. Voilà, pour ainsi dire, dans deux sphères différentes, deux infinis en présence. Qui limitera leur puissance? Le caractère même de chacune est-il parfaitement défini, puisqu'elles prétendent procéder également de Dieu? Et n'y a-t-il pas là une confusion pleine de périls? Sans doute le pape est le successeur de l'apôtre Pierre, le représentant de Jésus-Christ sur la terre; mais le dernier des Ottons, Henri II, qui pourvoyait si bien à l'administration de l'Église, était appelé aussi, par l'historien Dithmar, vicaire de Dieu, *vicarius Dei,* et Wipo, chapelain et historien de Conrad II, appelle cet empereur également *vicarius Christi.* Un évêque de Liége, Wazo, maltraité un jour par le puissant empereur Henri III, invoquait le caractère sacré dont il était revêtu : — « Et moi aussi, » répartit l'empereur, « je suis un maître oint de l'huile sainte (1). » Voilà donc des empereurs qui, après leur mort, passent saints dans l'Église : Charlemagne, Henri II! La plupart, de leur vivant, agissent presque comme des grands pontifes dans l'Empire, et peu s'en faut qu'ils ne se proclament tels. Comment le pape ne serait-il pas aussi parfois tenté de se proclamer empereur dans l'Église, et d'agir également comme tel! La confusion est au sommet comme elle est dans la société même. Elle est dans les idées, dans les choses, dans les mots : « Dieu a forgé, » disait-on encore alors, « pour la protection de son Église, deux épées : l'une spirituelle, qu'il a remise au pape, et l'autre temporelle, qu'il a remise à l'empereur. » Ce

(1) Dithmar de Mersb., VI, 8. — Wipo, c. III.

n'est pas pour la protection de son Église, c'est pour la division, pour le combat qu'il fallait dire. Ces deux pouvoirs, quoique de nature différente, étaient en effet également armés d'une épée ! Mais c'est dans le détail précis des faits qu'il faut voir comment de la confusion naquit la lutte, et comment celle-ci ébranla de proche en proche l'État, l'Église, l'empire, le sacerdoce, et mit aux prises, pendant plus d'un siècle, l'Allemagne et l'Italie.

I

SÉCULARISATION DES ÉGLISES D'ALLEMAGNE ET D'ITALIE PAR LES PRODIGALITÉS ET PAR LE DESPOTISME DES EMPEREURS. — LES ÉVÊQUES, SEIGNEURS FÉODAUX ET FONCTIONNAIRES POLITIQUES, LA SIMONIE, ASSERVISSEMENT DE L'ÉGLISE; CONRAD II. — PREMIÈRE RÉSISTANCE DE L'ITALIE ET DE L'ÉGLISE. — L'ARCHEVÊQUE DE MILAN, HÉRIBERT, 1024-1039.

Sous les premiers empereurs de la dynastie franconienne, au commencement du XIe siècle, l'Église était arrivée, particulièrement en Allemagne et en Italie, à l'apogée de son autorité temporelle, et même, on peut le dire, à cette sorte de sécularisation qui tendait à la confondre complètement avec l'État, avec l'empire. Grâce en effet aux biens, domaines, immunités, fonctions et autorité temporelle, donnés par les empereurs ottoniens à l'Église, les premiers prélats de l'Allemagne et de l'Italie étaient en même temps de puissants seigneurs qui avaient une grande puissance territoriale et une influence considérable dans l'État. Investis soit d'une souveraineté véritable dans leurs grasses donations,

soit d'une délégation politique dans les comtés qui leur étaient souvent confiés, ils ne se distinguaient plus guère des seigneurs, ducs ou comtes laïcs, que par l'onction et le titre ecclésiastiques. Comme eux, ils font rendre la justice en leur nom par un bailli ; comme eux, ils commandent leurs vassaux, ils administrent les sujets de l'empereur. Sans doute, en Allemagne, l'archevêque de Mayence, un Aribo par exemple, écrivait un *Traité des psaumes;* l'évêque Meinwerk fondait une école à Paderborn ; et les évêques d'Italie, de Milan, de Ravennes ou autres, étaient plus instruits encore pour la plupart, surtout en Lombardie. Mais tous avaient encore plus d'activité politique que de vertus religieuses, plus de richesses que de science ; et, par là, ils disposaient, dans les affaires d'une puissance qui commençait presque à dépasser celle même des grands duchés d'Allemagne ou des marquisats d'Italie enlacés dans ce réseau de principautés ecclésiastiques. Car ils avaient une organisation, une hiérarchie, une discipline consacrées par les canons et par le temps, et maintenues par des assemblées ou synodes, que ne connaissait pas au même degré, dans ses diètes, la féodalité laïque. Enfin ils étaient prêtres, ils étaient les oints du Seigneur, et, à égalité de situation alors, quelque chose de plus que le simple laïc. Dans les cérémonies d'hommage aux souverains, les évêques passaient avant les ducs et les princes : *episcopi, duces, reliqui principes.*

Quel prince puissant, que cet archevêque de Mayence, presque toujours chancelier de l'empire, dont les dix-sept suffragants couvraient de leurs diocèses et peuplaient de leurs domaines, de leurs vassaux et de leurs serfs,

toute la Franconie, la haute vallée du Rhin, le cours du Mein, la Souabe, une partie de la Bavière et même la Bohême avec l'évêché de Prague ! Après lui, les archevêques de Cologne et de Magdebourg, avec leurs cinq suffragants, couvraient le nord de l'Allemagne de leurs fiefs, des bouches de la Meuse et du Rhin à celles de l'Elbe; celui de Salzbourg, avec ses quatre grands évêchés en Bavière, avait des fiefs encore en Autriche et en Carinthie, et celui de Brême, important pour ses missions, avait des suffragants et des possessions en Danemark et en Suède. Les archevêques de Milan avec tous les évêques de Lombardie, celui de Ravennes avec les suffragants de la Pentapole, le patriarche d'Aquilée avec ceux de l'Istrie et de la Marche de Vérone n'étaient pas moins puissants. Archevêques ou évêques, Allemands ou Italiens, ils étaient tous également considérables non-seulement par leur dignité ecclésiastique et leurs domaines temporels, mais souvent par les duchés ou comtés dont l'administration leur était confiée. Ainsi, l'archevêque de Trèves n'avait que trois suffragants ; mais Poppo, son titulaire sous Conrad II, fut chargé de la régence du duché de la Souabe pendant la minorité du jeune duc Ernest II, son neveu, et il gouverna ainsi des Vosges aux rives du Lech. L'archevêque de Milan avait aussi des comtés en Lombardie, où il était un véritable roi (1), et le patriarche d'Aquilée administrait la Marche de Vérone. Étaient-ils princes ecclésiastiques ou laïques ? On pouvait parfois se

(1) Ce sont presque les expressions dont se sert à son égard l'empereur Henri III. Murat, *Antiquit. diss.* 73, t. XX, p. 433. *Omne regnum disponebat ad suum nutum.*

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'un numéro doivent être adressées immédiatement après la [illegible] suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître [illegible] plus tard, leur intention de discontinuer leur abonnement [illegible] comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte Rendu des Séances de l'Académie des sciences morales et politiques paraît tous les mois depuis 1842, [illegible] 10 feuilles, formant chaque année deux volumes [illegible].

Paris, [illegible] — Départements, [illegible] — Étranger, [illegible]

Payables en un mandat sur la poste [illegible] l'adresse de ALPHONSE PICARD, libraire, [illegible] à Paris.

Première, deuxième, troisième et quatrième [illegible].

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets [illegible] volumes de 1842 à 1874. Le prix [illegible] détaché : [illegible]

[illegible]

A Paris, chez Alphonse PICARD, [illegible]

FRANCE.

AIX.	[illegible]
BORDEAUX.	[illegible]
CAEN.	[illegible]
CLERMONT-FERRAND.	[illegible]
DIJON.	[illegible]
GRENOBLE.	[illegible]
HAVRE.	[illegible]
LILLE.	[illegible]
LYON.	[illegible]
MARSEILLE.	[illegible]
NANCY.	[illegible]
POITIERS.	[illegible]
RENNES.	[illegible]
ROUEN.	[illegible]
STRASBOURG.	[illegible]
TOULOUSE.	[illegible]
ALGER.	[illegible]

ÉTRANGER.

AMSTERDAM.	[illegible]
BERLIN.	[illegible]
BONN.	[illegible]
BRUXELLES.	[illegible]
BUENOS-AYRES.	[illegible]
FLORENCE.	[illegible]
GAND.	[illegible]
GÊNES.	[illegible]
GENÈVE.	[illegible]
[illegible]	[illegible]

Orléans. — Typographie [illegible]

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

33e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER (101e DE LA COLLECTION)

Mars-Avril 1874 — 3e et 4e Livraisons

PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE

82, RUE BONAPARTE

1874

Les empereurs ottoniens, et particulièrement Henri II, avaient déjà commencé à donner les dignités ecclésiastiques, dont ils prétendaient disposer sans contrôle, même sans intention de simonie, d'après les mêmes considérations et le plus souvent aux mêmes conditions que les dignités laïques. Rien de plus logique : il y avait si peu de différence entre elles. Ces candidats, ils ne les prenaient pas seulement parmi les clers élevés dans leur chapelle et dressés à l'obéissance, à la servilité même, mais parmi les plus riches concurrents ou parmi ceux qui appartenaient aux plus puissantes familles. Henri II, qui a été canonisé, avait pris l'habitude de ne conférer les siéges épiscopaux qu'à ceux qui pouvaient léguer leurs biens héréditaires à leur église, ou même à l'empire, et il leur imposait la condition de le faire. Le biographe de Meinwerk nous raconte que, au moment où l'évêché de Paderborn devint vacant, « le roi, après avoir mûrement délibéré, se décida à donner ce siége à celui-ci, tant à cause de sa naissance que de sa richesse. « Il le fit donc appeler, et lui tendant son gant : « Tiens, lui dit-il. — Quoi ? répartit Meinwerk, « — l'évêché de Paderborn. — Mais que me rapportera « cet évêché, puisque je suis assez riche pour fonder « de mon propre avoir un plus riche bénéfice que « celui-là ? — C'est justement pour cela, reprit l'em- « pereur, que je te donne cet évêché, ta richesse vien- « dra en aide à la pauvreté de Paderborn. » Adam de Brême, historien postérieur, nous raconte que l'évêque de cette ville, Unwan, nommé par Henri II, dut son évêché à la promesse d'assurer un tiers de ses grands biens à la chambre impériale, le second à son siége, le

troisième à ses parents. Les progrès de la temporalisation menaient tout doucement le saint roi à la simonie. Le chroniqueur Hermann le Boîteux nous raconte même que Henri II reçut de l'argent d'un moine de Reichenau, pour le faire abbé (1) ; il dénonce évidemment déjà un cas de simonie.

L'empire et l'Église croyaient trouver dans ces pratiques la garantie de leur commune puissance, en liant ainsi étroitement leur sort. « Il faut exiger beaucoup, disait Henri II, de ceux à qui on donne beaucoup; » et il laissait les évêques, comme l'atteste le moine de Liége, « tourner toutes leurs pensées et leurs actions à acquérir des villes et à augmenter le nombre de leurs hommes (2), » parce qu'il espérait utiliser ces richesses, et se servir de ces soldats. Combien de fois les évêques et leurs vassaux ne l'avaient-ils pas accompagné dans ses expéditions, soit contre les païens, soit au-delà des Alpes! C'est pour augmenter également la puissance politique de l'épiscopat et le nombre des hommes d'armes dont il voulait disposer, que Henri II inféode aux évêchés un grand nombre de monastères, sans crainte de s'attirer la haine des moines. Au seul évêché de Bamberg, il inféode six monastères. Les actes relatent le plus souvent que c'est dans l'interêt du rétablissement de la discipline qui s'y relâchait. N'est-ce pas aussi pour encadrer la force militaire, dont les monastères

(1) Gfrœrer, dans son *Histoire de l'Eglise* (IV, 136, 137, 138), cite bien d'autres cas semblables.

(2) Pertz, *M. G.*, IV, 725.

pouvaient disposer, dans l'organisation féodale des évêchés ? La plupart de ces inféodations ont lieu au moment où Henri II fait les préparatifs d'expéditions contre les Polonais, les Bohémiens ou l'Italie. Et il est curieux de voir ces armées marcher en partie sous les bannières des saints et des Églises, sous le commandement des évêques et des abbés qui conduisent leurs vassaux, mître en tête et le haubert sur la poitrine. Presque toutes les expéditions d'Italie à cette époque sont de vraies expéditions ecclésiastiques.

Vrai roi d'Église, Henri II avait tenté évidemment de donner une organisation militaire à l'Église, comme au reste de la féodalité. Un acte de l'abbaye de Lorsch nous montre que ce monastère devait à l'empereur le service de mille deux cents hommes, divisés en douze compagnies, de cent hommes chacune (1). A la mort de l'évêque d'Halberstadt, Arnold, en 1029, le chapitre et toute la chevalerie de ce bénéfice procédèrent promptement à l'élection d'un certain Hermann, et envoyèrent proposer au roi de lui payer cent fois la somme ordinaire, s'il voulait confirmer l'élection, de crainte d'un élu du roi qui tiendrait la main au service militaire (2). Il appartenait à ce roi-prêtre d'essayer dans l'Église l'organisation que le premier roi franconien, Conrad II, donnera à la petite noblesse laïque.

Au moins cet Henri II le Saint, dernier souverain de la dynastie ottonienne, était-il un saint ; sainte sa femme,

(1) *Codex lauresch.* I, 183.
(2) Pertz, III, 88.

aussi, la célèbre Cunégonde canonisée pour avoir été continente ou stérile dans le mariage, on ne sait, les femmes allemandes au moins font encore aujourd'hui, dans les environs de Bamberg, sous un vieux tilleul qui remonterait à cette époque, un pèlerinage en son honneur. Véritable couple monastique sur le trône impérial et qui est bien de ce temps, où tout était si profondément mêlé! Si Henri le Saint et sainte Cunégonde pourvoient souverainement aux évêchés, sans tenir compte des vœux des chapitres ou de la noblesse, s'ils demandent aux évêques et aux abbés, des services de guerre et de cour, des présents, et s'ils leur font des emprunts forcés, ils sont vraiment comme membres de l'Église; et c'est avec raison que les historiens du temps donnent à Henri II, le nom de *vicaire de Dieu, vicarius Dei*, par une dernière confusion qui achève de tout peindre. Mais les empereurs franconiens, successeurs des Ottons, se mettent bien plus en dehors de l'Église et, déjà, pour la corrompre et pour l'opprimer davantage!

Le premier souverain de la dynastie franconienne, Conrad II, n'a pas évidemment même intérêt, même cause avec l'Église, lors même qu'il la favorise, et ses faveurs sont déjà plus corruptrices. S'il la flatte, s'il la ménage, s'il l'avantage, c'est pour pouvoir s'en servir. Il accable les évêques de prévenances extérieures, mais il ne traite des affaires graves avec eux qu'en secret, dit un contemporain « pour en venir plus aisément à « bout. » Le Bourguignon Wipo, son biographe, et Raoul Glaber, nous font remarquer qu'il ne se fait pas faute, sur les conseils de sa femme Gisela, plus hardie

que lui, de se créer des ressources en donnant dès le commencement de son règne des évêchés pour de l'argent, par exemple, ceux de Bâle et de Liége. Avec lui la simonie effrontée commence.

L'Église, ce souverain, commence à la tenir complètement, pour lui et pour son fils, sous sa puissante main. Bien moins dépendant d'elle que ne l'avait été Henri II, il obtient encore plus d'elle qu'il ne lui donne; il en fait l'instrument le plus sûr de son gouvernement. Il faut le voir trôner dans un synode pour s'en faire une idée, par exemple, à Francfort, en 1027, à son retour d'Italie. Il l'honore, mais elle lui obéit. Sur les marches du maître-autel de l'église où se tenait l'assemblée, siégeait l'archevêque de Mayence, Aribo, archichancelier du royaume d'Allemagne et de celui d'Italie, à sa droite les évêques de Strasbourg, de Bamberg, de Wurtzbourg, d'Hildesheim et de Worms, à sa gauche l'évêque d'Augsbourg, les évêques de Paderborn, de Verden et d'Halberstadt. En face, sur un trône élevé au couchant du chœur, siégeait l'empereur, le duc de Carinthie, Adalbéron, étant aux pieds de Sa Majesté comme son porte-glaive; à sa droite siégeait l'archevêque de Cologne, Pelegrim, avec ses suffragants, les évêques de Minden, de Munster, d'Utrecht; à sa gauche l'archevêque Hunfried de Magdebourg, avec ses évêques de Mersebourg, Brandebourg, Seitz et Meissen. Plus bas étaient assis les évêques dont les métropolitains étaient absents, entr'autres ceux de Verdun, de Mantoue, d'Oldenbourg et de Schleswig, et les grands abbés, à leur tête ceux de Fulde et de Hersfield avec le chapelain royal et quelques clercs attachés

à la cour. Les princes laïcs n'étaient pas présents aux premières délibérations ; quand on les appela, ils prirent place derrière les évêques (1).

Mais cette Église, Conrad II l'entraîne du synode de Francfort, au-delà des Alpes, pour relever l'empire en Italie. Lorsque, en 1026, en effet, il alla prendre la couronne à Rome, il n'y avait guère de grands princes dans son armée, à l'exception du duc de Souabe, Ernest ; mais des comtes et des seigneurs seulement ! En revanche, les archevêques ou évêques de Mayence, d'Augsbourg, de Trèves, de Salzbourg, de Strasbourg, de Constance et bien d'autres encore conduisaient leurs vassaux, sous leurs bannières bénites, comme à une sainte expédition. Le vieux Meinwerk, évêque de Paderborn, s'y trouvait, et le diacre Bruno de Toul, plus tard pape sous le nom de Léon IX, conduisait les hommes de son évêque malade. A la descente des Alpes, les archevêques et évêques d'Italie, Heribert de Milan, Léon de Verceil, Alberic de Côme, d'autres qui étaient Allemands et avaient été nommés par les empereurs, vinrent au-devant de leurs confrères pour s'en aller ensemble jusqu'à Rome. Cette solennité du couronnement, dans le saint Empire romain, était une fête pour l'Église, qui ne croyait pas conduire aussi pompeusement le deuil de son indépendance.

Quelle autorité cependant le dévouement de Conrad II à la religion lui donnait-il pour dominer et entraîner ainsi l'Église, et quelle indépendance réelle lui laissait-il ?

Le fondateur de la dynastie franconienne n'avait d'au-

(1) Pour le concile, Wolfhere, *Vita Godehardi prior.*, c. XXXI, XXXVI, d'après Gfrœrer dans son histoire de l'Eglise, IV.

tre but évidemment que d'étendre le plus possible les limites de sa domination, dût-elle n'être pas bien solide. Ce n'est même pas l'empire des Ottons qu'il continue. Il laisse tomber au Nord l'œuvre des missions, commencée par ceux-ci au moment cependant où saint Etienne en Hongrie, Kanut le Grand et le roi saint Olaf dans les Etats du Nord, les premiers Capétiens eux-mêmes, en France, se recommandaient par leur attachement à l'Église. Pour Conrad II, Wipo, son biographe complaisant, n'a rien de mieux à nous raconter, en témoignage de sa foi, que le supplice qu'il inflige aux malheureux Lutizes, slaves et païens, pour venger la mutilation d'une image du Christ; et sa louange est pour le moins étrange, quand il compare cet exploit à ceux des empereurs païens « Vespasien et Titus, qui vengèrent par la destruction de Jérusalem la mort de Jésus-Christ. »

Les Ottons au moins, en s'unissant à l'Église, avaient travaillé à ses progrès. Otton le Grand était, au dedans et au dehors le soutien de sa cause. Otton III et le pape Sylvestre II marchaient côte à côte; Henri II était saint. Conrad II ne s'occupe de l'Église que pour la soumettre. Les bénéfices ecclésiastiques, il les vend ou les prodigue à ses chapelains ou à ceux de sa femme. Et ces prélats d'Église que l'empereur a sous la main ou qu'il crée capricieusement, quelle indépendance est la leur! L'archevêque de Mayence, Aribo, avait fait roi Conrad : il est privé du pallium, de sa primatie de Germanie par le pape Jean XIX soumis à l'empereur, condamné à une pénitence rigoureuse pour de légères fautes, et il finit par mourir de chagrin, en 1031, sous les petites persécutions de son rival, Pelegrim de Cologne, de l'empereur

ingrat et de l'impératrice Gisela, qu'il n'avait pas voulu couronner au commencement du règne. L'empereur, débarrassé ainsi d'un bienfaiteur, lui donne pour successeur un bon moine de l'abbaye de Werden; ce n'est pas que celui-ci prêche bien, mais il est tout-à-fait étranger aux affaires, et l'empereur fait passer ainsi l'archichancellerie de l'empire à Pelegrim, son nouveau favori. L'archevêque de Trèves, trop puissant aussi au gré de l'empereur, est condamné par le pape à un pèlerinage à Jérusalem. Pour l'archevêque de Lyon, fils bâtard de Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, qui s'était opposé à l'incorporation de ce royaume à l'Empire, on le traîne prisonnier en Allemagne où il meurt. Bien mieux : aux synodes même, Conrad s'immisce, pour n'en être point gêné, dans la fixation des jours de fête et des temps de jeûne. Ce prince allemand, tout grand bâtisseur d'églises qu'il soit, fait de la religion matière à profits et à pouvoir. Il était de ces sortes d'esprits qui ne comprennent que le côté positif, matériel des choses et n'ont sens ni souci de l'idéal que pour s'en servir. Ainsi, entre ses mains, l'Empire tombe des hauteurs morales que le troisième des Ottons avait au moins rêvées; et il redevient, malgré son étroite union avec l'Église, comme tout profane et païen, au risque d'abaisser, de dépraver, de matérialiser le christianisme et de mettre ainsi tout en péril (1). C'est l'opinion même, et je suis heu-

(1) Les pages de M. de Giesebrecht sont ici excellentes, et je n'ai presque qu'à traduire pour me trouver d'accord avec les sources contemporaines et avec lui. Il est vrai que M. de Sybel, dans son petit livre *De la nation allemande et de l'Empire (die deutsche Nation und das Kaiserreich*, p. 54), fait au contraire un éloge à Con-

reux de le constater ici, des historiens allemands les plus favorables à l'Empire allemand.

C'est cependant bien une expédition non-seulement toute politique et profane, mais barbare, malgré la pompe ecclésiastique dont elle est environnée, que ce voyage fait à Rome, sous Conrad II, par cette armée d'Allemands qui ne savaient, disaient alors les Italiens, distinguer leur main droite de leur main gauche(1), si ce n'est pour frapper, et qui voulaient avoir, comme s'expriment aujourd'hui leurs historiens, le principat européen. Le premier empereur franconien, Conrad II, qui rétablit l'Empire allemand en Italie, commença par détruire les routes, ravager les vignes, incendier les moissons aux environs de Pavie, parce que cette ville royale lui avait fermé ses portes. Telle était ce qu'on appelait la fureur teutonique. A Ravennes, l'archevêque, qui était allemand, avait ouvert les portes, livré la ville, quand le roi allemand arriva. Conrad II occupait le château dans la ville, et le gros de son armée campait aux environs. Tout à coup les habitants, à la suite d'une de ces rixes qui se renouvelaient toujours entre italiens et soldats étrangers, se soulevèrent, fermèrent les portes pour diviser leurs ennemis, et commencèrent contre eux un rude combat de rues et de maisons où le sang coula à

rad II d'avoir ainsi rendu à l'empire un caractère païen et profane, sous prétexte qu'il n'y a rien de meilleur pour un souverain politique que de poursuivre l'intérêt humain par le seul emploi de l'humaine raison. A la bonne heure, si Conrad II n'avait commencé d'abord par abuser de l'Eglise.

(1) Londolphi Sen. *Hist. Mediol.* II, 22. Nesciunt quid sit inter dexteram et sinistram.

flots. Un comte bavarois sauva l'armée royale en défendant un pont sur le Roncone. Le roi Conrad, averti à temps, pénétra dans la ville et n'arrêta la vengeance terrible des siens que devant les églises où se réfugièrent les habitants. Le lendemain, les malheureux, pieds nus et en habits de pénitents, vinrent demander grâce. Conrad les rançonna si rudement, qu'il put, dit la chronique, donner à un de ses braves, qui avait perdu une jambe dans le combat, une consolation bien faite pour le toucher, en lui faisant porter près de son lit de douleur sa botte, maintenant inutile, mais remplie de pièces d'or.

« Nous ne pouvons aujourd'hui, » dit à se sujet l'historien allemand de Rome au moyen âge, Gregorovius, « voir avec joie ces expéditions de nos ancêtres en Italie et à Rome, et nous devons plaindre ce pays de les avoir souffertes pendant trois cents ans (1). Quand, en effet, les rois allemands, avec leurs seigneurs et leur pesante armée, descendaient les Alpes, les villes italiennes étaient condamnées à nourrir, à héberger, à souffrir ces masses, à entretenir la suite du roi. A l'apparition de ce juge souverain cessait toute justice nationale, et quelle justice, lui, étranger, pouvait-il rendre? Dans les bahuts vides de l'empereur s'accumulaient les présents, les revenus extorqués aux villes, les fruits du labeur des colons opprimés des princes ecclésiastiques et laïcs ; et les biens confisqués de centaines de vassaux rebelles enrichissaient les vainqueurs. Composée de rudes hommes de guerre du Nord, l'armée impériale était la terreur de ces popu-

(1) Gregorovius, *Histoire de Rome au moyen-âge* (en all.), t. IV.

lations plus douces et plus polies. A l'aspect de ces multitudes affamées et avides, elles se demandaient avec douleur pourquoi leur beau et riche pays était éternellement condamné au retour périodique de ces invasions sauvages, et elles recevaient avec une haine implacable ces hordes qui traversaient leurs villes comme un torrent dévastateur pour aller à Rome. Mais la majesté tudesque d'un César du moyen-âge voyait avec un visage d'airain ces villes fumantes, ces champs piétinés par sa lourde cavalerie, ces routes couvertes de cadavres et ces prisons remplies des contempteurs de sa royauté barbare. Il prenait, pour l'accompagnement obligé de son impériale chevauchée à Rome, ces scènes désolantes, ces bourgeois des villes prosternés dans la poussière devant son trône, tremblants et l'épée pendue au col, pendant que la flamme de leurs maisons croulantes éclairait leurs pâles visages. »

Lorsque le roi Conrad II arriva au milieu de ces lamentables scènes devant Rome, le Saint-Siége était occupé par le pape Jean XIX, un laïc qui avait dû la papauté aux vertus et aux richesses de son frère Benoît VIII, pape vertueux et contemporain d'Henri le Saint, et il était loin de valoir son prédécesseur. Le matin, il était encore laïc, consul et préfet de la ville; le soir, il était pape (1). Appuyé des comtes de Tusculum, alors tout-puissants et toujours dévoués à l'Empire depuis les Ottons, il ouvrit les portes au souverain allemand. On fit les prépa-

(1) *Vita Meinwerki*, ep., p. 153. *M. G.* XIII. — Wipo, *Vita Chuonradi*, t. XVI. — Arnulf, *Gesta archiep. Mediol.* II, c. III. — Jaffé, p. 357.

ratifs de la cérémonie du couronnement. L'empereur était déjà parti du palais impérial, quand les deux archevêques de Milan et de Ravennes, plus allemands d'ailleurs qu'italiens, se disputèrent l'honneur de conduire le roi à l'autel. Leurs escortes prenaient parti et se lançaient des gourmades au milieu du tumulte. Le roi, furieux, se déclarait, dans son embarras, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre; et le tumulte ne cessait pas, quand le principal intéressé, Conrad, prit la main de l'évêque de Verceil, pour ne point retarder la cérémonie. Mais, pendant qu'on la célébrait, un Allemand dispute à un Romain la peau d'une vache; Romains et soldats allemands prennent parti et commencent un furieux combat; au milieu de la bagarre, un comte souabe est tué; on le venge aussitôt par le massacre d'un grand nombre de Romains. C'est au milieu de ces scènes que se relevait l'Empire de Charlemagne et d'Otton. Le lendemain, les auteurs du tumulte, quelques bourgeois, l'épée au col, et des valets, une verge d'osier sur le dos, étaient punis avec l'instrument de supplice qu'ils avaient apporté. Voilà à quelles conditions l'empereur allemand, en mettant la main sur Rome, se faisait couronner par la papauté, pour disposer avec elle de l'Église et de l'Italie.

Quelques jours après, en effet, dans un synode tenu à Rome, l'empereur faisait rendre par le pape des décrets tout à son avantage, comme, par exemple, celui qui accordait la prééminence à l'archevêque de Milan sur celui de Ravennes, et au patriarche d'Aquilée sur celui de Grado, parce que les titulaires des premiers étaient plus dévoués à l'Empire et à la domination allemande.

L'Église n'était donc aussi en Italie pour l'empire que l'instrument de sa domination et la première garantie de l'asservissement de la Péninsule; et, c'est par là que, dans la lutte contre l'empire allemand, la cause de l'indépendance italienne se trouva bientôt liée à celle de l'indépendance de l'Église. On en voit les premiers symptômes, sous Conrad II même, dans le conflit qui s'éleva déja entre cet empereur et l'archevêque de Milan, Héribert. On peut s'y arrêter un instant, c'est comme le prélude de la querelle des investitures.

L'archevêque de Milan, Héribert, avait été depuis longtemps, en Italie, l'homme de l'empire. *Omne regnum italicum ad suum disponebat nutum,* il menait à son gré le royaume italien et cela dans l'intérêt de ses maîtres qui l'avaient fait archevêque.

Fils d'un chevalier lombard, fier de sa naissance, ambitieux, intelligent et résolu, non pas dépourvu des vertus de l'Église, mais mieux pourvu encore de l'habileté mondaine, chéri et vénéré des Milanais dont il embellissait les églises et la ville, « ce serviteur des serviteurs de Jésus-Christ, » comme il se fit appeler sur l'inscription de son tombeau, faisait tout plier sous son autorité, vassaux, vavassaux, bourgeois, colons, quand, en 1035, les gros bourgeois de Milan, réunis pour la première fois en corporation, se liguent avec quelques petits seigneurs des environs et avec la ville de Lodi contre lui. Il veut les réprimer avec ses capitaines (*capitanei*) et grands vassaux. Il est vaincu. Aussitôt, dit un chroniqueur, s'élève en Italie une confusion étrange et inouïe à cette époque, *magna et modernis temporibus*

inaudita confusio facta est Italiæ (1). On ne savait plus qui devait commander; personne ne voulait plus obéir. « Les petits seigneurs et vavassaux, les bourgeois unissaient leurs efforts pour secouer le joug des grands plus lourd que de raison, et ceux même de condition servile ourdissaient des factions audacieuses contre leurs maîtres, se donnaient des juges et faisaient des lois, confondant ce qui est permis et ce qui ne l'est pas. » C'est au moins ainsi qu'un chroniqueur contemporain caractérise le premier souffle de liberté qui courut alors en Italie parmi les classes inférieures, sur lesquelles retombait tout le poids de l'oppression étrangère, de la féodalité et de l'Église italienne. Dans le trouble général où chacun avait à peine conscience de ce qu'il voulait, tous en appelèrent à l'empereur. Ils exigeaient « des juges à eux qui fixassent équitablement les droits et la condition de chacun. » — « Ils ont faim et soif de lois, » s'écria l'empereur Conrad II qui apprit en Allemagne, avec étonnement aussi, ces événements étranges, « je les en rassasierai (2). »

Quand l'empereur arriva ainsi pour la seconde fois en Italie, suivie d'une armée teutonique, l'archevêque Héribert, maître de lui-même, lui prépara une réception solennelle à Milan, dans l'église de Saint-Ambroise, avec toutes les apparences de la fidélité, *ficta fide*, disent les *Annales de Saint-Gall.* Mais là commença déjà à éclater le désaccord. Le bruit s'était répandu dans la

(1) *Ann. de Saint-Gall,* 1035. — Wipo, c. XXXIV. — Arnulf de Milan, II, 10 et 11.

(2) Pertz, VIII, 69; I, 83. — Wipo : *Si Italia esurit legem, legibus hanc satiabo.*

ville que l'empereur voulait enlever à l'archevêque l'investiture de l'évêché de la ville de Lodi, éternel objet des convoitises de Milan. Une émeute eut lieu. L'empereur furieux quitta la ville et se rendit à Pavie, où il convoqua une diète générale des grands de l'Italie, et il ordonna à l'archevêque de l'y suivre.

C'était là que l'empereur voulait faire acte de pouvoir et tout trancher de son autorité impériale. Ce souverain qui savait pratiquer l'ingratitude, quand il avait à se décider entre des prétentions contraires, avait l'habitude de consulter moins la justice que ses intérêts et la puissance des partis en présence. Les plaintes affluaient à Pavie contre l'archevêque qui s'était fait dans l'exercice de sa puissance beaucoup d'ennemis. L'empereur ne voyant pas clair au milieu de cette confusion, voulut s'en prendre à quelqu'un. En pleine diète, il somma donc à l'improviste le puissant archevêque d'avoir à se justifier des accusations et plaintes portées contre lui et, s'il ne le faisait point, de réparer les injustices et de restituer les biens et honneurs qu'il avait usurpés. C'était pour le puissant Héribert l'annonce d'une disgrâce. Il demanda un délai pour répondre. L'empereur insista pour qu'il s'exécutât de suite. L'archevêque répondit alors fièrement que « ce qu'il avait trouvé ou acquis comme propriété de Saint-Ambroise, il n'en céderait rien au commandement ou à la prière de qui que ce soit au monde. » L'investiture de la ville de Lodi lui appartenait : il ne la voulait point rendre et savait que sur ce point il serait soutenu par l'orgueil des Milanais. L'empereur Conrad entra dans un de ces accès de colère qui lui étaient familiers. On pressa l'archevêque

d'ajouter au moins à ces paroles les mots : « à l'exception de l'empereur. » Le prélat s'y refusa. Hors de lui, le César allemand ordonne d'arrêter l'archevêque. Les Italiens présents n'osaient mettre la main sur le successeur de saint Ambroise; celui-ci rappelait encore avec ironie à son souverain tout ce qu'il avait fait pour lui, et le bravait quand, sur un signe de l'empereur, quelques soldats allemands mirent la main sur Héribert et l'emmenèrent prisonnier, tandis que l'assemblée indignée ou terrifiée se dispersa.

Cette violence, que blâmèrent les conseillers et même le jeune fils de Conrad, produisit un effet contraire à celui qu'on avait attendu. L'arrestation du premier personnage de l'Italie, par les mains de ces Teutons que l'archevêque traitait lui-même de « peuple sauvage, » réunit, au milieu de l'incertitude et du trouble où l'on était, tous les esprits en Italie, les vavassaux et les bourgeois tout à l'heure récalcitrants, aussi bien que le menu peuple. On ne voit plus dans Héribert le maître, le seigneur, mais l'Italien et le prêtre. Quoi! au mépris de ses services et de son caractère sacré, il s'en irait, comme l'archevêque de Lyon, manger le pain du prisonnier et mourir en Allemagne! On jura de le délivrer ou de le venger. L'Église n'était-elle donc aux mains de l'empereur, de l'étranger, qu'un instrument servile d'oppression! Le clergé, les moines dans les villes, nu-pieds, couverts de cilice, redemandèrent avec larmes leur père, au bruit du lugubre son des cloches; le menu peuple attaché à l'Église poussa des cris de mort. On se rua, dans les basiiques, aux pieds des saints pour demander leur appui. Milan, unanime avec ses bourgeois et son peuple, ferma

ses portes et barricada ses rues. L'empereur, inquiet dans un pays ennemi ou en deuil, redescendit avec son armée le long du Pô, vers Plaisance, et confia Héribert à la garde du patriarche d'Aquilée et de son cousin Conrad de Carinthie. Mais l'évêque s'échappa comme par miracle pour lui tenir tête, et il fallut combattre.

En effet, le prélat et le duc, chargés de la pénible mission de garder Héribert, campaient, avec leurs escortes, à quelque distance de Plaisance, quand une abbesse voisine, charitable, leur envoya force provisions de bouche et bons vins d'Italie. Les Allemands s'attablent aussitôt; les serviteurs italiens versent à longs flots le vin du Midi. Après le repas, les gardiens se mettent au jeu; pour les faire boire encore, on leur distribue des noix vertes : ils tombent sous la table, et, pendant qu'un fidèle serviteur prend la place de l'archevêque de Milan, dans son lit, celui-ci s'esquive, trouve un cheval sellé et bridé tout près, fait vœu de faire une fondation au cloître Saint-Sauveur qui dominait Plaisance, et arrive à franc étrier à Milan, où le peuple, croyant à un miracle, le reçoit comme un libérateur et un chef. C'était contre tout un peuple qu'il fallait lutter. La révolte du sentiment national opprimé venait au secours de l'indépendance de l'Église menacée.

La ville de Milan était pourvue d'ouvrages extérieurs et une muraille flanquée de trois cents tours faisait d'elle la plus forte ville d'Italie. Ce qui valait mieux : autour d'Héribert, autrefois serviteur de l'étranger, maintenant défenseur de la cause nationale, se serrait le peuple milanais, plein d'enthousiasme et de haine. Pour la première fois, soutenus seulement par quelques nobles

fidèles, à pied, mal armés, mais intrépides, bourgeois et manants sortent par les portes de la ville, au-devant de la cohue féodale, lui barrent le chemin, et de leurs longues piques désarçonnent les chevaliers allemands. Le 19 mai 1037, une bataille générale a lieu près d'un arc-de-triomphe en ruine, souvenir du temps des Romains. Du côté de l'empereur, une sorte de géant teuton, qui attirait de sa haute taille les yeux des deux armées, et le marquis d'Este, porte-bannière du César, succombent. Le lendemain, l'empereur était à Corbetta, lieu voué à saint Ambroise. Un épouvantable orage éclate sur lui et sur sa suite, et verse à torrents, sur un terrain coupé de canaux, le tonnerre et la pluie pendant plusieurs heures. Conrad lève le siége, mais après avoir essayé de diviser la résistance en appliquant en Italie la politique qu'il pratiquait en Allemagne. Pour ébranler la puissance des seigneurs archevêques et évêques, et des princes italiens, il déclare leurs petits vassaux possesseurs héréditaires de leurs fiefs, de père en père, de frère en frère, et inamovibles, à moins d'un jugement de leurs pairs, et avec droit d'appel à l'empereur (1).

Conrad croyait ôter toute la petite noblesse au parti de la résistance; il n'y réussit point complètement. La guerre devenait nationale. Après avoir frappé le prince italien, il voulut frapper l'évêque dans Héribert. Le pape Benoît IX, méprisé à Rome pour sa jeunesse et ses scandales, poursuivi souvent par le peuple romain comme créature de l'empereur, errait en Italie. Conrad II le fit

(1) Pertz, *Leg.* II, *a.* 39. — Pertz, *Hist.*, VIII, 62, 63; XI, 272, 273.

RAPPORT SUR UN OUVRAGE DE M. RODIÈRE

INTITULÉ :

LES GRANDS JURISCONSULTES.

M. Pont : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de M. Rodière, professeur à la Faculté de droit de Toulouse, l'étude qu'il vient de publier sous ce titre : « *Les Grands Jurisconsultes.* »

« Ce livre, dit l'auteur quelque part dans son ouvrage, n'est pas une galerie de portraits ; pas même une suite d'ébauches : ce n'est qu'un album d'esquisses jetées en courant sur le papier. » L'Académie voudra bien ne pas prendre cette appréciation à la lettre. Il y a, dans ce livre, plus et mieux que l'auteur, dans son excessive modestie, n'y a voulu voir ; c'est une œuvre de grande érudition qui, écrite en vue de la jeunesse des Écoles et pour la fortifier par de mâles exemples, met sous ses yeux le tableau vivant de la science et lui en fait connaître l'histoire qu'elle peut suivre pas à pas dans la vie et les travaux de ceux qui l'ont constituée.

En effet, l'auteur remonte aux antiquités les plus reculées, dans la vie des peuples où la civilisation s'est développée et qui par conséquent durent avoir des jurisconsultes. Il montre que la vieille Égypte eut nécessairement les siens, comme l'Assyrie, comme la Perse ou l'Inde, comme à l'extrême Orient, la patrie de Confucius. Il indique comment ils furent en très-grand honneur dans le peuple juif ; comment, chez les Grecs, qui n'avaient pas de terme particulier pour les désigner, ils étaient confondus tantôt avec les législateurs, tantôt avec les philosophes, et comment ils n'étaient plus connus que sous le nom d'oratêurs, lorsque, comme Callistrate, Démosthènes, Eschine, ils joignaient le talent de la parole à la connaissance des lois.

Toutefois, l'auteur n'insiste pas sur ces notions préliminaires ; il arrive bientôt, pour y prendre réellement son point de départ, à l'ancienne Rome, dans ce peuple où le Droit fut pour ainsi dire un objet de culte et qui en éleva la science au plus haut degré de perfection qu'elle pût atteindre. M. Rodière consacre aux grands jurisconsultes de la primitive Rome le premier livre de son ou-

vrage, et il le divise en deux parties comprenant : l'une, les grands jurisconsultes antérieurs à l'Empire; l'autre, ceux qui ont écrit depuis, jusqu'à Constantin. Dans ce livre, qui commence à Servius Tullius, présenté par l'auteur comme l'un des plus grands jurisconsultes et, dans l'ordre des temps, comme le premier que Rome ait produit, et qui finit à Grégoire et Hermogène, M. Rodière fait successivement apparaître, et constamment avec des appréciations raisonnées, les Décemvirs et la loi des douzes tables, les fondateurs du Droit prétorien, les Sabiniens et les Proculéiens, Labéon, Salvius, Julianus, Pomponius, Gaius, Papinién, Ulpien, Paul, Modestin, ces princes de la science, qui restent toujours nos maîtres et nos guides, et dont les noms, après tant de siècles, n'ont encore perdu rien de leur éclat.

Les jurisconsultes byzantins depuis Constantin jusqu'à la fin de l'empire d'Orient, les jurisconsultes d'Occident jusqu'à la renaissance des études juridiques et depuis cette époque jusqu'à Luther, font ensuite l'objet des trois livres qui suivent. Là prement rang, après les jurisconsultes antérieurs et postérieurs à Justinien jusqu'à la publication des Basiliques, les canonistes d'avant le douzième siècle ou les premiers collecteurs de canons, les rédacteurs de formules, les collecteurs de capitulaires, les jurisconsultes occidentaux depuis Irnérius jusqu'à Boniface VIII, depuis Boniface VIII jusqu'à la fin du grand schisme d'Occident, enfin depuis cette époque jusqu'à Luther. Dans cette partie de l'ouvrage, l'une des plus notables assurément et des mieux étudiées, M. Rodière fait ressortir la grande part qui, dans l'Occident, revient aux canonistes dans la formation ou la diffusion de la science du droit, il montre celle qu'à partir du septième siècle, eurent les rédacteurs de formules à la naissance des bonnes coutumes et au progrès des lois; il indique, avec les capitulaires, une des sources les plus importantes du droit; et à côté des origines du droit coutumier et du droit féodal, il signale les Assises de Jérusalem, ce grand monument législatif élevé en Palestine, et qui appelé d'une part à régler la matière des fiefs et d'une autre à servir de loi à tous les gens de roture, eut pour résultat d'amener, dans une autre partie du monde, la fusion en une seule coutume de toutes les coutumes

féodales de l'Europe occidentale. Est-il besoin, après ces indications, de nommer les grands jurisconsultes dont l'histoire remplit cette partie de l'ouvrage : c'est Julien ; ce sont Isidore de Séville avec Yves de Chartres ; c'est Anien qui fut probablement le rédacteur principal du Bréviaire d'Alaric ; c'est Marculfe ; ce sont Irnérius, Bulgarus, Azon, Accurse, Pierre de Fontaine, Beaumanoir, les papes d'Avignon, notamment les deux premiers, Clément V et Jean XXII ; Bartole et Balde ; Jason, Alciat, Boutilier, enfin le Grand coutumier de France, cette œuvre à tant d'égards intéressante, bien souvent retouchée, et dont l'auteur primitif est resté inconnu.

A partir de Luther dont les prédications eurent sur la direction des études juridiques une incontestable influence, M. Rodière prend une marche quelque peu différente de celle qu'il a suivie jusque-là. Désormais c'est par siècles qu'il va classer les grands jurisconsultes ; et il consacre trois autres livres à ceux des XVIe, XVIIe, XVIIIe, siècles. Qui ne sait les noms, qui ne connaît les hommes dont le souvenir va être maintenant évoqué ? Ce sont, pour le XVIe siècle, qu'ils illustrèrent, les Doneau, les Cujas, les Dumoulin, les d'Argentré, les Chopin, etc. ; pour le XVIIe, les Grotius, les Favre, les Hauteserre, les Loiseau, les Casaregis, qui, s'ils ne furent pas individuellenent aussi remarquables, Grotius excepté, maintinrent au moins la science à la hauteur où leurs prédécesseurs l'avaient portée ; et pour le XVIIIe, les Pothier, les Furgole, les d'Aguesseau, qui, dans une période où le droit allait visiblement en déclinant, surent résister aux entraînements d'une époque dite du Bel-Esprit, et honorèrent la science à laquelle ils s'étaient voués tout entiers.— Bien qu'il ait donné à cette partie de son étude de très-larges développements, M. Rodière ne croit pas pouvoir la clore sans avoir jeté un coup d'œil sur le droit public qui, resté en arrière durant le XVIIe siècle, malgré la grande œuvre de Grotius, fit de très-notables progrès pendant le XVIIIe : c'est surtout Montesquieu et Mably qui, en ce point, appellent son attention.

Il ne lui restait plus à parler que des grands jurisconsultes depuis la Révolution française jusqu'à nos jours : c'est l'objet du livre VIIIe et dernier de l'ouvrage. L'auteur y expose l'état du droit au moment

de la Révolution; il signale ensuite les travaux des principaux rédacteurs du Code; après quoi, il revient à ses esquisses ou à ses portraits. Mais il s'interdit d'une manière absolue de faire entrer dans sa galerie les jurisconsultes vivants, et cela par des motifs qu'il indique. Quand on parle des personnes vivantes, dit-il, les éloges peuvent ressembler à des flatteries, et les critiques à des satires malveillantes. En outre, ayant écrit pour l'instruction morale de la jeunesse, il a voulu pouvoir juger les auteurs en même temps que leurs écrits. Or, ajoute-t-il, nul homme ne peut être jugé qu'après sa mort, tel qui a bien commencé pouvant mal finir. M. Rodière ne parle donc, dans ce huitième livre, que des écrivains qui ont cessé de vivre. Il montre, dans une première partie, les principaux jurisconsultes français de la première moitié du siècle; Merlin, Toullier, Proudhon, Pardessus, Duranton, Marcadé; dans une seconde, quelques jurisconsultes étrangers : Bentham, Rossi, Savigny, Mittermaïer; enfin, dans la dernière, quelques jurisconsultes français morts dans ces derniers temps : Laferrière, Dalloz, Dupin, Troplong.

Telle est, dans son ensemble, cette œuvre vraiment remarquable. Qu'il me soit permis, après en avoir dessiné le plan, de m'y arrêter un instant encore pour indiquer l'esprit dans lequel elle a été conçue et exécutée. Le nombre des auteurs dont M. Rodière a retracé l'histoire et jugé les écrits est bien grand assurément. Il eut été incalculable si l'auteur y avait ajouté, je ne dis pas tous les écrivains, mais seulement ceux qui ont cultivé la science avec quelque éclat. Mais, même parmi ces derniers, il y avait à faire un choix. M. Rodière n'y a pas manqué. Les grands jurisconsultes devaient être l'objet de son étude. Or, il a compris à merveille qu'on n'est pas jurisconsulte pour avoir écrit sur le droit même avec succès. Tel qui commente exactement les textes et en donne une explication généralement admise pourra être un légiste excellent. Mais il lui faudrait plus que cela pour monter au rang du jurisconsulte. Il y a là des missions qui diffèrent essentiellement. Tandis que le légiste obéit servilement à la loi qu'il explique et croirait téméraire de rechercher si elle est bonne ou mauvaise, le jurisconsulte va plus loin. Il ne lui suffit pas de connaître la loi dans sa lettre; il doit

s'inspirer de son esprit ; plus encore, il doit avoir une notion exacte et saine du juste et de l'injuste, *justi atque injusti scientia*, suivant la définition de Justinien, afin d'être en mesure d'apprécier les lois en elles-mêmes et de les critiquer au besoin. « Les lois ont beau être parfaitement claires dans leur texte, dit justement l'auteur, le jurisconsulte ne s'y soumet avec respect qu'autant qu'elles ne répugnent pas à sa conscience. Si elles sont injustes, il ose leur déclarer la guerre. Il les attaque avec l'arme, toujours puissante du raisonnement..... C'est ainsi que Dumoulin, au nom des principes de la justice éternelle, attaquait hardiment tous les droits féodeaux qui lui semblaient odieux ou excessifs, et que souvent, en présence d'une coutume non contestée, il osa dire que cette coutume était tellement inique qu'il ne fallait pas la suivre..... » C'est donc à ces derniers seulement, c'est-à-dire aux jurisconsultes dignes de ce nom que l'auteur donne place dans sa galerie. La tâche se trouve ainsi simplifiée. Néanmoins dans la mesure où elle est renfermée, elle restait encore fort grande, et, on ne saurait trop le dire, le savant auteur en a surmonté les difficultés avec un rare bonheur.

Me sera-t-il permis de le dire pourtant? On pourrait désirer quelque chose de moins exclusif, notamment dans la partie critique de l'ouvrage. Cela étant donné que la mission du jurisconsulte consiste à distinguer les bonnes lois des mauvaises, les lois sages des lois odieuses, l'auteur estime justement que la distinction ne saurait être bien faite qu'autant que le jurisconsulte aura dans l'esprit un type idéal auquel il pourra comparer la loi qu'il interprète. Mais ce type régulateur quel est-il ? où le chercher ? où le prendre? M. Rodière n'hésite pas ; c'est dans la philosophie chrétienne ; bien plus, pour lui, catholique fervent, c'est à la doctrine de l'église catholique que le jurisconsulte doit recourir pour trouver sûrement le terme de comparaison. Ainsi le point de vue catholique, voilà le *criterium* de l'auteur dans le jugement qu'il porte sur les jurisconsultes dont il retrace l'histoire. C'est à ce point de vue que sans distinction de temps ni de lieux, il se place pour distribuer le blâme ou l'éloge. Et c'est en cela qu'il nous semble avoir dépassé quelquefois la juste mesure. Il aurait été difficile, nous en convenons, de ne pas aborder les questions religieuses quand il s'agissait d'ap-

préciser les jurisconsultes du moyen-âge et de la renaissance qui s'occupaient de droit canon autant pour ainsi dire que de droit civil, et qui presque tous, Dumoulin et Doneau en tête, prirent une part active à la lutte et aux discussions religieuses auxquelles la réforme donna lieu. Mais de nos jours, le droit civil se meut dans une sphère où la religion n'a que très-rarement à intervenir. L'état, dans la conception moderne qu'on s'en est faite, ne saurait avoir en propre aucune croyance particulière, et son rôle se borne à assurer le bon ordre en laissant, autant que possible, à chacun le libre développement de son activité. Sans doute, il est toujours bon, il est nécessaire, et on ne saurait trop louer M. Rodière de l'avoir compris, de réagir contre le fatalisme auquel, à en juger par sa définition célèbre, Montesquieu lui-même n'a peut-être pas échappé; de lutter contre la trop grande extension que Bentham et son école ont donnée au principe de l'utilité dans la législation. Il importait aussi de montrer que si le droit peut emprunter à l'économie politique de salutaires enseignements et des règles utiles, il faut pourtant que le jurisconsulte écoute avant tout la voix de la justice et s'attache à ne pas céder aux entraînements de l'intérêt. Mais dès que pour répondre à cette pensée, il a puisé ses principes dans la philosophie spiritualiste sans laquelle le droit manque de base, dès qu'il s'est fondé sur la morale chrétienne admise de nos jours, par tous les peuples civilisés, il a satisfait à toutes les exigences; et nous n'apercevons pas ce qu'il ferait gagner à la science ou à la moralité de ses enseignements en s'érigeant en théologien. On peut, sans partager les doctrines religieuses de M. Rodière, demander, comme et avec lui, une protection plus vraie plus efficace des enfants et des femmes; et, d'un autre côté, on peut être un catholique convaincu et fervent, et pourtant n'aller pas, avec M. Rodière, jusqu'à accorder un droit de suffrage dans l'ordre politique sinon à toutes les femmes, au moins aux filles majeures et aux veuves. Ce ne fut pas assurément dans une pensée chrétienne que la constitution de l'an III institua le conseil des anciens dont M. Rodière préconise le rétablissement de nos jours; et nous ne saurions oublier que c'est pour nous être trop reportés aux interprétations des canonistes que durant bien longtemps nous avons

22

proscrit chez nous le prêt à intérêt qui, en soi pourtant, n'offre rien que de parfaitement légitime.

A ces réserves, j'en voudrais ajouter d'autres qui tiennent à un autre ordre d'idées; elles touchent à des omissions dont toutes n'ont pas été involontaires peut-être. Arrivé aux jurisconsultes de ce siècle j'ai cherché quelques noms que tous ceux qui cultivent la science s'étonneront de n'y pas trouver. Je cite entr'autre Championnière qui a traité avec une supériorité à laquelle nous avons tous rendu hommage, toutes les matières auxquelles il a touché; Henrion de Pansey et Delangle qui, à tous égards, méritaient de prendre place à côté des deux illustres procureurs généraux, Merlin et Dupin, à qui M. Rodière consacre de longues pages; Benech, qui fut l'ami de l'auteur et son collègue à la faculté de droit de Toulouse; enfin Bonjean pour qui son traité des actions en droit romain est un titre notable. Par des raisons diverses la vie et l'œuvre de ces jurisconsultes rentraient à merveille dans les vues d'un livre écrit, selon le programme de l'auteur, pour l'instruction morale des élèves de droit. Et cela est vrai surtout des deux derniers qui, s'ils n'eussent pas été omis, auraient fourni à l'auteur l'occasion d'établir le parallèle le plus instructif et le plus fortifiant entre deux hommes dont la mort fut, pour l'un, un acte de faiblesse et, pour l'autre, un sacrifice d'héroïque résignation.

Ces réserves faites, rendons hommage à la pensée de ce livre. A une époque où le matérialisme s'attaque à toutes les croyances et accumule les ruines autour de lui, il était bien de mettre sous les yeux de la jeunesse les exemples les plus propres à relever le moral, à former le caractère, à inspirer la fermeté. C'est ce que M. Rodière s'est proposé. Et reconnaissons-le, rien n'était mieux fait pour tendre vers le but que de mettre en lumière la haute mission du jurisconsulte, et en montrant comment ceux de tous les temps se sont attachés à prouver que la force ne peut rien fonder de durable quand elle est dirigée contre le droit, de proposer à qui aspire à suivre cette voie l'exemple glorieux des grands jurisconsultes qui l'ont parcourue avec éclat.

Pont.

LE

PREMIER COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

EN FRANCE (1795).

VANDERMONDE.

Le nom de Vandermonde n'est pas prononcé par les historiens de l'économie politique en France. C'est un oubli doublement injuste. Oubli pour un homme de mérite qui mit un zèle ardent et une ferme intelligence au service d'un enseignement sans précédent jusqu'alors. Oubli pour un moment historique bien mêlé et bien troublé assurément, mais qui fut fécond en fondations ou en projets pleins d'avenir, destinés à représenter et à propager les sciences qui touchent à l'avancement de l'esprit humain et au progrès de la société. C'est cette même inspiration de haute culture intellectuelle, d'où devait sortir l'Institut, qui créait l'enseignement de l'école normale supérieure et les diverses écoles normales et centrales répandues sur le territoire. C'est à elle que se rattachait l'idée de placer dans chacune d'elles une des sciences sociales les plus nouvelles, du moins sous la forme méthodique qu'elle avait revêtue. L'économie politique se présentait comme une étude à la fois de raisonnement et de faits. Pénétrée de l'esprit philosophique et du souffle réformateur du siècle, elle les faisait passer, en invoquant le contrôle de l'expérience, dans le domaine du

travail qu'elle affranchissait et de la richesse nationale à laquelle elle imprimait un vif esssor. L'école normale de Paris devait d'abord lui ouvrir ses portes, sous les conditions de publicité qui appartenaient alors à ses cours. C'est donc à tort que l'on rapporte à une époque ultérieure les origines de l'enseignement économique. Quel que soit l'éclat qui s'attache aux deux chaires du Conservatoire des arts-et-métiers et du Collége de France fondées l'une et l'autre sous la Restauration, en réalité cet enseignement date de 1795 et eut d'abord le théâtre à la fois modeste et illustre que nous venons d'indiquer. On peut conclure de là, et cette preuve n'est pas la seule qui s'offrirait, que la Convention elle-même ne méconnaissait pas la valeur théorique d'une science dont elle avait plus d'une fois sacrifié les principes en alléguant la nécessité des circonstances. Sans doute, à cette heure même, à peine au lendemain de la Terreur, elle continuait cette émission énorme d'assignats, combattue au début par Dupont de Nemours, et devenue, à ce qu'il semble, une de ces fatalités qui, une fois déchaînées, ne peuvent être arrêtées en un jour, L'instrument de mort avait suspendu ses coups devant un sentiment général de lassitude et d'horreur. La force d'entraînement, un reste d'illusion, maintenaient la machine moins sinistre, mais funeste, qui ne cessait d'inonder la France de richesses fictives de plus en plus dépréciées. Cette illusion, aidée par quelques modifications apportées à l'assignat dont elles ne changeaient pas la nature, allait en prolonger l'existence jusqu'à l'époque du Directoire. Il s'en fallait en 1795, nous en aurons bientôt la preuve trop évidente, que tous les esprits même éclairés se rendissent compte d'une erreur que voilait

de moins en moins l'utilité de l'expédient. En revanche, la Convention, dès la fin de 1794, revenait avec éclat sur les mesures de *maximum*. On ne résistait plus à l'évidence. Ces mesures avaient eu leurs effets accoutumés. La terreur, qui devait empêcher ces effets de se produire, croyait-on, n'avait fait que les accroître et les rendre plus inévitables, Elle avait mis en fuite la denrée, augmenté la rareté, surélevé les prix. La loi positive, malgré toutes les précautions, ou plutôt en raison même des précautions prises pour en assurer l'exécution, avait laissé paraître sa faiblesse irrémédiable devant la loi économique de l'offre et de la demande. C'est ce que reconnaissait de la façon la plus solennelle une proclamation mémorable adressée au peuple Français en décembre 1794.

On ne saurait comparer les considérations fortement motivées qui s'y trouvent développées qu'à une excellente leçon d'économie politique. Cette proclamation rappelle, au nom d'une expérience récente et concluante, ces principes de liberté économique à la fois confirmés par les bienfaits que leur application engendre et par le mal que leur violation entraîne. On ne devait pas s'arrêter en si bon chemin. La fameuse loi d'instruction publique de l'an IV décréta qu'il y aurait des chaires d'économie politique dans les écoles normales de province et même dans les simples écoles centrales, et elle installa un professeur à l'école supérieure de Paris. « Parmi les événements remarquables de la Révolution, disait celui-ci, en ouvrant son cours, on pourra compter un jour la création d'une chaire d'économie politique à l'époque où nous sommes. Rien ne prouve mieux que le calme de la philosophie n'a pas cessé de régner au milieu de la tourmente. » Cela

prouvait du moins que la philosophie avait, au milieu de la fiévreuse ardeur qui paraissait la posséder elle-même, dominé chez quelques esprits rares et fermes non pas la violence orageuse des passions, mais le désordre des idées. Ces esprits n'avaient pas perdu de vue la pensée qui les avait animés au début, celle de faire de la science le flambeau d'une société régénérée. A peine revenus à la libre possession d'eux-mêmes ils y donnaient suite, et songeaient à fonder enfin sur cette base, après que tant de choses avaient été détruites. Le mathématicien Vandermonde était une de ces intelligences peut-être trop inflexibles, que l'expérience ne convertit pas toujours, mais qui ont ce mérite de ne pas renoncer trop aisément devant le malheur et la confusion des événements à croire l'homme et la société perfectibles. Ses études s'étaient portées sur quelques ouvrages d'économie politique français et anglais. Ce fut là son titre pour devenir l'organe de ces vérités encore trop peu répandues. Il en fit l'âme des leçons qu'il professa dans l'enseignement de l'école normale qu'inauguraient Laplace, Monge, Bertholet, Garat, Volney, La Harpe et d'autres hommes éminents. Sans doute, on trouve dans ces leçons quelques vues indécises, des erreurs même. Mais les idées justes, élevées, ingénieuses, dominent de beaucoup. Cela ne saurait étonner. Selon les juges les plus compétents, le savant eut dans Vandermonde une valeur considérable. Il s'était fait remarquer par des travaux sur l'algèbre, qui lui avaient ouvert l'Académie des sciences en 1771. Novateur avec succès, si nous en croyons ces mêmes juges, il s'était surtout attaché dans la résolution des équations à simplifier les méthodes de calcul et à diminuer la longueur des

formules. Aimant et cultivant la musique en artiste, il l'avait étudiée scientifiquement. Il en avait analysé les procédés, et, dans une séance de l'Académie des sciences, en 1780, il avait établi sur deux règles générales la succession des accords et l'arrangement des parties, démontrant que ces deux règles, reconnues par les musiciens, dépendent elles-mêmes d'une loi plus élevée qui doit régir toute l'harmonie. Son système fut approuvé, paraît-il, par les plus célèbres compositeurs, tels que Philidor, Gluck, Piccini. La révolution, dont il avait adopté les principes avec passion, allait le détourner de ces calmes études et mettre à profit ses services. Elle l'employa comme administrateur de l'habillement des troupes. Le Comité de salut public lui donna l'ordre de composer un ouvrage sur l'acier, destiné aux ouvriers en fer, en vue de la fabrication des armes. Il eut dans ce travail pour collaborateurs Monge et Bertholet. Le mémoire qu'il publiait n'était que le résultat d'une longue suite d'expériences, faites plusieurs années auparavant par ces trois savants dans la maison même où Vaucanson avait formé un conservatoire pour les arts et métiers. Vandermonde devait prendre la direction de cet établissement après la mort de ce savant qu'ont rendu à jamais célèbre de véritables prodiges mécaniques. La santé de Vandermonde s'était fort altérée, et quand il fut chargé du cours d'économie politique, sa poitrine était attaquée depuis plusieurs années. Il devait en peu d'heures être emporté l'année suivante au sortir d'une séance de l'Institut. Bien qu'elles n'aient pas atteint leur terme, les leçons consacrées par Vandermonde à l'économie politique, forment un corps suffisant pour que la doctrine en paraisse bien arrêtée

dans quelques-uns de ses traits les plus essentiels. Avant d'entrer dans le détail, j'indiquerai ce qui s'en détache de plus général.

I

Vandermonde est un disciple en économie politique d'Adam Smith et aussi d'un maître moindre, quoique distingué, James Steuart. Il se sépare de Quesnay et même de Turgot, avec lequel il ne craint pas de montrer plus d'un dissentiment essentiel. On peut dire qu'il n'appartient absolument à aucune école, situation qui a ses inconvénients au point de vue de l'enseignement, mais qui n'était pas sans avantage devant un tel auditoire un peu défiant peut-être à l'égard des écoles, et trop imbu des procédés propres aux sciences pour goûter beaucoup les vues souvent hypothétiques et le ton trop sectaire de l'école physiocratique. Si ce cours se présente avec peu d'ordre, de proportion, sous la forme d'entretiens familiers, on y sent une recherche personnelle de la vérité.

Les objections faites sur place et reproduites avec étendue, ainsi que les réponses du professseur, achèvent d'y donner quelque chose d'animé et, pour ainsi dire, par moment, de dramatique qui ne déplaît pas en une matière si sévère.

L'homme doit-il développer ses besoins ou les restreindre? Le professeur de l'an III, qui fait preuve d'esprit philosophique en abordant cette question la première, la résout dans un sens judicieux et modéré. Il comprend que toute solution trop absolue entraîne ici des conséquences funestes, soit en morale, soit en économie politique; en morale, si on lâche tellement

la bride à tous les désirs qu'ils ne connaissent plus aucune mesure; en économie politique, si le renoncement à tous les besoins devenant, non plus le fait d'une minorité, mais un principe qui s'impose à tous, la richesse elle-même, il faut dire davantage, la civilisation, est pour ainsi dire coupée à sa racine. Vandermonde regarde avec raison la question comme tranchée par l'état social, chargé de pourvoir à des nécessités existantes, qu'on ne peut se flatter de retrancher, et qui exigent de grandes ressources pour la paix et pour la guerre. La richesse est un fait légitime et nécessaire qu'il ne s'agit plus que d'étudier dans sa nature, ses formes, ses lois, dans les conditions générales qui président à son développement. En effet, le professeur de 1795 ne veut pas que l'on confonde l'économie politique avec les diverses branches de la législation et de l'administration. Il distingue des éléments que les physiocrates avaient trop mêlés, que Adam Smith lui-même n'avait pas toujours pris soin de discerner suffisamment, et que bientôt J.-B. Say allait séparer d'une manière complète dans son célèbre *Traité*.

Autre question : laissera-t-on les richesses se répartir selon les lois d'une libre distribution avec les inégalités que ce mode entraîne, ou bien se proposera-t-on de les diviser également entre les citoyens? Vandermonde ne pouvait hésiter entre deux solutions, dont l'une est celle du communisme, et dont l'autre est seule compatible avec les règles de l'économie politique et les conditions d'une société en progrès. Pourtant il indique une sorte d'idéal qui lui semble de nature à satisfaire à cette idée de l'égalité posée en principe par la Révolution française. Rendre les moyens de bonheur égaux en même temps que dissem-

blables, selon la diversité des natures et des situations, lui paraît être cet idéal désidérable. Un auditeur, le citoyen Moline, propose d'y substituer cette formule plus satisfaisante, quoiqu'elle soit loin d'aller aussi sans de grandes difficultés « qu'il faut que les moyens de bonheur soient, non pas égaux, mais accessibles à tous les citoyens. » La réponse faite par le professeur de l'an III témoigne du moins d'une grande confiance dans les effets qu'aura la diminution des obstacles physiques, moraux, intellectuels. Je n'insisterai pas sur ce qu'elle a d'exagéré. Ces obstacles, qu'il veut presque supprimer, subsistent par leur nature même plus qu'il ne consent à l'admettre, et l'égalité dans l'instruction, dans les chances des succès, dans les circonstances si diverses qui influent sur la destinée des individus, ne saurait jamais atteindre à cette espèce d'absolu. Ce n'est pas une raison pour ne pas se rapprocher du but indiqué par Vandermonde, en faisant le plus possible disparaître le contraste trop choquant qui confère aux uns toutes les facilités en les refusant trop aux autres.

L'analyse de la production de la richesse est le premier sujet qui s'offre aux investigations de Vandermonde. Il recherche quelles sont les forces productives. Il y met d'abord l'esprit de l'homme, et ne place rien au-dessus des grandes découvertes qui constituent la puissance des sociétés modernes. On sent ici l'influence de Condorcet et de son célèbre *Tableau des progrès de l'esprit humain*. Les pages animées, enthousiastes, que Vandermonde consacre à caractériser les grandes inventions, à en montrer la fécondité, ne sont pas, aujourd'hui même, indignes d'être lues. Le philosophe y semble donner une plus haute

généralité aux vues du savant. Il indique à titre de forces productives, contribuant à l'industrie, au commerce, aux lumières, des inventions comme la boussole, la poste, l'imprimerie, le crédit commercial et public, et ces constitutions représentatives qui, au point de vue de la sécurité des biens et des personnes et du progrès général, n'exercent pas une action moindre. Il ajoute à cette liste des découvertes passées celles qui venaient d'éclore ou de recevoir d'importants perfectionnements. Tels sont les aérostats que la révolution avait employés non sans succès à l'observation des armées ennemies, par exemple à la bataille de Fleurus. L'avenir n'a peut-être pas donné raison à toutes ses prévisions sur ce genre de services, malgré le rôle aussi utile qu'inattendu que les ballons ont joué pendant le siége de Paris ; en revanche il a dépassé ses prédictions les plus favorables sur les destinées réservées au télégraphe qui venait d'être découvert, appliqué heureusement entre Paris et Lille, et dont Lakanal avait eu le mérite de soutenir l'utilité pratique, au milieu de l'incrédulité presque générale. Vandermonde attribue à ce puissant instrument des communications rapides une future influence sur la vie économique et politique des nations. Il le regarde comme éminemment propre à remplacer en partie ces réunions et ces délibérations perpétuelles qui avaient lieu chez les peuples de l'antiquité, et dont la difficulté paraissait à J.-J. Rousseau lui-même rendre la démocratie presque impossible dans les grands états modernes. Le télégraphe par son ubiquité mettra en rapport toutes les parties du territoire, portera le même esprit public sur tous les points, aidé dans cette tâche par la presse périodique, autre instru-

ment d'une portée incalculable, qui exerce aussi son action sur les relations d'affaires et de commerce.

A côté de ces forces, Vandermonde plaçait, avons-nous dit, le crédit, et par conséquent les papiers utiles aux transactions comme la lettre de change. Il commet une erreur trop forte pour ne pas étonner dans un cours d'économie politique. Aux yeux du professeur de l'an III, l'assignat n'est pas un simple expédient, c'est une des ces découvertes dont il est en train de montrer l'importance.

Autant qu'on peut en juger par une démonstration qui n'est pas fort nette, il se laisse tromper par la même illusion qui avait séduit Mirabeau, par le gage territorial sur lequel reposait le papier, ne comprenant pas que la solidité de ce gage était loin de suffire à faire de l'assignat une monnaie. Le gage territorial a beau être stable d'une stabilité matérielle, il est susceptible de varier beaucoup comme valeur. Fort demandé, comme il l'était alors, il se déprécie. La terre ne se prête pas comme les métaux à toutes les transactions; son immobilité même s'y refuse, et elle n'est pas comme eux universellement désirée. Elle n'a donc ni les qualités d'un bon intermédiaire, ni les conditions d'une commune mesure dans les échanges. Si, sur d'autres points véritablement fondamentaux, Vandermonde se sépare heureusement des illusions de son temps, on peut juger par cet exemple que sur d'autres il y cède trop. Ainsi, encore, ayant placé les constitutions représentatives au rang des moyens qui favorisent le progrès économique et social, il parle des institutions de l'Angleterre d'un ton de supériorité presque dédaigneux, ne doutant pas que la France ne soit en possession de beaucoup mieux. En France, dit-il, le

peuple ne se dessaisira plus de sa souveraineté, mais il n'en usera dans sa plénitude que rarement, dans les occasions tout à fait solennelles, par le vote universel; autrement, et, sauf les élections de ses députés, il s'en fiera au jeu de ses institutions, et l'insurrection sera aussi comme une arme au repos. « Il faut, s'écrie-t-il, que l'insurrection ne puisse jamais être empêchée, et que cependant elle n'ait jamais lieu : voilà le problème à résoudre, et les Français en auront la gloire. » Beau programme, comme tant d'autres, dont la réalisation est encore attendue depuis quatre-vingts ans.

Des vues, les unes jetées un peu rapidement, les autres développées avec force, compensent par ce qu'elles ont de sûr et d'opportun, quelquefois de courageux, ces témérités qui se ressentent de leur date. On s'est rarement fait une idée plus élevée de l'économie politique, sans que cette idée cesse d'être exacte. Ainsi, achevant d'envisager d'un coup d'œil d'ensemble cette masses de transactions, où une analyse savante doit découvrir des lois et des règles, le professeur n'hésite pas à y voir un vaste échange de services qui se rémunèrent les uns par les autres. La valeur lui semble marquer l'équivalence de ces services librement débattus. Exemple : un propriétaire tire un revenu de sa terre; un chanteur, un revenu de son talent : voilà deux espèces de revenus dont l'origine paraît très-différente, et pourtant, selon Vandermonde, elle est la même, ce qu'il explique en disant qu'un propriétaire loue sa terre, c'est-à-dire, moyennant un prix de bail, prête son droit de cultiver. C'est un *service* qu'il rend et dont le fermier lui paie l'*équivalent*. Celui qui loue une faculté, un talent, n'agit pas, au fond, d'une manière différente, quelles que soient les différences dans la na-

ture et dans les formes du contrat. Nous retrouvons cette vue dans le substantiel traité que Destutt de Tracy a consacré à l'économie politique. Un économiste contemporain, Frédéric Bastiat, a donné à la même idée qu'il a rendue sienne un grand éclat. Vandermonde déclare que cette idée est nouvelle, lui appartient, et qu'il ne s'étonnerait pas qu'on la trouvât « un peu bizarre. » Elle est mieux que cela, elle est originale, et eût mérité que le professeur y insistât davantage. Elle achevait de rattacher l'économie politique à la morale par les idées de justice et de secours mutuels. Vandermonde en prend occasion pour remarquer que tous les travaux ont leur utilité comme leur dignité. C'était sortir de l'erreur physiocratique, qui attribue toute valeur à la terre. C'était même aller plus loin qu'Adam Smith, qui excluait de la production les services immatériels.

C'est encore sur les ressorts moraux de la production qu'il aime à s'étendre lorsqu'il entre dans une analyse plus complète de ces besoins dont il a admis le développement comme la condition *sine qua non* de la vie économique. Il défend les besoins factices, tout en se gardant bien d'y placer les fantaisies malsaines. Il a raison si, comme cela n'est pas douteux, factice veut dire ici déveveloppé. Est-ce que l'homme ne se refait pas, pour ainsi dire, et lui-même et le monde, sur le modèle de certaines idées? Est-ce qu'il laisse rien à l'état de nature? Osons le dire avec Vandermonde, c'est une antithèse insoutenable que celle des besoins naturels et des besoins factices, lorsqu'on veut la pousser trop loin. Il est rigoureusement vrai de dire qu'il est naturel à l'homme d'avoir des besoins factices, parce que la nature de l'homme est perfectible. Les désirs, les

goûts, les aptitudes, n'ont en quelque sorte point de limite assignable. Ces besoins, tant qu'ils n'offrent rien d'anormal, sont en définitive la mesure même de la civilisation. Réduit aux besoins primitifs et grossiers, l'homme risque fort de ressembler à la brute. Le sage modère ses désirs, il subordonne et sacrifie s'il le faut ses plus légitimes jouissances à la vérité et au bien, mais cette modération ne peut pas et ne doit pas aller jusqu'à retrancher pour la masse des hommes les arts qui sont la joie de la vie et les satisfactions variées que procure l'industrie. Sans ces besoins dits artificiels, la production de la richesse manque de stimulants, et le pauvre n'a guère lieu lui-même de pouvoir espérer d'améliorer sa condition. Vandermonde a eu quelque mérite de réhabiliter ces idées en présence de l'école de Rousseau et devant des préjugés persistants qui font du stoïcisme et du renoncement presque absolu une sorte de principe presque indiscutable, sous la condition, bien entendu, de ne pas trop engager dans la pratique ses zélés partisans.

Nous voici en face d'autres ressorts moraux ou matériels de la production. Analysant la nature et le rôle des capitaux, Vandermonde regarde l'épargne comme leur source indispensable, et il en signale la fécondité, si opposée à une thésaurisation stérile. L'émulation, la concurrence aident encore à cet accroissement désirable du capital, qui repose sur « cette envie générale d'améliorer son état, » que Smith appelle « le principe de vie des sociétés politiques modernes. » Cette envie d'améliorer sa condition que le travail soutient est, selon le professeur, une cause de plaisirs renaissants à chaque résultat obtenu, à chaque difficulté surmontée. Il rappelle qu'une femme d'esprit, la marquise

du Deffand, exprimait cette idée d'une manière familière et piquante. Dans une de ces réunions qui, certains soirs, avaient lieu chez elle, on agitait cette question : Si vous reveniez au monde, que voudriez-vous être? L'un disait qu'il voudrait être Alexandre, l'autre Homère, et toujours quelque personnage célèbre. Quelqu'un s'avisa de demander à madame du Deffand : « Et vous, madame, si vous reveniez au monde, que voudriez-vous être? » — « Je vais vous scandaliser, répondit-elle; je voudrais être une petite marchande de la rue Saint-Denis, qui a beaucoup de chalands et qui voit prospérer ses petites affaires. » — Voilà bien le plaisir d'acquérir saisi au vif, avec ce qu'il faut y joindre : l'émulation constante, heureuse d'un succès disputé, le calcul qui se pique au jeu, les procédés ingénieux qui en assurent la réussite, toutes les ressources, tous les talents, qui dans des sphères hautes ou modestes en sont la conséquence aussi inévitable que salutaire. Retranchez ce qui met en mouvement ce plaisir de l'acquisition, cette active concurrence, ces industrieux calculs, n'est-il pas clair que vous supprimez du même coup le ressort qui fait tout marcher? Si dans la morale, la vertu et le dévoûment priment tout, l'intérêt est le mobile aussi puissant qu'indispensable de la richesse et du progrès. Il n'est pas prouvé que ce qu'on lui ôterait profiterait toujours à la vertu. L'intérêt a un rival moins noble que le devoir, c'est le plaisir grossier et brutal.

II

Indiquer les moyens d'acquérir, les conditions générales de la prospérité publique, et les différents degrés comme les diverses formes du revenu individuel, ce

n'étaient pas là seulement alors des questions d'un intérêt abstrait et théorique. Elles prenaient des circonstances un nouveau caractère. La société nouvelle, telle qu'elle sortait des mains de la Révolution française, était en jeu. Les idées de liberté, d'égalité, qui reçoivent des interprétations différentes, selon les écoles, s'y trouvaient engagées. Plusieurs des solutions proposées par la science économique, simples vœux avant 1789, étaient devenues depuis lors des réalités. Il fallait les défendre contre les partisans de l'ancien régime, et aussi déjà contre ces sectes naissantes qui, non satisfaites d'une révolution politique et d'une transformation économique de la vieille société, rêvaient le communisme ou la loi agraire. Ce que l'on sait des opinions de Vandermonde, associé à presque tous les actes importants de la Révolution, ne pouvait laisser douteuse son énergie dans cette lutte nouvelle qu'il soutenait au nom du raisonnement scientifique. Il s'élève contre les priviléges et les monopoles, création d'une législation souvent inique, qu'une législation plus juste avait pu supprimer sous l'invocation tout ensemble du droit naturel et de l'intérêt général. Les seuls moyens légitimes d'acquisition dans une société fondée sur la justice sont, selon le professeur, le travail et l'industrie, l'épargne, et, avec le don volontaire, l'hérédité. Rien n'indique que Vandermonde mette à l'étendue de ce dernier moyen d'acquisition aucune de ces limites que certains partisans de l'égalité niveleuse à divers degrés ont souvent réclamées même en ligne directe. Il ne s'explique pas d'ailleurs sur la liberté testamentaire, niée absolument par d'inconséquents théoriciens qui, réclamant toutes les sortes de libertés, méconnaissaient parfois les plus inhérentes à la nature humaine,

les libertés du droit privé. On regrette qu'il n'ait pas dit sur cet oubli si peu raisonnable et si peu logique quelques mots qui eussent trouvé leur place dans cette indication de l'acquisition des biens par transmission. On ne trouve rien non plus sur le mode de partage des biens hérités entre les enfants, question juridique sans doute, mais économique aussi par ses conséquences sur l'étendue des domaines, leur culture, et la division des fortunes mobilières. Toutes les conditions générales de prospérité indiquées par Vandermonde naissent pour ainsi dire du droit moderne dont l'économie politique n'est en effet, au point de vue pratique le plus général, que l'application à un ordre déterminé d'intérêts. Il nomme la sécurité, la propriété, il ajoute la cherté des terres, favorable à l'agriculture et, selon lui, non incompatible avec le bon marché essentiellement désirable des denrées agricoles, enfin la baisse de l'intérêt, qui a fourni à Turgot une juste et belle comparaison. A cette baisse, source de facilités accrues pour le travail, auquel elle livre en quelque sorte à exploiter des terres nouvelles, il joint aussi la hausse des salaires, condition et signe, surtout dans une société démocratique, de cette prospérité qui se mesure encore plus à l'aisance du grand nombre qu'à l'opulence d'une minorité. Cette manière d'envisager le revenu consacre l'inégalité qui naît du libre mouvent des transactions. Il s'efforce de la classer en diverses catégories. La dernière est le dénûment, situation pour ainsi dire exceptionnelle ou momentanée, au-dessous de laquelle il n'y a que l'indigence, c'est-à-dire la misère habituelle et permanente, état que Vandermonde déclare devoir être inconnu dans la République française. Montez les divers échelons, vous ren-

contrez ce degré de fortune où le citoyen a le nécessaire, puis un autre supérieur, l'aisance; puis l'abondance. Un cinquième terme, c'est le *luxe*, qu'il ne faut pas confondre avec la prodigalité. Un peuple en a et doit se féliciter d'en avoir quand il possède les moyens de se procurer de bons ouvrages et de bons artistes. Le dernier degré, c'est le *faste*, sorte de luxe excessif donné à l'ostentation, et qui doit être contenu par les mœurs, très-tolérantes au contraire pour ce qu'on appelle vulgairement le superflu. Le pauvre lui-même a quelquefois un peu de ce superflu qu'on a tort d'attaquer, en voyant se répandre dans des classes déshéritées les avantages qu'il confère. L'indigence elle-même en possède parfois quelques parcelles sous des formes qu'il serait inhumain de condamner. On reprochait à un pauvre assisté par sa paroisse d'avoir un chien, objet bien superflu pour ce misérable. « Eh! dit-il, qui est-ce donc qui m'aimera? »

L'économiste Steuart avait distingué les gouvernements en *arbitraires*, *modérés* et *libres*. Dans les gouvernements arbitraires, il n'y a, selon Vandermonde, que les hommes dont le degré de fortune s'élève jusqu'au faste, qui jouissent d'une espèce d'égalité politique entre eux. Ceux qui ne peuvent avoir que du luxe sont dans une position supportable, mais tout le reste est plus ou moins sacrifié. Dans les gouvernements modérés, l'égalité peut descendre jusqu'à ceux qui sont dans l'abondance. Ceux qui n'ont que de l'aisance sont dans une position moyenne, et il n'y a point de liberté politique pour ceux qui n'ont que le nécessaire. Dans un gouvernement libre, l'égalité descend encore. Tous ceux qui ont le nécessaire y peuvent prétendre. La position de ceux qui sont dans le

dénûment est tolérable, mais leur infériorité est marquée, leurs moyens physiques et intellectuels sont trop bornés pour suffire à la défense de leurs droits naturels. Le goût général pour les besoins factices, sous certaines réserves morales que Vandermonde aurait dû peut-être faire plus explicitement, et l'ardeur du travail qui en est la conséquence, tendent à augmenter le nombre et les moyens de ceux qui ont le nécessaire; par là aussi est diminuée la classe immédiatement inférieure de ceux qui se trouvent dans le dénûment. Il y a donc entre la richesse développée et convenablement répartie et la liberté un lien naturel. Dans une société libre, prospère, civilisée, la *verticale où doit s'arrêter le pendule de l'état social,* dit notre économiste mathématicien, peut être placée après le nécessaire et avant le dénûment. Dans cet état mûr pour la liberté, le dénûment ainsi que le faste remplissent peu d'espace, le nécessaire tient la plus grande place, les états supérieurs en occupent une importante aussi, mais moins considérable. On voit d'ailleurs que ce nécessaire dont parle Vandermonde n'est pas une quantité fixe, immobile. Par le progrès social il confine à l'aisance. Il importe d'assurer des droits politiques à cette masse qui possède le nécessaire et exerce des métiers, ce qui est un gage de l'intérêt qu'elle porte à la chose publique et d'une intelligence suffisante. Le professeur de 1795 a la même confiance dans l'excellence des rapports qui s'établiront entre ce que nous nommons le capital et le travail. Ces questions, qui devaient mettre aux prises les différentes classes et créer à la politique des problèmes si périlleux, ne lui inspirent que la conviction consolante d'une union inaltérable entre ces classes désormais réconciliées par la communauté des intérêts.

Grande illusion, mais comment ne pas ajouter : illusion naturelle alors, au lendemain du jour où tant de lourdes chaînes qui venaient de tomber ne laissaient pour ainsi dire de place qu'à la satisfaction et à l'espérance? La cause était juste, les abus qu'on avait supprimés flagrants, et si, à l'égard de quelques-unes de ces institutions abolies, on avait procédé trop vite et par des mesures trop absolues, il n'était plus temps de recourir à des réformes plus prudentes. La liberté économique, la concurrence, restées maîtresses, n'éprouvaient qu'une seule défiance, celle de voir s'établir des relations d'entrepreneur à entrepreneur, ou des maîtres et des ouvriers entre eux, et cette crainte était écrite dans une législation restrictive qui écartait toute réunion, toute association comme un prétexte et un instrument pour refaire des corporations et des jurandes. Vandermonde compte de la manière la plus complète sur l'émancipation économique dont il a raison d'attendre de bons effets, mais qu'il croit en mesure de résoudre, et même de résoudre immédiatement tous les problèmes, toutes les difficultés. Il ne songe pas à faire appel à ces sentiments et à ces idées qui servent à la liberté de frein et de régulateur, à la morale en un mot, avec ses sanctions, quelles qu'elles soient, naturelles ou divines. Le maître est libre. L'ouvrier est libre. Mis en présence ils s'entendront. Quoi! même si l'égoïsme règne dans le cœur du maître, et la haine dans l'âme de l'ouvrier! C'est ce que l'on n'avait pas prévu. Les responsabilités n'étaient guère mises en regard des libertés. Il a fallu l'expérience pour rappeler durement ces vérités, sur lesquelles alors l'attention ne se fixait pas.

La position prise par le professeur de l'an III à

l'égard du capital semblera digne de remarque, soit qu'on la regarde en elle-même, soit qu'on y voie un symptôme de la situation de beaucoup d'esprits libéraux. Elle reflète à la fois deux idées qui ne vont pas toujours ensemble : le respect du capital et le désir d'une égalité croissante qui a pour signe et pour conséquence sa diffusion dans la masse nationale. Si sévère qu'il se montre pour l'oisiveté, Vandermonde ne croit pas qu'elle suffise pour donner le droit de porter atteinte au capital qui s'y livre. Il prend même soin de combattre, au risque de se heurter à des préventions alors très-puissantes, ce qu'il appelle les « déclamations contre les rentiers oisifs. » — « Combien y en a-t-il d'ailleurs, s'écrie-t-il, de ces rentiers qui méritent d'être qualifiés de la sorte ? Tel homme ne vit que de ses rentes, et emploie son temps fort utilement. Telle femme d'esprit tenant un salon distingué à Paris, peut donner un utile essor à la mode et au goût. Même en les supposant réellement oisifs, ces rentiers en nombre limité ne peuvent-ils être considérés comme des intermédiaires non inutiles à la circulation de la richesse, comme au développement de certaines industries ? » Il y a loin de ce langage voisin de l'indulgence aux impitoyables arrêts prononcés contre les rentiers par des écrivains dont quelques-uns étaient célèbres. C'est avec plus de force encore qu'il prend parti contre la concentration des capitaux et des revenus. La principale raison qu'il en donne est que dix individus possédant chacun dix mille livres de rente font plus de bien qu'un seul qui en possède cent mille. Ces dix individus en effet commandent tous presque les mêmes choses, d'un usage nécessaire ou d'une grande utilité. Les industries occupées à les produire se trouvent par là pourvues de ca-

pitaux dont l'affluence aide à la division si féconde du travail et à la simplification économique des opérations. Avec un seul capitaliste, demandant des choses plus variées en quantité moindre, le même résultat ne serait pas atteint, et la part faite au luxe risquerait d'excéder les proportions raisonnables. Vandermonde a-t-il raison d'en conclure qu'il vaudrait mieux encore cent capitalistes à mille francs de revenus que dix à dix mille francs? Cela ne finirait-il pas par enlever à la richesse presque toute sa puissance, par supprimer tout développement supérieur? Vandermonde remarque en outre que les moyennes et les petites fortunes achètent surtout à l'intérieur du pays. Le faste fait ses acquisitions au dehors. Il laisse chômer l'industrie des Français pour faire travailler des Chinois. Il ne faudrait pas abuser de cette observation dont la conséquence extrême serait défavorable au commerce étranger, qui apporte même aux masses plus de produits utiles que Vandermonde ne semble le supposer. Mais on ne peut lui savoir mauvais gré d'avoir relevé, avec Adam Smith, l'importance du commerce intérieur, trop subordonné dans certaines théories aux transactions avec l'étranger. De même, s'il penche trop peut-être vers une diffusion des capitaux et des revenus qui, jointe au morcellement quelquefois excessif des terres, finirait par produire une médiocrité universelle, comment, en définitive, ne pas applaudir à des vues exclusives de toute contrainte légale et toutes dirigées dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre?

III

Ces idées, en général si sensées, ne devaient point pourtant passer sans contestation de la part d'un audi-

toire souvent imbu des principes sociaux de J.-J. Rousseau. La théorie des besoins factices rencontra surtout chez quelques auditeurs la plus vive opposition. Un citoyen Larouverade, élève de l'École normale, écrivit une lettre dans laquelle il est facile de reconnaître la trace des idées et des passions du temps. Entre les besoins factices et la liberté, disait l'ardent jeune homme, point d'alliance possible. Mieux vaudrait proposer à la France des lois somptuaires ! Encourager les besoins factices, c'est pousser à un luxe presque asiatique, qui, en corrompant l'esprit public et les mœurs, les dirigera infailliblement vers les jouissances particulières, plutôt que vers l'intérêt commun. Larouverade voudrait que le professeur cherchât les moyens de faire cesser le renchérissement excessif de toutes choses, d'arrêter la cupidité du marchand, l'agiotage qui démonétise l'assignat, le courtage qui quintuple le prix des marchandises, en les faisant passer le même jour en plusieurs mains, et enfin cette disette qui provient bien plus de l'égoïsme et du défaut de confiance que de la pénurie des subsistances. Ne retrouve-t-on pas dans ce programme les préventions soupçonneuses à l'excès d'une certaine démocratie et son invariable penchant pour les procédés restrictifs et oppressifs ? En refusant de s'engager dans une polémique sur l'agiotage et l'accaparement, Vandermonde s'attachait à défendre avec la plus vive insistance les idées qu'il avait énoncées sur les besoins factices : « Vous demandez des lois somptuaires pour la France, s'écriait-il, et vous voulez réprimer son luxe asiatique. Et moi aussi je veux réprimer le luxe asiatique, mais je ne veux pas le réprimer par les lois. L'opinion publique doit suffire pour cela. Les besoins factices auxquels je veux qu'on donne de

l'étendue n'ont rien de commun avec le luxe asiatique. Ils y sont même tellement opposés qu'on ne les voit pas se répandre dans les pays où règne ce genre de luxe... Vous demandez des encouragements pour l'agriculture. J'ai déjà dit qu'on ne cultive avec ardeur que parce qu'on a besoin de vendre pour satisfaire à des besoins factices. Pour vendre, il faut des acheteurs, et ces acheteurs ne se trouvent que parmi ceux qui ne cultivent pas : ils ne se multiplient qu'en proportion de l'étendue de ces besoins qu'on attaque. Vous voyez donc qu'ils sont eux-mêmes le plus puissant des encouragements pour l'agriculture. » Et Vandermonde ajoutait que ce n'était pas par indulgence, et parce que nous serions déjà dégénérés, qu'il avait recommandé ce genre de besoins; s'il n'y en avait pas en France, il faudrait en créer pour fortifier la France contre ses ennemis, pour y perpétuer la liberté. Le peuple français ne peut se défendre que par des moyens dispendieux qui supposent une industrie développée. Quant à la liberté, elle se maintient par cet attachement même des citoyens à la jouissance de ces biens auxquels la masse participe, et qui s'accroissent, pour ainsi dire, indéfiniment. La crainte de les voir compromettre rend d'autant plus sensibles les plus légères atteintes de l'oppression.

Une nuance plus fine et plus modérée des mêmes répugnances contre le développement des besoins qu'amène la civilisation, devait être représentée par un autre auditeur dont l'opinion mérite d'autant plus d'être rappelée qu'elle compte aujourd'hui encore des partisans. Laissons là ces façons excessives de poser la question, disait le citoyen Moline, ne parlons pas de luxe asiatique et renvoyons Lacédémone à l'histoire.

Toujours est-il que les besoins, en se multipliant, en se raffinant, nous mettent dans la dépendance des choses, et offrent par là des prises à la corruption. Ils favorisent la vénalité. Ils servent à la tyrannie, qui les exploite. Ils créent un amollissement antipathique à des mœurs fortes et viriles. Certes, dans ces termes, si on s'y était tenu rigoureusement, et si on n'avait pas paru trop compter sur l'action législative, cette thèse présentait ces côtés vrais, énonçait des périls réels et trouvait une expression très-digne d'être discutée dans cette formule qu'il faut citer : « Étant donnée une grande nation nouvellement rendue à la liberté, au sein de laquelle les progrès de la révolution se seraient étendus aussi loin qu'ils pourraient aller, trouver le moyen de faire concourir ses arts, son luxe et tout ce qui alimente ses besoins factices à la propriété nationale, y diminuer autant que possible la tendance naturelle qu'ont toutes ces choses vers l'efféminatión. » Ainsi l'objection n'abolissait pas le progrès matériel, elle s'en défiait dans une certaine mesure, et cherchait, ce qui reste encore le point de difficulté véritable, à le concilier avec cet autre progrès plus élevé des mœurs privées et des mœurs publiques. Vandermonde, ainsi pressé, fit une réponse pleine de sens et de force. Il commença par justifier, à l'aide de raisonnements et de faits nouveaux, devant ses différents contradicteurs, la nécessité d'une bonne partie de ce qu'on appelle superflu, restituant à ces mots un sens relatif qui dépend des pays et des temps, et que la civilisation modifie incessamment dans le sens d'exigences rendues plus grandes. *On ne peut pas se passer de linge*, est une locution proverbiale. Pourtant, les Romains et les rois de France s'en sont bien passés. Il est vrai que la Révo-

lution avait créé l'expression de *sans-culotte.* Cela veut-il dire, par hasard, demande Vandermonde, que les républicains avaient l'intention d'établir l'usage de n'en point porter ? On parle du danger d'efféminer les mœurs. Un cultivateur aisé, de Hollande ou d'Angleterre, a chez lui des meubles d'acajou, de la porcelaine, sa femme et sa fille sont parées les beaux jours, sans que le courage de ces classes en souffre ; loin de là, il n'y trouve qu'un aiguillon de plus. Les remèdes sont ailleurs, dans l'éducation, et Vandermonde ajoute dans le service militaire obligatoire pour tous. Quant à l'exemple des républiques anciennes, il le répudiait, en alléguant la différence des principes des deux sociétés, et de l'État moderne avec l'État antique, qui ne pouvait admettre les développements de la richesse sans corrompre son principe. Débat vraiment remarquable à un moment où la France semblait hésiter entre les réminiscences de l'antiquité et la vive expansion de la vie moderne !

IV

Vandermonde avait nommé la propriété parmi les conditions les plus propres à assurer le développement de la richesse privée et publique. Il ne s'arrêtait pas à cette désignation et présentait des observations plus complètes sur ce grand sujet qui divisait les esprits.

Cette divergence des points de vue, qui donnait à ses considérations plus d'opportunité, tenait beaucoup moins qu'on ne paraît le croire fréquemment, à la nature des opinions purement politiques et à la place que chacun avait occupée dans les Assemblées. Ainsi, il semblerait que les Girondins eussent dû se montrer plus strictement attachés à l'orthodoxie des principes

de droit naturel et d'économie politique, et les Montagnards plus favorables aux théories du *Discours sur l'inégalité des conditions*. Si cela est vrai pour beaucoup, il s'en faut que ce soit là une déduction exacte pour tous. Si Vergniaud défend la propriété et l'inégalité des richesses, Brissot de Warville, Girondin aussi, les attaque, et on se convaincra, en lisant les discours de plusieurs orateurs du même parti, qu'ils ne sont pas plus exempts que d'autres des déclamations en l'honneur des mœurs spartiates, et d'un certain idéal d'égalité des biens non absolue, mais portée fort loin. D'une autre part, Danton défend l'idée de la propriété dans toute sa rigueur. Les constitutions diverses de cette période portent la trace non pas d'une hésitation entre la propriété et le communisme, mais entre les deux interprétations qui font de la propriété, l'une un droit naturel, et l'autre une simple convention consacrée par la loi civile. La Constitution dont les Girondins avaient été les principaux auteurs, et celle de 1793, quoique précédée de discussions qui montrent souvent l'idée de droit naturel fort battue en brèche, traitent en somme le droit de propriété d'inaliénable, comme les autres droits antérieurs et supérieurs aux pures combinaisons sociales, et chacun, selon ces constitutions, peut jouir et disposer *à son gré* de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie. La Constitution qui régissait la France au moment où fut établi le Consulat avait retranché ces mots : *à son gré*. La question de savoir si la propriété est un droit naturel ou un droit de convention établi par la société était, quoique en termes un peu vagues, tranchée dans le dernier sens. C'était l'opinion qui prévalait chez la plupart des jurisconsultes et des légistes, et que paraît partager le

rapporteur du Code civil, Cambacérès. Mirabeau et Tronchet avaient soutenu la même opinion. La manière dont Vandermonde aborde ce problème, tant au point de vue de l'utilité sociale que du droit naturel, est digne d'être rappelée. Sous le rapport de l'utilité générale, il défend particulièrement la propriété foncière, la plus attaquée de toutes, contre ceux qu'il appelle des *niveleurs extravagants*. Il n'y aurait pas de culture, pas de perfectionnement dans aucun genre, s'il n'y avait pas de propriété, et sans la certitude de jouir de ce qu'on aurait acquis ou de ce qu'on aurait hérité de ses pères. Apologie qui, d'ailleurs, s'applique à la propriété en général, « sans laquelle, dit Vandermonde, le principe de vie des sociétés modernes serait détruit. » Il place ici une courte explication de la *rente du sol*, dont il s'attache à montrer les effets salutaires. Cette rente se proportionne à la fécondité de la terre et aux avantages de sa situation; c'est elle qui a fait descendre la culture jusqu'aux terres peu favorisées, au point de ne rapporter aucune rente au propriétaire. Dans les pays prospères, il n'existe, pour ainsi dire, pas de terre ingrate qu'on ne cultive; il se passe alors en grand ce qui s'est passé près d'Aberdeen, en Écosse. Aussitôt que les manufactures eurent répandu quelque prospérité dans le pays, on vint apporter de la terre sur les rochers qui couvraient des terrains entiers, et on les mit en culture.

Sur ce point de l'utilité sociale de la propriété foncière, Vandermonde ne faisait guère, on le voit, que répéter ce qu'avait dit avant lui les physiocrates, et ce que dira aussi Bentham. Quant à la question de droit, il soutient une solution mixte, et refuse d'étendre la dénomination de droit naturel à la propriété foncière

et héréditaire. Il pense qu'elle n'est point antérieure au pacte social. Il n'admet pas qu'il ait suffi d'enclore un terrain pour en devenir propriétaire. Le dirons-nous? Ces idées ne nous paraissent pas éloigner Vandermonde, du moins autant qu'on pourrait le croire et qu'il a l'air de le penser lui-même, de la théorie du droit naturel de propriété appliquée au sol, si par droit naturel on doit entendre avant tout ce qui dérive de l'occupation par le travail. Il déclare, en effet, qu'il est juste que la terre appartienne à celui qui, la trouvant inoccupée, lui fait subir un travail qui la transforme. C'est, au fond, l'idée qu'avaient soutenue Locke, Quesnay et, chose remarquable, Rousseau lui-même ; en effet, le célèbre écrivain, après avoir maudit la propriété dans son *Discours sur l'inégalité des conditions*, la réhabilite et la légitime, comme pourrait le faire l'économiste le plus orthodoxe, dans son *Émile*, par l'organe du jardinier Robert qui, ayant bêché la place où Émile était venu planter sa fève, oppose l'occupation antérieure, l'occupation réelle, l'*occupation par le travail*, au jeune usurpateur, lequel n'a nullement l'idée de regarder cette occupation si sérieusement justifiée comme un vol fait aux générations futures.

Il y aurait à signaler encore plus d'une vue dans ces leçons du professeur de l'école normale. Ainsi, il ose désapprouver les lois oppressives qui prétendaient imposer le respect du décadi, et ne craint pas de s'avouer partisan du repos hebdomadaire. On trouverait un mélange de vérité et d'erreur dans la leçon qu'il consacre à l'idée de la valeur. Nous avons dû insister sur l'erreur fondamentale qui considère la monnaie comme un simple signe d'échange et non comme un réel équivalent. Ce sont là des taches dont nous n'avons nullement

entendu atténuer la gravité. Tel qu'il est, ce cours a sa valeur, et même aujourd'hui il conserve des parties excellentes qu'on peut lire avec fruit. Il nous a paru qu'il n'était pas sans intérêt d'en évoquer la mémoire en le tirant des cahiers trop peu lus de l'école normale de l'an III. Ce cours est le premier qui ait eu lieu en France. Il marque une date. Que ce soit là notre excuse, si nous nous sommes arrêté un peu longtemps sur ce chapitre oublié et presque inédit de l'histoire de l'économie politique.

Henri BAUDRILLART.

LES AGITATIONS D'OUVRIERS
EN ALLEMAGNE.

I

Si peu porté que l'on soit à s'occuper de l'Empire d'Allemagne, qui prend ombrage au moindre mot, il est impossible de négliger la part qui lui revient dans les problèmes et dans les événements qui lui sont communs avec le reste de l'Europe. Tels sont les cas des agitations d'ouvriers, qu'on a vu successivement éclater, comme le ferait une traînée de poudre, en Angleterre, en France, en Belgique, en Espagne et en Suisse. Parmi ces agitations, les unes étaient purement professionnelles ; il s'agissait tantôt du salaire, tantôt de la durée du travail, quelquefois de réglements de fabrique ; d'autres allaient plus loin, et, à des griefs corporatifs, ajoutaient des ambitions politiques. L'Allemagne n'a échappé à aucune des formes de cette agitation : elle a eu des grèves d'ouvriers souvent poussées jusqu'à l'effusion du sang ; elle a eu des candidatures d'ouvriers au reichstag, quelquefois heureuses. Comment l'oublier, dès lors, dans l'histoire de ces manifestations, qui sont particulières à notre siècle, et qui, c'est à craindre, ne sont pas près de finir?

Pour trouver les ouvriers allemands à l'œuvre, il ne faudrait ni chercher longtemps ni remonter bien oin. Qui ne se souvient des émeutes de Leipsig qui tinrent huit jours la Saxe en émoi, celles de Francfort

plus acharnées encore et qui ne cédèrent qu'à un certain déploiement de la force armée, celles des tisserands de Silésie et surtout celles des forges d'Essen en Westphalie où dix mille ouvriers quittèrent à la fois leurs ateliers, et maintenant pendant un mois leur révolte silencieuse, amenèrent les entrepreneurs à merci. Voilà des actes très-caractérisés, et qui se rapprochent des exemples qu'en ce genre l'Angleterre a donnés au continent. Quant aux ambitions politiques, le peuple de Berlin serait, à tout prendre, en avance sur celui de Londres. Tandis qu'à Londres ses suffrages avaient pu à grand'peine et pour une seule fois porter John Stuart Mill au Parlement, les élections de Berlin viennent d'envoyer d'un seul coup au reichstag, huit démocrates socialistes, comme ils se nomment, quoique, dans chacun de ces colléges, le nom de M. de Moltke, ce grand stratégiste, eût été opposé comme dérivatif. L'écart des voix, malgré cette manœuvre, n'en a pas moins été considérable, et il en est de même dans quelques localités de province, notamment à Elberfeld, pour ne citer que celle-là. Aucun centre d'industrie et de commerce ne vaut Elberfeld pour l'importance et l'activité et en y comprenant sa principale annexe, Barmen, pour la population. C'est un total de cent-vingt mille âmes et une somme d'affaires qu'on ne peut pas évaluer à moins de cent-vingt millions. Il va sans dire que le contingent des ateliers entre pour une grande part dans ces chiffres et dans ce trafic. De là, au moment du scrutin, un partage très-caractérisé et presque sans exception, entre ceux qui commandent le travail et ceux qui l'exécutent : or voici dans quelles proportions ce partage s'est effectué. Elberfeld n'avait à

élire qu'un seul député; c'est le candidat démocrate-socialiste qui l'a emporté par 12,947 voix contre 1,266 obtenues par le candidat national-libéral. Ce résultat est d'autant plus significatif que les nationaux-libéraux ne sont pas des ministériels sans réserve et que dans certains cas ils se confondent avec l'opposition.

De ces faits on peut déjà conclure qu'il y a en Allemagne tous les éléments d'une organisation appropriée aux deux fins que les ouvriers se proposent, une discipline corporative en vue des grèves, une influence politique en vue des élections. Cette dernière influence est surtout sensible dans la composition du conseil de l'Empire qui vient d'être renouvelé ; les ouvriers y ont envoyé un tel appoint que désormais tout gouvernement aura à compter avec eux; si limité que soit le nombre de leurs élus, ils ont un parti et un instrument pour l'accroître ; ils peuvent, dans un parlement divisé, peser ici ou là suivant leurs calculs ou leurs intérêts, porter à la tribune leurs opinions ou appuyer celles qui s'en rapprochent le plus ; ils ont leurs défenseurs directs et ne sont plus désormais étrangers à l'exercice de la vie publique ? Comment les ouvriers allemands en sont-ils arrivés à ce degré d'ingérence, tandis que les ouvriers anglais, bien plus avancés sous d'autres rapports, persistent à regarder la Chambre des Communes comme une enceinte interdite non-seulement aux hommes de leur condition, mais aux hommes de leur choix. Il ne suffit pas, pour expliquer ce contraste, de rappeler à quel point un siége au parlement est chose coûteuse pour ceux qui n'y sont pas naturellement appelés ou par des arrangements de famille ou par une grande notoriété; il faut en outre tenir compte d'autres moyens d'influence qui ne sont ni la

naissance ni l'argent et que les partis populaires ont su en Allemagne employer à leur profit et mettre au service de leur cause.

C'est sous l'enseigne du socialisme que cette propagande s'exerce sans reculer devant le mot ni en adoucir la signification : c'est par des publications socialistes répandues dans toutes les provinces de l'Empire que s'est recrutée peu à peu une légion d'ouvriers qui chaque jour ont le verbe plus haut, et bravent plus délibérément les procès qu'on leur intente. Ce sont évidemment les mêmes hommes qui, il y a trois ans, nous faisaient la guerre et qui, rentrés chez eux, tournent leurs armes contre leur propre gouvernement. Naguère, à la conférence d'Eisenach, le professeur Held a établi, en quelques chiffres précis, le denombrement de leurs forces. Le socialisme allemand a aujourd'hui seize journaux qui comptent plus de 30,000 abonnés, ce qui représente un bien plus grand nombre de lecteurs, car un seul exemplaire suffit ordinairement à tout un atelier. Il est vrai que l'auteur de cette statistique range ces journaux en deux catégories, l'une inoffensive, l'autre snsceptible de nuire, les premiers servant d'organes à des industries spécifiées dont ils étudient les besoins et défendent la cause, les seconds s'adressant en général aux hommes de tous les métiers et prêchant la guerre de ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent. Cette distinction est un peu subtile et dans tous les cas superficielle. Il est des moments où les intérêts et les passions du parti se confondent avec une telle énergie, qu'aucune puissance humaine n'en pourrait régler ni distinguer les effets. L'esprit de corps prend alors le dessus, et les associations les plus paisibles deviennent des associations belligérantes

Cela est arrivé quelquefois à celles qui s'inspirent des meilleurs statuts et des intentions les plus honnêtes, entr'autres à la société des ouvriers en porcelaine. Rien de plus édifiant et de plus louable que sa devise. Il y est dit que l'ouvrier doit s'aider lui-même et chercher sa voie par l'éducation du caractère, l'exercice des forces intellectuelles et l'acquisition des connaissances utiles : ainsi préparé, il devient propre à tout et se rend pour ainsi dire maître de son sort. Que demande-t-il pour cela à la société dont il est membre et au gouvernement qui en a la garde ; il ne demande qu'une chose à ses yeux essentielle, des écoles d'apprentissage où il puisse se former dans son art et où les procédés soient mis au niveau de ce que l'art étranger a de plus perfectionné. C'est déjà beaucoup attendre de l'État, et l'ouvrier ne tient pas le patron pour quitte ; il lui rappelle ce qu'un chef d'industrie doit à ses employés, ce qu'il se doit à lui-même dans la disposition de sa fortune, afin de rendre moins sensible l'inégalité des conditions. Voilà ce que disent les plus modérés d'entre les ouvriers ; même dans leurs formes les plus adoucies, il y a un fond d'amertume. Avec les ouvriers chapeliers, le ton change ; c'est l'emportement qui prévaut ; pour eux, rien n'est à ménager ; la guerre sévit avec ses accidents. Il y a eu des grèves qui jusqu'ici ont mal tourné ; les ouvriers se recueillent pour une revanche, tandis que les patrons opposent à cette perspective d'hostilités la tactique bien connue des Anglais, le congédiement. Les ouvriers ont un journal à eux et ils en usent jusqu'à l'invective, les patrons en ont un aussi et montent de plus en plus le ton de leurs représailles. C'est de ces derniers pourtant que part le premier mot de trêve ; ils proposent un arbitrage ; mais

alors un cri s'élève dans le camp des ouvriers. « Point de tribunal d'arbitrage, surtout avec force exécutoire, s'écrie-t-on à l'unisson. Ce serait une baïonnette dirigée contre la poitrine de chaque ouvrier.» Après l'échange de tels mots, il n'y a plus qu'à croiser les épées.

Au lieu de violences, quelquefois on rencontre des perfidies, plus dangereuses mille fois. Ainsi se présentent les typographes et les fondeurs en caractères, plus lettrés qu'on ne l'est dans les autres corps de métier et qui, en Allemagne comme ailleurs, se sont mis sous la conduite d'hommes dont la tenue est excellente et la parole exercée, M. Hartel, entre autres, qui dirige le journal de l'*Association*, et y développe à son gré les doctrines du socialisme le plus transcendant. C'est l'adversaire le plus résolu de la loi bien connue du salaire ; il ne veut pas admettre que l'offre et la demande du travail manuel puissent être assujetties aux mêmes conditions que les autres objets d'échange ; il veut que l'on affecte à l'ouvrier un privilége particulier qui lui fasse sur le marché une place à part, réglée sur ses besoins et à peu près indiscutables. Dans ce sens, il penche pour quelques combinaisons mises à l'essai dans le cour de ces dernières années et qui se sont introduites comme thèmes de discussion dans l'école économique, les sociétés coopératives par exemple et la participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron. Que ce soient là des exceptions et des expédients, M. Hartel se refuse à en convenir, il prétend en faire le régime définitif de l'industrie et la base du traité de paix qui doit un jour être signé entre l'entrepreneur et les hommes qu'il emploie. A ses yeux, la loi de l'offre et de la demande, n'est pas seulement une erreur de la science; elle est encore une

iniquité. C'est en inspiré qu'il parle; il veut la mettre à l'index, et diriger contre elle l'effort de toutes les associations qui se fondent. « Marchons, dit-il, réunissons tous les travaillens sous la bannière des Associations; le reste viendra de soi. Comment n'en serait-il pas ainsi ? La grande majorité des imprimeurs associés appartient d'idée et de fait à la démocratie socialiste. » Que manque-t-il à ces paroles comme sanction ? Un appel plus formel à la révolte. D'autres corps d'état y suppléeront, entr'autres les bijoutiers et les fabricants de cigares. Ceux-là ne ménagent ni l'État, ni l'Église. « L'Église, dit l'organe des bijoutiers, prétend être la fiancée du Christ, le libérateur des prolétaires et elle a fait un pacte avec les exploiteurs du prolétariat, ces ennemis du Christ. » L'organe des fabricants de cigares accepterait pourtant, de la part des socialistes en frac, toute amélioration partielle, mais seulement à titre d'à-compte sur la liquidation générale : l'ouvrier n'est pas un créancier implacable, ajoute ce document; il peut attendre, car il est la pierre sur laquelle se bâtit l'Église du présent. Quant aux moyens de vaincre les résistances, s'il y en a, en voici d'infaillibles, au dire des deux corps d'état, c'est de partir en masse, les célibataires d'abord, les hommes mariés ensuite, de manière à faire le vide dans les ateliers, sans bruit, même sans grève, au moyen des fonds dont disposent les caisses de secours. La ruche serait évacuée et l'essaim irait ailleurs.

Ainsi se présentent les corps de métier, pris en détail, chacun avec ses passions, ses intérêts, ses ambitions et — pour servir le tout — avec une feuille à ses ordres et des moyens de publicité Les coups de sape se multiplient, d'autant plus vigoureux que le corps de

métier y emploie plus de ressources, mais ce n'est à tout prendre qu'une succession d'efforts isolés. Avec la *Ligue des Associations ouvrières* de MM. Hirsch et Dunker, l'attaque devient collective et a une toute autre puissance : ici point d'empirisme, mais une organisation et une direction méthodiques ; ce ne sont point des ouvriers qui règlent le mouvement, ce sont des docteurs et des légistes. La ligue a un chef, M. Hirsch, qui en est l'avocat et qui est en même temps le rédacteur en chef de la feuille fondée au nom des corps de métiers associés, au nombre de quatorze ou quinze. C'est une véritable légion, puissante par le nombre, le suffrage et les cotisations : en avoir la conduite confère une certaine autorité et entraine en même temps une responsabilité équivalente. Pour être bien rempli, ce rôle exige beaucoup de tact et de circonspection, surtout quand il s'agit, avant d'ouvrir une grève, d'en bien calculer les chances. Plus d'une fois, M. Hirsch manqua de coup-d'œil et engagea ses clients dans de mauvaises parties, entre-autres celle qui eut lieu à Waldembourg en Silésie pour une association de mineurs. Les patrons, jugeant mieux l'état des forces respectives, tinrent bon, et ce fut pour les ouvriers une longue suite de dommages et de souffrances. En vain le conseil central s'interpose-t-il comme médiateur, en vain l'avocat multiplie-t-il ses voyages sur les lieux pour faire appel aux souscriptions publiques, à l'emprunt, à toutes les caisses de la ligue, mises graduellement à sec, aucune de ces combinaisons désespérées ne réussit, si bien qu'un jour arriva de Berlin comme dernier mot une dépêche qui disait « Émigrez en masse » ! Sur les 6,000 ouvriers, un millier obéirent et furent dirigés un peu au hasard vers des localités où pour la plupart ils ne trouvèrent pas d'ouvrage, le reste dut céder, la honte au front et la

bourse vide. On les consola en leur disant, par une proclamation finale qu'ils s'étaient montrés héroïques et que les meilleures armées succombent parfois devant le nombre.

Il est vrai que les associations qui marchent sous la conduite de MM. Hirsch et Dunker savent que leur rôle est surtout un rôle de combat; elles représentent en Allemagne ce que sont en Angleterre les plus militantes d'entre les *Trades-Unions*. Elles n'ignorent pas que lors qu'elles s'engagent dans une grève, elles y engagent en même temps jusqu'à leur dernière obole. Ce n'est plus l'idée socialiste qui y est en jeu ou du moins dominante, c'est une idée politique, l'idée du parti qui est bien connu de l'autre côté du Rhin et qu'on nomme le parti progressiste. Le plan de ce parti est simple autant que redoutable : se servir des ouvriers comme d'un instrument pour pénétrer dans les chambres de l'Empire et de là dans le gouvernement, prendre à tâche de combattre et d'évincer si c'est possible cette masse de nationaux-libéraux qui commencent à fatiguer le pays par le spectacle de leurs condescendances et constituer à la longue soit par lui-même, soit en s'alliant à d'autres fractions des chambres, une majorité vraiment affranchie d'un vasselage qui a trop duré. Il y a sans doute chez les socialistes un peu de tout cela, ce grain d'ambition mêlé à d'autres appétits, mais chez les socialistes ce n'est que l'accessoire, tandis que chez les progressistes, c'est le principal; prendre rang dans l'État, voilà ce qu'ils se proposent. Une fois arrivés, ils auront la voix haute et rendront à leurs auxiliaires service pour service. En attendant ces auxiliaires n'ont qu'à se résigner au rôle qu'on leur assigne : souffrir et au besoin payer.

II

Le socialisme n'est pas un fruit naturel au sol allemand, même il n'y a été introduit qu'à une date assez récente. Robert Owen en avait depuis longtemps répandu le germe en Angleterre, Saint-Simon et Charles Fourier en avaient fait autant pour la France que les universités allemandes en étaient encore, pour les études du même genre, à d'interminables dissertations sur les sciences de l'État qui semblaient marquer la limite des témérités économiques. Point d'esprit d'invention ni d'originalité ; tout se réduisait à savoir et à définir jusqu'à quel point, dans un régime bien ordonné, l'État peut disposer des biens et des personnes, et ce qui doit être assigné à l'initiative individuelle comme quotité disponible et sphère d'action. Avec ce socialisme là on n'agite pas les foules, c'est ce qui en plaisait aux gouvernements ; ils s'y sentaient maîtres comme ils l'étaient de plus en plus dans leurs armées et dans leurs écoles. Le premier échec à ce système d'étouffement vint de M. Schulze-Delitsch, et encore l'émancipation qui en résulta touchait-elle moins le peuple que la petite bourgeoisie, et s'adressait-elle aux intérêts plus qu'aux ambitions. L'effet n'en fut pas moins grand : il s'agissait de la constitution de banques de prêts, d'avances de fonds et de crédits volontaires entre petites gens qui, à l'aide de combinaisons ingénieuses, obtint un succès inespéré et eut bientôt fait le tour de l'Allemagne. Le mérite de M. Schulze-Delitsch fut de trouver un moyen de satisfaction pour des besoins isolés, de créer de toutes pièces une école de capitalistes qui s'ignoraient eux-mêmes, où chacun

d'eux pouvait être secourant ou secouru, suivant les cas et où tous tiraient une certaine puissance de leur fidélité exemplaire à remplir leurs engagements. Par l'activité qu'elles prirent, par les relations qu'elles créèrent, ces banques de prêts peuvent donc être regardées comme l'inauguration du socialisme en Allemagne, d'autant mieux accepté qu'il n'effrayait personne et marquait son passage par des services réels.

Avec Lassalle il en fut bientôt autrement. M. Schulze-Delitsch était parti de cette donnée que le bien et un bien très-grand peut s'obtenir même avec les éléments imparfaits que renferment les communautés humaines et que cette tâche appartient à tous les hommes de bonne volonté. Lassalle, agitateur par tempérament, n'admet rien de tel et prend le contre-pied de ce qu'il nomme une illusion manifeste. A l'en croire, la société actuelle est incapable d'améliorer le sort de ceux qui souffrent. D'ailleurs il n'en veut pas avoir le démenti. Il se dit le champion des déshérités et il n'a de cesse qu'il n'ait amené entre lui et M. Schulze-Delitsch une rencontre publique. Cette rencontre eut lieu et a laissé en Allemagne de profonds souvenirs. Lutter contre Lassalle était une rude tâche ; rien ne tenait ni devant sa parole, ni devant sa plume ; il réunissait à un degré si éminent les qualités de l'agitateur, la voix, le geste, le débit, l'abondance et la chaleur des idées, l'emportement mêlé d'ironie que l'auditoire, dès ses premiers mots, lui appartenait et que ses adversaires sentaient le terrain fléchir sous leurs pieds. Comme entrée de jeu, il aborda le thème d'adoption de M. Schulze-Delitsch, et où celui-ci passait pour invulnérable, l'épargne ; il déclara net que l'épargne était inutile de tout point et ne profitait ni à la communauté ni à l'individu, citant

des exemples, multipliant les preuves, intarissable comme toujours. Puis il accabla des mêmes dédains les diverses formes et les emplois multipliés de l'épargne, les caisses de secours, d'assurances mutuelles, expédients, disait-il, inventés par la bourgeoisie, miettes de pain jetées à des légions d'affamés. Ni la loi des salaires ni le régime de la production industrielle ne trouvèrent grâce à ses yœux; il n'eut, pour ce qui obéit à un ordre reconnu, que des paroles amères, et broya dans le même choc le capital et la propriété de manière à n'en laisser que des débris, Tout cela avec un luxe d'érudition, un choix de termes, un art d'exposition qui tenaient le public suspendu à ses lèvres. Il alla plus loin et ne craignit pas de heurter le préjugé le plus vif, le plus enraciné qui se soit jamais logé dans les cervelles allemandes, leur idée fixe dans la paix et leur aiguillon dans la guerre, ces célèbres catégories historiques imaginées par les écrivains et exploitées par les hommes de gouvernement. Lassalle consentit, il est vrai, à déclarer que ces catégories historiques avaient une raison d'être relative, mais il ajouta sur le champ qu'elles disparaîtront avec les circonstances passagères d'où elles sont nées. Ainsi du reste; à chaque affirmation il oppose une négation, à la thèse l'antithèse comme eût dit notre sophiste Proudhon. M. Schulze-Delitsch avait fondé son système de prêts mutuels sur le rapprochement des classes et des individus, ce n'était là, suivant Lassalle, qu'une sorte d'aumônerie avec quelques soulagements pécuniaires obtenus aux dépens de la dignité. S'aimer les uns les autres, c'est une maxime de servitude; il est parfois plus noble et d'un meilleur calcul de se bien haïr, tels étaient les coups de boutoir que détachait

le socialiste à outrance au partisan d'un socialisme anodin. Puis abandonnant avec le dard dans la plaie, l'utopie rivale pour en arriver à la sienne, il ajouta qu'il en serait autrement quand aurait sonné l'heure du *quatrième ordre*, comme il l'appelait, c'est-à-dire le règne des hommes du travail. Tout y serait si bien réglé que l'oisiveté, sous toutes ses formes, en serait exclue. Les ouvriers de chaque métier se constitueraient en sociétés locales dont la réunion formerait une corporation s'étendant à toute l'Allemagne. Ces corporations, parmi lesquelles on compterait, bien entendu, les ouvriers de la terre, se donneraient une charte applicable à tous, qui deviendrait l'état social et démocratique, destiné à l'universalité. L'État distribuerait la matière première et l'outil, réglerait la production et répartirait le revenu entre tous dans la mesure des services rendus. Ainsi commencerait en ce monde et sur un plan uniforme le règne de la justice absolue, c'est-à-dire l'œuvre à laquelle Lassalle conviait les ouvriers allemands. Il se flattait de les y amener jusqu'au dernier, surtout la grande majorité des habitants de la Prusse qui était alors l'État le plus pauvre de la Confédération. Et à ce sujet il citait volontiers une statistique de 1850 évaluant à 96 pour 100 le nombre des Prussiens qui n'ont qu'un revenu insuffisant pour vivre. Qu'ils s'enrôlent sous mes ordres, ajoutait-il, et je leur promets un supplément qui n'est point à dédaigner. Avec le suffrage universel, habilement manié, l'État tôt ou tard doit nous appartenir; le tout est de tenir l'instrument prêt et d'en user au besoin.

Voilà où en était Lassalle quand il fut emporté par une fin tragique; L'influence de M. Schulze-Delitsch s'était peu à peu effacée devant la sienne; il était vrai-

ment le maître, le dictateur de son parti malgré les défections des dernières heures et quoiqu'un peu de désenchantement se fut mêlé à l'ivresse de ses premiers triomphes. C'était du moins un véritable agitateur qui disparaissait de la scène, comme O'Connell pour l'Irlande. Il s'était joué de tous les obstacles et avait bravé toutes les colères, celles des économistes dans les conférences, celles des procureurs du roi prussiens sur le banc des accusés; il n'avait reculé devant aucune tâche, ne s'était effrayé d'aucun risque, jamais à bout d'arguments et les fortifiant par un appareil de preuves inattendues. Aujourd'hui, le vaillant capitaine n'est représenté que par un petit nombre de lieutenants qui n'ont ni son talent, ni son audace ; sa doctrine même n'est plus intacte ; jusqu'à un certain point, le maître a été renié. Les héritiers de Lassalle parlent bien encore d'un état démocratique et social, qui est en germe dans l'humanité actuelle, mais ils le montrent dans le lointain et non comme susceptible d'une application immédiate. La même nuance existe dans la lutte qu'il s'agit de poursuivre contre l'État. Pour Lassalle, c'était à chaque jour, à chaque instant qu'il fallait en venir aux mains, sans trève, ni merci, par tous les moyens et coûte que coûte ; aujourd'hui, il s'agit d'y procéder avec circonspection et d'user du temps comme d'un auxiliaire essentiel. Au lieu de prendre la société d'assaut, on se propose d'envahir les positions que les lois rendent accessibles et de se rendre ainsi maître de la place presque sans coup férir. La tactique remplacera l'usage de la force. Dès lors, c'est à l'entrée du parlement que l'on vise et sur le scrutin électoral que l'on compte. Il est douteux

qu'auprès des masses populaires, ces procédés souterrains réussissent aussi bien que les appels fougueux de Lassalle, qui du moins opérait à découvert.

En quelques points pourtant Lassalle s'est survécu; comme lui ses partisans se défendent de toute action qui se mêlerait à la leur sans avoir directement qualité pour le faire, c'est-à-dire qui n'émanerait pas des ouvriers. Là-dessus, l'opinion des corps de métiers n'a rien d'incertain ni d'équivoque; ils ne veulent ni d'intercession, ni d'intervention. Au congrès de Mayence, en septembre 1872, la proposition de réclamer des pouvoirs législatifs une étude sur la situation des classes ouvrières, fut repoussée, attendu qu'il est « disait-on, « incompatible avec la dignité des travailleurs de pétitionner auprès des gouvernements et des assemblées « actuels. » On devine également de quel œil les socialistes en blouse regardent les socialistes en frac et surtout ces docteurs émérites que l'on a désignés sous le nom de socialistes de la chaire. Un journal de Brunswick résumant les travaux issus des conférences d'Eisenach, tient pour des ennemis les hommes qui y ont pris part et déclare que rien de bon ne pouvait sortir de têtes aussi confuses. « Défiez-vous d'eux, « ajoute le journal de Chemnitz; ils vous apportent une « aumône, une soupe de mendiants. » Leur désintéressement même paraît des plus suspects. « Ce sont, dit la même feuille, des socialistes, des brevetés de Sa Majesté le roi de Prusse. » Bref, entre révolutionnaires et réformateurs l'entente est impossible. « Chaque « membre du parti, dit l'article 2 du programme des « démocrates socialistes, s'engage à défendre énergi- « quement le principe suivant: l'état actuel, politique

« et social, est injuste au plus haut degré et doit être « combattu avec la plus grande énergie. » Or, on voit de quels combats il s'agit dans les écrits qui amenèrent en 1871 Bebel et Liebknecht devant la cour d'assises de Leipsig, et qu'ils expient encore aujourd'hui dans leur prison. « Le socialisme, dit Bebel, n'est plus une « question de théorie ; c'est une question de force qui « sera dénouée non dans un parlement, mais dans la « rue et sur un champ de bataille. Si nous avons der-« rière nous la masse des travailleurs de Berlin, nous « pourrons dire : Berlin est à nous ! Et si Berlin est à « nous, nous pourrons dire que l'Allemagne nous ap-« partient, car à Berlin est le grand ennemi et doit « être frappé le grand coup. »

Par une autre condition ce socialisme tranche sur les partis qui dominent en Allemagne ; il ne flatte pas jusqu'au vertige la vanité allemande et n'a pour la France aucune parole de dénigrement. Rien non plus, chez lui, ne rappelle ce langage de convention, familier à la presse officielle et aux Universités, langage qui consiste à dépeindre l'Allemagne comme le siége de toutes les vertus, tandis que la France serait la sentine de tous les vices. Les socialistes des bords du Rhin pencheraient plutôt dans le sens opposé et nous loueraient outre mesure. A leur tour, ils établissent un contraste entre la bourgeoisie allemande disposée en tout temps à toutes les soumissions, et la bourgeoisie française, qui, en 1789, donne le branle à la révolution la plus féconde dont le monde civilisé ait été témoin. Dans tous les cas ils se séparent d'une manière très-nette de ce patriotisme arrogant qui a la prétention de mettre l'Allemagne au-dessus des lois humaines en vertu d'une

supériorité morale qui justifierait le culte et l'abus de la force. Pour échapper à ce travers ils sont même tombés dans un travers pire et sont arrivés avec Karl Marx à cette chimère odieuse de fraternité universelle que l'on nomme l'*Internationale*; nous allons voir dans quelles limites et avec quelles particularités.

Louis Reybaud.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LEIBNIZ ET PIERRE LE GRAND.

Tout ce que l'on savait jusqu'ici des rapports de Leibniz avec Pierre le Grand, est extrait du bel éloge de Fontenelle dont il faut citer ce passage :

« Il s'ouvrit à lui, en 1711, un champ plus vaste et qui n'avait point été cultivé. Le czar qui a conçu la plus grande et la plus noble pensée qui puisse tomber dans l'esprit d'un souverain, celle de tirer ses peuples de la barbarie et d'introduire chez eux les sciences et les arts, alla à Torgau pour le mariage du prince, son fils aîné, et y vit et y consulta beaucoup M. Leibniz sur son projet. »

C'est cette histoire des entretiens de Torgau auxquels il faut joindre ceux qu'ils eurent ensuite à Carlsbad, à Herren-Hausen et à Pyrmont que je vais raconter d'après de nouveaux documents pour la plupart inédits. Il y a là une page peu connue de la vie de ce philosophe, un rapprochement entre un savant illustre et le fondateur d'un puissant empire, et enfin pour la connaissance de la Russie et de l'Orient à cette époque, comme pour les vues si élevées de cet empereur et les plans civilisateurs de Leibniz, un mémoire à faire ou du moins à essayer.

Fort heureusement les documents ne nous manqueront pas pour l'accomplissement de cette tâche. Guhrauer, auteur d'une biographie estimée de Leibniz, avait signalé, dès 1846, la présence de pièces curieuses aux archives de Moscou. Le conseiller d'État, Tourguenief, qui a écrit sur l'histoire russe, lui avait montré, en 1840,

à Breslau, la copie de manuscrits allemands de la main de Leibniz. Ces écrits, adressés au czar ou à ses ministres et à ses conseillers, étaient relatifs au progrès des sciences, à des réformes administratives, à des projets économiques et à la fondation d'une Académie à Moscou ou à Saint-Pétersbourg. Depuis lors, un écrivain allemand au service de la Russie, Maurice Posselt, dans un ouvrage dédié à Son Excellence le Ministre de l'instruction publique, Sergei Semneowitsch Unaroff, avait utilisé ces manuscrits et composé avec eux une histoire des relations de Pierre le Grand et de Leibniz.

J'ai, lors de mon séjour à Gottingen, sur les indications de M. Rossler, trouvé quelques documents nouveaux qui complètent nos informations. Je les ai communiqués à l'Académie de Vienne, dans sa séance du mois d'octobre 1857, époque à laquelle je fus admis à lui faire une lecture sur les origines de cette Académie et la part qu'y prit Leibniz. Ce mémoire fut traduit par M. Joseph Bergmann, l'un de ses membres, et est inséré dans le *Recueil de ses actes*, t. XVII.

La correspondance avec la duchesse Sophie, électrice de Hanovre, et sa fille, Sophie Charlotte, reine de Prusse, renferme aussi quelques pages curieuses sur leur entrevue avec Pierre le Grand. Celle qu'il entretenait avec les savants du temps, Veissière de la Croze, bibliothécaire du roi de Prusse, Ludolph, célèbre orientaliste, et Cuneau, conseiller de Frédéric Ier, est également à consulter pour l'intelligence de ses plans et les négociations dont ils ont été l'objet.

Enfin la bibliothèque de Hanovre à laquelle il faut toujours revenir, lorsqu'il s'agit de Leibniz, renfermait sur ses rapports avec Pierre le Grand une série de documents qui viennent de voir le jour, grâce aux

soins éclairés de M. Guerrier, français d'origine, professeur à l'université de Moscou, également versé dans l'étude du Français, de l'Allemand et du Russe. Ces pièces qui sont au nombre de 244 lettres, mémoires et projets de lettres dans le recueil qu'il a publié, attestent de la manière la plus convaincante les efforts faits par Leibniz pour conquérir Pierre le Grand à son projet et les résultats qu'il obtint.

L'histoire de ces relations est curieuse. Pierre le Grand occupe une place tellement considérable sur la scène du monde, que tout ce qui se rapporte à lui offre un intérêt particulier. On connaît le beau mouvement de Voltaire dans son *Histoire de l'empire de Russie*, où après avoir esquissé le tableau de cette barbarie à peine échappée du chaos sur laquelle le czar allait exercer son prodigieux empire, il s'écrie : « ENFIN PIERRE NAQUIT et la Russie fut formée ! »

Ces traits si vifs ne suffiraient point cependant à expliquer les rapports de Leibniz avec Pierre le Grand et leur mutuel attrait l'un pour l'autre, si ce dernier n'avait voulu ajouter à la gloire du conquérant celle du législateur. On se représente difficilement le vainqueur de Pultava, faisant venir le philosophe de Hanovre aux eaux de Carlsbad, pour s'entretenir avec lui, s'il n'avait rêvé que de guerre et de conquêtes. Leibniz, d'ailleurs, eût été déplacé dans un camp, et ses offices furent réclamés ou offerts dans un tout autre but. Du jour où il s'agit d'écoles à fonder, de missions à propager et d'académies à créer, il pouvait venir, il était là comme dans son élément.

Par une rencontre singulière, le philosophe de Hanovre avait vu Charles XII avant de connaître son heureux rival.

L'étude attentive des pièces démontre même que Leibniz avait été d'abord partagé et comme en suspens entre ces deux héros. On sent, dans sa correspondance, qu'il fut très-combattu avant de prendre parti dans ce grand procès qui s'agitait alors devant l'Europe étonnée. Comment n'aurait-il pas ressenti quelque perplexité ; s'il avait déjà des vues sur le czar dès 1697, il ne pouvait pas se dissimuler qu'il serait bien difficile de l'y amener, et d'ailleurs il pouvait être un danger pour l'Europe par sa puissance, comme pour ses peuples par sa cruauté. Cette manière de voir était commune à plusieurs cours d'Allemagne, avec lesquelles il était en relations presque officielles, et celle de Hanovre n'était pas la moins hostile au grand czar. Enfin Leibniz ne renonçait pas aisément à ses vues de politique générale, et, de même que Louis XIV, Charles XII y avait tenu une grande place.

Leibniz, de son cabinet, réglait l'état de l'Europe, et cette politique idéale, bien que souvent démentie par les événements, n'en est pas moins très-curieuse à connaître et à étudier. Dans un temps où il y avait une politique française, anglaise, suédoise, russe même, mais aucune politique allemande, notre philosophe de Hanovre paraît avoir eu le premier une telle politique. Fortement persuadé de la nécessité de maintenir l'équilibre en Europe par l'Allemagne, et à son profit, et très-vite convaincu qu'un jeune monarque, ambitieux comme Louis XIV, le menaçait, il avait formé ce plan, un peu chimérique, mais grandiose, dont le projet d'expédition d'Egypte fut une révélation, mais non la seule.

Malheureusement, la politique de Louis XIV n'était point celle de Leibniz, elle s'inspirait de pensées très-

différentes et devait aboutir à des résultats diamétralement opposés. Ce n'était pas seulement une question de nationalité qui devait éloigner de plus en plus le patriote allemand du roi très-chrétien, fort peu soucieux de ménager l'Allemagne : c'était aussi un point de vue particulier à Leibniz, esprit cosmopolite, pour qui la haine du Turc résumait en quelque sorte les destinées de la civilisation. Cette divergence d'opinion, qui s'accusait déjà très-nettement dans le *Consilium Ægyptiacum*, devait survivre, chez Leibniz, à d'amères déceptions et à des échecs répétés. Tandis que, depuis François Ier, l'alliance avec le Turc faisait en quelque sorte partie de la politique de nos rois et de l'équilibre européen, Leibniz ne voyait en eux que le dernier reste de la barbarie à chasser de l'Europe, et un obstacle persistant au progrès de la civilisation, qu'il ne séparait pas du Christianisme. C'est cette divergence fondamentale sur le fond même de la politique, qui fit rejeter avec quelque dédain son projet d'expédition d'Égypte. Mais Leibniz était opiniâtre dans ses vues; repoussé par Louis XIV et ses ministres, il paraît avoir jeté les yeux sur le brillant météore qui apparaissait à l'Europe étonnée : je veux parler de Charles XII.

Ce jeune héros, qui venait, en une seule campagne, de triompher de ses trois puissants ennemis, parut un moment l'arbitre de l'Europe. Leibniz se dit qu'il pourrait devenir l'âme de la coalition contre la France, et que, du côté où il mettrait son épée, pencherait la balance. La victoire de Narva (1700) fut l'objet d'un distique bien cruel pour le vaincu : *Cæsar eras nunc Cæsus*, et, l'année suivante, il était encore sous le charme, car il écrivait à Storren, agent suédois à Berlin : « Pour moi, je voudrais voir régner votre jeune

roi jusque dans Moscou et jusqu'au fleuve *Amur*, qui sépare, dit-on, l'empire des Moscovites et celuy de la Chine (1). » C'est alors qu'il lui adressa, sous forme poétique, ses incitations et ses adjurations les plus éloquentes :

Carole principio Gustavis major in ipso
Qui tibi non vane credis adesse Deum :
Detumuit Tethys cui Cimbrica, Moscus et ingens,
Et cum Sauromata complice Saxo ferox.
Magnus Alexander puerilibus invidet annis;
Peneque Romana est fabula, quicquid agis.
Jam quid erit? Vocat immensum te Gallus in orbem,
Et prope nudatus milite Tento patet.
Parte alia jus fasque vetant, jurandaque vincla
Imperii, Europae et non temeranda salus.
Hactenus in puris fulsisti candidus armis,
Et tibi Justitiae, maxima cura fuit.
Hoc tu macte animo. Sic tecum militet aether,
Nec tibi sint resides ad pia bella manus.
Trans Alpes Rhenumve move victricia signa
Facque habeat Cæsar, fac sua jura Deus (2).

Mais alors aussi, entre en scène un nouvel acteur qui paraît avoir joué, dans ces circonstances, un rôle prépondérant : je veux parler du baron d'Urbich, ministre du czar à Vienne, et ami particulier de notre philosophe. Sa correspondance, récemment découverte, jette sur la politique du temps, sur les intrigues diplomatiques des cours d'Allemagne, sur la part qu'ils y

(1) Guerrier, p. 39.

(2) Cette pressante et poétique, invocation à Charles XII dont il voulait faire l'âme de la coalition centre la France, est de 1702. V. Pertz, t. IV, p. 157 et Pféeder, p. 247.

prirent tous deux, un jour tout nouveau ; elle prouve l'intérêt qu'attachait Urbich à conquérir Leibniz au czar de Russie ; elle établit nettement que les perplexités de ce dernier ne cédèrent qu'à l'influence et à l'habileté de son ami.

Urbich était un vieux diplomate qui avait le coup-d'œil et l'expérience, et qui avait bien apprécié la position de Charles XII, position brillante, mais insoutenable. Leibniz lui écrit-il : « Pour moy, je souhaite qu'un ange de la paix se mette au milieu et rende le repos au Nord, et j'ay fait autrefois un petit épigramme, un peu après la bataille de Puitschow, où je souhaite que le roi de Suède cherchât de la gloire dans le rétablissement de la balance de l'Europe (1), » Urbich lui répond en homme initié aux secrets du cabinet, et qui ne se paie pas d'illusions : « Pour la paix avec la Suède, elle serait désirable en toute manière pour la Suède même, puisqu'il est certain que le czar endurera plus que ce roy la guerre (2) ; » et il lui démontre les dangers que Charles XII fait courir à l'équilibre européen. Leibniz, qui avait nourri des espérances sur la Suède, n'y renonçait pas sans peine.

Il avait été au camp d'Altranstat, petite ville de la Saxe où le roi de Suède (1707) recevait alors les ambassadeurs de presque tous les princes et leur dictait des lois. Il écrit à lord Raby, depuis lord Strafford,

(1) Première lettre d'Urbich à Leibniz, 31 août 1707 : « Dernièrement, il n'était pas consultum (prudent) de m'arrester trop longtemps, dans vos quartiers, puisque MMSS. les Suédois ont conjuré ma perte et pourtant je n'ay esté jamais dans leur service, ny pensionnaire, ni sujet.

(2) P. 70, n° 59, 1707.

ambassadeur extraordinaire de la reine de la Grande-Bretagne à Berlin et l'un des plénipotentiaires à Utrecht, ses impressions toutes vives sur ce grand capitaine: la lettre nous a été conservée par Guhrauer et vaut la peine d'être citée; elle est du 1er juillet 1707 (1).

« Mylord, quoyque j'aye vu les trois rois en Saxe (le roi de Prusse, Auguste, roi de Pologne et électeur de Saxe, et enfin Charles XII), je n'ay rien trouvè qui méritât d'être mandé à Votre Excell., et qu'elle ne dût déjà savoir mieux. Le roy de Suède était parti pour voir des troupes dispersées dans le pays et l'administrateur de Holstein avait couru plus de quarante lieues après lui sans le pouvoir attraper (on sait que Charles fatiguait trois chevaux par jour). Dans le moment que le roy revint, je me trouvai à Altranstat et je le vis dîner. Cela dura bien une demi-heure, mais Sa Majesté n'a pas dit un mot pendant le dîner et ne leva les yeux qu'une seule fois, lorsqu'un jeune prince de Wurtemberg, assis du côté gauche, badinait avec un chien, ce qu'il cessa de faire d'abord sur ce regard. On peut dire que la physionomie du roy est fort bonne; mais son port et son habillement est celuy des reistres à l'ancienne mode. Comme j'avais entendu son retour au-delà d'une semaine, je ne pus point m'arrêter davantage, quoyqu'on me fît espérer que je pourrois avoir audience de Sa Majesté, comme l'ont eue depuis le jeune comte de Plate et M. Fabrice le jeune, arrivés quand je me préparais à partir. Mais qu'aurois-je pu luy dire : il n'aime pas d'entendre ses louanges, même

(1) Leibniz lui a en outre consacré deux odes latines, dont l'une sur sa défaite de Pultava. Pertz, t. IV, 157, 158. On y trouve aussi un distique sur Pierre le Grand.

véritables, et il ne parle point d'affaires. Mais il parle fort bien des choses militaires, comme m'a assuré M. de Schulenbourg qui a eu avec luy un entretien de près de deux heures. M. le comte de Fleming, gouverneur de Poméramie, avait aussi eu audience de luy un peu avant mon arrivée à Leipzig, et était demeuré à dîner avec Sa Majesté qui avoit même continué l'entretien après la table et avoit témoigné d'être de fort bonne humeur, en disant quelque mot pour rire. Votre Excell. aura vu une relation imprimée de la danse du roy aux noces d'un de ses généraux, mais j'étois déjà parti quand cette solennité à été célébrée. »

C'est là ce qui explique pourquoi il ne se rend pas d'abord aux raisons d'Urbich, si puissantes qu'elles soient. Il poursuit encore son double objectif : une diversion contre la France, d'une part, et une guerre contre le Turc de l'autre ; et cela ne l'empêche pas de désirer la paix entre Charles XII et le czar, parce qu'il voudrait que le czar poussât et perfectionnât son admirable et héroïque dessein de cultiver son vaste empire et d'y introduire les sciences, les arts et les bonnes mœurs (1). Mais il ne s'en ouvre à Urbich qu'avec une sorte de crainte, et il lui dit de tenir sa lettre secrète, de peur qu'elle ne soit mal interprétée. Il fait allusion aux tiraillements et aux défaillances de l'Empire, dont la conduite lui paraît prêter à la critique; il le lui dit *Iliacos intra muros peccatur et extra* (2).

Mais Urbich, qui comptait se servir de Leibniz pour détacher l'électeur de Hanovre de l'alliance suédoise, le pousse dans ses derniers retranchements en lui en-

(1) P. 75.
(2) P. 80.

voyant un chiffre pour communiquer plus sûrement (1). Il lui annonce d'importants succès dû czar et conclut : « Vous avez raison de dire, Monsieur, que la guerre entre le czar et la Suède ne se finira que l'un ou l'autre ne soit ruiné. Il est vraisemblable que ce sera plutôt le dernier que le premier. Nous avons et pouvons avoir toujours des ressources, mais point le roy de Suède, qui, estant une fois ruiné, ne se remettra pas dans un siècle (2). » En même temps, il favorise les desseins de son ami, et se fait son intermédiaire pour ses plans de réformes qu'il appuie auprès du czar.

Leibniz entre enfin dans les vues d'Urbich, et lui propose d'envoyer son frère pour traiter, à Hanovre-même, de l'importante question de détacher le Hanovre de l'alliance de la Suède (3). Cette secrète négociation fut, au commencement de 1709, l'objet d'un échange de lettres entre Leibniz et Urbich, et nous mène jusqu'à la bataille de Pultawa, qui venait donner à ce dernier un puissant concours, en prouvant qu'il avait eu raison. Nous nous arrêterons à cette date, parce qu'à partir de cette époque, Leibniz est complètement acquis à la cause russe. Après avoir vainement incité Charles XII à porter ses armes contre la France et à faire un pacte avec l'empire, il va désormais se tourner du côté de son rival plus heureux. et qu'il croit plus capable de servir la cause de la civilisation.

Singulière destinée des philosophes! Ce projet que Leibniz plus jeune et déjà passionné pour l'Orient, se trompant de souverain et peut-être aussi d'époque,

(1) P. 83.
(2) P. 93.
(3) P. 104.

adressait à Louis XIV, ce sera quarante ans plus tard et toujours à son instigation qu'un empereur encore barbare l'accomplira pour la plus grande partie et notamment dans tout ce qui regarde l'Europe orientale et l'Asie centrale. Leibniz, éconduit par Louis XIV, s'est, vers la fin de sa vie, tourné vers la Russie; il a trouvé chez ces races plus jeunes avec une situation géographique meilleure pour ses plans, une foi plus entière dans leur vocation de combattre la Turquie; il y a rencontré surtout un empereur qui agitait les plus vastes desseins et auquel rien ne semblait impossible.

Pierre le Grand tenait dans ses mains ces clefs de l'Asie, les seules qui pussent ouvrir la Chine à nos missionnaires et à la civilisation, et nous verrons bientôt quelle importance Leibniz attachait à ces rapports avec le continent asiatique pour les sciences. Pierre le Grand venait en outre d'accomplir ce voyage resté légendaire à la suite duquel l'Europe étonnée sut qu'un empereur, sous des habits d'artisan, était venu apprendre en Hollande l'art de construire les vaisseaux dont manquait son peuple. Leibniz comprit qu'une nouvelle aurore s'était levée en Orient et que de nouvelles destinées se préparaient pour le monde.

Ce premier voyage du czar, accompli sous le voile de l'incognito, paraît avoir éveillé une curiosité très-vive dans les cours d'Allemagne qu'il traversa. Les deux électrices, Sophie et Sophie-Charlotte, ne purent résister à la tentation ; elles voulurent voir ce jeune prince encore un peu sauvage et dont elles entendaient dire des choses surprenantes. Nous avons la

bonne fortune de ressaisir les impressions de ces deux princesses dans leur correspondance en français. Nous y puiserons largement pour faire connaître notre héros.

Sophie-Charlotte, l'amie de Leibniz, que certaines questions d'étiquette avaient empêché de se rendre à Kœnigsberg au-devant du czar, avait désiré être renseignée sur ces moindres actions par le ministre de Fuchs. Elle lui écrit le 1er mai :

« L'offre que vous me faites de me donner une relation exacte du voyage du czar, je l'accepte de bon cœur ; car sans que j'aie cela de commun avec toutes les femmes d'être curieuse, il me semble que cela est aussi plus permis sur cette matière qu'en aucune autre ; car le cas est fort rare de savoir l'empereur inconnu avec son ambassade, ce qui jusqu'ici n'a été pratiqué que dans les romans. Je regretterai fort de ne pas le voir, et je voudrais que l'on le persuadât de passer par ici, non pas pour voir, mais pour être vu, et nous épargnerions avec plaisir ce qu'on donne pour les bêtes rares pour l'employer en cette occasion. »

Une autre lettre du même mois exprime la satisfaction de la princesse au ministre pour la relation qu'il lui a envoyée :

« Je ne saurais vous dire, monsieur, le plaisir que vous m'avez fait de me donner une si agréable relation du czar de Moscovie ! le sujet est effectivement rare, mais il y a surtout du plaisir à l'entendre traiter par vous ; aussi j'espère que vous voudrez bien, quand vous n'aurez pas trop d'affaires, me donner des nouvelles encore. »

Sophie-Charlotte écrit encore le 29 mai :

« En vérité, vous vous donnez trop de peine, monsieur, en m'écrivant d'une manière aussi exacte ce qui se passe au sujet des Moscovites. J'espère que la visite du czar, quoique un peu incommode pour le présent, sera d'un grand avantage à l'avenir pour monsieur l'électeur, qui ménagera apparemment bien toutes les bonnes dispositions qu'il trouve en lui. Je regrette fort qu'il ne vienne pas ici avec son ambassade, et quoique je sois ennemi de la malpropreté, la curiosité l'emporte pour ce coup. La solitude où je suis ici est assez grande pour faire souhaiter de nouveaux objets qui divertissent. »

Évidemment, ces récits piquaient la curiosité de la princesse, bien qu'elle dise qu'elle ne soit pas curieuse. Sa lettre du 10 juin laisse percer le désir qu'elle a de voir le czar et suggère les moyens.

« J'espère qu'en cas qu'on ne puisse détourner le czar des voyages qu'il a encore dessein de faire, que du moins en cherchant sa sûreté par terre, on le pourra voir en ces quartiers. Comme apparemment ce sont ses favoris, les ambassadeurs, qui lui ont fait prendre le dessein de voir les pays étrangers, pour ne pas le perdre de vue, ils ne seront pas d'avis qu'il retourne chez lui qu'à condition que leur ambassade soit finie près de monsieur l'électeur, ce qui serait fort glorieux pour nous ; et ceux qui porteront les choses à ce point-là, comme vous, monsieur, en avez la bonne intention, rendront un grand service à monsieur l'électeur. Vous avez déjà montré en tant d'occasions votre capacité, que ce sera un surcroît d'habileté de savoir tourner l'esprit des barbares, avec qui il faut prendre tout à

fait d'autres mesures qu'avec les autres gens; j'en juge par toutes les relations que vous avez la bonté de m'en donner, dont je vous demeurerai toujours obligée comme de tous les sentiments que vous me témoignez. »

Le czar, à Kœnigsberg, avait excité une curiosité très-vive et dont le voyage d'un roi de l'Orient à travers l'Europe peut seule nous donner une idée. La liberté de ses allures, son désir de tout voir et de tout connaître, son originalité, ses étrangetés, ses excentricités même avaient concouru à son succès. On racontait sur lui mille anecdotes. Mademoiselle de Pöllnitz, l'amie et la confidente de Sophie-Charlotte, prétend qu'il désirait voir le supplice de la roue qu'il ne connaissait pas, et comme on lui objecta qu'il n'y avait pas pour le moment de condamné à ce supplice, il aurait dit qu'on pouvait fort bien rouer quelqu'un de sa suite. Se trouvant assis à souper auprès de l'électeur, on entendit tout à coup un grand bruit causé par la chute fortuite d'un vase sur une table de marbre : il s'élança aussitôt, tira son sabre hors du fourreau et se mit en garde, comme s'il y avait eu là quelque trahison ; une fois remis de cette alarme, il voulut qu'on punît sévèrement le coupable involontaire. A côté de ces traits singuliers, on en citait d'autres à son honneur.

Lors de son entrée dans Berlin, il avait interdit toutes les cérémonies; mais l'électeur crut devoir envoyer au-devant de lui un certain nombre de carosses de la cour. Pierre disparut, sans qu'on le remarquât, par une porte dérobée et se présenta avant les carosses devant l'électeur, dont la surprise était extrême qu'il eût pu faire à pied une assez longue route sans fatigue.

On trouve, à Hanovre, plusieurs lettres et projets de lettres de Leibniz, sur ce voyage du czar.

« *Hanovre*, 31 *mai* 1697.

« Monsieur,

« . . . . Pour ce qui est du czar, on continue, à Kœnigsberg, selon les dernières relations, de luy faire tous les honneurs imaginables, autant que l'incognito en peut souffrir. L'électeur le traita dans une maison de plaisance. Ceux qui mangèrent avec luy furent l'électeur, le margrave, le prince de Holstein-Beck, le grand président, le commissaire de guerre, son frère, et quelque peu d'autres. Le czar fut fort gay, et parla familièrement avec tout le monde. Il témoigna d'approuver la douceur dont on use dans ces pays, et de désapprouver les cruautés du sien. Il se promena quelques heures dans le jardin avec l'électeur. Entendant certain haubois, il se mit à jouer, et on reconnut qu'il en avoit appris quelque chose; il battit aussi du tambour mieux que ne le fit à Wolfenbutel M. le comte de Kniphausen, Sa curiosité est grande, aussi bien que sa vivacité, qui l'empêche de s'arrêter. C'est pourquoi on a eu toutes les peines du monde à le faire peindre; on y a réussi pourtant à la fin, et le tableau ressemble assez. Un de ses gentilshommes ayant fait une faute assez lourde, il luy dit : « Si nous étions en Moscovie, vous auriez le « knut; ici, nous sommes dans un pays de douceur, je « vous pardonne. » Enfin ses trois ambassadeurs arrivèrent. On conclut, dans le conseil, qu'on ne pourrait faire trop d'honneur à cette ambassade, puisque le czar,

quoique incognito, estoit présent. Les ambassadeurs sont le général Le Fort, le commissaire général de guerre et le chancelier de l'empire. Le premier passe pour le favori. Il est natif de Genève, et fort magnifique. C'est luy qui a mis dans la tête du czar ses desseins de voyage et de réforme. M. Le Fort boit en héros, personne ne lui sçauroit tenir tête. On appréhende qu'il ne fasse crever quelque courtisan de l'électeur. Commençant le soir, il ne quitte le verre et la pipe que trois heures après le soleil levé. Cependant, c'est un homme d'un grand esprit. Les deux moscovites ses collègues sont bien plus réservés. L'électeur dit au czar qu'il auroit de la peine à s'empêcher de rire quand, dans l'audience, il faudrait demander aux ambassadeurs, selon la coustume, comment se porte le czar, et s'ils l'ont laissé en bonne santé. Il fut luy-mesme à la fenestre avec l'électeur pour voir leur entrée, qui fut très-magnifique, et le czar en fut très-satisfait.

« Sçavez-vous, Monsieur, quelle pensée m'est venue dans l'esprit? Vous aurez ouï dire que M. Wegelius travaille à introduire une réforme de nos écoles et estudes. Je m'en vais lui écrire que puisque le czar veut débarbariser son pays, il y trouvera, *tabulam rasam* comme une nouvelle terre que l'on veut défricher, les Moscovites n'étant pas encore prévenus en matière de science, et qu'il semble que ce prince est venu exprès en Allemagne pour luy, sans qu'il ait besoin d'aller en Moscovie, comme il est allé chez les rois du Nord. Ce n'est point raillerie du tout. M. Wegelius seroit le fait du czar. Et moi, je suis, avec zèle, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« LEIBNIZ. »

Sophie-Charlotte ne vit pas le czar à Berlin ; elle se trouvait alors auprès de sa mère à Hanovre. Mais elle avait le plus vif désir de le connaître, et comme sa mère n'était pas moins intriguée qu'elle, elles résolurent de lui donner à souper à son retour, non pas à Hanovre, à cause de l'incognito, mais au village de Coppenbruck où était un château de l'électeur. Pierre qui avait résisté d'abord à leurs avances ne put refuser une aussi aimable invitation. Nous avons dans une lettre de la princesse à son ministre de Fuchs un récit de l'entrevue dont quelques traits sont charmants :

« A présent, je puis vous rendre la pareille, monsieur, car j'ai vu le grand czar. Madame ma mère et moi commençâmes à lui faire notre compliment et il fit répondre monsieur Lefort pour lui, car il paraissait honteux et se cachait le visage avec la main, — ich kan nicht sprechen, — mais nous l'apprivoisâmes d'abord, et il se mit à table entre madame ma mère et moi, où chacune l'entretint tour à tour, *et ce fut à qui l'aurait.*

« Quelquefois il répondait lui-même, d'autres fois il le faisait faire à deux truchements, et assurément il ne dit rien que de fort à propos, et cela sur tous les sujets sur lesquels on le mit : car la vivacité de madame ma mère lui a fait faire bien des questions, sur quoi il répondait avec la même promptitude, et je m'étonne qu'il ne fût point fatigué de la conversation, puisque l'on dit qu'elle n'est pas fort en usage dans son pays.

« Pour ses grimaces, je me les suis imaginées plus que je ne les lui ai trouvées, et quelques-unes ne sont pas en son pouvoir de les corriger. L'on voit aussi qu'il n'a pas eu de maître pour apprendre à manger proprement, mais il y a un air naturel et sans contrainte dans son fait qui m'a plu, car il a fait d'abord comme

s'il était chez lui, et après avoir permis que les gentilshommes qui servent pussent entrer et toutes les dames, qu'il avait fait du commencement difficulté de voir, il a fait fermer la porte à ses gens et a mis son favori, qu'il appelle son bras droit, auprès, avec ordre de ne laisser sortir personne, et a fait venir de grands verres et donné trois ou quatre coups à boire à chacun en marquant qu'il le faisait pour leur faire honneur. Il leur donnait lui-même le verre; quelqu'un le voulut donner à Quirini, il le reprit de ses mains et le remit lui-même entre celles de Quirini, ce qui est une politesse à laquelle nous ne nous attendions pas. Je lui donnai la musique pour voir la mine qu'il y ferait, et il dit qu'elle lui plaisait, surtout Fernandina qu'il récompensa comme messieurs de la cour avec un verre. Nous fûmes quatre heures à table pour lui complaire, à boire à la moscovite, c'est-à-dire tous à la fois et debout à la santé du czar. Frédéric ne fut pas oublié; cependant il but peu. Pour le voir danser, je fis prier monsieur Le Fort de nous faire avoir ses musiciens qui vinrent après le repas... »

Après la lettre de la fille, voici celle de la mère. La duchesse Sophie se montre ici dans son naturel, aimable, spirituelle, pénétrante, avec une pointe de gaiété et de malice.

« Il faut à présent vous raconter que j'ai vu l'illustre czar. Sa Majesté fut entièrement défrayée par l'électeur de Brandebourg jusqu'à Wesel; mais elle fut obligée de passer par Koppenbrück, qui est un fief de notre maison appartenant au prince de Nassau, en Frise. Nous fîmes demander audience à Sa Majesté czarrienne (car elle garde partout l'incognito, et ses trois ambassadeurs sont seuls chargés de la représentation) : le

prince consentit à nous recevoir et à nous voir en particulier. J'étais accompagnée de ma fille et de mes trois fils. Bien que Koppenbrück soit à quatre grands milles d'ici, nous nous y rendîmes avec le plus grand empressement, Koppenstein nous ayant précédés pour faire les arrangements nécessaires. Nous devançâmes les Moscovites qui n'arrivèrent que vers huit heures et descendirent dans une maison de paysan. Malgré nos conventions, il s'était rassemblé une si grande multitude de gens, que le czar ne sut comment s'y prendre pour passer sans être reconnu. Ainsi nous capitulâmes longtemps. Enfin, mon fils fut obligé de faire chasser les spectateurs par les soldats de garde, et pendant que les ambassadeurs arrivaient avec leur suite, le czar se glissa par un degré dérobé dans sa chambre, parce que pour y arriver il aurait fallu traverser la salle à manger. Nous nous rendîmes dans cette chambre auprès de Sa Majesté, et le premier ambassadeur, monsieur Le Fort, de Genève, pour servir d'interprète. Le czar est fort grand; sa physionomie est très-belle et sa taille fort noble. Il a une grande vivacité d'esprit, la répartie prompte et juste. Mais avec tous les avantages dont la nature l'a doué, il serait à souhaiter que ces mœurs fussent un peu moins agrestes. Nous nous mîmes aussitôt à table. Monsieur Koppenstein, qui faisait la fonction de maréchal, présenta la serviette à Sa Majesté, mais elle fut embarrassée, car au lieu de serviette à table, on lui avait présenté dans le Brandebourg des aiguières après le repas. Sa Majesté fut assise à table entre ma fille et moi, ayant un interprète de chaque côté. Elle fut très-gaie, très parlante, et nous nous liâmes d'une plus grande amitié. Ma fille et sa Majesté échangèrent leur tabatières. Celle du czar était ornée de son chiffre

et ma fille en fait grand cas. Nous demeurâmes à la vérité fort longtemps à table ; mais nous y serions volontiers restées plus longtemps encore sans éprouver un moment d'ennui, car le czar était de très-bonne humeur et ne cessait de nous entretenir. Ma fille fit chanter ses Italiens ; leur chant lui plut, bien qu'il nous avouât qu'il ne faisait pas grand cas de la musique.

« Je lui demandai s'il aimait la chasse? Il me répondit que son père l'avait beaucoup aimée, mais que pour lui, dès sa jeunesse, il avait eu une véritable passion pour la navigation et pour les feux d'artifice. Il nous dit qu'il travaillait lui-même à la construction des navires, nous montra ses mains, et nous fit toucher le calus qui s'y était formé à force de travail. Après le repas, Sa Majesté fit venir ses violons et nous exécutâmes des danses russes que je préfère beaucoup aux polonaises. Le bal se prolongea jusqu'à quatre heures du matin. Nous avions à la vérité formé le dessein de passer la nuit dans un château du voisinage. Mais comme il faisait déjà jour, nous revînmes tout de suite ici sans avoir dormi, et très-contentes de notre journée. Il serait trop long de vous détailler tout ce que nous avons vu. M. le Fort et son neveu étaient habillés à la française : ils ont l'un et l'autre beaucoup d'esprit. Je ne pus parler aux deux autres ambassadeurs, non plus qu'à une multitude de princes qui font partie de la suite du czar. Le czar, qui ne savait pas que le local ne nous permettait absolument pas d'y demeurer, s'attendait à nous revoir le lendemain. Si nous en avions été prévenues, nous nous serions arrangées de manière à rester dans le voisinage pour le revoir encore, car sa société nous a causé beaucoup de plaisir. C'est un homme tout à fait extraordinaire.

Il est impossible de le décrire et même de s'en faire une idée à moins de l'avoir vu. Il a un très-bon cœur, des sentiments tout à fait nobles. Il faut que je vous dise aussi qu'il ne s'est point enivré en notre présence; mais à peine étions nous partis que les gens de sa suite se sont amplement dédommagés. Koppenstein a certes bien mérité la superbe pelisse de zibeline dont ils lui ont fait présent, pour leur avoir tenu tête. Il nous a dit cependant qu'ils avaient conservé jusque dans l'ivresse beaucoup de gaieté et de politesse: mais il a eu des honneurs du triomphe. Car les trois ambassadeur moscovites avaient absolument noyé leur raison dans le vin lorsqu'ils partirent. »

Dans une seconde lettre du 15 septembre, nous détachons ce passage :

« Je pourrais embellir le récit du voyage de l'illustre czar, si je vous disais qu'il est sensible aux charmes de la beauté. Mais pris dans le fait, je ne lui ai trouvé aucune disposition à la galanterie. Et si nous n'avions pas fait tant de démarches pour le voir, je crois qu'il n'aurait pas songé à nous. Dans son pays, il est d'usage que toutes les femmes mettent du blanc et du rouge, et le fard entre essentiellement dans les présents de noces qu'elles reçoivent; et c'est pourquoi la comtesse Platen a singulièrement plu aux moscovites. Mais, en dansant, ils ont pris nos corsets de baleine pour nos os, et le czar a témoigné son étonnement en disant que les dames allemandes ont les os diablement durs. »

Dans une troisième lettre, l'électrice Sophie l'appelle son bon ami :

« Mon bon ami, le grand czar m'a envoyé quatre peaux de zibeline et trois pièces de damas. Mais elles sont trop petites, et l'on ne peut en faire que des cou-

vertures de chaises. A Amsterdam, Sa Majesté s'est divertie à aller au cabaret avec les matelots. Elle-même travaille à la construction d'un navire, car elle exerce quatorze métiers dans la dernière perfection. Il faut avouer que c'est un personnage extraordinaire. Je ne donnerai pas pour beaucoup le plaisir de l'avoir vu lui et sa cour. Ils ont quatre nains. Il y en a deux qui sont très-bien proportionnées et parfaitement bien élevés. Tantôt il baisait, tantôt il pinçait aux oreilles celui de ces nains qui est son favori. Il prit par la tête notre petite princesse et la baisa deux fois. Sa fontange en fut fort dérangée. Il baisa aussi son frère. — C'est un prince à la fois très-bon et très-méchant, et il a tout à fait les mœurs de son pays. S'il avait reçu une meilleure éducation, ce serait un homme accompli, car il a beaucoup de bonnes qualités et infiniment d'esprit naturel. »

Leibniz ne paraît pas avoir été du voyage de Coppenbrück, bien que l'on retrouve dans ses papiers un récit minutieux et exact de l'entrevue, qu'il devait sans doute à l'amitié des princesses (1). Mais il résolut de devancer le czar à Minden, et là de se faire présenter à son ministre et favori, M. Lefort. Il avait appris que le comte Palmieri avait vu ce dernier à Rome, et il lui écrivit de Hanovre le 25 juillet (2) pour lui demander une lettre d'introduction et se procurer ainsi « quelque entrée auprès de ce grand homme dont un des plus puissants princes du monde se sert comme de son principal organe pour exécuter les desseins héroïques qu'il a formés pour le bien de la chrétienté

(1) Guerrier, n° 11, p. 12.
(2) *Ibid.*, n° 9, 1697, p. 10.

et de ses peuples. » Il lui indiquait ses plans scientifiques et les espérances qu'il concevait de ce voyage pour l'étude des langues et il lui recòmmandait le secret, « car bien des gens, ajoutait-il, ne se soucient pas de ces curiosités qu'ils s'imaginent être inutiles. » En même temps, il écrivait une lettre destinée sans doute à Lefort : il le priait « de donner un moment d'attention à ses souhaits, dont peut-être un gentilhomme de la cour électorale d'Hanover luy aura déjà donné quelque information de sa part, » et il lui présentait sa double supplique en ces termes : « Premièrement, j'ai un arbre généalogique manuscrit des ancestres et de la famille du czar, mais il en faudrait avoir des assurances et des éclaircissements ; secondement, je demande des échantillons des langues de toutes les nations qui sont soumises au tzar et trafiquent dans ses États, jusqu'à la Perse, aux Indes et à la Chine (1), « il attendait, disait-il, de semblables informations de la Chine même, « et comme les grands États du tzar joignent la Chine avec nous et embrassent presque tout le Nord, on connaîtra mieux par ce moyen une grande partie du globe terrestre. Et puisque aussi les origines des nations ne paraissent mieux que par les langues, on apprendra par ce moyen de quels endroits des pays du tzar, les Huns, Hongrois et autres peuples sont sortis. »

Il est naturel de rattacher à cette lettre un traité également sans suscription, mais destiné au même personnage, et dont le début se trouve à Hanovre en français et en allemand.

Dans ce traité, qu'il comptait sans doute lui pré-

(1) Guerrier, n° 13, p. 13.

senter à Minden, Leibniz, après les compliments d'usage, mais très-sincères, sur le génie civilisateur et le courage du czar, développait les sept points suivants qui lui paraissent contenir tout ce qui était nécessaire au but qu'il se proposait :

1° Former un établissement général pour les sciences et arts ;

2° Attirer des étrangers capables ;

3° Faire venir des choses étrangères qui le méritent ;

4° Faire voyager des sujets avec les précautions convenables ;

5° Instruire les peuples chez eux ;

6° Dresser des relations exactes du pays pour connaître ses besoins ;

7° Suppléer à ce qui lui manque ;

Le développement de ces divers points sur lesquels il reviendra souvent, remplit ce premier et très-intéressant mémoire. Sur le premier point, il insinue la nécessité d'un plan général des personnes choisies et d'un fonds convenable. Sur le second, pour attirer les étrangers, il indique comme indispensable la réforme ou la modification des lois qui régissent la Russie et surtout une plus grande liberté d'entrée et de sortie pour eux. Parmi les curiosités à acquérir, il énumère « les bibliothèques, les boutiques de librairies et imprimeries, des cabinets de raretés de la nature et de l'art, des jardins des simples et ménageries des animaux, des magasins de toute sorte de matériaux et des officines de toute sorte de travaux. » Le quatrième point lui suggère des réflexions sur les voyages à faire qui peuvent être de curiosité, ou de commerce, ou emploi. Dans le cinquième, il range la formation des écoles et académies tant de

sciences et arts que des exercices, le choix des maîtres et les instructions qu'il faut leur donner. Le sixième point traite de l'utilité des bonnes cartes géographiques et des études sur les langues et les coutumes, et le septième est relatif au progrès de l'agriculture qu'on obtiendra par l'introduction des plantes, l'acclimatation des animaux, l'ouverture des mines et des canaux, le desséchement des marais, enfin par toute sorte de bonnes entreprises qui se pratiquent ailleurs et qui se peuvent imiter et même perfectionner (1).

Tel est ce mémoire qui contient comme en germe tous ceux qui suivront et dans lesquels il reviendra sur chacun de ces points essentiels avec de nouveaux développements. Deux lettres, l'une à M. Lefort le jeune, neveu du général avec la réponse, l'autre à Sparvenfeld, nous prouvent que, dans l'entrevue de Minden, il avait réussi à intéresser ce personnage et à se le rendre favorable.

Dans sa lettre à M. Lefort le jeune, il ne tarit pas « sur les éloges que mesdames les électrices et monseigneur le prince électoral font des Moscovites et sur les ripostes et apophthegmes dignes d'un héros qu'elles ont entendues où il avoit esté aisé de reconnoistre l'amour de la justice à l'égard des voisins et estrangers, et la clémence envers les sujets, lorsque le discours estoit tombé sur la protection de l'innocence opprimée dans la personne du prince d'Immiredia et sur la grâce de la vie faite à des personnes trop mal intentionnées pour la mériter. Mais on a esté charmé surtout de la résignation en la volonté de Dieu, souverain unique des roys et de la réponse si sage et si pieuse faite à madame l'électrice de Brandebourg, laquelle souhaitant

(1) Guerrier, n° 13, 1697, p. 14 et suiv.

la prospérité de vos armes et que les soixante-quinze vaisseaux de guerre qu'on fait bastir puissent faire déloger le turban de Constantinople, eut pour réponse que les hommes n'y peuvent rien, que cela dépend de Dieu seul, qui a compté jusqu'à nos cheveux. » Ces éloges enthousiastes, les commissions dont il s'est chargé pour les différentes personnes de l'ambassade, les services qu'il cherche à rendre, tout n'a qu'un but : c'est de le rendre attentif à sa supplique relativement « aux langues qui ont cours, dit-il, dans votre grand empire et qui nous sont inconnues jusqu'icy et entièrement différentes de la russienne, c'est-à-dire qui sont comprises entre la Moscovie, l'Océan, les Indes, la mer Caspienne et le Pont-Euxin, je prends encore la liberté de vous envoyer le mémoire cy joint. Les échantillons consisteraient dans les traductions du *Pater noster* et dans une petite liste des mots plus ordinaires de chacune de ses langues (1). » Il promet en revanche « des verres brûlants d'une grandeur et force prodigieuses. »

Ces avances réitérées à M. Lefort le jeune, qu'il avait sans doute trouvé plus abordable que M. Lefort l'aîné, lui attirèrent enfin une réponse favorable, ou du moins durent lui donner quelque espérance. M. Lefort jeune lui adresse de La Haye, à la date du 8 octobre 1697, un lettre datée du 20/10 septembre, mais qu'il s'excusait de n'avoir pu lui envoyer plus tôt, « dans l'espérance qu'il avait de recevoir des lettres de Moscovie touchant les choses ou articles que vous me demandez, mais

(1) Guerrier, n° 15, 1697, p. 20. « Il (le czar) avoit aussi raconté d'avoir vingt-sept langages si différents dans son pays, qu'aucun d'eux ne pouvait estre entendu de ceux même des provinces les plus voisines », p. 31, *ibid.* C'était là ce qui avait mis Leibniz en goût.

comme cela retarde un peu..., cèla est cause que je vous envoye une si vieille lettre. » Malheureusement M. Lefort le jeune fut fait prisonnier à la bataille de Narva et ne put lui être d'aucun secours par la suite.

Leibniz ne se rebuta point et avec sa ténacité habituelle, il songea à se créer de nouvelles relations dans l'entourage du czar et à mettre en campagne d'autres correspondants.

Le recueil de M. Guerrier contient des lettres à trois d'entre eux : Witsen, bourguemestre d'Amsterdam, très-versé dans la connaissance de la langue russe et auteur de *Noorden Oost Tartarye ;* Sparvenfeld, çélèbre polyglotte, qui avait accompagné le ministre de Suède en Russie (1), et Huyssen, jurisconsulte engagé au service du czar et qui devint précepteur du czarewitz. Nous regrettons que les limites de ce mémoire ne nous permettent pas de donner des extraits de cette correspondance. Qu'il nous suffise de dire que ses lettres à Witsen et à Sparvenfeld ont un grand intérêt scientifique et roulent sur ces deux points favoris : les missions en Chine et la comparaison des langues de la Russie (2). Quand à Huyssen, il paraît avoir été un peu

(1) Il écrit à Sparvenfeld le 13 juillet 1998 : « Que dites-vous, monsieur, du voyage du czar en Moscovie et du beau dessein qu'il a de débarbariser sa nation. N'est-ce pas quelque chose d'extraordinaire ? O que je voudrais que vous eussiez été en Moscovie depuis peu. Il aurait satisfait à votre curiosité et vous auriez satisfait à la sienne. »

(2) Nous y apprenons que Leibniz avait voulu se mettre à l'étude de l'esclavon et qu'il avait dans ce but pris un pauvre diable, Hongrois de nation, que les Moscovites, « en gens chiches qu'ils sont, » avaient laissé sur le pavé de Hanovre après l'avoir congédié. Notre

brouillon (polypragmos), et il n'était pas à la hauteur de ses délicates fonctions (1).

Le personnage important de cette seconde période, l'intermédiaire le plus actif entre le czar et les cours d'Allemagne, le promoteur infatigable de la levée des contingents contre l'ennemi commun, celui qui agitait sans cesse de nouveaux plans d'alliances contre la Suède et contre la France et qui avait entrepris de détacher l'électeur de Hanovre de Charles XII, c'est le baron d'Urbich, ami particulier de Leibniz, ancien diplomate, présentement au service de la Russie en qualité de ministre à Vienne. C'est lui qui fut avec notre philosophe l'âme de la coalition contre la France. Il est juste de lui rendre une importance trop peu connue.

La correspondance de Leibniz et d'Urbich se partage en deux périodes distinctes que sépare une date mémorable pour la Russie et pour l'Europe entière, celle de la bataille de Pultawa. Déterminer l'empereur à faire la guerre à la France, détacher le Hanovre de la Suède, amener dans ce but une intervention armée, quoique indirecte, du czar par l'envoi d'un corps de 15,000 Russes, destiné à compléter les contingents saxons et danois, et placé sous le commandement de l'électeur de Hanovre, tel paraît avoir été le premier

philosophe l'avait recueilli dans la pensée, en le prenant chez lui, de s'instruire un peu dans l'esclavon. « Mais « *homo proponit*, *Deus disponit*, » mon temps ne l'a point permis, et il a fallu rengaîner ma curiosité.» Guerrier, p. 160.

(1) « Ce Huyssen est un polypragmos, et entreprend beaucoup de choses qui ne luy sont pas commises, peu fidel ny au maître, ny aux amis, ny à soi-même.» *Lettre d'Urbich à* L.., p. 83. — Leibniz paraît toutefois ne pas partager la défiance d'Urbich.

plan d'Urbich (1), qu'il soutenait par un projet de mariage entre le czarewitz et une princesse de Wolfenbuttel. Mais ces plans furent contrariés d'abord par la tiédeur de l'empereur, l'antipathie croissante des cours de Hanovre et de Berlin et les difficultés inhérentes au projet. Pultawa ouvre une nouvelle ère pour les négociations, celle où enfin débarrassé de son rival et de son ennemi le plus acharné et le plus dangereux, Pierre va pouvoir exécuter ses grands desseins pour la prospérité de ses États et pour la sécurité de l'Europe. C'est là que Leibniz l'attendait, et c'est pourquoi, négligeant toute la partie de la correspondance avec Urbich qui a trait à la guerre de la succession d'Espagne et aux premières ouvertures de ce diplomate, nous le prenons au lendemain de sa victoire et par conséquent à la veille de l'exécution du plan formé par ces deux hommes pour sa gloire, pour le bonheur de ses États, pour le mariage du czarewitz, ajoutons même pour le choix du médecin du czar et l'établissement dès longtemps projeté d'une académie à Saint-Pétersbourg. Car tels sont quelques-uns des projets qui les occupent et dont la réussite leur est due pour la plus grande partie.

(1) Dans son mémoire à l'électeur de Hanovre, Leibniz dit : « Il (Urbich) croyait même alors que le czar pourrait se résoudre à envoyer un corps de ses troupes au Rhin pour agir sous S. Al. El. à des conditions favorables, s'il savoit que l'Electeur en seroit bien aise. » Tout gravite autour de l'alliance russe dans cette correspondance. Leibniz, tout en entrant dans les vues de son ami et du prince Dolgousky, devait se ménager à la cour du Hanovre et ne parut point d'abord ; il lui conseilla d'envoyer son frère avec ses pleins pouvoirs. Mais la fréquence de ses lettres prouve l'intérêt qu'il portait à la réussite de ce plan. Ils avaient trois chiffres pour communiquer secrètement. Cf. *Œuvres de Leibniz*, t. IV, par A. Foucher de Careil, p. 212 et 217.

Leibniz avait compris l'importance capitale de la bataille de Pultawa pour l'accomplissement de ses desseins. Mais, tout en admirant le czar, en saluant cette nouvelle aurore, il avait besoin d'être rassuré contre l'excès de sa puissance. Il était avant tout le gardien de l'Europe; s'il avait condamné Charles XII, on pouvait craindre Pierre le Grand. On le craignait à Hanovre. Oberg l'appelait « le Turc du septentrion (1). » Leibniz écrivait à Urbich, à la date du 27 août, après les remercîments et les félicitations qu'il lui devait, ces paroles remarquables :

« On dit communément que le czar sera formidable à toute l'Europe, que ce sera comme un Turc septentrional. Mais peut-on l'empêcher de cultiver ses sujets et de les rendre civils et aguerris : *Qui jure suo utitur nemini facit injuriam.* Pour moy qui suis pour le bien du genre humain, je suis bien aise qu'un si grand empire se mette dans les voyes de la raison et de l'ordre, et je considère le czar en cela comme une personne que Dieu a destinée à ce grand ouvrage. Il a réussi à avoir de bonnes troupes : je ne doute point que par votre moyen, il ne réussisse d'avoir aussy de bonnes liaisons étrangères, et je serais ravi si je pouvois contribuer à son dessein de faire fleurir les sciences chez luy. » Il termine en pressant son ami de voir le czar et de lui recommander le fameux projet, car, ajoute-t-il, « *ruit hora*, le temps passe », et il revenait à la charge dans une lettre du 2 septembre.

Leibniz est pressé maintenant : il semble craindre que le victorieux ne lui échappe et que le conquérant ne prenne le dessus sur le réformateur. En vain Urbich le

(1) Guerrier, n° 86, p. 114.

rassure et veut qu'on réprimande Oberg touchant l'expression que le czar serait le *Turc septentrional*. En vain ses lettres contiennent les assurances les plus formelles sur la modération de son maître, et contre les calomnies de ses ennemis (1). Leibniz a besoin de se répéter ses propres arguments, de faire l'éloge de sa clémence, de sa bonté, de sa magnanimité.

Urbich, qui se piquait d'être un peu courtisan, avait eu l'idée d'écrire au revers de la médaille de Charles XII le nom de son maître, en lui adressant tous les surnoms louangeurs que la vanité du temps avait décernés au héros suédois, *Perseo promptior*, *Hercule fortior*, etc., et en ne changeant que la date 1709 au lieu de 1700. Leibniz qui le savait cruel, lui répond le 15 septembre que la riposte à la médaille suédoise lui paraît très-bonne, mais qu'il lui préfère encore ce beau vers de Claudien : « D'un côté il y auroit la figure du czar en buste, et de l'autre on verroit Pultawa et le Nieper en éloignement, et les généraux et officiers suédois mettant les enseignes et les armes bas et se prosternant devant Sa Majesté czarienne, et au-dessus il y aurait le motto :

Confessos animo quoque subjugat hostes.

Car on peut dire que le czar n'a pas seulement les corps des ennemis enchaînés par les armes, mais en-

(1) Ainsi, dans sa lettre à Leibniz du 7 août, pour lui annoncer la victoire : « A cette heure, on commence à craindre le czar comme auparavant on craignait la Suède. Mais ce sont les ennemis du czar qui le débitent, et Sa Majesté n'a nulle intention de faire du mal, mais bien du bien à tous, et il ne demande que le retour de ce que autrefois les Suédois lui ont arraché : *Date ou redite Cæsari quod est Cæsaris et qui rem suam petit nemini facit injuriam.* » N° 36, p. 114.

core leurs âmes vaincues et gagnées par sa généreuse bonté. »

Les résultats de la victoire du czar ne tardèrent pas à se faire sentir dans les négociations que menaient Leibniz et Urbich à la cour de Hanovre. Le premier en profita pour se faire donner les pleins pouvoirs de traiter cette affaire : il arriva à établir une entente entre les deux cours, et il détermina ainsi l'envoi du prince Kurakin comme envoyé extraordinaire de Russie à Hanovre. Ce fut là un coup de maître qui devait assurer la signature d'un traité entre les deux cours (1).

Une autre importante négociation qu'il traitait secrètement avec Urbich, et dont il attendait les plus utiles effets pour son œuvre reçut aussi de ces événements un dénoûment heureux : je veux parler du mariage du czarewitz avec la princesse Charlotte de Wolfenbuttel, nièce du duc Antoine Ulrich, le protecteur et l'ami du philosophe. Leibniz et Urbich attachaient à cette affaire une importance extrême; ils la traitaient en chiffres afin que le secret fût mieux gardé. Schleiniz y était contraire, ou du moins il mettait pour condition la paix avec la Suède. Ce fut Leibniz qui, par sa ténacité, finit par gagner Bernstorf et la cour de Hanovre, et par faire réussir ce projet dont il n'eut pas à s'applaudir plus tard. On connaît la fin malheureuse de la princesse et celle plus tragique encore de son triste époux.

Leibniz sut du moins faire tourner ces négociations au profit de ses plans de réformes en Russie : il avait maintenant dans le duc Antoine Ulrich le meilleur appui et le plus dévoué protecteur auprès du czar; il s'était

(1) « L'envoy de Kurakin ne se doit qu'à vous,» lui écrit Urbich, p. 147.

trouvé en relation avec le prince Kurakin, envoyé extraordinaire à la cour de Hanovre (1); il était arrivé même à se faire proposer par le baron d'Urbich comme ministre de Russie auprès de S. A. E. (2). Mais hélas! si la question matrimoniale avait reçu une solution grâce à leurs efforts combinés, la question scientifique n'avait point fait un pas. Urbich appelé à Moscou par le czar en 1710, paraît avoir médiocrement réussi. Les problèmes de linguistique en étaient toujours au même point; l'établissement des sciences était ajourné et la réforme des écoles était en suspens. Urbich était un diplomate : il s'occupait surtout de mariages et de politique. En ce moment il remettait sur le tapis la question religieuse de l'union des églises (3).

Leibniz, sans se décourager, résolut de tirer parti du séjour du czar à Torgau pour s'adresser directement au souverain de toutes les Russies. Le mariage du czarewitz avec la princesse de Wolfenbuttel lui offrait une

(1) Cette partie peu connue de l'histoire politique du Hanovre est éclairée par la correspondance russe de Leibniz. Il écrit le 22 janvier 1715 au vice-chancelier et ministre d'État du czar, le baron Schafirof : « M. Urbich luy aura écrit ou parlé de moy, surtout lorsque j'ay esté le premier qui, à sa demande, a établi une correspondance entre la cour du grand czar et celle d'Hanovre, et donné occasion à l'envoy de M. le prince Kurakin. » Guerrier, p. 326.

(2) *Ibid.*, p. 160. L'ouverture n'eut pas de suite, mais elle fut faite par le baron d'Urbich. Ce fut Schleiniz qui fut nommé.

(3) Leibniz connaissait trop bien cette question pour ne pas en voir les difficultés. Toutefois, l'intervention de Pierre 1er est curieuse, et la correspondance donne sur l'ambassade du prince Kurakin à Rome et sur le projet de concile œcuménique, de précieux renseignements. Guerrier, p. 89. Cf. Theiner, *Monuments historiques*, Rome, 1859.

occasion extraordinaire qu'il saisit avec d'autant plus d'empressement que c'était lui qui l'avait fait naître. Nous le retrouvons à Wolfenbuttel dans l'été de 1711, tout occupé en apparence des plaisirs de la cour à l'occasion du séjour du czarewitz; il se fait même, comme à Hanovre, le directeur de ces plaisirs afin de les tourner au bien et à l'utile. Après avoir voulu monter l'opéra de *Salomon*, il proposa au duc une allégorie en l'honneur du czar où, comme on le verra, la science gardait tous ses droits. On devait y voir dans une des salles du palais de Wolfenbuttel, un plan en relief de l'empire russe avec les accidents du terrain, les fleuves et les mers au naturel. Les cinq mers de la Russie seraient représentées par de l'eau que des conduits amèneraient dans la salle et feraient évacuer; des deux côtés, des arcs de triomphe, l'un en l'honneur de la guerre avec le Nord et l'autre en souvenir de la guerre avec la Turquie heureusement terminée, avec des représentations de la bataille de Pultawa et de celle sur le Pruth; aux deux autres angles, Atlas supportant le ciel, comme symbole de la sagesse et de la science du czar, et Hercule portant la terre comme emblème de sa bravoure et de sa puissance.

Ces cartes en relief devaient représenter avec une fidélité jusqu'ici inconnue les peuples avec leurs frontières, les animaux indigènes, les forêts et villes principales avec les noms des différentes provinces. Sur le tout, planerait une Renommée ou une Victoire ailée avec un étendard qui porterait d'un côté les armes du czar, et de l'autre une inscription commémorative.

Le divertissement, comme on voit, ne manquait pas d'à-propos, et l'allégorie devait plaire au czar. Mais ce qu'on ne peut s'empêcher de remarquer, c'est combien

Leibniz était naturellement inventeur et en toutes choses. Il venait, pour l'instruction du czarewitz, de donner comme en se jouant, le modèle d'une nouvelle méthode de cartographie qui devait plus tard trouver son application, et qui ne saurait être trop recommandée pour nos écoles. Aussi voulait-il que pour l'enseignement des souverains, on conservât soigneusement dans un musée ce plan en relief si précieux pour l'étude de la géographie et de l'ethnographie. En même temps il donnait le modèle d'une médaille en l'honneur du duc qu'il savait vaniteux : *Dant Ge MInIs oCLobrI aqVILIs fata Leones,* 1711 (1).

Ce n'étaient là que les préludes d'une action plus sérieuse. Leibniz était très-décidé à obtenir par l'intermédiaire du duc Antoine Ulrich ce que la diplomatie du baron d'Urbich n'avait pas su ou voulu lui conquérir ; une situation indépendante, mais sûre à la cour de Russie. Il était en froid avec l'électeur de Hanovre, il agita même la question de savoir s'il ne passerait pas en qualité d'envoyé extraordinaire de Russie à la cour du duc de Wolfenbuttel, et il rédigea suivant sa coutume un mémoire qu'il lui fit tenir, où il exposait ses prétentions d'ailleurs assez modestes. Mais il paraît avoir renoncé à ce dessein après l'heureuse issue de son entretien avec le czar.

Ce fut à Torgau, pendant les fêtes du mariage que Leibniz fut reçu en audience privée par Pierre le Grand, à la demande du duc Antoine Ulrich. Leibniz, en vue de cet événement, préparait mémoires sur mémoires :

(1) Allusion au double mariage de ses deux nièces, l'une avec l'empereur Charles VI, l'autre avec le fils du czar de Russie. *Hinc Scythiæ in campis, illinc Atlantis in undis.*

c'étaient comme toujours des vues politiques et scientifiques, projets d'alliances, projets de réformes, projets de sciences à répandre en Russie, et enfin projet d'une position indépendante à créer pour leur auteur. Tous se retrouvent au moins en projet dans la bibliothèque de Hanovre; tous n'ont sans doute pas été envoyés par le duc; l'un d'eux cependant porte une marque (*vortrag*, rapport), qui semble indiquer qu'il a dû être présenté au czar par un de ses ministres.

Leibniz, après s'être servi de la recommandation d'Urbich, insistait sur ses titres de membre de toutes les Académies d'Europe, et proposait pour l'introduction des sciences en Russie la fondation d'un collége, puis il insinuait le désir d'une audience où il pourrait communiquer de vive voix « quelques particularités qui ne seraient point désagréables. »

L'audience fut accordée par le czar, et Leibniz put enfin entretenir ce souverain des projets qu'il avait formés pour sa grandeur. Aucune relation de cet entretien ne nous a été conservée par lui. Mais le rapprochement des pièces nouvellement découvertes à Hanovre et de quelques fragments de lettres à ses correspondants, vont nous permettre de reconstituer l'audience de Leibniz et de faire connaître avec quelque certitude ce qui s'y est passé.

Le philosophe de Hanovre avait conservé avec son mémoire une note de ses particularités « agréables » dont il voulait entretenir le czar. C'était d'abord sa machine arithmétique qu'il désirait offrir au czar afin qu'il en fît présent à quelque souverain de l'extrême Orient, tel que l'empereur de Chine ou le roi de Perse. C'étaient ensuite des observations astronomiques sur les variations de l'aiguille aimantée, qui pouvaient être

très-utiles pour la navigation (1); puis certains projets pour rendre les grands fleuves navigables, et enfin certains perfectionnements aux armes de guerre (*instrumenta militaria)* qui devaient l'aider puissamment contre le Turc en changeant toute la tactique moderne; *totam belli rationem verandern dürften.* M. Guerrier croit retrouver dans cette arme une sorte de canon pour lancer des projectiles qui devait tirer par heure et sans poudre plus de quatre cents boulets de deux livres chacun à une distance de quatre-vingt-dix pas, et ne nécessitait que deux hommes pour la traction et le service de la pièce.

On s'étonnera sans doute de voir Leibniz s'occuper de machines et traiter de balistique devant Pierre le Grand. Il disait du prince Eugène : « le prince a disputé avec les jésuites sur le culte de Confucius; ce qui lui est plus facile qu'à moi de parler guerre; car il a étudié la théologie dans sa jeunesse, et moi je n'ai jamais été un guerrier. » Mais le czar était passionné pour la mécanique, la navigation et l'art des fortifications. Leibniz, au lieu de chercher à l'éblouir, avait voulu faire briller son interlocuteur en le mettant sur ses sujets préférés. C'est ainsi qu'il parvint à lui plaire. Nous en avons la preuve dans ses lettres; bien qu'il soit fidèle au secret qu'il s'est promis de garder, et qu'il ne s'explique qu'en termes laconiques, les faits qui suivirent, rapprochés de la seule indiscrétion qu'il se soit permise, nous offrent le témoignage irrécusable de son succès. Dans une lettre à La Croze écrite deux mois après l'entretien

(1) Nous publions, d'après M. Posselt et M. Guerrier, trois notes de Leibniz, sur l'utilité des observations magnétiques et la création des stations météorologiques en Russie

de Torgau, il dit, 14 décembre 1711 : « J'ay eu l'honneur de parler au czar à Torgau, et Sa Majesté fera faire des observations magnétiques dans ses vastes États. Elle paroît encore disposée à favoriser d'autres recherches; » et il écrit à Fabricius : « *Torgoviam usque excurri non tam ut solemnia nuptiarum quam ut magnum Russorum czarem spectarem, nec pœnitet. Sunt enim ingentes magni principis virtutes.* »

Mais ce que Leibniz ne pouvait ou ne voulait pas dire à des savants peu discrets et peut-être jaloux, les lettres au général Bruce et à Huyssen, tous deux au service du czar nous le révèlent exactement. A Bruce, il écrit non-seulement qu'il a été bien reçu, mais qu'on lui a promis la position qu'il désirait et la pension annuelle dont il attend le diplôme. Le secret lui était nécessaire pour réussir dans cette délicate négociation, et l'on comprend pourquoi il ne s'en est ouvert qu'au général Bruce qui l'aimait, et dont il était sûr. Sa lettre reprend tous ses projets favoris et promet au czar, s'il les accomplit, une gloire immortelle.

L'Académie de Berlin venait d'apprendre ce qui s'était passé à Wolfenbuttel; la classe de philologie tint une séance le 19 novembre 1711, sous la présidence de Yablonski, pour s'occuper de la question des rapports avec la Russie. Mais l'assemblée était composée de théologiens, et la discussion prit, comme on pouvait s'y attendre, un tour particulier et légèrement pédantesque. La résolution qui suivit lui attira une verte réponse de Leibniz. L'Académie n'avait vu dans le czar qu'un empereur à convertir à la religion évangelique. Leibniz, qui voyait surtout la cause de la civilisation à gagner, répondit à Henneccius : « Il importe à la dignité non-seulement du prince, mais de l'Académie, de

lui prouver notre zèle et notre amour, non par des mots et par des sentences vides, *ignava quia philosopha sententia*, mais par des actes. Alors, mais alors seulement, les recommandations des grands princes pourront être de quelque utilité. Car pour ce qui est du czar, je ne sache pas qu'il ait besoin de conseils et d'admonitions. » La sécheresse de Leibniz est entièrement justifiée par l'histoire de l'Académie et par son ingratitude envers son fondateur. Elle venait d'ailleurs sur ses brisées et lui demandait des choses impossibles, comme la fondation d'un collége de savants à Moscou aux frais de la Société.

Leibniz depuis Torgau, avait pris le parti de s'adresser au czar : il lui écrivit une première lettre en janvier 1712. Hanovre en conserve deux brouillons, l'un très-court, exclusivement consacré au globe magnétique, à un extrait de lettres chinoises et au choix d'un médecin pour remplacer Donelli, l'autre, beaucoup plus étendu et où il se donne carrière sur les sciences et les grands buts qu'il poursuit. Dans cette lettre, il se montre au czar dans son naturel, très-occupé sans doute des affaires publiques et de négociations diplomatiques, mais leur préférant de beaucoup la science, l'honneur de Dieu, le bien de l'humanité. Il revient sur sa jeunesse laborieuse, sur les importantes découvertes qu'il a faites. Il ne lui a manqué que l'aide d'un grand souverain. Il croit l'avoir trouvé : il lui apporte les moyens, sans fatigue et sans frais de surpasser, en services rendus à ses peuples, Fohi chez les Chinois, Hermès chez les Egyptiens, Zoroastre dans la Haute-Asie, Arminius pour la Haute-Allemagne, Odin dans le Nord de Scandinave, Almanzor chez les Sarrasins. « La science, s'écrie-t-il, par un bienfait de Dieu, fait le tour de la terre et

se montre à la Scythie. Votre Majesté, placée aux confins de l'Europe et de la Chine, peut réunir ces deux parties de l'univers et améliorer par une sage entente ce qu'elles ont de bon. La page est blanche : elle peut la remplir comme il lui plaira, et l'on sait qu'un palais offre de plus belles perspectives, lorsque le plan en est conçu et exécuté tout d'une pièce, que celui qui est l'œuvre lente et successive des siècles, qui lui apportent leurs retouches et leurs continuels changements. » On ne me croira pas, mais connaissant Leibniz, j'estime que des deux projets, c'est le premier qui est parti.

Le chancelier Golofkin, auquel il avait adressé cette note, devint depuis lors, avec Urbich, Bruce, Schleiniz, l'un de ces intermédiaires auxquels il confiait ses espérances et ses réclamations, avec ses plans politiques et scientifiques.

L'année 1712 devait être, grâce à son activité et aux ressources prodigieuses de son esprit, la plus féconde pour l'accomplissement de ses desseins particuliers et généraux. Ce fut le baron de Schleiniz qui le servit dans cette circonstance. Mandé à Greifswalde, où était le czar, il s'y employa en faveur de son ami, réveilla le zèle du général Bruce et finit par obtenir qu'il fût invité à venir à Carlsbad. La lettre est datée de Greifswalde le 28 septembre 1712 : « Sa Majesté czarienne, lui écrit-il, m'a depuis ordonné de vous faire sçavoir, monsieur, qu'elle vous veut parler et que vous avez à vous préparer pour aller joindre Sa Majesté au Carlsbad. Je ne manquerai point de vous écrire le temps précis du départ de Sa Majesté d'icy, lequel départ est encore différé pour quelque temps. J'espère que tout ira à votre satisfaction, monsieur, après l'arrivée de

Sa Majesté czarienne au Carlsbad et votre présence auprès de Sa Majesté (1). »

Leibniz manda au duc Antoine Ulrich l'autorisation qu'il avait reçue, se fit donner par Son Altesse des instructions pour le czar et une lettre d'introduction pour l'empereur Charles VI, et après des retards involontaires, fut encore rendu à Carlsbad à temps pour y rencontrer Pierre le Grand dans les premiers jours de novembre. Le 6 ou le 7 de ce mois, il lui remettait les lettres de créance du duc et un mémoire relatif à l'alliance avec l'empereur.

Après l'audience, il écrivit au duc Antoine Ulrich que tout s'était bien passé et que le czar le remerciait de ses ouvertures. Il s'agissait de le tâter sur l'abandon de la Livonie à la Suède et sur la paix avec la France. La vérité est que Leibniz trouva le czar très-ferme sur ces deux points et très-décidé à ne point admettre l'intervention d'une diplomatie officieuse à côté de ses diplomates officiels, le prince Narischkin et l'ambassadeur Matéof. Mais bien qu'il nous soit impossible de donner les détails de l'entretien qui suivit, un mot de Golofkin qui nous est rapporté et une lettre de Leibniz, nous permettent d'affirmer qu'il y fut surtout question de la réforme des lois en Russie. Le titre de conseiller de justice avec la pension de 1,000 thalers par an lui fut octroyé à la suite de cet entretien. Ostermann, secrétaire de cabinet du czar pour les affaires étrangères, fut chargé de l'expédition de la patente, l'original est conservé dans les archives de Moscou (2). Leibniz reçut en même temps 500 ducats.

(1) N° 160, p. 252.

(2) Leibniz en avait fait le modèle en allemand, Ostermann le traduisit en russe après quelques retranchements et quelques addi-

Leibniz se sentit très-honoré de cette marque de l'estime et de la libéralité du czar. Elle venait fort à propos dans les circonstances critiques qui lui avaient fait désirer de quitter la cour du Hanovre. Il recouvrait toute son indépendance en entrant au service de la Russie en qualité de conseiller honoraire; mais il était surtout très-flatté d'avoir été choisi par Pierre le Grand comme un des futurs législateurs de son empire. Il annonce sa nouvelle promotion à la duchesse Sophie avec une pointe de raillerie qui laisse percer sa joie :

« Votre Altesse trouvera extraordinaire que je dois être en quelque façon le Solon de la Russie, quoique de loin; c'est-à-dire le czar m'a fait dire par le comte Golofkin, son grand chancelier, que je dois redresser les lois et projeter des règlements sur le droit et l'administration de la justice.

« Comme je tiens que les lois les plus courtes, comme les dix commandements de Dieu et les douze tables de l'ancienne Rome, sont les meilleures, et comme cette matière est une de mes plus anciennes méditations, cela ne m'arrêtera guère et aussi je n'aurai pas grand besoin de me hâter là-dessus. On prétend que Sa Majesté s'arrêtera cinq à six jours à Topliz ; et de là elle ira à Dresde, où elle restera aussi une semaine, — et puis elle retournera par Berlin à Greifswalde. »

Ce mot de « Solon de la Russie » fit fortune à la cour de Brunswic. Le duc Antoine Ulrich le plaisanta sur sa nouvelle dignité avec beaucoup de bonne hu-

tions. La pièce est datée du 1er novembre, vieux style, ou 12 novembre, nouveau style.

meur et d'esprit: « Monsieur, lui écrivait-il, j'admire votre heureuse chance et vous souhaite beaucoup de bonheur de ce qu'un autre Solon est venu au monde en votre personne qui devra accomplir sa nouvelle fonction avec beaucoup de prudence pour ne pas devenir un autre André qui, au lieu de 500 ducats, reçut une croix pour salaire. »

Leibniz, retournant l'allusion à l'apôtre de la Russie qui a donné son nom à l'ordre célèbre de la croix de Saint-André, lui répondit avec finesse : « Je suis heureux d'avoir un peu fait rire Votre Altesse avec mon Solon russe, mais un tel Solon n'a pas besoin d'être un sage de la Grèce et peut se contenter à moins; la croix de Saint-André m'irait fort, si elle était entourée de diamants : de telles croix ne se trouvent pas à Hanovre, mais à la cour du czar : les cinq cents ducats ne m'en ont pas moins été fort agréables. »

Leibniz était décidément en faveur auprès du czar; Pierre avait voulu l'emmener à Topliz et peut-être même plus loin. Notre philosophe voyagea en compagnie du comte Menschikoff et suivit la cour à Dresde. Il ne négligea pas cette occasion de lui recommander ses livres, ses recueils polyglottes et ses problèmes de géographie transcendante, et de glisser dans les mains du chancelier Golofkin la liste de ses *desiderata* sur la Russie (1).

En même temps, il écrivait à Stephan Jaworski, métropolitain de Rajasan et vicaire du siége patriarcal, dans le même but, et il s'adressait à l'Anglais Fer-

(1) N° 179, p. 272, il y mentionne les catalogues, dictionnaires et manuscrits sur la Russie qu'il avait déjà demandés.

guson, professeur de mathématiques à Moscou. La mort d'un médecin du czar, Donelli, lui suggéra la pensée de le remplacer par Scheuchzer, naturaliste et professeur à Zurich. Ce fut toute une diplomatie avec le médecin principal, Areskin, et le chancelier de Sa Majesté, pour l'enlever à la Suisse et le donner à la Russie ; mais il échoua et il en ressentit un vif chagrin pour la science.

De Dresde, où il prit congé du czar, Leibniz vint à Vienne : « J'ai pris congé de Sa Majesté à Dresde, écrit-il à Bernstof, et j'avais dessein de m'en retourner, mais je fus un peu arrêté par le pied. En attendant, j'appris une nouvelle : que l'empereur même était disposé à favoriser les recherches historiques; et, de plus, il s'offrit une belle occasion d'aller commodément à Vienne presque sans dépense en compagnie d'un seigneur qui en fut bien aise et, chemin faisant, j'ay été entièrement remis (1). »

A Vienne, Leibniz retrouvait d'illustres protections et l'amitié du Prince Eugène, mais il n'oubliait pas la Russie et il était exactement renseigné sur le czar. Hodannus et le duc Antoine Ulrich lui apprennent presque en même temps son arrivée à Stalzdahl, dans le Brunswic, il espérait toujours que si l'on pouvait former l'alliance rêvée entre le czar et l'empereur, la paix avec la France, cette paix d'Utrecht, qu'il déclarait inexcusable dans sa lettre à un lord Tory (2), n'était point encore faite ; il avait su se faire bien venir du comte Matwejeff, le successeur d'Urbich à Vienne, il lui remit (en mai 1713) un premier mémoire

(1) N° 191, p. 287.

(2) Œuvres de Leibniz, édition Foucher de Careil, t. IV, p. 1.

sur la ligue des hauts alliés du Nord, bientôt suivi d'un projet de circulaire aux trois chanceliers de l'empire, et enfin d'une lettre au czar qu'il priait l'ambassadeur de faire traduire et envoyer à son adresse. Ces trois documents développaient une même idée, approuvée par Schleiniz : à savoir « qu'il faut saper la couronne de Suède par le fondement, c'est-à-dire mettre la France dans un état à ne pouvoir la soutenir. »

Leibniz, ce diplomate de naissance, comme l'appelle un Italien, était arrivé au point culminant de sa carrière politique dans cette période de Vienne. Il était en relation avec les souverains et bien vu des plus grands personnages de son temps. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'il ait désiré entrer dans le corps diplomatique. Déjà Urbich l'avait proposé comme ministre de Russie à Hanovre. Le départ du comte Matwejeff lui fit concevoir l'espérance de le remplacer, et il s'adressa au vice-chancelier baron de Schafirof encore à Constantinople pour lui rappeler ses titres et lui exposer sa politique. Il écrivit dans le même sens au czar : il lui rappelle sa machine arithmétique et le compare à Attila. Le compliment, à première vue, peut paraître étrange, mais s'explique par la justification historique qu'il entreprenait « de ce fléau de Dieu » plus d'un siècle avant Amédée Thierry. Le parallèle ne manque pas de grandeur :

« Le roi des Huns, le grand Attila, dominait lui aussi de la mer Caspienne jusqu'à la Baltique, comme Votre Majesté. Des relations d'ambassadeurs envoyés à ce prince par un empereur grec de Constantinople, prouvent qu'Attila était un souverain éclairé et modéré, qui a fait don de la vie à ceux qui avaient voulu le tuer. J'en envoie un extrait à Votre Majesté. » Il ajoute qu'il

s'occupe de la réforme de la législation russe, comme le czar le lui a ordonné, et que l'empereur d'Autriche vient de le nommer son conseiller.

La lettre, écrite à Vienne le 18 juin 1714, ne partit que le 22 janvier 1715, lorsqu'il était revenu à Hanovre. Le retour du comte Matwejeff qui avait repris son poste, lui avait fait abandonner l'espérance qu'il avait caressée un moment de devenir chargé d'affaires à Vienne (1). Presque à la même époque, il recevait de Weber une lettre qui dut le flatter. Weber avait vu le czar et lui avait remis son mémoire (2). Le czar, avec sa vivacité habituelle, après avoir donné ordre qu'on le traduisît, lui avait demandé : « Où est-il en ce moment ? que fait-il ? où a-t-il été tous ces temps-ci ? va-t-il rester à Hanovre... ? etc. »

(1) C'est pour cela qu'il avait retranché du premier projet tout un passage relatif à son désir de faire l'intérim du comte de Matwejeff. Voir Guerrier, n° 218, p. 323. *Note.*

(2) Weber, secrétaire de légation à Pétersbourg, auteur de « *la Russie changée, Veranderten Russlands.* » Le mémoire qu'il s'était chargé de remettre au czar était relatif au paiement des arrérages de la pension de Leibniz qui n'avait reçu que les cinq cents ducats de gratification. Il en écrivit aussi à Golofkin et à Schafirof, mais sans succès.

FOUCHER DE CAREIL.

(La suite à la prochaine livraison.)

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA SECTION DE MORALE

SUR LE CONCOURS POUR LE PRIX FONDÉ PAR M. LE BARON DE STASSART.

Le concours ouvert sur Channing moraliste a été prorogé deux fois, en 1870, à la suite des événements, et en 1871, parce qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix. L'Académie a tenu à provoquer des études étendues et méditées sur le célèbre moraliste américain, qui, durant quarante années du plus pacifique apostolat, avec une tendresse de cœur inconnue jusqu'ici dans l'examen des questions sociales, se proposa de résoudre les plus graves problèmes de morale, où paraît engagé l'avenir des sociétés modernes. Ces menaçants problèmes inquiètent la vieille Europe comme le nouveau monde, et lors même qu'ils ne sont plus l'objet de la discussion publique, ils agitent encore silencieusement les âmes. Au milieu de tant de partis, de sectes et de passions adverses qui ne peuvent s'entendre et n'ont pas même un langage commun, la morale de Channing a cette rare originalité de ne repousser personne, d'être à la fois religieuse et civique, élevée et populaire, animée par la foi, mais par une foi qui se confond avec la raison, capable enfin de toucher surtout ces hommes de bonne volonté, nombreux de nos jours, qui ont plus

de nobles désirs que de principes arrêtés, et qui sont plus prêts à s'imposer des devoirs que des dogmes. En effet, le pieux pasteur de Boston, philosophe et chrétien, semble avoir pris pour tâche, avec la naturelle liberté qu'autorisent les coutumes de l'Amérique, d'effacer tout ce qui divise les hommes, d'abaisser les barrières qui séparent le profane du sacré, le fidèle du citoyen, les sectes les unes des autres, de réduire le dogme au plus strict nécessaire pour le faire accepter par tous, d'ôter pour ainsi dire aux églises voisines leurs murs, pour réunir tous les hommes dans l'immensité d'un seul temple chrétien. Espoir peut-être chimérique, même aux États-Unis, chimérique surtout en Europe sur la terre des antiques traditions, mais qui eut du moins le mérite d'inspirer à Channing une morale d'une pureté irréprochable, faite pour éclairer les sociétés et les consciences, qui est d'ailleurs la même pour les unes et pour les autres, puisqu'elle est fondée sur ce salutaire principe si souvent méconnu, à savoir que la réforme des États repose sur la réforme des individus et le bonheur de tous sur la vertu de chacun.

Nous devons reconnaître que ce sujet de morale pratique, si simple qu'il paraisse, offrait de sérieuses difficultés que les concurrents n'ont pas toujours aperçues. Tout d'abord il fallait une main attentive pour dégager la morale de la théologie, dont il convenait toutefois de parler, sans en parler trop. On devait aussi résister à la tentation, ce qui est difficile en religion, de faire soi-même des professions de foi et d'argumenter inutilement contre les doctrines qui nous sont étrangères et dont nous sommes séparés par la nature de notre esprit et par la distance ; à quoi bon

aussi insister, même en morale, sur certains discours qui n'intéressent que l'Amérique ou qui ne l'intéressent plus, comme, par exemple, la question de l'esclavage, qui est réglée. D'autre part, comment raconter avec quelque nouveauté la vie de Channing qui fut si unie, qui s'est passée au grand jour, où il n'y a pas de mystères à découvrir et qui a été racontée avec tant d'autorité par un membre de sa famille? N'était-ce pas encore un embarras d'avoir été devancé dans ce sujet par les éminents écrivains qui les premiers ont fait à Channing les honneurs dans notre pays, dont les jugements tout d'abord définitifs ne pouvaient être reproduits sans servilité, ni contredits sans imprudence et dont l'excellence même était moins un secours qu'une gêne. Enfin, on est en droit d'exiger en pareil sujet un certain mérite de style. Car si la morale considérée comme une science peut se contenter d'une austère et sèche précision, il n'en est pas ainsi de la morale prêchée, de ces libres effusions du cœur et de l'esprit, où tout ce qui n'est pas exquis risque fort de paraître banal. Nous faisons ces réflexions préliminaires pour expliquer d'avance les défauts des mémoires envoyés à l'Académie, et pour les faire plus facilement pardonner.

L'Académie a reçu trois mémoires qu'il nous paraît inutile d'analyser. En ce sujet les plans ne peuvent beaucoup différer. Les auteurs racontent, chacun à sa manière, la vie de Channing, le considèrent comme théologien, comme politique, comme moraliste, suivant tantôt l'ordre chronologique, tantôt l'ordre des matières, et au fond ne se distinguent l'un de l'autre que par le talent et par l'importance plus ou moins judicieuse qu'ils ont accordée à telle ou telle partie de la

doctrine. Il s'agit donc, non de les résumer, mais de les juger.

Mémoire n° 3 avec cette devise : *C'est chose facile que de lire, mais le difficile, c'est de réfléchir.*

L'auteur commence par déclarer, avec une modestie regrettable, qu'il n'aspire pas au mérite littéraire. Il semble ignorer que la plus belle gloire périt dans un panégyrique trop négligé et que la vertu la plus pure ne peut se faire aimer si elle ne prend corps dans un langage plus ou moins choisi :

Gratior et pulchro veniens in corpore virtus.

L'auteur avoue qu'il a été pressé par le temps, qu'il s'est décidé tard à concourir, qu'il a été lent à comprendre les indications de l'Académie. Aussi n'est-il pas très-fidèle à la lettre du programme, insistant sur les points qu'il était recommandé d'éviter. Il raconte longuement la vie de Channing, non sans intérêt, mais d'une manière qui est parfois trop littéralement conforme à une biographie connue. Il s'attarde dans les longues analyses, il multiplie et prolonge les citations sans les choisir et sans les borner. D'autre part, au lieu d'étudier Channing comme moraliste, il se fait un devoir de le considérer surtout comme ministre évangélique. Il est ainsi conduit à s'engager dans le conflit des sectes religieuses, à discuter sans fin de questions théologiques. Il semble se complaire dans la controverse où il est assez exercé, allant jusqu'à proposer avec complaisance, en plusieurs pages, une explication nouvelle et qui lui est propre du mystère de la Trinité, explication dont nous n'avons pas à juger

l'orthodoxie, mais dont nous pouvons dire du moins qu'elle n'était pas nécessaire. Enfin, dans sa conclusion, l'auteur trouve une dernière occasion de sortir de son sujet et sous l'empire de ses préoccupations plus théologiques que morales, il trace, en son propre nom, l'image d'une espèce de religion civile, qui tient et de Channing et de Rousseau, à la fois chrétienne et philosophique, dont tout citoyen devrait être obligé par la loi de connaître et de pratiquer les articles. Ce travail ne manque pas de méthode dans l'ensemble, ni d'ardeur, ni de vivacité. Mais la pensée et la plume de l'écrivain y sont livrées à bien des hasards. Du reste l'auteur a le juste sentiment de tous ses défauts; il les signale au début et les reconnaît avec une honorable franchise, et c'est précisément parce qu'il s'est rendu justice lui-même, que nous ne croyons pas devoir insister davantage sur ce mémoire auquel le temps a manqué, peut-être aussi l'expérience et la maturité.

Mémoire n° 1 avec cette devise : « *Boston has given us another Franklin, another guide to the regions of virtue.* »

Ce mémoire répond mieux au programme de l'Académie. L'auteur embrasse dans son plan toutes les œuvres de Channing, celles mêmes qui n'ont pas été traduites dans notre langue. Ce travail a cet avantage sur les autres d'être le plus complet. Malgré la diversité des matières, l'auteur ne perd pas de vue le moraliste, et quand il touche à des points de théologie, c'est toujours pour aboutir à des conclusions morales. La bio-

graphie et les analyses sont assez habilement mêlées et fondues ensemble dans de justes proportions. Dans tout l'ouvrage Channing est l'objet d'une admiration sincère, dont la naïveté expansive n'exclut pas pourtant une certaine indépendance critique. Le style est animé et en quelques endroits plus animé qu'il ne faut. Sur certains points l'auteur n'est plus assez maître ni de sa passion, ni de sa plume, et quelques-uns de ses jugements manquent de mesure. Lorsque par exemple, avec Channing, il juge Napoléon Ier, il se livre à des violences de langage qui passent les bornes de la plus rigoureuse justice. Il refuse à l'empereur toutes les qualités, toutes sans exception, même le génie de la guerre, et, pour condenser son jugement en un mot, il l'appelle « le plus grand des sabreurs. » Ce sont là des expressions qu'il faut laisser à ceux qui appellent Alexandre le Grand un brigand; elles n'appartiennent pas au style de l'histoire. Sont-ce là d'ailleurs les sentiments de Channing, et quand ils auraient été les siens, comme ils ont été ceux de Walter Scott, sied-il à un auteur français de cueillir avec un si visible plaisir les injures sur la bouche de ceux qui furent nos ennemis? Est-ce surtout le moment pour nous de rabaisser notre passé et de mettre notre gloire militaire sous nos pieds et sous les pieds de l'étranger?

L'auteur donne aussi à sa discussion religieuse un caractère de polémique agressive.

Quand on parle de Channing surtout, du plus infatigable des conciliateurs, il y a comme une dissonance déplaisante à choquer les doctrines religieuses qu'on ne partage pas. C'était le cas de se rappeler que le pasteur dissident a toujours vénéré l'évêque catholique de Cheverus et qu'en retour, à la mort de l'unitairien,

l'Église catholique fit retentir sa cloche funèbre, en signe de deuil. Bel exemple de tolérance et de respect mutuel que l'auteur du mémoire a lui-même célébré noblement, mais dont il aurait pu profiter davantage.

Heureusement les passages que nous signalons ici ne sont que des hors-d'œuvres qu'il est facile de faire disparaître. Malgré ces intempérances de langage, le mémoire dans l'ensemble est judicieux, toujours intéressant ; il fait bien comprendre l'utile beauté de cette prédication populaire dont le but constant a été de relever l'homme, le pauvre surtout, et de relever moins encore sa condition que son âme. De plus il est écrit avec feu et une communicative sympathie pour Channing. Il en retrace l'image avec exactitude et ampleur, sans la présenter, il est vrai, avec ces contours délicats qu'une langue plus précise et plus fine pourrait seule lui donner.

Mémoire n° 2 avec cette devise: « *Beati mites, quia possidebunt terram!* »

Ce mémoire a précisément les qualités qui manquent au précédent. Ici le style est plein et ferme, les pensées sont plus ramassées et aussi plus originales, et s'il ne s'agissait que de mérite littéraire, cette étude serait hors de pair dans ce concours. Mais elle ne répond pas assez dans l'ensemble de la composition au vœu de l'Académie qui a été de faire connaître l'œuvre de Channing et son apostolat moral. Sans doute l'auteur n'est pas insensible à la pureté de cette vie, à l'ardeur de ce dévouement, à l'éloquence de cette parole et il a écrit çà et là sur ce sujet des pages émues et non sans

grâce, mais le plus souvent il présente les idées du célèbre prédicateur sous une forme synthétique et abstraite comme s'il exposait la doctrine d'un philosophe spéculatif ou d'un froid publiciste. Si on veut nous faire comprendre la charité d'un homme, il ne suffit pas de la définir, il faut encore la peindre ; l'éloquence d'un apôtre, l'abondance du cœur disparaît quand on la resserre et qu'on la captive en d'étroites formules, et la vertu n'est plus sentie si on ne la voit se répandre.

Ce mémoire manque aussi de justes proportions. L'auteur qui est catholique, se croit obligé de défendre sa foi, de discuter longuement la théologie de l'unitairien, et cette discussion, quoique toujours courtoise et pressante, est souvent inopportune. Du reste l'auteur sait lui-même qu'en se donnant la satisfaction de réfuter savamment une doctrine théologique qui n'est pas la sienne, il sort de son vrai sujet. L'Académie, en effet, désirait qu'on insistât uniquement sur ce qu'il y a de plus incontestable dans l'œuvre de Channing, sur ce qui est de tout les temps et de tous les pays, c'est-à-dire, sur la morale. De même quand l'auteur arrive aux réformes sociales, qui furent la grande préoccupation de Channing, il prodigue beaucoup plus ses idées personnelles que celles du moraliste américain, exposant ses propres plans, donnant des conseils à la bourgeoisie française au sujet du socialisme et de l'*Internationale*, conseils excellents sans doute, mais qui font trop oublier le personnage qu'il fallait honorer et dont l'image avait le droit d'être partout présente.

Il y a aussi dans ce mémoire plus d'une erreur soit de

fait, soit de jugement (1). L'auteur, par exemple, comparant Channing et Franklin et se demandant, on ne sait pourquoi, ce qu'ils auraient été s'ils avaient vécu dans la Grèce ancienne, décide que le premier eut été stoïcien et le second disciple de Platon. Ce n'est là qu'un rêve sans doute, et un rêve n'est pas tenu d'être vraisemblable. Mais ne faut-il pas un trop grand effort pour se figurer Franklin aux côtés de Platon, et s'il est permis de lui chercher une place dans la Grèce antique, peut-on la lui assigner dans ce lieu poétique que l'auteur du mémoire appelle lui-même les jardins d'Académus?

Une autre erreur, qui est plus grave parce qu'elle se déploie avec quelque solennité et qu'elle sert de conclusion, c'est un parallèle tout à fait inattendu entre Channing et le P. Gratry. On serait tenté de croire que ce parallèle a été inspiré par le désir de ne pas laisser le lecteur sous le charme d'une vertu protestante, et de montrer que le catholicisme a aussi ses apôtres contemporains. Nous ne trouvons rien à redire à l'ardente admiration de l'auteur pour une belle âme et un beau talent. Mais vraiment quel rapport y a-t-il entre le pasteur de Boston et le prêtre de l'Oratoire, entre le libre unitairien qui a effacé un à un tous les dogmes et le théologien héroïquement docile qui s'est soumis en mourant à tous les décrets de l'Eglise, entre le prédicateur populaire et le discret

(1) Il en est une, qui n'a point de gravité, mais que nous relevons parce qu'il y aurait quelque inconvénient à la laisser inaperçue. L'auteur attribue à une dame, qu'il nomme à faux, une biographie française de Channing, qui est due à une autre dame, laquelle a déclaré dans sa préface vouloir n'être pas connue.

sermonnaire d'une chapelle choisie, entre le guide des multitudes ouvrières et le directeur de quelques consciences d'élite; entre l'interprète des idées morales les plus accessibles à la foule et le subtil métaphysicien dont les mystiques et hautes pensées n'étaient à la portée que de lui-même et de ses disciples? Nous ne désapprouvions pas le rapprochement et nous croyons que le parallèle pouvait-être tenté, mais pour montrer combien peu se ressemblaient ces deux belles âmes diversement chrétiennes et comment elles formaient un instructif contraste.

On voudrait aussi trouver dans l'éloge un peu plus d'abandon, une sympathie moins tempérée par le désir de n'être que juste. L'auteur, qui a l'esprit très-pénétrant, non-seulement serre de près la doctrine du théologien moraliste, mais il démêle encore toutes les infirmités de son caractère et de son talent, son optimisme, sa logique peu sûre, son manque de critique, son ignorance de l'histoire et même les procédés un peu trop élémentaires de sa rhétorique. Tout cela est finement saisi et toujours avec des marques d'estime, mais d'une estime bien circonspecte quand il s'agit d'un homme dont les intentions ont été si droites et si pures. Celui qui voudrait peindre l'âme de Fénelon aurait-il assez fait, si après avoir signalé curieusement toutes les témérités de son quiétisme, après avoir mis en garde contre ses principes il ne lui donnait que les témoignages d'une admiration d'avance décréditée par trop de clairvoyantes et sévères remarques.

Ces deux solides études, on vient de le voir, ont les qualités et les défauts les plus opposés. Le mémoire n° 1 fait bien connaître Channing et le fait aimer. Le mémoire n° 2, supérieur à l'autre par le style, est moins

propre à répandre la renommée du moraliste américain, surtout parmi cette classe de lecteurs qui sur ce sujet ont besoin de tout apprendre. Aussi la section de morale après avoir longtemps balancé ces mérites si divers qui n'ont pas de commune mesure, vous propose de partager le prix entre le mémoire n° 1 et le mémoire n° 2.

MARTHA.

QUATRE GÉNÉRAUX

DE LA

GUERRE DE TRENTE ANS.

Auprès du champ de bataille de Lützen, l'historien se laisse aller à rapprocher les héros de la guerre dont l'année 1632 avait vu les grandes actions ou la mort.

Au commencement de cette campagne qui, à travers la Franconie et la Bavière, était venue se terminer d'une façon si sanglante dans les plaines de la Saxe, quatre généraux brillaient au premier rang des armées en présence.

Gustave-Adolphe éclipsait tout autour de lui, bien qu'après sa mort quelques-uns de ses lieutenants se soient acquis une juste renommée.

De l'autre côté, Tilly, Wallenstein et Pappenheim conduisaient les troupes de la ligue catholique et de l'Empire.

A la fin de 1632, trois de ces vaillants capitaines étaient tombés au champ d'honneur et Wallenstein leur survivait seul (1).

Le premier qui avait succombé dans cette année meurtrière et mémorable, était Tilly.

Né en 1559, dans les Flandres espagnoles, Jean

(1) Pour plusieurs traits des parallèles qui suivent. V. le *Gustave-Adolphe* de Cfrerer, p. 946 et 1010; l'*Histoire de Wallenstein* de Ranke, et l'ouvrage de Klopp sur Tilly.

Tzerklas, comte de Tilly, avait été élevé par les Jésuites comme presque toute la noblesse catholique de son temps, et dirigé d'abord vers l'église : « Plusieurs, dit son historien, Klopp, pensent qu'il fut novice dans cet ordre, mais le fait n'est point avéré. » Il entra fort jeune dans l'armée du duc de Parme, comme simple soldat. Après avoir servi aussi sous le duc de Lorraine, il passa dans l'armée autrichienne sous Rodolphe et s'attacha plus tard à Maximilien de Bavière dont il organisa l'armée.

Il chercha, dit-on, à y établir ce service obligatoire dont l'idée, antérieure même à son époque, a été longtemps dans les pensées de l'Allemagne avant d'être réalisée par Scharnhorst dans ses institutions.

Général des troupes de la ligue, son habileté (1) mit fin par plusieurs victoires aux deux premières périodes palatine et danoise de la guerre de trente ans.

Désintéressé de caractère et inaccessible aux offres séduisantes de Wallenstein, religieux et austère dans ses mœurs (2), il fut considéré longtemps comme invincible

(1) « Tilly mourut chargé de victoires durant tout le cours de sa vie, excepté contre le roi de Suède contre lequel il ne put jamais avoir aucun avantage, mais au contraire en fut toujours battu dans toutes les rencontres, soit que le roi de Suède fût plus habile et plus grand capitaine, et ses soldats meilleurs que les siens, ou que la fortune soit plus favorable habituellement aux jeunes capitaines qu'aux vieux. » Mémoires de Richelieu, t. VII, p. 55.

(2) Avant la bataille de Breitenfeld, Tilly se vantait de n'avoir jamais connu ni l'ivresse, ni les femmes, ni la défaite. Après avoir rapporté ce mot, Chennitz ajoute au sujet des deux premiers chefs d'éloges « *neque hominem, siquidem vera jactavit, ac rara ejus modi avis, seu miraculum potius inter militares viros extitit, sua sibi laude privabimus.* »

jusqu'à la prise de Magdebourg qui marqua le terme de ses succès.

Tilly fut un exemple de cette loi fréquente qui fait décroître avec l'âge la fortune des grands capitaines, dans les succès desquels la vigueur physique doit concourir avec l'énergie du caractère et la promptitude de l'intelligence. Ce fut à 72 ans qu'il sentit son étoile et son génie pâlir devant la tactique nouvelle et l'heureuse jeunesse de Gustave Adolphe. Il eut le pressentiment de cette supériorité devant laquelle ses longs succès allaient s'anéantir et aspira à une retraite dont des influences de religion et de dévouement lui firent abandonner le projet. De la bataille de Breitenfeld, au combat de Rain, où il fut mortellement blessé, il ne compta plus guère que des échecs. Il laissa, dit-on, en mourant, à ses régiments une partie de sa médiocre fortune (1).

Tilly paraît avoir été un exemple éclatant de certaines responsabilités, hasardées, de l'histoire. L'historien Chemnitz dit que la fumée de Magdebourg semblait avoir terni la gloire du général de la ligue catholique; elle forme encore, en effet, autour de son nom, comme l'encadrement d'une tradition sinistre. C'est là toutefois une de ces légendes qui sont destinées à s'atténuer tout au moins, par les recherches de l'érudition moderne. Tilly eut le malheur d'autoriser le pillage de la ville de Magdebourg, prise d'asssaut, en se conformant aux lois barbares du temps. Mais les récits les plus anciens de la catastrophe de Magdebourg n'imposaient à Tilly aucune responsabilité

(1) Tilly fut inhumé à Alt-Œttinguen près de Munich.

relative à l'incendie qui détruisit cette malheureuse cité ; ce grand désastre ne paraît pas même avoir été le fait de ses soldats, mais plutôt celui du commandant suédois qui avait fait pratiquer des mines dans l'intérieur de la ville et manifesté avant l'assaut, la pensée de la brûler. Ainsi s'exprime à ce sujet un historien impartial de nos jours : « Quant à l'incendie de Magdebourg, qui suivit la prise de cette ville, dit M. Ranke, il est probable qu'il avait été éventuellement préparé par le commandant militaire allemand, au service de la Suède, et même par quelques membres du conseil de la ville. On dirait une anticipation de Moscou. La flamme marqua le point jusqu'où s'élevait le désespoir national (1). »

Le plus brave lieutenant de Tilly, comme de Wallenstein, était Pappenheim. Né la même année que le roi de Suède, acharné à contrarier sa fortune, et à combattre sa personne, il eut la singulière destinée de tomber dans la journée que lui (2). Le comte de Pappenheim, issu d'une noble famille souabe, avait reçu une instruction brillante et avait débuté dans la carrière civile. La guerre de Trente-Ans l'avait attiré, et il s'était fait, sous Tilly et Wallenstein, et souvent dans des expéditions indépendantes, une grande réputation. Idole du soldat à cause de sa libéralité et de sa bravoure, il lui arrivait

(1) *Geschichte Wallensteins*, p. 217 et Klopp. T. II, p. 284, 265 et 437.

(2) Lorsqu'il faisait panser les blessures reçues à Lutzen, on lui apprit la mort de Gustave-Adolphe. « Maintenant, s'écria-t-il, vous pouvez dire au duc de Friedland que je suis blessé à mort; ajoutez que je meurs avec bonheur, puisque je sais que l'irréconciliable ennemi de ma religion est mort avant moi. » (Schiller.)

parfois d'entraîner avec des succès divers, le temporisateur Tilly. Il avait surtout puissamment contribué à la prise de Magdebourg et avait conduit, pour la délivrance de Maestricht, assiégé par les Hollandais, une entreprise infructueuse, mais d'une audace et d'une bravoure singulière. Il portait, dans son enfance, au dire de plusieurs historiens, un signe physique extraordinaire : deux glaives, couleur de sang, croisés sur son front. Le signe, qui aurait reproduit, d'après Mauvillon, les armoiries de sa famille, s'était effacé avec l'âge, mais reparaissait si le guerrier éprouvait quelque forte émotion.

Lorsqu'il succomba aux blessures reçues à Lützen, en apprêtant, par ses efforts, la déroute des Impériaux, on trouva sur son corps plus de cent cicatrices. Il chargea, par son testament, le duc de Friedland d'être le protecteur de sa veuve et de son fils unique. Wallenstein lui fit élever un tombeau à Prague, et répondit à la confiance de son compagnon d'armes, en assurant à sa veuve une pension de 4,000 florins.

Le vainqueur de Tilly à Breitenfeld, celui qui avait triomphé de Walenstein et de Pappenheim, à Lützen, pour ainsi dire après sa mort, Gustave-Adolphe leur était, à plusieurs égards, supérieur. Ce ne fut pas seulement un guerrier d'une valeur bouillante, inspiré par le mépris, souvent associé au pressentiment de la mort, la bravant sans cesse pour imprimer aux soldats un élan qui décuplait leurs forces et leur faisait obtenir souvent des succès disproportionnés à leur nombre. Ce fut un tacticien consommé, un général habile, aussi prudent dans les opérations préliminaires, qu'impétueux au jour

de la bataille, un ingénieur expérimenté dans la fortification, enfin un des principaux inventeurs dans les procedés de la guerre moderne.

L'art de disposer ses troupes d'une manière nouvelle, de les armer suivant des moyens, encore inconnus de ses adversaires, d'augmenter leur force par la rapidité et l'habileté de leur emploi, constituait une de ses principales supériorités. L'artillerie légère fut, pour ainsi dire, une création.

Il fut du petit nombre de ces hommes qui étonnent et surprennent les contemporains, et Napoléon l'a placé parmi les sept grands maîtres de l'art militaire. S'il n'a fait la grande guerre que pendant deux années environ, il a été le fondateur de l'école la plus durable et la plus caractérisée, peut-être, de généraux, continuateurs de sa tradition et jusqu'à certain point de ses entreprises.

Ses grands talents militaires, aidés par une administration habile et par une diplomatie bien dirigée, permirent à sa politique non-seulement d'arrêter les succès de l'Autriche et de relever, en Allemagne, la situation de la religion réformée, mais encore de préparer des plans dont la nature et sa véritable étendue sont restés un des problèmes les plus curieux de l'histoire moderne. Son ombre semble avoir, pendant le reste du XVII[e] siècle, guidé la Suède dans une série d'entreprises héroïques dont d'autres États ont plus qu'elle, recueilli les fruits matériels, mais dont, depuis 50 ans, les bénédictions d'une paix sans exemple en Europe la dédommagent.

Celui qui avait résisté à Gustave Adolphe à Nüren-

berg, et à Lützen, différait profondément des trois hommes de guerre, avec lesquels nous avons été conduits à le comparer et auxquels il survivait. Ses mobiles étaient moins nobles et plus égoïstes, mais il était, à certains égards, plus singulier et plus exceptionnel.

Dans ce pays de Bohême, où deux populations sont depuis plusieurs siècles en présence et où la religion s'est quelquefois alliée à la compétition des races slaves et allemandes, Albert-Wenceslas-Eusèbe Wallenstein, était né en 1583 de la race subjuguée, que cette situation avait surtout inclinée vers les doctrines de Jean Hus, et plus tard de Luther. Il appartenait à la famille tchèque de Ralsko, et ses parents étaient protestants. Orphelin de bonne heure, après avoir été placé dans une école de son culte par un de ses oncles, il fut confié aux jésuites par un autre.

Dans l'instruction supérieure, le même dualisme domina sa carrière, et il passa de l'université luthérienne d'Altdorff à celle de Padoue. On s'explique comment il résulta de ces contrastes dans son éducation, peu d'exclusivisme dans ses tendances religieuses et une situation d'esprit, dans les guerres du temps, tout à fait différente de celle des catholiques ardents comme Tilly et Pappenheim et des protestants convaincus comme Gustave Adolphe.

Ce fut vers sa fortune personnelle que fut tournée de bonne heure l'ambition du jeune Wallenstein.

Devenu magnat de Bohême, par l'héritage d'une première épouse, il s'enrichit d'une manière soudaine et brillante par l'achat à vil prix de domaines confisqués sur les seigneurs dont la cause avait succombé au

combat de la Montagne-Blanche et entre autres du château et du fief de Friedland.

Il prit vivement le parti de l'empereur Ferdinand contre les indépendants de Bohême et de Moravie, et sa fortune déjà immense s'accrut encore par un second mariage avec une fille de la maison de Harrach, engagée dans le parti autrichien. Il devint bientôt tout à la fois le général et pour ainsi dire le commanditaire d'une cour privée de ressources pécuniaires, et pour laquelle il levait des armées.

De là une situation encourageant de sa part les plus grandes exigences, et imposant à son égard les plus grandes faveurs du gouvernement de Vienne, tandis que le duc de Friedland ne manquait lui-même à aucune occasion d'éblouir les troupes par un luxe prestigieux, par une libéralité sans exemple.

Les chambellans, les pages, les gardes dont il s'entourait répandaient autour de lui un éclat princier; taciturne, sombre, parfois d'une sévérité cruelle envers ses soldats, au milieu de ce faste, étranger à tous les plaisirs, il dirigeait seul une immense correspondance et semblait ne vivre que pour ses vastes desseins.

Après la principauté et le duché de Friedland en Bohême, il se fit concéder par l'empereur le duché de Mecklembourg que les armes de Gustave-Adolphe lui ravirent, et dont sa perte excita chez lui les plus vifs regrets. Dans ses rêves ardents et mobiles pour la compenser, il éleva un instant sa pensée jusqu'à ambitionner le gouvernement indépendant de Bohême.

Malgré l'entraînement en quelque sorte logique des

projets les plus ambitieux fondés sur le besoin qu'éprouvait l'Empire du concours de ses richesses, de sa réputation et de ses services, ce serait une erreur de croire que le pouvoir de Wallenstein ne servait qu'à lui-même.

Il devint par l'indépendance même de sa situation et de ses idées le transformateur de l'armée qu'il avait donnée à l'empire. Suivant l'annaliste contemporain Khevenhüller, les soldats de l'empereur en Allemagne portaient avant Wallenstein le nom d'*Espagnols*; ils prirent sous ses ordres le nom d'*Impériaux*.

Étranger au principe de l'exclusivisme religieux, il admettait des soldats et des officiers de toute nation et de toute croyance dans les troupes qu'il levait avec ses trésors personnels; et le courage, plus que la naissance, déterminait parmi eux l'avancement (1).

Il améliora d'ailleurs sur plus d'un point la tactique des Autrichiens, surtout au sujet de l'artillerie (2).

Quoique privé en 1630 de son commandement par la jalousie qu'excitait son élévation et aussi par le ressentiment des exactions qu'il permettait à ses troupes, son rappel fut inspiré bientôt à l'Empereur par les succès de Gustave-Adolphe.

Ferdinand ne put peut-être prévoir entièrement combien il lui serait difficile de limiter des exigences que d'immenses services réveillaient sans cesse.

Tel était, qu'on nous passe l'expression, le plonto-

(1) V. Ranke, p. 342. Tilly avait aussi des soldats luthériens et des prédicateurs pour leur culte, Klopp, t. II, p. 284.

(2) V. Ranke, p. 340.

crate, le financier, doublé d'un habile capitaine, qui tourmenté par la goutte et les cheveux blanchis dès l'âge de 40 ans, avait balancé à Nürenberg et à Lützen la fortune de Gustave, bien que la guerre ne fût pour lui jusqu'à certain point qu'un théâtre complémentaire, une branche de ses moyens de grandir sa fortune.

Les recherches récentes, dont la vie de Wallenstein a été l'objet en Allemagne, ne relèvent pas son caractère d'incontestables faiblesses. Un égoïsme tenace faisait dériver son ambition, pour ainsi dire usurière, du ressort des richesses dont il assistait l'Empire. L'inflexibilité de ses exigences semble l'avoir de bonne heure jeté dans des démarches contraires à la dignité et à l'honneur.

Malgré les compromis que comportaient les mœurs du temps et les dégoûts qu'un esprit aussi libre pouvait éprouver des influences qui pesaient sur le gouvernement des Hapsbourg, on est surpris de le voir nouer des relations avec Gustave-Adolphe, pour ainsi dire au lendemain du jour où il avait été, sous la pression de la diète de Ratisbonne, congédié par l'Empire. Que pouvait-il attendre du traité qu'il recherchait alors, sinon la ruine immédiate de la cause qu'il avait servie précédemment et dans la défense de laquelle il avait grandi ?

Mais au milieu de ces faiblesses d'un caractère corrompu par l'égoïsme et l'orgueil, la puissance de cet esprit *grand et hardi*, suivant le langage de Sarasin, notre écrivain français, éclate de tous côtés.

Il est intéressant de voir combien, lorsqu'il unissait son ambition à celle de l'État, il apportait de fermeté et d'élévation à vouloir grandir, par les idées de tolérance

religieuse et de centralisation, cette organisation débile et maladive du saint Empire dont il était le général et dont il voulait devenir le transformateur. Il aspirait à être plutôt le médiateur entre l'empereur et les protestants que l'exécuteur des ordres de son souverain. Aussi, lorsqu'il reprit le commandement des armées impériales, après la défaite de Tilly, avait-il fait de la non exécution de l'Édit de restitution, une condition de son acceptation. Probablement la puissance des ministres contemporains tels qu'Olivarès et Richelieu, assiégeait son émulation inquiète et ardente.

Lorsqu'il s'occupe de l'extension de sa puissance impériale vers le Nord, lorsqu'il menace l'existence du Danemark et se fait décerner le titre d'amiral de la Baltique, on reconnaît en lui le précurseur des ambitions les plus modernes d'un pays dont le centre de gravité seul a changé. Il est vrai, en tout cas, de dire de lui avec un écrivain de nos jours, « les instincts les plus personnels et les buts les plus généraux étaient liés dans les profondeurs de son âme (1). »

Un fatalisme étroit et aveugle domina cependant les derniers jours de l'ambitieux, gâté par de longues et inouïes prospérités. Au milieu d'une indécision suspendue sur les limites de la révolte, les irréconciliables défiances de l'Espagne lui portèrent les derniers coups.

Celui qui, entre le Pape et Luther, avait su rester presque neutre, accordait sa foi aux influences sidérales.

Suivant un contraste qui ne pouvait échapper à l'esprit poétique d'un des historiens de la guerre de Trente-

(1) Gustaf Adolf, t. I, p. 288, par Droysen.

Ans (1), il a été naturel que ce politique, isolé à un aussi haut degré des passions qui armaient ses contemporains, n'ait pas eu l'honneur de tomber dans un combat comme Tilly, Pappenheim et Gustave Adolphe. C'est sur le champ de bataille des conjurations qu'il devait mourir, pour comparaître avec une renommée douteuse au tribunal de la postérité.

Chose étrange cependant, les deux grands antagonistes si divers de la bataille de Lutzen, Wallenstein et Gustave-Adolphe se touchaient par certains instincts justes sur les droits de la conscience humaine qui devaient triompher à la fin de la guerre à laquelle ils prenaient part. Mais pour l'un, ces instincts étaient l'accessoire et peut-être le prétexte d'une ambition personnelle sans mesures; pour l'autre, ils paraissaient former avec son ambition patriotique et son amour de la gloire, un nœud indissoluble de sentiments pour lesquels il devait périr.

(1) Schiller.

E. DE PARIEU.

religieuse et de centralisation, cett[illegible]
et maladive du saint Empire do[illegible]
dont il voulait devenir le tr[illegible]
à être plutôt le médiateur [illegible] LEM (1).
testants que l'exécuteu[illegible]
Aussi, lorsqu'il repr[illegible]
impériales, après [illegible]
non exécution [illegible] ...tre la part per-
de son accep[illegible] ...uction des *Assises* à leur
nistres con[illegible] ...vant dans l'esprit de ces anciens
geait so[illegible] ...nous de cette pensée que ces *Assises*
...tume, c'est-à-dire un ensemble d'obligations
Lo[illegible] ...*ut* acceptées, et non une loi à la façon des lois ro-
pé[illegible] ...*nés*, c'est-à-dire imposée par un homme « affranchi lui-
même de toute loi, » suivant un mot d'Ulpien. Cette absence *de liberté* dans la loi jointe au souvenir d'impôts écrasants, *autre* marque d'assujettissement et de servitude, était restée *dans* l'esprit des Franks comme une impression mêlée d'horreur, ce qui explique en partie ce mouvement de joie nationale avec lequel ils s'étaient rejetés, au temps de la révolution féodale, dans leurs coutumes traditionnelles quoique plus rétrogrades et plus barbares : elles venaient du moins d'un sentiment libre sans lequel il n'est aucune civilisation réelle. La France ne devait retrouver le droit romain qu'en se dégageant de la féodalité, au temps de saint Louis. Guillaume de Tyr affirme clairement que les *Assises* étaient une coutume. « Le roi Baudouin, écrit-il, avait une pleine connaissance du *droit coutumier* par lequel le royaume d'Orient était gouverné, au point que dans les cas douteux les seigneurs mêmes et les principaux barons consultaient son ex-

(1) V. 5e série, t. C, p. 73.

et admiraient tant d'instruction et de savoir (1). »
Tyr, répétant cette pensée en parlant du roi
u'il n'avait pas son pareil dans la connais-
tumier par lequel le royaume de Jérusa-
(2), ce que confirme Jean d'Ibelin en ces
s uz et les Assises que nul autre (3). »
un recueil d'usages, une coutume
de Normandie, de Bretagne, de

etaient tirées des coutumes orales de la
On n'en saurait douter, puisqu'elles étaient rédigées en français, puisque les législateurs de la Tour de David s'appelaient eux-mêmes « les Francs, » « les barons francs. » D'ailleurs Jean d'Ibelin affirme deux fois l'origine française des Assises (4). Ce nouveau point établi, il nous sera facile de montrer qu'elles furent tirées non pas des institutions du midi de la France, mais des coutumes orales du nord de ce pays. D'abord on a vu que tous les seigneurs du midi, avant qu'on ne s'occupât de cette législation à Jérusalem, étaient partis de cette ville avec Raymond de Saint-Gilles, les uns, pour s'établir avec lui dans son riche et vaste fief de Laodicée, les autres, pour rentrer dans leurs châteaux en France, après avoir ainsi accompli leur lointain pèlerinage. D'ailleurs la législation des Assises n'avait presque rien de commun avec celle du midi de la France soumise au droit romain (5). Ici toutes les terres étaient allodiales, tandis que les conquérants des croi-

(1) *Historiens des Croisades*, I. Guill. de Tyr, liv. XVI, ch. II.
(2) *Ibid.*, liv. XIX, ch. II.
(3) Mss. de Venise, p 174, v.
(4) *Ibid. Erremens dou roi Hugues.*
(5) Klimrath. *Études sur les Coutumes*, Paris, 1838.

sades divisèrent toute la Palestine en fiefs, ce qui se pratiquait sans exception, depuis deux siècles et demi, dans le nord de la France; et il faut toujours entendre, par ce nom, la France territoriale, la vraie France, celle qui est toujours la même, malgré tous les changements politiques apparents et à la surface, la France jusqu'à la rive gauche du Rhin. Là prévalait partout la vieille maxime austrasienne : Nulle terre sans seigneur. Beaumanoir fait encore mieux connaître la différence qu'il y avait à ce sujet entre l'usage du Nord et celui du Midi en disant, non sans vigueur, pour la région septentrionale : « Nul n'y peut tenir alleu (1). » Or, dans les villes de la Palestine, les entrepôts mêmes de commerce étaient rarement purs de redevance et de censive; et, quant à la masse de la propriété rurale, elle était presque entièrement composée de ce qu'on appelait alors *fiefs dominants* et *fiefs servants*; toujours des fiefs comme dans le nord de la France. Nous aboutirions toujours à la même conclusion, si nous voulions entrer plus avant dans les détails. Ainsi, dans le Midi, la femme mariée restait sous la puissance de son père, de son aïeul, tandis que dans les *Assises* l'acte de son mariage était pour elle un titre d'émancipation, comme dans les coutumes du Nord. Comme en Flandre, comme en Lorraine, le vassal à Jérusalem pouvait avoir deux seigneurs, « sauf, ajoute le législateur de la Palestine, la féauté de celui à qui il a été fait le premier hommage (2). » Enfin, quand les Assises établissent, par exemple, qu'une grande baronnie ne peut être « ni par douaire ni par sœur partie, » elles ne font, tout en généralisant cette sorte de loi salique, que répéter un article de la coutume du

(1) Coutumes du Beauvoisis, par Beaumanoir, p. 122.

(2) Mss. de Venise, I. C'est une règle de l'ancien droit gallo-francique.

Beauvoisis, exprimé exactement dans les mêmes termes par Beaumanoir, ce qui montre, détail précieux à recueillir, que, même après une rédaction écrite, les coutumes étaient encore longtemps conservées dans la mémoire des hommes et par la tradition des juges. A Jérusalem, on l'a vu, après avoir écrit la législation, on porta le livre qui la renfermait dans un endroit, où l'on ne pouvait la consulter que difficilement pour l'usage habituel des tribunaux. Si nous ne craignions d'abuser de l'indulgence de l'Académie, que de textes semblables, et pour le fond et pour les termes, nous pourrions mettre ici en regard les uns des autres, et tirés, d'une part des *Assises*, et de l'autre des coutumes de Senlis, de Clermont, d'Amiens, de Saint-Quentin, et de toutes les coutumes des deux Lorraines, jusqu'au Rhin, et de l'Alsace. Mais nous avons réuni assez de faits pour pouvoir légitimement dire que les *Assises de Jérusalem* émanent du même esprit et sont conçues souvent dans les mêmes termes que les coutumes du nord de la France. Voilà encore un point acquis dans une étude si délicate, si périlleuse, quoique si attrayante pour ceux qui aiment à s'enfoncer résolûment dans ces ténèbres mystérieuses de nos origines, et où nous nous étions promis de n'avancer que pas à pas.

Un pas encore toutefois, et tout de suite. Ici, nous allons nous séparer, en apparence, de ces grands jurisconsultes français du seizième siècle, qui disaient que les *Assises de Jérusalem* étaient tirées des coutumes de France. Nous disons, nous, que les *Assises de Jérusalem* et les coutumes du nord de la France sont des législations congénères, qui découlent également d'une coutume primitive conservée longtemps sous une forme orale, et qui s'est brisée en une foule de brillants fragments au temps de la révolution féodale. L'un de ces fragments, le plus ancien, le plus précieux de tous, s'est re-

trouvé à Jérusalem. Comment, d'ailleurs, expliquerait-on autrement la ressemblance de deux législations dont l'une paraît en Orient, pour s'y perfectionner et s'y polir, et dont l'autre se retrouve au fond de notre vieille Gaule, à l'extrémité de l'Occident. Il faut donc une coutume primitive.

Or, nous avons établi, à cette place aussi, qu'à l'origine Gaulois et Franks s'étaient trouvés en face les uns des autres (1), d'abord sur les deux rives du Rhin, et ensuite dans la région entre le Rhin et la Seine; qu'ils s'y étaient unis peu à peu, à la suite tantôt d'émigrations lentes et tantôt d'agressions violentes; que cette union était devenue indissoluble lorsque les vainqueurs avaient embrassé la religion des vaincus, Clovis et tous ses successeurs, même sous la seconde race, devenant les chefs non-seulement des Franks, mais des évêques gallo-romains, classe la plus éclairée, qui entraînait avec elle tous les Gaulois (2); que cette même union avait été rendue plus forte encore parce que Gaulois et Franks avaient lutté ensemble, et presque toujours avec gloire, contre une autre race d'où descendent les Allemands modernes, la race teutonique, qui ne parut en masse qu'au temps des invasions, au quatrième et au cinquième siècles de notre ère (3). Les Gallo-Franks avaient rejeté toujours ces bar-

(1) *Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques*, 1871, t. XCV de la collection, p. 541-543.

(2) M. Giraud, *Etablissement des Franks dans la Gaule*, *Journal des savants*, année 1872, cahier de décembre.

(3) Nous sommes ici d'accord avec tous les textes, et, pour les points principaux, avec la doctrine reçue dans tous les siècles. Nous repoussons de toute notre énergie la doctrine historique que les Allemands ont fait prévaloir depuis vingt ans dans leurs livres, dans leurs gymnases et dans toutes leurs écoles primaires. Suivant eux, la France n'existe que depuis le traité de Verdun. Les rois Mérovingiens et les Carolingiens étaient des rois allemands qui

bares chez eux, c'est-à-dire au-delà du Rhin. Nous avons alors montré que dans cette région, entre Rhin et Seine, entièrement soumise à la loi salique du temps de Charlemagne, s'était formé et conservé le vieux droit francique ou plutôt gallo-francique, mélange d'usages franks et gaulois, ceux-ci vigoureusement rajeunis, comme le sang celtique l'avait été par la race franke. Voilà ce qu'est à nos yeux cette coutume primitive, d'où découlèrent toutes les coutumes du nord de la France. Voilà cette source originelle.

Rien n'est plus facile, après cette explication, que de répondre à la question posée plus haut. Puisque les Assises

possédaient la Gaule. Débris obscur des états de Charlemagne, la France resta obscure pendant tout le Moyen-Age, et ne devint un état important que depuis Henri IV. Nous extrayons le passage suivant du cours de géographie que l'on fait apprendre de mémoire à tous les enfants, dans ce que nous appellerions les écoles primaires. Nous traduisons avec le plus grand soin : « La France est l'une des cinq grandes puissances de l'Europe. Autrefois il n'en était pas ainsi. Lorsque les trois petits-fils du grand roi des Franks et empereur Charles, mort en 814, se partagèrent son héritage, la France proprement dite était, à l'ouest de la Saône et du Rhône, un impuissant état, et demeura ainsi pendant tout le Moyen-Age. Lyon et Marseille étaient alors des villes allemandes. Pour Metz et pour Strasbourg, cela s'entend de soi. Mais, dans les temps modernes, la France eut de grands rois, comme Henri IV, mort en 1610, et Louis XIV, mort en 1715, et de grands ministres comme Richelieu, mort en 1642. Ils ont élevé la France; et nous ont pris, à nous, Allemands, qui étions si puissants au Moyen-Age, tout ce qui maintenant, à l'Est du côté de la France, est compris dans nos limites naturelles. » Peut-être pourrait-on n'en pas croire ses yeux, voici le texte allemand :

« Frankreich gehört zu den fünf Grosmächten von Europa. Sonst war das nicht so. Als die drei Enkel des grossen Frankenkönigs und Kaizers Karl, gestorben 814, seine Erbschaft theilten, war

furent tirées des coutumes du Nord, et que celles-ci s'étaient perpétuées depuis l'origine sous une forme orale, nul plus que Godefroi ne dut contribuer à en former la rédaction. Il avait vu la plupart de ces prescriptions observées par son père Eustache-aux-Grenons, comte de Boulogne (1); il les avait fait observer lui-même pendant près de vingt ans, d'abord comme seigneur de Bouillon, et ensuite comme duc de Lorraine. Sa tendre et intelligente mère, la comtesse Ida, qui voulait faire de lui un chef *princeps* (2), avait même dû les lui faire apprendre de mémoire dans son enfance, ce qu'on faisait pour toutes ces législations primitives

das eigentliche Frankreich im Westen der Saône und Rhone ein unmächtiger Staat, und blieb es durch das ganze Mittelalter. Lyon und Marseille waren damals deutsche Städte ; von Metz und Strasburg versteht sich das von selbst. Aber in der neueren Zeit hat Frankreich grosse Könige gehabt, wie Heinrich IV, gestorben 1610, und Ludwig XIV, gestorben 1715, und grosse Minister, wie Richelieu, gestorben 1642. Die haben Frankreich in die Höhe gebracht, und uns Deutschen, die wir im Mittelalter so mächtig waren alles das abgenommen, was jetst im Osten über Frankreichs natürliche Ostgrenze hinausliegt. » *Leitfaden für den Unterricht in der Géographie*, von prof. Dr. Daniel, Halle, 1872, p. 116. Très répandu longtemps avant la guerre de 1870-1871, ce livre a eu depuis 78 éditions. Voilà ce que les Allemands enseignent à des enfants. Ou ils ignorent qu'ils tombent dans de si grossières erreurs, et alors où est la prétendue science allemande, surtout en géographie et en histoire? Ou ils le savent, et alors où est leur honnêteté? Que les honnêtes gens voient et jugent. Cf. la brochure de M. Mommsen sur l'Alsace.

(1) Lambert d'Ardres, chronique, ch. CX et CXXII. — Augustin Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, t. III, p. 7.

(2) Vie de sainte Ide, comtesse de Boulogne, *Acta sanctorum*, 13 avril.

qui se conservaient sous une forme orale, et dont les vieilles enquêtes par turbes furent encore longtemps après des images effacées. Quelquefois même ces législations primitives étaient chantées. Le fils d'Ida connaissait tout ce que ces lois pouvaient offrir de vivace ou de défectueux. Se trouvant ainsi dans des conditions plus favorables que les autres, comment un homme si intelligent, si juste et de tant d'expérience n'aurait-il pas eu la part principale dans la rédaction de cette coutume qu'on a appelée les *Assises de Jérusalem*? Voilà le fait historique dont la légende s'est emparée pour faire de lui l'auteur presque unique de ces *Assises*.

XXVI. — Si le premier caractère des *Assises* est cet esprit d'indépendance qui vient de leur origine, le second leur vient du christianisme qui s'y répand dans toutes les maîtresses-parties de l'œuvre, pour les animer et les adoucir. Quand les *Assises* ordonnent au riche de soutenir le pauvre, au fort de défendre surtout le faible, « le méhaigne (malade), » la veuve, l'enfant et le vieillard; quand, avec Godefroi, elles regardent comme un préjugé le duel judiciaire, et même quand elles préfèrent la coutume librement acceptée à la loi imposée par un homme, qui ne se sent en présence d'un principe surhumain, nouveau? Elles viennent de « raison et justice », dit le législateur de Jérusalem, et la justice vient de l'Evangile. « De Dieu vient justice, écrit Jean d'Ibelin, de Dieu sens et soutil engin pour conseiller loyaument poures et riches... pour déloyer et blâmer pouvement et souvent le fort (1). » Après cette protestation contre le droit du plus fort, ce n'est pas seulement dans le cœur, c'est aussi dans l'intelligence et par l'instruction que cet esprit chrétien veut mettre la lumière. « Offiert moult, dit

(1) Mss. de Venise, I, La Thaumas., ch. CCLXXV.

encore le législateur, que les riches homes apregnent lettres pour mieux ouvrer quoique l'on peu de bien; et qui plus en saura mieux en vaudra.... Et céaus qui ne ont pooir ne volonté, ne loisir de demourer longuement en escole doivent aprendre au moins que ils sachent lire et escrire (1). » Qui se serait attendu aujourd'hui à trouver dans une législation dictée il y a sept cents ans par des gentilshommes la nécessité d'être instruit, et particulièrement de savoir lire et écrire pour bien « ouvrer », c'est-à-dire pour faire le bien; et l'instruction conduisant à l'honnêteté, « et qui plus en saura meaux en vaudra? » On lit enfin : « Le seignor doit veiller jour et nuit au comun profit de ses homes et tous enci doivent amer lor seignor... et aider le à maintenir sa seignorie, car il n'est pas un seul *home* entre eaux, si ne pourrait rien faire sinon pas eaus (2). » Seigneurs et vassaux étaient donc unis à titre d'hommes par une sorte d'égalité fraternelle, ce qui nous amène au troisième caractère des *Assises*, c'est-à-dire à la réciprocité de loyauté qui devait unir le seigneur et ses vassaux.

XXVII. — Des deux côtés, en effet, le devoir était le même. Seigneur ou vassal, celui qui déchirait ce contrat mutuel était coupable du même crime, le crime de *foi mentie*. Si le vassal devait le service personnel à son seigneur, s'il devait exposer sa vie pour sauver celle de son seigneur, comme autrefois dans les *solduries* gauloises (3), celui-ci, et c'est en cela que la notion de la justice avait fait des progrès depuis les temps celtiques, devait à son tour défendre en tout son vassal. L'égalité morale était absolue et le lien réciproque. Mais écoutons les *Assises*, dont le texte n'a peut-être jamais

(1) Mss. de Venise, I, La Thaumas., ch. CCLXXV.

(2) *Ibid.*

(3) *Cæsaris Commentar. De Bello Gallico*, l. III, ch. XXII.

été si formel. « Autant le seignor est tenu à son home, comme le home à son seignor, fors que seulement en révérence (1). » Les formes diffèrent, le droit est le même ; si le vassal manque de fidélité à son seigneur, il ment sa foi, et si le seigneur manque à la protection qu'il doit à son vassal, il ment aussi sa foi. Le crime de foi mentie était le crime social dans le monde féodal. Aussitôt tout engagement était rompu, tout lien était brisé, non-seulement entre les personnes, dans leurs rapports mutuels, mais pour la possession des biens. Le fief cessait d'appartenir au seigneur, s'il avait manqué à son vassal, et d'être la possession du vassal, s'il avait manqué à son seigneur. Le crime de déloyauté frappait, comme un trait, la conscience elle-même, ce qui faisait de la loi une religion.

« Moult doit chacun expurgier et nettoier sa conscience, et bien garder que par lui la foi ne soit ne blessée ne empirée... Si nul ment sa foi l'un à l'autre, celui à qui on la ment est quitte de la foi qu'il doit à celui qui li a sa foi mentie, et celui qui la ment n'est mie quitte (2) ; » dernier trait, le plus profond parce qu'il est le plus juste, et qu'il descend jusqu'au fond de la nature humaine, malgré les préjugés de cette époque. Nous voici en présence de ce qu'il y a de plus grand et de plus profond dans l'esprit féodal, et tous les grands feudistes français sont unanimes à ce sujet. « Le seigneur, dit notre immortel Cujas, dont nous traduisons scrupuleusement les mots, le seigneur doit en tout payer de retour son fidèle ; et s'il ne le fait pas, il sera justement regardé comme coupable. Les mêmes raisons qui font perdre au vassal son fief, enlèvent aussi au seigneur toute propriété et toute puis-

(1) Mss. de Venise, I, La Thaumas., ch. xcix.

(2) *Ibid.*

sance (1). » Le crime de foi mentie ne pouvait être jugé que par les pairs. Bien plus, les principes chrétiens entraînant tout à coup la loi du côté du plus faible, elle déclarait que si le seigneur accusait injustement son vassal de foi mentie, c'était lui-même, et par ce seul fait, qui était coupable de foi mentie. Telles étaient la réciprocité et l'égalité des droits et des devoirs. Le droit reposait sur la loyauté de chacun des deux engagés, et celle-ci venait de sa conscience. C'était donc une vertu, et qui portait le plus beau nom peut-être qui ait été donné à la vertu, c'était l'honneur. De cette indépendance individuelle, de cette fraternité chrétienne et de cette réciprocité de droits et de devoirs entre le seigneur et le vassal naissait le citoyen tel qu'on le comprenait dans l'idéal féodal, tel qu'aspiraient à le former les *Lettres du Sépulcre*, quand il paraissait l'épée au côté, le chevalier.

XXVIII. — Quand la rédaction des Assises fut achevée, elle fut copiée en lettres gothiques majuscules. Les deux chartes furent divisées par ordre de matières, et les rubriques écrites en lettres d'or (2). La transcription ne dut pas en être longue ; Godefroi avait avec lui un certain nombre de clercs qui l'avaient accompagné à la croisade et qui formaient sa chapelle (3). On renferma ensuite les deux chartes dans un coffret qui fut porté avec solennité et placé derrière le Sépulcre. On ne pouvait les consulter que dans les cas douteux et en présence du duc, du patriarche et de deux seigneurs, pour la charte des barons, et du vicomte et de deux bourgeois-jurés pour celle des bourgeois. Ces précautions ont étonné les critiques, au point que les uns les ont révoquées en doute, et les autres sont allés jusqu'à nier à peu

(1) *Cujacius, de Feud.* L. II, tit. 166, éd. de Modène, 1782.
(2) Mss. de Venise, I, p. 2, v.
(3) Albert d'Aix-la-Chapelle, l. VI. — Mss. de Venise, p. 2.

près l'existence des *Assises*. A quoi bon, se sont-ils demandé, composer une constitution pour la dérober ensuite à tous les yeux? C'est que les *Assises* étaient une coutume et non une législation dans le genre de celles des Romains ou des *Capitulaires*. Que le peuple romain, après avoir conquis de haute main, et au prix de quels efforts, sa loi des *Douze-Tables*, l'ait fait écrire sur une colonne tournante et à douze faces, au milieu du Forum, on le conçoit, la plèbe et ses tribuns ne voulant pas que les patriciens jaloux et adroits pussent revenir sur cette grande conquête politique? Mais les *Assises* étaient une coutume venue des ancêtres, et, comme elles le disent, des saints Pères, librement délibérée par eux à l'origine, librement acceptée par leurs descendants, qui pouvait être amendée, qui le fut en effet, et qui devait rester encore à l'état de loi vivante, à l'état oral (1). On continua le plus souvent à juger par la tradition, après, comme on jugeait auparavant; et voilà pourquoi Guillaume de Tyr ne mentionne les *Assises* que sous le nom de droit coutumier. S'il en fut autrement pour nos coutumes françaises, qui toutes avaient eu aussi leur époque orale et primitive, c'est qu'au moment où la plupart furent rédigées, la forme romaine avait prévalu. Toutefois, si au quatorzième siècle, lorsqu'on fit à Chypre une nouvelle rédaction des *Assises*, on les porta derrière le maître-autel de la cathédrale de Nicosie, ce fut beaucoup en souvenir de ce qui avait été fait sous Godefroi. On leur conservait ainsi cette sanction auguste, ce caractère religieux dont le législateur de Jérusalem avait voulu les entourer comme d'un divin prestige. Enfin si chaque magistrat à son gré pouvait s'en faire une rédaction, ce qui explique la différence des versions que nous en avons, c'était en géné-

(1) Voyez à l'Appendice: Cour des bourgeois, art. VI, l'obligation pour le vicomte de veiller sans cesse au perfectionnement des *Assises*.

ral une législation rédigée par des seigneurs. Or, les nobles ont toujours et partout préféré la forme orale, parce qu'ainsi, dit Vico, les priviléges de leur caste semblent moins choquants, et parce qu'ils peuvent mieux conserver aussi leurs règles de juges et leurs secrets de jurisconsultes intéressés. L'art des jugements est alors un privilége de leur caste. On se rappelle le mot célèbre de Raoul de Tibériade. Les *Assises* se transformèrent dans le sens monarchique et anti-féodal jusqu'à la prise de Jérusalem. Alors les deux chartes ne furent pas brûlées, comme on l'a dit; car l'église du Sépulcre resta intacte. Elle fut vendue moyennant une forte somme d'argent aux Syriens par Salah-Eddin, qui se présentait comme le libérateur des anciens habitants du pays (1). Ce furent donc les Syriens qui mirent la main sur les deux précieux manuscrits, monuments de leur défaite et de leur assujettissement aux Franks devenus odieux à leurs yeux. « Tout fut perdu, » disent seulement les plus anciens auteurs, qui n'eussent pas manqué, si les Sarrazins les avaient brûlées, de mentionner cette circonstance. Et qui sait les découvertes que l'avenir réserve à la science dans cet Orient où l'on retrouve chaque jour des témoignages certains sur des peuples dont on ignorait quelquefois jusqu'au nom, sur des siècles reculés et dont on croyait le souvenir pour jamais évanoui (2)?

(1) Mss. de Venise, p. 174, v.

(2) Nous ne pouvons nous empêcher de mentionner ici, comme exemple, la découverte de la stèle de Dhiban ou stèle de Mesa. roi de Moab, 896 ans avant Jésus-Christ, par un jeune savant français, M. Ch. Clermont-Ganneau. *Librairie académique Didier et Cie*. Voir aussi *Revue politique et littéraire*, année 1872, p. 602. La plupart des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique que l'on croit perdus en Europe doivent se retrouver dans certaines bibliothèques de l'Orient qui n'ont jamais été explorées.

III

SOMMAIRE.

Ce qui manqua aux *Assises.* — Elles arrêtèrent pour un temps la corruption des mœurs, décadence qui amena la chute de Jérusalem. — Plan général de Godefroi sur l'organisation politique des colonies chrétiennes en Orient. — Mort de Godefroi de Bouillon.

I. — Et maintenant, que manqua-t-il à ces *Lettres du Sépulcre*? Un chef comme Godefroi pour les faire observer et en conserver sévèrement l'esprit. Elles seules pouvaient, en maintenant l'union entre les croisés, en conservant, en retrempant la vigueur de leur caractère, créer pour leurs descendants un État qui fût pour eux une patrie, qui s'enracinât dans le sol asiatique, et qui subsistât, vivante création chrétienne, jusqu'au moment inévitable où s'écroulerait, comme on le vit en Egypte, en Syrie, en Arabie, tout état fondé sur le Coran. Héroïque sur un champ de bataille, Baudouin Iᵉʳ, une fois assis sur un trône (1101-1118), ne sut qu'irriter le vaillant mais irascible Tancrède, l'impétueux et ambitieux Bohémond. Les fronts de tous ces chevaliers aspirèrent à une couronne quand ils virent l'un d'entre eux ceindre la sienne (1), et les relations des rois avec le patriarche devinrent des conflits beaucoup plus dangereux qu'ils ne l'étaient du temps de Godefroi. En second lieu, dès le temps de Baudouin II, dit Baudouin du Bourg (1118-1131), neveu de Godefroi, la corruption devint si grande que nous nous refu-

(1) *Historiens des Croisades*, Guillaume de Tyr, T. II, p. 365.

sons à traduire ici les textes des lois répugnantes édictées contre les vices des *Poulains*, c'est le nom qu'on donna à la seconde génération, aux fils des premiers croisés (1). Le fléau s'étendit encore sous le règne de Foulques d'Anjou, gendre de Baudouin II (1131-1144), à la cour duquel dominait la reine, cette belle Mélisende, fille de Baudouin du Bourg, avec ses intrigues galantes, en attendant Éléonore d'Aquitaine, le bataillon volant, la dame aux jambes d'or, et toute cette pourriture élégante de la cour d'Antioche, lorsque sous Baudouin III (1144-1162) eut lieu la deuxième croisade, où l'on essaya vainement de reprendre Edesse tombée entre les mains de Noureddin. Bientôt la lèpre morale se propagea parmi les ordres religieux restés purs et austères jusque-là, chez les Hospitaliers et chez les Templiers (2), sous Amaury (1162-1173) et Baudoin IV, celui-ci fils, celui-là frère de Baudoin III. On ne chercha plus qu'à satisfaire ses passions, sa soif de l'or, son ambition. Bien loin de s'unir ensemble contre l'ennemi commun, les défenseurs de Jérusalem combattaient les uns contre les autres, s'alliaient même aux émirs Seldjoucides ou Fatimites contre leurs ennemis personnels, appelant ainsi eux-mêmes, et dans leur fureur, les Musulmans que leurs pères étaient venus repousser, et aux foyers desquels ils étaient à peine assis. Dès lors les jours du royaume de Jérusalem étaient comptés, et l'on pouvait prédire hardiment, surtout après la prise d'Edesse, l'apparition d'un Salah-Eddin, qui chasserait devant lui, comme poussière, ces prétendus soldats du Saint-Sépulcre, bien moins

(1) Guillaume de Tyr. XII, XIII. — Baronius, *ad an.* 1120.

(2) Jacques de Vitri, le géographe des croisades. Voyez, dans l'Appendice, des fragments d'une géographie inédite de la Palestine par Frétel, qui la visita quelques années après la mort de Godefroi.

chrétiens que des Musulmans mêmes, des Kaled, des Omar, des Ali, au temps de leur simplicité, et même des Nour-Eddin, des Malek-Adel et des Salah-Eddin. Et si le désir de reprendre un pays qu'ils possédaient depuis des siècles, de rendre tant d'outrages reçus, tant de sang versé, n'avait pu donner le jour à ce vengeur, il eût suffi des vices des vainqueurs pour le faire surgir des sables du désert. Il faut entendre Jacques de Vitri, un prêtre cependant et qui avait visité la Palestine, parler des vices des chrétiens, des princes d'abord, et par suite des simples citoyens, et surtout de la conduite du clergé de Jérusalem (1). Dans ce temps, on vit Héraclius lui-même, le patriarche de Jérusalem, entretenir publiquement des courtisanes, et la plus éhontée d'entre elles, la trop fameuse Pâque de Rivery, étaler, auprès du Saint-Sépulcre, et à côté du plus pur des autels, un luxe et des parures achetées, au moyen de l'or déposé pour l'entretien des pauvres et des pèlerins de Jérusalem. C'est alors que l'abomination de la désolation régna dans le Temple, bien plus vraiment que lorsque Salah-Eddin y entra. Alors la cité de David fut pleine de cris, de gémissements et de prières; mais, dit un chroniqueur de ce temps, « nostre sire Jésus-Christ ne les volait ouir, car la luxure et l'impureté qui en la cisté étaient ne laissaient monter oraison ne prière devant Dieu (2). » C'est ainsi que les peuples dégénèrent et se perdent. Pour être grands, il faut qu'ils soient purs. Guy de Lusignan, le dernier roi de Jérusalem était si méprisé qu'il ne fut pas même appelé à mettre sa signature au bas du traité où l'on stipula, en 1187, la reddition de la ville

(1) Jacques de Vitri, Voyez particulièrement les ch. : *De corruptione prælatorum; de regularibus irregulariter viventibus; de corruptione Terræ Sanctæ.*

(2) Pautre, histoire manuscrite des États de Syrie.

sainte entre les mains des infidèles ; plus dédaigné encore peut-être lorsque Salah-Eddin lui rendit la liberté, de peur que les croisés ne prissent un roi moins incapable que lui, ou lorsqu'on le vit, devenu roi de Chypre à prix d'or, ne pas chercher à reconquérir Jérusalem, à la mort de Salah-Eddin et au milieu du démembrement général de son empire. A embrasser ces événements d'un coup d'œil, on peut dire que, dès la fin du règne de Baudouin II, les Franks, toujours braves sur les champs de bataille, mais divisés entre eux et dépourvus de fortes vertus, n'étaient que campés sur les bords du Jourdain, et l'on s'étonnera non pas qu'ils en aient été chassés, mais qu'ils ne l'aient pas été plus tôt. Les souvenirs de la première croisade les protégèrent longtemps, en les enveloppant comme d'un prestige. A la fin, ce prestige s'évanouit, au point que l'étonnement des Musulmans de ne trouver devant eux que de pareils hommes au lieu des colosses des premiers temps, fut pour beaucoup dans leur victoire (1). M. Michaud écrit, en parlant des chefs des croisades suivantes : « Ils commirent les mêmes fautes que Godefroi et ses compagnons; ils négligèrent, comme ceux qui les avaient devancés, de fonder une colonie dans l'Asie-Mineure et de s'emparer des villes qui pouvaient protéger la marche des pèlerins dans la Syrie (2). » Nous regrettons de ne pouvoir partager l'avis de l'illustre historien des croisades. Il ne l'aurait certainement pas émis, s'il avait fait plus d'attention aux côtés géographiques et politiques de ce sujet et serré de plus près des textes abondants et clairs. On a vu que le plan de Godefroi était parfaitement arrêté, qu'il avait créé non pas une colonie, mais trois colonies au nord, pareilles à trois postes avancés pour arrêter les émirs turcs,

(1) Guillaume de Tyr, X.

(2) *Histoire des Croisades*, t. II, p. 194.

Antioche avec Bohémond, Edesse avec Baudouin, et Tibériade avec Tancrède (1). Pour être maître de la route de l'est, il fallait Damas, clef de la situation de ce côté. Or, Godefroi, pour préparer la conquête de cette place, avait battu et forcé à un tribut un émir désigné par les chrétiens sous le nom de Gros Paysan et qui était soumis à Dekak, sultan de Damas (2). Godefroi était si bien maître de la frontière de l'est qu'il la franchissait, soit du côté de Rabbath-Galaad, soit du côté de Rabbath-Moab, pour enlever aux Arabes errants leurs campements, leurs richesses, leurs grands troupeaux (3). Afin d'être sûr de celle du sud, il avait donné à un autre de ses compagnons d'armes, l'héroïque Gérard d'Avesnes, le château de Saint-Abraham avec d'opulentes et vastes dépendances, place qui commandait le désert du sud jusqu'à la vallée d'Arlon et aux plaines sablonneuses de l'Idumée (4), en attendant qu'il s'emparât du vieux Caire ou Babylone ; car il voulait attaquer hardiment jusque dans leur capitale, dans leur plus redoutable boulevard, la puissance des sultans fatimites (5). Il voulait aussi, le fait n'est pas moins sûr (6), s'emparer de toutes les villes qui bordaient le rivage méditerranéen. Déjà il avait pris Arsur (7) et Jaffa, la plus importante d'entre elles, qu'il avait fait aussitôt fortifier, et d'où

(1) Guillaume de Tyr, liv. IX.

(2) Albert d'Aix-la-Chapelle, liv. VII. M. Michaud a confondu cet émir, Gros-Paysan ou Gros-Rustique, avec le sultan de Damas ce qui serait encore plus contraire à son affirmation, puisqu'alors Godefroi aurait possédé Damas. Voyez M. Michaud, *Histoire des Croisades*, t. II, p. 449.

(3) *Ibid.*, liv. VII, et Guillaume de Tyr, liv. IX,

(4) *Ibid*, liv. VII.

(5) Guillaume de Tyr, liv. X, *Historiens des Croisades*, t. 1.

(6) Albert d'Aix-la-Chapelle, liv. VII.

(7) Albert d'Aix-la-Chapelle, éd. Bongars, liv. VII, p. 296.

il menaçait toutes les autres (1). En attendant, il avait habilement conclu des traités avec les émirs d'Ascalon, de Césarée, d'Acre, à la suite desquels il pouvait se porter librement vers le Liban et donner la main non-seulement à Tancrède et à Bohémond, mais à l'empereur d'Orient (2). Jamais il n'aurait permis à Bohémond de quitter son dangereux, mais glorieux poste pour aller dans toutes les cours de l'Europe, heureux aventurier, chercher une femme, et représenter Alexis comme le plus perfide ennemi des chrétiens, précisément parce que c'était vrai. Plus habile politique, Godefroi avait su au contraire se faire aimer d'Alexis, qui l'appelait son fils et même qui l'avait adopté comme tel (3). Voilà comment il voulait former cette suite de colonies chrétiennes, dont il avait déjà su faire une confédération unie à l'empire grec. Cet empire eût pu avoir un immense et splendide avenir, renouvelé, rajeuni par les émigrations frankes, non dans un esprit de conquête, comme au temps de la quatrième croisade, mais par une transformation pacifique. Il n'eût pas été forcé de s'ouvrir aux bandes non pas des Seldjoucides, Godefroi les avait repoussées pour la plupart, mais à des hordes d'Osmanlis qui n'ont jamais pu se fondre avec les Européens, et qui, encore aujourd'hui, règnent, infime minorité d'un million et demi d'habitants, sur une population hellénique de quatorze millions d'habitants, qu'elle atrophie depuis des siècles. C'est ainsi que les passions des hommes arrêtent longtemps les décrets de la Providence. Au reste, rien ne faisait prévoir les désastres qui allaient suivre. Godefroi était partout aimé ou redouté; il avait alors environ quarante-cinq ans ; il était dans

(1) Albert d'Aix-la-Chapelle, éd. Bougars, liv. VII, p. 297.

(2) *Ibid*, p. 298.

(3) *Ibid*, liv. II, p. 197.

toute la vigueur de sa robuste constitution ; et tout donnait à espérer qu'après avoir ainsi organisé sa conquête, il saurait lui donner cette autre force qui vient de la durée.

II. — Vers le milieu du mois de juin de l'année 1101, il revenait avec son armée de cette expédition dans le nord où il avait réussi à s'emparer d'une partie du territoire de Damas. Il voulut s'en revenir à Jérusalem en passant par les villes qui bordent la Méditerranée, Acre, Caïpha, Césarée, Jaffa (1). Déjà, laissant à sa droite les hautes cimes de l'Anti-Liban et du Liban, il avait repassé tranquillement cette chaine de montagnes plus accessibles qui s'en détache au-dessous du Carmel, près de la petite plaine d'Esdrelon, et court du nord au sud, partageant en deux régions la Palestine, s'abaisser et se fondre dans les déserts de Bersarbée et d'Engaddi, au-delà de la mer Morte. Ces villes du littoral étaient encore nominalement soumises aux émirs du kalife d'Egypte. Mais ces émirs savaient que Godefroi devait en faire la conquête ; et déjà même il les avait astreints à un tribut considérable qu'ils payaient en frémissant ou en donnant au vainqueur des témoignages d'une obséquieuse et perfide amitié (2); surtout après cette expédition contre Dekak, sultan de Damas, et depuis que Jaffa, mis en état de défense menaçait toutes les autres villes. Que Godefroi vécût encore un an, et c'en était fait d'abord de leur puissance et même de l'empire des kalifes au-delà de l'Idumée. Godefroi se méfiait de ces émirs, mais il se croyait forcé par politique de se rapprocher d'eux quelquefois, et il n'avait plus qu'une ville à traverser, Césarée, où il pût courir quelque danger. Quand il arriva avec ses chevaliers au milieu de la forêt de vergers et d'arbres fruitiers qui entouraient au loin

(1) Albert d'Aix-la-Chapelle, éd. Bongars, liv. VII. p. 299.
(2) *Ibid*, liv. VII, p. 300.

la ville, l'émir, vieux musulman fanatique (1), et qui lui payait un tribut de cinq mille byzantins par mois (2), vint au-devant de lui, avec une escorte, comme pour le féliciter de sa victoire. Il lui offrit un repas somptueux pour lui et ses chevaliers. Godefroi s'excusa avec courtoisie; mais, sur les instances réitérées de l'émir, il accepta seulement une très-belle pomme de cèdre (3). Dès qu'il en eut mangé, il se trouva indisposé, non sans un soupçon d'empoisonnement pour ceux qui l'entouraient et qui lui prodiguèrent des soins aussitôt. Mais, vains efforts, le malade s'affaiblissait sensiblement. Il longeait lentement le rivage de la mer entre ses compagnons d'armes consternés, au milieu de ces sables brûlants, de Césarée à Caïpha, qu'il avait tant de fois parcourus en vainqueur. Il parvint enfin à une maison qu'il avait à Jaffa et où il se coucha. Il perdait toute chaleur vitale. Des serviteurs et des chevaliers de sa maison réchauffaient contre leur cœur la tête et les pieds de leur maître, pendant que des larmes leur roulaient dans les yeux, et que des gémissements étouffés éclataient par instants dans les chambres voisines.

Un morne silence régnait dans Jaffa. Godefroi avait vu en y entrant une foule de Vénitiens qui venaient d'aborder en Terre-Sainte et dont les vaisseaux stationnaient dans les eaux de Jaffa. Les Vénitiens, se sentant en nombre, bien armés, et commandés par leur propre évêque et duc, jeune aventurier entreprenant, arrivaient avec l'intention de

(1) Voyez sur le fanatisme de cet émir l'étrange lettre que l'émir d'Acre lui écrivait l'année précédente, et dans laquelle il nommait les Croisés *une race de chiens*, en ajoutant qu'il devait, lui, émir de Césarée, chercher à leur faire beaucoup de mal, *s'il aimait la Loi*. Raimond d'Agiles, *Historiens des Croisades*, t. III, p. 23.

(2) Albert d'Aix-la-Chapelle, liv. VII, p. 300.

(3) *Ibid.*, liv. VII, p. 301. — Orderic Vital, *Histor. Eccles.*

se charger de quelque importante entreprise. Une députation de ces nouveaux soldats du Christ, leur évêque en tête, se présenta dans la maison du malade, lui fit connaître ses intentions et se mit à ses ordres, en lui offrant des présents considérables, des vases d'or et d'argent, de la pourpre et des vêtements précieux. Godefroi leur parla avec bonté et les chargea de remercier leurs compagnons de fortune restés au port : « Retournez à votre bord, ajouta-t-il, mon mal me retient encore aujourd'hui. Demain, si j'éprouve un peu de soulagement, j'irai certainement me présenter devant vos compatriotes qui veulent me voir, désirant moi-même le plaisir de m'entretenir avec eux (1). » Il parlait ainsi, soit qu'il se fît illusion sur son état, soit plutôt qu'il craignît de laisser s'abattre le courage des nouveaux arrivés et de perdre le moment. Mais la nuit suivante fut très-mauvaise ; et les douleurs devinrent si aiguës qu'il dit à ses chevaliers de le transporter à Jérusalem. Sans doute il voulait mourir auprès du Saint-Sépulcre; mais comme il cachait à dessein toute crainte, il dit qu'il voulait éviter le mouvement extraordinaire et le bruit qu'allaient faire l'armée et les Vénitiens, puisque aussi bien il ne pouvait pas se mettre lui-même à leur tête, pour entreprendre la nouvelle expédition.

On partit le lendemain; le malade était porté dans une litière. De Jaffa à Jérusalem il y a sept grandes lieues. En sortant par la porte de l'est on s'avance entre deux haies de nopals touffus et de gigantesques sycomores. La campagne est couverte des plus beaux arbres, citronniers, grenadiers, figuiers, orangers, qui en font une sorte d'Eden. Mais au-delà de Ramelé on s'engage dans des montagnes sauvages et arides bordées de rochers et de précipices, et où règne dans cette saison de l'été une chaleur étouffante. Les porteurs et l'es-

(1) Albert d'Aix-la-Chapelle, liv. VII, p. 301.

corte montaient toujours dans des sentiers raboteux à peine frayés, dans des gorges resserrées,et faisaient rouler les cailloux sous leurs pieds. Le malade se trouva si fatigué une fois à la Tour de David, que, le jour suivant, le bruit, heureusement démenti, se répandit jusqu'à Jaffa, qu'il était mort en y arrivant (1).

A ces tristes nouvelles, Tancrède avait à la hâte quitté sa forteresse de Tibériade, et il était arrivé à Jaffa quand le duc venait d'en sortir. Les Vénitiens, toujours impatients d'agir, le chargèrent, ainsi que Garnier de Gray, ami intime et parent du duc, de demander à celui-ci l'autorisation de commencer une entreprise en attendant le rétablissement de sa santé, pour combattre sous lui, comme il le leur avait fait espérer. Les deux chevaliers furent admis seuls auprès du duc. Quand il eut appris l'objet de leur demande, il voulut, quoique bien affaibli, réunir dans sa chambre le conseil des principaux chefs. Il y fut convenu que les croisés, avec le renfort des Vénitiens, continuant le plan général de la conquête tracé par Godefroi, iraient assiéger la ville de Caïpha, peuplée de Juifs et de Musulmans, et située sur le bord de la mer entre Césarée et Acre; et que, tandis que les Vénitiens avec leur flottille la cerneraient du côté de la mer, Tancrède, comme lieutenant du duc, battrait la muraille du côté de l'Est. Godefroi ajouta que lorsque Caïpha serait prise, elle serait donnée en fief à Guillaume le Charpentier, autre ami de Godefroi, et qui n'avait encore rien reçu en partage, bien que cet intrépide chevalier eût rendu les plus grands services depuis le commencement de l'expédition. Tancrède acquiesça à cette légitime concession.

Cependant la maladie s'aggravait de jour en jour, et Godefroi sentit bientôt que tout était fini pour lui. Ses principaux

(1) Albert d'Aix-la-Chapelle, l. VII, p. 302.

compagnons d'armes, qui l'aimaient tous autant qu'ils le respectaient, venaient le visiter chaque jour ; quelques-uns en sortaient aussitôt, ne pouvant maîtriser l'explosion de leur douleur. Il voulut encore leur parler. D'une voix affaiblie il essayait encore de les consoler, en leur disant qu'il pourrait se guérir, soit qu'il ne crût pas à un empoisonnement, soit qu'en y croyant, ce guerrier au caractère de fer espérât que sa vigoureuse constitution le sauverait. Un jour cependant, se sentant plus mal, il retint autour de sa couche les principaux chefs, entre autres Tancrède, Arnoul et Daïmbert, et il leur dit, suivant un chroniqueur, dont il ne faut prendre ici que la pensée (1) : « Voilà que j'entre dans la voie de toute chair, mais pendant que je vis encore, délibérez entre vous pour savoir celui qui doit gouverner à ma place. » — Nous laissons cela à ta prévoyance, répondirent-ils, et à celui que tu choisiras, certainement nous obéirons. — Si vous vous arrêtez à mes dispositions particulières, je pense qu'il faudrait élever à cette grande fonction mon frère Baudouin. Les assistants, en entendant le nom de Baudouin, louèrent à l'envi ce choix, donnèrent leur consentement, et jurèrent de lui obéir. Mais le patriarche Daïmbert ne faisait alors que dissimuler ses propres sentiments, car il songeait à faire venir Bohémond qu'il croyait à Antioche pour obtenir de lui, en le sacrant roi, qu'il se déclarât entièrement son vassal et le comblât de richesses. Tancrède lui-même, aussi jaloux que

(1) Nous lisons ces détails dans le *Belli sacri historia*, que Mabillon a retrouvé dans la bibliothèque du Mont-Cassin, et qu'il a publié dans son *Iter italicum*, t. II, p. 131. Le savant bénédictin en faisait très-grand cas ; mais si l'on veut le rapprocher de la chronique de Raoul de Caen, on verra qu'il en est le plus souvent une reproduction textuelle : *Cf. Gesta Tancredi in expeditione hierosolymitana, auctore Radolpho cadomensi, Historiens des Croisades*, t. III.

le patriarche était avide, était livré à une pensée indigne d'un chevalier en songeant à s'emparer de la royauté, soit pour lui-même, soit pour son oncle Bohémond (1), et à prendre Caïpha pour son compte, malgré sa promesse. Car à la prise de cette ville, l'ambitieux et peu loyal chevalier tomba sur les troupes de Guillaume le Charpentier qui ne possédait aucun fief, tandis que lui, Tancrède, avait reçu, le premier, du chef seigneur de Jérusalem, la plus fertile principauté de la Palestine.

La prise de Caïpha, dont Godefroi avait donné les dispositions, fut pour lui un nouveau laurier ; ce devait être aussi le dernier. Il avait de jour en jour perdu toutes ses forces. Au bout de cinq semaines de maladie l'œuvre de consomption était achevée. Godefroi fit la confession de ses fautes en versant beaucoup de larmes ; il reçut le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, dont il avait relevé l'autel et reconquis le sépulcre ; et il expira le 19 juillet 1101. A cette nouvelle des cris et des sanglots éclatèrent dans la ville sainte. Non-seulement les Chrétiens, Franks, Italiens, Teutons, non-seulement les Grecs et les Syriens, qu'il avait toujours protégés, mais les Arabes, les Turks qu'on avait laissés dans la ville sentirent la perte qu'ils venaient de faire. Tous restaient frappés de stupeur en voyant cette grande destinée tout à coup interrompue. Les funérailles durèrent cinq jours. On l'enterra au pied du Calvaire, au Golgotha, qui était alors en dehors de l'église du Saint-Sépulcre. Son ami Garnier de Gray, tombé malade les jours précédents, mourut de douleur cinq jours après. La plus grande confusion régnait dans la ville. On connaissait l'ambition des autres chefs, chevaliers ou membres du clergé. Celui qui pouvait les maintenir tous par son énergie et par son désintéressement ve-

(1) Albert d'Aix-la-Chapelle, liv. VII, p. 300.

nait de disparaître. On ne savait ce qui allait arriver, au milieu des luttes qu'on prévoyait, dans une contrée où l'on était entouré d'ennemis et si loin de la France. Et soit dans Jérusalem, soit dans le pays environnant, chacun était livré à ses inquiétudes, à ses craintes, à sa douleur et à ses regrets (1).

III. — C'est ainsi que Godefroi de Bouillon fut enlevé dans la force de l'âge et au milieu de son œuvre. Mais, à la prendre dans son ensemble, on a pu voir qu'il en avait exécuté les principales parties. Au moment où il parut en Asie, deux grandes invasions menaçaient l'Europe. La première était une nouvelle invasion de la race touranienne, celle des Turks Seldjoucides, venue de Turkestan, et dont l'avant-garde, après avoir laissé des hordes échelonnées de montagne en montagne, campait déjà, maîtresse de l'Anatolie, sur les rives du Bosphore, effrayant l'empereur de Constantinople. La seconde, de race Sémito-Couchite, était celle des Arabes Fatimites, qui, reprenant les grands projets des kalifes Abbacides, montaient d'Egypte vers le Nord, longeaient les rivages de la Palestine et de l'Anatolie, pour arriver comme les Turks Seldjoucides, comme toutes les émigrations asiatiques sur le Bas-Danube, voyant déjà cette Europe, objet de leurs convoitises et la touchant du regard. Une fois en Asie, Godefroi avait frappé deux grands coups. Par la prise de Nicée, par la victoire de Dorylée, par les batailles acharnées livrées sous les murs d'Antioche, il avait écrasé les Turks Seldjoucides, ou il les avait refoulés vers leurs steppes du Turkestan, d'où la masse ne revint plus vers l'Ouest. Par la victoire d'Ascalon, il avait arrêté l'invasion Sémito-Couchite, les Arabes Fatimites, qui ne devaient jamais non plus reprendre cette direction. Il avait deux fois sauvé Constantinople, sauvé l'Europe et combattu pour le christianisme. Il

(1) Albert d'Aix-la-Chapelle, liv. VII, p. 293, 300.

était allé faire sur les champs de bataille de l'Asie ce que l'un de ses aïeux, Charles Martel, avait fait à la bataille de Poitiers. Curieux et étonnant spectacle, en vérité, que de voir ce fils de la race tourano-aryenne, de la race celtique, ce Gaulois, comme Godefroi de Bouillon aimait à s'appeler, revenu des régions les plus occidentales où elle soit parvenue, reprenant en sens inverse la route de cette même vallée du Danube, à la tête d'une armée ou, pour mieux dire, d'une grande émigration de cette même race celtique, qui revenait vers son antique berceau. Là, trois grandes races, deux religions opposées, après s'être cherchées à travers d'immenses espaces, en ébranlant deux continents, s'étaient enfin rencontrées et choquées dans les plaines de l'Asie ; et c'était la race celtique qui avait été victorieuse. C'était Godefroi qui, en disciplinant tant de forces exubérantes et désordonnées jusqu'à lui, avait assuré le succès de la croisade. C'était Godefroi qui, en signe de cette victoire, avait planté sa bannière sur la coupole du Temple, et cette bannière était une bannière française. Et pour conjurer le retour de ces mêmes invasions, il avait commencé cette suite d'établissements chrétiens qu'on a vue : armée européenne, muraille vivante et toute frémissante contre deux races ennemies, des bords du Nil au Bosphore, forçant le croissant à reculer devant la croix, la protégeant même en Asie, et couvrant l'Europe. Il n'avait pu achever ce vaste plan ; mais, on l'a vu par les textes, il en avait fait connaître toutes les parties, jusqu'à la dernière, la prise du Caire, à ceux qui devaient venir après lui.

Sa législation s'altéra peu à peu, mais, elle resta pendant près d'un siècle pour la Palestine, et, jusqu'aux temps modernes pour Chypre, cette forte constitution féodale qu'on vient d'examiner et qui fut utile même aux anciens habitants du pays. Elle allait bien à l'Orient, cette terre des féodalités. En s'opposant à la corruption des mœurs, et quand celle-

ci eut commencé à se propager, en la rendant moins générale, elle retarda le moment où les établissements chrétiens devaient succomber sous les coups des Musulmans. Précisément parce qu'elle n'était pas écrite, et qu'elle s'était gravée dans tous les esprits, elle survécut à la perte de la rédaction écrite, et conserva ou forma jusqu'à la fin des hommes pareils à Jean d'Ibelin, vrais chevaliers encore et qui montrèrent toujours ce vigoureux caractère des hommes de la première croisade. Enfin, comme dernière éclosion, elle créa cette grande école des jurisconsultes de l'Orient, Jean et Jacques d'Ibelin, Gérard de Montréal, Philippe de Navarre, Raoul de Tibériade. Beaucoup d'articles ou d'usages, par exemple ceux qui concernent les règlements maritimes sont encore en vigueur aujourd'hui dans les Echelles du Levant. Et l'on retrouve bien d'autres traces des institutions frankes et du passage de Godefroi de Bouillon en Orient.

Grand comme chef d'Etat, grand comme chef d'armée, comme homme il était encore au-dessus. Il succomba après avoir élevé ses parents et ses amis en Asie, ou les sachant heureux dans son pays natal. Il ne connut pas la plus cruelle douleur qu'il pût éprouver au monde, la perte d'une mère, d'une mère qu'il avait tant aimée. La comtesse Ida dont les conseils, les lettres, le cher souvenir l'avait accompagné partout, comme son inspiration, Ida qui l'avait fait ce qu'il était, ne mourut qu'en 1113, et après avoir suivi son fils par la pensée dans tous ses succès, du fond du monastère de Waast, près de Boulogne, où elle s'était retirée après la mort de son époux et le départ de ses fils. Enfin quoique la mort soit venue le frapper au milieu de sa carrière, on peut dire que s'il n'acheva pas le grand dessein qui était l'idéal de son siècle, du moins ses fatigues, ses combats, ses courses errantes ont reçu la plus belle récompense que puisse souhaiter un français. Par ses victoires comme par ses vertus, par son

épée de conquérant comme par sa plume de législateur, il a su, dans une époque mémorable, et dans les plus belles contrées du monde, représenter dignement la France, cette France plus grande encore dans ses revers que dans ses triomphes, cette France tour à tour à tour l'héroïne ou la victime, mais toujours la prêtresse de la civilisation. Elle triompha avec lui. Ainsi répétons tous en finissant, les paroles de Robert le Moine, qui fut lui-même de la première croisade : « Quels rois ou princes auraient pu sou-« mettre tant de villes et de forteresses, toutes fortifiées par « la nature, par l'art et par la main de l'homme, si ce « n'est la bienheureuse nation des Franks, lesquels ont « Dieu pour Seigneur et pour chef, et sont le peuple qu'il a « choisi pour son héritage ! »

APPENDICE.

I

On a vu pourquoi la rédaction des *Assises de Jérusalem*, telle qu'elle a été donnée, en 1841, par M. Beugnot, n'est pas conforme au texte du manuscrit de Venise (1), quoique ce texte puisse seul faire autorité, parce qu'il est le seul qui ait été revu et accepté par un gouvernement. Nous pourrions montrer, par beaucoup d'exemples, combien cette rédaction de M. Beugnot diffère du véritable texte des *Assises*. Ainsi, au deuxième article de la *Cour des Bourgeois*, dans les rubriques, le savant jurisconsulte écrit : « Ici orres quel home doit estre le *seignor*, et ce que doit être en soi pour faire droit et por dire droit à toutes gens. » Mais dans le manuscrit de Venise, on lit : « Ci orrez quel home doit estre le *visconte*, etc. » Dans la première leçon, *le seigneur*, on peut entendre par ce mot tous les barons en général ; tandis que dans celle de Venise on voit qu'il s'agit de ce seigneur particulier, le vicomte, délégué par un grand feudataire à la garde d'une ville féodalement administrée (2). M. Beugnot n'indique pas, dans les rubriques, et n'insère pas, dans sa rédaction, le chapitre pourtant si instructif et si curieux sur le couronnement du roi et sur la régence (3), bien qu'il

(1) Nous l'avons toujours appelé manuscrit de Venise, quoiqu'il soit maintenant aux *Archives auliques* de Vienne, où il fut porté lorsque le nord de l'Italie était soumis aux Autrichiens, comme la bibliothèque de Saint-Cloud, celle de Strasbourg et d'autres furent portées à Berlin à la suite de la guerre de 1870-71.

(2) Voyez de curieux détails sur l'organisation des villes, sous la féodalité, dans les *Mémoires historiques* de M. Mignet, p. 169 et suivantes.

(3) M. Mils, dans son histoire d'ailleurs attachante mais systématique des croisades, nous représente aussi Godefroi comme ayant été roi de Jérusalem, avec chambellan, sénéchal, connétable, etc.; et

soit, sans aucun doute, de Jean d'Ibelin, et qu'il ait été vu et accepté par les commissaires vénitiens. Nous nous contenterons de donner ici deux fragments de ce manuscrit. Ils sont extraits des rubriques, et indiquent toujours le sujet et parfois les décisions des chapitres qui y correspondent. La forme en est courte et précise. Elle peut donner une idée de ce que devaient être les articles des premières *Lettres du Sépulcre*.

HAUTE-COUR.

Ce sont les rubriches dou livre des Assises et des usages dou roiaume de Jerusalem, lequel livre fit le bon Johan de Ybelin, conte de Jafe et d'Escalone, et seigneur de Rames.

Ci commence le livre des assises et bons usages dou roiaume de Jerusalem, qui furent establis et mis en escrit par le duc Godefroy de Buillon, qui lor par comunt accort fu esleu a roi et a seignor dou dit roiaume, et par l'ordonement dou patriarche de Jérusalem, qui lors primes fu esleu et sacré, et par le conseil des autres rois et princes et barons qui après le duc Godefroi furent.

I

Coment le duc Godefroi establi II cours séculiers, l'une la Haute-Cour, de quoi il fut gouverneor et justissier, et l'autre la court de la Borgesse, laquelle est apelée la court du Visconte.

II

Coment les assises et les usages dou roiaume de Jérusalem furent par plusieurs fois amendées par le duc Godefroi et les autres rois et seignors qui après li furent.

il le regarde comme l'auteur des *Assises*, telles que nous les a transmises Jean d'Ibelin. Voyez *The history of the Crusades*, by Charles Mils, London, 1821. Pour la royauté, I, 264 ; pour les *Assises*, I, 312. — M. de Sybel a négligé les manuscrits, et ne connaît des *Assises* que l'édition de la Thaumassière et celle de Canciani. Voyez *Geschicte des ersten kreuzzugs von Heinrich von Sybel*, Dusseldorf, 1841, p. 5 et appendice. Il en est de même de Wilken, quoiqu'il renferme beaucoup plus de détails sur Godefroi de Bouillon, t. I, p. 66, sur son gouvernement, t. II, p. 45, et sur sa mort, t. II, p. 59. *Geschicte der kreuzzuge*... von Frederich Wilken, Leipsig, 1807.

III

Coment le peuple des Suriens vint devant le roi dou roiaume de Jérusalem, et li proierent et requistrent qu'ils fussent menés par l'usages des Suriens.

IV

Coment le chief seignor dou roiaume de Jerusalem, et les autres barons et homes qui ont court et coins et justise, doivent savoir les assises et les usages dou roiaume.

V

Ci dit où le roi de Jérusalem doit estre coroné, et qui le doit corroner.

VI

Ci dit coment l'en doit le roi corroner, et quel saurement il fait au patriarche, et le patriarche à lui, et coment il doit torner dou sépulcre.

VII

Ci dit quel doit être le chief seignor dou roiaume de Jérusalem, soit roi ou autre, et toz les barons et seignors dou dit roiaume qui ont cort et coins et justice.

VIII

Ci dit quels doivent estre les homes qui sont iuges en la haute court.

C

Coment totes manières de champions deivent estre armés à bataille faire, quant il se vont por offrir.

CI

Coment chevaliers deivent estre armés qui se combatent por murtre, et coment por autre carelle, et coment ils se deivent venir por offrir, et où et à quel orre.

CII

Quanz iors l'on a la [bataille faire, après ce que les gaiges sont donnés et receus.

CIII

Coment on deit apeler home de rap.

CIV

Qui apele feme de chose en quoi il y a bataille, et elle a baron, coment son baron la peut défendre, et coment, c'il ne la viaut defendre, elle se peut défendre par un autre.

CV

Quel genz se peuvent défendre par champion.

CVI

Qui se clame de force et ne l'euffre à prover por quoi celui de qui-l'on se clame n'est tenuz de néer la.

CVII

Coment teles manières de genz autre que chevaliers qui gagent bataille deivent estre armés à la bataille faire.

CCLXXII

Ce sont les aydes que les yglises et les borgeis deivent, quant le grant besoing est en la terre dou reiaume de Jérusalem.

CCLXXIII

Ce]est le dereain chapitle de cest livre.

CCLXXIV

Vos aves oy devant coment on deit coroner le rei, c'est assaveir quant il est daage, après la mort de son père ou de sa mère ou de celui qui a le reiaume par irritage. Et or orrèz quant les enfantz demorrent merme d'aage que l'on deut dire et faire.

COUR DES BOURGEOIS.

Ci coumencent les rebriches dou livre des assises et des husages dou royaume de Jerusalem de la court des Bourgois (1).

I

Tout premièrement nos coumenseronz à dire quel home doit estre le visconte, et quels homes doivent être les iurés de la court, et lesquels ne doivent pas estre, et coument ils se doivent maintenir et jugier touz houmes et toutes femes, de toutes rasons, de murtre, de laresin, de vente, de achat, de prest, de maisons, de terres, de vignes, de chevaliers, de sergens, et de toutes iseles choses dont clamour en sera faite par devant eaus.

II

Ci orez quel home doit estre le viscomte, et ce que doit estre en soi por faire droit, et dire raison à toutes gens.

III

Ci orès dou bailli de la ville qu'il est establi aleuq pour adressier tous ceaus qui devant lui se venront clamer. Et coment il se doit maintenir el servise dou roi de Jérusalem.

IV

Ci orès quel houme doit li rois faire bailli ou visconte et par quel conseil, et coment il doit faire droit et coumander as iurés de la court que il fasent le iuiement selonq la clamour et le respons.

V

Ci orès se que doit faire le visconte, et que peut faire valoir s'aide, et que il pert quant il fait se que il ne doit faire.

(1) M. Henri Martin fait justement remarquer que les *Assises des Bourgeois* étaient une sorte de code civil. *Histoire de France*, t. III, p. 191. Le « droit des bourgeois tendait ainsi à devenir le droit « commun. » La Ferrière, *Histoire du Droit français*, t. IV, p. 475 et suivantes.

VI

Ci orès que doit faire le visconte de males coustumes, et coument il doit esausier par sa foi toutes bounes coustumes.

VII

Ci orès quès homes dovent estre li iurés, et pourquoi ils sont là establis.

VIII

Ci orès la raison de ce que les iurés ne dovent faire, et se il le font, ils dovent estre ostes de la compaignie des autres iurés.

IX

Ci orès que les iurés dovent faire, puisque ils sont asis en la court.

X

Coment li iuré n'ont pooir de doner cousiel, ne de riens oïr, puis que il sont asis en lor siège.

XI

Quel chose pevent faire li iuré avant iuiement.

XII

Ci orès que l'on doit faire des iurés qui sont establi por droit faire et pour conseiller veues et orfenins et tous seans qui conseil leur demanderont, et puis n'en veullent donner conseill quant l'on lor demande à la court.

XIII

Coment doit estre sauve et guardé se qui appartient à sainte Iglise, et comment la court roiau et les iurés sont tenus a sante Eglise aler pais de finir et iuier.

CCLXVII

Ci orès de celui qui donna son gage pour besantz que il se

prunta, et le prestour ne vient rendre le guage, que raizon doit estre de lui.

II

Nous avons dit, p. 8, que nous reproduirions ici la charte par laquelle Godefroi concède à l'église Saint-Pierre de Bouillon les biens qu'il possédait à Baizy, près de Nivelles (1). Mais une étude plus minutieuse de cette charte nous a conduit à la regarder comme interpolée. Ainsi, elle porte la date de 1084, et Godefroi y annonce qu'il va partir pour la croisade. Or, il ne s'y prépara qu'en 1094. Bien loin de léguer ses biens à d'autres, le jeune et ardent seigneur les défendait avec vigueur, l'épée à la main, contre les entreprises de son ennemi, Albert, comte de Namur. Il y parle du duc à venir, *venturi in meo loco ducis*, mais s'il s'agit du futur duc de Bouillon, Godefroi le connaissait : c'était l'évêque de Liége, à qui il vendit en effet, onze ans plus tard, son duché. et qui prit dès lors le titre de duc-évêque de Liége, titre que ses successeurs gardèrent pendant plus de trois cents ans Et si l'on dit que, dans cette charte, Godefroi entendait parler de son duché de Basse-Lorraine, on lui fait céder ce qu'il ne possédait pas encore; car il ne fut lui-même nommé duc de Basse-Lorraine qu'en 1089, c'est-à-dire quatre ans après cette prétendue donation. Nous aimons mieux donner à la place de cette charte un document d'un autre genre.

LA CHANSON DE GODEFROI

CHANSON DE GESTE INÉDITE.

On a vu qu'au moment où il allait être maître de toute la Palestine par l'expulsion ou le départ forcé des émirs, Godefroi tomba tout à coup malade, après avoir mangé une pomme de cèdre, que lui servit, avec une apparence de courtoisie, le fanatique émir de

(1) Voyez l'*Histoire de la ville et du duché de Bouillon*, par Ozeray, t. I, p. 50, et t. II, p. 283. Voyez aussi une appréciation des *Assises de Jérusalem*, p. 297.

Césarée. La croyance à un empoisonnement se répandit aussitôt et prévalut en Palestine, bien qu'on l'expliquât de diverses manières. Ainsi Ekkard, abbé du monastère d'Urangen, près de Wurtzbourg, et qui vint, avec tant d'autres, à Jérusalem, après la prise de cette ville, c'est-à-dire l'année même de la mort de Godefroi, dit que, suivant plusieurs, Godefroi succomba, parce que les Musulmans, obligés de se retirer, avaient empoisonné toutes les sources. Cette croyance à une mort violenté passa de là dans les *Chansons de Geste*, où se reproduisent. comme toujours dans les épopées primitives, les idées, les sentiments, les vertus, les vices, et jusqu'aux préjugés des nations jeunes. Le manuscrit n° 12569 du fonds français à la Bibliothèque nationale de Paris, renferme une chanson de Geste entièrement inédite. Un trouvère inconnu y raconte la prise de Damas, celle de Césarée et celle de Saint-Jean-d'Acre, enfin la mort de Godefroi, qu'il déclare avoir été empoisonné par le patriarche Daïmbert, à la suite d'un traité où Godefroi assurait que, s'il mourait dans l'année, la tour de David, la souveraineté féodale de Jérusalem et d'une partie de Jaffa reviendraient à Daïmbert.

Nous proposerions aux érudits d'appeler cette chanson nouvelle la *Chanson de Godefroi*, comme on dit la *Chanson de Roland*, les deux épopées renfermant toutes deux les derniers exploits du principal personnage, et se terminant toutes deux aussi par une catastrophe (1). Quant au nom du trouvère auteur de cette chanson, il nous paraît être ce même chanteur Renaut, qui se nomme deux fois dans « les *Enfances de Godefroi*, » poème écrit dans le même goût et avec les mêmes procédés de style que le nôtre. D'après une heu-

(1) M. Paulin Paris a inauguré la publication de *Cycle de Godefroi* ou du *Chevalier au Cygne*, en éditant, en 1840, le beau poème de la *Chanson d'Antioche*. M. Charles Hippeau l'a suivi en nous donnant dernièrement l'intéressante épopée de la *Conquête de Jérusalem*. La publication de la *Chanson de Godefroi* compléterait le Cycle. Voyez le *Charlemagne poétique* de M. Gaston Paris, les ouvrages critiques de M. Paul Meyer et les *Epopées françaises* de M. Gauthier. Surtout, n'oubliez pas l'ingénieuse et savante dissertation sur les conditions du poème épique par notre cher maître, M. Emile Egger, *Mémoires de littérature ancienne*, p. 110.

reuse conjecture (1), Renaut vivait dans la première moitié du XIIIe siècle, avant la bataille de Bouvines. Voici déjà une date (1214) au-delà de laquelle il n'est pas permis de reculer cette chanson; l'étude du manuscrit même nous permettra d'être encore plus précis.

Nous avions cru d'abord, avouons-le, que ce manuscrit était de la seconde moitié du XIIe siècle. Mais l'étude des images qu'il renferme, splendides enluminures ayant toutefois un peu souffert, nous a engagé à le reporter jusqu'à l'âge suivant. Ce sont bien là les costumes, les coiffures, les armes du XIIIe siècle. Ces ogives à lancettes sont celles de la Sainte-Chapelle, des cathédrales de Strasbourg, de Metz, d'Aix-la-Chapelle et de Cologne. Toutefois, on retrouve dans ces légères peintures le mélange du plein-cintre et de l'ogive, qui forme, non pas, comme on l'a dit, un style bâtard, mais un genre composé, expression d'une époque antérieure, comme on le voit à Notre-Dame et à Saint-Germain-des-Prés de Paris, ainsi que dans les cathédrales de Spire, de Worms, de Mayence, et presque tout le long de la rive gauloise du Rhin. Enfin, comme les chansons de geste disparaissaient en se transformant, comme le trouvère Renaut se pose plutôt en copiste qu'en écrivain, tout porte à croire qu'il chercha surtout à reproduire la *Chanson du pèlerin Richard* qui, lui, se trouvait à la première croisade, et avait connu Godefroi de Bouillon. On n'avait pas encore eu le *Rajeunissement* de Graindor de Douai, ni le dernier remaniement d'un trouvère flamand du XIVe siècle, que M. de Rieffenberg (2) a publié en 1848. Il y a tel vers même qui n'a pu être écrit que par le pèlerin Richard; celui-ci, par exemple : *Car le fel patriarce qui ait courte durée.* A n'en pas douter, Daïmbert vivait encore lorsque le vieux trouvère indigné lançait, contre lui cette imprécation. On voit combien le témoignage du trouvère Renaut est précieux.

(1) M. Paulin Paris, *histoire littér. de la France*, t. XXII, p. 488.

(2) *Monument pour servir à l'histoire des provinces de Namur de Hainaut et de Luxembourg*, t. IV, V et VI.

Il l'est d'autant plus, que le manuscrit qui le renferme est non-seulement inédit, mais unique pour toute la dernière partie de cette vieille et curieuse épopée, nouveau trait qui la rapproche encore de la *Chanson de Roland.* On comprend alors pourquoi on rencontre tant de couleur et de réalité historique dans cette *chanson.* Voici maintenant les stances de l'empoisonnement :

1

Le soir s'asist li rois Godefroi au mangier,
Il et li patriarces ki Duis doinst encombrer.
Une puison a faite li glout aparellier,
Pour le roi Godefroi honnir et engignier.
Des relikes li membre qu'il fist envoiier
En la tere de France, le dous pais plenier,
Et jure Dame Diu kil s'en vanra vengier
De chou kil fist le temple des relikes vidier.
Li bons rois Godefroi a le chiere membrée
Fu assis au mangier en icele vesprée...
Les lui le patriarce a le barbe mellée,
Tous iours li ot li rois mult grant honor portée...
De la patriarche c'est verités prouuée,
Li rois mal l'emploia itele est ma pensée.
Mix li venist avoir a un larron donnée;
Car li fel patriarces, ki ait courte durée,
Une tele puison a le soir destemprée,
K'onkes ne fu si male par nul home brasée.
Au coucier la le roi de sa main présentée,
Et li rois en a but par male destinée.
Si tost kil en ot but si li art la corée;
La coralle li est durement escauffée,
Ançois cuns hom eust demie liue alée,
Li fu li cuers crevés et la luour tourblée.
Li angle emportent lame ni ont fait arestée;
En paradis lassus les ont tantot portée;
Et Dix od les martire la escieus couronnée,
Dont veissiés par l'ost mult grand dolor menée,
Tante paume batue, tante barbe tirée.
Corbarans se pasma et fist grant dolousée.
Ahi! rois Godefroi come dure déseuvrée!
Sire, je vous amoie plus que nule riens née.
Or est ma suer matrone bien remèse esgarée.

Jamais n'ara seignour de cui sait tant amée.
Pour vostre amour fu elle, sire, chrestiénée.
Bien cuida de vous estre et crute et amontée.
C'est par mauvaise envie qu'on a vo mort hastée

2

Corbarans a grant duel et fait cière marie,
Pour voir roi Godefroi ki la cière a palie.
Li cuers li fu crevés, l'ame s'en est partie.
C'en est une nouelle se la cir ot noirchie.
Corbarans le regrète et pleure et brait et crie.
Ahi! Godefroi sire, par vo cevalerie,
Estoit mult amontée toute vostre lignie;
Mais or est ele moult kreve et abaissie,
Bauduis de Rohais a le cière hardie
Vos frères a perdu en vous grant compagnie,
Que de vestra matrone, le bèle Lescanie,
La roine ma suer le dame d'Alénie,
Quant saura la nouvelle si sera courechie,
Je nie doue durement que de duel ne socie.
Bien savons que vous estes enherbés par envïe.
Se je vis longement vo mors sera vengiee.
A tout fut de dolour toute l'ost raemplie.
Grant duel en ont mené toute la barónie;
Et Harpins et Tangres en font cière marie.
Sur le cors son pamé li baron marte sie,
Le nuit gaitent le cors dusqu'à l'aube esclarie.
E mant li baron ont la iournée coisie.
Le cors ont fait lever sur un mul de Sulie,
Lor très ont fait trousser, li ost est deslogie,
Droit vers Jerusalem ont leur voie acuillie.
Des iournées qu'ils font n'est ia parole oïe.
A Jérusalem vinrent eos di ainsccomplie,
A luce prist l'ost Dieu la nuit herbegerie.

3

A Jerusalem sont li baron ostelé.
Li roi gaitent le nuit tant qu'il fut aiorné.
Et quant vint au matin ains le solel levé,
Par devant le sépulcre ont le cors enteré,
Dix! tant l'ont li baron et plaint et regrété;
Maint cavel eot trait et maint grenon tiré.

Nous regrettons de ne pouvoir prolonger plus longtemps la citation de ces belles stances épiques d'une poésie à la fois si simple et si grande. Dans les strophes suivantes, Daïmbert veut faire Bohémond « vice-roi couronné, » vice-roi de Jérusalem et de la Palestine. Tancrède prend, au nom de Bohémond, son oncle, possession de la ville et de la tour de David. Daïmbert est parvenu à son but : il est roi.

III

DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

COMPOSÉ AU COMMENCEMENT DU XII[e] SIÈCLE.

Voici maintenant un ouvrage d'une grande utilité pour l'étude de la géographie de la Palestine. C'est un dictionnaire géographique et historique composé de notices sur chacune des villes de la Judée. Ainsi, il y a un article Hébron, des articles Tibériade, Jérusalem, Bethléem, etc. L'auteur de cet ouvrage est un archidiacre du nom de Frétel, qui se servit de plusieurs rédactions antérieures. Il visita la Terre-Sainte dans les dernières années du règne de Baudouin, frère de Godefroi, et il avait pu voir ce dernier au siége d'Antioche. Il écrivit son livre à la suite de son voyage et même pendant son voyage, tantôt pour rendre ses impressions à l'aspect des lieux, tantôt pour fixer ses souvenirs ou ses observations, toujours avec netteté et précision, toujours aussi en voyageur. Ainsi, en parlant de son arrivée à Jérusalem, il dit : « Nous sommes entrés par la porte de David dans la Cité-Sainte, ayant à ma droite la tour de David, quand nous entrions. Cette tour de David est située dans la partie occidentale, et elle domine toute la ville. » L'ouvrage est inédit en ce sens qu'il n'a jamais été publié en entier, quoique plusieurs auteurs en aient fait connaître des fragments (1). Pour avoir Fretel il faudrait confron-

(1) Voyez l'important fragment publié par M. de Vogué, dans son savant ouvrage *les Églises d'Orient*, appendice. Voyez aussi Fabri-

ter : 1° Deux manuscrits de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, les mss. H 39 et H 142, les seuls qui soient complets, tout en ne se ressemblant pas cependant; 2° les mss. 5129 et 5135A de la Bibliothèque Nationale ; 3° un manuscrit que M. de Sybel a vu à Berlin (1) ; et 4° enfin un manuscrit que nous avons vu à Londres au British Muséum, coté 3904. Avec ces matériaux on reconstituerait la géographie de l'époque des Croisades. Ensuite, en réunissant l'*Itinéraire de Bordeaux*, rédigé un peu après Constantin, le *Dictionnaire* de Frétel, la *Relation de Desayes*, ambassadeur de Louis XIII auprès du sultan, la *Dissertation* de d'Anville, et plusieurs relations moins importantes imprimées ou encore inédites, on aurait en un seul et précieux volume, et en suivant toujours l'ordre chronologique, un monument complet de la géographie de la Palestine.

Pour donner une idée exacte du *Dictionnaire* de Frétel, nous en détacherons les fragments les plus importants. Voici d'abord les deux prologues, tels qu'on les lit dans les deux manuscrits de Montpellier, mss. H, 142, fol. 174, 2° col. (2).

« Domino sancto et venerabili fratri in Domino Redrico, Dei gratiâ Toletano comiti, Fretellus eâdem gratiâ archidiaconus Anciochiæ. Sub spiritu consilii et fortitudinis Deo militare, cum ad orientalem Ecclesiam, delendorum causâ tuorum peccaminum, confugisti, et in terrà promissionis, patriâ videlicet Salvatoris Domini nostri Jhesu Christi peregrinaris, ex quâ sanctus Israël Parthos ejecit et Arabes, sollerter considera sanctam Jherusalem. Contemplare et sanctam Syon quæ celestem Paradisum allegoricé nobis

cius, *Bibliotheca latina*, etc., art. Fretel, Bandini, *Catalogue*, t. II, et Tobler, *Bibliogr. Géograph. Palestinæ*.

(1) *Geschicte des ersten kreuzzugs*, etc., préface.

(2) Nous en devons la transcription à l'obligeance de M. Lordat, conservateur de cette riche bibliothèque, et de M. Boucherie, membre fondateur de la Société pour l'étude des langues romanes. Nous les prions de recevoir ici le témoignage de notre reconnaissance.

figuratur, et in quâ modo forciores ex Israël, novi Machabæi scilicet, veri Salomonis lectulum excubant, expugnantes inde Filistim et Amalech. Præterea in sancta loca regni David quæ divinæ paginæ catholicis informent, quæ sint, et ubi et quod significent, tibi diligenter intitulare ne pigriteris;... et si quandiù moram habueris illius sancti presbyteri Hieronymi verbis faveas dicentis : Non est multum laudabile morari in Jherusalem sed bene vivere... Ergo quod devotè pii nobis visum est, immo catholicè, huc transfretaris, à longe remotis Hispaniarum finibus arcessisti. Tu qui et largus egenis,... et omnibus in ecclesià Dei Deo militantibus, Machabæorum impiger commilito, etc. »

Le prologue du manuscrit H, 39, est tout différent.

« Reverendissimo patri et Domino Dei gratià. Olomacensium antistiti, R. Fretellus stolà jocunditatis indui. Quoniam corrigendi causà, immo examinandi si quod expugnandum notare posses in te, quasi de Ægypto ad terram promissionis, quasi de Babylone ad Jerusalem peregrinari non expavisti, terrarum intervalla fluctusque marinos non abhorruisti, suspirans in patrià Salvatoris nostri Emmanuel, ex quà Philistim et Chanaam ejecit sanctus Israël, considera sanctam Jerusalem, contemplare et ipsam Syon quæ cœlestem Paradysum allegoricè nobis figurat, et in quo modo fortiores ex Israël, novi Machabæi scilicet, veri Salomnis lectulnm excubant, expugnantes inde Judæum et Amalecitas, etc. »

On nous saura gré de citer maintenant l'article *Hébron* où l'on reconnait tout de suite la manière de l'auteur.

« Ebron metropolis olim Philistinorum, a tempore post diluvium usque ad adventum filiorum Israël, mansio gygantum, in tribu Juda, sacerdotalis civitas et fugitivorum, sexto decimo miliario a Jerusalem, contra meridiem, deserti confinium et Judeæ, territorio illo in quo summus Exactor patrem nostrum plasmavit Adam sub fabricà manus et naturæ sito tenetur. Hebron a gygantibus condita est septem annis antequam Thanis urbs Ægypti conderetur ab eis. Hebron ab anno quodam Abrahæ nuncupatur Mambre. Mons emi-

nens urbi nomine vocatur eodem. Ad radicem cujus multa tempora mansit Abraham, existente in præsenti ylice illà sub qua tres ei apparuerunt angeli. In quibus unum adorans ωγιας τριας id est Trinitatem in unitate venerandam fore nobis informat. Quibus hospicio caritative collectis mense discumbentibus vitulum apposuit de armento lac etiam et butyrum. In Ebron, ea visione compunctus, Domino primum altare construxit, et supra clementer immolans. Secus situm prædictæ ylicis festum sanctæ Trinitatis communi Christicolarum jubilo singulis annis gloriosé celebratur. Ylex ex tunc usque ad tempus Theodosii imperatoris suum esse, testante Jeronymo, dilatavit. Et ex illa perhibetur fuisse præsens truncus cum suis radicibus. Qui, licet aridus, medicinalis tamen esse probatur, in eo quod frustum de eo equitans quis secum quandiu detulerit, animal suum non infundit. Ebron vocatur *arbe* quod Sarracené sonat quatuor. Cui præponitur *kanath* quod eâdem linguâ civitas dicitur. Ergo *kanatharbe* civitas quatuor, eo quod protoplastus Adam, tresque summi patriarche Abraham, Ysaac et Jacob in duplici spelunca in agro Ebron consepulti quiescunt, eorumque cum eis uxores quatuor, Eva mater nostra, Sara, Rebecca, Lia. Ebron valli lacrymarum affinis est. Vallis lacrymarum dicta eo quod centum annis in ea luxit Adamus filium suum Abel. In Ebron genuit Seth, ex quo Christus erat oriundus, filiosque ac filias. In Ebron ager ille notatur ex glebâ cujus tradunt fuisse plasmatum Adam, et inde translatum a Domino ad australem plagam dominatum in Paradiso Eden, quod Græce et Ebraïcé sonat ortum deliciarum. Quem post lapsum et inde pulsum a Domino inglorium et exulem hùc in Ebron, ut ad natale solum, reversum, laboriosé miserum et agricolam vetus historia designat. Quem revera agrum prædictum regionis illius accolæ extorquentes inde glebam effodiunt venalem per partes Ægypti et Arabiæ in quibusdam necessariam. Quâ modo diversis in locis utuntur quasi specie. Ager memoratur in quantum profundé et laté effossus in tantum anno finito dispensatione divinâ redintegratus reperitur. Ager glebâ quasi rubri colorem se representat. Quare tradunt Hebræi quasi rufi coloris extitisse Adam. In Ebron primum applicuerunt se terræ promissionis exploratores

Caleph et Josue. In Ebron electus in regem a Domino David. Unctus est a Samuele, regnavit annis XVII, deque eo Dominus: inveni David, virum secundum cor meum. In Ebron nati sunt sex filii David, Amos de Achissâ, Celaab de Abigaïl, Absalon de Maachê, Addonias de Aggeth, Saphanias ex Abrathal, Jaraah ex Aglal.

C'est ainsi que l'auteur recueille pieusement ces traditions populaires qui se perpétuent toujours, de génération en génération, dans les lieux où se sont passés de grands événements, fables souvent pleines de vérités. Rien de plus intéressant que ces légendes orientales qui semblent parfois un feuillet arraché à la Genèse, qui complètent la Bible, et qui entourent d'une lumière pure le berceau du genre humain. On croit entendre les habitants de ce merveilleux pays raconter au voyageur les traditions des premiers âges du monde. C'est ici que le premier homme a été formé ; voilà le champ où le Père des êtres prit la terre dont il fit son corps. Cette terre est encore aujourd'hui miraculeuse. Voyez là-bas cette montagne de verdure, ces arbres couverts des plus beaux fruits et des plus délicieux; c'est là, sous ces rameaux touffus, qu'Adam et Ève vécurent longtemps cachés et heureux, en s'aimant : c'était l'Eden. Voilà la vallée où Adam pleura cent ans son fils Abel ; on l'appelle encore la Vallée-des-Larmes. Voilà la grotte qui fut son tombeau et dans laquelle Ève, notre première mère, repose à côté de lui.

Tout en recueillant ces naïfs récits, ou en les rappelant par un trait, Frétel décrit les villes avec une parfaite exactitude; on voit qu'il les a devant les yeux. Ce qu'on désire connaître avant tout, c'est la description de Jérusalem du temps de Godefroi. La voici :

« Jerusalem (1) civitas sita est in montanâ Judææ, in proentiâ Palestinæ, et habet quatuor introïtus, ab oriente, ab occidente, a meridie et ab aquilone. Ab oriente est porta per quam descenditur in vallem Josaphat, et per quam itur in montem Oliveti et ad flumen

(1) Voyez l'histoire et la description de Jérusalem dans *les Derniers jours de Jérusalem*, par M. de Saulcy, p. 238 et suiv. Voyez encore, de M. de Saulcy, le savant ouvrage intitulé : *Numismatique des Croisades*, article Godefroi de Bouillon.

Jordanis. Ab occidente est porta David quæ respicit contra mare et contra Ascalonem. A meridie est porta quæ vocatur de monte Syon, per quam exitur apud sanctam Mariam de monte Syon. Ab aquilone est porta quæ vocatur porta sancti Stephani, eo quòd sit deforis; lapidatum et raró aperitur. Per portam namque David introïvimus in sanctam civitatem, habens ad dexteram Turrim David, satis prope nobis introeuntibus. Turris autem David a parte occidentali est sita, et eminet super omnem civitatem.

« Templum vero Domini est contra solis ortum, in inferiore parte civitatis, super vallem Josaphat, quod habet quatuor introïtus, ab oriente, ab occidente, a meridie et ab aquilone. Maxima quoque rupis est in medio ejus. Ibi est altare, et ibi fuit Dominus a parentibus suis oblatus, et a sancto Simeone receptus. Et ibi ascendebat quando prædicabat populo. Sepulchrum vero Domini est infra civitatem paululum ad sinistram, nobis euntibus ad templum. Ecclesia Sepulchri rotunda et satis pulchrè fabricata, et habet quatuor portas, quæ aperiuntur contra solis ortum. Sepulchrum vero Domini est in medio ejus satis bene munitum et decenter ordinatum. Deforis etiam a parte orientali est Calvariæ locus, ubi fuit Dominus crucifixus, et ibi ascenditur per sedecim gradus. Et ibi est magna rupis ubi crux Christi fuit erecta. Subtenus est Golgota ubi sanguis Christi per medium petræ deorsum stillavit. Et ibi est altare in honorem sanctæ Dei genitricis. Deforis quoque contra ortum solis est locus ubi beata Helena sanctam crucem invenit; et ibi ædificatur magna ecclesia. Ex alia parte contra horam sextam est hospitium pauperum et infirmorum, et ecclesia sancti Johannis Baptistæ; et propè est sancta Maria Latina. In ecclesia vero prædictâ beati Johannis est ydria lapidea in qua fecit Dominus vinum de aquâ. Templum Domini, ut diximus omnium ecclesiarum excellit pulchritudinem; et ibi est alia ydria mormorea ubi similiter in Chanâ Galilææ fecit de aquâ vinum. Et infra rupem quæ est in medio Templi descenditur, per gradus, ubi fuerunt Sancta Sanctorum; et ibi orabat Zacharias quandò angelus Gabriel annuntiavit ei beatum Johannem nasciturum. Ibique est locus ubi Dominus sedebat quando Pharisei adduxerunt ei mulierem in adulterio depre-

hensam. A parte quoque meridianâ est palatium Salomonis. Contra solis ortum, a parte prædicti palatii, est ecclesia Sanctæ Mariæ, ubi descenditur per multos gradus; ibique est cunabulum Salvatoris et balneum ejus, et grabatum genitricis ejus. In extremam partem Templi, extra muros ipsius, est ecclesia sanctæ Annæ quæ fuit mater matris Christi. Et deforis dicitur esse probatica piscina. Non longè extra muros civitatis a parte meridianâ est ecclesia quæ dicitur sanctæ Mariæ de monte Syon ubi beatissima migravit a corpore; et in ipsa est locus qui Galilea vocatur, ubi post resurrectionem Christus apparuit discipulis suis, quando et Thomas aderat, dicens : Pax vobis; et ostendit eis manus et latus palpandumque præbuit, sicut narrat evangelicus sermo. Et desuper ascenditur per gradus, ubi cœnam fecit cum suis apostolis; et ibi est eadem mensa super quam cœnavit, et ibi carnem suam et sanguinem suum, in remissionem peccatorum, eis dedit ad comedendum. Ibique Spiritus Sanctus die Pentecostes apostolos illuminavit. In sinistrâ verò parte est ecclesia Sancti Stephani, ubi fuit sepultus à Johanne patriarcha, postquam adductus est de Cesargarnola. Et deorsum montis est Acheldema, hoc est ager sanguinis, ubi est sepultura peregrinorum. Ex aliâ parte montis, in descensu ejusdem, est ecclesia Sancti Petri ubi, gallo canente, flevit amare peccatum negationis. Deorsum quoque est fons qui vocatur natatoria Syloë, ubi, Domino jubente, cæcus natus illuminatus est; et civitas Jerusalem præter hanc non habet aquam vivam. Ecclesia Sanctæ Mariæ quæ dicitur in valle Josaphat est inter Jerusalem et montem Oliveti vallis medio, et ibi est sepulchrum sanctæ Mariæ genitricis Dei, ubi beatus Johannes apostolus ejus sacratissimum sepelivit corpus. Extra ipsam ecclesiam est locus qui vocatur Gessemani; ibi est crypta ubi Judas Dominum Judæis tradivit. Et a parte dexterâ, quantum est jactus lapidis, est oratorium ubi oravit ad Patrem horâ passionis suæ, et factus est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram; et angelus apparuit ei, confortans eum. In sumitate ejusdem montis est oratorium ubi Dominus ascendit in cœlum. Prope est alia ecclesia ubi Dominus fecit *Pater noster*. Juxta est Bethphage, olim viculus sacerdotum. Contra horam tertiam, quasi miliario uno, est

Bethania, ubi Salvator resuscitavit Lazarum; et ibi est sepulchrum ejus. Ibi est ecclesia Sanctæ Mariæ Magdalenæ quâ,fuit olim domus Simeonis leprosi, ubi dimisit ei Dominus peccata sua.

« Est autem Jerusalem in qua per Judam Machabæum oratio publica pro defunctis publicumque beneficium, et per Hyrcanum communis hospitalitas sumpserit exordium. Turrim quæ modo David vocatur ædificavit Herodes. Quam Tytus et Vespasianus, urbe deletâ, pro signo victoriæ superstitem reliquerunt. Arcx vero quam David sibi construxit, in quâ et Psalterium dictitavit, inter ecclesiam quæ modo Syon munit et decorat, contra Bethleem, in sublimi valde tumulo, situm suum tenuit, usque ad tempus junioris filii, Mathatiæ qui utrumque delevit arcem et tumulum. Tytus autem et Vespasianus, deletâ urbe, non tantum ab incolis sed et ab archâ fœderis, et quæ in eâ essent. eam privaverunt,et secum Romæ detulerunt, ut, inter-Palladium et montem Palatinum, juxta ecclesiam sanctæ Mariæ Novæ in arcubus triumphalibus sculptum apparet. Turris prædictæ dux Godefridus, clavibus susceptis a manu patriarchæ Daïberti, prout benignius poterat patriarchatum disposuit et honores ecclesiarum, et non sub regnantis, sed sub Deo famulantes titulo primus apicem conscendere meruit. Voverat autem, si Deus Aschalonem in manu ejus redderet, totius Jerusalem reditus Deo militantibus in ecclesia Sancti Sepulcri dominioque patriarchæ se largiturum. Sed anno sequenti vix completo terminum subiit quem præterire non poterat.Sepultus autem sub incomparabili mœrore ante Golgota, ubi crucifixus est Dominus noster(1). In cujus tumulo hi versus scripti sunt. »

Mirificum sidus, dux hic recubat Godefridus,
Ægypti terror, Arabum fuga, Persidis horror.
Rex licet electus, rex noluit intitulari,
Nec diademari, sed sub Christo famulari.
Ejus erat curæ Syon sua reddere jura,
Catholicéque sequi sacra dogmata juris et æqui,
Totum schisma teri circa se jusque foveri.
Sic et cum superis potuit diadema mereri;
Meliciæ speculum, populi vigor, anchora cleri.

(1) *Description des tombeaux de Godefroid de Bouillon et des rois latins de Jérusalem*, par M. le baron de Hody. Bruxelles, 1855.

On le voit, le livre de Frétel est un véritable *Itinéraire*, et d'autant plus précieux que par suite de tant de bouleversements, de siéges et d'incendies, les monuments de Jérusalem étaient tout différents alors de ce qu'ils sont aujourd'hui. La ville n'avait que quatre portes; elle en a treize maintenant. La citadelle n'avait pas été sur le mont Sion, mais sur un mamelon qui s'élevait à côté et qui avait été rasé avec la citadelle même, du temps des Machabées. L'église du Saint-Sépulcre était ronde, et elle avait trois portes en avant; elle forme aujourd'hui un carré long, et il en était déjà de même avant l'incendie de 1808; elle n'a que deux portes sur la façade. Le Golgotha et le Calvaire étaient en dehors de l'église; ils y sont renfermés aujourd'hui (1). Le tombeau de Godefroi de Bouillon, détruit par les Grecs était, en 1808, à l'intérieur de l'église, tandis qu'il était en dehors, entre l'église et Golgotha, du temps des rois de Jérusalem. Nous terminerons, en citant la description de Bethléem :

« Bethleem, civitas David, duas magnas leucas abest ab Jerusalem, contra horam novam, et ibi est ecclesia sanctæ Mariæ satis pulchré fabricata. Et intus est crypta ubi beatissima Virgo Maria peperit Salvatorem mundi, et ibi est præsepe ubi Christus positus est. Et ante cryptam est mensa marmorea super quam Dei genitrix cum tribus regibus comedit Et ante eamdem cryptam est puteus existens dulcis et frigidæ aquæ, in quam dicitur stella recidisse, quæ adduxit tres Magos usque ad introïtum ipsius cryptæ. Exeuntibus autem de Ecclesia, prope portam, sunt duæ cryptæ, una superior et altera inferior. In superiori jacet beatissima Paula, ad cujus pedes jacet ejus filia, scilicet sacratissima virgo Eustochium. Descenditur vero ad inferiorem cryptam per multos gradus: et ibi est sepulchrum in quo jacet sacratissimum corpus beatissimi Jeronymi, doctoris eximii. Hæc est Bethleem ubi, et in omnibus finibus ejus, Herodes infantes crudeliter occidi jussit. »

(1) Au sujet de l'emplacement du Saint-Sépulcre, et au sujet du Golgotha, on peut, grâce à ce passage, concilier des textes en apparence contradictoires.

Voilà ce qu'était la Palestine du temps de Godefroi de Bouillon, et cette ville de Jérusalem que tout homme désire voir au moins une fois en sa vie. Sans aucun doute les savants éditeurs des *Historiens des Croisades* ne manqueront pas plus tard de faire rentrer l'ouvrage de Frétel dans leur grand et utile recueil. Nous tenions à montrer avec quel soin, dans le cours de cette étude, nous nous sommes appuyé sur des témoignages authentiques et de tout genre. Surtout nous nous sommes fait un devoir, comme un honneur, de réunir ici tous ces documents nouveaux, pour en offrir l'avant-goût et comme la primeur à l'Académie.

Francis Monnier.

LA COUR DE PHILIPPE V, LA PRINCESSE DES URSINS[1]

(1701 à 1706).

La princesse était maîtresse de la situation : le parti français, vaincu dans la personne du cardinal, avait abdiqué dans ses mains, et le parti espagnol n'en était pas pour cela plus puissant. Porto-Carrero, voyant son rôle se borner à exécuter les ordres du roi, c'est-à-dire de la princesse, finit par donner sa démission, pendant qu'Arias recevait du Saint-Père l'ordre de se rendre dans son diocèse. Montellano, le seul Espagnol auquel se fiât la princesse, fut nommé président de Castille, avec entrée au *Despacho*. Là, il put continuer son occupation favorite, la guerre aux Français, consultant sans cesse les conseils, quand il eût fallu décider et agir. Le roi, dont l'autorité diminuait chaque jour, avait, de nom seulement, la direction des affaires. Le français Orry gouvernait les finances, et la princesse, premier ministre de fait, réunissait dans ses mains viriles tous les pouvoirs de l'État. Quant au nouvel ambassadeur de France, la position n'était tenable pour lui qu'avec une entière soumission à l'arbitre des destinées de l'Espagne. Louis XIV avait plié, son représentant n'avait plus qu'à faire comme lui !

Mais si l'abbé ambassadeur s'inclinait, à Madrid, devant la vraie reine d'Espagne, il s'en dédommageait dans ses dépêches à Versailles, où il peignait sa conduite sous les plus noires couleurs. Madame des Ursins, qui

(1) V. plus haut, p. 222.

flairait la trahison, voulut en avoir le cœur net ; elle fit saisir en route une dépêche de l'abbé, qu'on trouva pleine des plus odieuses calomnies contre celle qu'il n'approchait que l'encensoir à la main. La princesse, jetée hors des gonds, oublia sa circonspection habituelle ; elle envoya la dépêche à Louis XIV, avec des notes de sa main. L'ambassadeur ayant mentionné le bruit, qui courait à Madrid, du mariage secret de la princesse avec son écuyer, la grande dame, plus offensée à la pensée d'une mésalliance qu'à celle d'une simple galanterie, écrivit de sa main, en marge de la dépêche : « Oh ! pour mariée, non ! »

Le moment était favorable pour perdre l'ambassadeur dans l'esprit de Louis XIV, qui, fatigué de toutes ces querelles, avait besoin d'une victime sur qui décharger sa mauvaise humeur. Philippe, sous l'inspiration de madame des Ursins, écrivit à son aïeul, en prenant sur lui la responsabilité de la dépêche ouverte, crime d'État que Louis, pénétré du sentiment de ses droits, ne pardonnait pas à l'audacieuse favorite. Mais le cardinal d'Estrées, de retour à Versailles, y avait repris son empire. Louis, toujours facile à influencer, malgré la rigidité de ses dehors, se laissa persuader par lui de rappeler la princesse, convaincu que tant qu'elle serait à Madrid, la France n'exercerait jamais un ascendant réel dans la Péninsule. Le rappel de la favorite fut encore une fois décidé, en principe seulement, ainsi que celui de l'ambassadeur, comme une satisfaction à donner à la reine, dont on prévoyait les emportements.

La résolution une fois prise, restait à l'exécuter. Louis avait sur les bras deux campagnes à la fois : l'une contre l'Europe, l'autre contre une femme désarmée

qui avait fait plier devant elle l'orgueil du *Grand-Roi*. Il y allait de l'honneur du monarque, dont la victoire commençait à déserter les drapeaux, de ne pas avoir le dessous dans ce dernier duel. Mais, pour vaincre, la première condition était l'absence de Philippe. Il ne fallait pas laisser un pareil allié à la reine, au moment de la séparation avec sa camériste bien-aimée. Le départ de Philippe pour l'armée de Portugal vint à propos pour servir les desseins de Louis. Voici, du reste, le plan tracé par le roi lui-même dans une lettre à l'abbé :

« Les plaintes contre la princesse sont montées à un tel point qu'il faut enfin prendre un parti. Je vois le mal que produit son séjour en Espagne, et le temps est venu de l'en retirer. Il fallait attendre que le roi eût quitté Madrid, car je savais qu'il serait trop sensible aux larmes de la reine. S'il consent, ce qui ne me paraît pas douteux, il faudra qu'il écrive à la reine sur la nécessité de déférer sans retard aux conseils du roi de France. En cas qu'on ne puisse empêcher la princesse de voir la reine, il faut que l'entretien soit court, et qu'elle parte le lendemain. Si le roi résiste, laissez-lui voir combien la guerre que je soutiens pour ses intérêts est pesante. *Ne lui dites pas que je l'abandonnerais; il ne le croirait pas;* mais faites-lui sentir que, quelle que soit ma tendresse pour lui, je pourrais, s'il n'y répondait pas, faire la paix aux dépens de l'Espagne, et me lasser enfin de soutenir une monarchie où je ne verrais que désordre et contradiction. Enfin, après un pareil éclat, il faut réussir ; mon honneur, l'intérêt du roi et de la monarchie y sont engagés. »

Jusqu'ici, l'abbé triomphait; mais le post-scriptum de la lettre était bien fait pour rabattre en lui l'orgueil du triomphe : le roi lui faisait comprendre que, pour

apaiser les ressentiments de Philippe et de la reine, il fallait une victime, et que son rappel suivrait de près celui de la princesse; et il promettait de l'indemniser plus tard de ce sacrifice nécessaire.

Il y a quelque chose d'étrange à voir Louis XIV, au milieu des graves préoccupations d'une guerre avec l'Europe, mettre ainsi en jeu tous les ressorts de sa politique pour changer la camériste d'une reine de quinze ans. Dans une lettre à son petit-fils, il insiste pour lui faire accepter le renvoi de madame des Ursins, et le presse de nommer une *Camerera mayor*, sur quatre que l'abbé lui donnera à choisir. Philippe, comme tous les caractères faibles, avait peur de la lutte; il pouvait bien éluder un ordre de son grand-père, mais non lui désobéir. Il céda donc, bien qu'à regret, plus occupé du chagrin de la reine que du sien propre.

Un ordre précis de retour fut envoyé à la princesse, à qui sa route fut tracée, par le midi de la France, vers Rome, terme de son voyage. Elle reçut sa sentence d'exil, sentence de mort pour une ambition comme la sienne, avec un calme et une dignité qui donnent une haute idée de l'énergie de son caractère. Pas une plainte, pas une récrimination ne sortit de sa bouche. Louis craignait, pour la reine, le déchirement des derniers adieux. Madame des Ursins eut la sagesse d'éviter de la voir, et lui fit ses adieux par écrit, en l'engageant à se soumettre à une volonté plus puissante que la sienne, et à nommer, comme on l'y invitait, une autre *Camerera mayor*. La reine sut se tenir à la hauteur de l'exemple qu'on lui donnait; domptant l'impétuosité de ses premiers mouvements, elle s'inclina, muette et résignée, sous le coup qui la frappait, et sans cacher sa douleur, elle dédaigna de se plaindre. Mais

au fond, sa soumission au *Grand Roi* n'était pas plus réelle que celle de la princesse.

Quant à celle-ci, elle fit bien voir dans quelle mesure elle comptait obéir, en s'arrêtant dans toutes les villes de son parcours jusqu'à la frontière, montrant ainsi à Louis XIV qu'il pouvait l'éloigner de Madrid, mais non disposer d'elle au point de lui fixer ses étapes. Cette résistance passive n'était chez elle ni un caprice d'enfant, ni une révolte d'amour-propre froissé, mais un sage et profond calcul. Elle donnait ainsi aux mauvaises impressions le temps de se calmer, aux conséquences fâcheuses de son départ celui de se faire sentir. Elle désarmait le *Grand Roi* par ce semblant d'obéissance; elle ne comptait pas sur la justice de Louis, mais sur son bon sens, qui l'éclairerait bientôt sur les conséquences de sa faute ; enfin elle s'en fiait aux fautes de ses ennemis plus qu'au zèle de ses amis pour plaider sa cause, et préparer son retour. Elle y comptait tellement qu'elle osa demander, avant de se diriger vers l'Italie, la permission de venir à Versailles se justifier auprès du roi, se préparant ainsi, en tout cas, une excuse pour ne pas hâter son voyage. A Bayonne elle rencontra le nouvel ambassadeur, Grammont, qui allait à Madrid remplacer l'abbé d'Estrées, et le plaisanta avec sa finesse habituelle sur la réserve qu'il gardait avec elle, en lui montrant qu'elle savait d'avance ce qu'il voulait lui cacher.

Avec l'idée qu'on se fait de l'impérieuse volonté du *Grand Roi*, on s'étonne de le voir si ouvert à des influences opposées, si facile aux changements dans sa ligne politique. Ainsi, pour le moment, le voilà convaincu que, la princesse une fois partie, tout va marcher en Espagne comme sur des roulettes : « Vous

trouverez, écrit-il à Grammont, une cour sans factions et un pays bien disposé. » La consigne qu'il lui donne c'est d'être plein d'égards pour les Grands, mais de ne leur laisser aucun pouvoir, et de consulter le moins possible les conseils, base du gouvernement national. Ainsi, il encourage, dans son nouveau représentant, la prétention qui a perdu tous les autres, celle de traiter la Péninsule en pays conquis, de gouverner l'Espagne sans les Espagnols, et de jouer le rôle de roi plutôt que celui d'ambassadeur.

La première audience que Grammont reçut de la reine suffit pour lui montrer que la place de la favorite pouvait être vacante à la cour, mais qu'elle régnait toujours sur le cœur de sa maîtresse : « N'est-il pas triste, lui dit celle-ci, que le roi, le plus sage de tous les hommes, ajoute plus de foi aux discours haineux de gens pleins de gangrène qu'à ceux de son petit-fils qui est, comme lui, la vérité même, et qui connaît la rectitude de madame des Ursins? Est-il possible qu'il ait si peu d'égards pour nous d'ajouter foi aux discours d'autrui, et si peu aux nôtres? Non, je ne puis me consoler! » Et les sanglots et les larmes la suffoquaient; elle ne put continuer. Quant à Philippe, son émotion, pour ne pas se traduire au dehors, ne fut pas moins profonde. « Le roi, dit Grammont, en apprenant l'ordre de départ de la princesse, est devenu pâle comme la mort, et n'a pu s'empêcher de témoigner sa surprise et sa peine. »

Mais rien ne put ébranler la résolution de Louis, toujours enivré de son propre sens. Après s'être débarrassé de la princesse, il la poursuivit encore dans ses amis et dans ses créatures; il renversa le gouvernement formé sous ses auspices, et destitua Orry, le favori de Philippe, le seul homme capable de remettre l'ordre

dans le chaos des finances espagnoles. Dès lors, les tiraillements les plus pénibles eurent lieu dans l'administration, pendant l'absence du monarque, que Grammont avait été rejoindre à l'armée de Portugal. La reine, élevée par son père, le duc de Savoie, dans la haine des Français, soutenait sous main, pour faire pièce à son illustre aïeul, les prétentions des ministres espagnols. Ainsi, au moment où la France et l'Espagne auraient eu besoin d'être plus unies que jamais pour tenir tête à l'Europe, le désarroi le plus complet régnait dans l'administration. Des ordres contradictoires paralysaient toute résistance, et les revers de la cause du roi légitime ne s'expliquent que trop par ces tristes dissensions, dont le despotisme tracassier du *Grand Roi* était la cause première.

La conquête de Gibraltar par l'Angleterre, si regrettable qu'elle fût, servit un instant les desseins de Louis en faisant sentir à l'Espagne le besoin qu'elle avait de lui. Poussé à bout par l'inerte, mais invincible résistance que ses volontés rencontraient à Madrid, où il avait cru régner après le départ de la princesse, Louis trahit l'implacable dureté de son caractère en écrivant à son petit-fils, du ton d'un pédagogue irrité : « Vous ne pouvez réussir tant que le désordre règnera dans nos affaires. Établissez un conseil sage et éclairé; *le duc de Grammont vous nommera ceux que je crois capable de le composer*. Servez-vous de leurs lumières, et ne donnez pas d'ordres dont ils ne soient instruits... Faites voir qu'il y a un roi et un conseil en Espagne, que vous y commandez, et que ceux qui ont abusé de votre confiance ne sont pas les maîtres de la monarchie. »

Philippe céda, comme il faisait toujours quand son

aïeul le grondait. Un autre cabinet fut formé, et tous les amis de la favorite disgraciée en furent écartés. Mais la reine, sans hasarder une résistance ouverte, sut, d'accord avec Montellano, paralyser le nouveau ministère par de secrètes manœuvres. Louis XIV, embarrassé de la sourde opposition de cette enfant de quinze ans, qui osait tenir tête au *Grand Roi*, et qui « aurait bouleversé la monarchie pour en venir à ses fins, » essaya, par un mélange habile de concessions et de menaces, de gagner celle qu'il ne pouvait vaincre. Avec une condescendance qui dut coûter à son orgueil, il feignit de se laisser fléchir aux instances des amis de madame des Ursins; il abaissa sa fierté jusqu'à demander le chapeau de cardinal pour l'abbé de La Trémouille, son frère, qu'il nomma ambassadeur à Rome. Enfin, par une concession plus grave encore, il permit à la princesse de s'arrêter à Toulouse, sans pousser jusqu'à Rome. En retour de tant de concessions, la reine se montra clémente, et feignit de se laisser conduire par les conseils de l'ambassadeur. Grammont se croyait maître de la situation, parce que, une fois séparé de la reine, Philippe, qui, comme une ville ouverte, appartenait toujours au dernier occupant, s'était laissé persuader par lui d'écrire à son aïeul pour blâmer la soumission aveugle de la reine aux volontés de la princesse, en se déclarant honteux d'être mené lui-même par une enfant de quatorze ans. Mais Marie-Louise, informée par Philippe lui-même du double jeu que jouait Grammont, à genoux devant elle à Madrid, et intriguant contre elle à Versailles, sollicita son rappel, et arracha à son trop docile époux un désaveu complet de tout ce qu'il avait écrit contre elle. Dans une lettre à son aïeul, Philippe confessa naïvement l'attachement

qu'il portait à la princesse. Il ne cacha pas à Louis qu'un instant il avait été jaloux d'elle, en la voyant partager l'affection de la reine, qu'il eût voulu garder tout entière pour lui. Il s'accusa de sa faiblesse, exploitée par l'ambassadeur, en priant humblement son aïeul de lui pardonner, et d'éloigner de lui son confesseur Daubenton, qui avait usé de son influence pour chercher à l'aliéner de la reine.

Il fallait cette honteuse palinodie pour ouvrir les yeux du *Grand Roi* sur l'incurable faiblesse de son petit-fils. Renonçant à son rêve de gouverner l'Espagne de Versailles, par l'entremise d'un monarque qui n'avait pas même l'énergie d'obéir à une impulsion unique, il comprit enfin la rare bonne fortune qui lui donnait, dans madame des Ursins, un moyen d'agir sur la reine d'abord, et par elle sur son époux. Dès lors, sans s'apercevoir que lui-même, avec sa volonté qu'il croyait inflexible, changeait de plans presque aussi souvent que son petit-fils, il fit connaître à celui-ci sa résolution de rappeler de Madrid Grammont et le confesseur, et de rendre à la princesse sa position auprès de la reine, ainsi qu'à Orry la direction des finances de l'Espagne, retombées, depuis son départ, dans leur ancien chaos.

Madame des Ursins triomphait donc, et le pouvoir revenait tout doucement à elle; mais ce n'était point assez : il fallait qu'elle vînt à Versailles savourer sa victoire, et Louis se prêta volontiers à ce nouveau désir. La cour, habituée à adorer en silence tous les caprices du maître, s'inclina devant sa décision nouvelle. L'arrivée de la princesse fut une ovation véritable : toute la cour vint au-devant d'elle jusqu'à Paris. Madame de Maintenon la prit hautement sous son patronage, et le

roi lui-même, qui avait à effacer d'amers souvenirs dans le cœur de la favorite, la combla des marques de sa faveur. « Le roi en personne, dit Saint-Simon, fit à la princesse les honneurs de Marly, comme à un *diminutif de reine*. La majestueuse façon dont tout était reçu, avec une mesure de grâce et de respectueuse politesse, faisait souvenir les vieux courtisans de la Reine-Mère (Anne d'Autriche.) Et moi-même, ajoute Saint-Simon, qu'elle traitait en ami (peut-être pour le désarmer), moi-même j'étais flatté de cette confiance de la *dictatrice de la cour*. » Les princes du sang, légitimes ou légitimés, vinrent tous lui rendre visite, et les deux capitales se pressèrent à ses réunions, aussi brillantes que celles du monarque.

Du reste, il faut lui rendre justice : sans se laisser éblouir par ce retour d'une faveur dont elle connaissait l'instabilité, elle porta modestement son triomphe. La seule faute qu'elle commit, dans cette partie si bien jouée, c'est qu'en se voyant si chaudement accueillie à Versailles, elle oublia qu'on soupirait après elle à Madrid. Toutes les instances du roi et de la reine, impatients de rentrer sous ce joug qu'ils aimaient, échouèrent contre les séductions de la cour de Versailles, où l'ambitieuse princesse se crut peut-être un instant appelée à régner. Louis ne paraît pas avoir songé à hâter son départ ; mais Madame de Maintenon, jalouse d'un pouvoir qu'elle ne se souciait ni de partager, ni de perdre, fit à Madame des Ursins l'honneur de la craindre. La princesse avait alors 62 ans, la veuve de Scarron, 70, et Louis XIV, 66. Toute séduction autre que celle de l'esprit et des manières, est donc ici hors de question. Madame de Maintenon eut-elle tort, eut-elle raison d'être jalouse ? Nul ne peut le dire, l'histoire

n'a pas sondé ces abîmes. Mais ce qui paraît certain, c'est que Louis, facile à tous les entraînements, fut un instant sous le charme, et ne s'en cacha peut-être pas assez.

Mais la veuve de Scarron, pilote exercé, avait rencontré bien d'autres écueils, et savait tenir tête aux orages. Pour conjurer le danger, et décider la princesse à partir, on lui laissa désigner l'ambassadeur qu'elle voulait voir à côté d'elle en Espagne. Lasse des grands seigneurs, elle choisit un homme de robe, le président Amelot, magistrat-diplomate qui s'était déjà tiré avec honneur de plusieurs ambassades, et dont la prudence consommée était un gage de succès dans cette position difficile. « C'était un homme d'honneur, de grand sens, de grand travail et d'esprit, » dit Saint-Simon à qui l'on peut se fier un peu plus quand il dit du bien des gens : « Il était doux, poli, liant, de plus, fort sage, fort modeste. Partout il avait réussi. Il était de robe, conseiller d'État, point susceptible par conséquent de toison ni Grandesse. Il était sans famille et sans autre protection que son mérite. » Saint Philippe, qui n'est pas plus que Saint-Simon porté à l'indulgence confirme ces éloges, mérités, comme on le verra bientôt.

Orry, le protégé de la princesse, fut remis aux finances, au grand profit des deux pays, dont la fortune était devenue solidaire. Quant au reste du ministère, on donna à la favorite carte blanche pour le composer à son gré, et en exclure ceux qu'elle ne voudrait pas y voir, et du nombre de ces derniers fut le cardinal Porto-Carrero. Quant à l'armée française en Portugal, le candidat que présentait Grammont fut écarté, et le commandement donné à Tessé, tout dévoué à la princesse des Ursins. Le triomphe ne pouvait pas être

plus complet : Amelot et Orry partirent pour Madrid avant la princesse, et elle-même, malgré tous les attraits de Versailles, dut songer enfin à se rendre où l'appelait le devoir.

Mais ce n'était point assez encore : non contente d'assurer le présent, Mme des Ursins, en femme prudente, avait songé à l'avenir. Quelques précieuses lignes d'une lettre de Mme de Maintenon nous apprennent que, avant de partir pour Madrid, elle avait fait ses conditions, et redigé son traité avec le *Grand Roi*. Ce traité, déposé entre les mains de la reine de France *in partibus*, portait 1° qu'il ne serait tenu aucun compte à Versailles des faux rapports et correspondances indirectes contre Mme des Ursins. 2° Elle ne tiendrait compte d'aucune autre recommandation venue de France que de celles qui lui seraient directement adressées par le roi. 3° Elle se réservait le droit de choisir à Madrid les ministres avec qui elle entendait gouverner. 4° Le roi lui accordait une nouvelle pension. 5° Enfin elle renonçait au titre et aux fonctions de *Camerera-mayor*, qui gênaient son indépendance; mais la reine ne voulut pas entendre parler de cette dernière clause. Ainsi fut rédigé, d'un commun accord, la charte qui scellait le triomphe de la Cameriste-homme d'Etat, et la défaite du *Grand Roi* !

Voici donc Mme des Ursins devenue l'agent accrédité du roi de France en Espagne. Maintenant, avait-elle un plan bien arrêté en retournant en Espagne, voilà la question qu'on se pose ? Oui elle en avait un, et qui plus est, elle avait eu l'art de le faire adopter à Louis, parce que ce plan était le seul vrai, le seul praticable, et qu'il y a dans la vérité une force secrète qui triomphe tôt ou tard de toutes les résistances. Sous Porto-

Carrero, Arias et d'Estrées, le mot d'ordre du gouvernement, c'était l'exclusion des Espagnols, au profit des Français, blessure incurable pour l'orgueil castillan, si facile à blesser! Puis la princesse, d'accord avec le mot d'ordre parti de Versailles, voulait inaugurer en Espagne un système de conciliation, de fusion entre les deux peuples et les deux partis qui se disputaient le pouvoir. Ce plan était incontestablement le meilleur; seulement, les Grands n'avaient pas voulu s'y prêter, et ils avaient triomphé pendant la courte disgrâce de la favorite. Montellano s'était fait leur organe, en se déclarant hautement contre l'influence française, en ressuscitant, non pas les Cortès, ce qui eût été le seul moyen de régénérer le pays, mais l'influence des conseils, c'est-à-dire le triomphe des vieilles races et des vieilles idées.

« Que faut-il donc à l'Espagne? avait dit la princesse à Louis : la dictature du monarque (ou au nom du monarque), appuyée sur la bourgeoisie et sur le peuple, tous deux fidèles à sa cause. C'est avec la bourgeoisie qu'il faut peupler les conseils, c'est par elle qu'il faut gouverner. Quant aux grands, il faut qu'ils obéissent, et les y forcer, s'ils refusent, ainsi que l'a fait Richelieu en France; employer le concours des Français, sans les laisser dominer; mais avant tout, unité, fermeté dans le gouvernement. Prendre dans chaque nation les hommes et les idées les plus utiles, les faire servir au bien commun. Enfin se tenir en garde contre les usurpations du clergé, et réprimer les moines qui s'enrôlent par bataillons dans les rangs des insurgés, et portent des armes par-dessus leurs robes, comme en France, au temps de la Ligue. »

Tel était le plan de la princesse, et l'on ne peut que

l'approuver. S'il n'a pas réussi, ce n'est pas elle qu'il faut en accuser, mais l'obstination des Grands et des rivalités de province à province, qui étaient au fond des révoltes de l'Aragon, de Valence et de la Catalogne. Au début de son ambassade, Amelot et Orry partageaient les idées de Mme des Ursins, et l'avaient devancée à Madrid pour lui préparer les voies. Amelot avait commencé par la fermeté envers les Grands, et l'avait même poussée jusqu'à la rigueur, se disant que, plus tard, il serait toujours temps de se détendre. Dans l'armée, comme dans les finances, les deux branches les plus pourries de l'administration, un ordre nouveau avait été introduit. « Depuis le retour d'Orry et l'arrivée d'Amelot, écrit le colonel irlandais du Bourk, envoyé par Chamillard en Espagne, les troupes sont mieux payées, la désertion est un peu arrêtée, et elle commence chez les ennemis. »

Du reste, Tessé, le nouveau commandant des forces françaises en Espagne, n'était pas homme à régénérer l'armée. Nous l'avons vu dans la guerre de la succession, et certes le rôle qu'il y a joué n'a pas été brillant. L'excuse de Louis pour nommer à ce poste difficile un homme si au-dessous de sa tâche, c'est que, ayant à soutenir cinq ou six guerres à la fois, à côté des Villars et des Vendôme, il fallait employer aussi des Villeroi et des Tessé! Tessé, du reste, s'il n'était pas un grand général, était un homme d'esprit, et l'on sait que l'esprit, en France, tient lieu de tout, et fait tout pardonner. On jugera l'homme, le peuple et l'époque dans un mémoire, adressé par lui à Louis XIV sur l'état où il trouva l'Espagne à son arrivée (11 avril 1705). Il insiste d'abord sur l'indolence et l'indécision du roi, gouverné par la reine qui, jeune encore et

avec beaucoup d'esprit, n'a nulle teinture des affaires, et serait naturellement portée au plaisir. Elle voudrait que les femmes jouassent un rôle à sa cour; mais les Espagnols s'y opposent, et le roi est encore plus réservé et moins communicable qu'eux; car, excepté la chasse qu'il aime, il faut qu'il soit seul; son tempérament le porte à s'enfermer, et si l'étiquette n'était pas établie en Espagne, il l'établirait. L'enchantement du roi pour la reine est si grand qu'il n'est rien qu'elle ne soit capable de lui faire faire. Quelque attaché qu'il soit au roi son grand père, il ne laisse pas que d'avoir ses opiniâtretés. Contrariez-le dans ses desseins, il ne répond pas, mais il ordonne le contraire de ce qu'on a conseillé. La reine seule peut le faire changer du blanc au noir.

« Cette princesse, élevée par son père dans la haine des Français, voudrait qu'il fût possible de se passer d'eux. Elle aime et respecte le roi, souhaite son estime. Elle hait la peine et l'application, mais elle veut être informée de tout, et trouverait mauvais qu'aucune affaire se fît sans elle. Son aversion pour le duc de Grammont vient de ce qu'elle a su, par le roi, qu'il voulait l'éloigner des affaires, et que le roi, l'ambassadeur et le père confesseur étaient ligués contre la favorite. La reine eut été capable d'en venir aux extrémités, si le roi n'avait pas consenti à son retour.

« Quant aux Espagnols, ils aimeraient mieux un bouleversement total que de se voir gouverner par la France. Le président de Castille, Montellano paraît avoir de bonnes intentions, pourvu que tout passe par le conseil de Castille, qui se regarde comme le tuteur du royaume et du roi. S. M. ne sera jamais vraiment roi, que l'autorité de ce conseil ne soit di-

minuée. Rien n'est plus aisé, quand le roi voudra parler; mais naturellement timide et paresseux, il ne parle ni ne parlera. Il pense juste, mais il vaudrait mieux qu'il pensât moins, et qu'il parlât davantage.

« Voilà donc de quoi se compose ce cabinet tant envié : un jeune roi qui ne songe qu'à sa femme, et qui vit d'enchantement d'une possession qu'on ne lui accorde que comme une faveur, qu'il doit acheter; de quatre ministres qui, désunis entre eux, sont toujours d'accord pour s'opposer à ce qui peut établir l'autorité du roi; du secrétaire d'État qui ne fait qu'obéir, n'a point voix délibérative, et serait bien fâché de l'avoir, parce qu'il serait responsable, et qu'il ne veut point l'être.

« Celui qui fait la principale figure dans ce cabinet, c'est l'ambassadeur de France, dont l'avis est toujours traversé par les quatre ministres. Il va au fait et au bien du service, il fait entendre au roi ce qu'il conviendrait de faire: mais le roi n'en a point la force. Le *despacho* se passe en contrariétés; la pendule sonne, le roi ne l'avance jamais pour commencer l'assemblée; mais il est ravi quand elle sonne pour la finir, et rien ne s'achève.

En résumé, avec les principes qu'on suit en Espagne de laisser tout en suspens, de n'avoir jamais un fond fixe pour la guerre, de faire et de défaire, de changer de ministres tous les six mois, c'est battre l'eau que de croire que la guerre puisse se soutenir à ces conditions là. Le peuple est fidèle et aime le roi. L'armée sera fidèle, si elle est payée, mais elle ne l'est pas, et le conseil ne veut pas qu'elle le soit. » (*Mémoires de Tessé*, II, 154.)

Malgré le ton de légèreté de l'auteur, même en trai-

tant les choses les plus sérieuses, au fond, le tableau est aussi juste qu'il est peu flatté. Sans doute, Louis XIV n'était pas l'auteur de la situation, qui tenait surtout au fond même du caractère espagnol ; mais il l'aggravait en imposant de force à la péninsule un gouvernement taillé à Versailles sur le patron français. La conclusion à tirer de tous ceci, c'est qu'il eut fallu que le roi de France pesât moins sur le roi d'Espagne, et que celui-ci, tout en gouvernant par lui-même, fît semblant de consulter ses ministres. Ces idées étaient celles de la princesse des Ursins et de l'ambassadeur Amelot; mais il ne fallut à celui-ci que quelques jours pour s'apercevoir que le parti espagnol avait à la cour et dans le pays des racines plus profondes qu'on ne le pensait à Versailles, et que les ministres étaient d'accord avec lui pour entraver toutes les mesures que l'on prendrait sans eux. Montellano, qui devait sa fortune à la princesse, et qui pour l'en payer, s'était uni à Grammont pour solliciter son rappel, pouvait maintenant être considéré comme le chef de parti. « C'est la tactique invariable des Grands de ce pays, écrit Amelot, de tenir le roi en tutelle, et la couronne dans un état d'impuissance. Aussi le roi de France éprouvera des oppositions interminables, et tous ses efforts pour rétablir les affaires seront vains. » Et, en effet, il y avait là un cercle vicieux qu'aucune puissance humaine ne pouvait rompre : il eût fallu, pour bien gouverner, que Philippe se passât des Espagnols, et sans eux comme avec eux, il ne pouvait rien faire, paralysé par cette force d'inertie qui est dans le sang ibérique, et qui triomphe à la longue de tous les obstacles. Mais le chemin de la princesse, en rentrant à Madrid, n'était donc pas semé de roses. Après avoir vaincu l'inflexible volonté du

Grand Roi, il lui fallait encore vaincre les répugnances de l'Espagne pour toute domination étrangère, directe ou indirecte. Mais les difficultés l'attiraient au lieu de la repousser : ne pouvant régner à Versailles, où la place était déjà prise, elle se résigna à revenir régner en Espagne sous le nom d'un jeune roi, plus facile à mener que son aïeul. Sa rentrée à Madrid fut celle d'une souveraine dans sa capitale. Le roi et la reine vinrent jusqu'à deux lieues au-devant d'elle, et la reçurent « avec des démonstrations de joie dont on n'a pas d'exemples, de souverain à sujet, » dit San-Felipe. Après une tendre accolade, la reine l'invita à monter dans le carrosse royal, ce qu'elle refusa sagement, de peur de violer l'inflexible étiquette à laquelle les rois mêmes sont assujettis en Espagne. Mais Philippe qui, dans le triomphe de la favorite, voyait aussi le sien, n'avait pas de paroles pour lui exprimer sa tendresse, et ce qu'il devait au roi de France qui avait consenti à son retour. Toutes les souffrances, tous les maux de l'absence étaient effacés, et puisqu'elle était de retour, tout allait marcher à Madrid comme sur des roulettes. Chose étrange ! Le *Grand Roi*, « dont la vérité, dit Saint-Simon, n'approchait jamais, dans l'espèce de clôture où il s'était emprisonné lui-même ! » le *Grand Roi* lui-même paraît avoir partagé ces illusions qui devaient durer si peu; car en écrivant à la reine, il s'accuse, avec une humilité qui n'est pas jouée, d'avoir éloigné de Madrid la princesse des Ursins : « Je suis persuadé, ajoute-t-il, que son bon esprit et la confiance que vous avez en elle contribueront au bon état des affaires. Croyez-la, je vous prie, quand elle vous dira qu'on ne peut vous aimer plus tendrement que je vous aime. »

Mais la suite fut loin de répondre à ces heureux

débuts. Une sourde opposition, organisée par les ministres, et où la Grandesse s'enrôla tout entière, paralysa toutes les mesures du gouvernement. On changea les ministres, et leurs successeurs ne furent ni moins indolents, ni plus soumis. Les efforts d'Orry pour rétablir en Espagne, comme en France, un impôt personnel furent sur le point d'aboutir à une insurrection, et le nouvel impôt dût être aboli. Sans un don de cinq millions de livres envoyé par Louis, la machine s'arrêtait tout court, faute d'huile dans les rouages. Les troupes, qu'on ne payait plus, s'en vengeaient en désertant par compagnies entières; les commandants de place n'attendaient plus que l'apparition de l'ennemi pour capituler; la création de quatre compagnies de cavalerie, recrutées dans les familles nobles, sur le modèle de la *maison du roi* en France, déchaîna l'orage qui grondait sourdement. On reprocha à cette innovation, contraire aux mœurs espagnoles, de séparer le souverain de son peuple, habitué à l'approcher librement, comme des enfants s'approchent de leur père. Quelques atteintes portées à cette tyranie de l'étiquette, dont les grands étaient à la fois les défenseurs et les victimes, portèrent au comble leur irritation. Philippe en assistant à un *Te Deum*, après une de ces inutiles victoires que remportaient les armées du *Grand Roi*, fut réduit à se passer de cour, et huit nobles seulement composèrent son cortége.

Ce n'est pas tout : de dangereux complots, préludes des défections et des révoltes de l'année suivante, se formèrent dans les rangs de la Grandesse. L'un d'eux avait pour but de s'emparer de la personne du roi et de la reine, et d'attenter à leur liberté ou à leur vie. Des échelles furent même dressées, dit-on

sous les fenêtres de leur chambre à coucher. Le marquis de Leganez, l'âme de ce complot, fut arrêté le 11 août, et envoyé en France. Aussitôt tous les Grands protestèrent contre son arrestation, qui violait, suivant eux, les priviléges de leur ordre. Le comte de Cifuentès, après d'inutiles efforts pour former un parti autrichien en Andalousie, fut arrêté à Madrid; mais il parvint à s'échapper, et joua depuis un rôle actif dans le soulèvement de Valence et de l'Aragon.

La princesse, poussée à bout, en vint à conclure, comme Amelot, que ces Grands, qu'elle avait si longtemps défendus contre le despotisme dédaigneux de la cour de Versailles, rendaient décidément tout gouvernement impossible, et qu'il n'y avait qu'un moyen de salut, c'était de s'appuyer sur la France. « L'essentiel, écrit-elle à Torcy, n'est pas de les contenter, car on ne pourrait le faire qu'en leur laissant l'autorité; mais ce serait perdre le royaume, et risquer la personne du roi. Il faut donc travailler à avoir des troupes, trouver le moyen de les payer, et se moquer du reste. » (Saint-Simon, T. III, p. 228) « L'Espagne, dit-elle ailleurs, ne s'est donnée à un prince français que par crainte de n'être pas assez secourue par l'empereur; mais la défection du duc de Savoie et la guerre de Portugal ont ébranlé les esprits, et la malheureuse journée de Hæchstædt a été regardée ici comme le coup de grâce pour la France. Les Grands, oubliant les bienfaits du roi, ont cru qu'ils ne pouvaient empêcher la division de la monarchie qu'en se rangeant du côté du plus fort. Les peuples, las d'être sans commerce, se sont imaginés que, sous l'archiduc, ils vendraient leurs laines, qui sont la richesse de l'Espagne, et que leurs galions feraient librement le voyage des Indes... »

Nous arrêtons ici le récit de toutes ces intrigues, qui s'effacent devant les graves événements de l'an 1706, déjà racontés. En face de la défection de la Catalogne et de Valence, et des succès toujours croissants des alliés, Philippe, après avoir vainement essayé de renforcer dans l'administration l'élément espagnol, voyant l'impossibilité de gouverner et de faire la guerre avec lui, finit par prendre le seul parti qui lui restât, celui de se jeter dans les bras de son aïeul. « C'est à vous, lui écrit-il, après Dieu, que je dois ma couronne. Vous ne consentirez pas qu'on enlève le sceptre aux mains à qui vous l'avez remis, et que je retourne en France, comme un roi détrôné, pour deshonorer ma famille et être à charge à mon pays. » L'appel fut entendu; Louis, d'ailleurs, n'en avait pas besoin pour faire sa cause de celle de son petit fils, et unir les deux peuples par le plus étroit de tous les liens, celui du sang versé en commun sur tant de champs de bataille.

Cette nouvelle résolution de Philippe fut très-mal accueillie de la cour de Madrid. Le roi, ayant osé proposer dans le conseil de mettre garnison française dans Santander, San-Sébastian et autres villes du pays Basque et du Guipuscoa, tous ses ministres donnèrent leur démission, et le gouvernement sortit de cette nouvelle secousse plus démonté que jamais. Ajoutons que la princesse, rompant avec Montellano et avec le parti national, avait ôté à celui-là la présidence du Conseil de Castille ; mais le temps des luttes souterraines et des intrigues de parti était passé ; c'était sur les champs de bataille qu'allait désormais se trancher la question.

Si triste que soit le tableau que nous venons de tracer de la cour de Madrid, et de la Grandesse espagnole,

il y a là plus d'une leçon à recueillir. La première, c'est que, en dépit du sang plus jeune que Philippe V est venu infuser dans les veines de cette vieille monarchie, toutes les causes qui ont perdu l'Espagne subsistent, plus vivantes et plus efficaces que jamais. Rome, l'Inquisition et les jésuites règnent toujours à Madrid avec le pouvoir absolu. Le nom seul des Cortès est demeuré debout, mais la réalité a disparu, et le pays ne s'aperçoit pas même du vide laissé par leur absence. En tout cas, ce n'est pas le *Grand Roi* qui dotera la Péninsule des libertés qui lui manquent, en politique comme en religion ; car jamais nation déchue ne s'est relevée en s'inféodant à une autre.

A Dieu ne plaise, toutefois, que nous veuillons prononcer sur ce noble peuple une sentence de mort définitive ! Les peuples anciens, dont tout l'ordre social reposait sur deux bases fausses, le polythéisme et l'esclavage, disparaissaient de la scène, quand ils avaient fait leur temps, et cédaient la place à d'autres ; mais les peuples modernes ne meurent plus ! Le christianisme leur communique sa sève de vitalité, qui les empêche de périr. Seulement, il ne faut pas qu'une nation pousse son principe jusqu'au bout, et c'est là le tort et le malheur de l'Espagne ! Les deux despotismes, spirituel et temporel, ont pesé si longtemps sur elle que, même après qu'ils ont disparu, leur trace y vit encore, indestructible et profonde ; et l'Espagne, pas plus que la France, n'a encore pu trouver le milieu entre l'incrédulité et la superstition, entre l'anarchie et le despotisme.

ROSSEEUW SAINT-HILAIRE.

LES ORIGINES DU ZOLLVEREIN

JUSQU'A

SON ÉTABLISSEMENT DÉFINITIF EN ALLEMAGNE (1).

Mais List ne se borna pas à tenir la plume au nom des intéressés, d'autant plus qu'il ne se méprenait nullement sur l'issue probable de cette tentative épistolaire ; et comprenant très-bien qu'une pétition, si concluante qu'elle fût, n'aurait pas raison du *statu quo*, dont le flegme des arbitres de l'Allemagne s'est presque toujours si bien accommodé, il songea à leur forcer la main, en soulevant l'opinion publique et en agissant aussi séparément auprès de chacune des puissances composant la Confédération. A cet effet, il provoqua entre près de cinq à six mille fabricants et négociants appartenant à toutes les parties de l'Allemagne, une association, ayant la ville de Nuremberg pour son centre, et pour organe une feuille hebdomadaire ; il fit décider aussi l'envoi auprès des cours allemandes d'une députation dont il était naturellement chargé de faire partie ; et il se rendit lui-même comme délégué à Vienne, où il saisit de deux mémoires, tout à fait distincts de la requête précédente, le congrès ministériel qui se réunissait dans cette ville. Dans ces mémoires, il insistait naturellement sur l'établissement d'une ligne de douanes *unique* pour toute la Confédération, à laquelle il conseillait de s'approprier le régime protecteur de l'Autriche, et il proposait aussi, comme mode d'exécution de son plan, d'affermer à une société par actions le produit des douanes allemandes que ses vœux appelaient à fonctionner.

Bien long serait le récit de ses efforts, de ses démarches, de l'activité dévorante qu'il déploya sous toutes les formes, au service d'une cause dont il avait fait la sienne propre ; non moins long serait ce-

(1) V. plus haut, p. 264.

lui des déboires, des injustices et des échecs qu'il eut à essuyer. Ainsi le congrès de Vienne ne craignit pas, à la date du 23 mai 1820, de repousser ses espérances par une fin de non-recevoir; d'ailleurs le but qu'il poursuivait n'était pas apprécié par tous de la même façon, et lui attirait souvent des contradictions véhémentes, comme contraire aux doctrines économiques accréditées, comme compromettant pour le commerce international, dont des restrictions, même dictées par la réciprocité, ne pouvaient qu'enchaîner l'élan et les bienfaits, comme hostile enfin à certains intérêts puissants, liés à une liberté commerciale très-étendue, tels que ceux des grandes places de foire et des ports hanséates. Mais ce qui dut surtout le blesser au cœur, ce fut de voir l'association elle-même qu'il avait fondée, et à laquelle il avait fait le sacrifice des joies du foyer domestique, de sa chaire de professeur, de son repos et de sa vie, payer d'ingratitude tant d'abnégation et de services, et quand il s'agit d'envoyer quelqu'un suivre les débats du congrès qui allait s'ouvrir à Darmstadt le 13 septemhre 1820, conformémemt à une résolution prise à Vienne entre plusieurs États désireux de suppléer à l'impuissance de la diète, arrêter son choix sur une autre que lui ! Quoi qu'il en soit, les projets de List avaient fait un grand pas vers eur accomplissement, par cela qu'il avait réussi comme publiciste et comme négociateur, à y intéresser la race germanique tout entière, à les élever jusqu'à la hauteur d'une question d'utilité nationale; et bien que le congrès ministériel de Vienne eût décliné une grande mission, bien que le congrès de Darmstadt qui se prolongea jusqu'en 1823 et auquel prirent notamment part Bade, Nassau, la Hesse-Darmstadt, la Bavière, le Wurtemberg et les duchés de Saxe, n'eût abouti à aucun résultat sensible, après avoir vainement agité plusieurs combinaisons, comme celle qui aurait admis la liberté des échanges entre les États contractants, en réservant á chacun d'eux d'aviser selon ses vues propres au commerce extérieur, ou comme celle qui aurait reposé sur une administration collective et le partage des recettes d'après la double base de la population et du développement des frontières, bien qu'enfin le grand et infatigable promoteur de tout ce mouvement finît par

encourir la disgrâce de son souverain et par prendre le chemin de l'exil, en attendant qu'en 1846 les montagnes du Tyrol devinssent le théâtre de sa mort lamentable, la semence était jetée, et le moment où elle lèverait ne devait pas tarder à venir !

En attendant, le progrès s'accusait, sinon encore sous forme d'association, au moins sous forme d'accession, en ce qu'entre la Prusse et les États qui se trouvaient totalement ou partiellement emprisonnés par son territoire, intervinrent des arrangements successifs, par lesquels ceux-ci souscrivaient au régime douanier, introduit dans le royaume à la suite de la loi du 26 mai 1818, levant ainsi les obstacles gênants qu'ils opposaient comme enclaves autonomes à la circulation des marchandises, et recevant en échange de l'abandon de l'administration de leurs propres douanes une satisfaction pécuniaire périodique, qui constituait pour eux une source de revenus inespérée, et sans charge correspondante. Ce fut Schwarzbourg-Sondershausen, qui, à la date du 25 octobre 1819, ouvrit la série de ces conventions, conclues de la part de la Prusse principalement dans une pensée de bonne administration intérieure, et cet exemple fut suivi le 24 juin 1822 par Schwarzbourg-Rudolstadt, le 10 octobre 1823 et le 17 juin 1826 par Anhalt-Bernbourg relativement à des possesions différentes, le 27 juin 1823 par Saxe-Weimar, les 9 et 17 juin 1826 par Lippe et le 2 décembre 1826 par Mecklembourg-Schwérin ; ces incorporations se continuèrent même avec d'autre maisons jusqu'en 1828, sans que la Prusse se départît du rôle expectant et en quelque sorte passif qu'elle semblait s'être imposé, et sans qu'elle s'intéressât directement au mouvement qui s'opérait autour d'elle en Allemagne. Il est vrai, d'ailleurs, que ce mouvement était principalement dirigé contre la grande monarchie du Nord, qui par les annexions *sui generis* auxquels elle venait de procéder, avait entretenu la révolte dans les esprits, et c'est ainsi que, pour tenir tête à la Prusse, plusieurs contrées, au nombre desquelles figuraient en première ligne la Bavière et le Wurtemberg, avaient dès le 19 mai 1820 formé à Vienne un accord préliminaire, à l'effet de tenir à Darmstadt un congrès spécial, où l'on jetterait des fondements d'une union douanière restreinte.

Le congrès de Darmstadt, que nous avons mentionné déjà, ne conduisit pas sans doute immédiatement au résultat désiré, et diverses régions, telles que la Hesse-Darmstatd, la Hesse-Cassel et le Hanovre prirent même à la fin un parti tout à fait décourageant pour les négociations poursuivies dans un sens unioniste, en réformant individuellement chez elles leur système douanier, et en publiant des tarifs préjudiables aux régions avoisinantes; mais ces négociations devaient être continuées sous le coup de l'irritation produite notamment par l'élévation en France des droits frappant l'importation des laines et des bestiaux, et sur la manifestation des vœux très-formels des chambres des États du Midi, réclamant de leurs gouvernements respectifs l'établissement d'une association douanière méridionale, destinée à prendre au besoin des mesures de représailles, et à sauvegarder les intérêts des industriels.

Sur l'initiative du Wurtemberg, un nouveau congrès s'ouvrit en effet dans sa propre capitale en février 1825, qui mit cet État en rapport avec Bade, la Hesse-Darmstadt et Nassau, et si au point de vue d'une entente finale, les conférences de Stuttgard ne furent pas plus que celles de Darmstadt couronnées d'un succès instantané, parce que Bade refusa nettement de se soumettre au tarif proposé, elles résolurent cependant par avance la question importante de l'administration des douanes, en ce sens qu'à chaque associé appartiendrait une administration distincte, soumise seulement à des règles communes et au contrôle des coassociés, et elles accélérèrent incontestablement la première solution du grand problème, qui s'imposait aux préoccupations publiques. Cette solution fut donnée peu de temps après par le Wurtemberg et la Bavière, qui déjà avaient de concert riposté aux concessions faites chez nous par la Restauration à la grande propriété foncière, en aggravant les droits dont était frappé l'importation des articles et notamment des vins français, et qui, après un premier traité du 17 avril 1827, procurant à chacun des contractants des facilités commerciales réciproques, opérèrent un rapprochement bien plus intime encore, en concluant entre eux le 28 janvier 1828 la première association douanière véritable, dont l'Allemagne, travaillée par

les doctrines de List, eût été le théâtre. On y adopta, pour en faire l'application aux frontières extérieures, le tarif bavarois, et on y assujettit à des règles uniformes l'administration des douanes, qui fut confiée à des employés pris dans l'État même auquel appartenait la frontière; quant aux recettes, elles devaient être, déduction faite des frais, réparties entre les associés en raison du nombre de leurs habitants. Mais cette association bavaro-wurtembergeoise, connue aussi sous le nom d'association du *Midi*, ne fut pas la seule que l'année 1828 vit éclore sous l'empire d'une réaction contre les envahissements pacifiques de la Prusse.

En insistant ainsi sur les diverses unions formées en dehors de l'action de la Prusse et pour lui servir même de contre-poids, nous ne faisons que rendre hommage à la vérité historique, qui montre en elles les initiatrices, les devancières du grand Zollverein, comme constituant déjà à elles seules des Zollvereins au petit pied, et nous protestons du même coup contre le procédé de certains historiens prussiens, qui, par un sentiment d'amour-propre national puéril, gardent en ce qui concerne l'apparition de ces ligues douanières de la première heure un silence absolu, pour ne les révéler au lecteur qu'à partir du moment où elles pactisèrent avec la Prusse, et pour reverser de la sorte sur leur patrie, qui n'a pas besoin d'ailleurs d'une gloire menteuse, tout le mérite de l'initiative de cette belle expérience.

Or, dans le cours de cette même année 1828, la ville de Cassel réunit dans ses murs des envoyés du Hanovre, du royaume et du grand-duché de Saxe, des diverses principautés de la Thuringe, de la Hesse Électorale, d'Oldenbourg, de Brunswick, de Nassau, de la Hesse-Hombourg, de Brême et de Francfort-sur-le-Mein, qui établirent entre leurs mandants, à la date du 24 septembre, une autre association commerciale, à laquelle a été donné le nom d'association du *Centre*, et dont l'existence devait se prolonger, d'après le vœu de ses fondateurs jusqu'à la fin de 1834, c'est-à-dire autant que celle de l'union *prusso-hessoise* dont nous allons parler. L'âme de cette dernière union était naturellement la Prusse, que nous avons laissée au moment où, par des annexions successives de domaines placés sur sa surface ou entre ses provinces orientales et occiden-

tales, il poursuivait sans impatience son œuvre d'arrondissement, qui en 1826 figurait un espace territorial assez uni d'environ 5,087 milles carrés sur lequel était répandus 12,584,000 habitants. Les attaques auxquelles elle s'était vue en butte, les combinaisons hostiles auxquelles elle donnait naissance, ainsi que les exemples qui lui venaient du dehors, l'arrachèrent sinon à sa léthargie, du moins à son impassibilité, et c'est avec empressement qu'elle accueillit au commencement de 1828 les propositions renouvelées de la Hesse Ducale, entrevoyant désormais un rôle digne d'une haute et généreuse ambition dans le ralliement économique de toutes les parcelles du sol allemand sous sa direction suprême. Aussi les négociations provoquées par les ouvertures du cabinet de Darmstadt ne traînèrent-elles pas en longueur et aboutirent-elles dès le 14 févrior 1828 à une association de la Prusse et du grand-duché de Hesse, qui se place par sa date entre celles du Midi et du Centre et à laquelle la situation géographique des États qui la composèrent a fait donner à son tour le nom d'association du *Nord*.

Des trois associations qu'avait ainsi enfantées l'année 1828, ce fut celle du Nord à laquelle étaient réservées les destinées les moins éphémères. La superficie à laquelle elle s'appliquait se trouvait portée à 5,240 milles carrés contenant 13,295,254 habitants. La Hesse y trouvait cet avantage précieux de voir s'ouvrir devant elle un marché fort étendu, tandis que de son côté la Prusse, qui matériellement sans doute n'y gagnait pas grand'chose, atteignait par l'adhésion à son système d'un État d'une certaine importance, qu'il n'était pas géographiquement possible de confondre avec une simple enclave, un premier résultat, pouvant servir ses visées ultérieures.

En consultant le traité avec la Hesse-Darmstadt, on lui découvre un caractère qui le différencie profondément des accords passés jusque-là par la Prusse ; car, tandis que cette monarchie avait désintéressé à forfait ses adhérents antérieurs, l'administration des douanes dut cette fois avoir lieu pour le compte de l'association, comme aussi leur produit être effectivement quoique proportionnellement réparti entre les associés, et cette pratique, puisée dans les délibérations du congrès de Stuttgard et déjà adoptée par l'union du Midi, devint le fondement de la grande aggrégation qui se forma par la suite.

Mais avant que ne s'opérât la fusion, d'ailleurs imminente, des divers groupes avec le groupe septentrional comme constitué le plus fortement et sur la plus vaste échelle, les unions du Nord et du Midi ne négligèrent pas de rattacher successivement à leurs domaines respectifs diverses enclâves demeurées encore isolées ; et si, sous ce rapport, il n'y a pas lieu de parler de l'union du Centre, c'est qu'elle était la moins vitale des trois, c'est qu'elle était née plutôt d'une pensée de défiance à l'encontre de la Prusse que d'une pensée de coopération, et que le traité du 24 septembre 1828, auquel elle devait le jour, sans rien changer aux droits d'entrée établis chez chacun des contractants, sauf pour quelques articles, tels que charbon de terre, grains et bois à brûler, qu'on admettait de la part de ceux-ci en franchise, se bornait à leur engagement de ne pas élever les droits de transit les uns à l'égard des autres, et à la défense pour chacun d'eux de conclure une association douanière avec quelque autre État sans le consentement formel de tous. Quand à l'union du Nord, elle se fortifia le 17 juillet 1828 de l'adjonction d'Anhalt-Dessau et d'Anhalt-Kœthen ; l'année suivante, ce fut le tour des duchés saxons, par l'accession desquels les rapports des provinces orientales avec les contrées du Mein, se trouvèrent affranchis des obstacles antérieurs; le 31 décembre 1829 le landgrave de Hesse-Hombourg adopta le système douanier de la Prusse pour Meisenheim ; le 6 mai 1830, le duc de Cobourg en fit autant pour la principauté de Lichtenberg ; et ces précédents furent suivis le 24 juillet 1830 par le grand-duché d'Oldenbourg pour la principauté de Birckenfeld, et le 16 avril 1831 par le prince de Waldeck pour Waldeck, conformément d'ailleurs à l'ancien mode des indemnités à forfait. Mais le besoin d'une entente entre les associations éparses paraît avoir été éprouvé de bien bonne heure, puisque celles du Nord et du Midi conclurent, dès le 25 mai 1829, un traité qui stipulait les facilités commerciales les plus étendues, limitées seulement pour certaines denrées ou certains produits par la diversité des deux systèmes d'impôt ou par des ménagements envers l'industrie méridionale, et qui dans un de ses articles exprimait même formellement le désir d'un rapprochement plus étroit encore. Ce traité eut le 27 mars 1830 comme son pendant dans le traité d'Eimbeck, par lequel plusieurs

membres de l'union du Centre, formant ensemble un territoire compacte, substituèrent à des clauses banales des stipulations sérieuses, qui devaient dans un avenir plus ou moins éloigné abaisser entre eux les barrières séparatives comme aussi leur valoir une législation douanière uniforme, et le vœu qu'il avait formulé n'allait par tarder à recevoir complètement satisfaction.

Le premier acheminement sérieux vers la constitution définitive du Zollverein *allemand* est dû à la Hesse Électorale, qui avait jusque-là fait partie de l'association commerciale des États du Centre, et figuré en tête de la résistance opposée au système prussien. La révolution qui éclata chez nous, en juillet 1830, n'avait pas été sans influence sur ce revirement dans l'attitude du gouvernement électoral, car d'une part elle avait, par la menace d'une guerre de propagande, disposé toutes les branches de la famille allemande à resserrer leurs liens, et les souverains respectifs à favoriser le développement des intérêts matériels, comme devant détourner des agitations politiques ; et d'autre part elle avait par contre-coup provoqué sur divers points du sol germanique, tels que la Saxe, le Hanovre et précisément aussi la Hesse-Cassel, des soulèvements à la suite desquels les populations conquirent des constitutions qui leur permirent de formuler librement leurs besoins et leurs vœux. Or ce fut à la demande des Chambres, que l'Électeur, s'armant de l'art. 19 du pacte fédéral et rompant les engagements de Cassel et d'Eimbeck, se tourna vers la Prusse, sans tenir compte des récriminations de ses anciens alliés, dont la ligue opposante ne tarda pas à se dissoudre.

La convention du 25 août 1831, qui fit entrer dans l'association du Nord la Hesse Électorale, rendit communs à cette dernière contrée la législation sur les droits d'entrée, de sortie et de transit, la législation douanière (*Zollgesetz*) le règlement douanier (*Zollordnung*) et le tarif en vigueur dans l'union prusso-hessoise, et consacra des résultats fort importants en rattachant les provinces occidentales de la Prusse à ses provinces orientales, en dégageant le grand-duché de Hesse, en partie enclavé dans la Hesse-Cassel, en mettant le système prussien en contact avec le territoire ami de la Bavière, et en accélérant enfin l'avénement du nouvel état de choses.

Par suite de cette accession, le cordon douanier de l'association du Nord, laquelle prenait insensiblement les proportions du Zollverein *allemand*, enveloppait une surface de 5,466 milles carrés, occupés par 14,827,500 habitants.

Mais peu de temps après, le 22 mars 1833, la Bavière et le Wurtemberg, qui déjà avaient traité avec le Nord en 1829, et que la résolution récente de la Hesse-Cassel avait singulièrement rapprochés du groupe septentrional, unirent plus complètement encore leurs destinées à celles de ce groupe, et le traité qui intervint à cette date, traité qui reliait les associés par un système douanier et commercial commun, dut recevoir son exécution à partir du 1er janvier 1834 pour durer jusqu'au 1er janvier 1842, à partir de laquelle époque il devait être, faute de dénonciation antérieure, considéré comme renouvelé pour une période de 12 années, sans cesse renouvenable elle-même. Le 30 mars 1833, par conséquent huit jours plus tard, c'était la Saxe Royale qui venait faire cause commune avec l'association agrandie, afin notamment d'atténuer les souffrances de son industrie aussi éprouvée que celle du reste de l'Allemagne, et sans se laisser arrêter ni par les objections des consommateurs accoutumés à de faibles droits, ni par les cris d'alarme des places de commerce des bords de l'Elbe, ni par les protestations de villes telles que Leipzig, qui devaient leur prospérité à des foires très-courues. Puis le 11 mai 1833 eut lieu l'accession des duchés et principautés de la Thuringe, composant ce dédale inextricable de petits États, qui séparaient la Prusse de la Bavière et la Hesse-Cassel de la Saxe Royale et qui s'étaient groupés auparavant, sous les auspices du gouvernement prussien, en un faisceau désigné sous le nom de *Handelsverein Thuringien*. Nous voilà de la sorte arrivés à cette fameuse date du 1er janvier 1834, à laquelle les traités précédents avaient renvoyé la mise en mouvement de l'institution qu'ils avaient formée et qui marque le point de départ non plus d'un zollverein circonscrit, mais d'un zollverein digne d'être appelé le Zollverein allemand, bien même qu'il n'eût pas encore trouvé son assiette définitive. En effet, en l'envisageant à ce moment même, il n'avait pas seulement atteint un développement superficiel considérable, mais encore il avait réuni sous sa loi les

régions les plus importantes par la densité de la population et l'essor de leur esprit industrieux.

Au milieu de toutes ces régions, c'était sans conteste la monarchie prussienne qui occupait la place la plus éminente. Avec ses deux sections inégales de l'Est et de l'Ouest, semblables à des ailes immenses, elle étreignait pour ainsi dire les autres États associés et si l'on divise idéalement le territoire du Zollverein en trois zones, dont celle du Nord formée par les trois provinces prussiennes de Posen, de Prusse et de Poméranie, celle du Centre par le reste environ du royaume de Prusse, le Brunswick, la Hesse Électoral, et la Saxe Royale, celle du Midi enfin par le sud de la Prusse Rhénane, la Hesse-Darmstadt, la Bavière, le Wurtemberg, ainsi que par Bade et Nassau dont il va être question tout à l'heure, on voit qu'elle se rattachait à ces trois zones à la fois, caractérisées plus particulièrement chacune par un produit spécial, qui est le blé pour la zone septentrionale, la laine pour la zone centrale, le vin pour la zone méridionale, de telle sorte qu'aucun des intérêts de l'union ne lui était à vrai dire étranger. Il est vrai que son fragment oriental n'avait pas été grandement favorisé par la nature, et que les sables du Brandebourg, connus par leur stérilité, couvraient en outre une partie considérable des provinces voisines. Cependant le parcours des grands cours d'eau qui le sillonnent, tels que l'Oder et la Vistule, offre des vallées riantes et fertiles, et la province polonaise de Posen, la Prusse, la Poméranie avec une portion du Brandebourg fournissent des récoltes immenses en seigle, qui, excédant de beaucoup les besoins d'une population assez clair-semée sur ces divers points, sont utilisées pour une vaste exportation.

Au contraire, dans les autres provinces de l'Est, l'exportation ne s'alimente pas de céréales, qui sont consommées sur place par une pousse plus abondante d'habitants, vivant dans des conditions de bien-être supérieures. Ceux-ci s'y adonnent à d'autres cultures encore, telles que celle du tabac ou de la pomme de terre, matière première de nombreuses distilleries, et ils excellent surtout dans l'élève des moutons, si intelligente et si prospère en Silésie, en Saxe, et dans les grandes propriétés de la Marche de Brandebourg. Aussi l'étranger est-il avide de leurs précieuses toisons, que l'acti-

vité manufacturière de pays ne suffit pas à épuiser. Une mention particulière est due à la Silésie, qui n'abonde pas seulement en blé, en grandes forêts, en pâturages et en poisson, mais encore en mines de diverses espèces, dont on extrait du fer, de la houille et surtout du zinc dont elle a pour ainsi dire reçu le monopole. Mentionnons encore, avant de nous séparer de la Prusse orientale, le tissage du lin, cette industrie antique, qui fleurit dans le district reculé de l'Ermeland, près de Kœnisgberg et principalement dans les campagnes de la Silésie, les fabrications de la laine et du coton, qui absorbent tant de bras et de capitaux dans ces contrées et les branches les plus variées de l'activité industrielle, se groupant avec prédilection dans l'enceinte ou dans le rayon de quelque grand centre, comme Berlin dans le Brandebourg ou comme Breslau en Silésie ou comme Magdebourg dans la province de Saxe.

Pour ce qui est des deux provinces occidentales, de beaucoup les plus peuplées, les plus animées, les plus prospères et longtemps le point de mire de tous les regards, elles ont inspiré à M. Richelot la belle page descriptive suivante :

« Couverte de marais et de bruyères dans le voisinage de la Hollande, la Westphalie présente un sol fertile sur les bords du Weser et de l'Ems, de la Lippe et de la Ruhr : une multitude de porcs y sont engraissés. Son centre manufacturier est la florissante vallée de la Ruhr ; là s'élèvent Iserlohn, Hagen, Schwelm, Dortmund, petites ruches industrieuses, où des chutes d'eau communiquent à des usines métallurgiques et à des établissements divers le mouvement et la vie. Un autre district, celui de Minden et de Bielefeld, fabrique, depuis de longues années, des toiles renommées par leur finesse et par leur blancheur.

« La province qui doit au Rhin son nom et sa splendeur surpasse toutes les autres en activité et en opulence. Aux richesses agricoles répandues à profusion dans la vallée du fleuve nourricier, elle en ajoute une autre, étrangère au reste de la monarchie, le vin généreux qui se récolte au midi, sur les coteaux des régences de Coblentz et de Trèves, prolongement des Vosges et des Ardennes. Ses manufactures comptent en Europe parmi les premières ; Aix-la-Chapelle, avec son territoire, est une vaste fabrique de draps ; c'est en même

temps un grand atelier pour les épingles et les aiguilles. Toutes les branches du travail prospèrent dans la régence de Dusseldorf, qui termine la province au Nord, et elles y nourrissent une population fourmillante comme celle de la Saxe Royale ou de la Belgique; là, dans le voisinage de vastes houillères, sur les rives de la Wupper aux nombreux détours, dans de riantes vallées où circulent une multitude de petits cours d'eau transformés en autant de forces motrices, l'industrie s'est fixée comme dans un lieu favori; sur cet espace privilégié fleurissent Elberfeld, Barmen, Lennep, Solingen et à quelque distance Crefeld et Gladbach, élaborant avec ardeur le coton, la soie, la laine, le lin ou le fer; Cologne enfin, entouré de plaines magnifiques et industrieux lui-même, est le port intérieur et la grande place de commerce de la contrée dont il occupe le milieu. »

En reportant maintenant notre attention vers les États de la zone centrale, c'est la Saxe Royale, qui paraît dans les conditions les plus propres à l'attirer et à la retenir. Bien que le terrain y soit en général ingrat et montagneux, le travail a créé de toutes parts des ressources abondantes. L'industrie usinière et manufacturière s'y disputent les bras et les succès. Qui ne connaît les richesses de l'Erzgebirge, aux entrailles duquel d'innombrables mineurs vont arracher de l'or, beaucoup d'argent, du plomb, de l'étain, du cuivre, du cobalt, du fer et jusqu'à des pierres précieuses de plusieurs espèces? Quant aux entreprises industrielles, elles sont vouées, entre autres, à la fabrication des draps, des cuirs, des porcelaines, du coton, du coton surtout dont le filage, le tissage et l'impression entretiennent l'activité sur tous les points du royaume. Parmi les villes où se rencontrent les plus fortes fabriques, citons Chemnitz, Plauen, Zwickau, Bautzen, Zittau et Leipzig, Leipzig, qui n'est pas seulement un centre industriel considérable, possédant des fabriques de toiles cirées, de pianos, des filatures et de nombreuses imprimeries en lettres, mais qui est encore le chef-lieu du commerce de la librairie et le siége des foires visitées par l'Europe entière, où la Saxe elle-même envoie des toiles, des draps, des étoffes de laine, de coton et de soie, des dentelles, des instruments de musique; la Silésie, des toiles et des draps légers; la Hollande, des cuirs, de la cire et des

bois ; la Prusse, des étoffes de laine, de soie et de coton et des cuirs ; Nuremberg, des jouets d'enfants ; l'Autriche et la Hongrie, des toiles de coton peintes ; la Suisse, des rubans de soie ; la Suisse française, des montres ; la Russie des cuirs, des peaux, des fourrures, du chanvre, de la cire, des soies de sangliers, du suif ; l'Italie, de la soie ; la France, des soieries, des calicots, des châles, des quincailleries, des dentelles, des modes et de la librairie ; l'Angleterre, la Hollande et Hambourg, des denrées coloniales, de la baleine, des cannes, des étoffes de coton imprimées et de la quincaillerie, et même les villes de l'Amérique méridionale des bijoux et des pierres précieuses.

En ce qui concerne enfin les États méridionaux du Zollverein, ils se distinguent par l'état prospère de leur agriculture ; le labourage et l'élève du bétail y sont parvenus à un haut degré de perfection, les céréales y desservent amplement sinon l'exportation, au moins la consommation des habitants, et tandis que dans le Nord c'est le seigle qui domine, ici c'est le froment. Ce qui caractérise toutefois cette zone, c'est, comme nous l'avons dit déjà, la vigne, qui la couvre sur un vaste espace, qui couronne les coteaux de Nassau et ceux de la province si populeuse de la Hesse Rhénane, qui, en Bavière, croît avec succès sur les bords du Rhin et du Mein, et en Wurtemberg, dans la vallée du Neckar et près du lac de Constance. La Bavière éveille aussi de suite le souvenir de cette fabrication renommée de bière, à laquelle elle a donné son nom et en vue de laquelle elle cultive le houblon sur une très-grande échelle.

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs que, sous le rapport industriel proprement dit, ces contrées méridionales eussent, même à l'époque où nous place notre histoire, fait par trop mauvaise contenance. Sans doute, des trois zones que nous venons de passer en revue, c'est celle du milieu, sur laquelle le labeur manufacturier, dans toutes ses directions, avait projeté le plus vif éclat ; mais les États du Midi n'étaient pas restés complètement étrangers à ce mouvement fécond de la production ; et, sans revenir sur cette boisson, dans la préparation de laquelle la Bavière a de tout temps excellé, on peut rappeler avec honneur les branches élégantes, savantes

même dans lesquelles réussit Munich, sa capitale, les manufactures d'ouvrages en fer, cuivre, acier et autres métaux, de planches de cuivre, d'épingles, d'aiguilles, d'objets de curiosité, de jouets de toute espèce, qui se rencontrent à Nuremberg, et les horloges en bois que confectionne la forêt Noire; sans compter qu'un commerce intense concentré dans des villes telles que Francfort-sur-le-Mein, Mayence, Augsbourg, Nuremberg, était de nature à entretenir l'ardeur productive dans ces parages et à y répandre une certaine prospérité.

Quoi qu'il en soit, tels étaient les éléments d'ordre divers que renfermait le Zollverein, dont le territoire s'étendait maintenant depuis le cours de la Memel jusqu'aux Alpes, et comprenait 7,730 milles carrés avec 23,478,120 habitants. On n'y voyait toutefois figurer encore, en faisant abstraction de l'Autriche, ni le Hanovre, ni Brunswick, ni Oldenbourg, ni les deux Mecklembourg, ni Bade, ni Nassau, ni Francfort-sur-le-Mein, ni les deux Lippe, ni les trois villes hanséatiques, ni de petites provinces qui, comme le Luxembourg et le Holstein, étaient réunies à des puissances étrangères. Mais l'avenir devait s'en charger. Tâchons à présent de rendre au moins sommairement compte du contenu des précédents traités, qui introduisirent en Allemagne une combinaison économique aussi nouvelle et aussi féconde.

D'après ces traités, les États, composant l'association et qui étaient provisoirement au nombre de sept, à savoir, la Prusse, la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe Royale, les deux Hesse, et la Thuringe, qui comprenait dans sa dénomination et dans sa personnalité indépendamment de districts de la Prusse et de la Hesse Électorale, le grand-duché de Saxe-Weimar, les trois autres duchés saxons, les deux principautés de Schwarzbourg et les trois principautés de Reuss, les États, disons-nous, adoptaient le même système douanier, ainsi qu'un tarif d'entrée, de sortie, et de transit identique, et, en reculant les barrières individuelles jusqu'aux extrêmes frontières de l'union, établissaient entre eux une liberté commerciale illimitée. Ce droit pour les marchandises de circuler *sans la moindre entrave* d'un État à l'autre était retiré seulement aux objets auxquels s'appliquait le monopole des gouvernements,

aux denrées soumises à des droits compensateurs, et à tous les articles qui n'auraient pu être contrefaits ou introduits qu'au préjudice d'un brevet d'invention ou d'un privilége octroyé par un des gouvernements alliés. Dans la première catégorie se plaçaient notamment les cartes à jouer et le sel ; et quant à la seconde catégorie de cas exceptionnels, elle se justifiait par l'inégalité existant entre les divers États de l'Union par rapport à leurs systèmes d'impôt respectifs; il importe en effet, quand une association de douanes n'est pas en même temps, comme elle devrait l'être peut-être, une association d'impôts, au moins d'impôts indirects, que les conditions de production et de vente soient égalisées entre associés. Les droits de compensation n'avaient pas d'autre but; mais les questions s'y rattachant n'avaient pas moins alimenté des débats très-prolongés et très-épineux avant que la Prusse se prêtât, comme elle le fit à la suite du traité commercial du Zollverein avec la France, à la suppression de ces droits. Jusque-là, les différences qui séparaient les divers systèmes de taxation en vigueur avaient conduit, pour l'application des impôts compensateurs aux produits qui y donnaient lieu, à établir aux frontières communes des bureaux de contrôle se substituant en quelque sorte aux barrières qu'on venait d'abattre. Le *quantum* desdits impôts variait naturellement selon les pays, et ils n'étaient pas d'ailleurs prélevés sur toutes les denrées, ni non plus partout sur les mêmes. En Prusse et dans les États qui avaient adopté son régime financier intérieur, ils frappaient la bière, l'eau-de-vie, le tabac en feuilles, le moût et le vin; en Bavière et dans le Wurtemberg, ils atteignaient la bière, l'eau-de-vie et la drèche; et la bière seule y était assujettie dans le grand-duché de Hesse. Il avait été convenu, en principe, qu'ils seraient calculés d'après la différence constatée entre la taxe du pays de destination et celle du pays de provenance, pour être versés dans la caisse du premier. Mais comme ces charges portant sur des objets différents n'avaient rien d'uniforme, et comme chacune d'elles variait encore pour un seul et même pays, selon que l'objet importé supportait déjà dans la contrée de sa provenance une taxe plus ou moins élevée de consommation, leur organisation, inspirée d'ailleurs par une pensée équitable, présentait des complications multiples, extrêmement gênantes

pour le commerce, et, quand elle disparut, elle ne laissa derrière elle aucun regret.

D'après les mêmes traités, tous droits pour l'usage de routes publiques, etc., ne devaient être maintenus ou établis que dans la mesure où ils répondraient aux frais ordinaires de réparation et d'entretien. Le tarif prussien de 1828 ne pouvait en tout cas pas être dépassé pour les droits de chaussée. On ne pouvait être astreint à des droits de canaux, d'écluses, de ponts, que si de pareils travaux existaient véritablement et au cas seulement où on s'en servait.

On s'y prononça en principe pour l'abaissement et pour la suppression éventuelle des péages d'eau, mais on s'en référa pour les résolutions définitives à des accords ultérieurs.

Les parties contractantes s'engageaient en outre à s'employer pour un système de monnaies, de poids et de mesures uniforme dans tous les États de l'association, mais réservaient également à des négociations à venir les arrangements pratiques.

Cette question a été singulièrement avancée par l'union douanière qui fut appelée à fonctionner depuis la formation de la Confédération du Nord. et qui, malgré les suggestions d'un amour-propre national en effet mal placé en ces matières, n'a pas hésité à nous emprunter notre système métrique décimal. Quant à l'association issue des pactes de 1833, la déclaration, la pesée et le mesurage des marchandises et le paiement des droits de douane commencèrent par y être effectués, suivant les errements du passé, avec les poids, les mesures et les monnaies de chaque État, mais les inconvénients de cette diversité étaient en partie atténués au moyen de tables de réduction, et par l'acceptation, à un cours officiel, dans les bureaux de douane, des monnaies d'or et d'argent des associés. On ne s'en tint pas d'ailleurs à ces accommodements, et comme le plus pressé était le choix d'un poids de douane commun, on adopta dès le premier tarif le quintal de Hesse-Darmstadt équivalant à 50 de nos kilogrammes et assez rapproché des quintaux usités dans la plupart des États.

Tous les revenus de douane véritables, c'est-à-dire tous les droits d'entrée, de sortie et de transit perçus d'après le tarif commun et parmi lesquels il n'y avait pas à ranger les droits de consommation,

de compensation, de navigation, de canaux, de routes, de ports, etc., ni les amendes et les choses confisquées, entraient dans la caisse commune pour être répartis en proportion du nombre des habitants. Diverses règles étaient libellées par rapport au calcul du produit net, ainsi que de la population et des bonifications ou modérations douanières.

A chaque membre de l'association appartenait l'organisation des préposés aux douanes et leur nomination dans son rayon, à charge toutefois par lui de supporter les frais correspondants, et des retenues déterminées n'étaient possibles sur les recettes que pour celles des dépenses occasionnées aux frontières séparatives de l'étranger par les agents de perception, du contrôle, de surveillance et de garde. On avait d'ailleurs songé à favoriser un contrôle réciproque sur l'administration des douanes à l'aide de contrôleurs, que les uns pouvaient annexer aux bureaux frontières des autres, et à l'aide aussi de chargés de pouvoirs, qui de la part de chacun des intéressés pouvaient aller constater la marche des affaires dans la direction des douanes.

De plus, on constitua avec des commissaires de tous les États alliés indépendants, une sorte d'autorité fédérale dont les délibérations, annuelles sauf l'urgence, reçurent le nom de *conférences générales*, et qui était chargée de discuter toutes les doléances et toutes les défectuosités auxquelles n'aurait pas paré la voie ordinaire des correspondances, d'arrêter définitivement les comptes entre les associés quant aux recettes communes, de conférer sur ses vœux et les propositions émanés de tel ou tel membre de l'union, d'examiner les modifications auxquelles pourrait donner lieu soit la législation douanière, soit le tarif douanier, soit le réglement douanier, soit l'organisation de l'administration douanière.

En ce qui concerne la négociation de traités avec d'autre États, les pactes d'union, dont nous analysons les dispositions essentielles, distinguent entre les traités ayant pour objet l'entrée effective dans l'association et les traités de commerce ou de navigation ordinaires. Les premiers devaient être, en règle générale, négociés par ceux des gouvernements alliés, dont le territoire confine à celui de l'état *allemand*, qui sollicite son admission ; ce qui fait voir que l'ad-

mission au sein du Zollverein d'États non allemands n'entrait pas dans l'esprit de ces pactes.

Chacun des gouvernements alliés conservait le droit de conclure avec d'autres pays placés en dehors du lien douanier des traités commerciaux et autres, à condition toutefois que les traités d'union ne fussent pas atteints par l'exercice de cette faculté. Au résumé, quand on considère le résultat global des conventions douanières passées en 1833, le Zollverein qu'elles ont fondé se caractérise par ces traits, qui montrent en lui une association d'États tout à fait indépendants, unis par une législation douanière et des tarifs douaniers uniformes, et possédant un territoire douanier commun, lequel fournit des recettes à répartir proportionnellement et n'oppose aucune entrave à l'activité commerciale de ses habitants. Parmi les problèmes agités en vue d'une satisfaction aussi grande que possible à donner aux intérêts douaniers et commerciaux de l'Allemagne, on pouvait dès lors considérer comme résolus ceux qui concernaient :

Le recul des barrières élevées au sein de l'union, et partant la suppression de la contrebande à l'intérieur, l'uniformité sous le rapport de la législation, du règlement et du tarif des douanes ;

L'admission à titre égal de tous les associés à la visite des foires et marchés, et au placement de leurs produits ;

L'allégement des droits de navigation et la fixation de règles précises relativement aux droits de chaussées et autres redevances analogues.

Par contre, il restait plus d'un point, réclamant une réglementation meilleure, laquelle dut, à défaut d'entente, être réservée à une époque plus éloignée et à un plus complet développement de l'union :

C'est ici qu'il convient de ranger :

La mise à l'écart de tous les monopoles d'État ;

L'uniformité dans l'impôt inférieur mis sur les articles de consommation ;

La concordance de la législation sur toutes choses ayant trait au négoce, et par conséquent en matière de droit commercial, de patentes, de brevets d'invention, de marques de fabrique, etc. ;

L'unité dans la législation industrielle, dans l'organisation des douanes et dans le système monétaire et des poids et mesures;

La suppression de tous les péages d'eau, de tous les droits de route, de ponts, etc.;

La communauté des consulats de commerce;

L'installation uniforme de chambres du commerce et de l'industrie;

L'intervention enfin de la population dans l'établissement des tarifs et la conclusion des traités de commerce, intervention qui s'est fait jour à une époque très-récente dans le Zoll-Parlement ou Parlement douanier.

Dans ce second ordre de considération se place aussi le mode de délibérer, employé par l'union et qui subordonnait toute résolution à l'accord *unanime* des commissaires, dont les congrès constituaient à la fois le pouvoir législatif et la haute cour administrative du Zollverein. A la différence de ce qui se passait dans la diète germanique, où les différents membres participaient aux votes dans la proportion de leur importance et par conséquent avec un nombre de voix plus ou moins considérable, un égalité absolue régnait dans les délibérations du Zollverein, quelle que fût la population des États, le titre ou le rang hiérarchique des souverains, et qu'il s'agit d'un changement à la législation de douanes, d'une mesure d'une application générale, ou même d'un simple règlement administratif, l'universalité des suffrages était requise. Il est même probable que le Zollverein n'eût pas abouti, si les pays alliés avaient pu craindre d'être liés par quelque détermination, prise sans leur assentiment individuel. D'ailleurs cette condition de l'unanimité assurait une marche prudente, créait une base solide, et dans les commencements, tant que le sentiment de l'intérêt collectif conserva toute sa vivacité, avant que le temps n'eût créé des dissidences, elle ne devait compromettre aucune mesure véritablement utile.

Toutefois, comme les éléments d'une cohésion puissante n'existent guère en permanence entre des associés placés comme ici dans des conditions non absolument identiques, le droit même pour le plus infime d'entre eux, de tenir en échec par son véto les volontés de tous les autres, n'était pas de nature à favoriser beaucoup le développement de la communauté. Sous ce dernier rapport encore, un

progrès véritable a été réalisé depuis, en ce que la *majorité* a été substituée à l'unanimité exigée auparavant ; et du reste, les derniers temps ont imprimé à la marche du Zollverein, assez lourde au début, un mouvement très-rapide, qui l'a fait entrer même en partie dans des voies étrangères à sa première conception.

Mais, malgré leurs lacunes, leurs défectuosités et leur portée encore restreinte, les traités qui dotèrent l'Allemagne d'un Zollverein à partir du 1er janvier 1834 n'en furent pas moins salués avec transport par les populations intéressées : elles oublièrent les peines qu'avaient coûtées la réussite de cette grande œuvre, les soucis et les petites animosités auxquels elle avait donné lieu et furent tout à la joie, que causèrent la disparition de milles entraves, l'ouverture d'un large marché, le brusque élan de l'industrie manufacturière, vivifiée par un tarif protecteur et apte désormais à parcourir une carrière honorable, parallèlement à celle où s'était signalée exclusivement jusque-là l'industrie agricole. L'avenir était envisagé avec confiance, et c'est sur lui qu'on comptait pour affermir et améliorer encore le présent.

WORMS.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

L'hérédité, *étude psychologique*, par M. Th. Ribot.

M. Caro : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Th. Ribot, ancien élève de l'école Normale, agrégé de philosophie, docteur ès-lettres, un livre ayant pour titre : *L'Hérédité, étude psychologique sur ses phénomènes, ses lois, ses conséquences.* D'après le titre même, on peut pressentir la nouveauté du livre. Il ne s'agit plus de l'hérédité physiologique, il s'agit d'étendre la transmission héréditaire aux aptitudes et phénomènes de l'esprit, de la conscience, de la liberté. Ce n'est pas sans un certain embarras que je rendrai compte de ce livre. J'estime fort le talent de l'auteur; je suis loin d'approuver toujours ses doctrines et ses tendances. M. Ribot est un disciple original et indépendant, mais un disciple de l'école anglaise, de Darwin et d'Herbert Spencer.

Son livre est remarquable par l'étendue et la variété de la science, par l'abondance des faits analysés et cités, par la hardiesse des inductions qu'il en tire. Je pourrais dire cependant que la méthode est, par endroits, plus spécieuse que rigoureuse, et qu'en somme l'esprit de l'auteur est peut-être supérieur à son œuvre.

Les faits qu'il expose ont rapport aux diverses formes de l'hérédité : hérédité des instincts, des facultés sensorielles, de la mémoire, de l'imagination, de l'intelligence, de la volonté, du caractère national, enfin hérédité psychologique morbide. La seconde partie traite des lois de l'hérédité. Selon M. Ribot, les faits prouvent que l'hérédité psychologique est la loi générale, et la non-hérédité l'exception. M. Caro n'admet pas cette assertion, qui lui semble, sous cette forme, beaucoup trop tranchante. On cite un certain nombre de faits d'hérédité extraordinaires et qui saisissent l'esprit de l'observateur; mais on passe sous silence un bien plus grand nombre de faits de non-hérédité qui restent inconnus. M. Ribot admet, outre l'hérédité directe, une hérédité lointaine,

obscure, contestable, qui serait comme le fonds commun d'une race, d'une famille, d'une espèce.

Dans la troisième partie, l'auteur arrive aux causes de l'hérédité psychologique, et il les ramène toutes à une seule : l'hérédité physiologique, ce qui revient presque à dire que les forces physiques et les forces morales diffèrent d'aspect, mais qu'entre elles une corrélation étroite, peut-être même une équivalence est au moins probable. Dans la quatrième partie, l'auteur s'occupe des conséquences de l'hérédité. Il les proclame, telles qu'il les conçoit, telles qu'elles découlent de sa doctrine, avec une sorte d'ingénuité scientifique. Il explique la genèse des instincts par l'hérédité, la genèse de la pensée par l'hérédité. L'innéité des idées par l'hérédité, voilà tout le mystère. Les idées morales sont formées uniquement par l'accumulation des instincts sociaux dans le système nerveux des races, et c'est ainsi qu'en vieillissant elles acquièrent une autorité qui leur manquait à l'origine.

Bien des points attireraient notre critique ou nos réserves dans la vaste thèse, fort exclusive, que l'auteur essaie d'établir. Plusieurs des faits laborieusement rassemblés dans la première partie du livre s'expliquent naturellement par l'influence des milieux, par l'éducation, tout aussi bien que par l'hérédité. Du reste, M. Ribot sent bien lui-même l'insuffisance de cette explication unique. Quand la loi d'hérédité ne suffit pas, il fait intervenir la loi d'évolution. L'évolution, c'est le changement ; l'hérédité, c'est la permanence. Mais le changement lui-même, se fixant dans les espèces, retombe sous la loi de l'hérédité. — Avec ces deux lois, tout s'explique, bien artificiellement il est vrai. Car enfin, cet élément de changement qui constitue l'évolution, par quel étrange pouvoir s'introduit-il au sein de l'identité ?

On a fait un autre reproche très-juste à M. Ribot. Il agrandit tellement l'action de l'hérédité, qu'il la confond avec le pouvoir générateur. Or, la génération explique les caractères spécifiques et permanents. Ce que l'hérédité doit expliquer, ce sont les caractères individuels. Il arrive à chaque instant que M. Ribot confond ainsi les caractères spécifiques, transmis par la génération avec les caractères individuels, conservés par l'hérédité. La question, en

s'élargissant outre mesure, finit par se perdre dans l'infini. L'hérédité, c'est l'identité universelle, et tout est dans tout.

On peut dire enfin que l'hérédité psychologique reste fort obscure et fort contestable dans les individus ; elle ne devient sensible que dans les ensembles des individus, les nations, les races. Encore, dans les individus, la trace en est plus reconnaissable dans les facultés inférieures, la sensibilité, l'instinct, de même qu'elle est de plus en plus marquée dans les échelons inférieurs de l'animalité. A mesure que l'on monte soit dans l'échelle des êtres, soit dans l'échelle des facultés, son pouvoir fatal se retire devant l'action grandissante du pouvoir personnel, en ce sens que l'hérédité fournit les éléments et les matériaux de notre liberté future, mais que notre liberté les subordonne à son pouvoir et s'en dégage en se créant elle-même.

Quant aux conséquences de la doctrine de M. Ribot, elles ne vont pas à moins qu'à supprimer l'absolu et le nécessaire dans la morale, dans la pensée et dans la science. Le *moi* lui-même est-il cause ou résultat ? D'après le livre, ce n'est qu'une hypothèse métaphysique, sans doute un produit du système nerveux transmissible de père en fils. Cependant, arrivé au dernier chapitre, l'auteur semble effrayé des conséquences de son déterminisme ; il craint de n'avoir pas fait la part assez large à un inconnu, à un facteur personnel que la science, dit-il, expliquera ; mais provisoirement, il avoue ne pas savoir comment la non-pensée arrive à la pensée. Cet aveu suffit, dit M. Caro : jusqu'à ce que ce postulat soit résolu, le spiritualisme n'est pas même entamé.

M. Franck reproche à son confrère d'user de trop d'indulgence envers M. Ribot et de lui faire une concession excessive en accordant que l'hérédité nulle d'individu à individu existe dans les races.

Selon M. Franck, il n'y a hérédité nulle part. Ce fatalisme, cet empirisme, ce matérialisme, qui enlève à l'homme sa liberté, peut se soutenir par de la science, du talent, des artifices spécieux, mais il est aussi contraire à la vérité qu'à la morale. Les prétendus caractères, les prétendues aptitudes innées dans certaines races où

elles se transmettraient d'âge en âge ne sont que chimère. M. Franck prend pour exemple la race sémitique, d'abord pastorale, puis guerrière, puis agricole, puis commerçante et industrieuse, qu'on a dite héréditairement impropre à la philosophie, et qui a donné Spinosa ; héréditairement impropre aux arts, et qui a produit des chefs-d'œuvre en musique, en peinture, en sculpture ; héréditairement monothéiste même, et qui tant de fois est retombée dans le polythéisme. Cette race a passé par toutes les formes sociales et politiques ; elle a montré toutes les aptitudes. De l'œuvre de M. Ribot, il ne reste donc que le talent ; quant à la théorie, elle est fausse de tout point.

M. de Parieu trouve la négation de M. Franck singulièrement absolue. L'influence de l'hérédité lui paraît indéniable dans beaucoup de cas ; il la voit dans la famille, dont elle est le lien le plus puissant ; il la voit aussi dans les races humaines dont chacune, quoi qu'en dise M. Franck, a son caractère et son génie propres ; et il n'admet pas que l'hérédité, pas plus que l'éducation, détruise la liberté ; les facultés et les instincts ne devant pas être confondus avec l'usage qu'on en fait ni avec la direction que la volonté leur imprime. La différence des aptitudes est certaine. Ne vaut-il pas mieux le devoir à l'hérédité qu'au hasard.

M. Franck accorde une part d'influence à l'éducation, mais il persiste à nier l'hérédité.

M. Caro, de son côté, maintient ses conclusions, à savoir qu'il est indémontrable que l'hérédité soit la règle dans la race et l'exception dans l'individu, ou du moins qu'elle est de plus en plus vérifiable dans les ensembles, presque imperceptible et invérifiable dans les individus, à moins de cas extraordinaires de pathologie psychologique. Il serait facile d'établir que la loi d'hérédité s'accentue de plus en plus lorsqu'on plonge dans la nature, et s'affaiblit lorsqu'on s'élève dans les régions de l'intelligence, pour disparaître lorsqu'on arrive à la volonté, à la liberté.

M. de Rémusat croit que l'hérédité est un fait incontestable. Très-frappante chez les animaux, elle existe aussi chez l'homme. La nier, c'est nier les rapports du physique et du moral.

Or, sans placer le premier au-dessus du second, il ne faut pas méconnaître l'union nécessaire de l'un et de l'autre. L'hérédité n'est qu'une forme de l'influence du physique sur le moral. C'est un fait. Il ne faut pas nier les faits parce qu'ils nous sont désagréables, ni écarter les problèmes parce qu'ils sont difficiles à résoudre : il faut les étudier et s'efforcer d'en dégager la vérité. M. de Rémusat pense comme M. de Parieu que l'hérédité n'exclut point la liberté.

M. Nourrisson partage aussi cette opinion. Il va même plus loin. Ce n'est pas l'hérédité qui l'étonne ; c'est la non-hérédité, selon lui, qui serait inexplicable. Comment en effet concevoir un être qui ne tiendrait rien des êtres dont il procède ? Sans doute, en vertu de la liberté, qui fait sa personne, l'homme peut agir sur les éléments de sa nature, les modifier, les altérer ou les améliorer. Mais il est impossible d'admettre que ces éléments ne soient pas, à beaucoup d'égards, comme un héritage qu'il doit à ses ascendants. Quiconque s'observe soi-même avec attention ne peut manquer de constater, s'il les a suffisamment connus, qu'il tient à la fois de son père et de sa mère. Et cela est vrai, non-seulement du corps, mais aussi, ce qui demanderait d'ailleurs ample explication, cela est vrai de ce qu'on appelle l'âme. En un mot, M. Nourrisson pense que pour l'homme, de même que pour les plantes et les animaux l'hérédité est un fait incontestable dans les individus non moins que dans les races, sans qu'il faille admettre toutes les conséquences que certains théoriciens prétendent en tirer.

L'or ou l'argent? par M. Feer-Herzog.

M. E. de Parieu :— J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Feer-Herzog, vice-président du conseil national suisse, une brochure publiée en allemand et en français, par les soins de la Société suisse du commerce et de l'industrie, sous ce titre : *Or ou argent ? Etude sur une question à l'ordre du jour*. Cette brochure est le résultat d'un mouvement qui s'est produit, dans ces derniers temps, à Zurich, comme dans plusieurs des pays où règne notre système monétaire, pour la réforme de ce système et particulièrement sur les points où comme à Zurich et

Anvers on est rapproché des pays à étalon d'or unique. La représentation des intérêts commerciaux et industriels n'est pas organisée en Suisse comme en France : elle se constitue librement par une sorte de syndicat établi à Zurich et qui concentre les opinions et les travaux des divers sociétés et de chambres de commerce.

C'est par les soins de ce syndicat, établi sous le nom de Société suisse du commerce et de l'industrie, que le travail de M. Feer-Herzog a été publié à un grand nombre d'exemplaires. Ce travail n'est pas purement une œuvre de circonstance; c'est une étude approfondie de la question monétaire qui préoccupe depuis longtemps les économistes, les financiers, les hommes d'État et les négociants de tous les pays. L'auteur s'adresse non-seulement à la Suisse, mais aussi à la France et aux autres pays signataires de la convention de 1865, fondée sur le système du double étalon, système qu'il combat en réclamant l'adoption de l'étalon unique en or. Il signale d'abord la dépréciation constante de l'argent, résultant d'une part de l'accroissement de la production de ce métal, d'autre part de sa démonétisation dans les pays qui ont récemment, à l'exemple de l'Angleterre et des Etats-Unis, adopté l'étalon d'or : Allemagne, Pays-Bas, Etats-Scandinaves, Japon. La valeur de l'argent est ainsi tombée au 1/16 de celle de l'or, tandis que le rapport légal des deux métaux est de 15,50 à 1, et l'on peut prévoir que bientôt elle tombera plus bas encore, et cette dépréciation causera un dommage considérable aux pays qui, conservant le double étalon, restent seuls ouverts à l'irruption de l'argent.

M. Feer-Herzog croit pouvoir démontrer, d'après les recherches de M. Soetbeer que depuis la découverte de l'Amérique, et sauf quelques oscillations accidentelles, le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent a décrit une courbe ascendante, ou en d'autres termes que, depuis cette époque, l'or est devenu toujours plus cher et l'argent meilleur marché. La courbe présente, en effet, dit-il, en faveur de l'argent un point d'arrêt et un point d'inflexion. Le point d'arrêt se rapporte à la première moitié du dix-huitième siècle, alors que les produits des mines d'or du Brésil affluèrent en Europe. Le point d'inflexion se trouve au commencement de la seconde moitié de notre siècle, à l'époque où apparut

l'or de la Californie et de l'Australie ; mais ces deux perturbations n'ont été que passagères et n'altèrent pas sensiblement la direction de la courbe.

L'auteur explique la supériorité croissante de la valeur de l'or par les qualités qui font de ce métal le moyen d'échange international par excellence. Il répond ensuite à ceux qui soutiennent que le double étalon est un préservatif contre les crises monétaires, parce qu'il permet de faire appel à la fois aux réserves d'or et d'argent des pays étrangers, ou à celui des deux métaux qui est le plus abondant. Cet argument n'aurait de valeur, selon M. Feer-Herzog, que si le rapport entre l'or et l'argent se maintenait toujours à peu près au chiffre légal de 15. 50 à 1 ; mais il n'en est rien, comme on vient de le voir. L'expérience montre que l'irruption de l'or dans un pays commence dès que la porportion tombe au-dessous de 15. 45, et l'irruption de l'argent, aussitôt que la proportion s'élève au-dessus de 15,55 ; en sorte que les deux étalons ne sont pas *simultanés*, mais *alternatifs*, ce qui est fort différent, et qu'on ne voit jamais abonder que le métal déprécié. Et comme le métal déprécié, c'est aujourd'hui l'argent, il s'ensuit que le double étalon n'est qu'une fiction, et que la réalité, pour les pays qui repoussent l'étalon unique en or, c'est l'étalon unique en argent. Il s'agit donc de savoir non pas si l'on gardera le double étalon ou si l'on passera à l'étalon d'or unique, mais si l'on adoptera ce dernier ou si l'on s'en tiendra à l'étalon d'argent ; si les États signataires de la convention sont disposés à devenir « une île d'argent au milieu des autres peuples civilisés de l'Occident qui ont introduit ou introduisent actuellement chez eux la circulation de l'or ; » s'ils veulent rendre de plus en plus difficiles et coûteuses leurs relations avec l'Angleterre, l'Allemagne et les États-Unis, et prendre à leur charge toutes les pertes qui résulteront de la dépréciation de l'argent.

Dans un paragraphe supplémentaire, M. Feer-Herzog s'applique à réfuter les arguments émis par M. E. de Laveleye en faveur du maintien du double étalon, dont ce publiciste reconnaît les inconvénients, mais dont l'abandon aurait, selon lui, des inconvénients plus grands encore. M. Feer-Herzog répète, ce qu'on a dit souvent, que prendre en même temps les deux métaux pour étalon, c'est

vouloir « mesurer avec deux mètres de longueur inégale, peser avec deux kilogrammes de poids différents, et se servir de l'un ou de l'autre arbitrairement, selon qu'on y trouve son avantage. » Il ajoute qu'il n'est pas question, comme paraît le croire M. de Laveleye, de proscrire l'argent, qui jouera toujours un rôle important comme instrument monétaire, ni même de démonétiser complètement la réserve actuelle de pièces de cinq francs. La commission monétaire française de 1869 a proposé à ce sujet un moyen terme qui consisterait à faire de la pièce de cinq francs une sorte de monnaie d'appoint, en stipulant qu'on ne pourra légalement en donner pour plus de cent francs, par exemple, dans un seul et même paiement. On peut encore, dit M. Feer-Herzog, frapper de la grosse monnaie d'argent qui ne soit pas tarifée par la loi, et dont la valeur dépende des fluctuations du commerce.

On aurait ainsi, à côté de l'étalon légal, un étalon facultatif que l'auteur appelle *parallèle.* « L'étalon parallèle, dit-il, se distingue du double étalon en ce qu'avec lui c'est le commerce qui détermine le rapport variable des deux métaux, tandis qu'avec le double étalon, c'est la loi qui en édicte la proportion fixe. » L'auteur enfin considère l'or et l'argent comme devant se partager le monde d'après les qualités propres à chacun d'eux et d'après le développement social des différents peuples, les nations les plus avancées se servant de l'or, et les moins civilisées faisant usage de l'argent. L'écrit arrive dans notre pays, avec un grand à-propos, au moment où les ministres des finances de France et de Belgique viennent de prendre une mesure grave et sans précédents depuis l'an XI, en restreignant le jeu du double étalon et limitant la fabrication de l'argent dans des termes fort étroits. L'écrit de M. Feer-Herzog dans lequel l'expérience technique est réunie à la clarté élégante du style, dans les deux langues, sera vivement apprécié dans notre pays.

Des Définitions géométriques et des Définitions empiriques, par M. Louis Liard.

M. Caro offre à l'Académie, au nom de M. Louis Liard, agrégé de philosophie et licencié ès-sciences, un volume intitulé : *Des Définitions géométriques et des Définitions empiriques*. C'est une thèse qui a été soutenue d'une manière brillante et qui tient plus que son titre ne promet ; car ce titre n'annonce qu'une thèse de logique, et l'œuvre est, en réalité, d'un caractère tout métaphysique. M. Liard résume d'abord la théorie logique des Définitions, telle qu'elle a été donnée par Aristote ; puis il en examine la nature et la portée dans les diverses sciences, et il apporte dans cette étude comparée autant de sagacité que de hardiesse. Il se demande pourquoi les Définitions géométriques sont stables, immuables, définitives, tandis que, dans les sciences d'observation et d'expérience, dans les sciences empiriques, les Définitions peuvent changer d'un moment à l'autre et n'ont jamais qu'un caractère provisoire. La réponse à cette question est que la Définition géométrique se fait *à priori*, par une sorte de génération qui procède de la raison pure ; elle résulte d'une forme imposée à l'espace par l'esprit lui-même, et qui est l'essence de la notion géométrique. L'espace passif reçoit cette forme sans opposer de résistance, et la conserve sans l'altérer. La Définition géométrique est, par conséquent, aussi durable que la pensée elle-même ; elle est immuable comme son objet.

Au contraire, la notion empirique se remplit graduellement par les découvertes successives d'une expérience qu'on ne peut jamais déclarer pleinement achevée. Le système de qualités sensibles qui en est l'essence vient de la perception ; ces qualités peuvent disparaître ou se modifier ; elles peuvent être, en outre, bien ou mal connues ; d'où il suit que la définition empirique n'est que l'expression temporaire d'une réalité changeante, qu'elle est progressive et, en un sens, toujours provisoire. Les Définitions géométriques sont les principes mêmes de la science, elles rendent la science possible, elles la créent. Les Définitions empiriques sont non pas des principes, mais des résumés de la science ; elles doivent changer plus ou moins à mesure que la science change, c'est-à-dire à mesure

qu'elle se fait. Dans ce rapprochement, l'auteur montre péremptoirement que la science de la nature ne peut jamais être soumise à la loi des nombres, sans laquelle il n'y a pas de science exacte dans la rigueur du mot.

M. Caro croit pouvoir signaler dans l'auteur de la thèse sur *les Définitions* une sorte d'entraînement et d'intempérance métaphysique, qui est un signe et un symptôme de son âge. Il le rapproche du regrettable Fernand Papillon, si prématurément et si soudainement frappé il y a quelques jours. La différence est que M. Papillon était venu des sciences positives à la métaphysique. M. L. Liard a suivi une marche inverse : il a commencé par la métaphysique pour arriver ensuite à l'étude de la nature. Mais tous deux se sont engagés avec la même hardiesse et la même ardeur dans la voie de la synthèse, au terme de laquelle se trouvent non plus l'antagonisme stérile des sciences et de la métaphysique, mais leur accord et leur harmonie.

Deux écrits de M. Mancini, professeur à l'Université de Rome, et député au Parlement italien.

M. Ch. Lucas fait hommage au nom de l'auteur, M. Pascal Mancini, professeur de droit international à l'université de Rome et député au parlement italien, de deux écrits, l'un intitulé : *Des conflits des attributions entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative* ; et l'autre *De la vie des peuples dans l'humanité.*

Le nom de M. Pascal Mancini, dit M. Lucas, est connu de tous les savants de l'Europe. Comme député, il est l'un des orateurs les plus éloquents du parlement italien ; comme professeur il est l'un des plus renommés des universités d'Italie.

Il a consacré son éloquence et son initiative parlementaire à plusieurs propositions dont deux entre autres méritent une attention particulière. L'une, dont M. Lucas ne parlera pas en ce moment, parce qu'elle se rattache aux travaux de M. Mancini en matière criminelle, qu'il se réserve d'exposer ultérieurement à

l'Académie, est celle relative à l'abolition de la peine de mort. C'est en 1865 qu'à l'occasion de la révision du code pénal italien, M. Mancini proposa cette abolition qui fut votée par la chambre des députés à une imposante majorité, mais fut rejeté ensuite par le sénat.

L'autre proposition, émanée de l'initiative parlementaire de M. Mancini, est celle qui fait l'objet de son écrit sur les conflits des attributions entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative.

Les juristes italiens se réunissent chaque année en Congrès pour discuter les questions qui se recommandent à leur attention par leur importance et leur opportunité. C'est à ce double titre que M. Mancini avait soumis au Congrès juridique tenu l'an dernier à Rome ses idées sur le réglement des conflits d'attributions entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative. L'accueil fait à ses conclusions par la presque unanimité du Congrès juridique, le détermina à en faire l'objet d'un projet de loi qu'il soumit à la chambre des députés. M. Mancini a été nommé président et rapporteur de la commission chargée de ce projet de loi, qui a grande chance d'être adopté, et consacrera un progrès dans l'ordre constitutionnel. Cette question d'attributions entre l'autorité judiciaire et administrative n'intéresse pas seulement l'Italie, dit M. Lucas. Les hommes de science et les hommes d'État s'en préoccupent en France, et l'écrit de M. Mancini sera utilement consulté dans notre pays.

Quand au second écrit sur la vie des peuples dans l'humanité, écrit remarquable qui révèle un profond penseur et qui témoigne d'une grande et solide érudition, M. Lucas déclare qu'il ne croit pas devoir analyser la doctrine qui y est développée sur la nationalité comme base d'un nouveau droit international.

Depuis 1851, M. Mancini professe avec éclat cette doctrine dans les universités d'Italie, et ce dernier écrit est la conclusion et le couronnement de ses idées. L'analyse de cette doctrine appartient donc au savant membre de la section de législation qui doit rendre compte à l'Académie de l'ouvrage récemment publié à Naples par M. Mancini sous le titre de *Droit international,* et qui contient les principaux discours d'ouverture de son cours de droit public, qu'il

's dans la chaire universitaire, et qui contiennent les ts successifs de sa doctrine.

bserver qu'il se trouve sur bien des questions en · avec M. Mancini, soit en matière de législation ncerne l'abolition de la peine de mort et la ' en matière de droit international en ce du droit des gens et l'arbitrage inter- 'ssée par M. Mancini sur la nationa- duirait à des conséquence exces-

r de son esprit, à l'étendue ..e de ses idées. M. Mancini, dit-il, toujours eu chez la race latine une ten- .e à rechercher la consécration juridique d'un droit .ional dans l'humanité. C'est pour l'Italie qu'il revendique surtout cette tendance et il réclame contre l'erreur trop accréditée qui fait dater de Grotius les premières études scientifiques du droit international sur la paix et la guerre.

Soixante-sept ans avant Grotius, P. Bello, jurisconsulte piémontais, avait publié en 1558 un traité *de re militari et de bello* dans lequel il se propose de montrer selon les principes du droit les seules raisons pour lesquelles la guerre est juste. Trente ans après Alberic Gentile, obligé de quitter l'Italie en raison de son esprit novateur, se réfugiait en Angleterre où il professa le droit à Oxford, et publiait trois livres *de jure belli*, qui n'ont pas été inutiles à Grotius.

Scipion Gentile, son frère, allait de son côté professer avec succès le droit publié à Heidelberg.

M. Mancini dit que l'Italie attend l'histoire des services qu'elle a rendus au mouvement progressif du droit international.

Histoire des idées religieuses en Allemagne, depuis le dernier siècle, jusqu'à nos jours par M. Lichtemberger.

La question pénitentiaire, par M. Robin.

M. Rosseeuw-Saint-Hilaire présente à l'Académie, un ouvrage en trois volumes, sous ce titre : *Histoire des idées religieuses en Allemagne, depuis le dernier siècle jusqu'à nos jours.* L'auteur est M. Lichtemberger, ex-professeur à la faculté de théologie luthérienne de Strasbourg. A vrai dire, ce livre est plus large encore que son titre, car il embrasse l'histoire complète de la pensée allemande, dans tous ses domaines, pendant un siècle et demi des temps les plus agités qu'ait traversés l'Allemagne. Le premier essor de la libre pensée naissante, avec Wolf et son école ; Frédéric II, et l'incrédulité française trônant à Postdam avec les beaux esprits français, chargés de la naturaliser sur les bords de la Sprée. Puis la réaction, naturelle et prévue, de ce besoin inné de croire qui est au fond de la vieille race allemande ; Klopstock s'en faisant l'organe dans la poésie, tandis que Goethe prête au panthéisme l'appui de son génie, et de cette personnalité envahissante, de cet insatiable égoïsme qui déborde dans tous ses écrits.

Puis vient le mouvement philosophique si remarquable du début de ce siècle, et Kant son initiateur ; Kant, c'est-à-dire l'insurrection de la raison pure contre les mystères de la foi, et l'homme voulant tout ramener à lui-même et au culte de sa libre pensée, de qui tout émane et à qui tout revient ; puis Fichte, Schelling et enfin Hegel, le roi de l'absolu, le superbe dominateur de la pensée allemande, dans tous les domaines, même dans celui de l'histoire.

Mais ce ne sont pas seulement des idées que l'auteur fait passer devant nous, ce sont aussi des portraits pleins de vérité et de vie. Il y a là toute une série de biographies saisissantes d'intérêt, et qui expliquent le système par l'homme et le milieu où il a vécu. Parmi ces biographies on remarquera surtout celles de Goethe, de Strauss et de Bunsen. Mais il ne faut pas attendre de l'auteur cette impartialité glacée, qui en exposant tour à tour tous les systèmes, se désintéresse d'eux, et laisse le lecteur libre de comparer et de choisir. Non, l'auteur a pris résolûment parti pour la foi chrétienne, et

le Dieu qu'il défend contre le panthéisme de Goethe et contre le Darwynisme de Strauss, ce n'est pas seulement le Dieu du déïste, c'est le Dieu père de Jésus-Christ.

M. Rosseeuw-Saint-Hilaire a terminé en recommandant ce sérieux travail à l'intérêt de l'Académie, comme un curieux spécimen des grandeurs, des audaces, et aussi des égarements de la pensée allemande, chez qui la foi seule est un fruit du terroir, et chez qui l'incrédulité, au moins à son début, ne fut qu'une importation étrangère.

M. Rosseeuw-Saint-Hilaire présente un volume intitulé : *la Question pénitentiaire,* par M. E. Robin, secrétaire de la Société de patronage pour les prisonniers protestants libérés. Cet ouvrage est un compte rendu exact des travaux du congrès pour la réforme pénitentiaire, tenu à Londres en 1872. La division adoptée par l'auteur est excellente. Il s'occupe en premier lieu des moyens de répression ; en second lieu des mesures et des institutions propres à prévenir les crimes et délits ; en troisième lieu des moyens de relèvement des coupables, et en particulier des sociétés de patronage, qu'il considère comme le plus efficace de ces moyens.

Études sur les Tribunaux de Paris,
de 1789 à 1800, par M. Casenave.

M. Pont : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l'auteur, le premier volume d'un ouvrage intitulé : *Étude sur les Tribunaux de Paris de 1789 à 1800*, par M. Casenave, Conseiller à la Cour de cassation.

Cet ouvrage, dont M. Casenave donne aujourd'hui le premier volume au public, a été composé par lui de 1852 à 1869, pendant qu'il appartenait à la cour d'appel de Paris, où il a été successivement Conseiller et Président de Chambre. Érudit, chercheur infatigable, et chercheur intelligent doué d'une merveilleuse sagacité,

l'auteur à peine sorti de l'audience publique qu'il savait si bien diriger, s'enfermait dans les bibliothèques ou dans les dépôts de papiers publics du Palais, et là, seul à seul avec les livres ou papiers, il prenait son audience particulière. Il fréquentait de préférence les archives de la Cour impériale qui alors étaient placées, non point, comme on l'a écrit, dans l'une des tours du quai de l'horloge, mais dans une pièce voûtée, que nous voyons encore par le souvenir, sous le double escalier qui conduisait à l'ancienne salle des assises. Il y découvrit un jour des cartons entassés, dont la masse s'était successivement accrue, et sur lesquels personne depuis qu'ils y avaient été déposés, n'avait jamais porté la main. M. Casenave ne pouvait manquer d'y regarder : il y trouva réunies les minutes des Tribunaux d'arrondissement dont le service avait commencé en janvier 1791 et du Tribunal civil du département qu avait remplacé ces tribunaux sous la constitution de l'an III jusqu'à l'organisation de l'an VIII. L'auteur a fait un examen scrupuleux de ces minutes, il les a complètement dépouillées, il en a pris de nombreux extraits, labeur considérable et d'autant plus appréciable aujourd'hui, que, par l'effet des circonstances, il a un résultat que l'auteur était loin de prévoir quand il l'a entrepris. Le dépôt des archives de la Cour a été en entier la proie des flammes dans l'incendie du Palais-de-Justice allumé par les hommes de la Commune au mois de mai 1871 ; il n'en est resté qu'une feuille d'audience retrouvée parmi les décombres. En sorte que, grâce à des explorations que nul n'avait tentées avant M. Casenave et que personne ne pourrait plus faire maintenant, il sera permis de lire encore dans ces archives détruites, et de voir, dans ces documents si heureusement sauvés, non-seulement le fonctionnement de la justice de 1791 à 1800, mais encore un coin du tableau des mœurs à la fin du XVIII[e] siècle. L'auteur indique cela très-justement, en rappelant ce fragment de l'éloge de l'avocat général Séguier, prononcé par Portalis, le père : « Les causes que les orateurs du barreau ont à discuter ou à défendre, viennent expirer dans l'étroite enceinte des tribunaux ; mais elles naissent sur le vaste théâtre de la société, elles se lient à l'histoire de l'homme, elles forment le tableau le plus fidèle des mœurs de chaque pays et de chaque siècle ; un recueil bien fait

des causes célèbres serait, à chaque époque, le recueil le plus instructif pour l'observateur philosophe. Il avertirait le législateur de la bonté ou de l'insuffisance de ses lois, le magistrat de la tendance qu'il doit donner à ses décisions, le citoyen des vices qu'il doit redouter et des piéges contre lesquels il doit se prémunir de la part des hommes avec lesquels il est obligé de vivre. »

Cependant avant d'aborder l'objet même de l'ouvrage dont les archives judiciaires de la Cour de Paris lui ont inspiré la pensée, M. Casenave jette un coup d'œil général sur l'état des choses ou des juridictions qui existaient à Paris au moment où furent établis des tribunaux dont il se propose de décrire le fonctionnement. C'est la matière de ce premier volume que nous offrons aujourd'hui à l'Académie.

En tête est placé un avant-propos où je remarque un peu de ce découragement qu'indiquent déjà ces mots de Phèdre choisis par l'auteur pour épigraphe : « *Procax libertas civitatem miscuit.* » J'y relève cette réflexion qui suit l'énumération des 10 ou 11 constitutions ou actes constitutionnels édités depuis 1789 : « En politique, il le faut reconnaître, nous ne sommes pas plus avancés qu'au début ; nous avons perdu toutes les illusions dont nos pères avaient pu se bercer, et les abominations du mois de mai 1871 montrent quel genre de progrès a su faire ce peuple à qui ses flatteurs n'ont cessé de répéter qu'il marche à la tête de la civilisation. »

A la suite de l'avant-propos vient une large introduction consacrée aux tribunaux existant en 1789 et à ceux qui furent établis de 1789 à l'an III. Le tribunal révolutionnaire y figure à sa date avec l'indication de ses excès. Mais comme c'est principalement des tribunaux civils que l'auteur entend s'occuper, il s'y arrête plus particulièrement et entre dans les détails les plus curieux sur l'inamovibilité, l'hérédité et la vénalité des charges. « Un jour, dit-il avec M. Royer Collard, un roi de France ayant besoin d'argent, trouva simple de mettre en vente... quoi ? La puissance publique ! Elle fut achetée et devint la propriété des acheteurs. Qui l'eût crû ? De cet opprobre de la vénalité des offices sortit une magistrature admirable, longtemps la splendeur et souvent la force des derniers jours de la monarchie. »

M. Casenave entre ensuite dans le vif de son sujet. Il va décrire les institutions judiciaires qui remplacèrent le Parlement. Mais auparavant il fait connaître l'organisation du Parlement lui-même et des diverses juridictions qui siégeaient à Paris. La matière est divisée en deux parties ayant pour objet : l'une les anciennes juridictions de l'enclos du Palais ; l'autre, les anciennes juridictions en dehors de l'enclos du Palais. Les premières comprenaient : le chapitre de la Sainte-Chapelle, le Parlement, la Chambre des comptes, la Cour des aides, l'Election de Paris, la Cour des monnaies, les Requêtes de l'Hôtel, le Bureau des Finances, la Chambre de la Marée, la Table de Marbre, le Bailliage du Palais, la Chambre des Bâtiments, la Chancellerie du Palais, et la Paneterie de France. — Les secondes étaient : la Prévôté de l'Hôtel du Roi, le Grand-Conseil, le Châtelet, la juridiction consulaire, la juridiction du bureau de l'Hôtel-de-Ville, la juridiction royale du Grenier à sel, les Bailliages, Prévôtés, Capitainerie des chasses, le Tribunal militaire des Suisses, le Tribunal de l'Université, les juridictions ecclésiastiques et le Conseil souverain de Bouillon. — On voit que si la justice ne fut pas bien rendue en France avant 1789, ce ne furent du moins ni le nombre ni la diversité des Tribunaux qui firent défaut. L'auteur expose l'origine, les attributions et le fonctionnement de chacune de ces juridictions. Il fait connaître les principaux personnages qui s'y distinguèrent ; il raconte leur histoire et les traditions de leur famille, rappelant ainsi aux générations nouvelles la gloire judiciaire et l'honneur des anciens.

D'ailleurs le procédé de l'auteur est fort simple. Il définit l'institution ; il en signale les particularités d'après les mémoires et les journaux du temps ; il nomme les magistrats, il les peint. — Dans tout cela, l'auteur est sans prétention aucune ; il expose avec simplicité, même avec bonhomie, mais aussi avec une finesse pleine de naturel. Le livre fourmille de mots bien dits, d'anecdotes piquantes, de récits pleins de charme. — J'appelle l'attention notamment sur le récit des procès de Favras, de Besenval, de Lemintiers, évêque de Tréguier ; et sur les notices biographiques de Berryer, de Molé, surtout de Laffemas, cet homme dont un de nos poètes a fait l'un des personnages d'un drame moderne, et que Despeisses (le conseil-

ler d'état) définissait : *Vir probus, strangulandi peritus.* Mais surtout, je signale la pensée dans laquelle l'ouvrage est conçu. Comme beaucoup d'hommes versés dans la pratique des affaires, M. Casenave ne croit pas à l'utilité de réformes judiciaires souvent proposées, par exemple l'application du jury aux affaires correctionnelles et aux affaires civiles, la nomination des juges par l'élection. Il appelle cela des *essais malavisés*. Il fait voir que ces choses prétendues nouvelles ont fonctionné déjà; il les montre à l'œuvre de manière à en détourner les esprits; et à ce point de vue son livre, outre ses mérites nombreux, pourra exercer une influence utile et bienfaisante.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1874.

SÉANCE DU 3. — M. le Secrétaire perpétuel rend compte des concours dont le terme expirait le 31 décembre 1873.

Pour le prix du budget, il a été adressé :

POUR LA SECTION DE MORALE :

Deux mémoires, sur l'examen critique de la morale utilitaire;

POUR LA SECTION DE LÉGISLATION :

Un mémoire, sur l'état actuel de la législation française et de la législation belge; — et deux mémoires, sur l'histoire des contrats de location perpétuelle.

Pour le prix *Victor Cousin*, il a été adressé deux mémoires, sur la psychologie d'Aristote.

Pour le prix *Bordin*, il a été adressé :

POUR LA SECTION DE MORALE :

Trois mémoires, sur l'universalité des principes de la morale; — et un mémoire, sur les doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle.

POUR LA SECTION DE LÉGISLATION :

Un mémoire, sur l'influence qu'ont exercée particulièrement au XIXe siècle et en France, les lois, les institutions publiques et privées, les mœurs, les doctrines et les écrits des publicistes sur le taux des salaires.

Pour le prix extraordinaire dont le sujet était un *Traité élémenmentaire de droit français* (sections de législation et de morale), il a été adressé seize mémoires.

Ces mémoires sont renvoyés aux diverses sections qui ont à les examiner et à les juger.

L'Académie procède à l'élection d'un vice-président pour l'année 1874 : il y a 25 votants. M. Baudrillart est nommé à l'unanimité des suffrages, et vient prendre place au bureau.

M. Lévêque, en prenant le fauteuil de la Présidence exprime ses remerciements à l'Académie, pour l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à la présider. Il donne aussi un nouveau témoignage de juste regret aux trois membres éminents morts dans le cour de l'année 1873 : MM. Charles Dupin, Amédée Thierry et Odilon Barrot, auxquels il a été tristement appelé à rendre les derniers devoirs, au nom de la Compagnie,

M. Charles Lévêque s'exprime dans les termes suivants :

« Messieurs,

« L'honneur de présider cette Académie est d'un grand prix. Il « renouvelle et semble confirmer l'honneur d'avoir été élu membre de « l'Institut. Celui que vous chargez de diriger vos paisibles et graves « travaux, ne devient-il pas, en effet, votre confrère une fois de plus? « Non que sa tâche soit très-ardue : un guide infaillible qui siège à sa « droite le dispense de tout effort et lui épargne toute erreur ; — mais « votre président, placé au centre et comme au cœur de ce corps sa- « vant, en ressent doublement l'heureuse activité et la vie féconde.

« Personne n'aura jamais plus fortement que moi compris ce pré- « cieux avantage ; personne ne vous en aura gardé une gratitude « plus durable.

« Mais la vice-présidence de 1873 a imposé à celui que vous y « aviez élevé, une suite de tristes épreuves. Il lui a fallu, en l'ab- « sence du président vénéré que son âge retenait souvent loin de « vous, rendre les derniers devoirs à deux éminents confrères, « MM. Charles Dupin et Amédée Thierry. Bien plus : par une fatalité

« douloureuse, il a dû mener lui-même le deuil de votre président, « lui dire en votre nom le suprême adieu, et prendre définitivement « sa place et ses fonctions cinq mois avant la nouvelle année.

« Qand M. Odilon Barrot occupait ce fauteuil, vous aimiez à « trouver en lui l'éclat de la renommée, l'autorité que confère une « longue expérience des hommes et de la vie, le souvenir d'une « carrière brillante, les qualités persistantes du jurisconsulte et de « l'orateur, avec une douce bonhomie, une aménité sincère et affec« tueuse et l'attrait d'une inaltérable jeunesse de cœur. Ce vétéran « des luttes parlementaires avait conservé, par un rare privilége, la « sérénité de l'âme ; et ce trait de son caractère était entre lui et « notre Académie une convenance de plus.

« En rentrant aujourd'hui dans vos rangs, il vous aurait adressé « de ces paroles aimables et émues qui lui venaient si naturellement. « Votre bienveillance oubliera, ou plutôt elle a oublié déjà depuis « un an ce qui manque à celui que d'avance vous aviez appelé à « lui succéder. Notre illustre et si cher sécrétaire perpétuel, et le « savant et dévoué confrère que vous venez de m'adjoindre à ma « grande joie, m'aideront à ne pas rester trop au-dessous de ma « tâche. Puisse cette tâche si flatteuse se borner à écouter vos com« munications, vos rapports et vos jugements. Puisse l'année acadé« mique que nous inaugurons aujourd'hui n'avoir d'autre histoire « que celle de vos nobles travaux. »

L'Académie nomme les deux membres de sa commission administrative qui sont en même temps membres de la commission centrale administrative de l'Institut. Vingt-quatre voix se portent sur M. Barthélemy Saint-Hilaire, vingt-cinq sur M. Reybaud qui sont réélus.

M. Giraud, présente de la part de M. Antonin Rousset, sous-inspecteur des forêts, le premier volume du *Dictionnaire général des forêts* qui, dans cette première partie en comprend la législation et l'administration.

M. Zeller est admis à donner lecture d'un mémoire ayant pour sujet: *Des causes et du caractère de la lutte du sacerdoce et de l'Empire, et de la querelle des investitures avant Grégoire VII.*

Séance du 10. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : — *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant l'année 1871 ;* — *Colonie agricole et pénitentiaire de Mettray fondée par MM. de*

Metz et de Courteilles (Procès-verbaux, Rapports, Discours, etc.) — *Bulletin de la société des agriculteurs de France.* — Dépôt à la Bibliothèque; remerciements.

M. Barthélemy Saint-Hilaire offre en hommage à l'Académie la troisième édition revue et corrigée de sa traduction de la Politique d'Aristote. Il offre en même temps un écrit qu'il vient de publier sous le titre de : *A la démocratie française.* Des remerciements lui sont adressés par le président de l'Académie.

M. Lévêque présente la deuxième édition du livre de M. Henri Joly, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon, sur *l'instinct, ses rapports avec la vie et avec l'intelligence,* et il appelle l'attention et l'intérêt sur cet ouvrage.

M. P. Pont lit un rapport étendu et savant sur un ouvrage intitulé : *les grands jurisconsultes,* par M. Rodière, professeur à la faculté de droit de Toulouse,

M. Zeller continue la lecture de son mémoire *sur les causes et le caractère de la lutte du sacerdoce et de l'empire et la querelle des investitures avant Grégoire VII.*

M. Drouyn de Lhuys, au nom de la commission nommée pour juger le concours Halphen, fait un rapport sur ce concours dont le prix triennal doit être décerné, suivant le vœu du fondateur, « soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui d'une manière pratique, par ses efforts ou par son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire. »

Il s'est présenté cette fois quatre concurrents dont les deux premiers ne remplissaient, en aucune façon, les conditions du programme. L'un, qui ne se nomme pas, a adressé à l'Académie une collection intitulée : *les Gloires de la France,* consistant en trente-cinq portraits accompagnés d'une légende fort succincte ; l'autre, M. Bourguignon, n'a présenté à l'appui de sa candidature qu'un livre ayant pour titre : « *Éléments généraux de législation française ; exposition des notions fondamentales du droit civil, du droit pénal, et du droit public et administratif, à l'usage des gens du monde et des divers établissements d'instruction publique.* »

Le troisième concurrent, M. Véret déjà connu de l'Académie pour s'être présenté aux concours de 1866 et 1869, est l'auteur de plusieurs publications et notamment *d'un traité d'agronomie pratique à l'usage des écoles primaires.* M. Véret a cherché surtout à répandre

au sein des populations de la campagne des connaissances élémentaires propres à les placer dans de meilleures conditions d'aisance et de moralité.

Le quatrième concurrent est M. Gréard, inspecteur général de l'Instruction publique, directeur de l'enseignement primaire du département de la Seine, lequel a présenté deux ouvrages ; le premier intitulé : *Extrait du bulletin de l'enseignement primaire du département de la Seine* (1866-1870) ; le second intitulé : *l'Instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine* (1871-1872).

Composées de pièces administratives ces deux publications contiennent d'abord des notes, des mémoires adressés au préfet de la Seine ; puis des ordres et des circulaires de service général, des arrêtés et des programmes. Tous ces documents ont pour objet l'enseignement primaire dont ils constatent l'état exact et l'extension progressive, ainsi que l'examen des améliorations ou des réformes pratiques qu'il est possible d'y introduire. La sûreté des renseignements et des vues, l'amour sincère dont l'auteur paraît pénétré pour le bien, donnent à ces deux recueils l'intérêt sérieux qui convient à l'importance du sujet. Après avoir passé rapidement en revue les établissements d'enseignement primaire supérieur de Paris, M. Gréard étudie dans son ouvrage principal l'enseignement primaire élémentaire à Paris. Cet enseignement comprend cinq catégories : les écoles proprement dites, les salles d'asile, les cours d'adultes, les cours d'apprentis et les écoles libres. Sur chaque catégorie d'établissements, mais principalement sur les écoles proprement dites, M. Gréard fait connaître les améliorations déjà opérées et les perfectionnements qu'on peut obtenir encore. Ces améliorations réalisées concernent l'augmentation des écoles et leur meilleure organisation pédagogique ; la formation de bons instituteurs et de bonnes institutrices dans des écoles normales primaires qui ont été créées à Paris en octobre 1872 et en 1873 ; le traitement plus élevé qui vient d'être accordé aux instituteurs et à leurs adjoints, afin de rémunérer plus convenablement leurs excellents services et d'en assurer l'utile continuation ; la bonne distribution de l'enseignement primaire dans des classes moins chargées d'enfants, et à l'aide de méthodes qui permettent de donner cet enseignement à des degrés divers en le divisant, et complet néanmoins à chaque degré. M. Gréard a divisé en effet l'enseignement des écoles en trois cours dont chacun est réglé par un programme distinct. Ces programmes sont échelonnés de telle sorte que l'enfant,

s'il est interrompu dans ses études sans pouvoir les terminer, emporte non un fragment informe du cours total, mais un ensemble de notions d'un degré plus ou moins élevé suivant le temps qu'il aura passé à l'école.

Chaque cours est fractionné en autant de divisions qu'il le faut pour que chaque enfant puisse être à son tour l'objet de l'attention du maître. Toute classe doit comprendre un nombre restreint d'élèves et ce nombre diminue à mesure que l'enseignement augmente d'importance. L'achèvement des études dans ces divers cours a pour sanction un certificat qui devient le couronnement naturel des classes régulières et qui est en même temps, pour les efforts des maîtres et des élèves un but nettement déterminé et un utile stimulant. Une instruction vivifiante, donnée dans ces divers cours à l'aide de livres, de cartes, de tableaux démonstratifs de toute sorte et d'explications orales qui la font pénétrer dans l'esprit des élèves, est substitué à un enseignement routinier et à des méthodes pour ainsi dire mécaniques. Le maître ne doit faire appel à la mémoire, et s'adresser aux sens de l'élève que pour atteindre son intelligence.

Ces importantes améliorations sont, en grande partie, l'œuvre de M. Gréard. Identifié depuis près de dix ans avec l'enseignement primaire du département de la Seine, M. Gréard a singulièrement coopéré aux notables progrès qu'il a faits. La sûreté et la précision dans les vues, la connaissance des moyens, la tendance invariable vers un résultat pratique, une initiative intelligente, un dévouement zélé, marquent l'utile intervention de M. Gréard à ce sujet, et l'heureuse influence qu'il a exercée sur les perfectionnements de l'Instruction primaire. C'est après s'être rendu compte de ces perfectionnements que le jury international de l'exposition de Vienne, a décerné à la ville de Paris le diplômé d'honneur pour son enseignement primaire, récompense d'autant plus précieuse qu'elle n'a été accordée au même titre qu'à deux pays, la Saxe et la Suède, dont la supériorité, sous ce rapport, était depuis longtemps établie.

M. Gréard, qui par ses livres et par ses travaux a ainsi contribué à améliorer l'enseignement primaire à en étendre les progrès, remplit toutes les conditions du concours, et mérite d'obtenir le prix Halphen que la commission propose de lui accorder.

L'Acadmie, adoptant les conclusions de la commission, décerne le prix Halphen à M. Gréard, dont le nom sera proclamé en séance publique.

Séance du 17. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : — *La philosophie moderne, par M. Vincenzo Lilla*; — *Bulletin de l'Institut national génevois*, t. 18. — Dépôt à la bibliothèque; remerciements.

M. Caro, en présentant à l'Académie, de la part de M. Louis Liard, ancien élève de l'école normale et agrégé de philosophie, un volume ayant pour titre : *Des Définitions géométriques et des Définitions empiriques*, fait ressortir les caractères particuliers et les mérites distingués de cet ouvrage.

M. Zeller continue et achève la lecture de son mémoire sur *les causes et le caractère de la lutte du sacerdoce et de l'empire et la querelle des investitures avant Grégoire VII.*

M. le Secrétaire perpétuel commence la lecture d'un mémoire sur Beguelin, membre de l'Académie de Berlin, et commentateur de la monadologie de Leibniz, mémoire qu'avait préparé, pour être communiqué à l'Académie, Fernand Papillon qu'une mort prématurée a si malheureusement enlevé à la science et à la philosophie.

Séance du 24. — M. Franck, en présentant à l'Académie de la part de l'auteur, M. Rabbinowitz, un livre intitulé : *la législation civile du Talmud*, fait sommairement connaître tout l'intérêt qui s'attache à cette curieuse et importante publication.

M. Geffroy commence la lecture d'une étude sur *François Guichardin*, d'après les œuvres inédites que viennent de publier les descendants du célèbre historien et de l'habile politique florentin.

Séance du 31. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : — *Statistique des prisons et établissements pénitenciaires pour l'année 1870*, par M. Jaillant, directeur de l'Administration pénitentiaire. — *Bulletin de la Société de tempérance* année 1873. — *Statistique municipale de la Ville de Paris* (année 1872, janvier 1873). — Dépôt à la bibliothèque; remerciements.

M. Franck, en présentant un volume ayant pour titre : — *Essai sur les institutions politiques, religieuecs, économiques et sociales de l'Empire des Incas*, par M. Charles Wiener, fait ressortir tout ce qu'il y a d'intéressant et d'instructif dans cet ouvrage.

M. Paul Pont lit un curieux et savant rapport sur *une étude des Tribunaux de Paris de 1789 à 1800*, par M. Cazenave, conseiller à la cour de cassation.

M. Rosseeuw Saint-Hilaire entretient l'Académie d'un livre de M. E. Robin, secrétaire de la Société de patronage pour les prisonniers libérés protestants sur la *question pénitentiaire*. Il fait connaître l'esprit dans lequel est conçu cet ouvrage et les résultats qu'il présente.

M. Levasseur fait deux rapports verbaux, l'un *sur les missions catholiques françaises*, par l'abbé E.-J. Durand, ancien missionnaire ; l'autre *sur un cours de géographie commerciale de l'Ecole supérieure de Commerce de Marseille*, par M. P.-J. Bainier, licencié ès-sciences.

M. Geffroy continue et achève la lecture de son mémoire sur François Guichardin. A la suite de cette lecture, M. Nourrisson présente quelques observations.

M. le Secrétaire perpétuel reprend la lecture du mémoire de M. Fernand Papillon sur *Nicolas Beguelin*, membre de l'Académie de Berlin, commentateur de la monadologie de Leibniz.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE FÉVRIER 1874.

Séance du 7. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : — *Les Puységur, leurs œuvres de littérature, d'Economie politique et de science*, par M. le marquis de Blosseville ; — *La France, le pape, et l'Allemagne*, par M. Louis Guillebert ; — *Discours prononcé par M. Carlo Cesarini à la cour d'appel de Florence, pour l'inauguration de l'année judiciaire de 1874* ; — *Bulletin mensuel des Agriculteurs de France :* — Dépôt à la bibliothèque ; remerciements.

M. Valette présente au nom de l'auteur, M. Ludovic Sciout, un livre intitulé : *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*. Il indique l'intérêt historique qui s'attache à cet ouvrage et fait connaître l'esprit dans lequel il a été conçu.

M. Nourrisson lit un mémoire sur *l'âme de l'homme*. A la suite de cette lecture, M. Lévêque présente des observations dans le sens même du mémoire de M. Nourrisson.

M. le Secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de de M. Fernand Papillon sur *Nicolas Beguélin*, membre de l'Académie de Berlin, commentateur de la monadalogie de Leibniz.

L'Académie décide que les sections d'histoire et de législation seront convoquées samedi prochain, à 11 heures, pour présenter des listes de candidats aux places devenues vacantes par suite des décès de M. Amédée Thierry et de M. Odilon Barrot.

Séance du 14. — M. le président annonce à l'Académie la perte douloureuse qu'elle vient de faire de l'un de ses membres éminents et des plus anciens, M. Michelet, décédé à Hyères, le 9 février 1874.

Sont offert à l'Académie les ouvrages suivants : *Vie et mort de Jean de Barneveld, grand pensionnaire de Hollande,* par John Motley. — *Essai sur la Mettrie, sa vie et ses œuvres,* par M. Nérée Quépat. — *Législation et industrie* (Extrait des Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix), par M. Bonnier, juge de paix. — Dépôt à la Bibliothèque ; remerciements.

M. le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. Ad. Dareste, Président de l'ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation, qui se présente comme candidat à la place vacante dans la section de législation.

M. de Parieu lit un mémoire sur *quatre généraux de la guerre de trente ans.*

M. Fouillée communique un travail *sur les causes philosophiques du procès de Socrate.*

M. le Secrétaire perpétuel achève la lecture du mémoire de M. Fernand Papillon sur *Nicolas Beguelin, membre de l'Académie de Berlin, commentateur de la monadologie de Leibniz.*

Séance du 21. — Il est fait hommage à l'Académie des ouvrages suivants : *Etudes pratiques sur le code pénal* (*première, cinquième et septième études*), par M. Antoine Blanche. — *La morale universelle,* par M. Eschenauer. — *Le travail, étude philosophique, morale et politique,* par M. le docteur Boillet. — Dépôt à la Bibliothèque; remerciements.

M. Giraud présente à l'Académie les trois ouvrages suivants : 1° *De l'enseignement du droit, et spécialement du droit romain dans les facultés de l'Etat,* par M. Séligman, président du Tribunal d'Annecy; 2° *Les pénalités de l'enfer du Dante, suivies d'une étude sur Brunetto Latini* apprécié comme le maître de Dante, par feu M. Ortolan, professeur de législation pénale comparée à la faculté de droit de Paris; 3° *L'état de la France au 18 brumaire,*

par M. Félix Rocquain. M. Giraud entretient l'Académie des mérites divers de ces trois ouvrages.

M. Nourrisson continue la lecture de son mémoire sur *l'âme de l'homme.*

Séance du 28. — M. le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie la perte qu'elle vient de faire d'un de ses six associés étrangers, M. Quételet, directeur de l'Observatoire royal de Belgique, et secrétaire perpétuel de l'Académie de Belgique, décédé à Bruxelles le 17 février dernier.

Il donne lecture d'une lettre du fils de M. Quételet, qui fait part à l'Académie de cette triste nouvelle et auquel seront exprimés les justes regrets qu'en éprouve l'Académie.

M. Lévêque présente deux ouvrages, l'un ayant pour titre : *Études esthétiques*, par M. J.-E. Alaux, docteur ès-lettres et agrégé de philosophie, l'autre sur la *Morale universelle*, par M. Eschnauer. Il entretient l'Académie de l'objet et du mérite de ces deux ouvrages.

M. Franck donne lecture d'un mémoire sur la *Législation civile du Talmud*, traduit et annoté par le docteur J.-M. Rabbinowitz.

M. Martha, au nom de la section de morale, fait un rapport sur le concours pour le prix fondé par M. le baron de Stassart, prix dont le sujet était : *Une étude sur Channing considéré comme moraliste.*

Pour ce concours, prorogé deux fois et dont le terme expirait le 31 décembre 1872, l'Académie a reçu trois mémoires étendus concernant le célèbre Américain qui, durant quarante années du plus pacifique apostolat, se proposa de résoudre les plus graves problèmes de morale où paraît engagé l'avenir des sociétés modernes.

Le mémoire n° 3, avec cette devise : *c'est chose facile que de lire, mais le difficile est de réfléchir*, traite le sujet d'une manière assez peu conforme au programme de l'Académie et manque trop souvent de mérite, soit de fond, soit de style. L'auteur y raconte longuement la vie de Channing, non sans intérêt toutefois ; il se livre à des analyses beaucoup trop étendues et prolonge les citations qu'il multiplie sans savoir les choisir ni les borner. Par un défaut plus grave, il insiste sur les points qu'il était recommandé d'éviter, et, au lieu d'étudier Channing comme moraliste, il le considère surtout comme ministre évangélique, et, s'engageant dans le conflit des sectes religieuses, il discute sans fin des questions théologiques. Dans sa conclusion, il sort encore plus du sujet en traçant de lui-même l'image d'une espèce

de religion civile qui tient de Channing et de Rousseau, à la fois chrétienne et philosophique, et que la loi devrait obliger tout citoyen à pratiquer.

La section n'insiste pas sur ce mémoire, dont le style est souvent défectueux et auquel manque aussi la sûreté dans les appréciations.

Le mémoire n° 1, ayant pour épigraphe : « *Boston has given us another Franklin, another guide to the regions of virtue,* » répond beaucoup mieux au programme de l'Académie. C'est un travail complet sur Channing, dont l'auteur embrasse dans son plan toutes les œuvres, celles même qui n'ont pas été traduites dans notre langue. Malgré la diversité des matières, l'auteur ne perd pas de vue le moraliste, et, quand il touche à des points de théologie, c'est toujours pour aboutir à des conclusions morales.

La biographie et les analyses sont assez habilement mêlées et fondues ensemble dans de justes proportions, le style en est animé, et trop dans quelques endroits. Ses jugements eux-mêmes manquent de mesure dans des passages de polémique agressive soit politique, soit religieuse. Mais ces passages sont des hors-d'œuvre et qu'il est facile de faire disparaître. Malgré ce défaut, le mémoire dans son ensemble est judicieux, toujours intéressant; il fait bien comprendre l'utile beauté de cette prédication populaire de Channing dont le but constant a été de relever l'homme, le pauvre surtout, et de relever moins encore sa condition que son âme. Vivement écrit et non sans une communicative sympathie pour Channing, ce mémoire retrace, d'une manière exacte et ample, l'image du moraliste américain dont il a apprécié l'œuvre avec une sincère et expansive admiration qui n'exclut pas pourtant une certaine indépendance critique.

Le mémoire n° 2 ayant pour épigraphe : « *Beati mites quia possidebunt terram,* » a des qualités qui manquent au précédent. Le style y est plein et ferme, les pensées y sont plus condensées et aussi plus originales, et s'il ne s'agissait que de mérite littéraire, cette étude sur Channing serait hors de pair dans le concours. Mais dans l'ensemble de la composition, elle ne répond pas assez au vœu de l'Académie qui a été de faire connaître l'œuvre de Channing et son apostolat moral. L'auteur présente le plus souvent les idées du célèbre prédicateur sous une forme synthétique et abstraite, comme s'il exposait la doctrine d'un philosophe spéculatif ou d'un froid publiciste.

Ce mémoire où l'onction manque, n'a pas non plus de justes proportions; l'auteur qui est catholique, se croit obligé de défendre sa foi et de discuter longuement la théologie de l'unitairien. Il entreprend des digressions politiques qui ne sont pas à leur place, et il se livre à des comparaisons qui n'ont pas plus de fondement et d'a-propos. On voudrait aussi trouver dans l'éloge de Channing un peu plus d'abandon, une sympathie moins tempérée que le désir de n'être que juste.

Les deux mémoires inscrits sous les nos 1 et 2 présentent deux solides études qui ont les qualités et les défauts les plus opposés.

Le mémoire no 1 fait bien connaître Channing, et le fait aimer. Le no 2, supérieur à l'autre par le style, est moins propre à répandre la renommée du moraliste américain, surtout parmi cette classe de lecteurs qui, sur ce sujet, ont besoin de tout apprendre. Aussi la section de morale après avoir longtemps balancé entre ces mérites si divers qui n'ont pas de commune mesure, propose de partager le prix entre les deux mémoires 1 et 2.

L'Académie adoptant les conclusions de la section de morale, partage le prix entre le mémoire no 1 dont l'auteur est M. Félix Cadet, inspecteur des écoles primaires de Paris, et le no 2 dont l'auteur est invité à se faire connaître.

Le Gérant responsable,

Ch. VERGÉ.

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD

RUE BONAPARTE, À PARIS

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTE RENDU DES SÉANCES

Par M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES

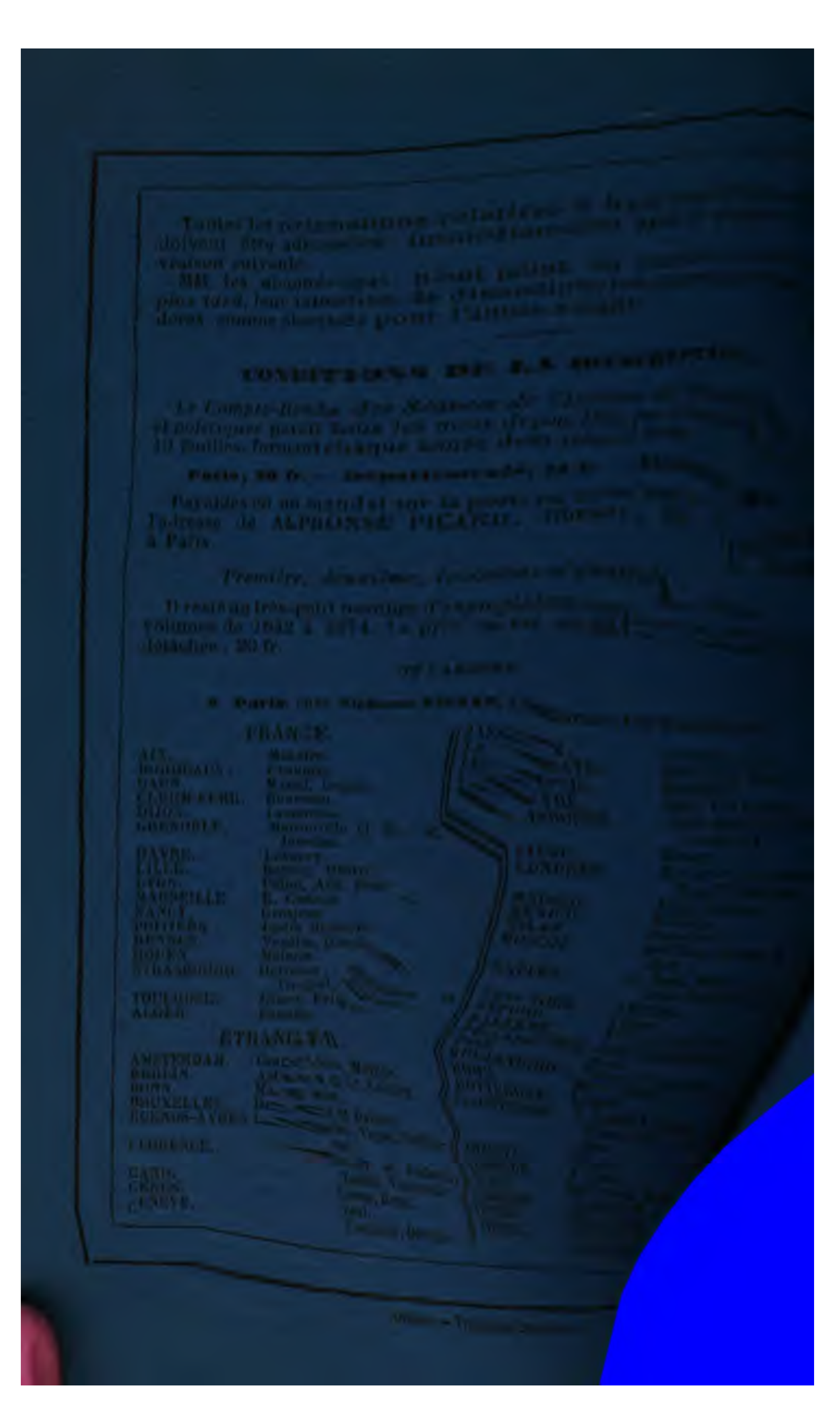
DOCUMENTS HISTORIQUES

PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

FASCICULE

EXTRAIT DES

COMPTES ET MÉMORIAUX DU ROI



Toutes les réclamations

doivent être adressées

MM. les abonnés

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie

Paris, 20 fr. — Départements,

l'adresse de ALPHONSE PICARD,

à Paris.

Première, deuxième,

volumes de 1842 à 1874.

détachée, 20 fr.

ON S'ABONNE

à Paris

FRANCE.

AIX.	
BORDEAUX.	
CAEN.	
CLERMONT-FERR.	
DIJON.	
GRENOBLE.	
HAVRE.	
LILLE.	
LYON.	
MARSEILLE.	
NANCY.	
POITIERS.	
RENNES.	
ROUEN.	
STRASBOURG.	
TOULOUSE.	
ALGER.	

ÉTRANGER.

AMSTERDAM.	
BERLIN.	
BONN.	
BRUXELLES.	
BUENOS-AYRES.	
FLORENCE.	
GAND.	
GÊNES.	
GENÈVE.	

LONDRES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Par M. Ch. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

[illegible] ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME [illegible] ([illegible] DE LA COLLECTION)

Mai 1874. — 5e Livraison.

PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,

82, RUE BONAPARTE

1874

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et Jurisprudence. — Économie politique et Finances. — Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le V[e] volume [illegible]

[illegible]

Communications des savants étrangers.

L'AME DE L'HOMME.

L'homme est-il le dernier terme de la création? Ou bien y a-t-il, dès maintenant, des êtres plus parfaits que l'homme, et l'homme lui-même devra-t-il un jour disparaître pour céder la place à une créature dont il n'aura été que la préparation? L'homme se trouve-t-il vraiment être la fin de l'univers, ou n'est-ce que sous l'empire d'un puéril orgueil et comme fasciné par son ignorance qu'il peut se persuader que tout, dans l'univers, a été fait pour lui? — Quelque mystérieuse que soit l'idée de l'universalité des êtres et de l'universelle finalité, il reste incontestable que le monde est parvenu, par des progrès successifs, à l'état présent, et qu'entre l'état présent du monde et la constitution de l'homme se découvre une manifeste et admirable harmonie.

Supposez l'homme isolé de l'univers, et l'homme devient un être incompréhensible. Car l'homme est le sommet d'une série et son existence implique toutes les existences qui l'ont précédée. Mais supposez l'univers destitué de la présence de l'homme, et l'univers devient inexplicable. La lumière, la chaleur, l'électricité n'en continueront pas moins, il est vrai, à épancher des torrents de vie, les affinités à diversifier à l'infini, par le rapprochement ou la combinaison des atomes, les propriétés des corps; les végétaux à étaler leurs trésors de couleurs, de parfums et de saveurs; les animaux à exercer leurs organes puissants ou délicats. Mais ce spectacle

ne sera plus qu'un non-sens, parce qu'il n'aura plus de spectateur, et ce bel ordre des choses aboutira à une éclatante ineptie, parce que tous ces moyens si savamment agencés ne concourront plus à aucune fin.

« Si l'homme disparaissait de la terre, s'écriait éloquemment Buffon, qui porterait le sceptre du monde? »

En effet, voyez ! quelques vicissitudes que subisse la terre, son régime n'est-il pas, en somme, constant relativement à l'homme? Et ces vicissitudes mêmes ne sont-elles pas merveilleusement appropriées à nos besoins?

L'alternative des jours et des nuits, la succession des saisons, cet ensevelissement réparateur où couvent pour s'épanouir bientôt de nouveaux et inépuisables germes de vie; les plantes et les animaux variant avec les climats, et, en dépit de cette variété même, les animaux utiles, tels que le bœuf ou le cheval, les plantes indispensables tels que le blé et les graminées suivant l'homme en quelque sorte dans sa marche autour du globe; toute cette économie de la nature ne correspond-elle pas en perfection avec l'économie même de l'être humain? Une poésie enfantine a pu seule rêver un éternel midi et un printemps éternel, des fleuves de lait et des ruisseaux de miel. Combien la réalité ne dépasse-t-elle point ces extravagantes imaginations ! Il n'y a pas jusqu'à la composition de l'atmosphère et à la distribution de la lumière qui ne soient en accord manifeste avec nos organes. Plus rare ou plus dense, l'air ne serait pas respirable, et les sons qui s'y propagent ne seraient pas entendus. Plus éclatante ou plus faible, plus lente ou plus rapide, la lumière ne nous éclairerait pas. Et il en est du tact, du goût et de l'odorat, comme de l'ouïe ou de la vue.

L'extrême chaud ou l'extrême froid, des sucs trop piquants ou trop doux, de trop fortes odeurs n'arrivent pas jusqu'à nous. Il faut à nos sens une moyenne qui ne leur manque presque jamais. Tant se trouvent sagement entendus les rapports entre la terre et l'homme qui l'habite !

Mais si la terre a été faite visiblement pour l'homme, ce n'est pas moins pour s'approprier la terre que l'homme a été créé. Que Pline ne nous représente plus, dans ses sinistres peintures, l'homme d'abord jeté nu sur la terre nue, puis obtenant à grand'peine sa nourriture de cette terre marâtre. Que Rousseau cesse de répéter « que tout est bien en sortant des mains de la nature, que tout dégénère entre les mains de l'homme. » Cet être chétif, dont les premiers vagissements sont en effet comme un cri de faiblesse et de détresse, cet être chétif s'affermit peu à peu et s'aguerrit. Centuplée par son intelligence, maîtrisée par sa volonté, sa force musculaire plie, surmonte, conquiert toutes les forces qui l'enveloppent, et le plus faible des fils de la terre en devient bientôt le dominateur. Il ne la domine d'ailleurs que pour l'améliorer. Sous son influence l'atmosphère s'épure, les eaux prennent un facile et limpide cours, les champs se fertilisent, les plantes s'enrichissent de teintes ou de saveurs nouvelles, les animaux dépouillent leur férocité, toute la nature se pare de splendeurs qu'elle ne connaissait pas. Que l'homme se montre, et, comme au coup de baguette d'un magicien, la terre se transforme. Que l'homme se retire, et, semblable au corps qu'une main habile ne supporte plus, la terre

retombe de son propre poids dans une sorte de chaos pestilentiel. Entre l'homme et la terre se découvre une double et indissoluble harmonie.

Cependant, quand et comment l'homme est-il apparu sur cette terre qui lui était destinée?

A consulter la tradition, ce serait à une date relativement récente qu'on devrait rapporter l'apparition de l'homme sur la terre. De quels charmes d'ailleurs, de quelles pures et ineffables délices l'imagination ne se plaît-elle point à embellir l'état paradisial? Jeunesse, vigueur, beauté, innocence, génie, elle prodigue au premier homme tous les dons de l'esprit et du corps, et c'est au sein d'une nature enchanteresse qu'elle aime à se figurer cette créature fortunée.

Or, il semble que la science soit venue de son souffle puissant dissiper ces illusions.

C'est à une époque extrêmement éloignée, à plus de cent mille ans avant les temps historiques, que certains géologues et certains paléontologistes reculent l'origine de l'homme. Après avoir découvert onze espèces de singes fossiles, ils estiment que l'homme fossile a été enfin trouvé à Engis, par exemple, à Néanderthal, et, d'après l'inspection de son crâne, lui assignent un rang intermédiaire entre les hommes actuels et les grands singes anthropoïdes. Ils n'hésitent même pas à croire que cette forme inférieure du crâne pourrait en supposer de plus inférieures encore. Tout compté et rebattu, c'est de l'époque miocène, ou même de plus loin, qu'ils datent l'existence de l'homme, qui, de la sorte, aurait vécu en même temps que des espèces disparues et au milieu d'une faune depuis renouvelée au moins deux

fois. L'invention des cités lacustres, la mise au jour de silex et d'os taillés qui révèlent une grossière mais très-ancienne industrie, n'ont pas peu contribué à corroborer ces affirmations. Il ne saurait donc plus être question des splendeurs de l'Éden. L'homme primitif aurait été un individu de tout point fort misérable, assez approchant des individus de la race australienne, et, pour marquer les degrés successifs par lesquels il s'est élevé à l'état présent, on a distingué un âge de pierre, un âge de bronze, un âge de fer. L'âge d'or a été placé devant nous.

Quelque assurance qu'on mette à fes produire, ces doctrines n'en restent pas moins, par plus d'un côté, problématiques, et, sans doute, on se presse trop de tirer d'observations qui paraissent certaines des conclusions qui restent fort contestables. Pourquoi, en effet, les hommes fossiles seraient-ils nécessairement les premiers hommes, et non pas les derniers survivants ou les successeurs dégénérés d'une race autrefois florissante? Pourquoi encore, ainsi que le pensait Agassiz, les silex taillés n'appartiendraient-ils point à des bimanes qui auraient été spécifiquement différents de l'homme? Ou enfin ne s'est-on jamais fait illusion en considérant comme un ouvrage de l'art ce qui pourrait bien n'être, en plus d'un cas, que le résultat de l'action spontanée et comme d'un jeu de la nature?

Manifestement, à discuter de pareilles questions, et quelque solution qu'on adopte, on en est réduit le plus souvent à des hypothèses. Mais ce qui n'est nullement hypothétique, c'est que toutes les révolutions successives du globe se sont accomplies en vue de la

production définitive de l'homme. « La date assignée à la première apparition de l'homme, écrit lui-même Lyell, est extrêmement moderne relativement à l'âge de la faune et de la flore existantes, ou même relativement à l'époque où la plupart des espèces vivantes d'animaux et de plantes ont adopté leur distribution géographique actuelle. » Aussi bien, il importe, après tout, assez peu qu'on assigne telle date ou telle autre à l'apparition de l'homme sur la terre. A le bien prendre, le temps même n'est rien, alors surtout que le seul être qui mesure le temps, alors que l'homme n'existe pas.

Hâtons-nous de l'ajouter. La thèse de l'antiquité incalculable de l'homme n'intéresse la plupart des théoriciens qui la soutiennent, qu'autant qu'elle sert de base à une autre thèse qu'ils ont expressément à cœur. Cette thèse principale est celle de l'action secrète mais continue des causes naturelles. C'est en effet de cette action latente que quelques naturalistes se sont avisés de dériver la diversité progressive des êtres, dont l'homme occupe présentement les sommets. Successivement moisissure, infusoire, insecte, poisson, reptile, mammifère, l'homme, à ce compte « serait redevable de son origine à une transformation insensible des espèces du monde animal qui s'en rapprochent le plus. » Donc, pas de couple primitif. L'homme devrait avoir été produit partout où des milieux favorables se sont rencontrés. Ce ne serait pas du reste « dans l'ordre d'une série simple, mais dans celui des branches d'un arbre, que les nombreuses espèces d'êtres se seraient élevées peu à peu et par le laps de milliers d'années,

jusqu'à leur hauteur actuelle, en partant d'êtres primitifs qui présentaient un commencement d'organisation. » Conséquemment et par l'évolution croissante d'un germe éclos on ne sait ni où, ni quand, ni comment, l'homme aurait un jour surgi, non point pour devenir prochainement un Adam dégénéré, mais primate, quadrumane, singe peu à peu perfectionné et qu'emporte vers des cimes inconnues la loi irrésistible du progrès.

Assurément, il est plus excellent de produire un germe d'où sortiront à leur heure toutes les puissances qu'il contient, que de poser d'un seul coup une œuvre accomplie; et l'embryon qui deviendra Minerve, est chose sans comparaison plus parfaite que Minerve s'élançant tout armée du cerveau de Jupiter. C'est ainsi que le spectacle de la nature nous atteste qu'a procédé le Créateur. Sa volonté une s'est manifestée, comme elle se manifeste encore, par des effets successifs. Mais d'un côté, ce serait une erreur de croire que cette succession qui est progrès, soit une succession sans fin, parce que alors ce serait une création sans but. Ce qui est vrai, c'est que la fin dernière qu'il s'est proposée, nous demeure impénétrable. — D'autre part, il n'est pas moins contraire à la raison qu'à l'expérience, d'imaginer que d'une masse unique résulte, par voie d'évolution, la variété totale des êtres. Comme les couches de terrains se sont superposées aux couches pour former le globe que nous habitons, les êtres, il est vrai, se sont superposés aux êtres, et la disparition des uns a été la condition de l'apparition des autres. Mais s'il y a série dans les êtres, cette série n'est pas continuité, et s'il est indubitable que la nature ne fait pas de sauts,

« *natura non facit saltus,* » il faut entendre qu'elle procède par des transitions habilement ménagées, et non point que tout soit un en substance et varié seulement par les manifestations.

Comment d'ailleurs ne pas le remarquer? La formation d'êtres organiques aux dépens d'une matière primitive inorganique se trouve en dehors de toute expérience de même qu'elle dépasse toute conception. Car, si la vie n'était pas déjà dans les éléments d'où on prétend la tirer, comment en sortirait-elle? Et si elle y est, comment ne pas distinguer les éléments qui la renferment de ceux qui en sont absolument dépourvus?

La production de l'homme en particulier ne saurait être considérée comme la résultante de transformations même innombrables. Jamais effectivement l'embryon humain n'est à aucue époque un articulé, un mollusque, un rayonné, mais toujours un vertébré. Jamais, non plus, on n'a vu l'homme se propager autrement que par voie de génération sexuelle. Les forces de la nature seraient-elles donc actuellement épuisées? Ou, au contraire, les conditions dans lesquelles l'homme a pu naître, n'ont-elles pas dû être identiques à celles dans lesquelles il peut vivre? Combien dès lors n'est-il pas plus raisonnable d'admettre, quelles que soient les ténèbres qui enveloppent ces origines, qu'en vertu d'un effet spécial de l'acte indivisible du Créateur, l'homme a été produit adulte, c'est-à-dire capable de subvenir à ses premiers besoins, et que d'un couple unique est issu le genre humain tout entier? Au reste, qu'on ne s'y méprenne pas. Si la thèse de l'antiquité incalculable de l'homme n'est qu'un point de départ pour la thèse qui

rapporte la naissance de l'homme à une évolution ; à cette dernière thèse se rattache étroitement à son tour la doctrine qui n'admet entre les animaux et l'homme que des différences de degré.

Sans doute, on ne fait pas difficulté de reconnaître que l'homme possède sur les animaux certains avantages. C'est ainsi, par exemple, qu'on attribue le rang privilégié qu'il occupe relativement aux bêtes, « à la faculté qu'il a tantôt de ne se nourrir que de végétaux, tantôt de ne vivre que de viande... Les dents pointues des carnassiers leur permettent de déchirer la chair. Les molaires développées et striées des ruminants, les mettent en état de moudre une nourriture végétale. Les dents de l'homme tiennent le milieu, elles peuvent couper la chair et broyer les grains.» Ce n'est pas tout. On consent encore à constater chez l'homme « d'autres marques de supériorité : le salut, les signes de respect ou de mépris, l'union, l'inimitié, la parure, les bijoux, le sentiment du beau, de la musique, de la société, de la propriété, des classes, de la famille, de la terre, de la religion. » Cependant et en somme, c'est par la concurrence vitale que l'on explique l'établissement du règne de l'homme. On considère l'homme comme le véritable produit de la nature, et c'est uniquement aux habitudes qu'il a prises que l'on attribue son excellence relative. « Il semble, écrit Huxley, que la nature avait prévu l'orgueil de l'homme, et qu'avec une cruauté toute romaine, elle ait voulu que son intelligence, au sein même de ses triomphes, fît sortir les esclaves de la foule, pour rappeler au vainqueur qu'il n'est que poussière. » Ces esclaves, ce sont les animaux et l'homme ne serait que

le premier d'entre eux. On a soin par conséquent de noter que le procédé de formation et les premiers degrés du développement de l'homme sont identiques à ceux des animaux qui le précèdent immédiatement dans l'échelle des êtres. On affirme qu'à ce point de vue l'homme est plus près des singes, que les singes ne le sont du chien. Car le singe s'éloigne du chien dans son évolution autant que le fait l'homme lui-même. On va même jusqu'à soutenir que les singes diffèrent plus entre eux que ne le font les singes anthropoïdes, le gibbon, l'orang, le chimpanzé, le gorille et l'homme. Une fois de plus l'homme ne serait qu'un singe perfectionné. Vogt l'observe avec complaisance : « Différentes séries parallèles de singes ont à leur sommet des formes d'un développement plus élevé, des types supérieurs gravitant vers le type humain. Prolongeons par la pensée, ajoute-t-il, le développement des trois types anthropomorphes jusqu'au type humain qu'ils n'atteignent pas et n'atteindront jamais, nous aurons ainsi, provenant de ces trois séries parallèles de singes, trois races humaines primitives. » Il y a plus. Les microcéphales humains ne présentent-ils pas autant de cas d'atavisme simien, et ne fournissent-ils pas une série conduisant de l'homme aux singes, aussi complète qu'on peut la désirer?

En résumé, pour certains théoriciens, qu'est-ce donc que l'homme ? Un mammifère à membres séparés, onguiculés ; à trois sortes de dents et à pouces opposables aux mains seulement ; le seul animal qui soit à la fois bimane et bipède. Faible et chétif à l'état de nature, errant et nu, sans industrie et presque sans

armes, ce n'est que par des efforts accumulés qu'il s'est élevé à cette hauteur de civilisation, où saisi de vertige, il oublie son humble origine et se figure être d'autre essence que les animaux, tandis qu'il n'est que la même argile autrement pétrie.

Or, qui voudrait s'arrêter à d'aussi basses définitions? Et comment ravilir à ce point l'humanité ? « Un seul animal, écrivait magistralement Aristote, est capable de réfléchir et de délibérer; c'est l'homme. » Ces simples paroles en disent plus que de longs discours. Toutefois il convient d'étudier l'homme en lui-même. Plus cette étude sera sincère, attentive, dégagée de préoccupations systématiques, et plus on se convaincra que si, par une évolution externe de l'acte créateur, l'espèce homme a pu succéder à l'espèce singe, le singe néanmoins n'a pu devenir l'homme. L'espèce humaine, en effet, n'est pas simplement une espèce dominante. Elle offre des caractères qui ne permettent de la confondre avec aucune autre. L'homme qui dans son corps est un animal, dans son âme est un esprit.

Ce qui frappe tout d'abord l'homme qui étudie l'homme, c'est ce système d'organes qu'on appelle le corps. De tous les organismes, l'organisme humain est d'ailleurs le plus complexe. Car il comprend quatorze corps simples : oxygène, hydrogène, azote, carbone, souffre, phosphore, fluor, chlore, sodium, potassium, calcium, magnésium, silicium et fer. C'est donc au règne minéral que le corps de l'homme emprunte sa base. Cependant l'homme, considéré dans son corps, est vraiment un microcosme. Sur cette base minérale se superposent le règne végétal et le règne animal, la

pulpe et la chair, la vie unifiée de la plante et de la bête. Cette vie devient en outre, suivant l'expression de Cuvier, « un tourbillon de vie. » Toute compliquée qu'elle soit, sa direction demeure, il est vrai, constante, de même que l'espèce de molécules qui s'y trouvent entraînées, ne change pas. Mais sans cesse chassées les unes après les autres, ces molécules se renouvellent intégralement à peu près tous les vingt-cinq jours. C'est pourquoi, tandis que les molécules restent toujours jeunes, l'organisme vieillit, et pendant que la matière passe, la vie subsiste aussi longtemps que durent les résistances de la force vitale, qui est une force de lutte, « une force de bataille. »

Or, est-ce là tout l'homme? A leur source, le physiqne et le moral, chez l'homme, ne font-ils qu'un? Les développements progressifs par où se manifestent l'irritabilité, le sentiment, l'intelligence, ne sont-ils que des perfectionnements ou comme des épanouissements du système nerveux? Tous les phénomènes du cosmos, celui de la pensée, aussi bien que celui de l'affinité ou de la vie, doivent-ils être rapportés « à une puissance excitatrice, qui vient d'abord des milieux environnants; qui ensuite est transportée à l'intérieur; qui enfin se trouve mise à la disposition de l'individu? »

Chose remarquable! Quand l'homme s'applique à l'étude non plus de l'homme son semblable, mais à l'étude immédiate de lui-même, ou lorsque spontanément il prend connaissance de lui-même, évidemment ce n'est pas son corps dont il commence par affirmer l'existence. Son corps est à lui; il n'est pas lui. « Je pense, donc je suis! » s'écriait Descartes. Et dans cette irré-

sistible affirmation se révélait à Descartes, d'une manière éblouissante, l'existence ou la spiritualité de l'âme, dont ensuite il démontrait aisément qu'elle nous est connue avant le corps, sans le corps, mieux que le corps. Telle est effectivement la puissance lumineuse de la conscience, et telle est la nature du moi ! Le moi peut éprouver les contre-coups de ce qui affecte les organes, souffrir ou jouir des modifications que subit le corps. Il se distingue profondément des organes; il n'a rien de commun avec la matière.

C'est ce qu'affectent néanmoins de nier, avec une impertinence ou une crudité de langage qui reste la seule nouveauté d'une très-vieille erreur, des physiologistes contemporains.

Selon eux, « lorsqu'on émet, ainsi que cela a lieu ordinairement, contre le matérialisme psychologique (avec l'approbation des masses et à la jubilation des écrivains salariés), l'objection que l'esprit ne peut s'expliquer en prenant la matière pour point de départ ; ceux qui font une telle objection se trouvent à peu près au point où en était ce cocher qui ne voulait pas se persuader qu'un cheval n'était pas caché dans la locomotive en mouvement. » En réalité, le mouvement de la matière explique tout. « Les jugements, les idées et les raisonnements forment la totalité de notre pensée. Le raisonnement résulte de l'idée, l'idée du jugement, le jugement de l'observation par les sens. Mais l'observation par les sens est la perception de l'impression que fait sur nos nerfs un mouvement matériel qui se propage jusqu'au cerveau. La pensée n'est pas plus un fluide que la chaleur ou le son ; elle est un mouvement, une transformation

de la matière cérébrale. Entre le cerveau et la pensée existent les mêmes relations qu'entre la bile et le foie, entre l'urine et les reins. » Et comme la pensée, la conscience n'est qu'une disposition du cerveau. « Des mouvements matériels, liés dans les nerfs à des courants électriques, sont perçus dans le cerveau en qualité de sensation; cette sensation est le sentiment de soi, la conscience... Nous refusons la conscience à l'animal qnand il cesse de sentir. La conscience est donc aussi une propriété de la matière. La conscience a son siége dans le cerveau seulement, parce que ce n'est que dans le cerveau que la sensation est perçue. » Même théorie pour la volonté. « La volonté est l'expression nécessaire d'un état du cerveau produit par des influences extérieures. Il n'y a pas de volonté libre. » Enfin, relativement aux conséquences, aucune hésitation. « Le langage et le style, les expériences et les conclusions qui en découlent, les bonnes actions et les crimes, le courage, la faiblesse et la trahison sont des phénomènes de la nature, conséquences nécessaires en proportion directe avec des causes inéluctables, tout comme les révolutions du globe. »

Si les théoriciens, qui s'attachent intrépidement à de pareilles affirmations, prenaient la peine d'y réfléchir, ils se convaincraient promptement de leur inanité. Ils reconnaîtraient d'abord que si toute matière est force, toute force pourtant n'est pas matière. Avec Locke, ils avoueraient ensuite que nous avons des idées aussi claires d'une substance immatérielle que de la substance matérielle. Surtout ils seraient obligés de constater, non sans confusion, que tandis qu'ils préconisent

l'observation et ne cessent d'invoquer l'autorité des faits, ils mettent néanmoins en oubli les faits de la nature humaine les plus essentiels, les plus constants, les mieux avérés.

Ainsi, on ne niera point assurément que l'homme éprouve des sensations, qu'il soit capable de sentiment, qu'il conçoive des idées, qu'il prenne des résolutions. Ces faits sont aussi indubitables que des faits puissent l'être. Avoir chaud ou froid, éprouver de l'amour ou de la haine, se prononcer sur le vrai ou sur le faux, vouloir ou ne vouloir pas, ce sont là des phénomènes qu'il est aussi impossible de contester, qu'il le serait de nier que le sang circule, que l'estomac digère, que le foie sécrète la bile. Cependant ces faits demeurent incompréhensibles, si l'homme est tout matière et si l'âme n'existe pas.

Considérons le plus élémentaire de ces faits, celui que le corps semble le mieux suffire à expliquer le phénomène de la sensation.

Sans contredit, la sensation tient au corps; elle dépend du corps, et il est clair que si l'homme n'avait point de corps, il n'éprouverait pas de sensation. Et non-seulement la sensation tient au corps, mais elle tient expressément à des parties déterminées du corps, qui sont les nerfs. Qu'on vienne, en effet, à agir sur les nerfs en les pénétrant d'éther ou de chloroforme, et la sensation se trouve comme abolie. Il y a alors anesthésie. On peut pincer le corps, le brûler, le tailler, sans que la moindre souffrance soit ressentie par celui qu'on pince, qu'on brûle, qu'on mutile. Quelques agents, tels que le curare, produisent même sur le corps des

effets plus merveilleux. Car le curare dissèque, en quelque façon, le système nerveux moteur et le sépare à la fois du sang, du système musculaire, du système nerveux sensitif et des autres tissus. Ce n'est pas tout. Phénomène singulier! Cette suppression de la sensation n'entraîne aucunement après soi la suppression des autres phénomènes tels que le sentiment, la pensée ou même le vouloir. Loin de là, les états anesthésiques sont pour l'ordinaire des états de jouissances délicieuses, d'imaginations riantes, parfois de généreuses résolutions. Faut-il en conclure qu'il y ait là déjà comme une démonstration expérimentale de la distinction de l'âme et du corps? Plusieurs n'ont pas hésité à l'affirmer. « Quelle source féconde pour la psychologie et la physiologie, s'écriait naguère un grand praticien, quelle source féconde pour la psychologie et la physiologie, que ces actes qui vont jusqu'à séparer l'esprit de la matière ou l'intelligence du corps! » « Qui sait, ajoutait à son tour un sagace observateur, qui sait si par anesthésie on ne parviendra pas à ôter successivement, et une à une, à l'intelligence ou à la pensée toutes les sensations de la vie organique, à la laisser seule, dégagée du monde extérieur, et fonctionnant avec ses idées acquises, dans un monde véritablement intérieur? »

On ne doit point se laisser emporter à de semblables espérances ni se précipiter à de pareilles affirmations. Les faits anesthésiques attestent, il est vrai, que la sensation requiert, afin de se produire, d'autres conditions que le sentiment, que la pensée, que la volition, et qu'ainsi elle est un phénomène distinct de ces phénomènes, un phénomène plus engagé dans le corps que

ces phénomènes. Ces faits prouvent surtout que, la pensée continuant pendant la paralysie de la substance nerveuse, dont l'action est momentanément éteinte par le chloroforme, il n'est plus permis de dire « que l'esprit est une propriété de la substance nerveuse, comme la gravitation l'est de toute particule matérielle. » Mais les faits anesthésiques ne prouvent rien de plus. Pour en déduire la distinction de l'âme et du corps, il serait nécessaire de commencer par établir que les agents anesthésiques pénètrent même les centres nerveux, c'est-à-dire le corps tout entier. A ce compte, effectivement, il deviendrait difficile d'expliquer, quoiqu'il ne fût, au premier abord, nullement contradictoire, que le corps se trouvât rendu incapable de sensation, tout en restant capable de sentiment, de pensée, de volition. La science de l'anesthésie ne va point jusque-là, et ainsi on peut supposer que tandis que c'est des nerfs que dépend surtout la sensation, c'est des centres nerveux que dépendent uniquement, mais enfin que dépendent le sentiment, la pensée, la volition. Et de la sorte on ne dépasse point la région de la matière ou du corps.

Toutefois, quelque engagée que soit la sensation dans le corps, elle n'appartient point au corps. Considérer la sensation comme un phénomène du corps, c'est confondre l'irritabilité et la sensibilité. L'irritabilité est une propriété des organes ou des nerfs; mais ce ne sont pas les nerfs qui sont sensibles ou capables de sensation. L'ébranlement du nerf acoustique est, à la vérité, nécessaire, pour qu'il y ait sensation de son, et l'ébranlement du nerf optique, pour qu'il y ait sensation de lu-

mière. Qui voudrait dire néanmoins que c'est le nerf acoustique qui entend, ou le nerf optique qui voit? Comment, enfin, ne pas le rappeler? Il est d'expérience familière que l'ébranlement des nerfs peut se produire, retentir même violemment jusqu'aux centres nerveux, sans qu'il s'ensuive aucune sensation. Archimède, abîmé dans ses calculs, n'entendra pas le tumulte de Syracuse prise d'assaut, de même qu'il restera insensible à la voix du soldat qui l'interpelle et à l'éclat du glaive qui le menace. C'est qu'en effet l'impression diffère profondément de la sensation, et tandis qu'il suffit qu'un autre corps entre en contact avec notre propre corps pour qu'il y ait impression, l'impression n'étant à la lettre qu'une pression faible ou forte, pénétrante ou légère; la sensation exige des conditions et un sujet autres que le corps et les conditions du corps. C'est de la résistance de notre propre corps à la pression d'un corps étranger que résulte l'impression. La sensation qui est passion suppose un principe d'activité que ne comporte pas le corps. Car pâtir c'est réagir. Plus on examine attentivement la nature de l'impression et de la sensation, plus aussi surabondent les preuves de leur essentielle distinction. Quelques-unes de ces preuves les plus saisissantes sont même dues aux progrès de la science qui trop souvent affecte d'identifier la sensation et l'impression, aux progrès de la physiologie. Négligeons les infiniment petits ou les détails et allons droit aux phénomènes frappants. Déjà on pouvait se demander comment il se fait, si la sensation est un phénomène du corps, que différentes sensations qui se rapportent à des parties du corps différentes, soient pourtant

éprouvées simultanément? Les physiologistes, par leurs découvertes, ont aggravé la difficulté. Car ils ne se sont pas bornés à distinguer des nerfs de la sensation proprement dite et des nerfs de la locomotion. Parmi les nerfs de la sensation, ils sont allés jusqu'à en distinguer qui nous donnent, par exemple, telle saveur en particulier. Évidemment donc il faut que les sensations, parties de points si divergents, se réunissent en un centre commun, pour qu'elles soient, comme elles le sont en effet, éprouvées distinctement, quoique à la fois. Les centres nerveux d'ailleurs n'y suffisent pas. Car si denses et si étroits qu'on les suppose, ils n'en sont pas moins étendus, partant divisibles, et c'est un centre indivisible, c'est-à-dire rigoureusement un et simple que requiert l'explication du phénomène. Ainsi, tandis que l'impression se produit dans le corps, où elle se propage à travers le système nerveux par ébranlement ou comme l'électricité à travers le fil télégraphique, ce n'est que dans un sujet actif, simple et un, que la sensation peut se produire. La sensation suppose invinciblement un sujet sentant qui est l'âme.

NOURRISSON.

A la suite de la lecture du mémoire qui précède M. Ch. LÉVÊQUE a présenté les observations suivantes:

M. Ch. Lévêque croit utile d'ajouter quelques considérations et quelques faits à l'appui de la thèse que M. Nourrisson vient de défendre. Après avoir entendu ou lu le savant mémoire de notre confrère, — dit M. Ch. Lévêque, — peut-être ne jugera-t-on pas superflu que, à côté des arguments présentés tout à l'heure,

j'ajoute de très-récentes observations de la science en faveur de la nécessité, dans l'homme d'un principe unique sentant et pensant, recueillant les sensations multiples qu'apportent les organes, et ramenant ces sensations à l'unité.

Notre savant confrère s'est écrié avec raison : « qui pourra dire que c'est le nerf qui sènt ? » — Beaucoup de physiologistes cependant parlent comme s'ils croyaient qu'il y a une sensibilité nerveuse. Il importe de leur répondre par des arguments empruntés à la physiologie elle-même. Cette science affirme que si un nerf est coupé à sa racine et isolé, selon le cas, soit du cerveau, soit de la moelle épinière, la partie de ce nerf qui est entre la section et l'extrémité périphérique à laquelle il aboutit, cesse absolument de ressentir quelque impression que ce soit ; et les parties du corps où se ramifiait ce nerf principal sont paralysées. Inversement quand le cerveau est séparé du système nerveux, et qu'après l'avoir dénudé en un certain point, on l'excite, on le pique, on le déchire même, l'animal ne sent rien. Ainsi le cerveau sans les nerfs est insensible ; les nerfs sont insensibles sans le cerveau et sans la moelle épinière. Je me borne à indiquer ce fait capital sur lequel il serait très-intéressant et très-avantageux d'insister.

Quant à la nécessité d'un principe sentant, percevant, pensant, rigoureusement un, indivisible et par conséquent incorporel, les dernières découvertes de la physiologie la démontrent de la façon la plus curieuse et la plus saisissante. Je ne noterai à ce propos que quelques particularités relatives aux perceptions de l'œil et aux perceptions de l'ouïe. On verra combien grande en est la portée pour la question qui nous occupe.

On sait que la rétine n'est autre chose que l'épanouissement du nerf optique. Ce que l'on sait moins, c'est que, pour former la rétine, l'extrémité oculaire du nerf optique se subdivise en une prodigieuse quantité de petites pointes dont les unes sont appelées des *bâtonnets* et les autres des *cônes*. Ces fibres terminales sont autant d'organes spéciaux, répondant à une nuance distincte et accordés de façon à recevoir chacun une fraction presque infinitésimale de telle ou telle couleur. D'après M. H. Helmholtz on peut estimer à 250,000, je dis deux cent cinquante mille, — le nombre

des fibres du nerf optique. Chacune d'elles peut recevoir des degrés d'excitation infiniment variés, provenant des nuances fractionnaires d'une ou, selon d'autres, de trois couleurs fondamentales. A chaque instant, à chaque perception de l'œil, ces multitudes d'impressions sont recueillies, assemblées, fondues, harmonieusement soumises à l'unité et coordonnées avec l'image totale. La puissance centrale qui unifie ces pluralités doit absolument être une elle-même, une de la plus indivisible unité.

Si vous étudiez les perceptions de l'oreille, même diversité, même unification finale.

Le nerf acoustique, en arrivant à l'oreille interne, se divise en deux grandes branches : la branche vestibulaire et la branche cochléenne.

La branche vestibulaire elle-même se subdivise en trois rameaux: le rameau utriculaire, le rameau sacculaire et le rameau ampullaire. Les extrémités terminales de ces rameaux se ramifient encore en une foule de petites extrémités secondaires. Celles qui aboutissent à l'utricule ont ceci de particulier : elles portent des corps pierreux dont les uns sont informes et ne ressemblent qu'à des grains de poussière et dont les autres sont prismatiques. Ces petits corps reçoivent du liquide labyrinthique des vibrations distinctes, spéciales, qui répondent à des bruits de puissance diverse. On les nomme les uns otoconie (poussière d'oreille), les autres otolithes (pierres d'oreille).

Plus curieuse encore est la branche cochléenne dans son épanouissement. Elle se termine en deux membranes : la membrane basilaire et la membrane de Corti. Entre ces deux membranes et faisant corps avec elles, est placé l'admirable appareil de Corti. Il se compose de rangées de bâtonnets et de cellules coniques terminées en pinceaux formés de petits crins ou fibres rigides. Ces organes microscopiques sont comme les touches d'un clavier infiniment nombreuses, et répondant, quand elles vibrent, à autant de sons, de nuances de sons, de fragments de nuances de sons distincts et déterminés.

M. Helmholtz en est venu à penser que les extrémités de la branche vestibulaire servent à percevoir les bruits et leurs degrés,

et que les fibres de Corti servent à percevoir les nuances innombrables et infiniment délicates et subdivisées des tons intermédiaires. Ce qui a fortifié cette induction, c'est l'expérience si concluante de V. Hensen, qu'il faut décrire brièvement. Chez beaucoup de crabes, on trouve, outre les fibres ou crins de l'organe auditif, d'autres crins analogues parsemés extérieurement sur les parties libres du corps. Ces crins extérieurs sont bien aptes à l'audition, puisque l'organe de l'ouïe ayant été extirpé à certains crabes, l'animal a continué d'entendre au moyen de ces crins extérieurs.

Or, à l'aide d'un appareil reproduisant les dispositions du tympan et des osselets, Hensen conduisait le son d'un cor à pistons dans l'eau d'une caisse où était fixé un crabe Mysis : en sorte qu'on pouvait observer au microscope les crins extérieurs de la queue. On constata que tels bruits du cor faisaient vibrer tels crins. Un de ces crins répondit fortement au ré dièse ; un autre répondit vivement au la dièse. — D'où l'on peut conclure que les crins de l'oreille interne humaine sont accordés eux aussi pour des sons et des degrés de sons déterminés. Et comme ils sont très-nombreux, nous percevons assurément d'innombrables nuances de sons, qui se fondent en sons fondamentaux.

Pour soumettre à l'unité ces sensations si étonnamment multiples et diverses, pour former un son fondamental de tant de sons fractionnaires, pour composer une couleur de tant de milliers de nuances, un principe unique, indivisible est indispensable.

C'est ainsi, — comme le montrait tout à l'heure M. Nourrisson, et comme je viens d'essayer de le faire voir, — c'est ainsi, dis-je, qu'une science analytique, profonde, précise, exacte, toute fraîche met dans une éclatante lumière, au-dessus des incertitudes, au-delà des atteintes de la science superficielle et incomplète, l'existence de l'âme simple et immatérielle, seule capable d'expliquer la sensation et la perception. C'est ainsi que la science d'aujourd'hui vainement invoquée en sens contraire, reprend et démontre avec une autorité maîtresse les antiques conclusions de Platon et d'Aristote, comme les grandes intuitions de Descartes et de Leibniz.

LA PHILOSOPHIE DE LEIBNIZ

A L'ACADÉMIE DE BERLIN.

NICOLAS DE BEGUELIN

CONSIDÉRÉ

COMME COMMENTATEUR DE LA MONADOLOGIE.

Indépendamment des disciples plus ou moins fidèles et des continuateurs plus ou moins originaux qui, dans les sciences de la nature ont adopté les principes, appliqué et développé les méthodes inaugurées par Descartes et Leibniz, ces deux grands hommes ont eu aussi un certain nombre d'adeptes dévoués qui se sont consacrés presque exclusivement à expliquer, à répandre, à éclaircir, à paraphraser la doctrine générale, la métaphysique même du maître, sans souci des applications particulières dont elle est susceptible. C'est ainsi que Descartes a été suivi de Clerselier, de Rohault, de Régis, d'Arnauld, de Terrasson, de Buffier, de Lignac. Leibniz a eu semblablement, en dehors des physiologistes et des naturalistes qui ont tiré, ainsi que je l'ai démontré devant l'Académie, un si grand parti de ses doctrines sur la vie, un certain nombre de commentateurs et de propagateurs de ses idées. C'est dans l'Académie fondée à Berlin, en 1700, par les soins de Leibniz lui-même, qu'on rencontre ces fidèles héritiers de sa pensée. L'Académie de Berlin

fut le sanctuaire de l'esprit de Leibniz, comme l'Académie des sciences de Paris a été celui de l'esprit de Descartes, et l'Académie de Florence, celui de l'esprit de Galilée. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la plupart de ces académiciens de Berlin, disciples et admirateurs de Leibniz, n'appartiennent pas à la nationalité allemande. Ils sont presque tous d'origine française, suisse ou italienne. Leurs mémoires sont écrits et publiés en français, comme du reste tous les travaux contenus dans les recueils de la célèbre compagnie qui est la plus belle conquête de Frédéric le Grand sur le reste de l'Europe.

Le vrai caractère et l'importance de cette école, de ce groupe de leibniziens n'ont pas encore été discernés jusqu'ici. Cousin a consacré, il est vrai, quelques pages à Mérian. Gérando et Bartholmèss ont donné, le premier une indication, le second une analyse rapide des écrits de ces philosophes. Le *Dictionnaire philosophique* n'en mentionne que quelques-uns d'une manière souvent incomplète et inexacte. Bref, la détermination précise de leurs affinités et de leurs influences est un problème qui n'avait pas encore été résolu, et c'est ce qui me décide à soumettre à l'Académie le chapitre où je m'en occupe.

Ces penseurs écrivent tous avec une précision si serrée et une limpidité si lumineuse qu'on peut dire qu'aucune école n'a traité la métaphysique avec un aussi grand souci de rigueur et de clarté. Ce caractère remarquable de leurs productions se conçoit sans peine, quand l'on considère qu'ils vivaient à côté d'un Lagrange, d'un Bernouilli, d'un Marggraf et d'autres mathématiciens et physiciens illustres. On s'imagine que quand l'un de ces penseurs présentait et lisait un

mémoire dans une des séances de l'Académie de Berlin, cela donnait lieu à un échange d'observations et de remarques, où les esprits sévères et difficiles en matière d'arguments, ne se faisaient pas faute d'intervenir, et que le mémoire sortait nécessairement de cette épreuve, épuré et fortifié, et on s'explique ainsi la forme toute géométrique et française, j'allais dire cartésienne, de ces dissertations qui cependant ne manquent ni de hardiesse spéculative, ni de sublimité métaphysique.

En effet, ces philosophes, qu'on a regardés comme des sensualistes et des sceptiques, en diffèrent essentiellement, ceux-là même, qui montrant le plus d'indépendance vis-à-vis de la philosophie de Leibniz, semblent se rapprocher des doctrines sensualistes, marquent l'adhésion la plus expresse à des vérités telles que l'activité primordiale de l'âme et la personnalité consciente de Dieu. Le dessein principal de leurs œuvres est de concilier les solutions philosophiques les plus diverses, mais toujours sur le terrain de la philosophie leibnizienne, et en conformité avec les dogmes fondamentaux de la grande tradition métaphysique. Tels sont les caractères généraux du groupe leibnizien qui comprend Beguelin, Cocheris, Louis de Beausobre, Mérian, Maupertuis, Lambert, Formey ; j'entretiendrai aujourd'hui l'Académie de Beguelin.

Nicolas de Beguelin naquit le 25 juin 1714 à Courtlari, près de Bienne. Il étudia les mathématiques et la jurisprudence à Bâle. En 1743, il se rendit à Wetzlar, pour se familiariser, sous la direction du célèbre Scherer, avec la pratique usitée à cette chambre aulique dont les princes de l'Europe reconnaissaient encore la juridiction suprême. Il devint successivement secrétaire

de légation à Dresde, précepteur du neveu de Frédéric II, puis membre de l'Académie de Berlin en 1747. Depuis lors il ne vécut plus que pour la célèbre compagnie, dont il devint directeur, peu de temps avant sa mort qui eut lieu en 1789. Ses écrits sont nombreux et traitent des questions les plus variées de physique, de mathématique et de métaphysique. D'Alembert en appréciait beaucoup les qualités, qui sont vraiment de nature à séduire un mathématicien.

Le style de Beguelin a en effet la grave simplicité et la sereine lucidité qui conviennent aux grands objets qu'il considère. Esprit méthodique et réfléchi, il n'avance qu'avec une lenteur calculée, mêlée, on le dirait de crainte et de défiance, dans le vaste édifice de la philosophie de la nature. Il n'a rien de l'entrain ni de la décision, de l'impétuosité métaphysique de Leibniz. Il pèse laborieusement les mots, il retourne en tous sens les raisons. Il n'affirme rien qu'avec une prudente réserve. Peut-être le milieu où il vit est-il cause de cette timidité dans l'expression, car au fond, la pensée ne manque ni de fermeté, ni de force. En somme Beguelin est un métaphysicien de race, malgré ses précautions plus oratoires que sérieuses.

Ses deux grands mémoires sur les *Unités de la nature* sont un profond et admirable commentaire de la *Monadologie*. Bartholmèss, qui analyse assez longuement quelques autres écrits de Beguelin, ne consacre que deux pages à celui-ci, qui est cependant le plus important.

« J'entends, par Unités de la nature, dit-il, non des unités abstraites, non même les unités physiques ou les êtres individuels de la nature qui tombent sous nos sens, mais tout être primitif dont l'organisation est in-

destructible, quoique diversement modifiable par ses propres forces et par celles des autres corps..... L'actualité de ces êtres primitifs ne saurait être prouvée par une observation immédiate ; mais aussi l'on n'est pas en droit d'exiger une pareille preuve. Il est clair que la petitesse de ces premiers éléments doit les dérober à nos sens, puisque ceux-ci n'aperçoivent pas même diverses machines incomparablement plus composées qui résultent de l'association et de la combinaison des êtres primitifs. Ce que l'observation peut nous apprendre et ce qu'elle nous montre en effet, c'est que dans les trois règnes de la nature, mais principalement dans les deux premiers, tous les êtres individuels sont organisés jusque dans leurs petites parties, aussi loin que nos yeux aidés des meilleurs microscopes peuvent y apercevoir quelque chose ; d'où il doit être permis de conclure par l'analogie que l'organisation de chaque partie descend encore incomparablement plus loin que nos sens ne l'aperçoivent, et qu'enfin la décomposition des machines secondaires doit se résoudre à des machines primitives, dont l'organisation étant l'ouvrage immédiat du créateur de toutes choses, elles seront les vrais éléments, les unités réelles de la nature (1). » Les unités de la nature, ainsi conçues, ne diffèrent pas des Monades de Leibniz, mais le penseur de Hanovre ne semble pas avoir résolu ni même posé la question de savoir si ces unités sont en nombre infini dans les êtres qu'elles constituent. Beguelin opine à ce sujet et d'une façon neuve qui est un progrès important dans la monadologie. Il pense que le nombre des unités contenues dans un assemblage organisé est

(1) Mém. Berl., 1778, p. 281 et 282.

extrêmement grand, incommensurable pour nous, mais non pas illimité, car s'il était illimité, la composition du corps organisé serait indéterminée et inintelligible même pour le Créateur, qui ne connaîtrait ni le nombre, ni l'étendue, ni l'énergie des éléments dont l'infinité échappe à tout calcul. En d'autres termes l'infinité des monades dans un corps organisé, aurait pour conséquence l'impossibilité de déterminer et de différencier ce corps.

Pour constituer une monadologie positive, il convient de définir ces monades, ces unités et d'en établir les caractères constitutifs. C'est ce que fait Beguelin, et ses mémoires à ce sujet jettent les plus vives lumières sur tout ce que Leibniz avait laissé parfois dans le clair obscur.

D'abord les monades sont-elles étendues? Problème fort délicat, et pour la solution décisive duquel il faudrait un esprit moins habitué que le nôtre à faire usage des représentations imaginatives. Nous nous représentons toujours la matière comme se composant d'un ensemble de propriétés distinctes et séparables. dont nous essayons de la dépouiller par une série d'abstractions graduelles, puis quand nous sommes arrivés au terme de cette analyse, nous nous demandons si ce qui reste est étendu. Il faudrait se demander d'abord qu'est-ce qui reste. Si l'on a tout enlevé, même la capacité perceptive et modale, il ne reste rien. Mais si l'on a laissé cette capacité qui est l'énergie même et le principe de l'unité substantielle, il reste une certaine chose, non étendue en ce sens qu'elle n'a ni grandeur, ni hétérogénéité, ni limites, ni figure, étendue en ce sens qu'elle occupe une place, mais quelle place? la place d'un point, bien que le

point mathématique n'ait pas d'étendue, la place d'un point métaphysique.

« Si l'on entend par étendue, dit Beguelin, ce qui a des parties l'une hors de l'autre, les dernières des unités primitives n'étant pas dans ce cas, ne sauraient être étendues dans ce sens-là; et si, par figure, on entend les bornes des parties d'un tout, ou les limites de l'étendue, il faudra encore dire que ces dernières parties sont sans figure et qu'elles ne sont que les éléments de l'étendue et de la figure des pièces composées dont elles sont les pièces élémentaires. Mais si l'on nomme *étendue* ce qui a une sphère d'activité quelconque, chaque partie des unités primitives aura une certaine étendue; et si l'on appelle *figure* les limites de cette sphère d'activité, chaque pièce élémentaire aura aussi sa figure déterminée (1). »

L'essence de ces unités consiste dans la perception, c'est-à-dire dans une modification *énergétique* qu'elles éprouvent sous l'influence des autres unités, perception d'autant plus nette et plus claire que ces autres unités lui sont plus proches et plus semblables. L'appétition est l'acte même de réagir contre la perception. Plus celle-ci est nette, plus l'appétition est énergique. Les unités, les monades diffèrent les unes des autres par le degré de la perception et par suite de l'appétition. Qu'est-ce qui détermine l'existence d'un certain nombre de différences perceptives? D'abord la situation actuelle que la monade occupe dans l'espace, puis la somme et la nature des perceptions, que par suite de ses diverses situations cette monade a déjà reçues depuis qu'elle existe.

(1) Année 1778, p. 290.

« La contemplation de l'univers, dit Beguelin, suffit pour prouver que la plupart des éléments primitifs diffèrent extrêmement entre eux et que cette différence s'élève graduellement de la *machine* moins organisée à celle dont l'organisation est la plus parfaite que l'univers puisse comporter; que les relations plus ou moins intimes de chaque unité avec toutes les autres varient à chaque instant et qu'elles introduisent, par ce flux continuel, des changements réciproques et successifs dans chacune de ces unités; changement qui les différencie encore à chaque instant, et d'elles-mêmes, et de toutes les autres (1). »

Les monades, les unités actives ont-elles en tout temps des perceptions quelconques ? Oui, mais de même que les unités sont dissemblables, les perceptions sont dissemblables aussi. Il y a une graduation des perceptions comme il y a une graduation des unités. Au-dessous des êtres doués au plus haut degré de la perception et chez qui celle-ci se complique de sentiment, de réflexion et de volonté, il y a une série d'êtres dans lesquels on remarque des appétences, des tendances dont l'énergie va décroissant jusqu'aux affinités les plus obscures et les plus indécises de la matière brute. Tous ces faits, remarque Beguelin, qui n'ont pu être expliqués jusqu'à présent par aucun *mécanisme*, s'expliquent naturellement dès qu'on accorde une force perceptrice quelconque à chaque unité primitive.

Enfin les perceptions de chaque unité sont-elles susceptibles de variation ? Notre auteur déclare qu'il n'y a que quatre réponses possibles à cette question. Ou les états successifs de la monade sont identiques ou équivalents ; — ou ils suivent une pro-

(1) Mém. Berl., année 1779, p. 325.

gression qui les perfectionne; — ou ils se détériorent successivement, ou enfin ils ont des alternatives de progrès et de décadence. La première hypothèse semble contraire à la raison et la seconde peu compatible avec la sagesse somptueuse de Dieu. Il ne reste donc qu'à admettre ou des alternatives fréquentes de mieux et de pis dans le développement des perceptions, ou une gradation continue qui substitue incessamment des perceptions plus parfaites à des perceptions moins parfaites dans l'éternelle durée de la monade. Comme cette gradation est sans contredit la plus digne du choix de l'auteur de l'Univers, elle semble par cela même suffisamment démontrée. Dans les individus de la nature, on observe cette gradation ininterrompue de perfections croissantes depuis le premier état du germe jusqu'à l'âge adulte. Mais on voit aussi que l'individu va ensuite se dégradant jusqu'à son entière dissolution. Cela n'est pas en contradiction avec la doctrine du perfectionnement indéfectible des monades, car, tandis que la grande machine, assemblage complexe et confus se décompose, les monades qui en résultent conservent leur individualité et leur invincible persévérance dans le progrès. Au travers des vicissitudes, des dépérissements et des corruptions elles demeurent avec les prérogatives de leur essence.

Toutes les monades, toutes les unités primitives qui constituent l'idéale trame du monde sont donc par la perception, et par une perception permanente et perfectible, en rapport avec toutes les autres, et c'est cette harmonie qui fait l'ordre de l'Univers. De plus, un certain nombre de ces monades accumulent et éclaircissent en elles un certain nombre de perceptions à un degré si éminent qu'elles acquièrent la conscience de

l'ordre dans lequel sont disposées les autres monades déterminantes de ces perceptions. En un mot certaines monades pensent. Conséquence nécessaire : la pensée, la personnalité considérée comme propriété essentielle, constitutive de telle ou telle monade est aussi indestructible, aussi éternelle que cette monade elle-même. Cette conséquence Leibniz l'avait entrevue, mais non déduite par une argumentation discursive et précise. Beguelin en a un sentiment et la présente sous un jour nouveau, plus clair, et je dois dire qu'en trouvant chez ce philosophe trop peu connu une démonstration de l'immortalité de l'âme, très-approchante de celle qui me préoccupe depuis plusieurs années, que je croyais m'appartenir et dont j'ai donné une idée sommaire l'année passée (1), alors que je ne connaissais pas encore cet éminent métaphysicien, ma surprise a été aussi grande que ma joie.

La démonstration de l'immortalité de l'âme donnée par Beguelin est si importante qu'il faut en reproduire textuellement les termes.

« L'âme où, dans notre hypothèse l'automate primitif et dominant étant parvenu à acquérir ce sentiment interne de sa personnalité, il ne paraît pas qu'il doive le perdre par la décomposition de ses organes, car :

« 1° La décomposition des organes grossiers et visibles ou ce qu'on nomme la mort de l'animal, n'amène pas nécessairement la décomposition d'organes plus intimes et plus déliés, dont l'automate dominant peut avoir été accompagné longtemps avant de parvenir à la vie actuelle, et qu'il peut retenir aussi beaucoup au-delà de ce court période.

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1873. — La physiologie de la mort.

« 2° Quand même l'automate dominant n'aurait plus aucun organe extérieur qui lui fût en quelque manière approprié et qu'il ne conserverait aucun empire que sur ses propres organes, toute son activité lui resterait; il ne cesserait pas de recevoir continuellement des impressions des êtres environnants et d'agir à son tour sur eux. Ses opérations internes n'en seraient point interrompues; peut-être même les continuerait-il d'une manière plus parfaite encore, puisqu'il serait dégagé des liens qui l'avaient uni pour un temps à un corps dont les organes émoussés commençaient à gêner son énergie: cette activité non interrompue semble suffire pour conserver et perpétuer le sentiment de l'identité dans un être pensant.

« Il faut avouer néanmoins qu'il doit se faire, à la destruction du corps, une révolution étrange dans les sensations de l'automate dominant, soit qu'il retienne encore un domaine moins étendu sur quelques êtres environnants, plus étroitement unis à lui ou qu'il soit parfaitement détaché d'eux. Ses sensations, jusqu'à ce moment réglées sur les organes externes d'un corps qui n'existe plus pour lui, sont tout à coup remplacées par de nouvelles impressions des objets extérieurs, d'une nature si différente, que les objets eux-mêmes ne seront reconnaissables par aucun endroit. L'automate (l'âme) par conséquent doit se trouver totalement dépaysé; il doit se croire dans un autre monde et voit un univers tout différent de celui qu'il a connu jusqu'à cet instant. Mais cette transmigration subite ne produit nécessairement que de l'étonnement, de l'admiration, un grand embarras de ne pouvoir ni démêler les nouveaux objets, ni les comparer aux anciens; un doute, une incertitude, une ignorance à l'égard de

tout ce qui se passe hors de l'être pensant. Or, l'étonnement, l'embarras, les doutes, loin de détruire le sentiment de la personnalité, le supposent. Un homme qui, au milieu d'un profond sommeil, ou d'un long assoupissement, serait transporté dans un lieu qu'il n'aurait jamais vu, se trouverait à son réveil dans une situation d'esprit assez analogue à celle d'une âme qui survit à son corps; il ne reconnaîtrait rien que lui-même, mais il se reconnaîtrait certainement. Il aurait à la vérité beaucoup plus de moyens de se reconnaître au premier instant que n'en peut avoir une âme obstruée tout à coup de sensations inconnues; mais l'opération serait précisément la même dans les deux cas: il faudrait se rappeler diverses perceptions passées; comparer l'être qui les a eues avec celui qui en éprouve actuellement de si différentes; et se convaincre que c'est bien encore le même, quoique ses relations au dehors soient tout autres qu'elles ne l'ont été. L'opération sera probablement plus lente dans un cas que dans l'autre. Les êtres créés ne peuvent agir que pas à pas; on ne saurait déterminer le temps qu'il faut à chaque automate pensant pour se reconnaître et la question ne roule pas non plus sur la longueur du temps qu'il y emploie, mais uniquement sur la possibilité de cette reconnaissance, sur la conservation de la personnalité, qui paraît suffisamment prouvée dès qu'on accorde à l'automate une force active et une organisation indestructible (1). »

Après avoir démontré que l'âme peut et doit, après la destruction du corps, conserver son activité tant interne qu'externe, le souvenir plus ou moins distinct

(1) Mém. Berl., année 1779, p. 329 et suivantes.

de ses états et de ses perceptions passées, et la réminiscence qui constitue sa personnalité, Beguelin recherche avec plus de détail la nature des opérations de l'unité qui a regagné ainsi l'idéal, l'éther. Voici par exemple comment il explique la représentation optique des objets dans l'âme solitaire. Comme un œil armé d'un instrument d'optique, voit les mêmes objets bien autrement que l'œil nu ne les aperçoit, Beguelin suppose que l'œil est à l'âme ce que l'instrument est à l'œil. Pendant la vie, l'objet visible forme une image au fond de l'œil, et chaque point de cette image ne devient sensible qu'à l'aide de l'impression qu'il exerce sur un filet du nerf optique, impression qui se propage jusqu'à l'âme et y détermine une certaine modification. Supposons l'œil anéanti : plus de tableau distinct sur la rétine, plus de filets nerveux transmettant la vibration lumineuse à l'âme. Qu'arrivera-t-il? Quand l'œil existait la modification imprimée à l'âme par l'extrémité physique du filet nerveux était identique à la modification produite par la lumière à l'extrémité rétinienne de ce même filet. Le filet ne servait donc que d'intermédiaire. Du moment qu'il n'existe plus, chacun des rayons lumineux agit immédiatement sur l'âme pour y produire la même sensation qu'il y excitait à l'aide du nerf. On n'oserait affirmer cependant que l'âme puisse dans ce nouvel état reconnaître les objets qu'elle avait aperçus dans l'état précédent. Nous ne saurions nous assurer qu'un objet prodigieusement grossi par le microscope est le même que nous avons vu précédemment à l'œil nu, si nous n'avions pas des moyens directs de constater l'identité de l'objet et de l'image. Une semblable constatation est impossible dans le cas qui nous occupe. En tout cas,

de ce que l'âme, organe primordial et simple de perception, doit l'emporter sur tous les organes combinés et complexes de la nature et de l'art, on peut conclure qu'elle a immédiatement des objets une image plus claire, plus correcte et plus distincte que celle qui lui est transmise médiatement par des appareils compliqués. Si après la destruction du corps, le centre pensant ne voit pas les objets tels qu'il les a vus jusqu'à ce moment, ce n'est que parce qu'il les voit mieux et plus parfaitement qu'il ne les avait encore vus. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de représentations extensives, ni de dimensions relatives, qui n'ont plus de sens du moment qu'on entre dans la région de la force. Beguelin montre comment on peut appliquer les mêmes remarques aux autres sensations, et il explique en particulier ce que devient la faculté locomotive de l'âme après la destruction de l'instrument au moyen duquel elle exerçait cette faculté. Quoi qu'il en soit de ces interprétations particulières, le fait essentiel, à savoir l'éternité de la monade consubstantielle aux capacités divines qui en expriment l'éternelle et perfectible essence, est établi par le savant académicien avec une force et une clarté dignes de méditations.

Telle est la démonstration de Beguelin. C'est la démonstration que je reprendrai prochainement dans un travail pour l'Académie, intitulé : *De l'Indestructibilité du principe pensant*, et j'espère que sous la forme rectifiée et avec la vigueur topique que je lui donnerai, elle constituera une argumentation invinciblement convaincante en faveur de la grande vérité qui est l'occasion du problème. Je me bornerai à faire remarquer ici que cette démonstration puise son autorité

et son évidence, justement dans ce qu'elle n'est qu'un cas spécial de la démonstration générale et mathématique de la permanence de l'énergie dans le monde. Si l'on veut constituer méthodiquement et définitivement la métaphysique, c'est avec des arguments de ce genre qu'on a quelque chance d'y arriver et non par le moyen de formules brillantes, jetées en passant et dont l'éclat ne dissimulera jamais l'incertitude.

Beguelin remonte à Dieu par les mêmes voies que Leibniz, et en s'étayant des arguments de la *Théodicée* du penseur de Hanovre. Il n'est pas de l'école de ceux qui mettent Dieu d'un côté et le monde de l'autre, et suppriment toute relation entre le créateur et la créature. Il pense que Dieu est la cause première et la cause finale tout ensemble, c'est-à-dire non-seulement le premier moteur, mais encore l'éternel moteur, et il arrive à cette notion de Dieu par un ensemble de spéculations sur la force et sur l'harmonie qui sont comme un développement méthodique des belles formules de Leibniz.

« Comme il y a, dit-il, des idées indéfinissables dans leur simplicité, il doit y avoir des faits inexplicables dans leur primordialité. Le philosophe part de ceux-ci sans les concevoir pour rendre raison des faits qui en dérivent; et il en conclut qu'il faut remonter à une intelligence infinie qui seule a pu connaître la possibilité des sources d'où découlent les effets que nous connaissons et donner l'existence à ces premiers principes de tous les changements qu'on observe (1). » Et ailleurs: « Dans tous les systèmes cosmologiques il faut remonter nécessairement à une première cause de l'existence

(1) Année 1779, p. 322.

des choses et du mouvement, et cette première cause ne se trouve que dans la puissance infinie d'un être intelligent et éternel, ou dans une nécessité absolue et inintelligible du monde et des changements qu'on y observe, ou enfin dans un hasard inconcevable qui n'explique rien. Quand donc, en remontant par toute la chaîne des causes secondes, on n'y découvre rien d'absolument inexplicable si ce n'est l'actualité antécédente des substances actives, ce n'est pas trancher le nœud que d'attribuer cette actualité à l'être seul capable de la donner. C'est arriver au point fixe qui soutient toute la chaîne. Le nœud est digne d'une telle solution; et c'est l'unique dénouement intelligible qu'il comporte (1). »

Beguelin a complété ce commentaire de la Monadologie par deux grands mémoires où il essaie de concilier la métaphysique de Leibniz avec la physique de Newton. L'un est relatif à la gravitation, l'autre à l'espace et au vide.

D'après Beguelin, les caractères attribués par Leibniz aux monades peuvent seuls rendre compte des lois de la gravitation établies par Newton. Leibniz avait dit que les monades sont perceptives et représentatives de l'univers ; Newton avait dit que tous les corps s'attirent. Beguelin concilie les deux propositions, par un rapprochement hardi et heureux, en déduisant l'attraction de la perception. Ce n'est que parce que les monades sont perceptives qu'elles tendent par appétition les unes vers les autres, et l'énergie de l'appétition est en raison directe de la clarté des perceptions, laquelle à son tour est proportionnée à la perfection des monades. Plus

(1) Année 1778, p. 291.

les monades sont parfaites, plus leurs perceptions réciproques sont distinctes et conscientes et plus elles tendent à s'unir, à se confondre harmoniquement. L'âme qui est l'être le plus spirituel et le plus parfait, c'est-à-dire celui qui a le sentiment le plus distinct de soi-même et de l'univers entier, s'unit à tout, en percevant tout. L'être le plus matériel, l'atome de sable qui n'a que des perceptions confuses et indistinctes, n'est pas soumis aux impulsions et coordinations du genre de celles qui déterminent la cohésion et l'arrangement des particules vivantes. Bref, si la perception est la représentation plus ou moins nette de la multitude dans l'unité, l'attraction, l'appétition est la tendance de l'unité vers la multitude. Et cette formule dans laquelle je résume en l'éclaircissant la doctrine de Beguelin, me paraît n'être à son tour qu'un corollaire nécessaire du grand principe de l'égalité de l'action et de la réaction.

Il semble par conséquent permis, au nom même de ce principe, dont la certitude qu'aucun savant ne conteste est cependant de nature exclusivement métaphysique, il semble permis de renverser la proposition précédente et de déduire la perception de l'appétition, tout comme on peut déduire l'appétition ou attraction de la perception, mais je réserve ce point délicat et tout nouveau pour un autre mémoire.

Revenons à l'explication monadologique de l'attraction universelle. Beguelin considère deux masses planétaires quelconques, la Terre et la Lune par exemple, placées à une distance donnée l'une de l'autre, et se demande ce qui doit en résulter.

Il est clair premièrement que chaque être individuel, chaque élément qui entre dans la composition d'une

de ces masses sera distinct de chaque autre élement et qu'il aura sa propre place à soi.

Il est également évident que chaque élément d'un même globe aura un sentiment moins obscur et plus net de chaque autre élément de ce globe que de ceux de la planète qui en est plus éloignée. Si la perception de chacun de ces autres éléments est plus nette, la tendance, l'appétition vers eux sera aussi plus énergique.

Il résulte encore, troisièmement, que tous les éléments d'une même planète tendront vers tous les autres et qu'ils ne seront en repos que lorsque chacun d'eux se sera rapproché du tout autant que l'impénétrabilité et l'équilibre des tendances réciproques le lui auront permis.

Beguelin fait voir ensuite comment ces principes une fois établis, on en peut déduire toutes les lois de Galilée sur la chute des corps et toutes celles de Newton sur la pesanteur universelle, y compris celle du carré des distances. C'est déjà une grande idée d'avoir reconnu que les appétitions diminuent, c'est-à-dire que l'attraction décroît, parce que les perceptions s'obscurcissent, et cette idée suffirait à la gloire de Beguelin, mais c'est un ouvrage plus méritoire encore peut-être, d'avoir réussi par un si grandiose exemple que celui dont il est question en ce moment, à démontrer comment les lois du monde physique découlent logiquement d'un principe aussi général et aussi abstrait que celui qui fait le fond de la monadologie.

Le modeste philosophe de l'Académie de Berlin ne montre pas moins de sagacité dans son mémoire intitulé : *Conciliation des idées de Newton et de Leibniz*

sur l'espace et le vide (1). Il commence ce mémoire par de fort belles réflexions sur les avantages de la conciliation, disons le mot, de l'éclectisme en matière de philosophie, et il recommande avec beaucoup de talent la méthode qui consiste non à réfuter les erreurs, mais à rechercher et à accorder les vérités. « Je crois, dit-il, qu'il ne saurait être qu'avantageux aux progrès des sciences de rechercher les causes de la diversité de sentiments que les grands hommes vraiment dignes de ce titre, ont eu sur les mêmes objets, si ces objets sont intéressants par eux-mêmes et si ceux qui s'en sont occupés ont été à portée de les approfondir... Lorsqu'il s'agit de matières sur lesquelles les hommes de génie, de quelque siècle qu'on voudra, doués des lumières et des secours nécessaires, ont médité profondément, s'il se trouve qu'ils aient été sur ces objets dans des sentiments opposés, on peut, ce me semble, assez vraisemblablement en conclure, ou qu'ils ont raison tous deux et que l'opposition n'est qu'apparente; ou que, si elle est réelle, la vérité se manifestera à coup sûr, en pesant la solidité des arguments de part et d'autre. D'ailleurs chaque objet peut être envisagé sous diverses faces. Celui qui n'en envisage qu'une ne saurait le voir parfaitement et cela sera cause qu'il ne verra peut-être pas même assez bien le côté qu'il aperçoit. Qui ne verrait un cercle que de profil n'apercevrait qu'une ligne, et la prendrait pour une simple droite aussi longtemps qu'il ne découvrirait pas que ce qu'il voit est la circonférence d'un plan circulaire. C'est le défaut ordinaire des systèmes de montrer tout d'un seul point de vue : de là vient que les

(1) Année 1769, p. 344.

meilleurs esprits, sans adopter les systèmes entiers des plus grands hommes sur les diverses branches de la philosophie, recueillent ce qui leur semble solidement établi dans les sectes les plus opposées, et enchaînent ensemble les vérités éparses qui paraissent se fuir mutuellement, se forment pour ainsi dire leurs systèmes à eux seuls (1). » Et ailleurs : « Il faut préférer la satisfaction de concilier les idées au penchant d'éterniser les disputes (2). » Cousin ne disait pas autre chose.

Beguelin applique cette sage méthode à l'examen de Newton qui, selon lui, envisageait les objets principalement du côté physique, et de Leibniz qui les considérait du côté métaphysique. L'espace existe-t-il indépendamment des choses ? Newton répond affirmativement. Leibniz répond négativement. Comment concilier ces deux assertions du génie ? Beguelin pense que chacune est vraie au point de vue où était placé celui qui l'a émise. Au point de vue physique, géométrique, il ne voit point d'inconvénient à dire avec Newton que l'espace est un être réel, immobile, susceptible de dimension, et cela n'empêche pas de reconnaître avec Leibniz, à un point de vue plus métaphysique et abstrait, que c'est l'ordre des simultanés, la relation de distance, de situation, de connexion des êtres qui existent ou peuvent exister à la fois.

« L'espace, selon Leibniz, est la relation des êtres qui peuvent exister en même temps. Cette définition, dit Beguelin, bien loin d'être opposée à la notion physique et mathématique de l'espace, peut se concilier

(1) Mém. Berl., 1769, p. 345.

(2) *Ibid.*, *id.*, p. 357.

parfaitement avec elle. Qu'il y ait un intervalle sans matière entre Mars, la Lune et la Terre, ou que cet intervalle soit rempli d'une matière subtile, étrangère à ces planètes; la relation entre les trois globes, leur manière de coexister ensemble sera toujours la même, leur situation mutuelle, leurs aspects réciproques n'auront rien dans un cas qu'on ne retrouve également dans l'autre. Rien n'empêche donc qu'on ne regarde en même temps l'espace comme l'ordre des coexistants et l'espace pur comme une notion bien réelle (1). »

Maintenant, si Newton a prouvé qu'il n'est pas possible que les mouvements s'exécutent et se conservent dans le plein absolu, Leibniz n'a pas moins prouvé que la nature n'admet point de vide, le vide étant contraire aux lois de la convenance. Beguelin considère donc comme nécessaire de distinguer un vide physique et un vide métaphysique, le vide physique étant l'espace pur, le vide métaphysique étant une lacune, un défaut, une imperfection dans un tout. Leibniz, dit Beguelin, pouvait si peu nier le vide physique que ce vide est une suite naturelle de son système. Si l'assemblage des monades engendre la matière, il doit se produire dans les assemblages inégaux d'un même nombre de monades quelque espace physiquement vide, au sens où l'entendait Newton. D'autre part celui-ci ne pouvait pas admettre, plus que Leibniz, le vide métaphysique, dans un monde où l'attraction continuelle des forces actives détermine un enchaînement qui lie tout. « Quand deux navigateurs partis d'un même port pour découvrir des régions inconnues cinglent vers des plages opposées, ils croient s'éloigner de plus en plus l'un de l'autre. Mais

(1) Mém. Berl., année 1769, p. 356.

après avoir mis la distance d'un demi-cercle de la terre entre eux, chaque pas qu'ils font les rapproche ; ils se rejoignent sans qu'ils s'en doutent auprès d'un isthme étroit, dont chacun d'eux ne peut reconnaître que la côte où sa course l'a fait aborder. C'est ce qui semble être arrivé aux deux grands hommes dont j'ai essayé de concilier les idées. Newton est conduit par la route des phénomènes aux lois de l'attraction inconcevable à la raison, et qui, montrée de ce côté-là, révolte la philosophie de Leibniz ; celui-ci découvre par la voie du raisonnement des êtres simples qui paraissent autant de chimères à l'esprit géométrique du philosophe anglais. Il n'y a cependant que ces monades qui puissent rendre intelligible l'attraction de la matière, et c'est cette attraction vérifiée par la courbe de tous les corps célestes qui fournit l'unique preuve palpable de l'existence des monades (1). »

On trouve dans les mémoires de l'Académie de Berlin plusieurs autres écrits de Beguelin, consacrés à des questions philosophiques et scientifiques. L'un d'eux est consacré comme les précédents à élucider un point obscur du dogmatisme leibnizien. Il est intitulé : *Sur deux propriétés des corps qui semblent incompatibles, l'inertie et la tendance au changement d'état* (2). C'est une réponse à Euler qui considérait ces deux propriétés comme réellement inconciliables. Beguelin démontre très-bien que la matière, résultat de l'assemblage des monades peut paraître inerte, tandis que les monades elles-mêmes conservent une permanente et indéfectible activité, un ressort qui est la raison même de leur

(1) Année 1776, p. 379.
(2) Année 1769, page 335.

existence. Cinq autres mémoires traitent des *premiers principes de la métaphysique* (1), un autre de *l'éternité du monde* (2). Nous ne ferons pas connaître ici ces mémoires, puisque Bartholmèss en a donné une analyse et en a suffisamment caractérisé la teneur et le dessin. Nous nous contenterons d'ajouter avec le savant historien de l'Académie de Berlin que Kant a dû lire ces remarquables écrits et en tirer largement profit. Les premières pages du mémoire : *Sur les premiers principes de la métaphysique* traitent souvent dans les mêmes termes le même sujet que les deux célèbres préfaces de la *Critique de la raison pure.*

Nous nous sommes proposé principalement ici de faire connaître les écrits de Beguelin consacrés à développer, à éclaircir, à compléter la monadologie de Leibniz, tâche dificile entre toutes, où le penseur dont nous venons d'étudier les écrits a réussi à être original, tout en restant scrupuleusement fidèle à la lettre même du fameux écrit. C'est que le disciple avait, comme le maître, le don de l'intuition, la force de réflexion et cette chose rare, qui ne s'acquiert pas, et qu'on appelle le sens métaphysique. Ajoutons qu'il en avait aussi la piété.

« Je n'ajoute plus qu'un mot, dit-il à la fin d'un de ses mémoires, mais c'est un mot qu'on ne saurait trop répéter et qui doit fermer la bouche à tout esprit fort assez modeste pour ne se croire qu'autant de génie et de lumières qu'en avaient Leibniz et Newton. C'est que malgré la diversité de leurs sentiments, Newton et Leibniz, après avoir consacré les forces de leur génie

(1) Mém. de Berl., années 1755-1768.

(2) Mém. de Berl., année 1762.

à contempler, à méditer, à calculer les merveilles de la nature, s'accordent parfaitement à y reconnaître (chacun du point de vue où il s'est placé) les caractères les plus marqués de la sagesse, de la bonté et de la puissance infinie de son divin auteur; que pénétrés, pour lui, d'une admiration d'autant plus vive, accompagnée d'une confiance d'autant plus inébranlable qu'ils avaient mieux entrevu la sublimité du dessin et la beauté de l'exécution de ses ouvrages, ils se plaisent dans toutes les occasions à remonter eux-mêmes et à élever leurs lecteurs jusqu'à ce grand Être (1). »

On le voit une fois de plus par l'exemple qui fait l'objet de ce mémoire, il y a eu dans l'école leibnizienne, comme dans l'école cartésienne, au XVIII[e] siècle, de grands métaphysiciens. L'esprit de Leibniz, comme celui de Descartes, a continué d'inspirer alors d'excellents penseurs, et il est faux de dire que la philosophie du XVIII[e] siècle est une philosophie de négations. On a trop parlé des négateurs d'alors, et il est temps de rappeler ceux qui au contraire ont consacré leurs efforts et leur génie à affirmer, à accorder, à ordonner, à fortifier les vérités essentielles de la métaphysique leibnizienne. Beguelin a une belle place parmi ceux-là, et si, au lieu de publier modestement ses idées dans les recueils d'une Académie du nord de l'Europe, il les avait développées dans des volumes imprimés à Paris, à Londres ou à Amsterdam, surtout s'il avait eu alors des amis dans les salons de Paris, il serait moins ignoré de l'histoire.

(1) Mém. Berl., année 1766, page 380.

Fernand PAPILLON.

LEIBNIZ ET PIERRE LE GRAND[1].

Leibniz vit pour la dernière fois le czar à Pyrmont, en juin 1716; il y était venu de Harburg en passant par Herren-Hausen. Le philosophe de Hanovre resta toute une semaine auprès de lui. Il serait superflu de chercher à deviner leurs entretiens. Le sujet en est connu, et nous savons que l'avenir des sciences en Russie et celui de la Russie pour les sciences devaient en être le thème favori de la part de Leibniz; ses lettres de cette époque sont plus rares, mais précieuses, car ce sont les dernières.

Il ne tarissait pas sur les louanges du czar; il écrivait à un sénateur de Hambourg: « Ce que j'admire chez un si grand prince, ce n'est pas seulement son humanité, mais ses connaissances et son jugement. » « Plus j'apprends à connaître le caractère de ce prince, disait-il à Bernoulli, plus je m'étonne. » Il mandait à Bourguet: « J'ai fait ma cour au czar aux eaux de Pyrmont et aussi ici, puisque Sa Majesté est demeurée deux nuits après son retour à une maison de plaisance tout proche d'ici. Je ne saurais assez admirer la vivacité et le jugement de ce grand prince.

« Il fait venir des habiles gens de tous côtés, et quand il leur parle, ils en sont tout étonnés, tant il leur parle à propos. Il s'informe de tous les arts mécaniques; mais sa grande curiosité est pour tout ce qui a du rapport à la navigation et, par conséquent, il aime aussi l'astronomie et la géographie. J'espère que nous

(1) V. plus haut, p. 375.

apprendrons, par son moyen, si l'Asie est attachée à l'Amérique (1). »

Il donnait à Bernoulli une preuve singulière de sa méthode d'observation. Voulant se rendre compte exactement de l'effet des eaux de Pyrmont, il fit saigner un ecclésiastique de sa suite avant et après la cure, et, comparant les deux sangs, il fit remarquer à ses courtisans combien le premier tiré était épais et presque blanc, tandis que le second était devenu du plus beau rouge, comme celui d'un homme en bonne santé. Cette leçon de médecine, après tout, en valait bien une autre.

C'est aussi à ce voyage du czar que se rapporte une anecdote qui s'est conservée à Hanovre. Pierre souffrait alors d'une paralysie du bras qui ne lui permettait pas de le tenir dans sa position naturelle et de pouvoir par exemple tirer du pistolet. Pour remédier à cette incommodité du czar, Leibniz inventa un appareil en bois d'une grande simplicité, qui s'adaptait autour du corps et au-dessous de l'épaule et permettait au czar d'appuyer son bras une fois en l'air, de tourner le coude à droite ou à gauche ou de laisser retomber le bras. Les pièces de l'appareil sont conservées à Hanovre sur le fauteuil de Leibniz. On peut supposer qu'elles ne furent terminées, comme sa machine arithmétique, qu'après le départ du czar, et que sa mort l'empêcha de les lui envoyer (2).

La série des documents que nous avons recueillis établit ainsi la continuité et la persévérance de ses efforts jusqu'à la dernière heure. Il rappela au czar, dans une note, tous les points qu'il avait touchés précé-

(1) N° 241, p. 360.
(2) Voir Guerrier, p. 175. — Introduction.

demment : 1° progrès de l'histoire et de l'ethnographie par des recueils polyglottes et des essais de linguistique comparée (1) ; 2° progrès de la religion et de la civilisation par les missions ; 3° progrès de la navigation par les observations magnétiques (et il compose une note spéciale sur ce sujet qui intéresse le czar) ; 4° progrès de l'astronomie par les observations ; 5° progrès de la géographie par une expédition vers le pôle nord ; 6° progrès des sciences naturelles par des collections de plantes, d'animaux et de minéraux ; 7° progrès de la culture générale par des traductions en russe de nos encyclopédies de sciences, arts et métiers.

C'était son testament. On peut dire qu'il est résumé dans les quelques pages magistrales d'un dernier écrit sur la réforme de l'éducation et l'avancement des sciences.

Leibniz y ajouta un codicille que M. Guerrier ne croit pas d'une authenticité absolue, mais que Posselt a trouvé avec les autres dans les archives de Moscou et qui ne s'en écarte ni par le temps, ni par l'objet. C'était tout un plan de réforme administrative en Russie, par l'établissement de colléges ou comités, au nombre de neuf, savoir : colléges d'État, de la guerre, des finances, de la police, de la justice, du commerce, de la religion, de révision, de l'instruction publique. C'était comme une première ébauche de nos ministres ; et ce qui se dégage de ces plans, c'est un grand effort pour centraliser les sciences en Russie dans quelque grand établissement qui pût les étreindre et les répandre.

(1) Notre publication contient ces essais de linguistique comparée et ces premiers recueils de mots et de phrases, comprenant les divers idiomes de la Russie. Max Müller a rendu un éclatant hommage à ces essais de Leibniz.

Telle est l'histoire de ces relations de Leibniz avec Pierre le Grand, d'après les nouveaux documents; elle montre bien ce que fut la vie du sage de Hanovre et quel est son idéal; cette attente perpétuelle d'un siècle nouveau, d'une Europe, que dis-je, d'un univers renouvelé et réformé, attente toujours trompée, mais résistant à tout : le véritable optimisme enfin, qui n'exclut ni la grandeur d'âme, ni l'amitié des héros, ni l'amour de l'humanité, et qui leur montre le but.

A voir notre philosophe si empressé auprès des empereurs et occupé de se créer des relations parmi les diplomates et les ministres, on se demande si c'était bien la tâche d'un sage, d'un nouveau Descartes, d'un de ces hommes enfin dont la devise doit être : *Qui benè vixit, benè latuit;* mais ce serait mal comprendre Leibniz que de le juger d'après une telle règle.

Leibniz est un découvreur; on ne saurait mieux le comparer qu'à ces hardis navigateurs qui ont entrepris de résoudre l'un des problèmes qu'il avait posés : celui du passage au pôle nord. Ce sont les côtés inexplorés, les obscurités de la science qui l'attirent. Il parle souvent de la Russie comme d'une terre vierge, *terra virgine*, et il se réjouit de l'heureuse occasion qui lui est donnée d'expérimenter les méthodes de la science sur un sujet neuf. L'Orient à connaître, la Russie à défricher, ses langues, ses religions à deviner, voilà ses études préférées.

Une autre réflexion que suggère la lecture de ces documents, c'est le peu qu'il obtint et la médiocrité du résultat, si l'on en juge par la peine qu'il s'est donnée. Mais ici encore nous avons une réponse bien simple à faire.

Les prophètes ne voient jamais leur œuvre accomplie,

mais leur œuvre n'en existe pas moins : C'est le cas pour Leibniz. Tout ce qu'il a semé a levé plus tard, tout ce qu'il a préparé pour la Russie s'est réalisé au siècle suivant.

C'est ce qu'il nous reste à démontrer en peu de mots pour chacun des points que nous avons touchés dans cet historique.

L'Académie de Saint-Pétersbourg et tout le système de l'instruction publique en Russie lui doivent leur origine. Ce serait une erreur de croire qu'en ces questions vitales pour le soin des États et le bien-être des sujets, Leibniz se bornât aux académies ; ce qu'il voulait, c'était répandre, partout et dans tous les coins de ce vaste empire, les arts, les sciences et les métiers, par des sociétés, par des colléges et des universités. L'enseignement de la jeunesse était son objectif en Russie comme en Prusse. Il entreprenait l'organisation de l'enseignement à tous ses degrés depuis l'école jusqu'aux académies. C'est la pensée dominante de ses lettres et de ses mémoires si nombreux de cette époque. C'est ainsi qu'en décembre 1708, il rédigeait une première note pour le czar et qu'il insistait « sur le besoin d'entente, de correspondances et surtout de connexion et de direction pour les savants. » Il indiquait les moyens d'y arriver 1° par les bibliothèques; 2° les théâtres ou musées de la nature et de l'art ; 3° les laboratoires et les observatoires (1).

Dans un projet de mémoire, rédigé pour le duc Antoine Ulrich qui était son intermédiaire le plus bienveillant et le plus zélé auprès du czar, il énumérait avec une complaisance qui ne lui est pas habituelle ses

(1) P. 96.

titres académiques, parce qu'ils le recommandaient à l'attention de Pierre le Grand, et il rappelait en même temps les efforts qu'il avait déjà tentés et le but élevé qu'il poursuivait en l'entretenant sans cesse de géographie et de navigation; enfin il attendait beaucoup de la participation d'Urbich pour la constitution générale des arts et des sciences qu'il eût voulu donner à la Russie, et la fondation d'un collége ou conseil supérieur (*ober collegium*) comme en Chine lui paraissait de nature à réaliser ce dessein (1).

Dans les entretiens de Torgau, il y revient encore. M. Guerrier a retrouvé ce que j'appellerais volontiers ses notes d'audience. Elles sont relatives à cet établissement supérieur. L'organisation de ce collége était vaste et puissante comme toutes les créations scientifiques de Leibniz; ce n'était pas simplement un conseil supérieur de l'instruction publique, comme en France; il centralisait les attributions, et il allait jusqu'à lui donner la haute main sur l'enseignement tout entier : il l'enrichissait de priviléges considérables sur le papier, les livres, les imprimeries, les pharmacies, ce devait être aussi une sorte de ministère du commerce international en même temps que les mines, les sels et les produits alimentaires, l'hygiène et la médecine en dépendaient. Leibniz paraît avoir voulu pour la Russie une centralisation scientifique très-forte, à cause de l'étendue et de la distance à regagner en peu d'années.

Dans un autre document de 1712, rédigé pour le czar et remis par Schleinitz à Greifswald, il ajoute : « Pour mieux réussir dans un si beau et si grand dessein, il

(1) P. 173.

seroit peut-être à propos que S. M. établît une espèce de conseil particulier dont l'objet fût en général le soin d'introduire, d'augmenter et de faire fleurir toutes les bonnes connoissances dans son empire. De ce conseil dépendroient les académies et les sociétés savantes, les écoles, les imprimeries et librairies, le soin des langues avec les truchements, l'histoire et la géographie, tant interne qu'externe, l'instruction des artisans, mariniers, jardiniers, chymistes et autres ; puis la correspondance avec les étrangers sur les lettres et sciences, les gazettes et almanachs, l'importation et la censure des livres, la formation des bibliothèques et cabinets de raretés, des observatoires et laboratoires, et quantité d'autres matières qu'il seroit trop long de spécifier, et où l'on se peut rapporter en partie à l'exemple d'autres sociétés savantes ou académies des sciences et arts (1). » Un manuscrit de 1716, rédigé peu de temps avant sa mort, est relatif à la fondation de neuf colléges ou ministères, au premier rang desquels figure celui de l'Instruction publique. Partout la même pensée se révèle, celle d'une organisation centrale et de toutes pièces de l'enseignement universitaire dans ce vaste empire. Leibniz se montre ici sous son vrai jour, comme un conquérant scientifique au service d'un conquérant législateur.

Si la Russie n'a point possédé Leibniz, le commerce de ces deux hommes est instructif et leur amitié fut féconde. Leibniz comme Voltaire, eut *sa passion* pour Pierre le Grand, et tout ce que nous avons cité de ses lettres prouve qu'il sut inspirer au czar un attachement durable. C'est ainsi qu'un rapprochement naît sous ma

(1) P. 221.

plume et que je ne résiste pas, en terminant, au plaisir de les comparer l'un à l'autre.

Parallèle étrange à première vue que celui qui a pour objet un savant et un souverain, « bien qu'il s'agisse d'un souverain qui, suivant le beau mot de Fontenelle, s'était accoutumé depuis longtemps à être homme. » Et d'ailleurs ce n'est pas le rang, mais le génie que l'on compare. De ce point de vue, s'il y a des différences dont il faut tenir compte, les traits de similitude abondent et je ne parle pas des plus faciles que tous deux par exemple, nommés membres de l'Académie des sciences, ont eu ce rare bonheur d'être loués par Fontenelle ou bien encore que, si l'on en croit une généalogie de Leibniz, retrouvée par Pertz et publiée par Guhrauer, tous deux étaient Slaves, Pierre par sa naissance et Leibniz par ses origines (1) : non j'entends parler de ressemblances plus sûres et plus profondes.

Pierre le Grand s'est formé seul et par lui-même comme Leibniz. Rappelons-nous le jeune étudiant de Leipzig, étonnant ses maîtres et ses camarades auxquels il faisait l'effet d'un prodige : *Pro monstro erat*, dévorant ses livres et méditant au Rosenthal. C'était son chantier de Sardam. Il ne ressemble à rien de ce qu'on avait vu jusqu'alors dans les sciences. Il les traite librement, familièrement ; jamais on ne fut moins esclave de la routine et des vieilles méthodes. Pierre-Alexis traite ses peuples, comme Leibniz fait des sciences. Génie indépendant et même un peu sauvage, il veut voir le monde pour apprendre et il acquiert la pratique de quatorze métiers. Que fait notre jeune phi-

(1) Leubnuziorum nomen Sclavonicum : Familia ex Polonia oriunda. Voir Guhrauer.

losophe : « Je ne pouvais, dit-il, supporter cette maxime bourgeoise qui vous fixe comme avec un clou à une certaine place : je tournai ma pensée vers les voyages, » ces premières expériences de la jeunesse. Ils ont de bonne heure le goût des réformes et, pour s'y préparer, ils s'exercent à manier les objets de ces réformes : l'un les sciences et les premiers principes, qui sont les instruments de ses belles découvertes, l'autre la marine et les arts, qui lui sont nécessaires pour l'éducation de ses peuples. Enfin, le souci des petits, des humbles et des faibles leur est commun. Seulement Leibniz transporte cet amour dans les sciences et Pierre dans le gouvernement. Il n'y a pas jusqu'à ce je ne sais quoi d'énorme dans les desseins qui ne soit une ressemblance de plus, l'un parvenant à former un puissant empire avec des lambeaux de peuples mal instruits, et apprenant à vaincre Charles XII à force d'être battu; l'autre, réussissant, par l'heureuse audace de ses méthodes, à faire des découvertes, à dépasser Bacon, à égaler Newton sur son propre terrain. Ils finissent par exceller, l'un, suivant la forte image de Leibniz, dans l'art de cultiver de grandes nations ; l'autre, dans la science non moins difficile de mener de front toutes les connaissances humaines ; pour achever le parallèle, tous deux sont précurseurs et tous deux sont conquérants. On ne niera certes pas que Leibniz ne soit un précurseur dans les sciences : mais on s'étonnera qu'il soit conquérant, et de même nul ne doute que Pierre ne soit un conquérant, mais on se demande pourquoi et comment il est un précurseur ? Pierre le Grand fut un précurseur qui montra à la Russie les chemins de la mer Noire et de l'Inde, qu'il tira des cavernes de l'ignorance pour l'appeler à la vie,

à la culture de l'esprit, qui lui révéla ses destinées. Et Leibniz fut à sa manière un conquérant qui sut dompter, organiser, centraliser les sciences et les faire servir aux usages de la vie. « De plusieurs Hercules, dit Fontenelle, l'antiquité n'en a fait qu'un, et du seul M. Leibniz nous ferons plusieurs savants ! » Il nous reste à vérifier cette parole de l'auteur *des Éloges* par la liste des différentes sciences qu'il voulait acclimater dans les États du czar et par une rapide indication de ces contributions à ces diverses sciences : géographie, observations magnétique, économique, linguistique, orientalisme, instruction publique et sociétés des sciences.

ORIENTALISME DE LEIBNIZ

ÉTUDES TARTARES, CHINOISES ET MOGOLES.

Leibniz poursuivait surtout un but scientifique et ne s'en laissait distraire par rien. Infatigable champion du droit et de la civilisation, il voulait conquérir aux lettres et aux sciences tout ce vaste domaine perdu du côté de l'Orient. La Russie était surtout pour lui le chemin de la Chine, les chemins de la Chine et de l'Inde étaient une de ses préoccupations constantes; il écrivait à la duchesse de Hanovre : « en revanche, nous irons à la Chine à travers la Tartarie, sur des traineaux à voiles et en même temps à chiens (*Schlitten*). Car aussitôt que les voiles ne servent plus, les chiens se mettent en campagne pour tirer et quand le vent est favorable, ils retournent dans le traîneau et se font traîner eux-mêmes avec leurs maîtres. »

Il y aurait tout un mémoire à écrire sur Leibniz sino-

logue : « je feray mettre, disait-il à un de ses correspondants une affiche à ma porte avec ces mots : « Bureau d'adresse pour la Chine, » afin que chacun sache qu'on n'a qu'à s'adresser à moy pour en apprendre des nouvelles. »

En effet, la Chine, son histoire, sa langue, sa religion, sa philosophie l'occupaient depuis longtemps. Il avait composé en 1697 un recueil intitulé : *Novissima Sinica*. Il l'envoie au numismate Morell en l'accompagnant de réflexions qui en font bien comprendre le but élevé : « J'ay donné ordre, lui écrit-il, qu'on vous envoye un autre exemplaire des *Novissima Sinica* et aussi un exemplaire de mes accessions. Vous verrez, par une préface des *Nov. S.* que mon dessein est d'enflammer nos gens à travailler à la propagation de la véritable piété chez les peuples éloignés. Vous ne sauriez croire combien je suis fâché de voir qu'on ne profite pas assés de la présence du Czar de Moscovie et des bonnes intentions qu'il fait paroître ; car, gagner l'esprit d'un seul homme tel que le Czar ou tel que le monarque de la Chine, et le tourner aux véritables biens en luy inspirant un zèle pour la gloire de Dieu et la perfection des hommes, c'est plus faire que si on gagnait cent batailles; car de la volonté de tels hommes dépendent plusieurs millions des autres. Je ne sçaurois pardonner ces négligences aux Anglois et aux Hollandois, mais ils le payeront cher (1). » La préface se ressent de cette noble pensée.

Il y appelle la Chine une Europe orientale (2). Il

(1) *Œuvres de Leibniz*, éd. Foucher de Careil, t. VII, p. 404.

(2) Lettre à Urbich, p. 76, Guerrier. « Ce serait aussi lier « l'Europe avec la Chine qui est comme une Europe orientale. »

dit que la Providence a sans doute eu pour but, en permettant que ces grandes nations si éloignées l'une de l'autre (la Chine et la Russie) se tendissent maintenant les bras, d'améliorer le sort de tout ce qui est situé dans l'intervalle : *ut quidquid intermedium est ad meliorem vitæ rationem traducatur :* idée bien digne de l'auteur de la Monadologie, qui ne souffrait dans l'œuvre de Dieu aucun vide, aucun hiatus : « Ce n'est point un effet du hasard, ajoute-t-il, que les Russes dont les vastes États rattachent la Chine à l'Europe et contiennent toute la barbarie du Septentrion jusqu'aux rivages de l'Océan glacial, à la voix de leur Empereur et avec l'agrément de leur Patriarche, veuillent devenir nos rivaux et nos imitateurs ; qu'ils attirent peu à peu les nations barbares sous leur joug à force de prudence et de modération, et qu'étendant ainsi leur Empire jusque dans l'immensité, ils se soient tellement approchés des Tartares Chinois que la question des frontières ait été soulevée. » Cette question a mis en contact les deux Empires, représentés par leurs ambassadeurs (1), et fait ressortir les services rendus par les jésuites qui assistaient l'ambassade chinoise dans les négociations. Leibniz qui était en correspondance avec eux et qui les encourageait dans leur œuvre, laisse clairement entrevoir les espérances qu'il fonde sur l'empereur chinois Cam-hi, « prince excellent, très-porté en faveur des Européens, très au courant de no-

(1) Il écrit à Pinson : « Le second ambassadeur est gouverneur de Sibérie, le même qui a été chef des trouppes moscovites opposées aux Chinois et plénipotentiaire du czar, et apparemment celuy-là même avec lequel le P. Gerbillon, jésuite françois, avoit traité à Nipchou daus la Tartarie orientale. » Guerrier, p. 24.

tre religion, de nos arts et de nos sciences, qui a permis qu'il y eût déjà dans un faubourg de Pékin une église russe, premier noyau d'une véritable colonie qui s'y fixa vers 1728. Guerrier nous apprend que c'était à Witsen, bourguemestre d'Amsterdam, que Leibniz devait ces précieux renseignements :

« Ce que je vous ay mandé, écrit-il à Leibniz, touchant la permission que le roy de la Chine a donné aux chrétiens grecs de bâtir un temple avec libre exercice de leur religion est bien véritable, parce que non-seulement Mons. Brant m'a dit avoir esté luy-même dans cette assemblée moscovite à Pékin, mais encore d'autres qui ont esté compagnons de ce voyage. C'est pourquoi il est permis selon mon jugement d'en parler publiquement. On m'a informé que ces Moscovites à Pékin sont de ceux qui ont déserté l'armée de S. M. Czarienne dans ces quartiers pour une partie et que le reste est du peuple d'environ la ville Albasin au Jaksa, située sur le bord septentrional du fleuve d'*Amur*, lesquels furent pris lorsque les Chinois assiégèrent cette place, laquelle est à présent démolie. Il y a entre eux des femmes et quelques prêtres. Le roy de la Chine leur a donné liberté entière, à condition qu'ils sont obligés de demeurer dans ces quartiers-là, sous la domination de la Chine. On dit que le dernier ambassadeur moscovite qui a esté à Pékin a demandé pour eux la liberté entière et permision de se pouvoir retirer dans leur patrie ; mais le roy de la Chine l'a refusé à ce qu'on escrit, sous prétexte qu'un grand nombre de Tartares de Miuche et Mœgalès qui ont reconnu l'Empire de la Chine, ont quitté leur ancienne demeure et se sont placez sur la terre où S. M. Zaarienne est maistre, n'aiant pas envie de rebrousser chemin et se

trouvant mieux sous la domination moscovite. Quelques-uns de ces Moscovites à Pékin servent le roy de la Chine en qualité de cavaliers, d'autres tiennent cabaret et vendent de l'eau-de-vie, etc.

« J'ay parlé icy à un de nos gens qui a demeuré au service de notre compagnie à Hoksieu, ville maritime de la Chine où il a rencontré un cavalier moscovite. Les Pères Jésuites à Pékin haïssent beaucoup, à ce qu'on m'a dit, ces chrétiens grecs, à cause qu'ils ne se conforment pas avec eux ; et par conséquent je craindrois, si les protestans vouloient s'y insinuer, qu'ils rencontreroient beaucoup de difficultés, car ces Pères sont fort estimés et *in flagranti gratia* (1). »

Cette curieuse lettre de Witsen et les craintes qu'elle exprime relativement au succès des missions protestantes qu'encourageait aussi Leibniz nous confirmerait dans cette pensée que, si ce philosophe entretint les relations les plus suivies avec les Jésuites, ce fut surtout par parti pris de sinologue et afin d'en faire profiter les sciences. C'est ainsi qu'il s'était lié à Rome avec les principaux membres de la propagande et à Paris avec le père Verjus.

Il exprimait la plus grande confiance dans le succès de la mission française envoyée en Orient sous les auspices du roi et le patronage de l'Académie des sciences; il s'employa même très-activement pour la faire réussir et entretint un commerce épistolaire avec les pères Bouvet et Gerbillon qui en faisaient partie.

Il avait de même favorisé de tout son pouvoir le voyage du père Grimaldi, il avait voulu lui procurer l'alphabet chinois ou *clavis sinica* du célèbre sinologue

(1) *Œuvres de Leibniz*, éd. Foucher de Careil, t. VII, p. 464.

André Müller qui, bien différent de Leibniz, refusa péremptoirement de la lui donner et laissa périr son secret avec lui. Enfin, grâce à la protection de ses amis, le Père Vota et Kochanski, il obtint du roi de Pologne Jean Sobieski, des lettres d'introduction auprès du shah de Perse dont Grimaldi devait traverser les États : il y joignit les siennes et suivit l'intrépide voyageur avec le plus vif intérêt, d'Ispahan, qui était son centre, à travers la Tartarie et Bocchara, jusque dans l'Inde et enfin à Macao.

Les progrès de la géographie par les voyages touchaient bien plus Leibniz que les disputes entre savants : il le dit à Huyssen, conseiller de guerre du Czar, auquel il écrit : « J'y prends bien plus de part qu'à la dispute de M. Lazarini (célèbre jurisconsulte) avec MM. de Trévoux (les Jésuites). C'était à ce même correspondant qu'il écrivait : « Entre autres curiosités que j'ay, celle de la géographie n'est pas des moindres et je trouve ce défaut dans les descriptions des pays éloignés qu'on ne marque pas ces langues des peuples, ce qui fait qu'on ne connaist point la cognation ny les origines. Or comme presque toute la Scythie est maintenant ouverte par l'empire des Russes qui va jusqu'aux frontières des Tartares de la Chine, je souhaiterois qu'on marquât les langues des nations tant celles qui sont soumises à l'empire du Czar que celles qui luy sont voisines ou qui ont commerce avec ses sujets. »

Le voyage de Grimaldi méritait l'attention d'un savant comme Leibniz, parce qu'il indique la position centrale de la Perse pour les rapports avec l'Inde et la Chine. Il explique et confirme les espérances conçues récemment et que justifie la situation exception-

nelle de la Perse : « cette situation mitoyenne, relevée par M. le comte de Gobineau (1), qui a fait de ses habitants de constants médiateurs entre l'Asie orientale et l'Europe et leur a en quelque sorte donné la charge dans l'antiquité, de faire circuler de l'une à l'autre de ces nations les notions de toute nature, élaborées par chacune d'elles. »

Cette mission devait avoir aussi un autre effet non moins utile. Grimaldi avait d'abord formé le projet de passer par l'intérieur de la Russie, et l'insuccès de cette tentative qui l'avait obligé de retourner à Gênes pour prendre la mer et aller de là en Perse était un argument nouveau dont Leibniz ne manquerait pas de se servir auprès du czar Pierre le Grand et qui devait déterminer plus tard le voyage de Laurent Lange, exécuté par ordre du Czar et sous ses auspices.

C'est dans ce but que Leibniz ne cessait de demander à Witsen, son précieux correspondant, des renseignements sur l'état des connaissances géographiques et des sciences en général en Chine. Witsen, qui avait dressé une carte de la Tartarie, n'admettait pas les conclusions enthousiastes des *novissima Sinica ;* il lui écrivait : « le R. P. Fontaney dit dans sa lettre que les Tartares de Pékin et les Chinois ont une ample connoissance des mers entre le Japon et les côtes jusqu'à 70 degrés. J'en doute parce qu'on m'a envoyé beaucoup de cartes géographiques de Péquin, par lesquelles je voy clairement leur ignorance des mers et des terres qui sont à l'autre côté de la muraille vers le Nord. Mais les P. Pereyra et Gerbillon qui ont été à Nipcheu (appelé par les Moscovites Nertsinskoï) pour les af-

(1) Cte de Gobineau. *Histoire des Perses*, t. II, p. 1, chez Plon.

faires de la paix et aussi dans la Tartarie orientale accompagnant l'empereur de la Chine auront une parfaite connoissance de ces pays qu'ils ont vus de leurs propres yeux, et le public aura une grande obligation à ces R. P. s'il leur plaît d'ouvrir là-dessus les yeux de toute l'Europe (1). » On le voit, les Jésuites avaient alors le monopole des découvertes en Chine.

J'ai traité avec quelque étendue la question des missions en Asie et en Chine par un double motif : d'abord pour venger Leibniz d'un reproche peu mérité de Formey, l'historien de l'Académie de Berlin qui l'accuse sur ce point de tendances rétrogades et s'étonne de voir qu'il ait donné pour objet à cette Académie naissante la propagation de la foi chrétienne et des missions étrangères. » Il était impossible de plus mal comprendre la conception si profonde et si juste de Leibniz qui voulait faire servir les missionnaires à ses desseins et se procurer par leur intermédiaire des renseignements exacts sur les langues, les religions, les arts, les sciences, et même les philosophies de l'Orient; sa pensée si nettement et si souvent exprimée ne laisse point de doute à cet égard. Ses rapports avec le Père Verjus, Grimaldi, Vota, Gerbillon, Bouvet et les Jésuites en général n'ont point d'autre objet. Ses correspondances avec Cuneau, La Croze, Ludolph, Franck et Müller (2) reviennent sans cesse sur ce sujet : « Je

(1) T. VII, éd. Foucher de Careil, p. 464. « Dans cette même lettre, Witsen réclame la priorité pour la découverte du fleuve Amour, étant, dit-il, « le premier qui a donné connaissance au public de cette rivière. »

(2) Il recommandait à Müller, professeur à Iéna, les missions protestantes en Russie.

vous dis, écrit-il au premier, que la Providence nous offre une occasion extraordinaire, si nous savons en profiter. Je parle du voyage de Pierre I[er], » ses mémoires aux différents souverains, à l'Electeur de Brandebourg, depuis roi de Prusse, à l'Electeur de Saxe et roi de Pologne Auguste I[er], et enfin au Czar lui-même sont pleins de conseils, d'exhortations dans ce sens. Il en parle aux princesses Sophie et Sophie Charlotte ; il y revient dans le diplôme de l'Académie de Dresde et se félicite de l'alliance du Czar avec l'Électeur dans ce même but de propagande scientifique. Enfin dans la collection même de ses écrits adressée à Pierre le Grand, à ses ministres ou à ses conseillers, il indique au Czar l'utilité des missions pour l'étude des langues comparées, et il presse l'établissement d'une Société des Sciences en Russie comme avant-poste jeté sur cette route de l'Inde et de la Chine qu'il eût voulu ouvrir au commerce et à la civilisation (1). Qu'on jette les yeux sur le préambule du manuscrit inédit que nous publions sur cette Académie : « Il semble, dit-il, que par une faveur du ciel, deux des plus grands potentats du monde, Sa Majesté le Czar et l'empereur de la Chine, montrent un grand zèle pour

(1) Il écrit à Huyssen le 11 octobre 1707 : « Comme la Chine est presque un autre monde différent du nostre en une infinité de choses, ma curiosité est fort tournée de ce costé-là ; et je considère l'empire du czar comme pouvant établir une liaison entre la Chine et l'Europe, puisque, en effet, son empire touche tous les deux : je viens d'en parler à un missionnaire qui en vient : il est un peu *anti-jésuite*, mais il ne laisse pas de convenir avec eux dans bien des choses qui font connoistre combien il y auroit à apprendre dans ce pays-là. D'ailleurs, l'empire du czar aussi pourroit fournir matière à une infinité de belles recherches. » Guerrier, p. 69.

porter dans leurs pays la connaissance des sciences et des mœurs de l'Europe. Le Czar en personne est venu voir les choses de près. Ce serait donc un grand dommage de laisser échapper une pareille occasion que Dieu nous envoye et de ne pas l'utiliser pour le bien de la Chrétienté (1).» Leibniz était si peu exclusif qu'il avait aussi recommandé les missions protestantes. Nous en avons la preuve par ses lettres à Franck et à Müller. Mais lorsqu'en 1711, la classe de philologie de l'Académie de Berlin, sur la proposition d'Heineccius, voulut, sans consulter Leibniz, faire de la propagande protestante en Russie, il lui adressa des objections très-justes et fit des réserves : « Je me réjouis, dit-il, de voir l'Académie s'occuper de l'avancement des études et du progrès des missions en Russie et en Chine; » mais il ajoute qu'il est complètement d'accord avec le membre de la Société qui rappelle à la réunion le danger qu'il y aurait à mettre en avant la question de religion, avant d'avoir l'assentiment non-seulement des Russes en général, mais aussi du Czarevitz en particulier.

La politique de Leibniz ne le cédait ni en largeur ni en compréhension d'idées à celle du Czar. Il y a, dans la correspondance de Leibniz et d'Urbich, un incident curieux et qui put faire croire un moment à la réunion des Églises grecque et latine. Urbich mentionne le fait dans sa lettre du 16 novembre 1707 : « Sa Majesté, lui écrit-il, est un prince accompli, je vous assure, doux, gracieux, spirituel, sçavant et laborieux, qui veut abolir les abus, bannir l'ignorance et la rudesse, et introduire les arts, sciences, commerce et

(1) Leibniz, édit. Foucher de Careil, t. VII. p. 404 et suivantes.

enfin moraliser et polir son peuple à la manière des autres nations. Même il travaille comment unir ensemble les Églises grecque et latine, et le prince Courakin qui a esté fort bien reçu à Rome et que j'attends à tout moment, en a eu commission. Jugés de là, Monsieur, quelle foy que mérite le discours d'un certain Polonais (dont vous m'obligerès de mander le nom) qui dernièrement avait dit à Hannovre que le Czar avait massacré dans l'église à Varsovie les prêtres catholiques. »

La mission du prince Kurakin à Rome avait un but tout politique : celui de faire agir le Pape, toujours si puissant en Pologne, en faveur d'une restauration de son allié, le roi détrôné Auguste, Électeur de Saxe. Kurakin insista dans les audiences qu'il avait obtenues sur les mesures favorables au catholicisme que son maître le Czar avait prises, telles que le libre exercice du culte catholique à Moscou, la permission donnée anx catholiques de cette ville de bâtir une église et celle accordée aux missionnaires jésuites de traverser ses états pour se rendre en Chine et en Perse.

Nous n'avons pas à nous étendre sur les relations religieuses et diplomatiques du Czar avec la cour de Rome, et sur la part que Leibniz a pu y prendre. Ce sujet qui a été traité par le P. Theiner dans ses *Monuments historiques* et sur lequel la correspondance avec Urbich jette un nouveau jour, ne peut nous occuper ici que dans les limites que nous nous sommes tracées ; mais il est intéressant de constater la part que Leibniz avait eue dans les mesures libérales du gouvernement du Czar pour faciliter les missions en Chine. Nous savons maintenant quelle importance et quelle signification Leibniz attachait à cette propagande orientale.

COLONISATION

NAVIGATION INTÉRIEURE ET FLUVIALE, EXPÉDITIONS SCIENTIFIQUES.

Leibniz, dans un très-curieux mémoire pour le Czar, insiste sur la position unique de la Russie comme trait-d'union de l'Europe et de l'Asie ; il indique tout un plan d'amélioration pour la colonisation à l'intérieur et le développement de la navigation.

« On organisera, dit-il, des sociétés, des académies, ou réunions de toutes sortes pour former les hommes venus de l'Europe et pour que cela charge le moins possible le revenu du Czar, au lieu d'argent comptant, on leur ferait des concessions de terres. Resterait à savoir s'il ne serait pas convenable de transporter dans quelques contrées agréables de la Russie des colonies entières de l'Europe en leur accordant quelques priviléges et avantages.

« Pour dresser les Moscovites à la navigation, à la discipline militaire, aux arts et aux sciences, à la tempérance et aux bonnes mœurs, il a considéré qu'on aurait bien de la peine avec ceux qui sont déjà hommes faits et qui ont des habitudes d'ivrognerie, il faudrait donc donner tous ses soins au redressement et à l'éducation des jeunes gens. Afin que cette éducation et cet enseignement soient dirigés d'une manière utile à Dieu et aux hommes, il faut employer certains moyens, entre autres leur apprendre le commerce, et il serait pour ce nécessaire que S. M. en montrât le désir et que son successeur fût instruit à l'exemple de son père de ce projet héroïque, afin qu'il puisse continuer son œuvre. »

Il indique ensuite l'utilité d'établir différents conseils ou comités sur lesquels nous reviendrons, et il traite de la navigation, des voyages, des grands fleuves et de l'ouverture de nombreux canaux.

« Il faudrait, non-seulement songer au Volga qu'on pourrait réunir par un canal au Don, mais à la Suchana, à la Dwina, au Dniéper, Duna, Occa, Juga, Waga, Kama, Tobol, Irtis, afin que la navigation intérieure qui est un degré pour l'autre, rende les hommes aptes à la mer. Et puisque S. M. est un si grand amateur sous ce rapport, on pourrait lui proposer certain projet qui lui procurerait de grands avantages. On traiterait toutes ces questions en temps et lieu et avec étendue, si la bonne disposition de S. M. pouvait faire croire à la réussite (1). »

Lorsqu'on voit Pierre le Grand qui l'entretetint à Torgau, qui le fit venir à Carlsbad, qui le reçoit à Hanovre, puis aux bains de Pyrmont, qui resta jusqu'à sa mort en correspondance avec lui, reprendre plus tard ses projets de domination sur la mer Caspienne, suivre le Volga jusqu'à Astrakan, et de là courir faire rétablir les travaux qui devaient joindre la mer Caspienne, la mer Baltique et la mer Blanche, et conquérir trois provinces de la Perse, afin de faire passer par ses états le commerce de ce pays et d'une partie de l'Inde, il est permis de se demander si ce missionnaire, armé de la Providence, n'avait pas emprunté à Leibniz quelqu'une de ses idées, et l'on peut réduire à leur juste valeur les reproches de Formey qui le blâme d'avoir favorisé les missions. Mais ce n'est point assez : et il semble que ces vues de Leibniz, adoptées par Pierre le Grand, aient

(1) T. VII, éd. Foucher de Careil, p. 414.

déterminé sur ce point l'avenir des sciences géographiques en Russie où elles sont en ce moment si florissantes.

Pierre le Grand dit à son fils dans une lettre restée fameuse : « Le goût que tu montreras, tous l'adopteront ; ce qui te déplaira, déplaira à tous ! » Ne peut-on pas dire, en voyant la Russie sortir de son recueillement pour reprendre le double chemin de la mer Noire et de l'Inde, et jeter ses hardis voyageurs sur toutes les routes de l'Asie centrale, qu'elle ne fait que rentrer dans la tradition de Pierre Ier et de Leibniz. Le voyage de Lange entrepris par son ordre, l'établissement d'une colonie russe à Pékin, et, par-desus tout, la mer Caspienne domptée par ses vaisseaux et la Perse à demi conquise ne laissent point de doute sur ses projets et les commencements de sérieuse exécution qu'ils reçurent de son vivant. Avec quelle joie Leibniz, qui l'y poussait depuis plusieurs années, eut-il vu, en 1722, Pierre le Grand, ordonnant les sondages de la mer Caspienne pour l'établissement d'une marine, s'emparant de Bachu et de Derbend, passant par la Porte-de-Fer, si fameuse par les migrations des peuples préhistoriques, conquérant les provinces de Guilan, de Mazanderan et d'Asterabad, comme avant-garde de la Russie sur la route de l'Inde, envoyant de nouvelles ambassades et des missions scientifiques en Chine ! Leibniz qui avait eu peur de la Russie, qui voyait déjà les nouveaux Scythes inondant l'Europe et se ruant sur l'Allemagne, pouvait se dire qu'il avait contribué à détourner ce torrent en lui montrant l'Orient. Pierre reprenait enfin le chemin d'Alexandre, cette route fameuse de l'Inde et de l'Oxus, dont le plus intrépide pionnier de la France en Orient, M. de Lesseps, veut faire une route

ferrée. Il montrait à ses successeurs le but à poursuivre! Toutefois ce n'est que plus récemment, et surtout depuis la guerre de Crimée, que les explorations de la Russie dans l'Asie centrale ont revêtu le caractère scientifique : les recherches de Klaproth sont dépassées et les connaissances géographiques augmentées par une armée de savants investigateurs. C'est sans parler des beaux travaux de l'état-major russe dans le Caucase et des recherches ethnographiques de l'archimandrite Palladius, dans le domaine de l'Amour et de l'Ussuri (1870-1871) (1), c'est l'expédition du baron Maidel dans le Tschuktschen (1868-70), c'est celle de Pawlinof dans l'ouest de la Mongolie (2), c'est le Turkestan et le Turkemenen explorés, c'est la mission russe à Pékin et le voyage de Prshewlaki à Kuku (nov. 1871) (3), c'est surtout l'étonnant voyage de Fedschenko à Koka, à Samarcande et dans le Pamire, sur ce plateau qui contient les sources de l'Oxus. C'est enfin la recherche d'une route commerciale de la Chine par l'est de la Mongolie, des frères Butin, à partir des frontières du Nertschinski jusqu'à Tientzin (4). En voyant cette ardeur qui s'est emparée de la Russie pour ces explorations scientifiques, comment ne pas reconnaître que fidèle à la pensée de Leibniz, elle comprend l'importance de l'Asie Mineure pour son marché et celle de la Chine pour son commerce. Mais en la voyant avec une ardeur non moindre diriger à travers des difficultés sans nombre cette triomphante expédi-

(1) Voir la *Revue de Pétermann*, n° VI, 1872, p. 234-235.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

tion contre Khiwa, achever du même coup la soumission du Turkestan et préparer la conquête de l'Afhganistan, occuper sur la mer Caspienne, sur le lac Aral et dans le Syr-Darja tous les points ayant une importance commerciale et stratégique, qui ne voit que, suivant le procédé de son père Pierre le Grand, elle veut, comme Alexandre et les Romains, joindre les armes aux sciences et jeter les bases du plus puissant empire en Orient? En 1838, la Russie était à Orenbourg, au nord de la mer Caspienne : elle est aujourd'hui à Samarkand, à quelques marches de Bochara.

La bataillé d'Irjar, livrée le 20 mai 1866 entre Tashkand et Khojand, ne lui coûta que quelques blessés ; mais ce fut un jour décisif pour l'histoire de l'Asie centrale. Deux années plus tard, Samarkand ouvrait ses portes aux soldats de la Russie : elle sera sur l'Oxus, lorsqu'elle jugera le moment venu. L'Angleterre le sait, elle compte avec inquiétude les étapes qui la séparent encore de sa rivale, ells songe à neutraliser une zone de terre qui mette à l'abri ses possessions de l'Inde, elle cherche dans les royautés de l'Asie un état qui lui serve comme de tampon du côté de la mer Caspienne : cet état, c'est la Perse.

Lord Carnarvon présentant, avec l'agrément de lord Granville, une motion sur la concession d'un chemin de fer de la mer Caspienne au golfe Persique, faite au baron Reuter par le gouvernement de Sa Majesté le roi de Perse, s'exprimait récemment ainsi :

« De tous les États voisins de nos possessions de l'Inde, aucun n'est d'une plus grande importance que le royaume de Perse. Son peuple me paraît le plus intelligent des peuples orientaux et possède un degré de cohésion inconnu des autres habitants de ces con-

trées. Ses ressources, bien que réduites, sont encore considérables et peuvent être fécondées par nos capitaux. La Perse et la Turquie sont les deux seules puissances qui représentent encore aux esprits l'idée de la souveraineté. La Perse est la seule barrière entre la Turquie et l'Inde, et le maître de l'Iran serait à un très-haut degré l'arbitre de ces deux contrées. On a souvent fait ressortir l'importance de l'Afghanistan pour nous : celle de la Perse n'est pas moindre. »

Lord Napier, répondant à lord Granville, ajoutait: « Ce n'est point par un sentiment de jalousie contre la Russie que j'affirme qu'il est de l'intérêt de l'Angleterre que la Perse soit forte, indépendante et bien gouvernée. » La motion fut adoptée, et l'on peut en induire, sans dépasser la limite des conjectures permises, que des considérations politiques de ce genre n'ont pas été étrangères au voyage de Shah de Perse en Europe.

GÉOGRAPHIE DU GLOBE

DÉCOUVERTES DE BERING.

Leibniz a indiqué dans plusieurs notes à Pierre Grand l'intérêt qu'offrait pour la géographie la détermination des limites entre l'Asie et l'Amérique ou l'exacte configuration des deux continents et des extrémités septentrionales de l'Amérique. Il s'occupait beaucoup de la question de savoir si l'Asie et l'Amérique ne forment qu'un seul continent ou sont séparées par une mer ou un détroit. Il voulait qu'on determinât plus nettement la position de ce cap des Glaces, que personne n'avait vu et de la grande presqu'île ou langue de terre qu'il était censé terminer; il comprenait que l'hypothèse

même de ce fameux cap pouvait être détruite par les résultats de la navigation, aidés des mille indices que l'on recueillerait sur la forme de cette langue de terre, sur les courants de la mer, sur les espèces de poissons des deux rives et des deux mers. Mais il paraît avoir ignoré le commencement de solution pratique que le problème avait reçue de son temps, grâce aux entreprises de quelques marchands de fourrure sibériens et de Cosaques. Dans l'été de 1648, une troupe de marchands, sous la conduite de Fedor Alexeews et guidée par deux Cosaques, Deschnew et Gerasim Ankudinow, leva l'ancre sur sept navires de l'embouchure du Kolyma pour rechercher les bouches de l'Anadyr, dont les Tschuktsches leur avaient affirmé l'existence. Par un rare bonheur, cette navigation le long des côtes ne fut pas empêchée par les montagnes de glace, et trois de ces navires purent faire le tour de la pointe nord-est de l'Asie et atteindre le cap Tschukstchen. Un d'eux toutefois fut brisé, l'autre dériva vers le sud, et Deschnew, après avoir perdu le sien, put seul gagner la terre et atteindre, avec vingt-cinq de ses compagnons, les rives de l'Anadyr où il fonda une station d'hiver qu'il appela Anadyrsk. Les documents de cette belle navigation se conservent dans les archives de Jakutsk où l'académicien Müller les trouva pendant son voyage en Sibérie, l'année 1736.

La route que Deschnew avait découverte fut abandonnée à cause de ses dangers et peut-être aussi de la croyance qui se répandit en Sibérie qu'une grande terre existait de l'autre côté de la mer. Étaient-ce les îles au nord de la Sibérie qu'on peut apercevoir de la terre ferme? étaient-ce les récits des Tschuktsches sur l'Amérique, qui avaient donné lieu à cette opinion? Toujours

est-il qu'en 1711, le prince Gagarin, gouverneur de la Sibérie, sur l'ordre de S. M. le Czar, donna l'ordre au Woïwode de Jakutsk, Trauernicht, d'envoyer une expédition à la découverte des îles ou de la terre qui se trouve à l'embouchure de Kolyma. Ces expéditions réussirent à découvrir, l'une une île, l'autre sous la direction d'un chasseur du Kamtschtka, les Kuriles. La même année, un Kosake Peter Iljyn, envoyé aux bouches de l'Anadyr pour lever le tribut, entendit parler d'une grande terre, dont les habitants se perçaient les joues avec des dents de cheval marin. Lui-même avait vu dix de ces indigènes, prisonniers chez les Tschuktsches. On lui avait dit qu'en été on pouvait atteindre cette terre en un jour. Voila tout ce qu'on avait appris de l'Amérique russe du vivant de Leibniz. Ces renseignements n'auraient point suffi à le satisfaire ; mais, neuf années après sa mort, 1725, le Jutlandais Bering, par ordre du Czar, préludait aux préparatifs de cette suite d'explorations qui ont rendu son nom immortel ; on sait que, parti des bouches du Kamtschatka, dans l'été de 1728, il atteignit le 67° 18' nord et se convainquit qu'à partir du 66°, la côte de Sibérie inclinait à l'ouest. Il en conclut qu'il avait atteint la pointe nord-est de l'Asie et revint au Kamtschatka, après avoir fixé l'extrémité orientale de l'Asie. Il en repartit, le 4 juin 1741, pour la découverte des côtes ouest d'Amérique, il put déterminer la position géographique des côtes en plusieurs points, mais il paya de sa vie cette glorieuse expédition.

Leibniz et l'Académie des sciences de Paris peuvent revendiquer l'honneur d'avoir poussé le Czar à cette expédition, et indiquer l'intérêt qui s'attachait à la solution. Il y aurait peut-être à déterminer la part de cha-

cun dans la résolution glorieuse que prit Pierre le Grand. Leibniz fut le premier en date, et les ordres donnés par le Czar, en 1711, le furent très-certainement à sa sollicitation; mais l'Académie de Paris eut sans doute le dernier mot, car une excellente occasion s'offrit de pousser le Czar à cette entreprise, lors de son voyage à Paris, 1717, et l'envoi de Bering en fut très-probablement la suite (1).

Parmi les *desiderata* de Leibniz à Bruce figure le défaut de documents sur la géographie de la Sibérie. Il demande des renseignements sur l'homme du Japon qui avait abordé sur les côtes de Sibérie, et sur les voyages de Sibériens qui, se dirigeant au nord, seraient arrivés dans des pays chauds. L'histoire du Japonais abordant aux côtes de Sibérie, n'était pas une légende, comme on l'a cru. Ce Japonais, dont la curieuse péré-

(1) Un écrivain allemand, K. L. von Baer a publié en 1872, dans les *contributions à la connaissance de l'Empire Russe* (*Beitrage zur Kentnis des Russischen Reiches*) d'anciennes études sur les mérites de Pierre-le-Grand, comme promoteur des connaissances géographiques. Cet écrit, composé en 1848-1849 n'a vu le jour qu'en 1872 et fait partie du 16e volume d'une collection qui est déjà arrivée au tome 26 : mais la publication en a été retardée à cause des difficultés que souleva la part faite à Bering dans la découverte des terres et du détroit qui porte son nom. Un certain Sokolow crut devoir, par orgueil national, faire le procès a Bering et à Baer et, dans un écrit publié en 1851, attribuer le principal mérite à Tschirikow, un officier russe sous les ordres de Bering. Baer, après avoir différé pendant plusieurs années sa publication, vient de la reprendre et d'y ajouter deux cartes très-curieuses parce qu'elles nous montrent les lacunes de la géographie de cette époque et les erreurs de Witsen et de Homann dont il a reproduit les travaux.

grination était parvenue jusqu'à Leibniz, avait abordé sur la côte de Kamtschatka, en 1695. Deux ans plus tard, il y fut trouvé par le découvreur du Kamtschatka, le chef cosaque Atlassow, qui l'avait emmené prisonnier et voulait le conduire à Moscou ; mais son état de faiblesse était tel qu'il avait été contraint de le laisser à Anadirsk. Ce Japonais n'était point d'ailleurs le seul qui, du vivant de Leibniz, eut abordé au Kamtschatka. En 1710, dix de ses compatriotes s'étaient perdus sur la même côté et l'un d'eux, du nom de Sanima, fut envoyé à Saint-Pétersbourg, en 1714. Nous ne connaissons d'autres récits relatifs aux aventures de voyageurs sibériens aux côtes voisines de l'Amérique, que ceux des Tschuktsches dont nous avons parlé plus haut. On peut en inférer que Leibniz les avait appris par la renommée et désirait en être informé plus au long.

NAVIGATION

OBSERVATIONS MAGNÉTIQUES (1).

Un des sujets qui revient le plus souvent dans les notes de Leibniz, parce qu'il avait éveillé l'attention du Czar, c'est la question des variations de l'aiguille aimantée. Humboldt, dans son Cosmos, ayant résumé les données de la science sur ce sujet du magnétisme terrestre, d'un intérêt capital pour la navigation, nous

(1) Voir trois manuscrits de Leibniz sur ce sujet, dans le t. VII de ses œuvres, éd. Foucher de Careil, nos 22, 23 et 27.

nous bornerons à indiquer ce que Leibniz y a ajouté du sien à la sollicitation de Pierre le Grand et ce que Pierre a fait à la sollicitation de Leibniz.

Il est incontestable que l'attention de Pierre le Grand, toujours éveillée sur les problèmes intéressant la navigation, paraît avoir fixé celle de Leibniz sur cette importante question qu'il traite dans trois notes ou mémoires.

L'un de ces mémoires est adressé au général Bruce, alors au service du Czar (1), et mérite une place à part dans cette curieuse collection. Bruce était lui-même un mathématicien distingué, et il semble que Leibniz se soit piqué au jeu dans la note qu'il lui remit en 1712.

Après avoir indiqué l'importance capitale du problème des longitudes et les difficultés qu'il rencontre, il explique l'état de la question, c'est-à-dire l'idée de se servir de l'aiguille aimantée pour leur détermination et pour vaincre l'obstacle que cette détermination rencontre dans la variabilité même des déclinaisons pour chaque point du globe, Moscou, Rome, Paris, Londres. Si ces variations provenaient, comme quelques-uns le supposaient, de courants magnétiques terrestres irréguliers, il lui semblait que tout espoir fût perdu; mais il constate avec bonheur qu'à la suite de recherches toutes récentes, on a reconnu l'existence d'une cause régulière pour la plupart de ces endroits, parce que le changement (*transitus*) d'un lieu à un autre, pour des époques différentes, ne se fait pas par saut, *per saltum*, mais graduellement, *per gradus*. On comprend combien cette nouvelle et éclatante confirmation de sa loi de con-

(1) Leibniz, édit. Foucher de Careil, t. VII, n° 23.

tinuité dut le réjouir. Il en conclut de la fixité même de ces variations qu'on pourrait y trouver un utile succédané des longitudes cherchées pour un certain espace de temps, décimal par exemple, et qu'il suffirait de mettre au net les tableaux des observations magnétiques pour chaque décade : il rappelle son globe magnétique sur lequel il a entrepris ce travail. Il insinue qu'on arrivera ainsi à trouver les lois mêmes de ces variations qui dispenseront de ces continuelles recherches.

Passant ensuite à l'importance géographique des observations, il dit qu'elles ont eu pour théâtre l'occident de l'Europe, les côtes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, mais pas les états du Czar, si voisins du pôle. Il en induit la nécessité d'observations nouvelles dans cette direction, et il énumère les principales stations magnétiques : Mitau, Riga, Reval, Saint-Pétersbourg, Preskau, Archangel et les parages de la mer de Glace, aux embouchures de l'Oby, de la Lena, de l'Imethi, puis Moskou, la Sibérie, le pays de Bokkara, l'Inde et le Catay.

Ce premier essai d'un bureau des longitudes, en quelque sorte errant et nomade, donne lieu à d'intéressantes réflexions de Leibniz qui prévoit le cas très-probable où l'on ne trouverait pas assez d'habiles observateurs locaux pour ces différentes stations, et suggère l'idée de s'attacher un jeune savant qu'il se chargerait au besoin de fournir et qui irait de stations en stations. Il est juste d'ajouter qu'il lui taille de la besogne pour plusieurs vies d'hommes et de savants.

Dans un autre mémoire, celui-ci tout à fait de la fin, il revient sur ce sujet favori du czar et ajoute quelques

observations aux précédentes. C'est une note scientifique plus concise, où il revient sur chacun des points qu'il indiquait à Bruce sans y rien modifier, sauf l'intervalle des tables magnétiques qu'il abrège ici en le portant à cinq ou six ans au lieu de dix ou vingt. Il indique en terminant que vu la décision prise par le parlement de la Grande-Bretagne au sujet des longitudes, il serait utile d'entrer en relation à ce sujet avec S. M. royale d'Angleterre, et il s'offre comme intermédiaire auprès du Secrétaire d'État M. Stanhope qui réussirait certainement auprès de Sa Majesté.

On voit ici dans quelle mesure Leibniz a aidé à la détermination des longitudes : d'abord par ses méthodes et ensuite par ses négociations. L'établissement des stations magnétiques et d'un observatoire qu'il avait si souvent recommandé, n'eut lieu toutefois qu'un siècle après sa mort, à l'instigation d'Alexandre de Humboldt qui reprit tous les plans de Leibniz et put les conduire à bien. Des stations furent établies par Kupfer à Catherinburg, Barnaud, Nertschinsk, dans le cloître russe à Pékin, et Saint-Pétersbourg vit enfin s'élever cet observatoire, magnifique objet des constantes préoccupations de Leibniz, avec de nouvelles stations à Kasan, Tiflis, Nikolawief, Helsingfors. C'est grâce à cette exécution du testament scientifique d'un grand homme que Humboldt pouvait, en 1830, écrire au duc de Sussex, président de l'Académie royale de Londres, pour lui recommander l'exemple de la Russie et l'inviter à le suivre dans ses colonies les plus lointaines. Le gouvernement Anglais comprit et s'entendit avec le gouvernement Russe pour centraliser toutes ces observations et les régulariser. Kupfer fut envoyé

à Gottingen où professait Gauss, qui avait enfin accompli la pensée de Leibniz en soumettant la théorie du magnétisme terrestre aux mathématiques. Si plus d'un siècle a été nécessaire pour que le programme de Leibniz fût enfin réalisé de point en point, il n'entrera dans la pensée de personne que ce retard fût imputable à Leibniz.

FOUCHER DE CAREIL.

(La suite à la prochaine livraison.)

RAPPORT SUR UN OUVRAGE DE M. PRIETO

INTITULÉ :

LECCIONES DE ECONOMIA POLITICA

DADAS EN LA

ESCUELA DE JURISPRUDENCIA DE MEXICO

EN EL CURSO DE 1871.

M. Michel Chevalier présente un ouvrage d'Économie politique écrit en espagnol et imprimé à Mexico. C'est le cours professé à l'École de droit de cette capitale, en 1871, par don Guillermo Prieto. Les doctrines qui y sont exposées sont celles des Traités d'économie politique les plus recommandables écrits en langue française. Il est clair que l'auteur s'en est inspiré, et, loin de le dissimuler, il le reconnaît par les nombreuses citations qu'il en fait. Mais le livre tire une couleur particulière, une véritable originalité de la nationalité de l'auteur et des fonctions politiques élevées qu'il a occupées dans sa patrie, circonstances qui se reflètent fortement sur ses leçons.

Ayant été à plusieurs reprises ministre des finances de la république mexicaine, M. Prieto a eu plus de facilités qu'un autre pour connaître les faits économiques et financiers qui caractérisent le passé et l'état présent de son pays. Il a cru utile de puiser des exemples dans l'histoire de sa patrie et dans les institutions qui lui sont propres. Il a appliqué ses raisonnements à l'appréciation des ressources qu'offre le Mexique, à l'examen des obstacles que les lois ou les mœurs y opposent au développement de la prospérité publique et privée.

Le cachet local qu'a reçu ainsi l'enseignement de M. Prieto surprend et intéresse le lecteur, parce que le Mexique n'est pas un

pays comme les autres. Par sa situation géographique, par sa configuration générale, par l'influence que la grandeur variable de ses reliefs, combinant son action avec sa proximité de l'équateur, exerce sur la culture des différentes parties du territoire, par le nombre de ses mines d'argent et d'or, et enfin par les caractères propres aux races qui l'habitent, le Mexique est une contrée d'un intérêt exceptionnel pour l'économiste, l'homme d'État, le philosophe, l'amateur des curiosités de la nature. Il n'en faut pas davantage pour que le cours d'économie politique de M. Prieto, où l'auteur a sans cesse présents à l'esprit les faits qui concernent son pays, offre au lecteur un attrait particulier.

Le Mexique est doté de grands avantages, qui ne laissent pas que d'être accompagnés de certains inconvénients; mais ceux-ci sont loin de balancer ceux-là, de sorte que la somme du bien excède considérablement celle du mal.

Il est placé entre les deux plus vastes des mers. A l'orient, il a l'Océan atlantique, de l'autre côté duquel se déploient les rivages occidentaux de l'Europe et de l'Afrique; à l'occident, il est baigné par la partie du Grand-Océan à laquelle on a donné le nom, mérité dans la plupart des saisons, d'Océan Pacifique. La distance entre les deux océans est, à l'isthme de Tehuantepec, de 220 kilomètres seulement; un peu plus au nord, du port de Vera-Cruz à celui d'Acapulco, en passant par Mexico, c'est de 550; plus au nord encore, à la hauteur de Durango, c'est de 1,000.

Le pays émerge du sein de l'un et l'autre Océan de manière à atteindre une grande altitude. Sa forme générale est celle d'un plateau allant du 18ᵉ degré de latitude au 40ᵉ, soit environ 2,500 kilomètres, et bordé à droite et à gauche par des plans inclinés qui vont plonger dans les flots. A Mexico même le plateau est élevé de 2,274 mètres au-dessus de la mer, à Puebla de 2,196, à Guanaxuato de 2,084. Au midi de Mexico, il descend graduellement, et dans l'isthme de Tehuantepec, la dépression est telle qu'il serait possible d'y creuser un canal maritime entre les deux océans. Une puissante compagnie est organisée à cet effet sous la direction d'un américain M. S. Stevens, et le gouvernement des États-Unis a fait à grands frais étudier ce projet qui intéresse fort le commerce

général du monde et le commerce des États-Unis en particulier. Du côte du Nord la grande altitude se maintient indéfiniment.

Un des bienfaits que la nature a départis au Mexique est la mesure même dans laquelle s'y tient l'altitude du plateau. Elle est juste ce qu'il faut pour que la température soit agréable à l'homme et à plusieurs végétaux servant de base à de grandes cultures. Les grands plateaux ne manquent pas en Amérique, dans la région comprise entre les deux tropiques. L'Amérique du Sud a les siens aussi bien que l'Amérique du Nord a celui du Mexique. Mais au Midi de la longue chaussée de 2,500 kilomètres qui constitue ce qu'on nomme l'isthme de Panama, ils s'élèvent tellement, que la vie de l'homme y a moins de charme et la maturation de beaucoup de fruits et autres récoltes qui réussissent au Mexique y est difficile. Ainsi Santa-Fé de Bogota dans la Nouvelle-Grenade est à la cote de 2,661 mètres; Caxamarca au Pérou à 2,860; Quito dans la République de l'Équateur à 2,908. Pour la ville autrefois si populeuse de Potosi, en Bolivie, c'est beaucoup plus encore.

La conséquence est que le plateau mexicain est privilégié dans ses cultures, en comparaison des autres plateaux du nouveau continent. Dans les environs de Mexico, on a pu et l'on pourrait encore cultiver la canne à sucre. Le grand *Conquistador*, Fernand Cortez, habile à gérer sa chose privée comme à conduire une armée et à administrer un état, avait établi, à proximité de la capitale du Mexique, des plantations de cannes à sucre pour son propre compte. Le blé réussit merveilleusement sur le plateau mexicain. Des terres mal labourées, où l'on ne versa jamais une charretée de fumier, y rendent 24 grains pour un. Quant au maïs, il y donne des récoltes fabuleuses, jusqu'à 800 grains pour un, dans les bonnes terres, quand l'année est favorable, 150 quand elle ne l'est pas.

Une autre particularité du plateau Mexicain, par laquelle il diffère heureusement des plateaux de l'Amérique du sud, est l'absence à peu près complète de ces interruptions brusques dues à des fentes abruptes qui découpent le territoire comme des fossés d'une profondeur infinie, interceptant les communications, et rendant les voyages impossibles.

Les plans inclinés par lesquels le plateau se raccorde avec les deux

Océans étant arrosés dans une certaine mesure, et pouvant l'être davantage, se prêtent, selon l'élévation de leurs différentes parties, à toutes les cultures des pays chauds. Dans la partie la plus voisine de la mer, appelée *Tierra Caliente* (Terre Chaude), on a les récoltes des pays les plus dévorés par le soleil qu'il y ait dans la zone Torride, le café, l'indigo, mêlés à des productions indigènes connues et utilisées dès le temps des Montezuma, des Nezahualcoyotl et des Axayacatl, le cacao, la vanille et la cochenille. Le dessus qualifié du *Tierra Templada* (Terre Tempérée), a les cultures qui s'accommodent d'une température moins ardente. La banane et la canne se trouvent dans l'une et l'autre région. L'orange abonde dans la seconde.

Mexico étant situé sur le plateau qu'on distingue, lui, sous le nom de *Tierra Fria* (Terre Froide), mais à peu de distance de la *Tierra Templada,* qui elle-même, grâce à la rapidité de la pente, est presque confondue avec la *Tierra Caliente,* le marché de cette capitale présente cette séduisante étrangeté que la plupart des fruits distribués sur la terre entière y sont réunis ou pourraient l'être, ceux de la France et de l'Italie comme ceux des archipels de l'Asie équinoxiale et des Antilles.

La surface du plateau n'est pas tellement unie qu'on n'ait à y signaler çà et là des saillies énormes. Spécialement à la latitude de Mexico, qui est de 19°, on y trouve des cimes très-hautes couronnant des massifs isolés, et dépassant le niveau des neiges perpétuelles. Ce sont le Popocatepetl et l'Istacihuatl, séparés seulement par une dépression de très-peu de largeur, qui dominent Mexico. Leur élévation respective est de 5295 mètres et de 4786. A peu de distance à l'ouest est le Nevado de Toluca (4621); à l'Est, sont situés le Coffre de Perote (4088), et le pic d'Orizaba, le plus voisin de l'Océan Atlantique et dont la tête blanchie s'aperçoit de la mer bien avant qu'on ne puisse voir le rivage. A l'ouest est la sixième de ces cimes, le volcan de Colima. Ces montagnes, à la tête neigeuse, fournissent dans la saison sèche une eau bienfaisante pour l'agriculteur, qui se répand au loin et qu'on savait très-bien utiliser déjà avant la conquête du pays par les Espagnols.

Enfin le Mexique se recommande à l'attention par la race indi-

gène qui s'y est conservée sur de grandes proportions et qui, dans les campagnes, forme la population quelquefois tout entière. Cette race avait, bien avant l'arrivée des Européens, des habitudes de travail qu'elle a heureusement conservées. Le Mexique était l'Empire le plus civilisé et le plus puissant que possédât le Nouveau-Monde avant l'invasion des Européens. La race mexicaine déployait des qualités intellectuelles et industrieuses supérieures à celles qu'on rencontrait sur le reste du continent. On retrouve les descendants des peuples autochtones dans la plupart des pays colonisés par les Espagnols ou les Portugais, et on a lieu de remarquer que partout à peu près ils se prêtent volontiers au travail. Mais nulle part les Indiens (c'est le nom qu'on leur donne) ne sont au niveau d'aptitude qu'ils montrent au Mexique. Sous le régime colonial, ils ont été foulés par les Européens, mais ils l'ont été moins qu'ailleurs. C'est ainsi qu'au Mexique la *mita* ou travail forcé dans les mines était inconnue, quoiqu'elle fût en usage au Pérou. Mais les Indiens étaient soumis, quant à la propriété et à l'ensemble des droits civils, à un régime tyrannique. Leur instruction était absolument négligée au Mexique comme ailleurs. Ce qui a été fait en ce genre depuis l'indépendance est sans portée; M. Prieto en fait la remarque et le déplore. Néanmoins les événements aidant, quelques-uns doués d'une volonté forte ont pu surgir et parvenir aux plus hautes dignités de l'État, où ils ont montré autant de capacité que les blancs. Le général Guerrero, qui a occupé le fauteuil de la présidence, était un Indien; le président Juarès, de même.

Avant l'indépendance les voies de communications n'étaient l'objet d'aucun soin, au Mexique, de même que dans le reste des colonies espagnoles. Il est bizarre qu'en cela le peuple conquérant n'ait past su imiter les gouvernements des peuples conquis qui s'en occupaien avec sollicitude, les Incas surtout. Mais on peut croire que l'administration espagnole cherchait à se protéger par l'absence des communications, contre les envahisseurs étrangers. Au Mexique le réveil se manifesta à cet égard, vers la fin du XVIIIe siècle. Le *Consulado* (sorte de chambre de commerce) de Vera-Cruz fit tracer et construire une magnifique chaussée pavée pour gravir jusqu'au plateau. Elle fut presque détruite pendant la guerre de l'indépendance.

Depuis lors, on a fait des efforts pour améliorer la viabilité, mais ils ont été mal entendus, ou plutôt il n'y a été attribué que des ressources insuffisantes. M. Prieto adresse à cet égard de pressantes et intelligentes recommandations à ses concitoyens. On a cependant ouvert quelques chemins de fer, et en 1873 on a terminé celui qui fait communiquer la capitale avec le port de Vera-Cruz. Il était difficile à construire sur le plan incliné fort accidenté qui du sommet de la côte descend à Vera-Cruz; mais aujourd'hui achevé il ne peut manquer d'avoir de très-heureux effets. En le prolongeant de Mexico dans la direction du Nord, de façon à desservir les principaux districts Miniers, on produirait une révolution bienfaisante dans le pays.

Les finances ont été le grand écueil du Mexique affranchi. A l'époque où ce pays, avec tant d'autres territoires, était une dépendance de la monarchie espagnole, sa situation financière était tellement supérieure à celle des autres colonies de l'Espagne qu'il subvenait à combler le déficit, qui était permanent chez quelques-unes de celles-ci, comme l'île de Cuba, Porto-Rico, la Floride, les Philippines, la Louisiane, Saint-Domingue, et à verser, en outre, au Trésor de la métropole, une somme importante. Dans la *Nouvelle-Espagne* d'Alexandre de Humboldt, où sont consignés tant de renseignements recueillis par cet observateur aussi clairvoyant qu'infatigable, le brillant état des finances mexicaines est clairement exposé. Au commencement du siècle, à la veille du jour où devait éclater la terrible guerre de l'indépendance, les recettes du Trésor étaient de 20 millions de piastres ou 108 millions de francs, dont 30 millions de francs provenant de droits sur la production minérale (argent et or); 20 de l'alcavala, analogue à notre octroi, 25 du tabac, 7 de la capitation des Indiens, 4 du *pulque* (sorte de vin indigène); la douane rendait 2,700,000 fr., la poste 1,350,000 fr., les indulgences papales 1,460,000 fr., la poudre 800,000 fr., les cartes à jouer, 650,000 fr., la taxe sur les bénéfices du clergé 550,000 fr., le papier timbré 430,000 fr., des taxes non dénommées par Humboldt faisaient le reste. Il n'existait aucun impôt foncier ni mobilier, aucun impôt des patentes, aucun droit d'enregistrement. Le mode de perception des différents impôts était

barbare, les frais étaient très-lourds ; mais malgré les vices du mécanisme fiscal, on avait plus que de quoi se suffire. Il s'écoulera du temps avant que le Trésor du Mexique ne revoie ces beaux jours.

La dépense était : pour l'administration intérieure de 28 millions et demi, pour l'état militaire de 25. Les remises à la métropole montaient à 36, les subsides aux autres colonies à 19. Il n'y avait pas de dette publique.

La lutte de l'indépendance modifia profondement cet état des choses. Les mines d'argent plus ou moins aurifère ralentirent leur exploitation, et le revenu tiré des deux métaux précieux baissa d'autant. L'impôt ne put être exactement perçu. Le gouvernement colonial emprunta pour subvenir aux frais de la guerre. Les chefs des insurgés se firent de même faire des avances et contractèrent des dettes. Iturbide, pendant son empire éphemère, contracta un emprunt à Londres, pour subvenir à la pénurie du trésor. On eut dès lors un état militaire plus lourd, ne fût-ce que pour être en mesure de résister aux tentatives que l'Espagne pouvait faire pour reconquérir cette admirable possession : en 1825 on estimait qu'il y fallait près de 60 millions au lieu des 25 de 1803. Le déficit depuis l'indépendance a rongé le pays comme une maladie chronique, qu'on était impuissant à guérir. On essaya d'y parer par des expédients tous pires les uns que les autres. La douane pouvait rendre une grosse somme puisque le pays a très-peu de manufactures et que tous les peuples étrangers sont admis à importer leurs produits, en payant des droits. Mais on la frappa de stérilité par des anticipations, par des retenues au profit de divers créanciers étrangers et nationaux, et la fraude lui fit éprouver un déchet énorme. Les anciennes provinces transformées en Etats, par une imitation malheureuse de ce qui a été fondé sur la tradition dans la grande union de l'Amérique du nord, s'ingérèrent à s'approprier le revenu de la douane. Les ministres des finances se sont succédé avec la même bonne volonté et cependant avec le même insuccès. La guerre civile a dévoré le pays, intercepté les revenus et augmenté les dépenses. On s'agitait, on allait tour à tour de la République décentralisée à la République centralisée,

mais c'était en vain ; l'entreprise de fonder un nouvel Empire avec un archiduc d'Autriche pour empereur, échoua malgré la vaillance des troupes françaises qui entouraient le nouveau souverain, et malgré les excellentes intentions, la droiture, le dévouement et la bravoure de ce prince infortuné. Cette tentative n'a servi qu'à aggraver les charges du pays et à porter ses finances à un suprême désordre.

Mais le sentiment d'un mal porté à son paroxysme a excité l'énergie des bons citoyens. On a redoublé d'efforts pour arriver à une organisation financière qui offrît l'équilibre qu'on avait perdu depuis 1810, où commença la lutte de l'indépendance. On devait attendre de M. Prieto qu'il fît, dans son cours d'économie politique, l'histoire des tentatives de restauration financière dont son pays a été le théâtre, et auxquelles il a eu lui-même une part honorable, puisqu'il a pris pour programme d'y présenter le tableau de sa patrie. En effet, il n'y a pas manqué. Il y consacre un grand nombre de pages, et il est consolant de voir que si le but n'a pas encore été atteint parfaitement, il est au moment de l'être. Il s'est formé au Mexique ce dont il était dépourvu lorsque l'indépendance s'est accomplie, une école financière à la moderne. Le gouvernement espagnol avait pour système inflexible d'écarter des emplois de quelque importance tout ce qui était né dans le pays même. Les blancs de race pure étaient frappés d'exclusion, du moment qu'ils étaient créoles. Ce gouvernement soupçonneux et méfiant exigeait des fonctionnaires qu'ils fussent non pas seulement originaires, mais natifs d'Espagne. La conséquence fut qu'après l'indépendance, le pays manqua absolument d'administrateurs, les Espagnols s'étant retirés, et même ayant été frappés d'exil en masse. Peu à peu, cependant, les besoins publics étant devenus extrêmements pressants, et une légitime ambition s'étant emparée de personnalités bien douées, on s'est livré aux études financières et aux études administratives en général. Des Mexicains, qui ont résidé avec fruit en Europe et aux États-Unis, se sont mis à l'œuvre ; ils ont introduit dans leur pays la pratique financière qui est en vogue de nos jours et un système de taxation inspiré par le spectacle des peuples les plus civilisés. Il est hors de doute que, eu égard aux admirables ressources du pays ainsi qu'au désir de parvenir au bien-

être par le travail, qui anime les diverses classes de la population, le problème financier est d'une solution passablement facile au Mexique, pourvu qu'on y résolve au préalable le problème politique de garantir aux populations l'ordre public et la sécurité, qui en ont été trop absents à partir de l'indépendance. Je ne serai qu'impartial en disant que, depuis quelques années, le pays semble avoir fait un grand progrès sous ce dernier rapport. Ceux qui avaient désespéré de son salut peuvent raisonnablement concevoir l'espérance qu'il ne lui sera pas nécessaire de subir la terrible et ignominieuse épreuve de la conquête par une race étrangère, pour renaître à la prospérité.

MICHEL CHEVALIER.

CAUSES PHILOSOPHIQUES

DU

PROCÈS DE SOCRATE

Le procès de Socrate, tant de fois instruit et apprécié en sens contraires, ne saurait être jugé, semble-t-il, que par l'introduction d'un élément trop négligé jusqu'ici : les doctrines philosophiques de Socrate.

Puisque aux yeux de Socrate l'existence et la conduite d'un homme sont une vivante dialectique, où la pensée se traduit fidèlement dans les actes avec ses qualités et avec ses imperfections, appliquons à Socrate sa propre méthode : remontons à l'idée générale qui a dominé toutes ses pensées et toutes ses actions, pour redescendre ensuite aux applications de cette idée et aux conséquences diverses qu'elle devait produire.

En un mot, au lieu d'instruire judiciairement le procès de Socrate, instruisons-le *dialectiquement*.

L'idée-maîtresse de Socrate est celle de la science, qui est pour lui identique à la vertu. Niant le libre arbitre, il croit la science toute puissante sur les autres comme elle l'est sur lui-même. Le bien moral, l'utilité politique, la beauté de l'art, la foi religieuse, il fait tout résider dans la science. Atteindre à la science et par cela même à la vertu « en classant toutes choses selon leurs vrais genres par sa pensée et par ses actes, » voilà son unique préoccupation. Grande idée, mais qui n'est pas encore assez grande ; car elle n'est pas vraiment égale en étendue au bien lui-même. Ne laisse-t-elle pas en dehors d'elle une chose que Socrate a toujours eu le tort de négliger : la liberté mo-

rale? Toute idée bornée ne peut se suffire à elle-même : Socrate et Platon l'ont compris ; mais ce que Socrate ne voyait pas, c'est que l'idée encore trop exclusive dont il était le représentant et comme la réalisation visible portait, selon ses propres expressions, « son ennemi avec soi. » Par ce qu'elle contient de positif, cette idée a fait la force de Socrate, par ce qu'elle contient de négatif et d'incomplet, elle fera sa faiblesse.

Socrate absorbe dans la notion de la science toute la *dialectique* ; on va le confondre avec les sophistes.

Il absorbe dans la même idée toute la *morale*, et nie le libre arbitre ; par là il donne prise à ceux qui l'accuseront de corrompre la jeunesse.

Il absorbe dans cette idée toute la *politique ;* les politiques vont se tourner contre lui.

Il y absorbe aussi la *poésie* et les arts : les poètes se joindront aux politiques pour l'acuser.

Il y absorbe enfin la *religion* ; les théologiens, à leur tour, se lèveront contre le novateur.

Chaque groupe d'ennemis représentera un côté des choses méconnu par Socrate ; ou plutôt, c'est toujours le même élément qu'il a négligé et dont l'absence rendra attaquables sa dialectique, sa morale, sa politique, son esthétique, sa religion.

I. La dialectique de Socrate fut la première cause qui lui suscita des ennemis, et cela grâce à l'idéal de la science qu'il s'était formé, à la mission qu'il s'était attribuée et aux procédés logiques qu'il mettait en œuvre pour l'accomplir.

Ecoutons Socrate dans l'*Apologie* de Platon : « Quel-
« qu'un me dira sans doute : — Mais, Socrate, d'où
« viennent ces calomnies que l'on a répandues contre

« toi? Car, si tu ne faisais rien de plus ou autrement « que les autres, on n'aurait jamais tant parlé de toi. « Dis-nous donc ce que c'est, afin que nous ne por- « tions pas un jugement téméraire. — Rien de plus « juste assurément qu'un pareil langage, et je vais « tâcher de vous expliquer ce qui m'a fait tant de « réputation et tant d'ennemis. Écoutez-moi. Quelques- « uns de vous croiront peut-être que je ne parle pas « sérieusement; mais soyez bien persuadés que je ne « vous dirai que la vérité. En effet, Athéniens, la ré- « putation que j'ai acquise vient d'une certaine science « qui est en moi. Quelle est cette science? C'est peut- « être une science purement humaine, et je cours « grand risque de n'être savant que de celle-là... « Quand je sus la réponse de l'oracle, je me dis en « moi-même : Que veut dire le dieu? Car je sais bien « qu'il n'y a en moi aucune science, ni petite ni « grande... J'allai chez un de nos concitoyens qui « passe pour un des plus sages de la ville, et j'espé- « rais que là, mieux qu'ailleurs, je pourrais confondre « l'oracle et lui dire : Tu as déclaré que je suis le plus « sage des hommes, et celui-ci est plus sage que moi. « Examinant donc cet homme dont je n'ai que faire « de vous dire le nom, je trouvai qu'il passait pour « sage aux yeux de tout le monde, surtout aux siens, « et qu'il ne l'était point. De là j'allai chez un autre, « qui passait encore pour plus sage que le premier: « je trouvai la même chose et je me fis là de nom- « breux ennemis. »

Ainsi, préoccupé par un idéal de la science presque surhumain, Socrate opposait à toute sagesse humaine son ironie. Par là il blessait la conviction des autres et dissimulait la sienne; double moyen d'exciter la défiance.

Que de gens, blessés dans leur orgueil, durent s'indigner contre cet *effronté railleur!* comme dit Platon. Si encore il eût résolu lui-même les questions qu'il aimait à poser! mais il ne disait sa pensée que devant ses amis les plus intimes, et, même avec ceux-ci, il procédait par une méthode indirecte d'accouchement. Sa mission, on s'en souvient, était analogue à celle des sages-femmes : ne rien produire et aider les autres à produire. Aussi, soit qu'il réfutât l'erreur, soit qu'il cherchât la vérité, il se montrait également insaisissable, « *comme la torpille* » dit Platon, qui vous imprime ses secousses et fuit entre vos mains.

L'effet produit par une telle méthode sur un grand nombre d'auditeurs est écrit avec franchise dans un passage du *Clitophon*.

« Souvent, Socrate, quand je me suis trouvé avec « toi, j'ai été saisi d'admiration en t'écoutant, et il m'a « semblé que tu parlais mieux que tous les autres lors- « que, gourmandant les hommes comme un dieu du « haut d'une machine de théâtre, tu t'écriais : — Où « courez-vous, mortels? Ne voyez-vous pas que vous « ne faites rien de ce que vous devriez faire?... Vous « ne songez pas à trouver à vos enfants des maî- « tres qui leur enseignent la justice... — Dans ces « discours et tant d'autres, par lesquels tu nous ap- « prends que la vertu peut être enseignée (étant iden- « tique à la science), et que nous ne devons pas négli- « ger l'étude de nous-mêmes, je n'ai jamais rien trouvé « et sans doute je ne trouverai jamais rien à reprendre. « Je les crois bons pour nous exciter et très-propres « à nous faire sortir du sommeil où nous sommes en- « gourdis... Mais est-ce là tout? Ne faut-il pas arriver

« à la pratique et mettre la main à l'œuvre ? ». Opposition du point de vue prétendu pratique, préféré par les sophistes, avec le point de vue purement rationnel et scientifique de Socrate. « Pour l'art du pilote, il peut arriver « qu'un homme, sans savoir diriger un vaisseau, s'avise « de composer un éloge de cet art d'une manière très-« propre à nous y encourager ; et pour les autres arts « il en est de même. On pourrait t'accuser aussi de ne « pas mieux connaître la justice, malgré tous les éloges « que tu lui donnes. C'est pour cela que je crois devoir « aller trouver Thrasymaque ou tout autre qui me sa-« tisfasse, à moins que tu ne mettes fin à tes éternelles « exhortations. »

Hippias dit dans les *Mémorables :* « Je ne te répon-« drai rien, Socrate, que tu ne m'aies donné ta défini-« tion de la justice : car ta coutume est de te moquer « des autres ; d'interroger, d'embarrasser tout le monde, « sans vouloir jamais rendre de compte à personne ni « dévoiler en rien ta pensée. — Tu ne sais donc pas, « Hippias, que je ne cesse jamais de montrer ce que je « pense sur la justice ? — En quels termes la définis-tu ? « — Je la définis, sinon en paroles, du moins en ac-« tion (1) » — (choses identiques pour Socrate, comme on sait : λόγῳ καὶ ἔργῳ).

La veine négative de Socrate, son ironie et sa laborieuse maïeutique donnaient prise, comme on voit, à bien des objections. La principale cause en était dans le rationalisme excessif de Socrate, si difficile à satisfaire, et qui dégénérait parfois en une sorte de logique à outrance. Tout ce qu'on ne pouvait pas lui expliquer rationnellement et logiquement, il le rejetait comme faux

(1) *Mém.*, IV, IV, 2.

ou incertain : par exemple, le libre arbitre. On aurait eu beau invoquer « le sens intime » ou « le sens commun » : Socrate ne reconnaissait que ce qu'il pouvait ramener à une définition générale selon les lois de la logique.

A force d'être logicien ou dialecticien, on finit par paraître bien près du sophiste. Pour un observateur inattentif ou non initié, — comme Clitophon, — Socrate devait offrir plus d'un trait de ressemblance avec les Protagoras et les Gorgias.

Le sophiste aime à contredire et à railler ; Socrate contredit tout le monde et parle de toutes choses avec ironie.

Le sophiste soutient le pour et le contre ; Socrate, lui aussi, soutient parfois une thèse opposée à celle qu'il regarde comme vraie ; il feint d'accepter vos propres idées et les développe mieux que vous ne le feriez vous-même ; puis, tout à coup, il passe dans le camp opposé et réfute ce qu'il vient de dire. Vous croyez toujours tenir son dernier mot ; vous ne l'avez jamais.

Le sophiste semble n'avoir aucune conviction arrêtée sur les sujets qu'il traite tantôt dans un sens tantôt dans un autre. Socrate, lui aussi, semble ne rien affirmer et affecte de ne rien savoir.

Le sophiste use et abuse de la déduction et de l'induction ; tantôt il généralise à l'excès, tantôt il divise et subdivise avec subtilité, afin de vous envelopper dans les liens inextricables des procédés logiques. Le raisonnement semble bannir la raison. Socrate, lui aussi, attache une importance extrême à tous les procédés d'analyse et de synthèse qu'exige la science ; il tombe même dans la subtilité logique et dans le so-

phisme, tantôt à dessein et par ruse de guerre, tantôt sans le vouloir et sans le savoir.

Ainsi l'idée prédominante de la science et de tous les procédés rationnels qu'elle emploie finit par donner à la dialectique de Socrate l'apparence de la sophistique, parfois même plus que l'apparence.

II. Le même défaut se laissait voir dans sa morale, et la « dialectique d'action » répondait à la « dialectique de pensée : » par la confusion de la science et de la pratique, Socrate choquait toutes les idées reçues, et cette fois, ce n'était pas un préjugé qu'il battait en brèche, mais une « vérité de sens commun. » Les entretiens où Socrate laisse échapper le plus de sophismes sont précisément ceux qui roulent sur l'identité de la science et de la vertu, et où il méconnaît la liberté morale. Qu'on se rappelle cette étrange conversation avec Euthydème, dans laquelle Socrate soutient que celui qui trompe sciemment est supérieur à celui qui trompe sans le savoir ! Qu'on se rappelle les subtilités du *Second Hippias* sur le mensonge et sur l'injustice, et ces propositions paradoxales, que tant de critiques n'ont point voulu attribuer à Socrate. Loin d'être apocryphe, le *Second Hippias* est un des dialogues les plus importants de Platon, un de ceux qui font le mieux comprendre les vraies doctrines socratiques, et qui détruisent le plus l'idée vulgaire du Socrate ennemi de la métaphysique. L'absorption du libre arbitre dans l'intelligence est le point capital de la philosophie de Socrate ; c'est la grandeur et en même temps le vice de sa morale. Toutes les fois qu'il aborde ce sujet dans quelque entretien avec les sophistes, les rôles semblent intervertis, et c'est Socrate lui-même

qui paraît le plus sophiste de tous. Lisez le *Protagoras* de Platon ; n'est-ce pas ici l'illustre professeur d'Abdère qui soutient la cause du « sens commun ? » N'est-ce pas Socrate qui vise au paradoxe ? Qu'on se figure l'effet produit sur l'auditoire par de tels entretiens. Plus d'un honnête Athénien dut concevoir des doutes sur la morale socratique. Plus d'un père dut être irrité en entendant des doctrines aussi étranges dans la bouche de son fils ; et, en apprenant qu'elles avaient Socrate pour auteur, il put en conclure que Socrate *gâtait l'esprit des jeunes gens*.

Une autre conséquence de la même théorie morale servit à confirmer l'opinion que Socrate perdait la jeunesse. Socrate répétait sans cesse que le plus savant est aussi le meilleur, le plus puissant, le plus digne de commander, quel que soit son âge ou sa position ou sa naissance. Les jeunes gens qui s'instruisaient auprès de lui devaient être portés à se croire « meilleurs » que leurs pères ou leurs parents, parce qu'ils en savaient plus qu'eux. De là l'accusation mentionnée dans les *Mémorables* : « Socrate enseignait aux enfants à insulter « leurs parents (προπηλακίζειν), en leur persuadant qu'il « les rendait plus savants que leurs pères ; il leur « disait souvent que la loi permet de lier son père « quand on peut le convaincre de folie, se fondant en « cela sur cette raison que l'ignorant peut être à « bon droit enchaîné par le savant. — Accusation « fausse, car Socrate croyait au contraire que le sa- « vant qui enchaînerait l'ignorant mériterait d'être « enchaîné lui-même par le premier qui en saurait plus « que lui... Socrate, poursuit l'accusateur, enseignait « à mépriser non-seulement son père, mais encore ses

« autres parents, en disant que, dans le cas de maladie « ou de procès, on trouve des secours non dans ses « parents, mais dans les médecins et les avocats : il « soutenait encore que les amis n'ont qu'une stérile « bienveillance s'ils ne sont pas capables de se rendre « utiles ; que personne enfin ne mérite nos hommages, « sinon ceux qui *savent* ce qu'il faut (εἰδότας τὰ δέοντα) et « qui sont capables de l'enseigner. Et comme il persua- « dait à cette jeunesse que lui-même était très-savant « et le plus capable de former des savants, elle croyait « que tous les autres n'étaient rien, comparés à lui. — « J'avoue qu'en parlant des pères, des parents, des « amis, il employait les expressions qu'on lui repro- « che (1). »

Voilà des textes assez précis qui montrent le vrai sens du mot : *corrompre* la jeunesse. Comme on le voit, c'est toujours la même confusion de la science et de la vertu qui rend Socrate vulnérable. Nous ne faisons pas une hypothèse en prétendant que la théorie de la science est l'origine des principales accusations portées contre lui ; nous nous appuyons sur des témoignages formels (2).

(1) *Mém.*, I, I.

(2) Platon fait dire aussi à Socrate : « Beaucoup de jeunes gens « qui ont du loisir et qui appartiennent à de riches familles s'atta- « chent à moi, et prennent grand plaisir à voir de quelle manière « j'éprouve les hommes ; eux-mêmes ensuite tâchent de m'imiter « et se mettent à éprouver ceux qu'ils rencontrent; et je ne doute « pas qu'ils ne trouvent une abondante moisson. Tous ceux qu'ils « convainquent ainsi d'ignorance s'en prennent à moi et non pas « à eux, et vont disant qu'*il y a un certain Socrate qui est une « vraie peste pour les jeunes gens.* — » *Apologie*, tr. Cousin, 76.

Certes les pères et les vieillards devaient être fort irrités de se voir réfutés par des jeunes gens, et il est à craindre que ces derniers n'aient fort souvent dépassé les limites de la déférence. De plus, le jeune homme vainqueur dans la discussion en concluait qu'il était meilleur dans l'action; nouvelle cause de scandale.

La *Cyropédie* de Xénophon contient une anecdote intéressante, qui explique mieux encore ce qu'un père voulait dire en accusant les sophistes de *corrompre son fils*, ainsi que l'extrême vengeance qu'il se croyait autorisé à en tirer. Cyrus demande à Tigrane : » Qu'est devenu « cet homme, le sophiste, qui avait coutume d'être toujours dans ta compagnie, et auquel tu étais si attaché ? — Mon père l'a mis à mort. — Pour quelle offense ? — Il affirmait qu'il me corrompait, bien que cet homme eût un caractère si admirable que, même au moment où il mourait, il m'appela et me dit : N'en veuille pas à ton père s'il me tue, car il ne le fait pas avec mauvaise intention, *mais par ignorance ; et les fautes commises par ignorance doivent être regardées comme involontaires.* — Hélas ! pauvre homme ! s'écria Cyrus. — Le père lui-même parla alors ainsi : — Cyrus, tu sais qu'un mari met à mort un homme qu'il trouve en compagnie de sa femme. Ce n'est pas qu'il corrompe son intelligence, mais c'est qu'il enlève son affection à son mari, et en conséquence ce dernier le traite comme un ennemi. *C'est précisément ainsi que je haïssais ce sophiste, parce qu'il faisait que mon fils l'admirait plus que moi.* — Par les dieux, répliqua Cyrus, tu as fait une faute purement humaine. Pardonne à ton père, Tigrane (1). »

(1) *Cyr.*, III, I, 14, 38, 40. Cf. V, 5, 28.

Ce passage semble être une allusion au sort de Socrate. La comparaison de la jalousie maritale et de la jalousie paternelle est ingénieuse et exacte. Le père de Tigrane semble n'être autre qu'Anytus lui-même. En effet, d'après l'*Apologie* de Xénophon (1), le fils d'Anytus avait paru s'intéresser beaucoup aux entretiens de Socrate; et ce dernier, observant dans ce jeune homme une grande ardeur et des aptitudes intellectuelles, voulut dissuader son père de l'élever pour son commerce de marchand de cuirs. Anytus, mécontent, rappela son fils auprès de lui et se chargea lui-même de son éducation, dans laquelle il réussit fort mal. C'était là le premier grief d'Anytus contre Socrate.

Comme on le voit, l'accusation de corrompre les jeunes gens n'a point trait aux mœurs, mais à l'esprit. Socrate est à l'abri des reproches honteux que s'attirèrent beaucoup de ses concitoyens. Il ne faudrait pas croire cependant que ses idées sur l'amour soient demeurées entièrement étrangères à l'accusation. Socrate se donnait lui-même comme un séducteur toujours à la piste des jeunes gens. Mais il s'agit là d'une séduction intellectuelle; c'est à la Vénus Uranie, non à la Vénus populaire, que Socrate prétend sacrifier. Il n'en excitait pas moins chez beaucoup de pères cette sorte de jalousie dont parle Xénophon; un grand nombre d'entre eux voyaient avec dépit le cœur et et l'esprit de leurs enfants leur échapper.

III. La *politique* n'est pour Socrate qu'une morale en grand. Les qualités et les défauts de sa morale devaient donc se retrouver, en traits plus visibles, dans ses doctrines politiques.

(1) *Apol.*, 29, 30.

Dans le gouvernement des peuples, comme dans le gouvernement de soi-même, Socrate ne voit qu'une *science*. Il n'a point assez d'ironie pour l'empirisme aveugle et incertain de ceux dont le seul guide est l'*opinion*. Aucun des plus célèbres politiques d'Athènes ne le satisfait, parce qu'aucun n'a su ramener son art à des principes rationnels qui permissent de le transmettre aux autres. Thémistocle, Aristide, Thucydide ont eu d'heureuses inspirations et comme un instinct « divin », soit ; mais ils n'ont point été des *sages* et n'ont point transmis la sagesse aux autres, pas même à leurs propres enfants. Voilà ce que Socrate répète sur tous les tons, dans le Ier *Alcibiade*, dans le *Gorgias*, dans le *Ménon*. On se rappelle les paroles d'Anytus (1) : « A ce que je vois, tu ne te gênes pas pour dire du mal « des gens. Si tu voulais m'écouter, je te conseillerais « d'être plus réservé ; parce qu'il est plus facile en « toute autre ville peut-être de faire du mal que du « bien à qui on veut, mais en celle-ci beaucoup plus « qu'ailleurs. Je crois que tu en sais quelque chose par « toi-même. » Allusion aux *Nuées*. « — Ménon, répond « Socrate, il me paraît qu'Anytus se fâche ; et je ne « m'en étonne pas : car d'abord il s'imagine que je dis « du mal de ses grands hommes, et, de plus, il se flatte « d'être de ce nombre. »

Ainsi la prétention de substituer une politique de principes à la politique d'expédients, une science rationnelle à un art empirique, paraissait une injuste mépris pour les gloires passées ou présentes d'Athènes : et il est certain que Socrate ne fut pas toujours assez juste à leur égard.

(1) *Mén., loc. cit.;* Cousin, 214.

En même temps que Socrate dédaignait tous ceux qui s'étaient mêlés de politique, il refusait lui-même de s'en mêler. Trouver mal ce que font les autres et ne rien faire de mieux soi-même, double chance d'impopularité. La conduite de Socrate n'en était pas moins logique. Faisant profession de ne pas posséder lui-même la sagesse, mais de la chercher, il ne devait pas se croire le droit d'intervenir dans les affaires publiques, au risque de se tromper. D'ailleurs il croyait avoir une autre mission. « La voix divine, dit-il dans son *Apologie*, s'est toujours opposée à moi quand j'ai voulu « me mêler des affaires de la République, et elle s'y est « opposée fort à propos ; car, sachez bien qu'il y a long« temps que je ne serais plus en vie, si je m'étais mêlé « des affaires publiques, et je n'aurais rien avancé ni « pour vous ni pour moi. Ne vous fâchez point, je vous « en conjure, si je vous dis la vérité. Non, quiconque « voudra lutter franchement contre les passions d'un « peuple, celui d'Athènes ou tout autre ; qui« conque voudra empêcher qu'il ne se commette rien « d'injuste ou d'illégal dans un État, ne le fera jamais « impunément. Il faut de toute nécessité que celui qui « veut combattre pour la justice, s'il veut vivre quelque « temps, demeure simple particulier et ne prenne au« cune part au gouvernement (1). »

Cependant, toutes les fois que Socrate eut à remplir des fonctions publiques, à défaut d'autre talent, il y montra un inébranlable amour de la justice. « Vous savez, Athé« niens, que je n'ai amais exercé aucune magistra« ture, et que j'ai seulement été sénateur (2). » Le sort

(1) *Apol.*, 98, Cousin, 74.
(2) *Apol.*, 74, Cousin, 60.

l'avait désigné (1) ; il avait alors soixante-trois ans. De Prytane il devint Epistate (2), dignité qui ne durait qu'un jour et qui équivalait à la présidence. Socrate fit rire à ses dépens ses collègues par sa gaucherie et son inhabileté, quand il fut question de recueillir les voix (3). « La tribu Antiochide, à laquelle j'appartiens, était jus- « tement de tour au Prytanée, lorsque, contre toutes « les lois, vous vous opiniâtriez à faire simultanément « le procès aux dix généraux qui avaient négligé d'en- « sevelir les corps de ceux qui avaient péri aux com- « bats des Arginuses (4) ; injustice que vous reconnû- « tes et dont vous vous repentîtes dans la suite. En « cette occasion, je fus le seul des prytanes qui osai « m'opposer à la violation des lois et voter contre vous. « Malgré les orateurs qui se préparaient à me dénoncer, « malgré vos menaces et vos cris, j'aimai mieux courir « ce danger avec la loi et la justice que de consentir » avec vous à une si grande iniquité. » — « Quand vint « l'oligarchie, les Trente me mandèrent... et me don- « nèrent l'ordre d'amener de Salamine Léon le Salami- « nien, afin qu'on le fît mourir... Toute la puissance « des Trente, si terrible alors, n'obtint rien de moi « contre la justice... Il ne faut pas douter que ma mort « n'eût suivi ma désobéissance, si ce gouvernement « n'eût été aboli bientôt après (5). »

(1) Sigonius, *De rep. ath.*, lib. II, c. II. Samuel Petit, *Leges atticæ*, III, tit. I.

(2) *Mém.*, I, 711.

(3) Platon, *Gorgias*, p. 60. Athénée, *Banquet*, V, XV.

(4) Xén., *Hist. gr.*, I, 444, 452. — *Mém.*, I, I. — Diod. de Sic., *Bibl. hist.*, XII, XCVIII.

(5) Platon, *ib.* Cf. *Lettre VII.* — *Mém.*, IV, 803. — Diog., II, s. 24.

L'abstention de Socrate ne fut donc pas de l'indifférence politique, mais de la défiance à l'égard de lui-même et à l'égard des autres. « Le sage, semblable à « un homme qui se trouve au milieu de bêtes féroces, « incapable de partager les injustices d'autrui, et trop « faible pour s'y opposer à lui seul, reconnaît qu'avant « d'avoir pu rendre quelque service à l'État ou à ses « amis, il lui faudrait périr inutile à lui-même et aux « autres ; alors, ayant bien fait toutes ces réflexions, « il se tient en repos, uniquement occupé de ses pro- « pres affaires, comme le voyageur pendant l'orage, « abrité derrière quelque petit mur contre les tourbil- « lons de poussière et de pluie, voyant de sa retraite « l'injustice envelopper les autres hommes... Mais « *c'est n'avoir pas rempli sa plus haute destinée, faute* « *d'avoir vécu sous une forme convenable de gouver-* « *ment* (1). »

Socrate resta donc en dehors de tous les partis ; mais cette abstention même devait le rendre suspect. D'ailleurs, malgré son désir d'impartialité, il favorisa, sans le vouloir peut-être, le parti aristocratique.

L'absorption de la politique dans la science développait chez Socrate deux tendances contraires, l'une favorable à l'aristocratie, l'autre favorable à la démocratie. Si la politique n'est qu'une dialectique sur une grande échelle, la souveraineté appartient de droit aux plus savants, qui sont les meilleurs ; voilà l'aristocratie. D'autre part, la science ne doit pas s'imposer au peuple par la force, mais se transmettre par la persuasion ; voilà la part de la démocratie. Cependant, si les *sages* consultent le *peuple*, ce n'est après tout pour eux,

(1) *Rép.*, VI.

selon cette théorie, qu'un simple moyen de gouvernement; ils n'agissent pas en vertu d'un *droit* populaire. L'idée du droit inhérent à toute personne libre par cela seul qu'elle est libre manque dans la philosophie socratique. Que devait-il donc arriver? Des deux courants que nous avons indiqués, quel est celui qui devait l'emporter chez les disciples de Socrate? Évidemment, ce devait être le courant aristocratique; car le pouvoir, selon Socrate, est un *droit* pour les sages, tandis que les procédés de persuasion démocratiques sont de simples *moyens;* ces moyens devaient finir par sembler secondaires.

Parmi les disciples de Socrate, il y avait des philosophes et des politiques. Les philosophes ne pouvaient prêcher la tyrannie de la force; mais les politiques devaient faire bon marché des moyens de persuasion, pour ne considérer que le prétendu droit de souveraineté inhérent à la science. « *Le plus sage doit gouverner;* » voilà le principe sur lequel tous étaient d'accord. Maintenant, doit-il gouverner par la persuasion ou par la force? Le premier moyen est préférable en soi et plus logique; c'est celui des philosophes; mais le second peut paraître plus sûr et plus praticable à des politiques tels que Critias ou Alcibiade.

Parmi les philosophes de l'école socratique, les principaux furent Xénophon et Platon. Tous les deux rejettent la tyrannie, mais se montrent dédaigneux de la démocratie athénienne. Habitués par Socrate à placer trop haut leur idéal politique, impatients du mal et ne pouvant manquer de l'apercevoir autour d'eux, ne sachant où trouver le mieux qu'ils conçoivent et poussés pourtant par un instinct naturel à le placer quelque part, ils l'attachent volontiers à ce qui se présente comme le contraire de ce qu'ils connaissent. Les

Pythagoriciens voyaient la multitude régner, par ses chefs ou tyrans, dans les cités d'Italie; les Socratiques la voyaient régner par elle-même dans Athènes. Les uns et les autres désavouèrent également la démocratie, ou du moins ce qu'on appelait de ce nom; car, ainsi qu'on l'a remarqué, le vrai malheur d'Athènes n'a pas été d'aller jusqu'à la démocratie, mais plutôt de ne pas y atteindre (1).

(1) Ernest Havet, *Étude sur Isocrate*. « On ne voit nulle part, « dans le monde grec, un peuple qui ne dépende que de lui-même, « mais des villes sujettes d'une autre ville ; et, dans la ville maî-« tresse, une population d'esclaves sous une plèbe privilégiée. Pour « qui n'était pas *citoyen*, il n'y avait pas de droit proprement dit.

« Le véritable principe de tous ces excès n'était pas l'égalité « établie entre les citoyens, mais l'inégalité sur laquelle la cité « était fondée.

« C'était la démocratie de quelques-uns, et non pas de tous : « c'était, sous ce rapport, une tyrannie.

« Athènes voulait régner par la guerre, et elle ne voulait pas « faire la guerre : elle payait des mercenaires avec l'argent des « *sujets*. Sans les *sujets*, pas de mercenaires : qui les eût payés ? « Sans les esclaves, pas de mercenaires : si tous les habitants « avaient été des citoyens, ils n'eussent pas eu besoin d'étrangers « pour se défendre.

« Comme Athènes n'administrait pas ses propres deniers, ni le « fruit de son travail, elle les administrait mal.

« Il eût fallu, non pas restreindre, mais élargir la démocratie, « et faire de la Grèce une *nation*, dont tous les membres, égaux « et libres, servent au même titre la même patrie, et ne sont sujets « que de la loi.

« Dans la démocratie véritable, la démagogie disparaît, ou du « moins elle ne saurait être qu'un accident, un désordre passager « et bientôt vaincu, puisqu'elle n'est autre chose que la passion de « quelques-uns s'essayant contre la raison de tous, qui ne peut « manquer de rester maîtresse. »

Les philosophes de l'école de Socrate ne furent pas assez *socratiques* et négligèrent, dans les doctrines du maître, la meilleure part. Socrate, ayant foi dans la raison, avait foi par là même dans l'humanité. Or le mépris de la vraie démocratie, c'est au fond le mépris de l'humanité, qui engendre deux vices, le désespoir et l'orgueil. Les socratiques n'auraient pas dû oublier que ce qui s'est fait de bien ou de beau dans le monde s'est fait par les hommes ; que le bien même, comme on l'a remarqué justement, est, plus que le mal, leur ouvrage ; car, pour le mal, ils n'ont eu qu'à se laisser aller aux forces de toute espèce qui les entraînent, et aux fatalités de toutes sortes qui étouffent leur liberté. Mépriser la multitude, c'était donc mépriser la raison elle-même ; c'était croire la raison incapable de se communiquer et de se faire entendre, contrairement au véritable esprit de Socrate. La philosophie réellement socratique est cette philosophie éprise de l'universel, qui, comme on l'a dit excellement, se sent faite pour tous, et qui professe que tous sont faits pour la vérité, même la plus haute, et doivent en avoir leur part, comme du soleil (1).

Le dédain des philosophes socratiques pour leur pays n'en devait pas moins faire rejaillir sur Socrate des soupçons en partie légitimes. Par Jupiter, disait l'ac-« cusateur, Socrate enseignait à mépriser les lois re-« çues ; c'était folie à ses yeux qu'une fève décidât du « choix des chefs de la République... Par de tels dis-« cours, il échauffait l'esprit des jeunes gens, il leur « inspirait le mépris de la constitution établie et il les « rendait violents (2). » Xénophon répond avec raison

(1) Voir Ernest Havet, *Étude sur Isocrate.*

(2) *Mém.*, I, I.

que la science est amie de la persuasion et ennemie de la violence. Mais si les philosophes raisonnaient ainsi, les Critias et les Alcibiade ne faisaient pas de même ; à côté des philosophes utopistes, on voyait parmi les compagnons de Socrate des politiques violents. Platon lui-même ne se montre pas toujours libéral dans sa *République*, et quand il a épuisé auprès des coupables, par exemple auprès des *athées*, les moyens de persuasion (idée toute socratique), il ne recule pas devant l'emploi de la force et des derniers supplices.

« Critias et Alcibiade, continue l'accusateur, ont été « liés avec Socrate, et ils ont fait le plus grand mal à leur « patrie. Critias a été le plus fourbe, le plus violent et « le plus sanguinaire des membres de l'oligarchie ; et « la démocratie n'a point eu d'homme plus débauché, « plus insolent qu'Alcibiade (1). » Xénophon répond que ces deux hommes d'État recherchèrent la société de Socrate pendant leur jeunesse, pour acquérir auprès de lui un talent de discussion qui pût servir leur ambition politique : nouvelle preuve de l'abus qu'on pouvait faire de la *dialectique*. Xénophon ajoute qu'ils continrent leurs penchants à la violence et à la débauche tant qu'ils fréquentèrent Socrate ; ils lui montraient une obéissance respectueuse qui semblait peu en rapport avec leurs dispositions naturelles ; mais ils le quittèrent bientôt, las d'une telle contrainte, après avoir acquis tout ce que, selon eux, son talent particulier pouvait leur fournir d'utile. Les écrits de Platon, au contraire, nous donnent l'idée que leurs relations avec Socrate ont dû être plus longtemps continuées et plus intimes ; car Platon leur fait prendre à tous deux une

(1) *Mém.*, I, II, 12.

grande part dans ses dialogues. A partir de l'année 420, dans laquelle commença l'activité d'Alcibiade comme chef politique, il est peu probable qu'il ait pu voir beaucoup Socrate, et après l'année 415, le fait est impossible, puisque dans cette année il fut exilé d'une manière permanente, à l'exception de trois ou quatre mois dans l'année 417. Relativement à Critias, nous avons moins d'informations. Comme il était parent de Platon, et lui-même fort lettré, sa liaison avec Socrate peut avoir duré plus longtemps. Mais il y eut évidemment une rupture ouverte entre Socrate et son ancien élève, quand celui-ci fut devenu tyran. « Critias devint, pour « plusieurs raisons, l'ennemi juré de Socrate. Nommé « l'un des trente, et créé nomothète avec Chariclès, il « se ressouvint de tous les griefs qu'il avait contre son « maître. » Entre autres griefs, Socrate avait jadis comparé Critias à un pourceau, à cause de ses projets honteux sur Euthydème. « Critias fit une loi qui dé- « fendait d'enseigner l'art des discours (λόγων τέχνην). « C'était Socrate qu'il attaquait : n'ayant aucune prise « sur lui, il le chargeait du reproche qu'on adresse « communément aux philosophes ; il le calomniait dans « l'esprit de la multitude. » Le trait suivant prouve que c'était Socrate qu'attaquait la loi. « Je serais étonné, « avait dit un jour Socrate, que le gardien d'un trou- « peau qui en égorgerait une partie et rendrait l'autre « plus maigre, ne voulût pas s'avouer mauvais pas- « teur ; mais il serait plus étrange encore qu'un homme « qui, se trouvant à la tête de ses concitoyens, en « détruirait une partie et corromprait le reste, ne « rougît pas de sa conduite et ne s'avouât pas mauvais « magistrat. — Ce discours fut rapporté ; Critias et « Chariclès mandèrent Socrate, lui montrèrent la loi,

« et lui défendirent d'avoir des entretiens avec la jeu-« nesse.

« Socrate leur demanda s'il lui était permis de leur « faire des questions sur ce qu'il y avait d'obscur pour « lui dans cette défense. Sur leur réponse affirmative : « — Je suis prêt, leur dit-il, à me soumettre aux lois ; « mais, afin de ne pas les violer par ignorance, je vou-« drais savoir clairement de vous-mêmes si vous inter-« disez l'art de la parole parce que vous croyez qu'il « est au nombre des choses qui sont bien ou de celles « qui sont mal. Dans le premier cas, on doit donc dé-« sormais s'abstenir de bien dire ; dans le second, il « est clair qu'il faut tâcher de bien parler. — Alors « Chariclès s'emportant : — Puisque tu ne nous en-« tends pas, nous te défendons, ce qui est plus facile « à comprendre, de jamais t'entretenir avec les jeunes « gens. — Pour qu'on voie clairement, dit Socrate, si « je m'écarte de ce qui m'est prescrit, indiquez-moi « jusqu'à quel âge les hommss sont dans la jeunesse. « — Ils y sont tant qu'ils ne leur est pas permis d'en-« trer au sénat, parce qu'ils n'ont pas encore acquis « la prudence ; ainsi ne parle pas aux jeunes gens au-« dessous de trente ans. — Mais si je veux acheter « quelque chose d'un marchand qui ait moins de trente « ans, pourrai-je lui dire : Combien cela ? — On te per-« met cette question ; mais tu as coutume d'en faire « sur quantité de choses que tu sais bien, et voilà ce « qui t'est défendu. — Ainsi je ne répondrai point à « un jeune homme qui me dirait : Où demeure Chari-« clès ? où est Critias ? — Tu peux répondre à cela, lui « dit Chariclès. — Mais souviens-toi, Socrate, reprit « Critias, de laisser en repos les cordonniers, les fa-« bricants de métaux et autres artisans ; aussi bien,

« je crois qu'ils sont fort las de s'entendre mêlés dans « tous tes propos. — Il faudra sans doute aussi, ré- « pondit Socrate, que je renonce aux conséquences « que je tirais de leurs professions, relativement à la jus- « tice, à la piété, à toutes les vertus? — Oui, par Jupiter! « répliqua Chariclès : laisse-là aussi tes bouviers, sans « quoi tu pourrais trouver du déchet dans ton bétail. « — Ce mot fit assez connaître que la comparaison du « berger, rapportée trop fidèlement, était la cause de « leur haine contre Socrate (1). »

Malgré cette rupture avec Critias, le peuple demeura toujours persuadé que les leçons de Socrate avaient favorisé la tyrannie, directement ou indirectement. L'accusation de corrompre la jeunesse n'en parut que mieux fondée.

La démocratie ayant été rétablie à Athènes après la mort de Critias, les partisans du gouvernement populaire étaient avec raison dans une crainte continuelle que les ennemis de cette forme de gouvernement, qui étaient les plus riches et les plus habiles des citoyens, ne vinssent à bout de rétablir l'oligarchie ou l'aristocratie, entreprise dans laquelle ils auraient été aidés par les Lacédémoniens, alors les maîtres de toute la Grèce. Socrate parlait fort librement de la démocratie et des politiques démocrates.

Sans doute Fréret a tort d'attacher une extrême importance au blâme de la *fève*, et de considérer ce mode d'élection comme la base même de la démocratie. Il y eut un temps à Athènes où je ne dis pas les juges, mais les sénateurs et les archontes étaient élus par le peuple. Socrate, en voulant substituer l'élection au

(1) *Mém.*, I, I, 12.

hasard ne faisait donc qu'approuver ce qu'Isocrate demanda plus tard dans son *Aréopagitique :* qu'on revînt complètement à la constitution de Solon. Mais ce n'est là qu'un détail secondaire. L'important, c'était la tendance générale des doctrines socratiques, qui attribuaient le droit de souveraineté aux plus *savants*, et semblaient ainsi favoriser l'orgueil et l'ambition des Critias et des Alcibiade (1).

(1) Aussi trouvons-nous dans Eschine ces paroles significatives : « O Athéniens, vous avez fait mourir le sophiste Socrate parce « qu'il avait été le précepteur de Critias, l'un de ces trente hommes « qui détruisirent le gouvernement populaire (*a*) ! » Xénophon, nous l'avons vu, insiste longuement sur l'accusation relative à Critias. Si Platon n'en parle pas dans l'*Apologie*, c'est que Critias était son parent ; mais il dit dans une de ses lettres les plus authentiques : « Les temps étaient extrêmement orageux, et, malgré la modération avec laquelle se conduisait le plus grand nombre de ceux qui avaient été rappelés de l'exil, il se commit alors plus d'un acte de violence et d'injustice. On ne doit point s'en étonner ; car rien n'est plus ordinaire, en temps de révolution, que de *grandes vengeances personnelles*. Ce fut alors que quelques *hommes puissants* qui gouvernaient la république (δυναστεύοντες) citèrent Socrate en justice, l'accusant d'impiété, c'est-à-dire du crime dont il était le plus incapable. Ils le condamnèrent à mort, lui dont quelque temps auparavant ils avaient admiré le courage et la vertu, lorsqu'il avait refusé d'exécuter les ordres donnés contre l'*un d'entre eux* par les Trente (*b*). »

Ce récit nous apprend : 1° que Socrate avait été accusé par ceux qui commandaient alors la république ; 2° que ces hommes puissants étaient ceux-là même qui avaient été chassés par Critias, c'est-à-dire

a) Σωκράτην μέν τὸν σοφιστὴν ἀπεκτείνατε, ὅτι Κρίτιαν ἐφάνη πεπαιδευκώς, p. 287.

(*b*) Plat., ep. VII.

On n'osait déclarer trop ouvertement le crime d'opposition politique dont on croyait Socrate coupable, au moins dans la personne de ses disciples. L'amnistie, jurée si solennellement trois ans auparavant, ne permettait pas d'intenter contre lui une semblable accusation ; mais, comme les Héliastes qui devaient le juger étaient tous des hommes du peuple et partisans zélés de la démocratie, les accusateurs de Socrate étaient bien sûrs qu'il suffirait de l'accuser sous n'importe quel prétexte pour qu'il parût coupable. Ces mots vagues : *corrompre la jeunesse*, permettaient de revenir sur le passé sans en avoir l'air, et d'éluder ainsi l'amnistie (1). C'est ce que fit l'accusateur, qui s'étendit longuement sur les relations avec Critias.

Les artistes et les théologiens se joignirent aux ennemis de Socrate, parce que l'art et la religion avaient une grande importance politique à Athènes.

IV. Socrate, mettant la science bien au-dessus de l'art, reprochait aux artistes de ne pas se rendre compte de leurs propres œuvres. Il les reléguait ainsi dans le domaine inférieur de l'opinion et de la bonne fortune, où il avait déjà relégué les sophistes et les politiques. Aussi les poètes n'échappèrent-ils pas à cette épreuve de l'*accouchement*, à cette sorte d'opération de chirurgie intellectuelle qui rendait Socrate si impopulaire. « Après les politiques, je m'adressai aux poètes, « tant à ceux qui font des tragédies qu'aux poètes di-

les partisans de la démocratie ; 3° que ce qui les animait était un désir de vengeance inspiré par le souvenir des maux soufferts et par la crainte de maux semblables ; 4° qu'on choisit l'accusation d'impiété pour avoir un prétexte d'ailleurs fort plausible.

(1) Voy. Fréret, *loc. cit.*, et Cousin, notes du *Banquet*, t. VI.

« thyrambiques et autres, ne doutant point que je « ne prisse là sur le fait mon ignorance et leur supé- « riorité. » — Socrate fait ici allusion à Mélitus, qui était auteur de tragédies. — « Prenant ceux de leurs « ouvrages qui me paraissaient travaillés avec le plus « de soin, je leur demandai ce qu'ils avaient voulu dire, « désirant m'instruire dans leur entretien. J'ai honte, « Athéniens, de vous dire la vérité; mais il faut pour- « tant vous la dire. De tous ceux qui étaient là pré- « sents, il n'y en avait presque pas un qui ne fût ca- « pable de rendre compte de ces poèmes mieux que « ceux qui les avaient faits. Je reconnus donc bientôt « que *ce n'est pas la raison qui dirige le poète*, mais une « sorte d'inspiration naturelle, un enthousiasme sem- « blable à celui qui transporte le prophète et le devin, « qui disent tous de fort belles choses, mais sans rien « comprendre à ce qu'ils disent. Les poètes me parurent « dans le même cas, et je m'aperçus en même temps qu'à « cause de leur talent pour la poésie, ils se croyaient « sur tout le reste les plus *sages* des hommes, ce qu'ils « n'étaient en aucune manière (allusion à la *théâtro-cratie*, à Aristophane et à Mélitus). Je les quittai « donc, persuadé que j'étais au-dessus d'eux par le « même endroit qui m'avait mis au-dessus des poli- « tiques. Des poètes je passai aux artistes. J'avais la « conscience de ne rien entendre aux arts, et j'étais « bien persuadé que les artistes possédaient mille se- « crets admirables, en quoi je ne me trompais point. « Ils savaient bien des choses que j'ignorais, et en cela « ils étaient beaucoup plus savants que moi. Mais, « Athéniens, les plus habiles me parurent tomber « dans les mêmes défauts que les poètes: il n'y en « avait pas un qui, parce qu'il excellait dans son art,

« ne crût très-bien savoir les choses les plus impor-
« tantes; et cette folle présomption gênait leur habi-
« leté (1). »

Les artistes, les poètes, les rhapsodes et les histrions étaient aussi, dans leur genre, des démagogues et des sophistes, parce qu'ils cherchaient trop souvent non la vérité, mais l'effet et le succès; ils divertissaient le peuple au lieu de l'éclairer; par là ils avaient acquis une grande autorité auprès de lui, et étaient devenus une grande puissance dans l'État. Ils abusaient de l'art, comme les démagogues et les sophistes de l'éloquence et de la dialectique. Socrate, en les critiquant, fut coupable du crime de lèse-poésie. Lui qui voulait se rendre compte de toutes choses et qui ne croyait savoir que ce qu'il savait méthodiquement, il ne pouvait guère admirer des gens dont tout le talent était une certaine puissance d'inspiration momentanée, un enthousiasme incompatible avec la réflexion, qui ne se développe que précisément à condition de s'ignorer, et, la crise passée, laisse l'âme dans son état ordinaire, avec tous ses défauts et même avec tous ses vices (2). De plus, les poètes étaient les premiers auteurs et les propagateurs des mythes religieux. Poésie et théologie se tenaient étroitement. De là toutes ces ironies de Socrate à l'égard des poètes. Libanius, dans son *Apologie* de Socrate, met la plus grande importance à le laver du reproche d'avoir attaqué la poésie; mais Socrate ne pouvait guère faire autrement avec la mission scientifique et morale qu'il croyait avoir reçue des dieux. Représentant de la rai-

(1) *Apol.*, Cousin, 74.
(2) Cousin, *Arg. de l'Ion*, p. 224.

son et de la science, comment ne serait-il pas entré en lutte avec les représentants de l'imagination et de la fantaisie ? Les *Nuées* sont le premier résultat de cette lutte ; l'accusation portée par Mélitus en est le dernier.

V. Mélitus ne représente pas seulement la poésie, mais encore la religion, deux choses intimement liées chez les peuples antiques.

Il entrait dans les vues de ceux qui rétablirent le gouvernement populaire de restaurer en même temps la religion nationale. Le premier acte des exilés avait été de monter à l'acropole et de remercier la déesse protectrice de la cité. Après les grandes secousses politiques, les esprits reviennent naturellement à l'idée d'un pouvoir supérieur qui veille sur le monde et corrige les erreurs des hommes. Les Athéniens se reprenaient à croire que la destinée de leur ville était liée à ce culte antique qui avait été à l'origine un des fondements de l'État. Il y a, sur ce point, une différence remarquable entre le temps de Périclès et celui de Thrasybule. A la première époque, l'esprit athénien s'essayait à briser le joug de la tradition, et la liberté de penser s'associait au mouvement démocratique. Après les *Trente*, au contraire, on se rapproche des idées anciennes, en religion comme en politique (1).

(1) Un des premiers résultats de cette réaction religieuse avait été le procès de l'orateur Andocide. On le soupçonnait, avec Alcibiade, d'avoir profané les mystères d'Éleusis. Cephisius l'accusait, et l'orateur disait dans son discours : « Athéniens, vous ne pouvez conserver en même temps Andocide et vos lois ; il faut abolir vos lois ou vous débarrasser de cet homme (*a*). » Andocide allait

(*a*) Lysias, *C. Andoc.*

Ainsi, ceux qui ont entrepris de reconstruire la démocratie ont résolu de lui donner pour appui l'ancien culte national. En même temps qu'ils font transcrire les lois de Solon, ils relèvent les autels antiques ; ils invoquent les dieux de la patrie. Peut-être les chefs du mouvement ne croient-ils pas plus que les contemporains de Périclès ; car le temps de la ferveur religieuse est passé dans la société païenne ; il n'y a plus d'un côté que des superstitions populaires, et de l'autre que des calculs politiques. Mais ces superstitions et ces calculs sont d'accord : il faut restaurer la religion ; le salut d'Athènes est à ce prix. On veut aussi montrer aux autres villes grecques que le peuple athénien est revenu de ses erreurs passées, et qu'il sait défendre la cause des vieilles croyances helléniques. Tel est l'esprit qui préside à la révolution accomplie par Thrasybule et ses amis ; c'est à cet esprit que Socrate doit être immolé.

Il y avait dans la religion de Socrate deux choses qui prêtaient également à la critique : son *rationalisme* et son *mysticisme*.

Dans le culte, comme dans tout le reste, Socrate se préoccupe du *rationnel* et fait la part la plus grande possible à la science. La tradition mythologique n'est pour lui qu'une des formes de l'opinion et du préjugé. Quand le prêtre dit vrai, c'est sans se rendre compte des choses logiquement ; et, d'autre part, il dit souvent faux en prêtant aux dieux nos passions et nos vices. Socrate ne veut ni de cette foi aveugle ni de cette piété immorale et impie. S'il démontre l'existence de Dieu, c'est

être condamné, et il n'échappa à une peine plus sévère qu'en se bannissant encore une fois pour plusieurs années.

par la raison ; s'il détermine ses attributs, c'est par la raison, qui lui permet d'exclure tout mal de l'essence divine, et d'y concentrer au contraire «tous les biens.» S'il adresse à Dieu des prières, c'est encore d'une manière rationnelle, sans demandes puériles ou égoïstes. En un mot, il introduit dans la religion l'élément dialectique et métaphysique, le καθόλου, l'universel, objet de la raison.

Cette transformation du culte ne pouvait manquer d'en paraître la destruction. Cependant, à côté de la tendance rationaliste se montrait dans Socrate la tendance mystique ; ou plutôt la seconde n'était que la première poussée à son plus haut degré d'exaltation. Socrate était tellement dominé par l'idée de la science comme principe de tout bien, que cette idée lui semblait non une simple conception abstraite de son esprit, mais une sorte de révélation divine qui lui imposait une mission sacrée. Le rationnel étant, en définitive, identique au divin, l'exaltation de la raison devenait chez lui un véritable enthousiasme. Après s'être élevé au-dessus du mysticisme vulgaire, le rationalisme socratique venait s'absorber dans un mysticisme supérieur ; phénomène dont on retrouvera bien d'autres exèmples, depuis Platon et les Alexandrins jusqu'à Bruno, Spinosa et Schelling. Chose singulière, ce Socrate qui parlait avec tant d'ironie de l'inspiration des poètes, des orateurs, des politiques, des prêtres et des devins, et qui mettait cette inspiration bien au-dessous de la science, finit lui-même par se croire inspiré et doué d'une puissance divinatrice. Il est vrai qu'il considère cette inspiration tout à la fois comme un privilége et comme une imperfection. Il se croit privilégié de la Divinité, qui lui envoie des signes plus nombreux

et plus précis qu'aux autres hommes ; mais, en même temps, il ne parle qu'avec modestie de ces signes, qui ne valent pas à ses yeux la science et ne font qu'y suppléer. C'est un secours accordé à son ignorance par la science divine ; c'est une chose intermédiaire entre ignorer et savoir, « comme les démons sont intermédiaires entre les hommes et les dieux. »

Que devaient penser les représentants du culte antique ? Ils devaient nécessairement croire : 1° que Socrate rejetait la religion de l'État; 2° qu'il en introduisait une nouvelle sous la forme vague d'un signe démonique (καινὰ δαιμόνια). — Après tout, ils ne se trompaient pas : le mysticisme de Socrate n'était pas plus orthodoxe que son rationalisme. Le signe démonique avait un caractère indéterminé qui ne permettait de le rapporter à aucune des divinités connues; de plus, il constituait une communication immédiate avec Dieu, dispensant de recourir à l'intermédiaire officiel de la religion établie et de ses ministres.

Dans la première période de son existence, Socrate avait suivi Anaxagore et provoqué par là les *Nuées*. La seconde période, où l'étude des lois morales se substitue à celle des lois physiques, n'était nullement propre à détruire l'effet de cette pièce; car les nouvelles études de Socrate achevèrent ce que les premières avaient commencé. Si la physique d'Anaxagore lui avait fait ébranler les divinités du soleil et de la lune, la notion d'une Providence partout présente, surtout dans l'âme humaine, surtout dans son âme à lui, apprenait à remplacer avec avantage la multitude des dieux païens.

« Ce fut surtout, dit M. Cousin, l'accusation d'impiété qui accabla Socrate : la religion menacée rallia

autour d'elle l'État compromis et l'art insulté (1). » Nous croyons plutôt que ce fut l'État qui rallia autour de lui l'art et la religion. D'ailleurs tout concourut dans la mort de Socrate.

Notre conclusion est que les causes du procès correspondaient à tous les côtés vulnérables de la métaphysique socratique.

Préoccupé à l'excès par l'idée de la *science*, Socrate abuse de la dialectique; les lettrés du temps et tous les beaux esprits dont il avait démasqué l'ignorance le confondent avec les sophistes. Dans la morale, il méconnaît le libre arbitre et substitue à toutes choses la science; les pères de famille l'accusent de corrompre leurs enfants en leur persuadant qu'ils sont meilleurs parce qu'ils savent davantage. Dans la politique, il veut établir le gouvernement de la science; on l'accuse de favoriser l'orgueil et l'ambition des habiles. Dans l'art il veut encore introduire la science; on l'accuse de mépriser la poésie. Enfin, dans la religion, c'est toujours la science qu'il recherche, et quand il ne peut la trouver, il appelle la science des dieux au secours de sa science impuissante, mêlant ainsi le rationalisme au mysticisme; on le confond avec les athées ou avec les propagateurs d'une religion nouvelle.

Les beaux esprits, les pères de famille, les politiques ou les orateurs populaires, les poètes et les théologiens, tels sont les adversaires de Socrate énumérés dans l'*Apologie*. Quant aux vices qu'on lui re-

(1) V. t. VI, p. 487.

proche, ce sont les applications diverses d'une seule et même idée, celle de la science identique au bien.

Voilà, semble-t-il, l'explication intime, et non extérieure, du procès de Socrate. Les historiens discutent sur les raisons pour ainsi dire superficielles et *exotériques;* le métaphysicien doit essayer de déterminer les raisons fondamentales et *ésotériques*. Ce qui a perdu Socrate, en effet, ce sont les hardiesses de sa philosophie spéculative. Tant qu'on s'en tient à l'opinion encore trop répandue qui le représente sous les traits d'un bon sens étroit et timide, on ne peut rien comprendre ni à sa philosophie, ni à l'immense influence qu'il a exercée sur ses disciples, ni même au procès qui a terminé sa vie. Pour n'avoir pas su « définir » assez universellement le bien « dans sa pensée (λόγῳ) » Socrate en supporte les conséquences « dans la réalité (ἔργῳ). »

D'ailleurs la mort de Socrate ne devait point être pour lui un malheur véritable : la même doctrine qui avait donné lieu à l'accusation devait le soutenir dans tout le cours du procès et dans les derniers instants de sa vie. . . . .

. . . .

« Personne n'ignore, dit Socrate dans l'*Apologie*, « que souvent, à la guerre, il serait facile d'éviter la « mort en abandonnant ses armes et en demandant grâce « à ceux qui vous poursuivent ; et dans toute espèce de « danger il y a mille expédients pour sauver sa vie, « quand on est résolu à tout faire et à tout dire. Et ce « n'est pas la mort qu'il est difficile d'éviter, Athéniens,

« mais le crime ; il court plus vite que la mort. C'est « pourquoi, vieux et pesant comme je suis aujourd'hui, « je me suis laissé atteindre par la mort, qui est plus « lente ; et mes accusateurs, si vigoureux et si légers, « ont été atteints par le crime, qui est plus agile. Je « m'en vais donc subir la mort à laquelle vous m'avez « condamné ; et mes accusateurs, l'iniquité et l'infamie « à laquelle la vérité les condamne. Pour moi, je m'en « tiens à ma peine, et eux à la leur. En effet, peut-être « est-ce ainsi que les choses *devaient se passer*, et, « selon moi, *tout est pour le mieux.* » Socrate persévère donc dans son optimisme et dans sa soumission à la « Providence, πρόνοια », qui n'est pour lui qu'une dialectique divine appliquée aux choses humaines.

« Après cela, ô vous qui m'avez condamné, voici ce « que j'ose vous prédire ; car je suis précisément dans « les circonstances où les hommes lisent dans l'avenir, « au moment de quitter la vie... Il va s'élever contre « vous un bien plus grand nombre de censeurs, que je « retenais sans que vous en aperçussiez ; censeurs d'autant plus difficiles qu'ils sont plus jeunes, et vous « n'en serez que plus irrités ; car, si vous pensez qu'en « tuant les gens vous empêcherez qu'on vous reproche « de mal vivre, vous vous trompez. Cette manière de « se délivrer de ses censeurs n'est ni honnête ni possible : celle qui est en même temps et la plus hon- « nête et la plus facile, c'est, au lieu de fermer la bou- « che aux autres, de se rendre meilleur soi-même. « Voilà ce que j'avais à prédire à ceux qui m'ont con- « damné (1). » Ces censeurs dont parle Socrate, ce sont

(1) Platon, *Apologie*, 22.

ses disciples, les Platon et les Xénophon ; Socrate prévoit l'impulsion intellectuelle et morale que sa vie et sa mort vont produire. . . . .

. . . .

Quand le sacrifice fut accompli, les Athéniens repentants pleurèrent-ils la victime qu'ils avaient immolée à leur politique et à leurs dieux? C'est ce qu'ont affirmé plusieurs auteurs anciens. Selon Diodore, le peuple furieux fit mourir sans jugement les accusateurs de Socrate (1). Diogène prétend que les Athéniens, en signe de deuil, firent fermer les gymnases; qu'ils élevèrent à la mémoire de Socrate une statue d'airain, ouvrage de Lysippe; qu'ils condamnèrent Mélitus à mort, et bannirent les autres accusateurs. Il ajoute que les habitants d'Héraclée chassèrent Anytus de leur ville le jour même où il y était entré (2). Selon une autre tradition conservée par Plutarque, les accusateurs de Socrate, ne pouvant supporter la haine publique, se seraient pendus de désespoir (3). Cependant, d'après le ton des *Mémorables* de Xénophon, il y a tout lieu de présumer que la mémoire de Socrate était encore impopulaire à Athènes, quand ce recueil fut composé. Platon quitta la ville immédiatement après la mort de son maître, et resta absent plusieurs années; la plupart de ses dialogues ont un but apologétique, et disculpent Socrate. Un demi-siècle plus tard, l'orateur Eschine applaudissait à la mort de Socrate, qu'il appelait *sophiste*. La critique moderne a donc eu raison de réduire à leur juste valeur les prétendus re-

(1) xiv, 37.
(2) ii, 43.
(3) *Os.* XI. *Busiris.* Cf. *argum. ad Isocratem.*

grets des Athéniens; c'est ce que Barthélemy et Fréret avaient déjà fait bien avant MM. Grote et Forchammer.

Les politiques d'alors purent se flatter, comme ils le font toujours, d'avoir accompli un acte habile. « Habiles malhonnêtes gens! » disait Platon; ils ont « la vue perçante, » mais ils ne voient que ce qui est tout près d'eux, et l'avenir leur échappe; dans quels pièges, tendus à autrui, s'embarrasse à la fin elle-même « leur misérable petite âme! » Comme ils détruisent ce qu'ils prétendent conserver, et immortalisent ce qu'ils croient détruire!

A. Fouillée.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Situation des travailleurs et institutions manufacturières de la Suisse, par M. Bœhmert.

M. de Parieu: Le rapport fait au nom de la commission helvétique fédérale pour l'exposition universelle de Vienne, rédigé en allemand par M. Bœhmert sous le titre qui précède est une œuvre scientifique remarquable. Il fait en quelque sorte suite au rapport de 1867, après l'exposition de Paris, rédigé par M. Gustave Moynier, de Genève et publié sous le titre de : *Institutions ouvrières de la Suisse*. Le rapport très-développé de M. Bœhmert embrasse tout le travail du peuple suisse, le titre de *travailleur* n'étant pas réservé en Suisse à une classe spéciale, mais attribué à quiconque sert sa famille, sa commune, sa patrie, de sa tête ou de sa main. Il s'appuie sur un grand nombre d'enquêtes qu'il résume.

Il y a dans ce rapport une *partie générale* et une *partie spéciale*.

La partie générale comprend outre une revue de l'activité industrielle de la Suisse, une analyse des mesures d'ensemble prises en vue du bien public au sujet de la législation des écoles, des taxes et des manufactures.

Dans l'agriculture, la culture des céréales a reculé devant la culture pastorale et dans quelques endroits la culture de la vigne a fait aussi des progrès.

Quant à l'industrie, les étoffes de fil, la soie, les montres et les machines en sont les objets principaux.

La législation favorise le développement du travail sous divers rapports.

L'enseignement est obligatoire dans tous les cantons, gratuit dans la moitié d'entre eux. La réserve du temps de l'enfant pour l'école est la meilleure limitation de son travail.

M. Bœhmert s'est beaucoup occupé de l'impôt et a fait ressortir

la grande tendance des législateurs suisses à dégrever les pauvres de toutes contributions aux charges publiques.

Quant à la législation des manufactures, elle n'est vraiment organisée que dans 10 cantons sur 25. Son but est en général de protéger les enfants et les mineurs. Les efforts des cantons allemands pour se donner une législation concordaire sur les fabriques, ont jusqu'à présent échoué.

On peut considérer l'institution de certaines banques cantonales comme manifestant l'action de l'État sur l'industrie et le travail.

Quant à la partie spéciale du rapport de M. Bœhmert, elle fait connaître distinctement :

L'état des logements ;

Le mode de la nourriture ;

Les institutions sanitaires ;

Les salaires ;

Les institutions d'assurance et de secours pour les travailleurs ;

Les caisses d'épargne ;

Les associations ouvrières ;

Les unions de travail et les tribunaux d'arbitrage ;

Les contrats entre patrons et ouvriers ;

Les mesures pour le progrès moral de l'ouvrier :

Ce tableau instructif permet d'apprécier complètement la situation des travailleurs, conformément au plan résultant du titre compréhensif de l'ouvrage.

Nous ne pouvons mieux terminer ce trop court exposé qu'en citant la conclusion que donne l'auteur à ses observations sur les prétentions et les accusations réciproques des patrons et des ouvriers :

« En général, dit-il, l'opinion publique de la Suisse prend une attitude toujours plus calme à l'égard des allures affectées par les partis et les intérêts extrêmes, qui prêchent l'envie et la haine, ou qui s'attachent à peindre des couleurs les plus sombres la situation sociale et les conditions dans lesquelles se trouve l'industrie en général. Le sentiment national très-vivement développé chez les ouvriers suisses, les rend peu accessibles aux grandes visées des associations monopolites et à leurs tendances révolutionnaires ;

leur bon sens naturel les engage d'autre part à s'occuper beaucoup plutôt des questions qui touchent leurs besoins réels et immédiats, les intérêts de la commune, du canton auxquels ils appartiennent, de la contrée où ils séjournent et travaillent, de la Confédération elle-même.

En outre, en Suisse, les classes inférieures et moyennes (puisque certains parleurs veulent absolument maintenir ce mot de « classes » dans le dictionnaire d'un peuple démocratique), possèdent depuis longtemps la majorité absolue des suffrages et seraient par conséquent dès maintenant armées de tout pouvoir pour prendre, si bon leur semblait, les mesures les plus désagréables, aux riches et aux grands industriels. Mais la puissance des faits et celle du sens commun n'en restent pas moins, heureusement, plus fortes à la fin que les fautes, les erreurs, ou les exigences iudividuelles, pour régler les conditions d'existence de l'État et de la société. »

On ne saurait mieux dire et nous avons la ferme confiance avec M. Bœhmert, habile et intelligent interprète de cette situation, que la Suisse ne se désistera jamais de ces droites et patriotiques résolutions auxquelles elle doit son calme et sa prospérité.

La législation civile du Talmud,

par le docteur RABBINOWICZ.

M. Ad. Franck présente la première partie d'un ouvrage intitulé : *La législation civile du Talmud;* cette première partie contient le *Traité du Kethouboth,* avec un *Rapprochement entre la législation civile du Talmud, le droit romain et le droit français,* par M. Boissonade. L'auteur de l'ouvrage ou plutôt de la traduction dont M. Franck est chargé de faire hommage à l'Académie est M. le docteur Rabbinowicz, Polonais, qui, arrivé jeune en France sans connaître notre langue, il y a quelques années, s'est livré avec ardeur, non-seulement à l'étude de cette langue, mais aussi à celle des langues orientales, des sciences et du droit. Cette traduction, résultat des études de sa jeunesse, se recommande à la fois aux historiens des idées religieuses et aux jurisconsultes. On y voit com-

ment, chez les peuples primitifs, les dogmes religieux aboutissent naturellement à une législation, à une jurisprudence. L'auteur fait connaître plusieurs dispositions qu'il n'était pas aisé de comprendre et de traduire; il y joint la traduction non moins difficile des commentaires dont la loi a été le sujet de la part des docteurs jusqu'au VI[e] siècle. Il s'est acquitté de cette tâche laborieuse et délicate avec une grande sagacité. Ce premier fascicule renferme en outre une intéressante comparaison de la législation civile du Talmud avec les législations similaires romaine et française, par M. Boissonade, déjà bien connu de l'Académie. M. Franck se propose de communiquer plus tard à l'Académie, sur l'ouvrage complet, un rapport plus étendu.

Histoire de la Constitution civile du Clergé,

par Ludovic SCIOUT.

M. Valette offre, au nom de l'auteur, M. Ludovic Sciout, un ouvrage en deux volumes in-8°, intitulé *Histoire de la constitution civile du clergé.* Cette histoire, qui se renferme dans l'espace de temps compris entre la convocation des états-généraux et la fin de l'Assemblée constituante, est le résultat de recherches considérables. L'auteur a consulté surtout les rapports législatifs, les délibérations, les actes et les correspondances du comité de constitution, du comité des recherches et du comité des pétitions. Il donne des renseignements curieux sur l'action, parfois illégale et arbitraire, des directoires de départements et de districts.

Sa pensée, que M. Valette croit juste, est que la Constituante s'est égarée en voulant organiser une Église officielle, et en multipliant les décrets et les mesures de rigueur, bien dépassées encore par les Assemblées postérieures, contre le clergé insermenté. On devait, dans cette voie, rencontrer de grandes difficultés, et cela sans aucun profit. La constitution civile du clergé a été, selon M. Sciout, l'œuvre des jansénistes alliés aux philosophes. Puis, l'esprit philosophique venant à dominer, on s'est laissé entraîner à des mesures de plus en plus graves contre l'ancienne Église. En résumé, le principal mérite de l'ouvrage est dans l'abondance des faits et des documents nouveaux que l'auteur a recueillis.

Le partage des fruits du travail, par M. Charles Robert. — **De la colonisation chez les peuples modernes**, par M. Paul Leroy-Beaulieu. — **Les Migrations des peuples,** *et particulièrement celles de Touraniens,* par M. Ch.-E. de Ujfalvy de Mezo Kovesd. — **Les Applications de la physique**, par M. Amédée Guillemin.

M. E. Levasseur présente un volume de M. Charles Robert, intitulé : *le Partage des fruits du travail,* étude sur la participation des employés et des ouvriers dans les bénéfices; cette étude a été présentée à l'assemblée générale de la Société protestante du travail, tenue le 4 avril 1873. M. Charles Robert s'occupe depuis longtemps de la question de la participation aux bénéfices. C'est un esprit généreux, dévoué au progrès de l'instruction et à l'amélioration des classes ouvrières, convaincu qu'un grand bien peut être obtenu par cette forme particulière de l'association. En revanche, il considère comme chimérique le système des associations ouvrières dites coopératives, parce que l'élément essentiel de toute action collective, l'unité de volonté et de direction, fait fatalement défaut à ces associations.

M. Levasseur ne pense pas que la participation aux bénéfices puisse jamais devenir la règle universelle du travail et s'appliquer à toutes les industries; mais il estime qu'elle peut être appliquée dans un grand nombre de cas : M. Ch. Robert et tous ceux qui, comme lui, s'efforcent d'en multiplier les essais, méritent d'être approuvés et fortement encouragés. La participation a donné, en effet, dans certaines conditions d'excellents résultats. C'est une prime d'encouragement offerte aux ouvriers laborieux et prévoyants, sous la forme la plus propre à développer en eux le sentiment de leur dignité, le goût de l'économie et l'intelligence de leurs véritables intérêts.

M. Levasseur offre, en outre, au nom de l'auteur, M. Paul Leroy-Beaulieu, un ouvrage intitulé : *De la colonisation chez les peuples modernes* (in-8°, librairie Guillaumin). En 1871, l'Académie a couronné trois mémoires de M. Paul Leroy-Beaulieu. Un de ces mémoires avait pour sujet la question suivante mise au concours par la section d'économie politique : *Du système colonial des*

peuples modernes. C'est ce travail, déjà très-étendu et déjà très-remarquable sous sa forme première, que M. Leroy-Beaulieu a remanié, développé, mis au courant des faits les plus récents et qu'il vient de publier. L'ouvrage se divise en deux parties : la première renferme l'histoire de la colonisation moderne depuis son origine, c'est-à-dire à partir du XVIe siècle. M. P. Leroy-Beaulieu n'a point cherché, on le pense bien, dans cette histoire l'intérêt dramatique, mais il a mis en lumière ce qu'il y a d'instructif dans les faits au point de vue de leurs résultats économiques et des lois qui s'en dégagent. La seconde partie est consacrée à l'étude des doctrines. L'auteur s'y place à un point de vue élevé. En cherchant dans quelle mesure la colonisation est utile, il ne se fait pas d'illusion : il ne voit pas dans les colonies, comme certains tsprits superficiels, un débouché, un déversoir pour le trop plein de la population. Il n'ignore pas que l'excès de population qu'on y transporte artificiellement ne tarde pas à se reformer lorsque les conditions économiques qui l'on produit restent les mêmes. Le véritable rôle des colonies consiste, selon lui, à fournir aux grandes nations commerciales et industrielles un puissant moyen d'accroître et d'étendre leur influence, et il ne se dissimule pas qu'avant de produire ce résultat, la création des colonies exige de grands sacrifices. En résumé, ce livre est l'œuvre d'un esprit distingué, déjà rompu, quoique jeune encore, aux plus sérieuses études de l'économie politique.

M. E. Levasseur offre, au nom des auteurs, deux ouvrages. Le premier, de M. Ch.-E. de Ujfalvy de Mezo Kovesd, est intitulé : *les Migrations des peuples, et particulièrement celles de Touraniens*. Il traite des races qui ont peuplé l'Europe, et dont l'auteur place le berceau sur le plateau central de la haute Asie. C'est de là que les races aryenne, tourano-altaïque et chamite seraient parties pour se répandre et s'établir dans l'Inde, dans l'Asie occidentale, dans l'Afrique septentrionale ou dans l'Europe, tandis que d'autres familles, parties également du plateau central, Mongols, Tibetains, Chinois, Malais, peuplaient les contrées situées au sud et à l'est du plateau. Les Chamites auraient, d'après l'auteur, occupé les bords de la Méditerranée en passant des côtes

dans les péninsules méridionales et même jusqu'en Bretagne ; les Sémites auraient peuplé l'Arabie, et suivi en Afrique à peu près les mêmes routes pour déborder ensuite, après Mahomet, sur certains points de l'Europe méridionale ; les Aryens se seraient écoulés d'un côté vers le sud à travers l'Inde, de l'autre côté vers l'ouest à travers l'Iran et l'Asie-Mineure, puis à travers toute l'Europe centrale et méridionale, jusqu'aux rivages de l'Atlantique et jusque dans la Scandinavie : ce sont les pères des Pélasges, des Slaves, des Germains et des Celtes. Les tourano-altaïques se seraient répandus sur le Touran, sur la plus grande partie de la Sibérie, de la Russie, de la Finlande, sur les rives de la Baltiqu ejusque dans la Poméranie, et dans le centre de l'Europe jusqu'au Danube avec les Hongrois.

L'émigration aryenne serait, sauf quelques exceptions, comme celle des Hongrois, postérieure à celle des Chamites et des Touraniens; elle aurait pénétré comme un coin entre les deux populations et les aurait refoulées en s'introduisant par la Grèce et l'Italie.

Cet ouvrage est accompagné de cartes à l'aide desquelles on peut suivre la succession des migrations et les fluctuations des peuples refoulés les uns par les autres du sud au nord, du nord au sud et de l'est à l'ouest, jusqu'au moment où ils parviennent jusqu'aux contrées dans lesquelles l'histoire les trouve établis. Tel est, en peu de mots, le plan général du travail de M. de Ujfalvy qui, fondé en partie sur les savantes recherches de M. de Hausslab, est intéressant et instructif, mais qui remontant aux premières origines de peuples qui pour la plupart n'ont pas laissé de traces de leur passage sur le sol, est nécessairement hypothétique et très-contestable. Je ne saurais en ce moment entrer dans l'analyse et dans la discussion des détails dans cet ouvrage.

M. Guizot, *s'adressant à son confrère.* Vous vous arrêtez où commence l'histoire.

M. Levasseur. Précisément. C'est aussi où l'histoire commence que s'arrête l'auteur. Là est nécessairement le côté contestable d'un livre de ce genre : reposant toujours sur l'hypothèse, il prête toujours à la critique. L'auteur affirme, quelquefois trop

hardiment, comme s'ils étaient prouvés, des faits qui n'ont qu'un caractère conjectural, et dont il donne comme preuve démonstrative de simples analogies de langage, de races et même des consonnances de certains mots.

Le second ouvrage présenté, dans la même séance, par M. Levasseur est de M. Amédée Guillemin et a pour titre : *les Applications de la physique* (grand in-8°, librairie Hachette). C'est un livre de vulgarisation scientifique, bien fait, clair, instructif; il se rattache aux sciences morales et politiques par l'introduction dans laquelle l'auteur montre quelle puissance a été mise aux mains de l'homme par la science, pour transformer et approprier à ses besoins les forces de la nature. Chacune de ces forces est l'objet d'une étude spéciale où M. Guillemin expose les merveilleux résultats obtenus au moyen des machines et des instruments que la connaissance des lois physiques a permis de construire.

Ici, c'est la locomotive qui remorque des convois de 12 à 16 voitures, pesant chacune de 100 à 130 tonnes, avec une vitesse de 60 kilomètres à l'heure ; là, c'est le microscope qui amplifie 2,500, 10,000, 250,000 fois la surface d'un objet; ailleurs, c'est le télégraphe Caselli qui reproduit à 500 lieues de distance, avec la rapidité de l'éclair, l'écriture ou le dessin que vous avez vous-même tracé sur une feuille de papier. Pour mieux faire ressortir les progrès que les applications de la science ont fait faire au bien-être des sociétés modernes, M. Guillemin se demande ce que deviendrait la production de la richesse si l'Angleterre se voyait privée des machines à vapeur qui, dans ses usines, ne représentent pas une force totale de moins de 76 millions d'ouvriers. Où trouverait-on les bras capables de suppléer à cet immense labeur?

Correspondance de l'impératrice Marie-Thérèse et de la reine Marie-Antoinette avec le comte Mercy-Argenteau, par MM. A. Geffroy et le chevalier d'Arneth.

M. Charles Giraud présente les deux premiers volumes de la *Correspondance de l'impératrice Marie-Thérèse et de la reine Marie-Antoinette avec le comte Mercy-Argenteau,*

publiée par MM. A. Geffroy et le chevalier d'Arneth, directeur des archives de la maison impériale d'Autriche. En mariant sa fille avec le Dauphin de France, Marie-Thérèse avait voulu garder la direction morale de la jeune Dauphine en l'entourant de conseillers de son choix et en organisant auprès d'elle un système d'informations dont le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur d'Autriche près la cour de Versailles, était le principal agent. De 1770 à 1780, elle entretint avec ce personnage une correspondance régulière, au moyen de laquelle elle était instruite minutieusement de tout ce qui se passait à Versailles, et pouvait agir en conséquence comme mère et comme souveraine.

Cette correspondance, tenue tellement secrète que celle-là même qui en était l'objet n'en eut jamais que le soupçon, apparaît aujourd'hui avec une authenticité irrécusable, établie qu'elle est sur les minutes originales, et grâce au caractère de M. le chevalier d'Arneth et à la position qu'il occupe à Vienne. M. d'Arneth avait déjà publié la correspondance de l'empereur Joseph et celle de Marie-Antoinette avec sa mère. Ce nouveau recueil éclaire et complète les précédents. Il a été composé non-seulement avec les dépêches mêmes conservées dans les archives de la maison impériale, mais aussi avec les minutes que M. de Mercy avait gardées, et que ses héritiers ont, après sa mort, déposées dans ces mêmes archives. Les lettres de l'ambassadeur d'Autriche montrent Marie-Antoinette sous un jour, sinon tout à fait nouveau, au moins plus certain que celui qui se dégage d'autres publications moins complètes ou moins authentiques. On a ici la vérité entière et absolue sur le caractère personnel de Marie-Antoinette, et l'effroi qu'en éprouvait la grande impératrice, pénètre le lecteur d'un sentiment inexprimable.

Mercy écrit tout ce qu'il voit, tout ce qu'il sait, le mal comme le bien. Il tient Marie-Thérèse au courant de la conduite privée et de la conduite politique de Marie-Antoinette, de ses liaisons imprévoyantes, exploitées trop souvent par la malveillance et par les passions politiques, et enfin de son influence quelquefois funeste sur les actes du roi Louis XVI. On voit, par exemple, qu'elle a été l'instigatrice de la disgrâce de Turgot, qu'elle voulait même faire mettre à la Bastille. Les secrets les plus intimes de la cour sont dévoilés par M. de Mercy avec une sincérité non suspecte et non

douteuse. Ces deux premiers volumes conduisent le lecteur jusqu'en 1778, et le dernier nous mènera jusqu'à 1780, époque de la mort de Marie-Thérèse. Ils seront suivis peut-être d'autres volumes contenant la correspondance de M. de Mercy avec Marie-Antoinette, jusqu'aux derniers moments de cette malheureuse reine. Le caractère de cette infortunée princesse, tel qu'il ressort de ces précieux documents, est à coup sûr celui que retiendra l'histoire impartiale et véridique. On ne saurait donc qu'applaudir à la publication des deux laborieux éditeurs. L'ouvrage est précédé d'une introduction savante, à la rédaction de laquelle M. d'Arneth a voulu participer avec sa qualité officielle, donnant ainsi à l'œuvre de M. Geffroy une garantie et une importance que les historiens ne manqueront pas d'apprécier.

Les Missions Catholiques, par l'abbé Durand. — **Cours de géographie commerciale,** par M. Bainier.

M. E. Levasseur offre deux ouvrages : l'un, de M. l'abbé Durand, est intitulé : *Des missions catholiques françaises*. C'est une histoire des missions françaises et de leurs progrès depuis leur origine jusqu'à nos jours ; c'est en même temps une étude géographique et statistique dont les lecteurs tireront un grand profit et qui leur fera connaître l'état et les ressources de la contrée en même temps que la situation de l'Église : de là le double intérêt qu'offre ce volume écrit par un missionnaire qui a lui-même parcouru plusieurs des pays qu'il décrit. L'auteur constate les progrès accomplis par l'œuvre des missions françaises surtout depuis l'avénement de Pie IX. En 1846, on comptait 800 évêchés dans la catholicité. Ce nombre s'est accru de 200 évêchés nouveaux, presque tous *in partibus infidelium* : c'est un témoignage du progrès des missions. Aux évêchés il conviendrait, pour avoir l'ensemble des régions sur lesquelles s'étend l'influence de l'Église catholique, d'ajouter un très-grand nombre de vicariats et de délégations apostoliques qui sont directement placées sous l'autorité du Saint-Siége. Ce développement des missions atteste à la fois et le zèle du prosélytisme et la facilité des communications et des relations que depuis quarante ans l'Europe a si largement développées jusqu'aux ex-

trémités du monde. En dehors de leur œuvre religieuse, les missionnaires français ont puissamment contribué à accroître les connaissances géographiques, ethnographiques et autres, et à multiplier les relations de l'Europe avec le reste du monde. M. l'abbé Durand a mis en lumière l'ensemble de ces faits qui n'intéresse pas moins la géographie que l'Église,

Le second ouvrage, offert par M. Levasseur, est un *Cours de géographie commerciale*, rédigé par M. Bainier, sous-directeur de l'École supérieure de commerce de Marseille. M. Bainier est un Alsacien très-laborieux et très-méritant. Avant la guerre, il avait longtemps professé à l'école de commerce de Mulhouse, puis à Strasbourg. Son livre est un résumé très-bien divisé, très-complet et très-exact, de géographie économique, agricole, industrielle; il contient tous les renseignements relatifs aux voies de communications, au commerce extérieur, à la navigation, à la population, etc. Il est regrettable que cet ouvrage, qui serait un précieux secours dans toutes les écoles commerciales, soit seulement autographié et n'ait eu jusqu'ici qu'une publicité très-restreinte; il serait à désirer, dans l'intérêt de l'enseignement, que de pareils ouvrages fussent largement répandus.

L'instinct, ses rapports avec la vie et l'intelligence : *essai de psychologie comparée*, par M. Henri Joly.

M. Ch. Lévêque présente, au nom de M. Henri Joly, la seconde édition revue, corrigée et augmentée, d'un volume (in-8°, E. Thorin, éditeur), intitulé : *l'Instinct, ses rapports avec la vie et l'intelligence : essai de psychologie comparée*. La première édition de ce livre a valu à son auteur une haute récompense décernée par l'Académie française. L'ouvrage est divisé en deux parties : la première, en quatorze chapitres, traite de l'*animal;* la seconde, en sept chapitres, est consacrée à l'étude de l'*homme*. L'auteur a cherché, dans sa deuxième édition, à rendre sa pensée plus claire et plus précise, en ajoutant çà et là quelques courts développements et en répondant à certaines objections qui lui avaient été faites.

Quant à l'esprit général et aux conclusions, il n'y a rien de changé, et si, pour les confirmer, il n'a pas ajouté une plus grande quantité de faits, ce n'est pas qu'il l'ait jugé impossible ou superflu, c'est, au contraire, qu'il se réserve de tenter de nouveaux efforts dans le même sens. Il s'est appliqué à établir, dans le livre présenté à l'Académie, qu'il existe entre les instincts des animaux et leurs besoins, déterminés par leur organisation, une corrélation constante et nécessaire ; que les instincts et, par suite, les habitudes des animaux, viennent d'impulsions qu'ils sentent, mais dont ils n'ont pas conscience, sur lesquelles ils ne réfléchissent pas, dont ils n'ont ni l'initiative, ni la direction, et auxquelles ils ne sont pas libres de résister; que les espèces animales forment autant de systèmes rationnels, si parfaitement agencès en vue d'un but, que l'idée du tout et de son rôle dans la nature a dû préexister à la formation des moindres parties, et qu'on en peut dire autant de l'ensemble entier des formes organiques; que, quant à l'homme, son intelligence n'est pas le produit de l'instinct ou de la sensation, et que les diverses facultés qu'on a présentées comme les caractères distinctifs exclusifs de l'humanité se supposent mutuellement et résultent des applications variées d'une intelligence une et indivisible dans son essence, et vraiment universelle par la diversité de ses applications, M. Ch. Lévêque, croit inutile d'insister sur le mérite de cet ouvrage, dont il a rendu compte dans la *Revue des Deux-Mondes*. Il se borne à dire que la seconde édition est plus digne encore que la première de l'attention de l'Académie.

Le livre de la voie et de la vertu, de Lao-Tsé, par M. Victor de Strauss.

M. Caro présente un ouvrage publié en allemand sur le *Livre de la Voie et de la Vertu* (le *Tao-Te-King*) de Lao-Tsé. C'est une traduction et un commentaire par M. Victor de Strauss, un érudit et un polygraphe qu'il ne faut confondre avec son homonyme David de Strauss, ni pour les doctrines politiques, ni pour les idées philosophiques et religieuses.

Nous ne connaissions le célèbre traité du philosophe chinois que par le mémoire de M. Abel Rémusat, publié en 1823 et par la savante publication (1842) de M. Stanislas Julien qui a joint à la traduction des extraits considérables des commentaires chinois. Le travail de M. de Strauss est le plus complet de tous par l'abondance des notes et l'étendue des commentaires personnels. Il a entrepris une interprétation de la métaphysique de Lao-Tsé et une discussion en règle sur les rapprochements que suggère l'étude de cette philosophie avec les écoles de la Grèce.

Sans aller dans cette voie dangereuse des analogies aussi loin que M. Abel Rémusat, M. Victor de Strauss ne peut se flatter d'avoir résolu tous les problèmes que soulève cette philosophie, ou plutôt cette théosophie subtile et obscure, ramassée en formules elliptiques, mais il y a déployé une hardiesse et une érudition remarquables. La partie la plus intéressante du livre chinois sera toujours la partie morale et politique qui abonde en aphorismes ingénieux et profonds. C'est comme moraliste que Lao-Tsé, toutefois, moins populaire que Confucius, mérite l'attention de l'Europe savante. L'étude de M. Strauss, à cet égard, laisse peu de chose à désirer, et son œuvre offrira le plus haut intérêt non pas seulement à nos sinologues mais aux historiens de la philosophie orientale.

Etudes esthétiques, par M. J.-B. Alaux. — **La morale universelle**, par le pasteur Eschenauer.

M. Ch. Lévêque fait hommage, au nom des auteurs, des deux ouvrages suivants : 1o *Études esthétiques*, par M. J.-B. Alaux, agrégé de philosophie, docteur ès-lettres, professeur à Neuchâtel (Suisse). Cet ouvrage comprend trois études philosophiques : la première, sur l'art dramatique ; la seconde, sur la poésie ; la troisième, sur l'esprit de la France dans la littérature ; 2o *La morale universelle*, par M. le pasteur Eschenauer. L'auteur était ministre du Saint-Evangile à Strasbourg. Il a quitté cette ville après l'annexion, pour conserver la nationalité française. Dans son livre, dit M. Lévêque, il établit fortement la morale sur les fondements de la conscience elle-même ; il réfute le scepticisme en morale ; il

montre, par l'histoire, que si l'humanité s'est quelquefois écartée des grands principes de la morale, elle y est toujours revenue. Ainsi il y a une morale non-seulement universelle, mais permanente. M. Eschenauer s'occupe aussi de la « morale indépendante » et c'est, on le pense bien, pour établir que la morale suppose nécessairement l'idée de Dieu et en dérive, car la morale est une loi; et une loi sans législateur est un effet sans cause; la morale sans idéal demeure d'ailleurs impuissante, parce que l'homme, en cherchant le bien, ne peut se passer d'un modèle de perfection. La doctrine de l'ouvrage est solide, ajoute M. Lévêque, et le style a de la chaleur. M. Eschenauer est un pasteur qui sait philosopher, et un moraliste qui sait évangéliser.

Essai sur les institutions politiques, religieuses, économiques et sociales de l'empire des Incas, par M. Charles Wiener.

M. Adolphe Franck fait hommage, au nom de l'auteur, M. Charles Wiener, d'un *Essai sur les institutions politiques, religieuses, économiqnes et sociales de l'empire des Incas* (in-4o, Paris). Ce travail, œuvre d'un jeune professeur animé d'un vif amour de la science, serait déjà très-intéressant quand il n'offrirait que le résumé des recherches faites à diverses époques sur l'empire des Incas. Mais il a un autre mérite. L'auteur émet ses opinions et expose les résultats de ses recherches personnelles sur plus d'un point demeuré obscur. Il remonte par exemple à l'origine des Incas; il se demande quels sont leur ancêtres : c'est en Asie qu'il croit les trouver, et toutes ses assertions sont appuyées de considérations sérieuses. L'ouvrage contient aussi un aperçu géographique et topographique, de l'empire des Incas; mais M. Wiener s'occupe surtout de l'organisation politique, économique et sociale de cet État, organisation qui consistait en un communisme militaire et sacerdotal. En montrant qu'un tel état de choses paralyse tout travail, tout essor moral et intellectuel, l'auteur réfute implicitement la doctrine absurde qui croit trouver le progrès, l'idéal même de la perfection dans ce qui n'est, en réalité, que le retour à la barbarie

primitive. Il n'a pas besoin, pour cela, d'argumenter, il lui suffit d'exposer simplement les faits. En somme, ce livre est l'essai d'un jeune homme laborieux, d'un esprit juste et digne d'encouragement.

Étude historique *sur les voies de communication de la France,* par M. Félix Lucas.

M. Joseph Garnier fait hommage, au nom de M. Félix Lucas, ingénieur des ponts et chaussées, attaché à l'administration centrale, d'un volume intitulé : *Etude historique sur les voies de communication de la France, d'après les documents officiels.* C'est une des notices qui accompagnaient la belle collection de dessins, cartes et modèles envoyés à l'exposition universelle de Vienne, par l'administration des ponts et chaussées. Elle a trait à la grande carte des voies de communication de la France. A raison de l'importance du sujet, l'administration en a ordonné la publication séparée (1).

Ce travail, fait avec beaucoup de clarté et de méthode, contient une suite d'intéressantes notices résumant, d'après les documents officiels, les principaux faits techniques, administratifs, commerciaux, économiques, financiers et statistiques qui se rapportent au sujet. Il est divisé en cinq parties : les Routes et Ponts, les Chemins de fer, la Navigation intérieure, les Ports de mer, les Places et Balises.

L'auteur commence chacune de ces notices par des indications historiques depuis l'antiquité, qui donnent à son étude un intérêt tout particulier.

Des sens et de l'intelligence, par M. Alexandre Bain.

M. Paul Janet offre une ouvrage intitulé : *Des sens et de l'intelligence,* par M. Alexandre Bain, traduit de l'anglais par M. Cazelles. M. A. Bain, professeur à l'université d'Aberdeen, ap-

(1) Paris, Imprimerie nationale, 1873, grand in-8°.

partient à l'école positiviste anglaise. Les doctrines de l'une et de l'autre école sont, sans doute, de la même famille, et la seconde n'a pas été sans influence sur la première; mais il y a entre elles cette différence très-notable, que très-différentes de ce qu'on appelle en France le positivisme, l'école positiviste française repousse absolument la psychologie, tandis que le positivisme anglais est essentiellement psychologique, et maintient, comme l'avait fait en France Jouffroy, la distinction des phénomènes physiologiques soumis à l'observation externe, et des phénomènes psychologiques relevant de l'observation interne ou de la conscience.

Les tribuns et les révolutions en Italie, par M. J. Zeller.

M. Janet offre aussi, de la part de M. J. Zeller, un volume intitulé : *Les tribuns et les révolutions en Italie.* Sous ce titre, M. Zeller a réuni cinq des épisodes les plus dramatiques de l'histoire d'Italie, en les désignant à la fois par le nom du personnage qui en a été le héros, et par une épithète indiquant le caractère propre à chacun de ces mouvements révolutionnaires. Ainsi, le premier des épisodes composant le volume (in-18 ; Librairie académique) est intitulé : *Jean de Procida, ou les Vêpres siciliennes : révolution nationale ;* le second : *Arnaud de Brescia : révolution mystique ;* le troisième : *Rienzi : révolution classique ;* le quatrième : *Michel de Lando : révolution sociale ;* le cinquième : *Mazaniello : révolution populaire.*

M. Zeller aurait pu ajouter à cette série une sixième révolution : celle de Savonarole ; mais il l'avait racontée déjà dans un autre ouvrage : *L'Italie et la Renaissance.* Le volume dont il fait aujourd'hui hommage à l'Académie est intéressant, animé, instructif. L'auteur n'oublie pas de tirer la moralité des récits, et sa conclusion est que l'on ne fonde rien en politique avec l'imagination : il y faut en outre la sagesse et la raison.

Le Gérant responsable,

Ch. Vergé.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

33e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER (CIe DE LA COLLECTION)

Juin 1874. — 6e Livraison.

PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,

82, RUE BONAPARTE.

1874

En préparation : — Pour paraître prochainement une *Table générale alphabétique* et par noms des auteurs de tous les Mémoires, Rapports, Observations, etc., contenus dans les cent volumes (1842-1875) de la collection des *Séances et Travaux* de l'Académie des sciences morales et politiques.

Philosophie. — Morale. — Législation. — Droit public et Jurisprudence. — Économie politique et Finances. Statistique. — Histoire générale et philosophique.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la 6e livraison (Juin 1874).

Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages.

Rapports verbaux et communications diverses.

Communications des Savants étrangers.

L'AME DE L'HOMME (1).

On pourrait multiplier, en les considérant d'ailleurs, comme il convient ici, uniquement chez l'homme, les citations de faits qui établissent que la sensation suppose invinciblement un sujet sentant qui est l'âme.

Mais la sensation n'est chez l'homme qu'un des phénomènes internes qu'il s'agit d'expliquer, et le plus humble. Vainement voudrait-on réduire tous ces phénomènes à la sensation. De ce que la sensation est le premier phénomène interne qui se produise, il ne s'ensuit pas que tous les autres phénomènes internes n'en soient que des modifications. La théorie de la sensation transformée, pour ingénieuse qu'elle paraisse, reste aussi contraire à la logique qu'à l'expérience, et c'est tout confondre que de ramener à la sensation, comme le font nombre de physiologistes prévenus, les sentiments, les idées ou perceptions, les volitions.

En premier lieu, comment méconnaître les différences profondes qui distinguent les sensations et les sentiments ? Et dès lors, s'il est impossible d'admettre que les sensations se produisent dans le corps, combien moins est-il permis de rapporter au corps les sentiments ? Sans doute la pénurie du langage devient ici, par les équivoques qu'elle engendre, une source d'erreurs. C'est ainsi que nous employons presque indifféremment

(1) V. plus haut, p. 565.

les mots de plaisir et de douleur pour signifier tour à tour nos sensations et nos sentiments. Mais l'identité des mots ne saurait abolir la diversité des choses. — Qui, en effet, a jamais confondu le plaisir que nous procure une saveur agréable et celui que nous cause un heureux succès ; la douleur que nous ressentons à la suite d'une chute et celle que nous fait éprouver la perte d'une personne aimée ? Le sens commun, de même que la nature des choses, proteste contre toute confusion de la sensation et du sentiment.

Aussi bien, il suffit de considérer en eux-mêmes ces deux phénomènes, pour constater les radicales oppositions de caractère qui ne permettent pas de les identifier. Sans doute il en est des sentiments comme des sensations. Nous les subissons. Mais tandis que la sensation se localise, c'est-à-dire que nous en rapportons, à tort ou à raison, la cause à des impressions produites dans une partie déterminée du corps, où localiser le sentiment? C'est qu'en effet la sensation procède toujours d'une impression comme de sa cause. Le sentiment, au contraire, peut naître en nous indépendamment de toute impression, parce qu'il peut naître indépendamment de toute sensation, et dans les cas mêmes où il procède d'une sensation, et ainsi, d'une impression, cette impression n'en est jamais, par la sensation, que l'occasion et non pas la cause. Ce n'est pas tout. La sensation qui toujours part du corps, a toujours le corps pour objet. Il n'en va pas ainsi du sentiment. De même que c'est une idée qui l'inspire, c'est également à une idée qu'il s'adresse, alors même que cette idée se trouve réalisée dans un corps. Com-

ment enfin la sensation et le sentiment ne seraient-ils pas des phénomènes irréductibles, quand il y a en nous comme deux vies, qui s'excluent jusqu'à un certain point l'une et l'autre, ou qui du moins ont chacune leurs besoins propres et leurs satisfactions particulières, la vie de la sensation et la vie du sentiment? Car d'où vient que chez nombre d'hommes, le sentiment s'affaiblit, s'oblitère, tend à s'évanouir, sinon parce qu'ils se donnent en quelque sorte en proie à la sensation? Ou encore, comment expliquer qu'au sein du plus parfait bien-être, dans toute la plénitude de la santé, au milieu même des plus abondantes délices, l'homme se sente accablé de mélancolie, que le remords l'importune ou le déchire, que l'espérance l'agite, que l'amour le transporte, que la haine le dévore, qu'il soupire après je ne sais quoi d'absent et d'inconnu?

Medio de fonte leporum
Surgit amari aliquid.

De toute évidence, la sensation n'est pas le sentiment. C'est pourquoi, si la sensation ne peut être considérée comme un phénomène du corps, à plus forte raison est-il impossible d'attribuer au corps le sentiment. Quoi! ce serait le corps qui serait triste ou repentant, qui aimerait, qui haïrait, qui désirerait? C'est le cœur, dira-t-on, qui est le lieu des sentiments, comme on dit parfois que le corps tout entier est le lieu des sensations. Sans doute les émotions qu'on appelle sentiments retentissent dans le corps jusqu'à le foudroyer. Et c'est là précisément une preuve nouvelle qui démontre avec la dernière évidence que la sensation n'est pas le sentiment.

Comment, en effet, ne pas distinguer la sensation que nous cause une attitude à peine entrevue, un son à peine entendu, et les sentiments qui, aussitôt après que ces sensations se sont produites, peuvent bouleverser le fond même de tout notre être? Sans doute aussi c'est dans le cœur que les sentiments ont leur retentissement le plus profond. Mais ce fait même ne témoigne-t-il pas, d'une manière éclatante, que ce n'est pas le cœur qui éprouve les sentiments? Car parlons ici, quoi qu'il en coûte, le langage des physiologistes, non des poètes. Qu'est-ce que le cœur? un viscère. Les sentiments portent le trouble dans ce viscère, comme ils remuent les ganglions, comme ils font vibrer le grand sympathique. Les sentiments, néanmoins, ne sont point, à l'égal de la circulation du sang, des phénomènes du cœur. Non, ce n'est pas le cœur qui chérit ou qui déteste. Le cœur, ce n'est encore que le corps. Quelle disproportion, aussi bien, n'y a-t-il pas, ou plutôt quelle disparate prodigieuse entre les impressions qui atteignent le cœur et les sentiments que par métaphore on attribue au cœur! Ce geste rapide qui nous va droit au cœur, ce faible cri qui nous perce le cœur, de quelles impressions ont-ils touché le cœur? L'impression n'a-t-elle pas été à peu près nulle? Disons mieux. Par eux-mêmes, ni ce geste, ni ce cri ne sont rien que des signes, dont l'interprétation n'est pas toujours immédiate non plus qu'elle n'est toujours certaine. Selon que nous les interprétons dans un sens ou dans un autre, ce même geste, ce même cri, peuvent remplir le cœur des sentiments les plus contraires, de colère ou de reconnaissance, d'indignation ou de pitié, de douleur ou

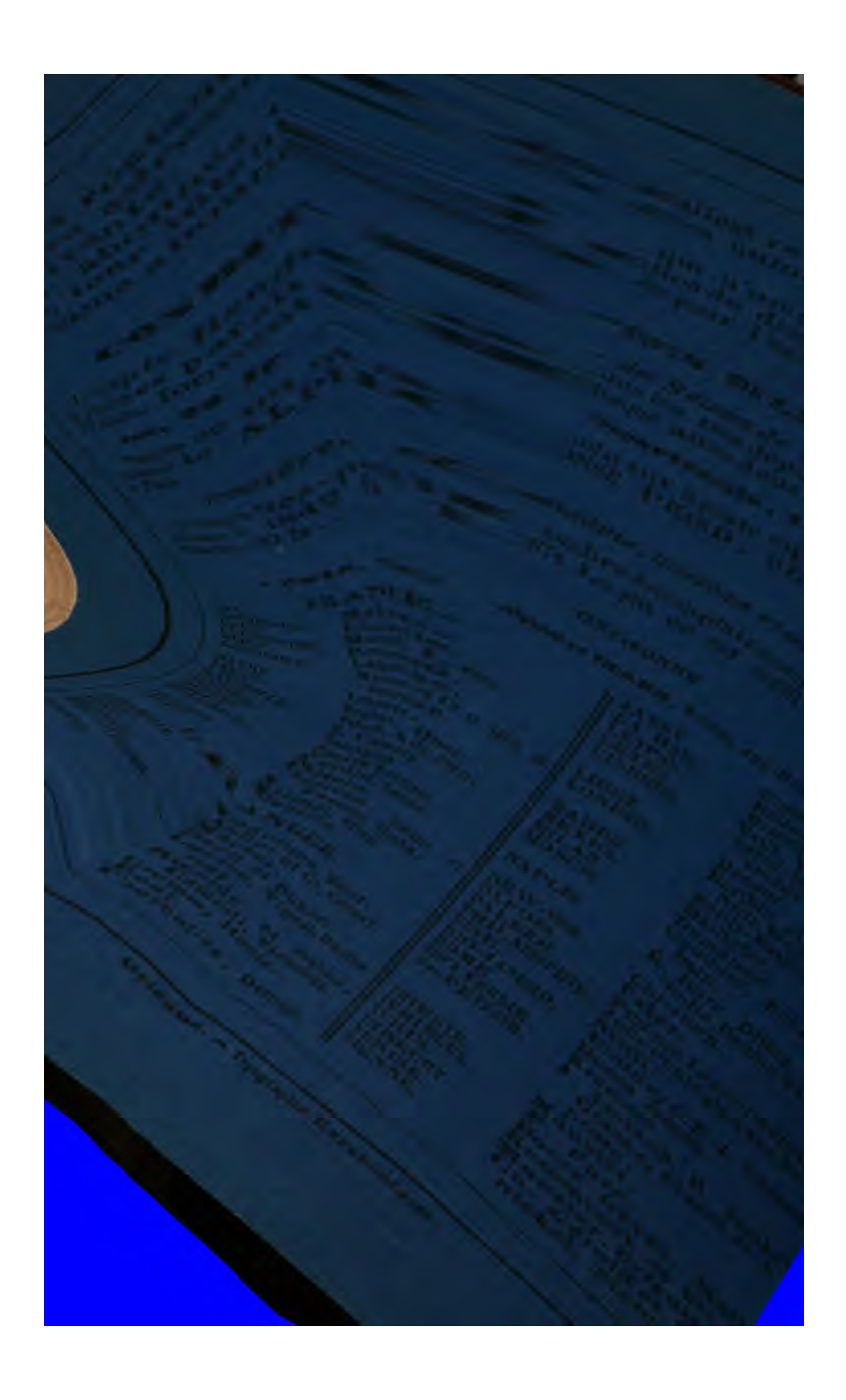
de joie, nous transporter ou nous laisser indifférents. J'effleure votre joue du bout de mon gant. Qui dira si c'est un badinage ou si c'est une insulte? Et si c'est une insulte, quoique l'impression et la sensation soient ce qu'elles eussent été, s'il se fût agi d'un badinage, n'est-il pas clair que vous serez saisi d'une émotion qu'un badinage n'aurait jamais provoqué? Ce n'est donc pas le cœur, c'est-à-dire un organe du corps, mais un sujet distinct du corps qui, à la suite de perceptions diverses, éprouve les sentiments les plus divers. Le sentiment suit la perception ou la suppose, tandis que la sensation la devance en même temps qu'elle la prépare. Si donc la notion de sensation nous reporte déjà invinciblement à l'idée d'âme, combien la notion de sentiment exactement entendue ne nous élève-t-elle pas au-dessus du monde de la matière ou des impressions!

Nier l'existence de l'âme, pour réduire tout au corps, c'est, après avoir confondu la sensation avec l'impression, confondre avec la sensation le sentiment, ce qui revient à confondre avec l'impression le sentiment même. Mais la confusion ne s'arrête pas là. Chez l'homme effectivement se produisent des phénomènes tels que les perceptions ou idées, tels que les volitions ou résolutions. Comment rendre compte de ces phénomènes, si l'homme est tout matière. Il faudra une fois de plus tout confondre, et ramener à des sensations d'un nouveau genre les perceptions ou les volitions, et ces sensations elles-mêmes encore à des impressions. Les physiologistes d'une certaine école n'y ont pas manqué.

Cependant, qu'y a-t-il de commun entre l'impression et la perception? Sans doute, par les sensations qu'elles

déterminent, les impressions jouent un rôle important dans la formation et les développements de la connaissance humaine. Car si toute idée ne vient pas des sens, *omnis idea ex sensu*, il n'y a peut-être pas d'idée, non pas même l'idée de notre propre existence, qui n'ait eu besoin pour se produire des excitations de la sensation. Peut-être même, si nos sens étaient plus nombreux, aurions-nous des idées qu'à cette heure nous ne soupçonnons pas. Toutefois il ne s'ensuit point que l'idée ou perception ne soit autre chose qu'une transformation de la sensation, encore moins de l'impression. De même en effet que la sensation ne saurait se confondre avec l'impression, c'est d'une manière essentielle que la perception, à son tour, se distingue de la sensation. Jouir ou souffrir et savoir non pas qu'on jouit ou qu'on souffre, mais quelle est la cause de cette jouissance ou de cette souffrance, sont choses fort différentes. La sensation nous laisse en nous-mêmes; la perception seule nous tire hors de nous. Ramener à la sensation la perception, ce ne serait rien moins que réduire toute réalité à la réalité même de notre propre être. Comment d'ailleurs ne pas l'observer? La perception qui succède immédiatement à la sensation n'est que le premier anneau d'une chaîne de perceptions qui s'éloignent de plus en plus de la sensation. Quels rapports en effet découvrir entre la perception ou idée que nous donne des objets la sensation, et l'idée de leur forme, de leur grandeur, de leur distance, de leur composition, de leur place dans le système des choses, de leur destination? La perception du soleil que nous devons aux sens est-elle, je le demande, identique à celle que nous

suggère le calcul, ou plutôt n'y a-t-il point entre ces deux idées la plus choquante des contradictions ? De là vient qu'on dit vulgairement que les sens nous trompent, tandis que, à le bien prendre, les sens sont étrangers au faux et au vrai. Mais si les sens nous trompent, qui redressera les sens ? Est-ce le sens qui corrige le sens ? Et ne faut-il pas qu'il y ait en nous une puissance de connaître, distincte de la puissance de sentir ? Épicure comprenant que si les sens nous trompent, toute sa philosophie s'écroule, n'hésitait pas à soutenir que le soleil n'est pas plus grand qu'il le paraît à nos yeux. Non, il n'y a pas de science même des corps, si savoir n'est autre chose que sentir. Car, outre que toutes les propriétés des corps ne sont point organoleptiques, ni la sensation ne donne les rapports qu'ont entre elles les dimensions des corps, ni la sensation ne donne le nombre. Ainsi l'expérience paraît démontrer que la plus grande valeur de mesure appréciable dans une sensation immédiate est de deux ou trois au plus. Augmentons de beaucoup, si l'on veut, un pareil chiffre. Mais que sera-ce, s'il s'agit d'aller jusqu'à mille ? C'est le sens, si l'on veut, qui perçoit un hexagone ou un décagone. Cependant est-ce le sens qui perçoit un chiliogone. Parlons même plus exactement. C'est le sens, si l'on veut, qui perçoit un corps hexagonal ou décagonal, ou même un hexagone et un décagone. Toutefois ce n'est pas le sens qui perçoit l'hexagone ou le décagone. Car le sens n'est affecté que par le concret et l'hexagone et le décagone sont des abstractions. Car le sens n'est touché que de ce qui est et de ce qui passe, tandis que l'hexagone ou le décagone repré-



SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE-RENDU

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

33e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME PREMIER (CIe DE LA COLLECTION)

Juin 1874. — 6e Livraison.

PARIS

ALPHONSE PICARD, LIBRAIRE,

82, RUE BONAPARTE.

1874

dans les lieux qui m'agréent, converser avec les absents, m'affliger de leurs douleurs, m'attendrir à leur sourire ; être borné, réfléchir les spectacles les plus divers, les terres et les mers, l'immensité éblouissante des cieux ; de la vue de beautés imparfaites et périssables m'élever à la contemplation d'une beauté à qui rien ne manque. Et toutes ces idées, tous ces souvenirs, toutes ces images, toutes ces conceptions ne seraient rien que des modifications du cerveau, quelque chose de comparable à l'empreinte d'un cachet sur de la cire ! Cette pensée spontanément agissante, comment l'expliquer par la masse cérébrale qui est inerte ? Ce souvenir qui persiste, comment l'expliquer par la masse cérébrale qui perpétuellement se renouvelle ? Ces images qui affluent sans se confondre et se combinent pour former une image unique, comment les expliquer par la masse cérébrale que compose un nombre indéfini de molécules indéfiniment divisées ? Ce pouvoir enfin qui nous dégage du moment et du lieu, pour nous élever à l'idéal, comment l'expliquer par la masse cérébrale qui dure si peu et que comprennent de si étroites limites? La pensée, le souvenir, les créations de l'imagination supposent de toute nécessité un sujet pensant, qui est l'âme.

Moins encore peut-être que le sentiment, moins encore que la perception ou la pensée, la volition permet qu'on la ramène à la sensation, et ainsi que d'une manière détournée on en fasse un phénomène organique. On l'a très bien remarqué. De ce que la physiologie est parvenue à distinguer des nerfs de la sensation et des nerfs du mouvement, il ne s'ensuit pas qu'on doive se laisser abuser par ces expressions de nerfs sensitifs et de nerfs

moteurs. « Ces deux dénominations sont vicieuses, car les nerfs sensitifs ne transmettent pas la sensibilité, qui n'est pas transmissible, et les nerfs moteurs n'agissent pas par eux-mêmes... l'impulsion ne leur appartient en aucun cas ; ils ne sont moteurs, que comme on dirait d'une corde attachée à un levier et tirée par une force quelconque, qu'elle est la force motrice. » En d'autres termes, ce n'est pas le nerf qui meut, non plus que ce n'est pas le nerf qui sent. La contraction du nerf n'est pas une fin, mais un moyen ; l'instrument de la chose et non la chose elle-même. Il y a seulement des nerfs dont l'ébranlement détermine, en se communiquant aux muscles, le mouvement, comme il y a des nerfs dont l'ébranlement détermine la sensation ou même une espèce particulière de sensation. Mais ni le pouvoir de sentir, ni la force motrice ne réside dans les nerfs. Il est vrai que la force motrice déploie son activité sur certaines parties du corps en vertu d'une loi secrète, qui semble la rendre indépendante de toute volonté et en soustraire les évolutions à la conscience. De là vient, qu'attribuant d'ailleurs cette force non au corps mais à l'âme, on a fait de l'âme pour le corps, un poids, un ressort, ou même supposé que l'âme préside aux différentes fonctions du corps, à la digestion, à la circulation, à l'accroissement. Ici encore, de l'équivoque des mots est née la confusion des idées. En effet, la force motrice n'est point la contractilité ou l'irritabilité des nerfs. La force motrice n'est pas davantage le mouvement de pesanteur ni le mouvement d'affinité par où s'accomplissent dans le corps tant de phénomènes de statique, d'hydraulique, de chimie. La force motrice enfin n'est pas même,

si on la considère dans sa plénitude, ce pouvoir, qui, aussi bien, ne tient déjà plus simplement au corps et qu'on appelle l'instinct.

Qu'est-ce donc que la force motrice? Ce n'est pas le mouvement, c'est la cause du mouvement. C'est expressément le pouvoir qui nous rend capables, à un certain moment, d'imprimer ou de ne pas imprimer à nos organes un mouvement déterminé. Or, tant s'en faut que cette force motrice puisse se confondre avec l'irritabilité élastique des nerfs, avec un mouvement de pesanteur ou d'affinité, ni même avec l'instinct qui toujours va aux fins du corps, qu'armés de cette force, nous pouvons disposer du corps à notre gré, le tourner comme il nous plaît, le conduire, contrairement à l'instinct, jusqu'à la mort même.

Quelle erreur d'ailleurs n'est-ce point que de réduire à un mouvement d'organes toute volition et à la force motrice toute activité? Comme si la volition n'était pas avant tout, un acte qui s'accomplit dans le for intérieur, indépendamment des organes et auquel les organes n'ont aucune part! Qu'une paralysie subite envahisse le corps, qu'on l'enchaîne, qu'on le soumette à la torture, qu'on lui applique les supplices les plus affreux. Que valent, je vous prie, toutes ces violences contre le pouvoir intérieur que nous avons de nous décider, de dire oui ou non, de résister ou de nous rendre? Tout homme porte en lui-même une force qui reste invincible aux forces les plus redoutables, et qui, pour être surmontée, devrait être anéantie. C'est moins encore de sa pensée que de son vouloir qu'il se relève, et « ce roseau, le plus faible de la nature, » n'est pas

seulement « un roseau pensant qui, alors même que l'univers l'écraserait, serait plus noble que ce qui le tue, parce qu'il saurait qu'il meurt et que l'univers n'en saurait rien. » C'est une individualité supérieure, que la chute du monde ne pourrait atteindre. Car l'ordre moral n'a rien de commun avec l'ordre des corps et c'est à l'ordre moral qu'elle appartient. Cette individualité est une personne, qui, seule, dispose d'elle-même, et qui, suivant qu'elle en dispose, mérite ou démérite, devient vertueuse ou criminelle, se dégrade ou s'ennoblit. Bref, elle est libre.

Au contraire, ramenez tout vouloir à la force motrice, confondez la force motrice elle-même avec le jeu spontané des organes ou avec le mouvement initial que les impressions déterminent dans le cerveau, et toute liberté se trouve abolie. Pourtant, nier que l'homme soit libre, c'est nier l'évidence même; c'est précipiter l'homme des régions de la moralité dans les bas-fonds de la physique et le reléguer parmi les choses. De là, des conséquences qui font hésiter les physiologistes matérialistes les plus résolus.

« Moleschott va trop loin, écrit M. Büchner, lorsqu'il désigne la volonté comme n'étant que l'expression indispensable d'un état du cerveau déterminé par les actions extérieures. S'il en était ainsi, nous ne serions pas bien supérieurs aux automates. Mais bien qu'il soit certain que l'être intellectuel, dans ses manifestations, s'appuie sur des mouvements matériels, il est aussi certain cependant que dans le cours de son évolution matérielle, il acquiert une substantialité qui lui permet

d'effectuer entre deux hypothèses également possibles un choix dans l'une ou l'autre des deux directions. »

Langage inintelligible, qui déduit de l'évolution de phénomènes matériels une substance spirituelle! Réserve insuffisante, qui proteste en faveur d'une demi-liberté! La liberté ne se partage point. L'homme est libre ou il ne l'est pas, et cette liberté, qui est vouloir, atteste hautement qu'il y a, distinct du corps, qui ne veut pas, un sujet qui veut; de même qu'il y a, distinct du corps qui ne sait ni ne pense, un sujet qui pense et qui sent. Or, ce sujet sentant, pensant et voulant, c'est l'âme, ou le moi, qui se sait sentir, penser et vouloir, sans qu'elle sache néanmoins en aucune sorte, ni quels sont les phénomènes qui s'accomplissent dans le corps, ni comment s'exécutent les fonctions des organes du corps. Le corps, en effet, est connu, tandis que l'âme se connaît. L'âme, suivant la définition de Leibniz, définition qui, pour avoir été souvent reproduite, n'en demeure pas moins excellente; l'âme est une force qui a conscience d'elle-même, *vis sui conscia*.

NOURRISSON.

(La fin à la prochaine livraison.)

LA LUTTE DU SACERDOCE ET DE L'EMPIRE

AVANT GRÉGOIRE VII (1).

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA SIMONIE. — DES MARIAGES ECCLÉSIASTIQUES ET DE LEURS EFFETS DANS LA SOCIÉTÉ FÉODALE AU XI[e] SIÈCLE. — IDÉES DE RÉFORME NÉES DANS L'ORDRE DE CLUNY ET PROPAGÉES PAR LES ERMITES ITALIENS. — TROIS PAPES A ROME. — LE ROI HENRI III LE NOIR, UN NOUVEL OTTON LE GRAND.

On a vu comment les chefs du Saint-Empire-romain-germanique, au XI[e] siècle, avaient favorisé, enrichi, féodalisé l'Église, mais pour l'asservir et pour en faire en Allemagne, en Italie et même ailleurs, un instrument de domination. Henri II le Saint considérait avec une telle sincérité l'Église comme sa maison qu'il confondait presque le trésor de celle-ci avec celui de l'État, et ne distinguait guère entre la gestion de l'un et celle de l'autre. Moins dévot et encore plus hardi, Conrad II battait monnaie avec les évêchés et les abbayes en Allemagne et en Italie et, par cette vente sans pudeur des fonctions et des domaines ecclésiastiques, il se faisait à la fois des revenus et des partisans et il voyait là le moyen d'affermir partout son pouvoir et sa dynastie.

Le successeur de Conrad II, second souverain de la

(1) V. plus haut, p. 293.

dynastie franconienne, Henri III le Noir, apporta dans cette pratique du gouvernement impérial la décence d'Henri le Saint, mais tout l'arbitraire de Conrad II. Les choses en étaient en effet arrivées à ce point, on le comprend, que les empereurs tenaient plus de compte des considérations politiques que des aptitudes privées, dans le choix ordinaire des évêques d'une Église si puissante dans l'État, et qu'ils cherchaient à tirer pour eux le meilleur parti possible des bénéfices ecclésiastiques au lieu de faire servir les prélatures à l'édification morale de tous. Sous la main d'Henri III le Noir, la chapelle impériale, une véritable institution d'État, devint comme la pépinière des évêques et des abbés de l'Empire. C'est là que les ducs, les margraves, les comtes, les seigneurs envoyaient leurs cadets pour s'y préparer à entrer dans une si riche église, là que l'empereur recrutait, parmi les fils de famille, son haut clergé, qui devenait ainsi de plus en plus l'apanage exclusif de l'aristocratie terrienne. Sigebert de Gemblours, dans sa chronique, nous signale comme un miracle l'arrivée, en 1021, du clerc Durandus, de basse condition, à l'évêché de Liége. Ainsi l'Eglise devenait tous les jours plus aristocratique en même temps que plus politique et plus riche (1).

On comprend quel moyen tout-puissant de domination politique les empereurs allemands tenaient ainsi entre leurs mains ! Pour garder l'Italie, ils avaient depuis longtemps rempli les évêchés lombards ou d'Allemands ou d'Italiens leurs partisans ; à Rome même, quand ils ne

(1) Gfrœrer, *Hist. de l'Égl.*, en all., IV, 181. Pertz, VI, 355.

disposaient pas en personne de la papauté, ils arrivaient au même but par l'entremise des barons de Tusculum, souverains tout-puissants alors des environs de Rome et d'une partie de la ville, qui étaient leurs dévoués partisans. Dans l'incorporation que faisaient alors les empereurs Conrad II et Henri III, de l'ancien royaume presque tout roman de Bourgogne à l'empire, après la mort de son dernier roi national, le gouvernement ou la prise de possession de l'Église de Bourgogne était un de leurs plus puissants moyens de succès. Le descendant illégitime des anciens rois nationaux Burckhart, bâtard de Rodolphe III, avait été évincé du puissant archevêché de Lyon qui resta vacant jusqu'à ce qu'on pût trouver un titulaire, sinon encore complaisant au moins docile; et Henri III le Noir tenta de transporter à l'église métropolitaine de Besançon plus voisine de l'Allemagne toute l'importance qui avait appartenu dans le royaume à celle d'Arles.

Telles étaient, dans l'Empire germanique, les pratiques différentes de ce qu'on pouvait appeler d'un nom abhorré dans l'Église la *Simonie*. Point d'État en Europe où l'Église fût tombée plus complètement à la discrétion de la politique! Ses offices, ses dignités n'y étaient plus guère considérés que comme des fonctions politiques, des emplois avantageux, des biens productifs, à la disposition et au service du maître! L'importance du fief l'emportait sur celle de la prélature. En France encore, malgré des désordres fâcheux, le choix des évêques dépendait, grâce à la faiblesse du pouvoir royal, du clergé du diocèse, des vassaux de la province et du peuple de la ville; et l'Église y jouissait d'une certaine indépen-

dance qui ne relevait que de l'anarchie du temps. En Allemagne et en Italie, au contraire, les élections canoniques étaient tellement tombées en désuétude que l'empereur regardait son droit d'investiture comme une source de revenus en même temps que comme un moyen de puissance et que « le clergé allemand, » nous dit un historien allemand lui-même, « soupçonnant à peine que la *Simonie* fût *une contravention ecclésiastique*, tombait par là dans le plus étroit et le plus honteux esclavage (1). »

Mais on marchait en Allemagne et en Italie par une voie peut-être plus dangereuse encore et plus contraire à l'esprit du christianisme vers la confusion du spirituel et du temporel, de l'Église et de l'État. Je veux parler de l'habitude, qui tendait à se généraliser alors, du mariage ou plutôt du concubinat des évêques et des prêtres, et des effets politiques et civils qui commençaient à en découler, pour les droits de la famille et de la propriété. C'est ce qu'on appelait alors d'un nom mal sonnant aussi dans l'Église, le *Nicolaïsme*, qui achevait de réaliser, et dans des conditions de corruption fâcheuse, cette sorte d'adultère de l'État et de l'Église, puisque dans ce contrat simoniaque l'union profane se consommait pour ainsi dire sur l'autel du veau d'or.

Rien de plus commun en effet alors, quoique la sévérité d'une plus forte discipline eût plusieurs fois prévalu, que de voir les évêques et les prêtres vivre en état de mariage et s'efforcer d'assurer publiquement et

(1) M. de Giesebrecht, *Histoire de l'époque impériale allemande*, en allem., II, 407. *Kaum als ein kirchliche Vergehen.*

légalement à leurs femmes et à leurs enfants les avantages d'une union légitime, en Italie, en France et en Allemagne. Ils célébraient publiquement leurs noces, dit un contemporain, d'après la loi romaine probablement, ils contractaient des mariages défendus, ils constituaient des dots légales à leurs épouses : *Sacerdotes palam nuptias faciebant, nefanda matrimonia contrahebant, et legibus uxores dotabant* (1). En France, l'évêque du Mans, Sigefroy, vivait publiquement en état de mariage, et Robert, fils du duc de Normandie, Richard Ier, à la fois évêque de Rouen et comte d'Évreux, était également marié. Les femmes des évêques avaient leur nom : *episcopissa* (2). Tous les évêques de Lombardie, pour la plupart Allemands, produisaient publiquement leurs femmes. Héribert, entre autres, le puissant archevêque de Milan, qui s'était si hardiment mis en révolte contre l'empereur Conrad II, avait pour femme une certaine Uxeria, noble et riche, qui faisait des fondations pieuses (3). L'évêque Balderich, de Liége, nous parle d'un clerc envoyé dans un évêché en Italie et auquel le comte de la province demande s'il veut épouser sa fille. En Allemagne, les empereurs, qui voyaient peut-être dans cette tendance de l'épiscopat une voie ouverte à l'indépendance et un danger pour eux, tenaient la main à ce que le haut clergé ne se mariât point. Mais le mariage des prêtres de campagne, des curés, qui possédaient aussi de petits bénéfices, était

(1) Gfrœrer, *Hist. de l'Église*, en all., IV, 155.

(2) D. Bouquet, X, 384. *Sigenfredus dormivit cum episcopissa.*

(3) Muratori, *Script. ital.*, IV, 122.

presque général; les archevêques et les évêques ne regardaient pas, malgré cette infraction, à leur vendre aussi leurs cures; et personne ainsi, par l'ignorance des canons, très-fréquente en Allemagne, ne croyait non plus mal faire.

On voit cependant les conséquences très-considérables de ce fait, s'il était devenu universel, dans l'état politique et social de ce temps. Non-seulement il avait pour résultat de développer dans l'église l'ambition temporelle et les habitudes de la vie laïque et guerrière et de confondre ses intérêts avec ceux de la noblesse féodale; mais, en favorisant la transmission dans les familles, et déjà de père en fils, des fonctions et des bénéfices ecclésiastiques, il préparait encore l'hérédité d'un clergé riche, puissant, féodal et la constitution d'une caste sacerdotale à côté d'une caste guerrière : toutes les deux assez peu différentes l'une de l'autre, si ce n'est par l'onction divine qui aurait donné une consécration plus respectable encore pour les vassaux, pour les fidèles et même pour les rois et les empereurs, aux personnes et aux possessions d'Église ! Il y avait déjà des exemples d'hérédité, et l'on ne les connaît pas tous. Robert, évêque de Rouen et comte d'Évreux, laissa son héritage à ses fils, à l'un l'évêché, à l'autre le comté. Un évêque de Bourgogne Bernhard, dans une charte de dotation, nomme en toutes lettres sa femme, la comtesse Ermengarde et son fils Aimo. Nous contente de placer ses cadets dans les évêchés, la noblesse guerrière visait aussi à y caser ses filles ou même à prendre femme près de l'autel pour participer à ses biens et en vivre. Et l'Église était de connivence. Les évêques, nous dit l'abbé Constantin, dans

une vie de l'évêque de Metz, Adalberon II, s'étaient d'abord refusés, d'après la sévérité de la coutume, à recevoir dans le clergé et à consacrer prêtres les fils de prêtres. Mais, ajoute-t-il, Adalberon lui-même, qui mourut en 1005, consacrait tout fils de prêtre qui se présentait, parce que Dieu ne fait point exception de personnes (1), et quelque temps auparavant, le célèbre et hardi Gerbert avait été sur le point de faire décréter au synode de Reims, en 991, le mariage des prêtres. Les malheureux nés de prêtres et d'une femme non libre, s'ils épousaient une femme libre, héritaient; devenus vassaux d'un seigneur, ils passaient dans la noblesse ; leur bâtardise commençait à tomber.

Eh quoi ! l'Église n'allait-elle être bientôt qu'un moyen de gouvernement ou une façon de posséder, une fonction politique ou une tenure féodale? Tout l'avenir de la civilisation chrétienne était en jeu. Si, en effet, une sorte de féodalité sacerdotale prenait racine par l'hérédité sur le sol européen à côté d'une noblesse féodale; si, toutes les deux, elles arrivaient à confondre leurs intérêts par mariages et héritages, quel recours, quelle protection trouveraient les serfs, les manants, les petits contre cette double aristocratie conjurée ? L'espérance et comme la vue du ciel, sur cette terre de misère et de servitude, leur seraient à jamais interdites, fermées ! Ces royautés nationales, elles-mêmes, ce saint empire germain, que l'Église, dans des temps plus purs, dans son intérêt et dans celui de tous, avait sauvés du naufrage et élevés à la tête des nations en France, en Allemagne et ailleurs,

(1) Voir les preuves dans Gfrœrer, *l. c.*, t. IV.

pour contenir l'indépendance et les tyrannies de la féodalité guerrière, qu'allaient-ils devenir? Les empereurs allemands particulièrement n'allaient-ils pas se demander ce qu'ils avaient gagné à favoriser l'aristocratie ecclésiastique contre l'aristocratie féodale, puisque leurs intérêts allaient se confondre! Sans doute ce clergé tiendrait plus au sol (point à la patrie, puisqu'il n'en existait pas encore), et il relèverait moins directement de Rome; mais serait-ce désormais pour servir le roi, l'empereur? et ne pouvait-on pas croire au contraire que ce clergé marié, local, cette église héréditaire et féodale laisserait tomber cet empire universel et ces royautés particulières qu'un clergé universel et célibataire avait élevés ou conservés pour son salut!

La papauté elle-même, devenue à Rome un véritable fief entre les mains de petits barons romains qui en disposaient pour leur parents, pour leurs fils, quand l'empereur trop éloigné n'en était pas le maître, ne commençait-elle pas aussi, à se localiser, à se matérialiser comme tout le reste de l'Église? Benoît IX, le pape de ce temps, un enfant que son père avait mis dans la chaire de Saint-Pierre, depuis l'âge de 11 ans, comme dans un bon fief, ne s'était point encore marié. Mais, dit un de ses successeurs, « voué à la volupté, il vivait plutôt en Epicure qu'en pontife (1). » Qui pouvait assurer que, entraîné par les passions et par le commun exemple, il ne se marierait point? Il en eut l'idée un jour; ce fut le moment capital de la crise, nous le ver-

(1) Victoris papæ dialogus, l. III. *Voluptati deditus ut Epicurus magis quam ut pontifex vivere maluit.*

rons, et ce qui le perdit. En attendant, tandis que les biens de l'Église romaine, mis comme au pillage sous son pontificat, passaient à d'autres propriétaires, les prélats de la chrétienté qui, plus heureux, restaient maîtres de leurs domaines, commençaient à désapprendre le respect du pontife suprême. Le patriarche de Grado appuyé du doge de Venise ne résistait-il pas les armes à la main au patriarche d'Aquilée qui voulait le soumettre à son obédience malgré un décret du pontife? N'arrivait-il pas souvent aux archevêques de Ravennes et de Milan de braver Rome ouvertement? La primatie de saint Pierre s'évanouissait et tombait au milieu de l'Église féodale et corrompue comme elle!

Dans cette confusion commune, dans cet abaissement général de l'Église deux choses également déplorables pouvaient arriver particulièrement en Allemagne et en Italie. Ou l'église féodale triompherait avec la noblesse féodale et l'emporterait sur la royauté, sur l'empire, et alors plus d'universalité dans l'Église! la religion, le pouvoir spirituel se fractionnait, était morcelé, comme l'État et le pouvoir civil; le souverain et universel Dieu s'émiettait, se localisait en autant de saints qu'il y avait de basiliques et de chapelles; et il y aurait bientôt dans le régime féodal autant de religions différentes qu'il y avait de différentes coutumes; on aboutissait à une sorte de polythéisme chrétien! Ou bien l'empereur parvenait à rester le maître incontesté, sans rival, de la féodalité ecclésiastique comme de la noblesse féodale, et, en s'assurant de Rome, il mettait le comble à sa puissance au spirituel comme au temporel; il restait

le maître absolu de l'Église comme de l'État et il commandait à la fois à des légions d'âmes et à des légions de soldats; le pape n'était plus que son chapelain, les évêques ses desservants comme les ducs et les comtes ses féaux. Dans le Saint-Empire romain germanique, le maître souverain, vrai vicaire de Dieu, *vicarius Dei*, se trouvait, par l'extrémité même de la confusion, empereur dans l'église féodale et pape dans la féodalité chrétienne. Il devenait l'égal de Dieu; et l'Europe du moyen-âge, tombait comme aux temps de l'Asie barbare, sous le plus monstrueux despotisme qu'on puisse imaginer.

Et c'était à cette seconde alternative d'une sorte d'empire théocratique que l'Europe semblait plutôt alors condamnée. Sous le règne du successeur d'Henri III, sous l'empereur Henri IV, une créature de l'Empire, Benzo, évêque d'Albe, en rédigeait en effet la théorie véritable. « La foi, » selon lui, dans le panégyrique de ce prince, « forçait l'homme à se soumettre à l'*empire* de la loi (1); » pour lui, « l'empereur était élevé à une telle hauteur au-dessus de tous les pouvoirs et de tous les droits qu'il pouvait faire impunément tout ce qui lui plaît » et qu'il était « maître sur terre comme Dieu l'est au ciel, parce que Dieu l'avait fait à son image pour être parmi les hommes comme *un second créateur* (alter conditor). » On ne saurait donner de preuve plus

(1) Pertz, XI, 599, 600, *Fides eum cohercebat sub legis* IMPERIO; 609, *in tantam sublimitatem elevatur et super omnes potestates omniaque jura regnorum exaltatur*; 672, *nam impune facere quæ libet id est regem esse*.

irréfragable et par la bouche même d'un homme d'église de la voie où l'empire d'Allemagne entraînait la société tout entière.

II

Déjà au commencement du XI[e] siècle, un empereur et un pape, Henri le Saint et Benoît VIII, un des meilleurs pontifes de ce temps, entrevoyant peut-être cet avenir formidable, s'étaient entendus avec le bon roi de France, Robert le Pieux, pour conjurer le mal. Dans un concile réuni à Pavie en 1022, ils avaient donné le signal de la lutte en interdisant formellement le mariage des prêtres et l'affranchissement des fils de prêtres même mariés avec des femmes libres (1). Mais ils n'avaient pas pu arrêter le cours funeste des choses et, depuis leur mort, le mal avait fait d'effrayants progrès. Engagée dans le régime féodal, confondue avec la société séculière, l'Église tombait de ses chutes et se dépravait avec elle En vain l'esprit religieux qui l'animait, essayait-il parfois de la relever dans de sublimes élans; la lourde et charnelle société à laquelle elle était unie, la retenait dans son essor et la forçait à ramper à terre. Comme ministres du ciel, les évêques, par exemple, proclamaient la *Trève de Dieu*, qui est aussi de ce temps; mais, comme seigneurs féodaux, ils étaient parfois les premiers à la violer. Quelle autre tentation lorsque, chez eux, derrière le sanctuaire, dans la mai-

(1) Mansi, xix, 352, 353.

son, l'esprit était aux prises avec la chair! Que pouvaient la volonté d'un pape souvent peu respecté, les prescriptions d'un concile lointain contre les attraits dangereux, les objurgations menaçantes de la femme toujours présente et les tendres revendications de l'enfant? Pour délivrer l'Église de ce siècle qui l'envahit, qui l'absorbe, qui l'abaisse, qui lui communique sa corruption, pour venir, comme dit la chronique de Kammerich, « au secours de toute la chrétienté menacée de ruines (1), » il fallait une intervention plus forte et plus indépendante. L'Église séculière, défaillante dans son chef et dans ses membres, tournait à la féodalité, à la matière. Comme au temps de la fondation de l'ordre de Saint-Benoît et du pape saint Grégoire le Grand, au VI[e] siècle, ce fut encore une fois l'Église régulière, retrempée aussi au commencement du XI[e] siècle, qui reprit l'œuvre de la réédification morale du christianisme et qui sauva l'Europe du despotisme césarien du moyen-âge.

On a remarqué comment, après les désastres et la dépravation du X[e] siècle, siècle de fer où la féodalité régna sans rivale, l'esprit chrétien ravivé par les terribles épreuves et les cuisants malheurs des temps, avait repris, surtout dans les couvents et dans le peuple, sa ferveur et sa pureté primitives. En même temps que les maîtres des œuvres vives, « dépouillent, » comme s'exprime Raoul Glaber, « le vieux monde des haillons de son antiquité pour lui faire revêtir la robe blanche des

(1) *Quomodo Christianitati, quæ tot lapsibus patet, melius subvenire.*

nouvelles églises, » l'Église intérieure, l'Église vraie du Christ se refait au fond des couvents, ou réformés ou nouvellement créés alors, et dans les cellules, dans les ermitages retirés où les malheurs du siècle chassent les solitaires. Le célèbre Odilon, fondateur de l'ordre de Cluny, qu'il gouverna pendant cinquante ans et dont il multiplia les monastères et étendit l'influence dans tout l'occident, donne le signal et garde longtemps comme la direction de ce mouvement nouveau. Mais bientôt il a des imitateurs, et les ordres, les couvents augmentent à vue d'œil. C'est, en Italie, près d'Arezzo en Toscane l'ordre des Camaldules fondé par saint Romuald, 1012, celui de Vallombreuse, près Florence, fondé par saint Gualbert en 1038, celui de Fontavellana (*Fons avellanus*), illustré par Damien, bientôt le plus ardent apôtre de la réforme. Les solitaires comme saint Nil, près de Gaëte, Guido de Pomposa, ou l'Hermite de Grotta Ferrata, quittent également leur retraite, pour prêcher sur les routes et dans les carrefours la pénitence et l'amendement; ils ajoutent leurs efforts personnels à ceux des ordres, reprennent la tâche chrétienne délaissée et ils relèvent la garde mal faite aux portes du monde temporel par l'Église séculière.

L'autorité morale, à l'époque où nous sommes arrivés, passait évidemment de la papauté et de l'Église entre ces nouvelles mains; et tous, ermites italiens, emportés par leur imagination fougueuse, ou moines cluniciens savamment dirigés par une autorité unique pour agir d'ensemble sur le monde, ils n'ont qu'un but: réformer l'Église séculière corrompue, avilie, serve de la matière et du pouvoir, et deux moyens pour y arri-

ver : l'établissement sévère et définitif du célibat dans l'Église séculière et la liberté des élections qui arrachera les évêchés à la corruption et à la discrétion du pouvoir politique. Sans doute les passions humaines que le plus grand esprit de renoncement ne tue jamais, se mêlaient aussi à ce beau zèle de réforme. Et d'abord, s'il faut en croire Pierre Damien lui-même dont la simplicité monacale et le lyrisme fougueux n'épargnaient rien, les monastères n'étaient pas tous exempts non plus de la corruption qu'ils reprochaient à l'Église du siècle. S'il n'y avait point mariage au cloître, il y avait bien pis. Le saint, avec sa verve cynique, ne nous le laisse que trop entrevoir dans un livre qui fui fut reproché même par l'autorité pontificale : « Ils sont tombés, dit-il, à de tels excès que les pères spirituels pèchent avec leurs enfants et que les coupables se confessent à leurs complices (1). » C'était l'exception, il faut l'avouer, et la moralité de l'Église régulière était bien supérieure à celle de l'Église séculière ; mais d'autres passions mondaines introduisaient aussi d'ardentes rivalités entre ces deux Églises, entre les cloîtres et les évêchés, entre les moines et les évêques.

Les rivalités que leur inspiraient le zèle religieux ou la direction des fidèles, le désir de la domination chez les évêques et celui de l'indépendance dans les cloîtres, la possession des riches donations et des biens qu'ils se disputaient souvent, n'étaient pas encore les plus âpres. Depuis que les riches évêchés devenaient l'apanage ordinaire de la noblesse et se remplissaient des fils

(1) *De vita eremitica*. Pierre Damien.

des seigneurs élevés dans la chapelle des princes, tandis que les fils des petits, des manants et des serfs n'avaient plus que le cloître pour refuge, la rivalité des deux églises prenait le caractère d'une lutte passionnée entre l'aristocratie et la démocratie ecclésiastiques; et l'on comprend à quel paroxisme elle pouvait arriver en présence d'une répartition si disproportionnée de l'héritage de Jésus-Christ, que le pouvoir pastoral souvent acheté et la richesse allaient à la corruption, à la débauche, à la paresse ou à la dissipation, tandis que la pauvreté et la subordination étaient le prix de l'abnégation, de l'abstinence et de tous les sacrifices. L'accès des grands sièges épiscopaux, le pouvoir qui se fixait entre les mains de la noblesse, serait-il désormais interdit « même dans l'église du Christ » à ses plus zélés et à ses plus méritants serviteurs parce qu'ils étaient des fils de laboureurs ou de charpentiers? Il y avait là aussi des raisons qui excitaient l'Église régulière, populaire, au saint assaut des grandes prélatures qui donnaient le pouvoir avec la richesse et à la chasse de ces prêtres mariés qui souillaient le sanctuaire.

Il faut entendre le plus véhément de ces prêcheurs de réforme contre le mariage et la simonie de l'Église séculière.

« Si le mal, » dit-il lui-même, « était caché, peut-être pourrions nous le supporter. Mais, ô crime! toute retenue est méprisée; la corruption a pris une telle audace, que le peuple ne parle plus que de leurs lieux de débauche, de leurs concubimes, de leurs beaux-pères, de leurs sœurs, de leurs frères, de leurs parents, de leurs missives galantes, de la largesse de leurs présents, des en-

trevues secrètes; puis, quand il n'y a plus de doute, la grossesse avancée et le vagissement des bâtards! Aussi pourquoi taire ce qui s'étale et se répète dans le monde entier! » Et contre la brigue et la vente des dignités ecclésiastiques, il n'est pas moins terrible. « Que votre sainteté sache, » écrit-il à un pape « que nous ne connaissons pas dans notre diocèse de clercs dignes de remplir les devoirs de l'épiscopat. Tous cherchent les biens de cette terre et non ceux de Jésus-Christ; dévorés d'avarice et d'ambition, ils aspirent au sacerdoce, mais ils tiennent peu à le mériter. Et comment y tiendraient-ils puisqu'ils peuvent, plus puissants que Simon le magicien, acheter le don du Saint-Esprit. »

Mais l'autorité des ermites et des moines n'est que celle de l'esprit chrétien et de l'exemple. Rome seule a le pouvoir d'ordonner et de prescrire dans la chrétienté, et seule elle a une universelle autorité. Pour faire disparaître de l'église séculière la simonie, le concubinat, l'éloquent Damien voudrait faire partir la réforme du Saint-Siége même. « Si Rome, disait-il, ne revient pas dans la voie des améliorations, nul doute que le monde entier ne reste encore longtemps dans un abîme d'erreur. Il faut que la réforme vienne de Rome comme de la pierre angulaire du salut des hommes..... » Mais dans quel état se trouvaient Rome, la papauté et le Saint-Siège? Ne sont-ils pas atteints comme tout le reste?

« Depuis que de nobles barons, » dit Bonizo de Sutri, auteur comtemporain et témoin occulaire « commandent dans Rome, l'Église est tombée dans la plus profonde décadence. Là aussi les hommes ne vendent pas seulement les cures cardinales, les abbayes, les

évêchés avec une audace éhontée, ils élèvent des gens de leur clique dans la chaire de Saint Pierre et de la tête la maladie gagne tous les membres. » — « Plus de discipline, » ajoute Didier, abbé du Mont Cassin, plus tard pape, « le peuple vend l'élection, l'épiscopat vend la consécration ; pas un élu qui ne soit pur du mal de simonie ; et comme il n'y a plus de surveillance exercée sur le bas clergé, les diacres, les prêtres prennent femme à la manière des laïques, et, par testament authentique, font les enfants nés de ces unions les héritiers de leurs bénéfices. Des évêques eux-mêmes n'ont pas honte de cohabiter avec des femmes. Voilà ce qu'on voit surtout à Rome (1). »

L'exemple du pape Benoît IX et les événements qui se passaient alors à Rome ne confirment que trop ces paroles. Il faut nous y arrêter pour voir comment la simonie pratiquée dans la capitale de la chrétienté arriva à donner au monde chrétien trois papes à la fois et à produire ainsi le plus grand scandale que l'Église eût encore vu. Créature des comtes impérialistes de Tusculum, depuis onze années chassé déjà par les Romains et puis ramené à Rome par l'empereur Conrad II, Benoît IX se vengeait de ses ennemis par l'assassinat, souvent de sa propre main et, dit le même abbé du mont Cassin, Didier, « se rendait coupable de vol, de meurtre et de tous les crimes (2). » Ce n'était pas un

(1) Oefele, *Scripta boïca*, II, 799, 801. Gfrœrer, *Hist. de l'Église*, IV, 390, 93.

(2) Pour ce schisme, voir Raoul Glaber, V, 5 ; le *Liber dialog.* de Didier, p. 853 ; Bonizo, p. 801 ; Jaffé, *Regest*, p. 362, 363.

pape, mais un baron romain assis sur la chaire de Saint-Pierre. Il fit si bien qu'il provoqua enfin au commencement de l'année 1044 une révolution qui amena de plus grands scandales encore. Le 7 janvier en effet, les Romains, soutenus par les Crescentiens, autres barons, anciens rivaux des comtes de Tusculum, chassèrent Benoît IX et, quoiqu'il fût encore soutenu par les habitants de Transtévère, élurent à sa place un certain Jean, évêque de Sabine. Celui-ci paya selon la coutume son élection aux Romains, et prit le nom de Sylvestre III. Mais il ne garda la papauté que quarante-neuf jours. Benoît IX revint en effet avec une petite armée de ses partisans de Tusculum, peut-être avec la connivence de l'empereur; il envahit le palais de Latran et rejeta son adversaire dans la Sabine. Plus hardi encore après qu'avant sa restauration, il allait mettre le comble au scandale. Il se proposait d'épouser la fille d'un comte Gérard qui l'avait aidé dane ses luttes; et il s'en fallut de peu que la chaire de Saint-Pierre elle-même ne fût occupée par un prêtre marié. Fixée presque dans une famille, la papauté allait-elle aussi devenir héréditaire? Les admonestations de l'ermite de Grotta Ferrata et les murmures des Romains empêchèrent cette monstruosité ecclésiastique. Le clergé pour l'honneur de l'Église, le peuple pour les libertés romaines, voulaient un autre pape. Devant ces dispositions menaçantes, Benoît IX se décida pour la seconde fois à quitter la tiare et abandonna son épouse céleste pour poursuivre sa fiancée terrestre. Le 1er mai, il céda par contrat authentique, pour mille livres d'argent, le pontificat à son parrain,

Jean Gratien, archidiacre de l'église Saint-Jean (1), qui vivait mieux que tous les autres clercs romains et qui prit le nom de Grégoire VI. La simonie avait sauvé Rome d'un plus grand scandale.

Au moins le nouveau pape était-il un prêtre éclairé et vertueux. Les Romains le regardaient comme un saint, la chrétienté comme un homme d'une grande religion et d'une grande solidité: *magna religione et severitate.* Il était riche de sa personne, ce qui ne lui nuisait pas auprès des fidèles. On pouvait espérer qu'il relèverait la papauté de sa déchéance. « Je remercie, » lui écrit Pierre Damien, « le roi des rois qui vous a élevé au Saint-Siége; » et il prédit l'âge d'or des apôtres à son pontificat. Odilon, l'abbé de Cluny, Laurentius, archevêque d'Amalfi, autre saint homme, l'encouragent. L'empereur, dit Raoul Glaber, l'historien clunicien toujours bien informé, approuve « l'expulsion de Benoît IX et l'élévation de Grégoire (2). » Des actes pontificaux et des bulles reçus en Allemagne, en Italie, en France, en Aquitaine, prouvent que le nouveau pape est partout reconnu (3). On pouvait espérer voir commencer en effet de Rome la réforme désirée. Le remède allait-il sortir de l'excès du mal? Grégoire VI au moins se mit courageusement à l'œuvre. Avec les revenus de la chrétienté et les siens, il rachète des comtes de Tusculum pour le peuple romain, le droit d'élection afin de rendre à la

(1) Jaffé, *L. C.*, p. 362. *Johannes archypresbyter qui tunc in urbe religiosior ceteris clericis vivebat.*

(2) Don Bouquet, X, 63. *Ex precepto regis Benedicto ejectus est a sede et in loco ejus subrogatur Gregorius.*

(3) Jaffé, *Reg.*, 362-3, nos 1455, 1461, 1485, 1531, 3133-9.

papauté son indépendance, et il relève les églises de Rome, Saint-Pierre et Saint-Paul, qui étaient dans un tel état de délabrement que leur aspect faisait horreur aux pèlerins. « Il s'efforce de tout remettre en état, » dit Raoul Glaber. Mais lorsqu'il voulut reprendre les biens de l'Église usurpés précédemment et réprimer le brigandage des barons voisins qui avaient fait de Rome pendant les années précédentes un véritable coupe-gorge, les difficultés commencèrent. On vit les partis relever la tête et les deux papes que Grégoire avait remplacés, soutenus par leurs partisans, reparurent. Ce n'était pas un pape réformateur que ceux-ci voulaient. Benoît IX qui ne s'était décidément point marié, reprenait l'épouse céleste à défaut de la fiancée terrestre qui n'avait plus voulu de lui depuis qu'il n'était plus pape. Sylvestre rentrait au palais du Vatican de vive force, et Grégoire VI ne gardait plus guère que saint Jean de Latran entre ses mains, 1046. On avait trois papes au lieu d'un. Ce fut ce dernier scandale qui remit le sort de l'Église, au moment où elle avait besoin d'une réforme, entre les mains de l'allemand Henri III. Mais l'empire seul serait-il en état de remettre l'ordre dans l'Église? Et, s'il y réussissait, n'en deviendrait-il pas d'abord le maître et ensuite l'oppresseur?

L'empereur Henri III le Noir, élevé par les prêtres et faisant sa société habituelle des chapelains de sa cour avait, on peut le croire, une foi forte et sincère; on raconte avec complaisance qu'il ne mettait jamais sa couronne, aux grands jours de cérémonie, sans avoir préablement communié et sans s'être quelquefois même fait administrer la discipline. C'était la pénitence morale

en usage, et qu'on pratiquait sur le trône comme dans les couvents, de frapper de verges le corps épuisé de jeûne : *confectum jejunio corpus per disciplinam verberare*. Là était la rédemption de l'âme, *redemptio animæ* (1). Le fouet avait ses panégyristes, *de laude flagellorum*. Nul doute qu'Henri III ne fût persuadé que l'Église dont il faisait un instrument de gouvernement ne pouvait lui rendre de service qu'à la condition d'être morale ; et, en cela, les désordres de Rome étaient de nature à lui déplaire. On pouvait cependant s'apercevoir aisément que s'il ménageait ou flattait les ordres religieux, c'était encore plus par des considérations politiques que par des considérations religieuses. Le religion, dans ce fils de roi, s'était tournée en amour de la domination, en ambition de commander, en passion de se faire obéir; elle était chez lui plus impériale encore que chrétienne. Elle consistait à soumettre le laïque au prêtre, les prêtres à l'évêque, les évêques au pape, tous à la loi du Christ dont les moines étaient alors les plus autorisés interprètes et dont il se faisait, lui, l'exécuteur armé. Mais si le pape lui-même ne lui paraissait pas obéir à son divin maître, pourquoi lui empereur, ne le remettrait-il pas dans le droit chemin? et, que pouvait-on attendre dans l'église de celui qui pour la rédemption de son âme (*pro animæ redemptione*) administrait la discipline à ses royales épaules, si ce n'est, peut-être comme dans l'empire, l'usage de la plus énergique et de la plus arbitraire autorité !

Le pape Grégoire VI avait, au dire du chroniqueur

(1) Pierre Damien, *De vita eremitica*.

anglais Guillaume de Malmesbury, imploré contre ses ennemis intérieurs le secours du roi Henri III qui l'avait reconnu en 1046. Mais celui-ci, alors occupé contre les Slaves, avait répondu d'assez mauvaise humeur au pape qu'il se tirât d'affaire comme il pourrait. En somme la conduite de Grégoire VI qui tentait d'arracher le Saint-Siége à la dépendance des comtes impérialistes de Tusculum, ne plaisait pas à Henri III. Le siége de Rome, par là, ne s'affranchirait-il pas de la dépendance de l'Empire? Henri III, avec son instinct de despote, sentait bien que la réforme de l'Église prêchée par Cluny et par les moines italiens, pourrait bien frayer à celle-ci la voie à l'indépendance et briser ainsi entre ses mains un des plus solides soutiens de sa puissance. Il en faisait alors même en Bourgogne, où l'ordre de Cluny était si puissant, une épreuve décisive et qui jette sur les événements de ce temps une lumière trop évidente pour que nous n'y insistions pas un instant avant de suivre le roi Henri III, à Rome même.

Jules Zeller.

(*La fin à la prochaine livraison*).

MÉMOIRE

SUR

L'EXPOSITION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A VIENNE.

I. — LA PREMIÈRE ÉDUCATION DE L'ENFANCE.

Les Expositions universelles sont toujours fécondes en enseignements; elles rapprochent les produits des contrées et des nations; elles permettent de juger des forces productives par la vue des résultats obtenus et souvent même des moyens employés; elles montrent aux nations moins avancées le but à atteindre, et stimulent, par une légitime émulation, les nations qui se disputent, à des titres divers, les premiers rangs. Elles constituent assurément une des institutions utiles au progrès de la civilisation; il faut les maintenir. Mais, comme elles exigent de grands efforts, il faut se garder de les multiplier sans discernement, parce qu'on fatigue les exposants en faisant trop souvent appel à leur bonne volonté, et parce que, plus elles sont rapprochées, moins elles ont de chance d'offrir des enseignements nouveaux.

L'instruction publique n'a pas moins de profit à tirer de ces concours que l'agriculture ou l'industrie. Elle le fait d'une manière quelque peu différente, par des procédés qui lui sont particuliers; le pédagogue ne

peut juger aussi rapidement d'une méthode que le manufacturier d'une étoffe; mais, quand il a pris le temps de comparer et de réfléchir, il peut tourner à l'avantage de son propre pays les améliorations qu'il observe à l'étranger, comme fait le manufacturier d'une nouvelle substance chimique ou d'une mécanique ingénieuse.

On a fait de nombreuses critiques de l'Exposition universelle de Vienne. Il est certain qu'elle y prêtait: elle n'a été pendant les deux premiers mois que très-incomplètement installée; la disposition générale qui disséminait dans toutes les parties d'un immense bâtiment les produits similaires des diverses nations, rendait la comparaison pénible; les renseignements faisaient parfois défaut. Néanmoins elle offrait de grands spectacles; le contraste de tant de splendeurs rassemblées dans un immense palais, en un lieu qui, un an auparavant, n'était qu'un marécage, n'était assurément pas le moins étonnant de ces spectacles et le moins digne d'éloges. Il n'était pas bien difficile, après une promenade de deux ou trois jours à travers les galeries de ce palais, de dire avec sûreté quelles nations avaient, d'une manière générale, l'industrie la plus avancée, quelles se distinguaient le plus par l'art et le bon goût. Chaque industrie, dans chaque pays, s'était appliquée à montrer là, comme dans toutes les solennités de ce genre, tout ce qu'elle était capable de produire; elle étalait en quelque sorte ses chefs-d'œuvre. Le résultat était là: le juge n'avait qu'à regarder et à prononcer.

En matière d'instruction il n'en est pas de même. En regardant les objets exposés, le juge ne voyait la plupart du temps que des instruments de production;

le résultat était ailleurs, dans l'état intellectuel et moral des nations, dans les progrès accomplis par les méthodes anciennes et nouvelles, grâce aux efforts combinés des États, des communes, des particuliers et des maîtres. Le jury pouvait bien faire placer sous ses yeux certains devoirs d'élèves; mais combien n'est-il pas délicat de prononcer un jugement entre les États et de donner la palme sur de telles pièces de procès, lorsque beaucoup de pays s'étaient abstenus, lorsque ceux qui avaient envoyé des travaux de ce genre n'avaient reçu aucune prescription préalable sur les sujets à traiter, sur le temps à y consacrer, sur l'âge des élèves, et lorsqu'il était presque toujours impossible de vérifier si le maître était resté entièrement étranger au mérite du devoir? Ceux qui ont l'expérience des concours savent de quelles précautions il convient de les entourer; aussi, et sauf dans quelques cas exceptionnels, lorsque par exemple le travail de l'élève servait à mettre en lumière une méthode d'enseignement nouvelle, le jury du groupe de l'instruction a-t-il refusé de se prononcer sur des pièces de ce genre. Je crois que le jury a sagement agi.

L'éducation de l'homme doit commencer dès l'âge le plus tendre. Les jeux auxquels se livre l'enfant, les conversations qu'il entend, les exemples qu'il a sous les yeux, les camarades auxquels on l'associe, les habitudes qu'il contracte, rien n'est indifférent à son avenir. Les premières impressions laissent dans ces âmes tendres des traces si profondes que plus tard les efforts d'une éducation soignée ne parviennent pas toujours à les faire entièrement disparaître; on attribue souvent à une fatalité de nature des défauts de caractère qui sont le résultat de l'imprévoyance des

parents. La commission centrale de l'Exposition avait compris l'intérêt qui s'attache à cette entrée dans la vie; elle lui avait donné une place particulière en bâtissant pour elle « le Pavillon de l'enfant, » et elle avait confié au jury du groupe 26 le soin de juger les produits qui y étaient exposés.

Malheureusement ce pavillon, très-tardivement aménagé, ne contenait rien de bien instructif: des berceaux, des jouets ou des objets d'instruction élémentaire qu'on trouvait ailleurs dans les expositions scolaires. Des jouets, presque tous les peuples représentés à l'Exposition, depuis la Chine et le Japon, en avaient envoyé; tous les peuples, dans les temps modernes comme dans l'antiquité, en ont fabriqué, parce que partout l'enfance est la même, et les jouets de tous les temps et de tous les pays se ressemblent, parce que partout la plupart des jeux sont des imitations en petit des travaux des hommes. Beaucoup d'auteurs ont parlé des jouets d'enfants, et nul avec plus de charmes que ne l'a fait Rigault.

Sans doute il y a sur ce sujet quelques bons conseils à donner. Il ne faut pas encourager les jeux de hasard, parce qu'ils tendent à corrompre l'esprit. Le cerceau, la balle, la raquette, le croquet, la corde, les guides sont au contraire d'excellents présents à faire aux enfants qu'ils sollicitent à la plus salutaire des gymnastiques, celle qui tient le corps en mouvement sans le contraindre à des exercices violents.

La poupée est partout le jouet le plus ordinaire d'une petite fille et un des mieux appropriés à sa destinée future. Mais combien est différent l'usage qu'elle en peut faire? Si elle en reçoit un trop grand nombre, si les parents les renouvellent trop souvent et trop faci-

lement quand elle les casse, si on les lui achète ou trop communes, habillées de chiffons brillants que quelques épingles attachent et qui tomberont au premier jour, ou trop parées de riches toilettes qu'elle désespère de pouvoir jamais reproduire ou réparer de ses mains, il est à craindre que l'enfant ne prenne l'habitude de l'indifférence ou de la négligence. J'aime qu'une petite fille s'attache à sa poupée, qu'elle s'ingénie à lui faire des vêtements, qu'elle s'étudie à l'habiller, à la déshabiller elle-même et surtout à ranger ses hardes et à les tenir propres. Dans l'enfant qui prend un pareil soin est déjà l'espérance et le germe d'une mère diligente et d'une bonne ménagère. Le même jouet peut produire ainsi des effets opposés. Mais aux parents revient en pareil cas le mérite comme le démérite. Le marchand est hors de cause. C'est une affaire qui est du ressort de la famille et non de l'industrie.

On a fait souvent des jouets directement destinés à l'instruction, d'après cette idée qu'on peut instruire les enfants sans les fatiguer et en les amusant : il y en avait à l'Exposition. On peut assurément apprendre bien des choses aux enfants en les amusant ; on peut par des jeux ouvrir leur intelligence à diverses questions qu'ils auront plus tard l'occasion d'étudier, et il serait trop rigoureux de proscrire les jeux instructifs. Mais il serait chimérique de construire sur ce fondement un système quelconque d'éducation suivie. Les jeux sont faits pour jouer ; l'enfant y apporte à la fois une ardeur et une mobilité qui ne sont pas l'application propre à l'étude. Ou le côté didactique est tellement subordonné qu'il disparaît presque ; ou, si le côté didactique domine, le jeu devient un ennui, et l'enfant n'y joue pas ; s'il le fait par contrainte, la leçon directe serait assurément plus profitable.

On a cherché cependant pour les petits enfants un système d'éducation première qui fût sinon amusant, du moins intéressant, et on y a réussi par des exercices méthodiquement gradués. Je veux parler de la méthode de Frœbel et des « jardins d'enfants » (*Kindergaten*) dont il est le créateur. Les procédés et les résultats de cette méthode occupaient une large place dans le « Pavillon de l'enfant; » mais ils y faisaient double emploi avec les expositions scolaires de l'Autriche-Hongrie, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Suède qui regardent aujourd'hui les jardins d'enfants comme le premier degré de leurs institutions pédagogiques.

Frœbel, bienfaiteur modeste et dévoué de l'humanité, mort il y a vingt ans, pensait qu'il était mauvais de fatiguer l'intelligence et la mémoire des enfants par des abstractions et par des mots appris par cœur, mais qu'il n'était pas moins mauvais de laisser inactives leurs facultés naissantes. Les petits enfants ne sont pas encore aptes au raisonnement, mais ils ont les sens éveillés : c'est sur ce principe qu'il fondait son système, se proposant de leur donner une première éducation par les sens, en tenant leur corps en alerte, en leur apprenant à distinguer successivement les couleurs simples, les formes géométriques, les diverses parties d'un objet, les ressemblances et les différences par le rapprochement des contrastes, et en communiquant ainsi à leur esprit, avec l'habitude de l'observation, la sagacité et la rectitude. Dans l'école de Marienthal qu'il avait fondée pour mettre ses idées en pratique, il plaçait sous leurs yeux des boules diversement peintes et leur faisait nommer les couleurs; puis des petits cubes de bois, et il leur faisait montrer

le haut, le bas, les côtés, les arêtes. Il prenait plusieurs cubes et les assemblait en forme de croix, de carré, de pyramide; les enfants, munis de cubes semblables, l'imitaient et bientôt savaient exécuter, seuls et sur son commandement, les mêmes dessins. Ensuite, il leur mettait en main des bandes de papier colorié ; il leur apprenait à les tresser, à peu près comme un tisserand tisse une toile, et par des agencements divers à en faire des dessins géométriques variés. L'œil, la main et l'intelligence de l'enfant s'habituaient peu à peu à la régularité des formes aussi bien qu'à l'analyse des diverses parties d'un tout, et le mouvement des mains toujours occupées empêchait l'attention de s'égarer ou de s'endormir. D'autres exercices, gradués suivant les âges, comme l'assemblage de petites baguettes à l'aide de boules de liége, le pliage d'une feuille de papier de manière à former des figures géométriques, le piquage au poinçon de petits dessins, le modelage de petits objets, disques, cubes, paniers, en terre glaise, tendaient au même but et étaient toujours accompagnés d'explications, de petites histoires morales et de questions propres à fixer l'esprit de l'enfant sur l'objet et à développer en lui la perspicacité des sens. Le maître fuyait les exercices de pure mémoire, les mots appris par cœur, les abstractions qui ne naissent pas d'elles-mêmes dans l'esprit de l'enfant par la vue ou le toucher d'une réalité concrète; il ne conduisait à l'idée de la couleur qu'en montrant un objet colorié, à l'idée d'un angle qu'en mettant le doigt sur l'angle d'un cube. Dans les jardins d'enfants bien installés, doit se trouver un véritable jardin, avec quelques fleurs et légumes, et les enfants, que l'on tient tantôt en plein air et tantôt en classe, reçoivent

devant ces plantes, choisies parmi les plus vulgaires, les mêmes leçons qu'avec les cubes ou les tresses de papier; on les exerce également à chanter, et à marcher en mesure. Voilà la méthode Frœbel.

Dans l'exposition autrichienne plusieurs vitrines étaient remplies de travaux d'enfants, tresses de papier de couleur, dessins sur papier faits au poinçon ou tracés avec de la laine et de la soie, objets modelés, baguettes assemblées.

La plupart de ces établissements avaient eu jusqu'ici en Autriche un caractère privé; c'était également dans des établissements privés, comme celui de l'abbé Horfarther, à Kufstein, que l'on formait des maîtresses pour ce genre d'enseignement. L'État s'y est intéressé; par un arrêté ministériel du 14 juin 1872, il a décidé que les jardins d'enfants seraient placés sous la surveillance immédiate des inspectenrs des écoles, ainsi que toute garderie d'enfants qui se transformerait en adoptant la méthode Frœbel. Il a établi de même en principe que, dans toutes les écoles normales d'institutrices, on enseignerait à un certain nombre de maîtresses la pratique de cette méthode, et ce principe est déjà appliqué à l'école normale de Gratz.

L'Autriche a raison: la méthode Frœbel est un excellent moyen d'éducation pour la première enfance. Plusieurs pays, les États-Unis commencent à l'adopter; dans le dernier rapport du comité scolaire de Boston qui figurait à l'Exposition, on en parlait presque avec enthousiasme, et on admirait la rapidité avec laquelle des enfants, préparés par cette gymnastique intellectuelle, apprennent ensuite à lire et à écrire.

En France, cette méthode n'est pas inconnue. Il en est parlé dans plusieurs ouvrages, et elle est très-

bien décrite dans le rapport de M. Baudouin sur l'enseignement primaire en Allemagne et en Autriche. Un des asiles de Paris, celui de la rue Puebla, qui l'applique, exposait à Vienne des produits analogues à ceux des jardins d'enfants de l'Allemagne et de l'Autriche.

Près de vingt ans avant le rapport de M. Baudouin, M. Delbruck, dans ses *Récréations instructives* qui figurent aussi à Vienne, avait fait un heureux essai d'enseignement par les yeux, et Mme Pape-Carpentier, que le jury a récompensée, avait développé cette méthode et la développe dans le cours normal qu'elle fait encore aujourd'hui pour les directrices d'asile.

M. Delbruck et Mme Pape-Carpentier ont des visées plus hautes que Frœbel. Ils cherchent à constituer, sous le nom de leçons de choses, leçons qui sont aussi en usage dans la plupart des écoles de l'Allemagne, un enseignement par les yeux, très-varié et très-étendu, et ils l'appliquent non-seulement à l'asile, mais aussi à l'école primaire. Les instituteurs, aussi bien que les directrices, peuvent en tirer un très-utile parti, à la condition de faire une leçon toujours courte, claire, simple, et de ne parler aux enfants que des choses qu'ils savent bien eux-mêmes. L'écueil n'est pas aussi facile à éviter qu'on se l'imagine, et la leçon de choses, interprétée par des disciples maladroits, a quelquefois encouru le reproche d'être ambitieuse et de dégénérer en leçon de mots vides de sens. Telle que la comprend et la pratique Mme Pape-Carpentier, qu'une longue expérience a conduite à créer par elle-même sa méthode, elle est excellente.

Les disciples de Frœbel se gardent bien de tomber dans l'excès des développements; ils limitent en gé-

néral très-étroitement le cercle de leurs exercices. Ne donnent-ils pas dans le travers opposé? Je ne dis rien de la perfection des travaux exposés. Ceux qui proviennent des cours normaux doivent avoir cette qualité : une maîtresse a besoin de très-bien faire elle-même ce qu'elle enseigne à faire. Pour ceux qui proviennent des enfants, une telle perfection n'est ni nécessaire ni vraisemblable. J'ai peine à croire que beaucoup de petits doigts de quatre ans soient capables d'agencer avec tant de régularité ces tresses compliquées, et je crains là, comme en mainte autre Exposition, que la main de la maîtresse n'ait contribué à la confection du chef-d'œuvre. J'ai visité un des jardins d'enfants les plus renommés et les mieux dirigés de Vienne ; j'y ai trouvé des enfants bien exercés à connaître et à représenter avec des cubes de bois la forme géométrique des objets, à répondre aux questions qui leur étaient adressées dans les limites de leur enseignement, mais restant pour les travaux de tresse bien au-dessous des spécimens de l'Exposition.

Les disciples vont toujours plus loin que le maître. Frœbel avait raison de ne pas fatiguer les enfants par des abstractions. Ses disciples s'autorisent de ce principe pour proscrire entièrement la lecture, l'écriture, et, jusqu'à six ans accomplis, ils bornent scrupuleusement tout le travail aux seuls exercices frœbéliens. Ne s'exposent-ils pas à tomber dans l'inconvénient qu'ils prétendent éviter et à fatiguer ces jeunes têtes, non par l'abus des abstractions, mais par la monotonie des exercices. Sa méthode Frœbel est excellente, nous l'avons dit, nous le répétons et nous souhaitons vivement qu'elle soit plus connue en France et qu'elle s'y propage. Mais il en est d'elle comme de presque toutes

les méthodes pédagogiques : on risque de la fausser en l'exagérant et en l'appliquant avec plus de rigueur que de discernement.

Nos asiles ont le même objet que les jardins d'enfants ; ils sont la pépinière de l'école primaire. Qu'on leur donne, outre le préau, un petit jardin dont la plupart manquent encore, qu'on garnisse de tables une partie de leurs gradins, qu'on les dote du matériel, moins coûteux qu'on ne le supposerait, de la méthode Frœbel, qu'on exige, dans l'examen au certificat d'aptitude, que les directrices fassent preuve de leur habileté à s'en servir ; qu'on donne le même conseil aux congrégations dont les sœurs dirigent des asiles ; et, sans supprimer ni les marches, ni les chants, ni même les éléments de la lecture et de la numération, à condition toutefois que les enfants soient suffisamment avancés, ni l'enseignement par les images qui, quand les images et l'enseignement sont très-simples, laisse presque toujours une impression durable, on aura beaucoup amélioré nos salles d'asile.

Avec des enfants de moins de six ans, le grand danger est de rien apprendre en voulant trop enseigner ; notre règlement de 1855 sur les salles d'asile me paraît avoir eu ce défaut, et je pense que celui de 1859 l'a sagement simplifié. On peut le simplifier encore et le perfectionner à l'aide de la méthode Frœbel, de même qu'on peut perfectionner le système de Frœbel en introduisant dans nos salles d'asile les leçons de choses telles que les comprend Mme Pape-Carpentier.

Dans l'éducation de famille, cette méthode n'a qu'une médiocre valeur; les soins de la mère et ses causeries de tous les instants ont plus d'efficacité. Il n'en est pas de même pour des enfants souvent mal préparés par

la vie domestique et passant leurs journées dans une salle commune sous la direction d'une maîtresse ; l'emploi intelligent de cette méthode contribuera d'une manière très-sensible au développement de leur intelligence.

Le résultat, on ne l'atteindra que peu à peu, avec le temps, à mesure que le permettront le matériel des salles d'asile et l'instruction des directrices laïques et des sœurs. Mais pour l'atteindre, il faut s'en occuper sans retard, chercher toujours et partout les meilleurs moyens, ne pas hésiter, quand on les connaît, à les mettre en œuvre, sachant combien un bon commencement d'éducation est chose importante et en même temps difficile. Je me félicite que l'Exposition universelle de Vienne m'ait fourni l'occasion de signaler une fois de plus un moyen qui a reçu déjà la sanction de l'expérience, que les nations qui la pratiquent déjà s'applaudissent d'avoir adopté, que d'autres s'empressent d'introduire dans leur système pédagogique, et dont nous pouvons nous-mêmes, en évitant toute exagération, adapter les parties essentielles à la méthode de nos salles d'asile.

E. Levasseur.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

LA LÉGISLATION CIVILE DU TALMUD.

Nous avons ici même, à propos de la traduction du traité des Bénédictions (Berakhoth), par M. Moïse Schwab, donné une idée générale de la composition du Talmud ; nous ne parlerens aujourd'hui que d'une portion très-restreinte de ce vaste recueil, laquelle n'est elle-même qu'une partie de la législation civile, celle qui est relative aux douaires. C'est du moins ainsi qu'on pourrait rendre approximativement le sens du mot *Kethouboth.*

Ce curieux fragment de la vieille jurisprudence des Juifs vient d'être, pour la première fois, traduit en français par M. le docteur Rabbinowicz, et à cette traduction se trouvent jointes une savante introduction de M. Lévy, grand rabbin de Bordeaux, et des notes intéressantes de M. Boissonade, deux fois couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, et parti depuis peu pour le Japon avec une mission de la plus haute importance.

Avant de rendre compte de l'ouvrage, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots du traducteur. « Le « Talmud, à l'en croire, n'est bien compris que de « ceux qui, comme les Juifs polonais, sacrifient leur « enfance et leur jeunesse à l'étude assidue et exclusive « du Talmud, et arrivent à l'âge de vingt à vingt-cinq « ans sans savoir un mot d'aucune autre langue que « l'hébreu et la langue talmudique, dans laquelle, du « reste, ils peuvent étudier toutes les sciences. » Cela était vrai jusqu'au commencement de ce siècle, non-

seulement des Juifs polonais, mais des Juifs allemands. Quand Mendelssohn traduisit, dans la langue de son pays, le Pentateuque et les Psaumes, il fut obligé, pour rendre la nouvelle version accessible à ses coreligionnaires, de la faire imprimer avec des caractères hébreux; et, après lui, ses disciples, continuateurs de son œuvre, afin de répandre quelques notions scientifiques dans cette population restée étrangère à la civilisation générale, n'imaginèrent rien de mieux qu'une revue hébraïque publiée, pendant de longues années, sous le nom de *Maassef*.

En Pologne, l'isolement a duré plus longtemps, et il est loin d'avoir cessé, même aujourd'hui. M. Rabbinowicz en est une preuve vivante. Arrivé à Paris il y a vingt ou vingt-cinq ans, il apportait avec lui une grammaire hébraïque très-remarquable, qu'il avait écrite en allemand, mais parlait très-mal le français, si même il le parlait. Au bout de quelques mois il le possédait assez bien, ainsi que les langues classiques de l'antiquité, pour suivre les cours de la faculté de médecine. Il les suivit avec un tel succès, qu'après en avoir atteint le terme régulier il fut reçu interne des hôpitaux. Ses connaissances médicales lui permirent de publier une traduction du *Traité des poisons* de Maïmonide, sans lui faire abandonner les études philologiques de sa jeunesse. Il a composé, coup sur coup, pour faire suite à sa Grammaire hébraïque, une *Grammaire latine, raisonnée et simplifiée*, et une *Grammaire grecque*, rédigée sur le modèle de la Grammaire latine (1).

(1) Cette dernière seule a vu le jour; la Grammaire grecque est sous presse, ainsi qu'un Traité de la prononciation anglaise.

Mais, par un effet de sa première éducation, c'est vers le Talmud que se sont toujours tournés de préférence son cœur et son esprit. Il se sentait là dans son élément, puisqu'il y avait vécu tout entier jusqu'au moment où il atteignit l'âge d'homme. « En Pologne, « dit-il (1), on rencontre un grand nombre de per« sonnes qui parcourent, à des époques fixes, tous les « traités talmudiques, en commençant par le premier « traité *Berakhoth* et en finissant par le dernier du « Talmud de Babylone, qui a pour titre *Traité Nidah,* « et en célébrant l'heureux achèvement de l'étude de « tous les traités talmudiques par une fête appelée « *Siyòm:* ce que mon grand-oncle Benjamin Mazurski « faisait tous les deux ans, et ce que j'ai fait, pour « ma part, deux fois quand j'étais en Pologne. Il y a, « en outre, des sociétés, dont j'étais membre, qui « célèbrent tous les ans cette fête en achevant l'étude « de la Mischnah entière. »

Voilà assurément une excellente préparation à la tâche que M. Rabbinowicz a entreprise et dont nous ne voyons aujourd'hui que le commencement. Rien ne manque aux garanties de savoir qu'il nous présente du côté du texte et des commentaires. En est-il de même de la traduction, œuvre d'un étranger à qui notre langue est peu familière et qui possède encore à un moindre degré la langue du droit? M. Rabbinowicz a été au-devant de cette question en soumettant son travail au savant jurisconsulte qui l'a enrichi de ses notes. M. Boissonade a poussé le scrupule jusqu'à revoir les épreuves, pour arrêter au passage toute

(1) Préface, p. 12.

expression incorrecte, non pas au point de vue du style, qui laisse naturellement beaucoup à désirer, mais au point de vue de la jurisprudence.

On se tromperait beaucoup, si l'on se représentait le traité de Kethouboth comme un traité régulier de jurisprudence ou de législation dans lequel les propositions se suivent selon les règles de la logique, et provoquent dans un ordre semblable les explications et les commentaires des jurisconsultes. Il n'en est pas ainsi. Sans doute les douaires en forment le sujet principal, c'est la question par laquelle il débute et à laquelle il revient souvent; mais, à l'occasion du douaire, on arrive à parler de la condition de la femme au foyer domestique, de ses droits et de ses devoirs, de l'éducation des enfants, des héritages et de la propriété, du serment, de la prescription, de la charité. Sans nous astreindre à une méthode plus rigoureuse que celle qui règne dans l'ouvrage, nous nous arrêterons à ce qui pourra faire ressortir l'esprit de la législation talmudique et donner une idée de la société et des mœurs qu'elle abritait sous son autorité.

Voici d'abord d'admirables paroles, beaucoup trop rares chez les légistes de l'antiquité et du moyen âge, qui consacrent jusque chez l'enfant la liberté de conscience. Rabbi Joseph dit : « Un enfant né dans une « religion étrangère, qui a été converti à la loi d'Israël, « a le droit de déclarer sa conversion nulle et de sortir « du judaïsme lorsqu'il est devenu majeur. » D'après le commentaire de Raschi, qui vivait, comme on sait, en France, et rédigeait ses nombreux écrits à Troyes en Champagne, vers la fin du XIe siècle, cette conversion pourrait être répudiée quand même elle se serait accomplie avec le consentement du père, et ne devrait

encourir aucun châtiment alors qu'on aurait en main les moyens de la punir (1).

D'un autre côté, rien n'était négligé pour l'instruction religieuse des enfants nés de parents israélites. Un célèbre docteur, Rabbi Hiya, se faisait copiste et colporteur pour répandre la connaissance de la loi dans les plus humbles villages. Il avait même institué, pour atteindre ce résultat, un véritable enseignement mutuel. « On raconte de Rabbi Hiya, dit la Ghemara (2), « que, pour propager l'instruction en Israël, il fabri- « quait lui-même du parchemin, y écrivait les cinq livres « de Moïse en plusieurs exemplaires, et allait dans les « bourgs qui n'avaient point d'instituteurs pour les « enfants (nous dirions qui manquaient d'instituteurs « primaires). Là il donnait à chaque enfant un exem- « plaire d'un des cinq livres dont se compose la loi, de « manière qu'un groupe de cinq enfants possédât un « exemplaire complet du Pentateuque et que tous les « cinq pussent l'apprendre en entier, en se l'enseignant « mutuellement. » Le même système était mis en usage à l'égard de six enfants pour les six livres de la Mischna.

Ce zèle ardent pour l'instruction de la jeunesse est resté dans les mœurs israélites jusque dans ces derniers temps, c'est-à-dire jusqu'au moment où, chez les nations civilisées, tous les cultes se rencontrèrent dans les écoles de l'État. En France, en Allemagne, en Italie, et jusque dans les pays musulmans, il était extrêmement rare de rencontrer, au milieu des populations juives, un homme ou une femme absolument illettrés.

(1) P. 1 et 2.

(2) P. 107 de la traduction de M. Rabbinowicz.

M. Rabbinowicz nous apprend qu'il en est encore ainsi chez ses coreligionnaires de la Pologne. « L'instruction, « dit-il (1), est très-répandue parmi eux, comme parmi « tous les Juifs. Elle y est gratuite et universelle, quoi- « que non obligatoire par une loi quelconque faite par les hommes ; mais elle est obligatoire par la loi divine, « c'est-à-dire par la tradition religieuse vingt fois « séculaire, et par les mœurs......... La communauté « la plus petite et la plus pauvre de la Pologne a une « école communale pour les indigents, une bibliothèque « pour les adultes, et une maison communale appelée « *beth hamidrasch*, qui est consacrée aux prières et « aux études talmudiques. »

Dans l'esprit des docteurs de l'ancienne loi, l'éducation physique des enfants ne se séparait point de leur éducation intellectuelle et religieuse. De même que notre code civil, le Talmud imposait au père l'obligation de nourrir ses fils et ses filles tant qu'ils étaient mineurs. Du pauvre on tâchait d'obtenir l'accomplissement de ce devoir par la voie de la persuation, en lui faisant honte d'attendre sa subsistance de la charité publique. De la part du riche, on le faisait respecter, s'il le fallait, par la contrainte (2).

Parmi les devoirs de la femme, se trouve compris celui de nourrir son enfant, quelles que soient d'ailleurs sa position et sa fortune. Si elle s'y refuse, le mari peut l'y contraindre, et ce droit, il le conserve sur elle, même après l'avoir répudiée, si l'enfant, reconnaissant sa mère, n'accepte point d'autre nourrice (3). A une veuve qui a un enfant à la mamelle, il

(1) Préface, p. VI.
(2) P. 25.
(3) P. 40.

est défendu de se marier et de se fiancer tant que son enfant n'a pas atteint l'âge de vingt-quatre mois, et selon d'autres plus indulgents, l'âge de dix-huit mois. On craint qu'une nouvelle grossesse, ou simplement les exigences du second mari ne l'obligent à sevrer son nourrisson avant le temps (1).

Il est interdit à une nourrice de se charger de deux nourrissons à la fois, l'un des deux fût-il son propre enfant, et on lui recommande de s'abstenir de tout aliment nuisible à la santé ou à la qualité et à la conservation de son lait (2). Une femme qui allaite un enfant a droit à une augmentation de nourriture et à une diminution de travail (3).

Ni l'éducation physique ni l'éducation morale n'épuisaient les devoirs du père de famille à l'égard de ses enfants ; car nous lisons dans un autre traité du Talmud, celui du Sabbat, que le père qui n'enseigne point à ses enfants un métier honorable les élève pour le vol et le brigandage. L'exemple était donné par les plus illustres docteurs, car il en est peu parmi eux qui n'aient exercé quelque profession manuelle.

C'est une question intéressante de savoir si la législation civile des Juifs est aussi favorable à la femme qu'à l'enfant, et à la jeune fille qu'à l'enfant mâle. Sans doute la position que fait à la femme israélite la loi écrite, c'est-à-dire la loi contenue dans le Pentateuque, laisse infiniment à désirer. Sans la faire descendre au même degré d'abaissement que les autres législations de l'Orient, elle laissait cependant subsister ces deux

(1) P. 40, dernier paragraphe.
(2) P. 41.
(3) P. 43.

institutions sous l'empire desquelles l'autorité maritale dégénère facilement en tyrannie : la polygamie et la répudiation. Ajoutons que le père, s'il n'avait pas le droit de vendre sa fille, avait du moins, sous certaines conditions protectrices de sa vie et de sa pudeur, celui d'aliéner sa liberté pour six ans, et que les filles étaient formellement exclues de l'héritage paternel. Ces rigueurs du code mosaïque sont incontestables ; mais les mœurs, les croyances et le génie de la race les avaient déjà singulièrement adoucies, même avant la fin des temps bibliques. Le portrait qu'a tracé l'auteur quel qu'il soit, ou l'un des auteurs, des *Proverbes*, est resté dans toutes les mémoires. Ce n'est pas celui d'une esclave enfermée dans un harem, et vouée aux caprices d'un maître, mais de la maîtresse de maison telle que la comprennent encore aujourd'hui les nations les plus religieuses et les plus civilisées. Un des derniers prophètes, le prophète Malachie, s'élève avec indignation contre les maris qui répudient « la femme de leur jeunesse. » De la polygamie, il n'est plus question chez cet auteur sacré, non plus que dans les Proverbes attribués à Salomon, ou dans l'*Ecclésiastique* et le livre *de la Sagesse*. La législation du Talmud est en partie la consécration, en partie le complément de ce progrès depuis longtemps accompli dans les idées, dans les sentiments et dans la pratique de la vie.

Remarquons d'abord un fait que la Ghemara de Kethouboth constate sans y insiter, comme une vérité reconnue : c'est que les seconds mariages sont rares (1). C'est dire, en d'autres termes, que le divorce est rare, puisque la dissolution du lien conjugal par ce

(1) P. 3.

moyen conférait le droit de contracter une nouvelle union. C'est dire aussi que les veuves restaient habituellement fidèles à la mémoire de l'époux qu'elles avaient perdu, par conséquent qu'elles n'avaient pas eu trop à se plaindre de lui, et que les femmes mariées, en général, étaient traitées avec assez de douceur.

On ne peut être que confirmé dans cette opinion quand on lit dans la Mischna l'énumération des occupations réservées à la femme mariée. Voici les travaux que la femme doit faire pour le mari : elle doit moudre le blé, cuire le pain, blanchir le linge, faire la cuisine, donner le sein à son enfant, faire le lit du mari et travailler à la laine. Si elle a une servante à sa disposition, elle n'est pas obligée de moudre le blé, ni de cuire le pain, ni de blanchir le linge. Si elle a deux servantes, elle n'est pas même obligée de faire la cuisine. Si elle en a trois, elle n'a pas besoin de faire le lit ni de travailler la laine. Si elle en a quatre, elle n'a plus besoin de rien faire. Rabbi Éliézer dit : « Quand même elle aurait cent servantes à sa « disposition, le mari peut exiger d'elle qu'elle tra- « vaille à la laine, car l'oisiveté amène de mauvaises « pensées. » Rabban Simon, fils de Gamaliel, dit : « Si « le mari s'est engagé par un vœu à ne laisser faire « à sa femme aucun travail, il est obligé, par cela « même, de la répudier, parce que l'oisiveté peut « avoir pour effet l'aliénation mentale (1).»

Si l'on considère que moudre le blé, en Orient, avec les petits moulins qui y sont ou qui y étaient en usage, n'est pas plus difficile ni plus fatigant que moudre le

(1) P. 39, 40.

café chez nous, on restera convaincu que le Talmud n'exige rien de plus de la femme que ce qu'on lui demande aujourd'hui, ou ce qu'elle fait volontairement dans l'immense majorité des ménages, surtout à la campagne. Sa tâche, d'ailleurs, est allégée à mesure que sa fortune augmente. Il n'y a que l'oisiveté complète qu'on ne lui passe pas, et cela dans son intérêt, beaucoup plus que dans l'intérêt du mari, l'oisiveté étant regardée comme la mère des vices ou comme une des causes de la folie.

Pour compléter le sens du passage que nous venons de citer, il faut y ajouter une maxime fréquemment invoquée par le Talmud : « La femme monte avec son mari et elle ne descend pas avec lui (1). » Cette maxime, la Ghemara elle-même la définit en ces termes : « Si la position de la famille du mari est supérieure à celle de la famille de la femme, la femme « s'élève avec le mari. Si, au contraire, la famille du « mari est d'une condition plus basse, le mari ne peut « pas la forcer de déroger à ses habitudes et de descendre avec lui. »

On aura déjà remarqué que ces opinions et ces dispositions ne sont applicables qu'aux ménages où règne une seule femme, et qu'elles supposent la polygamie abolie de fait, sinon de droit. C'est donc en se conformant au pur esprit du Talmud, qu'un synode réuni au x[e] siècle, à Mayence, sous la présidence du rabbin Gerson, a pu interdire la polygamie à tous les Israélites d'Occident, sous peine d'excommunication, et retirer au mari le droit de répudier sa femme par un acte de son autorité privée. Même chez les Israélites

(1) P. 41.

d'Orient, encouragés à faire le contraire par l'exemple et la législation des peuples musulmans, le mariage s'est épuré au point qu'on n'y rencontre plus depuis longtemps que des cas extrêmement rares de bigamie.

Si nous abordons maintenant le sujet particulier qui a donné son nom au traité tout entier, nous y trouverons, en faveur de la femme, des mesures de protection et de prévoyance qui font le plus grand honneur au code talmudique, surtout si l'on tient compte du temps et des lieux où il s'est formé.

La Kethoubah (c'est le singulier de Kethouboth), dont le nom n'a pas de synonyme exact dans notre langue juridique, a pour but d'assurer la subsistance de la veuve. Elle peut être comparée, comme l'observe justement M. Boissonade, à la *donatio ante nuptias* des Romains du Bas-Empire et au *douaire* de notre ancien droit coutumier, sans leur ressembler tout à fait. Tandis que la donation anté-nuptiale et les douaires étaient essentiellement variables, suivant la fortune et les conventions particulières des époux, la Kethoubah a un *minimum* fixe, auquel le mari peut ajouter, quand sa fortune le lui permet et qu'il y est poussé par son affection, mais dont il lui est défendu de rien retrancher. Ce *minimum*, d'après l'estimation assez plausible de M. Rabbinowicz, représente ce qui est nécessaire à une femme pour vivre convenablement. Il est, pour une femme mariée en premières noces, le double de ce qu'il est pour une veuve remariée (1), parce que celle-ci est déjà pourvue par son premier mari.

Mais, à défaut de témoins (car ils peuvent avoir dis-

(1) 200 zouzes dans le premier cas et 100 dans le second.

paru par la mort ou l'émigration), et en l'absence des documents écrits qui sont en usage chez les peuples modernes, qu'est-ce qui prouvera que la veuve a été mariée en premières ou en secondes noces ? C'est devant cette question que la Ghemara affirme le fait que nous avons déjà signalé, à savoir: que les seconds mariages sont rares. Mais elle ajoute aussitôt que les premiers ont plus de publicité, et qu'il est difficile d'admettre qu'une femme, placée dans cette condition, ne puisse pas faire la preuve de ses droits.

Cette espèce de douaire irréductible, qui doit être assurée à la veuve par la Kethoubah, lui appartient de droit, alors même que la Kethoubah, en dépit du sens étymologique du mot (1), n'est pointe écrite. Dans ce cas, on prélève sur l'héritage et sur la vente des immeubles les 200 zouzes qui sont dus à la femme mariée en premières noces, et les 100 qui sont attribués à la veuve remariée. S'il y a une hypothèque insuffisante pour fournir cette somme, on prend ce qui manque sur les biens restés libres, « car, dit la Mischna, c'est un « droit établi par la loi (2). »

Ce droit, le Talmud le reconnaît à la femme mariée, même si elle a été répudiée par son mari sans motif légitime, c'est-à-dire sans avoir enfreint les lois essentielles de la piété, de l'humanité et de la pudeur. Si c'est, au contraire, son mari qui manque à ces lois, ou si son mari veut l'obliger à les violer elle-même, ou bien encore s'il veut l'empêcher de fréquenter la maison de son père, de pratiquer l'aumône, de consoler les affligés, elle est autorisée à exiger de lui des lettres

(1) Kethoubah veut dire un acte écrit.

(2) Page 29.

de divorce, et le divorce accompli dans ces conditions la met en possession de sa kethoubah (1). Le divorce peut aussi être demandé par la femme, avec la jouissance des mêmes avantages, si elle découvre dans son mari des infirmités graves qu'il lui a cachées avant le mariage, ou s'il lui a fait mystère d'une profession honteuse ou vile, dans laquelle consistent tous ses moyens d'existence.

Ce serait une erreur de croire que, d'après la législation du Talmud, la Kethoubah soit le seul mode de possession accessible à la femme mariée. Elle peut avoir des propriétés personnelles acquises par donation ou par testament, avant le mariage, et dont elle peut disposer de la même manière ou par aliénation, même lorsqu'elle est en puissance de mari (2). Il en est autrement des biens acquis par elle après le mariage. Pour ceux-ci, « tout le monde est d'accord, dit la Mischna (3), « que, si elle les a vendus ou donnés, le mari peut les « reprendre aux acheteurs ou aux donataires. » Comme on adressait un jour à Rabban Gamaliel cette question, où se montre dans tout son orgueil la tyrannie maritale : Pourquoi le mari, à qui appartient la femme, n'aurait-il pas de droit sur ses biens ? ou, d'après une autre version : Si la personne de la femme appartient au mari, pourquoi ses biens ne lui appartiendraient-ils pas ? La réponse de Rabban Gamaliel est d'un tel laconisme, qu'on aurait quelque peine à la comprendre, si nous nous bornions à la rapporter textuellement, mais en voici le sens, garanti par le commentaire de la

(1) Pages 51, 52.

(2) Page 55.

(3) *Ubi supra.*

Ghemara: Nous avons honte de la sujétion à laquelle la femme se trouve réduite pour les biens qu'elle peut acquérir après le mariage, et cette sujétion vous voulez l'étendre aux biens qui lui appartenaient auparavant (1)?

De plus, la somme d'argent qui lui est garantie par la Kethoubah passe après sa mort, à titre d'héritage, à ses enfants mâles, et cette disposition doit être respectée, même si elle n'est pas écrite, « parce que, dit « encore la Mischna (2), c'est un droit établi par la « loi. »

Par le droit écrit, par la loi de Moïse, les filles étaient déclarées, d'une manière absolue, incapables d'hériter; mais le Talmud remédie à cette incapacité par trois moyens: les testaments, les donations entre-vifs et l'obligation imposée, non-seulement au père, mais à ses héritiers, de fournir à l'entretien et à la dotation des filles. Il contient un texte qui peut se traduire ainsi: « On peut prendre aux héritiers, soit sur leurs « biens immeubles, soit sur leur mobilier, ce qui est néces- « saire à la nourriture de la veuve et des filles (3). » Voici une Mischna qui s'exprime en termes encore plus formels: « Un homme meurt et il laisse des fils et des « filles. Si l'héritage est considérable, les fils sont les « héritiers, et les filles n'ont droit qu'à la nourriture. « Mais, si l'héritage est insuffisant, les filles sont nour- « ries, et les fils n'ont rien, quand même ils seraient « obligés de mendier (4). »

(1) P. 55.
(2) P. 32.
(3) p. 28.
(4) P 110.

Quant à l'obligation pour les héritiers de doter les filles orphelines, voici la règle que prescrit, à ce sujet, un des docteurs les plus anciens et les plus respectés : « Quand un homme meurt sans avoir rien décidé pour « la dot de ses filles, on prend sur son héritage de « quoi leur constituer une dot égale à celle qu'il leur « aurait donnée de son vivant, et on la prend sur son « mobilier à défaut de biens immeubles (1). » Ne reconnaît-on pas là un véritable droit de succession *ab intestat* consacré au profit de ceux des enfants que le droit biblique exclut de tout héritage?

Voici un autre exemple de la liberté que prennent les auteurs du Talmud avec le texte des lois de Moïse quand il s'agit de la protection due à la femme par toute société civilisée : « Celui qui a séduit une fille « doit payer, outre l'amende fixée par la Bible, deux « autres indemnités : l'une pour la honte qu'il lui a fait « subir, l'autre pour le dommage matériel qu'il lui a « causé, si elle voulait se marier (2). » La Bible laisse au séducteur la faculté d'échapper à la peine en épousant sa victime, avec le consentement du père outragé; mais le Talmud exige, en outre, le consentement de la jeune fille. La loi romaine et même la loi française se montrent moins sévères en cas pareil.

Parmi les dispositions tutélaires que la faiblesse de la femme a inspirées aux docteurs de l'ancienne loi, il en est encore quelques-unes qui méritent d'être connues; nous citerons d'abord cette Mischna : « Si « la veuve dit aux héritiers : Je ne veux pas m'en aller « de la maison de mon mari, les héritiers ne peuvent

(1) P. 27.
(2) P. 22.

« pas lui répondre : Va chez ton père ou dans ta fa-
« mille et nous te nourrirons là, mais ils sont obligés
« de la garder, de la nourrir et de lui donner un loge-
« ment honorable selon son rang (1). » La Ghemara veut qu'on lui donne, en outre, le même nombre de domestiques qu'elle entretenait à son service du vivant de son mari, et les objets de luxe dont elle avait l'habitude.

Moins rigoureux que notre Code civil, qui prescrit à la femme de suivre son mari partout où il lui plait de fixer son domicile, le Talmud dit : « On a divisé la
« Palestine en trois parties : la Judée, la Galilée, la
« Pérée. Si un homme choisit sa femme dans une de
« ces trois divisions, il ne peut pas la forcer à aller
« avec lui dans une autre. En restant dans la même
« division, il peut emmener sa femme d'une ville dans
« un autre; mais d'une petite ville, il ne peut la forcer
« à aller avec lui dans une grande ville, ou d'une
« grande ville dans une petite. Si elle est d'un endroit
« agréable à habiter, il ne peut la forcer à aller avec
« lui dans un endroit déplaisant. Tous peuvent con-
« duire en Palestine, mais non pas en faire sortir; de
« même tous peuvent conduire à Jérusalem, mais non
« pas en faire sortir (2). »

C'est l'autorité maritale subordonnée à l'amour de la patrie ou plutôt, puisqu'il n'y avait plus de patrie, à l'amour du sol natal et au culte des souvenirs. Ce sentiment se manifeste avec une naïveté touchante dans le texte suivant : « Il vaut mieux demeurer en
« Palestine, dans une ville où la plus grande partie des

(1) P. 106.
(2) P. 116.

« habitants n'est point israélite, que de vivre hors de « la Palestine dans une ville où les Israélites forment, « au contraire, la majorité (1). »

Il est rare qu'à leurs discussions théologiques ou juridiques, les auteurs du Talmud ne mêlent pas quelques préceptes ou quelques exemples de charité. Le traité de Kethoubath en contient de fort beaux, que nous n'avons pas le courage, quoiqu'ils ne tiennent en aucune façon au sujet, de passer entièrement sous silence.

On raconte de Hillel l'Ancien qu'il avait acheté un cheval pour l'usage d'un pauvre issu de grande famille, et qu'il payait un coureur pour le précéder dans ses courses, selon l'usage des personnages importants du pays. Un jour que le coureur vint à manquer, il en remplit lui-même l'office jusqu'à une distance de trois milles (2).

On lit un peu plus loin : « Si le pauvre refuse de « recevoir l'aumône, on la lui fait d'abord à titre de « prêt, en lui demandant même un gage pour flatter « son amour-propre, et, s'il n'a pas de gage à offrir, « on s'empresse de l'en dispenser (3). »

Mar Oukba était dans l'habitude de jeter tous les jours quelques pièces de monnaie derrière la porte d'un pauvre, son voisin. Un jour, le pauvre, voulant connaître son bienfaiteur, se mit en embuscade. Mar Oukba, se voyant sur le point d'être découvert, se retira en toute hâte, et, dans sa précipitation, tomba sur un brasier qui lui fit une cruelle brûlure. Au lieu de

(1) *Ubi supra.*
(2) P. 46.
(3) P. 47.

se plaindre, « mieux vaut, dit-il, se laisser brûler « qu'humilier son prochain. »

Un autre docteur, appelé Rabbi Hanima, envoyait tous les vendredis une petite somme d'argent à un pauvre de sa connaissance, pour lui aider à célébrer dignement le Sabbat. Rabbi Hanima ayant appris par sa femme que ce prétendu pauvre vivait dans l'aisance et était plus en position de faire la charité que de la recevoir, « rendons grâce aux imposteurs, s'écria le « Rabbi; sans eux nous tomberions tous les jours « dans le péché, puisque nous n'aurions plus d'excuse « pour refuser l'aumône à ceux qui nous la deman- « dent (1). »

Dans l'opinion de Rabbi Josué, fils de Karha, celui qui se soustrait aux devoirs de la charité commet un péché égal à celui de l'idolâtrie (2).

Si maintenent nous revenons à la législation civile du Talmud pour en saisir l'esprit et la physionomie générale, nous nous convaincrons sans peine que ni l'unité, ni les perfectionnements successifs, ni les principes ne lui font défaut. Elle ne trouve pas, comme la législation romaine, le moyen de se corriger ou de se compléter dans les édits prétoriens et le pouvoir législatif des empereurs; mais elle a d'autres ressources qui ne le cèdent point à celles-là. Elle a la puissance de la tradition ou de la loi orale et celle de l'interprétation. Grâce à la première, qu'une légende facilement acceptée à cause de son utilité inconstestable, fait remonter jusqu'à Moïse, le code biblique se trouve étendu d'une multitude de dispositions secondaires qui le modifient

(1) P. 48.

(2) *Ubi supra.*

profondément ou qui supplèent à son silence. Grâce à la seconde, qui s'exerce également sur la loi écrite et sur la loi orale, le progrès continue à travers les âges et ne s'arrête pas même à la clôture de la Ghemara, puisque à la Ghemara succède une série indéfinie de jurisconsultes et de docteurs, occupés à résumer ou à expliquer, avec une autorité incontestée, le travail de leurs devanciers.

De cette manière, l'œuvre de la législation, confondue avec celle de la jurisprudence, n'était jamais interrompue et se modifiait, se complétait, s'amendait, se perfectionnait, suivant les exigences des temps, suivant les besoins matériels et moraux des populations, avec une autorité presque égale à celle qu'on reconnaissait au texte du Pentateuque.

A défaut d'une tradition proprement dite dont l'antiquité légendaire remontait jusqu'à la révélation du Sinaï (*héla'ha Moschè Missinaï*), les procédés d'interprétation par lesquels on rattachait les dispositions nouvelles aux textes bibliques étaient souvent fort étranges, sinon absolument arbitraires. On prenait avec la loi écrite des libertés qui démentent l'expression populaire : « interpréter judaïquement la loi. » Mais les principes auxquels obéissaient les auteurs du Talmud étaient toujours les mêmes. On pourrait les convertir en *regulæ juris* comme celles que contient le Digeste.

En général, on peut dire qu'ils s'efforçaient de faire pénétrer de plus en plus dans le vieux droit hébraïque les principes d'humanité, d'équité, de justice universelle et d'intérêt public, qui sont les principes mêmes de la civilisation et les fondements de la société humaine. On a vu jusqu'où va leur sollicitude pour la femme et pour l'enfant. Ils sont animés du même sentiment à

l'égard du mineur. Ainsi la prescription, appelée *Hazakah*, n'avait pas d'effet contre lui et ne pouvait lui être opposée même après sa majorité. L'intérêt public, celui qui s'attache à la conservation du crédit, ne les touchait pas moins, comme le prouve l'exemple suivant.

D'après la loi de Moïse, toutes les dettes se trouvaient abolies au commencement de l'année sabbatique (*Schemitah*). Cela pouvait être excellent pour les temps reculés où le peuple hébreu était un peuple agriculteur, dont le territoire était partagé à peu près également entre tous les chefs de famille. Mais, à l'époque de la Mischna, les mœurs et les conditions d'existence avaient changé. Devant la perspective d'une abolition périodique des dettes, personne n'aurait trouvé à emprunter. Alors Hillel imagina l'expédient du *Prosboul* (Πρὸς βουλήν). Le créancier, à l'avénement de l'année sabbatique, se présentait devant le Sanhédrin, déclarait renoncer à sa créance, et le Sanhédrin, la faisant passer en son propre nom, lui remettait un titre qui constatait la transformation.

Nous pourrions citer plusieurs dispositions analogues ; mais qu'il nous suffise de remarquer qu'aucune législation n'est immuable ; car il faut, comme dit Montesquieu, que les affaires de la vie aillent. Sous une forme ou sous une autre, la vie, c'est-à-dire le mouvement, le progrès, pénètrera toujours dans les lois d'une société vivante. Le jour où ce mouvement aura cessé, la société elle-même aura disparu, absorbée par une autre, ou plus forte ou plus intelligente.

Ad. FRANCK.

LA PHILOSOPHIE

DE

LA SCIENCE DU LANGAGE.

PRÉFACE.

Je me suis proposé, dans cet ouvrage (1), de montrer, sur un point particulier, la formation du mot, que la philosophie, loin d'être comme on l'a dit avec irrévérence, la peste de la grammaire, peut seule lui fournir les principes généraux et les lois supérieures qui expliquent les faits, parce qu'ils les engendrent. C'est grâce à la philosophie que la grammaire peut devenir une science, c'est-à-dire une explication systématique et rationnelle des phénomènes des langues. Cette preuve, si elle était une fois faite, ne serait pas sans quelques conséquences immédiatement pratiques : elle pourrait aider à réveiller activement l'intérêt pour les études grammaticales, dont on s'accorde à signaler partout l'affaiblissement inquiétant et continu.

Kant disait qu'on ne lit pas les ouvrages de piété et de dévotion, parce qu'ils ne sont pas assez magnanimes ; on pourrait en dire autant de nos grammaires ; on ne les lit pas parce qu'elles ne sont pas assez magnanimes, elles n'obligent pas la raison à un assez grand effort d'activité, et n'excitent pas assez le noble tourment de la curiosité scientifique : où l'esprit ne prend pas de peine, il ne prend pas de plaisir. Les faits, sans les rapports intelligibles qui les lient, ne sont qu'une ma-

(1) Dont l'auteur a eu l'honneur de lire devant l'Académie la préface et le chapitre détaché suivant.

tière sans forme, d'où l'intelligence se détourne, parce qu'elle n'y trouve pas son aliment naturel.

La science du langage est, à mon avis, une science philosophique, je dirais même une philosophie ; et cette philosophie me paraît admirablement appropriée à la jeunesse, parce que constamment appuyée sur les faits, concrète et vivante, elle ne risque pas de l'égarer dans les subtilités arides de la logique formelle, ni dans les hauteurs, pleines d'éblouissements de la métaphysique transcendante. La logique de la grammaire est une logique réelle, la métaphysique de la grammaire est une métaphysique appliquée. C'est pourquoi la philosophie de la grammaire, ou, si l'on veut, la grammaire traitée philosophiquement me semblerait une initiation excellente à la philosophie même.

Les études grammaticales, si elles reprenaient dans notre système d'enseignement l'importance qu'elles méritent d'y avoir, et qu'elles y ont certainement perdue, serviraient, outre le profit qui leur est propre, d'utile contre-poids à la culture exclusive, ou du moins prépondérante de l'imagination et du goût. A partir de la troisième, les classes sont décorées du nom d'humanités, du titre de supérieures des lettres, pour les distinguer sans doute des humbles classes de grammaire : comme si le nom de grammaire pouvait déshonorer une chaire ou un enseignement. Dès lors ce ne sont plus que narrations, vers, discours, dissertations ; la version elle-même est surtout un exercice de style. Tout semble donc disposé dans le but de développer exclusivement les facultés littéraires, le sens critique, l'art de la composition.

Or il est certain que, pour obtenir ces résultats, un enseignement grammatical fort et solide est pres-

qu'inutile, ou du moins n'est pas nécessaire. Pour bien écrire dans une langue, pour bien goûter les chefs-d'œuvres de ses orateurs et de ses poètes, la pratique et l'exercice fréquent, ἐμπειρία καὶ τριβή, le commerce assidu des auteurs de la bonne époque, sont parfaitement suffisants.

Mais est-il bien sage de ne préparer la jeunesse qu'à la composition et à la critique littéraires? Si étendu que soit son domaine, l'imagination n'est pas tout l'esprit. Uu développement excessif, prématuré, sans contre-poids, de cette faculté, ne trouble-t-il pas l'harmonie vraie de l'intelligence et de la pensée? Il y a plus : on peut craindre qu'il ne nuise à l'imagination même. En voulant faire produire trop tôt, trop fréquemment les jeunes esprits, on les rend stériles : on épuise la sève avant qu'elle ne soit montée. Qu'on y pense : toute production est une génération, et pour la génération même de la pensée, il faut savoir attendre l'époque de la virilité. La devancer, en excitant facticement des désirs précoces, c'est préparer l'impuissance. Il vaudrait mieux et de beaucoup, la retarder. Laissez l'enseignement accumuler et mettre en réserve les forces, c'est-à-dire les images, les faits, les sentiments, les idées : un moment viendra, où pressé par le besoin impatient de se délivrer du tourment intérieur, l'esprit connaîtra l'état de verve, et produira des fruits vraiment vivants et beaux, parce qu'on en aura ménagé les promesses et les fleurs.

Je crois donc que les études grammaticales qu'on ne rendra plus intéressantes qu'en les rendant plus fortes, qu'en les rendant philosophiques, pourraient être sérieusement utiles à l'instruction de la jeunesse, et aider à cette réforme de l'enseignement secondaire ou

libéral, qui préoccupe aujourd'hui tout le monde, et qui vient de susciter d'un des meilleurs esprits de ce temps le meilleur peut être de ses bons livres (1), j'allais dire la meilleure de ses bonnes actions.

CHAPITRE TROISIÈME.

La première condition que le mot doit réaliser et qui enveloppe toutes les autres, c'est d'être un : c'est à cette condition seule qu'il sera un produit vraiment organique et vivant, parce que tout ce qui a vie est un. Mais, nous l'avons dit, le mot est un groupe d'idées et un groupe de sons : il est donc multiple, et s'il est multiple, il ne peut être un, que s'il est le développement naturel, sinon nécessaire, d'un germe un et unique d'où se déploiera la richesse de son contenu; de même que du centre du cercle partent tous les rayons, parce que le centre est le cercle idéal, le cercle en puissance, de même le mot doit avoir un noyau de formation autour duquel, par une puissance interne, se réunit, s'amasse et s'assimile la matière des éléments nouveaux. Ce noyau, pour remplir sa fonction, qui est d'être le principe de l'unité des éléments multiples qu'il contient en germe, doit être ce qu'on peut concevoir de plus simple, quelque chose d'indécomposable, d'irréductible dans le son comme dans l'idée; il faut de plus que l'idée représentée par le son, soit assez nécessaire et assez générale pour devenir le fondement de nombreuses idées particulières, qui en sortiront, comme les espèces de plus en plus déterminées sortent de l'indétermination relative des genres, comme la multitude des branches, des

(1) *La réforme de l'enseignement secondaire*, par M. J. Simon.

feuilles, des fleurs, des fruits sortent par un développement régulier, plein d'art et en même temps de raison, d'une racine informe, presque invisible et désormais méconnaissable, tant elle est transformée et cachée par la richesse de ses produits.

On a appelé, par une analogie très-facile à comprendre, ce noyau de formation du mot, racine; la racine n'exprime l'idée que dans sa plus grande simplicité, généralisation, indétermination, par la raison qu'on ne détermine que ce qui est indéterminé, on ne compose que ce qui est simple, on n'individualise que ce qui est général, et que tout le *prozess* du développement du langage consiste à faire passer la racine de l'indétermination et de la puissance qui lui est propre, à la forme, à l'acte, à l'individualité du mot.

Mais quelque générales que soient les idées exprimées par les racines, comme l'indétermination absolue serait la négation de la pensée, qui est la détermination même, on ne peut ni la concevoir par abstraction dans le langage, ni l'y retrouver en fait par l'analyse. L'analyse des formes nous amène à établir trois ou quatre genres de racines irréductibles l'un à l'autre et qui sont comme les premiers efforts de l'esprit et de la faculté du langage pour sortir du chaos de l'indétermination.

Ce sont :

I. — Les racines qui n'expriment point une notion des choses, ni une représentation du sentiment qu'elles nous causent, mais qui marquent uniquement la sensation de surprise, d'effroi, de douleur, de joie dont elles nous frappent. Ce sont ces racines en très-petit nombre qui donnent naissance aux interjections, les-

quelles ne sont vraiment pas des parties du discours, des éléments formés et constitués du langage, des mots, mais qui sont purement des cris. N'exprimant que la sensation, et non pas la notion de l'objet, elles sont l'expression de ce qu'il y a de plus personnel, de plus subjectif : elles ne sont donc susceptibles d'aucun accroissement, d'aucun mouvement, puisque le fait psychologique qu'elles expriment est tout d'abord aussi déterminé que possible, et ne peut l'être davantage que par les nuances infinies de la voix. Les racines interjectionnelles sont les interjections mêmes ; elles interrompent, elles brisent, elles déchirent le tissu vivant du discours : elles n'en font pas partie.

II. — D'autres racines désignent certaines idées que nous avons des choses ; mais l'esprit encore impuissant à en analyser les caractères essentiels, se borne à les indiquer comme d'un geste, et à se les représenter comme placées dans un certain lieu, dans une certaine situation, relative soit à celui qui parle, soit à celui à qui on parle. On remarquera que ces racines, appelées démonstratives, n'expriment pas au fond les représentations que nous nous faisons des choses, mais le rapport de ces choses à nous, c'est-à-dire quelque chose d'idéal et de purement formel. Il faut donc que la notion de rapport et de forme se soit déjà distinguée dans notre esprit de la notion d'objet, et de matière. Les représentations des parties distinctes de l'espace ne contiennent pas l'idée d'un objet, mais le rapport tout interne dans lequel nous nous concevons placés vis-à-vis de lui. On comprend donc qu'en se dégageant de plus en plus de l'élément matériel, du contenu qu'elles renferment, ces racines aient de plus en plus élargi et spiritualisé leur sens primitif, et aient pu

être employées à désigner sinon la totalité, du moins un grand nombre des rapports dans lesquels nous concevons les choses entr'elles et avec nous, c'est-à-dire un grand nombre des formes nécessaires que l'esprit impose aux notions des choses, et par lesquelles il les peut lier en une pensée. Les pronoms démonstratifs, les adverbes de temps et de lieu, les particules prépositives, interrogatives, affirmatives, négatives, dubitatives, conjonctives, adversatives, conditionnelles, en sont nées. Nous aurons à discuter plus loin la question de savoir si l'on a eu raison d'y voir également l'origine de tous les suffixes casuels sans exception.

III. — En troisième lieu on doit placer les racines des pronoms personnels : on a voulu les ramener aux racines démonstratives, comme si la notion de la personne n'était que la notion d'un rapport de situation dans l'espace. L'idée du moi ne serait alors primitivement que celle de : *ici où je suis;* c'est-à-dire l'indication d'un objet situé dans le même lieu que celui qui parle, et par conséquant se confondant avec lui, identique à lui. *Toi* serait l'expression d'un autre objet éloigné du premier d'une certaine distance, mais assez rapproché pour en pouvoir être entendu ; *lui,* au contraire, un troisième objet placé par rapport à celui qui parle à une trop grande distance pour en pouvoir être entendu. En un mot, dans cette hypothèse, *moi* veut simplement dire *ici; toi* veut dire *là,* et *lui* veut dire *là-bas,* et comme on dit dans l'Anjou : *là loin.*

Peu de philosophes seront disposés, j'imagine, à admettre les résultats d'une pareille analyse, et à croire que l'origine de la notion de la personnalité et du moi doit être cherchée dans les divisions de l'es-

pace. Je crois l'origine de cette idée beaucoup plus profonde et en même temps beaucoup plus simple, et je considère les racines des pronoms personnels comme absolument primitives et irréductibles. Les dériver des rapports de lieu n'explique rien ; car d'où vient cette division des divers points de l'espace? Comment, par qui, par rapport à quoi s'opère-t-elle ? Qui ne voit que bien loin que la notion de la personne qui agit, se meut et pense, présuppose la notion d'une relation dans l'espace, qui ne voit que c'est le contraire précisément qui est la vérité. Que veut dire *ici*, si ce n'est le lieu où moi, qui parle, suis en ce moment ? et ainsi le lieu est déterminé par la notion de la personne et non la notion de la personne déterminée par le lieu ; c'est la personnalité, c'est le moi vivant, parlant, pensant, qui pose et crée par ses mouvements réels et les mouvements de sa pensée les distinctions de l'espace et les rapports de lieu ; c'est par rapport au moi, et par le moi que le lieu se divise, comme le temps (1). La notion des pronoms personnels est donc primitive, et de là leur déclinaison spéciale et la plupart du temps irréductible à celle des démonstratifs et des noms.

L'être qui arrive à dire : moi, est celui qui a pris conscience de son existence actuelle, présente, distincte de toute autre existence, et qui s'affirme comme vivant, agissant, pensant, et s'oppose par le mot moi, à ce qui n'est pas lui. Cet acte intime où l'être prend possession de lui-même en en prenant conscience est le propre de l'homme : l'homme est éminemment une personne, un sujet qui pense, agit, veut, et de plus sait

(1) *Aristote*, Phys. IV. 14, 223 *a*, 25.

qu'il pense, agit et veut, et a conscience que ce qui pense et agit en lui est une essence, qui malgré la diversité de ses phénomènes et de ses manifestations changeantes, subsiste toujours la même et identique à elle-même. Le monde de l'être se divise dès lors en deux : le moi, et le non moi. Mais cette distinction est trop vague, et ne suffit pas à l'expression des formes les plus nécessaires de l'activité humaine. L'une des formes de cette activité est la parole, complément, manifestation nécessaire de la pensée. C'est un acte de dire : moi ; mais l'homme ne le dit qu'à la condition qu'il soit ou puisse être entendu, ne fût-ce que de lui-même. L'homme, en effet, entend et s'entend parler. Du sein immense de ce non moi qui l'environne, de cet *autre* qu'il perçoit autour de lui, et qu'il créerait en lui, s'il venait à ne le pas percevoir en dehors, le moi distingue des êtres qui ont ou lui paraissent avoir comme lui cette faculté de dire : *moi;* c'est-à-dire que le moi reconnaît un autre moi, un moi autre que lui-même, une personne morale comme lui, qui pense, agit, veut, parle, et peut entendre et comprendre ce qu'il lui dira, quand il parlera. L'activité humaine et le drame grammatical qui la représente supposent deux personnes, deux acteurs, et n'en supposent que deux. Il n'y en a en effet que deux : la personne qui agit et parle, et la personne à qui parle la première (1). Le dialogue est la forme nécessaire, mais il est la seule forme possible de la communication des idées. La personne à qui l'on parle est réellement une personne, c'est-à-dire un être intelligent, capable d'entendre, de comprendre, de répondre ; il n'en est pas ainsi de l'être dont on parle : car le seul fait qu'on ne lui parle

(1) De là l'origine du duel, au moins dans les verbes.

pas, prouve qu'il n'est pas, ou du moins que celui qui parle ne le considère pas comme une personne; en ce moment il est rabaissé à l'état de chose; c'est l'impersonnel même. Il n'est pas un acteur du drame de la parole : il n'en est que le témoin, le spectateur inactif, insensible, muet; il n'est pas sur la scène, il est au parterre, et n'a de valeur pour ceux qui agissent que par le fait qu'il assiste de plus ou moins loin à leur action. Ce qu'on appelle la troisième personne n'en est pas une à proprement parler; aussi n'est-elle désignée dans le langage que par les démonstratifs du lieu; et comme le nombre des choses et objets qui assistent à l'action est infini, on a cherché et réussi à les ramener à un nombre déterminé, en les désignant par la distance différente qui les sépare des véritables acteurs: de là οὗτος, ὅδε, ἐκεῖνος, *hic, iste, ille.*

Cependant il faut expliquer comment il s'est fait que presque toutes les langues, et les plus parfaites, ont donné trois personnes au verbe, et compté trois pronoms personnels.

L'homme conçoit volontiers, et peut-être conçoit-il nécessairement dans l'origine, tout phénomène extérieur ou intérieur, visible ou invisible, selon sa propre nature ; il voit ou croit voir, dans tout ce qui agit du dehors ou du dedans sur lui, une force et une cause semblable ou même identique à celle qui est le principe de son propre être. C'est parce qu'il est et qu'il se sent une personne, qu'il communique une personnalité à ce monde extérieur, en qui il reconnaît une activité, puisqu'il excite en lui des impressions, des sensations. Dans ce monde, sur lequel sa pensée, éveillée par l'impression sensible, porte des jugements, l'homme personnifie jusqu'à l'impersonnel; à plus forte raison main-

tiendra-t-il dans les formes du langage la dignité de personnes à certains de ces êtres du monde extérieur, quand il aura reconnu, que s'ils étaient à certains moments inactifs et muets, ils n'en étaient pas moins comme lui capables de sentir, de penser, d'agir, de parler, d'entendre, c'est-à-dire des personnes. Mais il faut toujours se rappeler que la distinction essentielle et primitive n'est que de deux personnes. L'action de la parole est complète par ces deux rôles : ou je parle ou on me parle. Celui dont on parle est absent, ou on le traite comme tel, puisqu'on ne lui parle pas. De là vient que les pronoms de la troisième personne, quand ils ne sont pas purement démonstratifs, se confondent et s'échangent si fréquemment avec ceux de la seconde personne ; car ces deux personnes ont cela de commun qu'elles ne parlent pas. Cette confusion et cet échange des rôles ont lieu non-seulement dans la forme mais aussi dans la fonction des mots. En effet, en France, le serviteur parle à la troisième personne et dit à son maître : Monsieur veut-il ? En allemand il est vrai, c'est le contraire : je veux dire que la troisième personne du singulier, au lieu d'être une forme respectueuse, n'est employée que vis-à-vis des inférieurs et pour leur faire sentir leur infériorité ; mais dans l'usage ordinaire de la politesse, l'Allemand se sert aussi, mais au pluriel, des pronoms de la troisième personne à la place de ceux de la seconde : « Wie befinden sie sich ? »

Quant à la forme, *sa* semble la racine du pronom de la seconde personne, car nous la retrouvons dans le grec, les désinences verbales du sanskrit, le latin, le français ; tandis que *ta* est la désinence de la troisième ; mais il se fait entre ces deux racines si semblables,

qu'on peut douter qu'il y en ait réellement deux, un échange de signification, qui ne peut avoir sa raison d'être que dans le fait que nous signalions :

Seconde personne.

Skrit.	Grec.	Latin.
(bharâ) *si*	τύ — σύ	tu
pronom : *tva*	τέ — σέ	te
	τεοῖο — σεοῖο (σοῦ)	
	τεΐν, τίν } σοί	ti-bi

Troisième personne.

Skrit.	Grec.	Latin.
ta — sa	τὸ, ὁ, ὅ	(is)-to
	τόν	(is)-ti
	τοῦ, τοῖο	(is-tu-(d)
	etc.	

Enfin il faut encore remarquer que les deux premières personnes, dans toutes les langues, ont la valeur d'un substantif, tandis que la troisième est partout un adjectif : c'est donc que les deux premières seules désignent directement un objet existant réellement et par soi; car quoi de plus réel, de plus substantiel pour nous que notre propre être? et nous pouvons même dire que ces pronoms sont les seuls mots qui, dans le langage, expriment directement l'être et la substance, dont le substantif lui-même ne désigne qu'une manifestation, un mode d'activité, une qualité, une propriété. A plus forte raison le pronom personnel a un contenu qui diffère beaucoup d'une simple notion de rapport. La personne qui s'affirme comme étant et agissant se pose évidemment comme une réalité substantielle et non comme un pur rapport; il est important de s'en souvenir, car cela ébranle un des arguments de la

théorie philologique qui veut ramener aux racines pronominales l'origine des suffixes casuels destinés à exprimer les formes de nos pensées et les rapports des choses entre elles. Nous retrouverons plus loin cette importante question de l'origine et de la nature des formes grammaticales; mais sans l'amener ici prématurément, je veux approfondir davantage la notion du pronom personnel, afin d'en préparer d'avance la solution.

Le verbe est le mot de l'affirmation: il est affirmation pure. Toute proposition se présente comme triple affirmation; par exemple dans cette phrase : le soleil est chaud, l'esprit qui la pense s'affirme comme un sujet, pensant que le soleil est chaud; il affirme en second lieu l'existence de la chose dont il a la pensée, du soleil, que d'ailleurs cette existence soit placée par lui dans l'ordre de la réalité objective, ou dans l'ordre de l'idée, c'est-à-dire considérée comme simplement possible; enfin il affirme que l'attribut de chaud appartient à ce sujet, c'est-à-dire que cet être se manifeste par une activité, et sort de son essence intime pour entrer en rapport avec les autres choses et exercer sur elles une action par un mouvement. Le verbe pose cette activité dans l'essence, lie l'être à sa manifestation active, et en fait une seule et unique notion. Le verbe par cette triple affirmation qu'il exprime ou enveloppe, est donc le foyer qui contient en soi, et répand dans le discours le mouvement et la vie : le verbe est plein d'être. C'est par lui que l'esprit place dans la catégorie de l'existence, dans la souveraine catégorie de l'être, et lui-même qui pense et l'objet qui est pensé, et l'activité de cet objet. L'affirmation, la notion affirmée de l'être, n'est pas

donnée dans la perception : elle jaillit du fond de l'esprit, elle en est un acte pur, une forme pure, et toutes nos pensées revêtent cette forme, universelle alors et nécessaire. D'un autre côté nous venons de voir que le pronôm est né de l'effusion de la conscience individuelle qui s'affirme comme une personne, c'est-à-dire comme un être qui vit, pense et a conscience de rester identique à lui-même et parfaitement un, malgré la pluralité changeante et passagère des manifestations de sa vie et de sa pensée. Celui qui dit : moi, se pose par là même dans la catégorie de l'être, et il s'y place à un double point de vue qui se fond dans une seule notion. Celui qui dit *moi* affirme l'existence de son *moi*, à la fois comme sujet et comme objet de la pensée. C'est le moi qui affirme l'existence du moi ; *moi* veut dire, je suis celui qui suis. Il y a donc dans le pronom assurément l'idée d'un contenu, d'un contenu objectif et réel, l'idée de quelque chose de persistant, de durable, de substantiel, qui ne dépend pas des lois et conditions, formes et catégories de la pensée ; mais il y a aussi dans cet acte de conscience la notion d'un rapport, d'une forme, d'une loi de l'esprit qui a quelque chose de momentané et de changeant ; car le moi peut penser à autre chose qu'à lui-même, et avoir un autre objet à poser et à se poser.

Il en résulte que le pronom a une double fonction : il est une racine d'idée, et en même temps il exprime ou indique la forme logique essentielle. En cela il semble se confondre avec le verbe. Il suffit d'attacher une racine pronominale à une racine attributive pour faire du composé, sans l'intervention d'aucun autre élément, un verbe ; or il semble que dans ce composé c'est bien le pronom qui exprime la forme ou affirma-

tion. Du moins s'il ne l'exprime pas, il en enveloppe la notion, et il l'enveloppe si universellement et si nécessairement que cette forme n'a plus besoin, pour être saisie par l'esprit, d'un terme spécial, d'une expression sensible quelconque. La flamme vivante du verbe, seul principe de l'être du discours, est si pure, et représente si complètement la flamme intime de l'esprit, qu'elle devient, comme lui, toujours invisible et partout présente.

En effet non seulement δίδωμι ou *dadâmi* signifie simplement *donnant moi*, ou *le don de moi*, mais εἰμί (ἴσμι), ou *asmi* signifie simplement *debout moi*, ou l'*être debout de moi*. Si donc on ne veut pas aller jusqu'à dire que la notion du verbe est explicitement dans le pronom, il faudra toujours reconnaître qu'elle n'est introduite dans le discours par l'esprit que grâce à lui. M. de Humboldt a démontré pour la plupart des langues américaines la vérité de l'analyse que nous venons de présenter du verbe. Ainsi par exemple, *L-e mani* veut dire littéralement *son souhait*, et dans l'usage il signifie *il souhaite*. De ce fait qui semble à l'origine absolument universel, on pourrait déjà conclure que certains rapports syntactiques, certaines formes grammaticales, correspondant aux formes de l'entendement et aux catégories logiques, sont bien moins attachés aux mots qu'ils n'y sont supposés, suggérés par l'esprit, et cela parce qu'ils sont une loi nécessaire, une idée qui s'impose si invinciblement à l'esprit de celui qui parle comme de celui qui écoute qu'elle n'a pas besoin d'être exprimée par un signe sensible propre. Il semble qu'Aristote ait vu ce phénomène singulier du langage; car bien qu'il dise que le verbe emporte avec lui l'idée du temps, ce qui ne peut convenir à l'acte toujours

actuel et présent de l'affirmation, il ajoute que tous les temps autres que le présent, ne sont pas proprement des verbes, mais ne sont que des *cas* du verbe πτώσεις ῥήματος : or il a défini plus haut les cas obliques, en disant que ce ne sont pas des noms proprement dits; car ils n'expriment ni erreur, ni vérité, quand ils sont joints au verbe, tandis que le nominatif exprime toujours l'une ou l'autre (1).

Il n'y a donc pas lieu de distinguer des racines verbales, et encore moins de confondre ces racines verbales avec les racines attributives, à moins qu'on ne se fasse une autre idée du verbe que celle que nous venons d'exposer. Car si, considérant le verbe non plus dans son essence, dans sa fonction purement formelle, dans son acte toujours présent et par conséquent immobile, mais dans la notion du prédicat ou attribut, qui lui est si fréquemment liée, si, dis-je, on veut voir dans le verbe non plus l'idée de l'existence donnée aux choses par l'esprit, mais l'essence qui leur appartient, l'idée des actions et mouvements par lesquels cette essence se manifeste, le verbe alors retombe dans la catégorie des racines nominales ou attributives, comme on voudra les nommer, On sera même obligé de le faire, si on considère les modes et les temps comme appartenant à l'essence du verbe; parce que l'action des choses étant mouvement, c'est-à-dire succession, entre nécessairement dans la catégorie du temps comme dans celle de la modalité, catégories contradictoires à l'idée de l'acte pur, toujours présent, identique à lui-même, immobile de l'affirmation. Les temps et les modes sont des mouvements, dirait Aris

(1) *De Interpret.*, ch. II, 16 a, et ch. III, 16, 8.

tote; par conséquent ils n'appartiennent point à l'essence du verbe, ils n'en sont que des formes obliques, et comme des déviations, des déclinaisons, πτώσεις ῥήματος.

IV. — Nous sommes arrivés, par cette discussion, à la quatrième classe de racines, qu'on nomme attributives, prédicatives, participielles, nominales. Quel que soit le nom par lequel on les veuille caractériser, elles expriment, à l'état le plus général, le plus indéterminé, l'essence des choses qui nous sont données par l'intuition sensible, par la sensation, et qui appartiennent au monde du changement, du devenir, du mouvement: elles signifient donc la matière de nos idées et leur contenu, en opposition avec la forme. L'existence considérée comme objective, la qualité, l'action manifestée par des mouvements, telle est la signification de cette classe de racines. On remarquera que c'est une signification vague et indéterminée : ce n'est là une idée qu'en germe, en puissance, tandis que les racines démonstratives, indicatives, et surtout les pronoms personnels ont une signification précise et complète en soi. Mais ce n'est une infériorité qu'en apparence; car tandis que les racines démonstratives et pronominales étant pleines d'un contenu parfaitement déterminé, ne sont plus susceptibles de recevoir une autre détermination, si ce n'est celle de la forme grammaticale, les racines prédicatives, par leur indétermination même, sont susceptibles de recevoir des déterminations nombreuses, de se développer pour ainsi dire à l'infini dans les catégories du temps, de la qualité, de la quantité, de la modalité; elles ne sont qu'un noyau, qu'un germe; mais de ce germe sortira, par une série de développements pour ainsi dire organiques, un magnifique et riche ensemble de formations précises

et distinctes. Précisément parce que ces racines ont besoin et sont susceptibles de déterminations nouvelles, et que la généralité de leur signification première rend le nombre des déterminations possibles presque infini, comme le sont nos pensées et les phénomènes de la nature, elles sont le vrai fondement du langage, du moins son fondement matériel, c'est sur elles qu'est posé, et que repose tout l'édifice du discours.

Les grammairiens indiens sont les premiers, qui conduits, il est vrai, par la nécessité de leur langue, ont dressé systématiquement une liste de racines. Le nombre, suivant eux, s'en élève au chiffre de 1,700, qu'on devra sans doute réduire, car il s'en trouve qui ne résisteront pas longtemps à l'analyse, et qui, bien que monosyllabiques, ne sont pas vraiement simples et indécomposables. Ce travail n'a pas été fait pour la langue latine, parce qu'à de peu de chose près, elle n'offre que les racines du grec; ces dernières ont été ramenées au nombre assez restreint de 250, et sont distribuées ainsi qu'il suit en sept classes ;

Les racines qu'on appelle primaires parce que leur simplicité est telle qu'on ne peut pas en concevoir une plus grande, renferment deux de ces sept classes.

I. — Les racines formées d'une seule voyelle précédée d'une aspiration ou rude ou douce, comme en grec, ι, aller.

II. — Les racines formées d'une seule voyelle précédée ou suivie d'une seule consonne, comme κι, κυ, ou ἀκ, ἰκ.

Les racines secondaires qui pourraient s'être développées, par une évolution restée inconnue, des racines primaires, quoiqu'elles aient jusqu'à présent résisté,

et résisteront probablement toujours à l'analyse qui voudrait les y ramener, constituent les cinq autres classes :

III. — Les racines composées d'une seule voyelle précédée et suivie d'une seule consonne, comme καν, καπ, ἡς, ἡλ (1).

IV. — Les racines composées d'une seule voyelle suivie de deux consonnes, comme ἀγκ, ἀλκ.

V. — Les racines composées d'une seule voyelle précédée de deux consonnes, comme κτι, κτυ, etc.

VI. — Les racines composées d'une seule voyelle précédée d'une consonne et suivie de deux, comme καρπ, τερπ, ou au contraire précédée de deux consonnes, et suivie d'une seule comme κταν, κραδ.

VII. — Enfin les racines composées d'une seule voyelle précédée et suivie de deux consonnes, comme στεμφ, et en latin *scand*.

Comment de ce germe informe, de ce monosyllabe indéterminé et vague, dans lequel l'idée primitive est comme noyée par sa généralité, comment s'est développée cette individualité riche et précise, pleine et distincte, du vrai mot, c'est ce que nous allons essayer de dire.

(1) L'esprit rude est considéré comme consonne.

CHAIGNET.

LEIBNIZ ET PIERRE LE GRAND [1].

LINGUISTIQUE COMPARÉE

ETHNOGRAPHIE.

Leibniz professait la pensée que l'étude des langues est le meilleur moyen de connaître l'origine des peuples, pourvu que l'on connût leur situation géographique, et il était d'avis qu'il fallait appliquer à cette étude la loi de continuité. Il écrivait dans ce sens à Sparvenfeld cette pensée profonde : « Il seroit bon d'approfondir encore les langues slavoniennes : il paroit, Monsieur, que vous l'avez fait, ayant tiré des lumières des ténèbres mêmes, c'est-à-dire des Moscovites. En effet, c'est un de mes étonnements que souvent des peuples voisins ont des langues si différentes, comme les Germains et les Slaves. Peut-estre que les anciens peuples qui estoient entre les deux et qui faisoient un passage moins sensible d'une langue à l'autre ont été exterminés (2). »

Mais il ne suffisait pas d'avoir les méthodes ; il fallait avoir les langues auxquelles il voulait en faire l'application. Il a lui-même déterminé dans ses mémoires au Czar la géographie de ces langues dont la Russie pouvait lui fournir des échantillons ; et l'on a vu avec quelle opiniâtreté digne d'un meilleur sort, il avait poursuivi ce but, s'adressant au Czar lui-même et y revenant à satiété dans ses lettres (3).

(1) V. plus haut, p. 375 et 611.

(2) P. 6. Guerrier.

(3) P. 88. *Ibid.*

« La connaissance des langues de l'Empire du Czar et des pays qui y avoisinent seroit de conséquence pour mieux juger de l'origine des peuples. Il suffiroit des échantillons de chaque langue qui pourroient consister dans une version de *nostre père* et dans un petit catalogue des mots les plus usités.

« Une bonne partie des peuples de l'Europe et de l'Asie est sortie des pays sujets au Czar. Ainsi cette recherche seroit d'autant plus considérable. Jusqu'icy je ne connais que trois langues fort étendues dans la Scythie. 1° La Sarmatique qui est celle des Russes, Esclavons, Polonois, Bohémiens, etc. 2° La Tartare qui est celle des Turcs, des Calmuques et des Mogolles ; et 3° la Fennienne (ou Finnois), qui est celle des Lapons, Finlandois, Hongrois, et qui s'étend jusque derrière la mer Caspienne.

« Je ne say s'il n'y en a pas encore d'autres d'une étendue pareille, ny à quoy se rapportent tant d'autres langues particulières, par exemple, des Samojèdes, des Sibériens, des Mordui, des Czircasses, des Czeremisses; vous voyez par là l'importance de la recherche. »

Dans un projet de mémoire au czar (de 1712), Leibniz revient avec plus de détails sur cet essai de classification. Il rattache à cette famille tartare, au moins par voie d'analogie, non-seulement les Kalmouks et les Mongols, mais les Tartars de Crimée, le Turkestan, le Bokkara, et il insiste, d'après ses propres observations sur les rapports de la langue turque avec le tartare chinois. A la famille slave, il rattache, outre les nationalités citées précédemment, presque toute la Turquie d'Europe, la Dalmatie, la Bulgarie et la province de Luxembourg. Vient ensuite la langue allemande, répandue en Hollande, partiellement aussi

en Angleterre et en Ecosse, et enfin dans les États scandinaves, en Prusse, en Livonie, d'où elle saute au Levant, dans la Crimée, où il croit reconnaître une colonie allemande (1). La quatrième et dernière famille de langues était la finlandaise ou finnoise, avec laquelle la langue laponne avait les rapports les plus intimes, et à laquelle il rattachait l'esthonnienne (estische), qui se parle dans la Livonie. Il croit à la possibilité de sa diffusion dans l'est, le long de la mer de Glace, et probablement au sud, avant l'invasion des Sarmates. Il cite sur ce point des légendes de Finlandais retrouvant leurs langues dans les parages de la Caspienne. Il indique les analogies du hongrois. Quant au valaque, au grégorien, au littonien, qui se parle en Courlande et en Lithuanie, et autres mélanges, il se refuse à y voir les caractères d'une famille véritable et étendue, et il les ramène à leur souche, le latin pour le valaque, et ainsi pour les autres (2).

Cet essai de classification des langues répondait trait pour trait à un essai de classification des races, qu'il composa, vers la même époque, pour la cour de Russie, sous le titre de *Remarques sur l'origine des peuples européens*. Il y partageait tous les peuples du Nord, d'après leurs langues, en quatre branches : Tartares, Sarmates, Finnois et Allemands. Après avoir indiqué la diffusion géographique de ces quatre races, il soutenait, avec beaucoup de vraisemblance, que les Huns étaient Slaves, et que leur langue était une lan-

(1) « M. Ludolfi m'a mandé qu'il s'étoit informé, s'il y avoit dans la Crimée des restes des Allemands, dont Busbequius a parlé mais qu'on n'en a rien sçu. Cependant je ne saurois douter du rapport de cet auteur. » Leibniz à Reyer, 1695. — La question est encore en litige.

(2) Un détail de linguistique assez curieux nous est conservé

gue slave. On voit qu'il avait modifié ses vues premières, d'après lesquelles les Huns et les Kalmouks étaient de la même souche. Il fait remonter au temps de l'empereur Justinien Ier les migrations des Slaves en Europe, où ils ont atteint, à travers la Croatie, la Dalmatie, la Slavonie, la Marche Wendigor (1), jusqu'aux rivages de la mer Adriatique.

Urbich, dans une relation qu'il adresse au chancelier Golofkin, rend compte de la mission qu'il avait reçue de rechercher l'origine de la langue slave et celle des autres peuples présentant des affinités avec eux, comme les Russes, les Bohêmes, les Polonais ; il avait lié des correspondances à Prague et en Saxe dans ce but, et il achetait les livres rares qui traitent de ce sujet, comme celui d'Abraham Francely : *De originibus linguæ sorabicæ*, imprimé à Bautzen, 1693, et

dans une lettre de Leibniz à Sparvenfeld : du 27 janvier 1697. Il lui raconte qu'il a vu en Italie un catologue des manuscrits de Pétrarque et parmi eux un Lexique-Cuman-Latin. Cette langue des Cumans ou Polowsen, les implacables ennemis de la Russie, répandus jusqu'au XIIIe siècle dans les steppes, entre le Danube et le Volga et autour de la mer Noire, fait aussi l'objet d'une lettre à Reyer auquel il en donne des échantillons. Guerrier, p. 5. Un hongrois a cru reconnaître la commune origine du Cuman avec le Hongrois : d'autres avec le Turc. C. F. Jerney et Kunik. Mémoires de l'Académie de Pétersbourg, T. III, 1855. Des Cumans auraient émigré en Hongrie avec les Tartares au XIIIe siècle.

(1) Le Wende nous offre l'exemple d'une sorte d'île slave perdue au milieu de l'Océan germanique et de plus en plus recouverte de ses eaux et de ses alluvions. C'est à peine si l'on en peut démêler aujourd'hui les traces entre le bas et le haut Lausitz.

Cfr. Un mémoire d'André Richard sur la géographie du Wende dans le recueil de Pétermann. — 1873, no 9.

celui de Claude Duret : *Trésor de l'histoire des langues de cet univers*, imprimé à Yverdun, 1619. Il profita de la mission qu'il avait reçue de la chancellerie impériale pour recommander son ami, le polyglotte Leibniz, qui, informé de ses bons offices, lui répondit : « Je joins ici quelques mots en allemand, sur les origines esclavonnes, afin qu'on le puisse communiquer (1). »

On sait quel était le moyen employé par Leibniz pour se procurer les mots nécessaires à ses recherches linguistiques; il consistait à demander la traduction interlinéaire du *Pater* dans toutes les langues. Il peut être curieux de savoir si ce moyen lui avait réussi, et de combien d'échantillons sa curieuse collection s'était enrichie. La correspondance nous prouve qu'il échoua en partie pour la Russie, à cause de l'apathie du temps et surtout des Russes pour ces sortes de recherches désintéressées. C'est ainsi qu'il réclamait en vain, dans toutes ses listes de *desiderata*, un des plus anciens livres russes, intitulé πατεριxον. Il obtenait cependant quelques résultats. Ainsi, il dut au neveu de Ludolf deux traductions : l'une en mongol, l'autre en tongouse ; à Witsen, une en hottentot, une autre en mongol et une en samojède, par l'intermédiaire du hollandais Winnius, qui en avait promis d'autres, notamment en langues scythique, baskire, etc.

Sparvenfeld avait contribué à ces envois par son dictionnaire manuscrit de la langue slave, que conserve la bibliothèque d'Upsal. Leibniz étudiait en même

(1) *In Slavonica lingua multa sunt communis originis cum germanicis, nonnulla et cum Græcis; talia ego Scythica appello, ut quæ Latinis Wallis, Germanis communia sunt, Celtica; denique quæ Gallis Germanis, Slavis, Celto-Scythica.* L. à Wallon, p. 56.

temps la grammaire des Tartares-Chinois, et il envoyait à Sparvenfeld le livre de Bohorish (1), avec une grammaire slavonne en caractères russiens, et un autre petit livre grammatical de même nature et du même caractère. Il donne plus loin l'étymologie de *cosaque* : de kossa (faulx), kossak (faucheur), et non de kozà (chèvre), qui danse comme une chèvre. Mais il revenait toujours à la liste des matériaux qu'il lui fallait avoir avant de rien entreprendre de décisif pour l'étude des langues comparées.

Comme ces *desiderata* ne furent jamais satisfaits et ne pouvaient l'être de son vivant, on est en droit de ne pas attacher au nom de Leibniz, parmi tant d'autres titres, celui de linguiste, dans le sens moderne du mot. On peut le ranger parmi les amateurs polyglottes de son temps, et dire que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, il n'a fait qu'ouvrir des vues, que rassembler des matériaux, sans élever l'édifice définitif.

Toutefois, ce serait se montrer bien sévère envers Leibniz que de lui faire un reproche de ce qui était le défaut de son temps, et nous croyons que ce n'est pas lui accorder assez que de ne voir en lui qu'un collectionneur de mots ou d'étymologies.

Pour traiter la question avec quelque certitude, il me semble qu'il y a trois questions à poser :

1° Leibniz a-t-il reconnu l'utilité et même la nécessité de l'étude des langues pour l'origine des races?

(1) La lettre de Leibniz, 7 avril 1699, porte Bohontz, mais il s'agit évidemment de Bohoriz, auteur d'une dissertation de *Latina-Carnoliana Litteratura ad Latinæ linguæ analogiam accommodata unde Moscoviticæ... linguæ cum Croatica... cognatio facile deprehenditur.*

2° A-t-il reconnu l'utilité de la méthode comparée pour les classer?

3° A-t-il conçu l'idée de filiation, de descendance ou la méthode génétique qui permet de développer le fond des langues, comme le botaniste analyse la flore d'un pays.

Sur le premier point, je réponds oui, et les textes sont si nombreux que je ne crois pas utile d'insister. Ainsi, il écrit à Huyssen, 7 octobre 1703 : « Entre autres curiosités que j'ay, celle de la géographie n'est pas des moindres, et je trouve ce défaut dans les descriptions des pays éloignés, qu'on ne marque pas les langues des peuples. Ce qui fait qu'on n'en connaît point la cognation ny les origines. » Or, ce qu'il écrit à Huyssen, il le répète à chacun de ses correspondants, et nier que Leibniz ait reconnu la connexion et la filiation historique des deux sciences, la linguistique et l'ethnographie, c'est nier l'évidence.

Mais je reconnais que cela ne suffit point pour établir ses droits comme linguiste. Reste à savoir s'il a connu ou deviné la méthode qui seule pouvait féconder l'étude des langues : la méthode comparée.

Ici encore, bien que le fait soit moins connu, je crois qu'on ne peut pas ne pas répondre oui, et la nouvelle correspondance nous paraît sur ce point avoir fait faire un grand pas à la question.

J'ai cité un texte d'où il est permis d'induire que Leibniz appliquait aux langues la méthode de continuité et celle de la descendance; il voyait dans les différentes langues les différents anneaux d'une même chaîne et expliquait les différences entre les langues des peuples voisins par la disparition des anneaux brisés, par l'effacement des transitions nécessaires. Mais

il n'est pas moins explicite sur le besoin de comparer ces différentes langues entre elles pour arriver à une classification méthodique.

Ainsi, il écrivait à Huyssen : « Pour cet effet, il seroit bien d'avoir l'oraison dominicale traduite dans toutes les langues, avec une version interlinéaire mot à mot, et puis une liste d'une centaine, pour le moins, des mots communs et utilisés chez la plupart des peuples, exprimés dans une langue connue, comme seroit la slavonienne des Russes. »

Si ce n'est pas là un premier et heureux essai de la méthode de comparaison, nous avouons que nous ne comprenons plus ce qu'on peut exiger de lui. N'est-ce pas ainsi qu'ont opéré les polyglottes les plus célèbres de notre temps, pour les langues de l'Afrique, par exemple ? Et cette idée de rapporter tous ces échantillons à un type connu, n'est-elle pas le moyen qui permet de les classer en les comparant entre elles ?

Donc la méthode de continuité ou de descendance qui lui permet de reconstituer la chaîne brisée, et d'expliquer les différences, puis la méthode de comparaison qui les rapporte à un type commun déjà connu, tels sont les mérites incontestables de Leibniz pour la linguistique générale.

Mais reste le troisième point, celui du développement organique, de la génération des langues. Ici, nous avouons que Leibniz a laissé à ses successeurs le vaste champ des découvertes. Ni la philosophie la plus subtile, ni la loi de continuité, encore trop mathématique, n'étaient des guides assez sûrs. La méthode de comparaison ou d'analogie qu'il maniait si bien pouvait l'y aider, mais ne suffisait point : il fallait de plus l'application de la méthode des sciences naturelles à ces pro-

blèmes délicats du langage. Linnée avait pu donner des lois à la botanique : Leibniz ne put en donner à la science des langues ; il a dû se borner à la comparaison, à l'étude des étymologies : les radicaux lui échappent. Les temps n'étaient pas mûrs.

Si nous tenons à constater nettement les limites de l'influence et de l'action, d'ailleurs si vive de Leibniz sur la linguistique naissante, nous ne pouvons cependant laisser dénaturer le caractère de cette action et confondre des choses dissemblables comme ses travaux de linguistique et sa caractéristique universelle.

On a dit, sans doute pour s'expliquer l'insuccès forcé de Leibniz en ces matières, qu'il avait une idée préconcue qui devait nuire à ses recherches polyglottes : c'était celle d'une caractéristique, ou *langue universelle*, reposant sur la notion de signes qui pouvaient remplacer avantageusement la végétation un peu touffue du langage humain. On a fait remarquer qu'une telle idée, qui ne pouvait germer que dans la tète d'un philosophe et d'un mathématicien, était contraire à la marche suivie par le génie de l'homme pour déchiffrer les problèmes de linguistique. On a opposé le naturaliste, le botaniste du langage, comme Burnouf ou Bopp, au puissant algébriste qui attachait trop d'importance au signe proprement dit, et qui niait cette *vie*, cette végétation du langage, non moins importante que ses formes.

L'objection est spécieuse, et nous l'avons exposée dans toute sa force ; mais il nous sera facile de démontrer qu'elle ne porte pas, ou du moins qu'elle porte à faux. Veut-on dire, en effet, que Leibniz, en 1700, ne pouvait deviner les découvertes de Bopp ou de Burnouf, en 1830, nous l'accordons sans peine. Les progrès de

l'étude des langues, les grandes découvertes en ce genre datent du XIXe siècle. Cela est incontestable, et il ne l'est pas moins que Leibniz est mort sans avoir pu juger par lui-même des résultats de la méthode moderne, de cette méthode par laquelle la parenté des langues en apparence les plus éloignées a été établie, l'étude des racines ou radicaux poussée jusqu'aux dernières précisions, les additions phonétiques ramenées à l'ordre, les groupes définitifs constitués. Exprimer de telles vérités, c'est ne rien dire. Ce qu'il faudrait prouver, c'est la parenté ou la filiation de la caractéristique universelle de Leibniz avec ses recherches sur les langues, et c'est ce qu'on ne fera point.

C'est confondre deux choses entièrement distinctes dans la pensée et dans la vie de leur auteur. La caractéristique universelle était un moyen, et un moyen abrégé de correspondre entre savants, c'est-à-dire une analyse plus profonde des notions, une langue savante, accompagnée d'un calcul philosophique, et, pour tout dire, une dépendance de l'algèbre. Ce n'était donc pas une langue, à proprement parler, encore moins une littérature; c'était bien plutôt une anticipation du mot de Condillac : « La philosophie est une langue bien faite.» L'usage des signes était ici parfaitement à sa place; lorsqu'on raisonne sur des notions abstraites, les signes ont toute leur valeur et abrègent considérablement le travail de l'esprit. Mais on se demande comment on a pu, par suite d'une simple homonymie, confondre deux procédés, deux méthodes et deux sciences distinctes comme la langue universelle de Leibniz et la linguistique.

Ses études de linguistique comparée sont d'ailleurs la meilleure réponse à faire à ceux qui ont vu dans son

projet de caractéristique un arrêt de développement qui ne lui permettait pas d'atteindre le fond même de la linguistique générale. Si la langue universelle avait dû supprimer la linguistique, Leibniz n'aurait point fait de celle-ci l'étude préférée de ses dernières années. S'il avait eu la bizarre pensée de supprimer l'étude des langues par une invention métaphysique de son crû, la critique porterait; mais cela est absolument contraire aux faits et à l'histoire de ses travaux.

Nous ne médisons pas de cette conception gigantesque d'une caractéristique universelle, qui est peut-être le dernier effort de la pensée moderne pour perfectionner l'art du raisonnement et ses méthodes d'invention; mais nous ne saurions admettre le rapprochement entre sa logique et des études d'histoire ou de linguistique, ni surtout les conséquences qu'on en veut tirer contre ces dernières.

La vérité nous paraît être celle-ci : Leibniz était mis sur la voie d'importantes découvertes linguistiques, grâce à la méthode de comparaison ; mais son âge, et des difficultés presque invincibles alors pour se procurer les matériaux indispensables, ne lui ont pas permis de donner autre chose que des échantillons de ce qu'il eût pu faire, et c'est dans cette juste proportion qu'il peut être considéré comme l'un des ancêtres de la linguistique moderne.

A un autre point de vue plus modeste, mais bien actuel, les titres de Leibniz à la reconnaissance de la Russie, pour avoir préparé les recherches postérieures et les conquêtes modernes dans le domaine de la linguistique comparée, ne sont nullement à mépriser. Ils sont reconnus par un bon juge, Max Müller, en ces termes : « Adelung a pris son point de départ au moins

en partie dans les recueils de mots qui ont été faits sous les auspices du gouvernement russe. Nous devons évidemment ces collections à Leibniz. Bien que Pierre le Grand n'eût ni du temps ni du goût pour les études de philologie, son gouvernement eut depuis lors devant les yeux le plan de réunir toutes les langues de l'empire russe. » Cinquante ans plus tard, une impératrice sut dérober une année aux soins des affaires pour travailler elle-même à la composition d'un dictionnaire des langues comparées. C'était l'accomplissement d'une des pensées favorites de Leibniz, d'un de ses vœux le plus souvent adressés au czar Pierre le Grand (1) : la liste de ses *desiderata* était enfin remplie.

PROJET DE FONDATION

D'UN CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DE SOCIÉTÉS DES SCIENCES ET ARTS, MUSÉES, BIBLIOTHÈQUE EN RUSSIE. — RÉFORME DE L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE PAR LES ÉCOLES, LES GYMNASES ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Le but constamment poursuivi par Leibniz, dans ses relations avec le czar, est précisément celui qui fait la grandeur et l'unité de sa vie : c'est le progrès des études, des arts et des sciences. Ce progrès a ses conditions préparatoires, son organisation de toutes pièces et comme sa charte uniforme dans l'œuvre si multiple et si variée de Leibniz. La Russie étant, comme il se

(1) Les moines arméniens de Venise ont de même fait imprimer un siècle plus tard la traduction polyglotte du *Pater* que réclamait Leibniz.

plaît à le répéter souvent, une *terre vierge,* lui paraît prédestinée à l'accomplissement de ses desseins. Les découvertes de M. Guerrier, rapprochées des nôtres, ont mis ce point dans un jour nouveau. Nous en avons suivi la trace à travers tous ses écrits de cette période, lettres et mémoires. Le plan, d'abord un peu vague dans sa formule et sa conception première (1), se précise à partir de 1708, s'accuse lors des entretiens de Torgan, et nous paraît surtout avec ses contours encyclopédiques, très-fermes et très-modernes dans les années 1712 et suivantes. C'est une charte complète de la réforme, ou plutôt de l'organisation de l'enseignement *à tous ses degrés*, avec des sociétés des sciences et arts pour couronnement, des bibliothèques et tout le matériel scientifique obligé pour instruments, et une sorte de ministère de l'instruction publique pour l'administration et la centralisation de ce vaste domaine. Voilà le plan, tel qu'il est tracé par Leibniz dans son ensemble. En distraire ou en isoler quelque partie au détriment de toutes les autres, serait en compromettre l'unité et la grandeur.

Leibniz, dans son mémoire à Lefort, indiquait déjà la fondation « des écoles et des académies tant des sciences et arts que des exercices, comme un des besoins les plus pressants de la Russie. » En 1708, « sur le désir de Son Excellence le Plénipotentiaire de Sa Majesté czarienne, » il revenait sur son sujet favori avec la même hauteur de vues, mais en le marquant de traits plus précis. Toutefois, après avoir rappelé les deux grands buts de l'instruction de la jeunesse, qui sont la vertu et la science, il les réservait, à cause de

(1) Mémoires à Lefort, 1697.

leur importance même, pour un mémoire à part, et il se bornait encore à la question scientifique, qui comprend deux parties essentielles : le recrutement du personnel et l'achat du matériel pour les bibliothèques, les laboratoires et les observatoires. Il indique bien, dans une sorte de canevas qu'il nous a laissé de ce projet, le rôle prépondérant, mais encore obscur et un peu vague que doit jouer dans sa réforme un certain *collége bien dirigé;* mais il tourne court : ce point ne sera, nous dit-il, développé que plus tard, et l'on en est réduit aux conjectures sur ce qu'il entendait par là.

Il est singulier que deux mots mal interprétés aient donné lieu à une double équivoque. Le terme d'*académie* et celui de *collége* n'ont pas été compris. Par académie, les Allemands entendent la même chose que par gymnase, et quant aux colléges, il faut les interpréter dans le sens suédois, de comités administratifs ou conseils de gouvernement. M. Guerrier, l'habile éditeur du commerce entre Leibniz et Pierre le Grand, n'est pas tombé dans cette erreur. Mais il ne nous paraît pas avoir complètement échappé à une méprise du même genre. Nous avons donné, dans notre exposé historique, la preuve incontestable que Leibniz avait proposé au czar la fondation d'un collége ou conseil supérieur (*ober collegium*) dans lequel on peut voir une sorte de conseil supérieur et dirigeant de l'enseignement au sens français, ou plutôt la première ébauche d'un véritable ministère de l'instruction publique en Russie. Les projets de fondation existent, ils sont nombreux et décisifs; je les ai cités. Le caractère administratif de cette institution ne fait point de doutes : il suffit de se reporter aux textes. Toutefois, M. Guerrier, qui admet tous les autres, conteste l'authenticité d'un de

ces projets, découvert par Posselt (1). Il est vrai que ce mémoire contient une organisation beaucoup plus complète des colléges ou comités administratifs en Russie. Il en énumère jusqu'à neuf, qui devaient comprendre l'État, la guerre, les finances, la police, la justice, le commerce, la religion, les révisions. C'est contre l'authenticité de ce projet que M. Guerrier fait converger les objections les plus spécieuses. Sa discussion est très-belle : il montre que d'autres que Leibniz ont sollicité du czar l'établissement de gymnases pédagogiques et de colléges d'administration, et que l'auteur d'un de ces mémoires est connu : c'est Henri Fick, ancien secrétaire du duc de Mecklembourg, passé au service de la Russie et envoyé seulement en Suède pour y étudier précisément le mécanisme de ces colléges qui y font partie des sciences camérales. La date de son mémoire est 1718, deux ans après la mort du philosophe de Hanovre. Il n'en conclut pas que l'autre mémoire, celui de 1716, est de Fick, et il le laisse même à Leibniz.

On peut se demander alors si cette discussion n'est pas inspirée par des préoccupations trop exclusives, ou même par une singulière distraction. La Russie, qui doit beaucoup à Leibniz, et qui le reconnaît, ne veut pas tout lui devoir, et surtout fait des réserves pour son administration. Elle en paraît fière, et elle ne peut admettre qu'elle soit sortie, comme la Minerve, tout armée du cerveau de Leibniz. Nous ne voyons aucun inconvénient à lui accorder ces réserves, d'autant mieux qu'elles ne touchent pas à l'objet principal du litige, à savoir : les questions d'instruction publique. Ici, le

(1) Voir ce projet dans notre édition, t. VII, n° 31.

doute n'est plus possible; plusieurs écrits authentiques, et reconnus tels par M. Guerrier lui-même, nous donnent entière satisfaction. Il suffira de rappeler les principaux. Celui de Torgan surtout, est d'une évidence décisive comme d'un intérêt capital dans la question.

Leibniz, qui se préparait à l'audience du czar, avait composé plusieurs projets pour cette circonstance. On en trouve quatre à Hanovre, dont l'un se retrouve aux archives de Moscou, signe certain qu'il fut remis au czar. L'auteur, qui avait tout prévu, se dit que si le czar se montrait favorable aux questions d'instruction publique, « il y aurait lieu, sauf meilleur avis, de rédiger un mémoire dont voici la teneur... » et il ébauche son projet de fondation d'un collége ou conseil d'instruction publique; il le définit par ses attributions: « Il aura, dit-il, au nom de Sa Majesté le czar, *la direction* des études, sciences et arts dans son empire; il aura *sous sa surveillance* toutes les écoles et tous les professeurs. » Ces caractères si nets suffisent à le distinguer d'un simple établissement d'enseignement public, même supérieur; les priviléges qu'il lui accorde avec une libéralité vraiment bien grande en font une institution administrative et un moyen de centralisation d'une force peut-être excessive : il lui donne l'inspection de la librairie, de la papeterie, de la médecine et des pharmacies; il lui soumet les salines, les mines, les inventions, les manufactures, l'introduction des nouvelles cultures, des nouvelles fabriques, de tout nouveau commerce; il doit, par conséquent, comprendre plusieurs autres colléges, conseils ou comités, collége de santé, collége des mines; pour assurer sa subsistance, il frappe les sujets d'une contribution et lui fait concéder, au moins pour partie, le commerce de

la Chine, de la Caspienne et de la Baltique et de plus, le privilége des livres, calendriers, gazettes, les rôles des impositions, l'impression des formulaires et des édits, les monts-de-piété, comme en Hollande, les loteries, les rentes viagères, les caisses d'assurance des veuves et des orphelins, le privilége des maisons de banque, des ateliers et des offices d'annonces, enfin le papier timbré et certaines amendes.

Les personnages qui composent ce conseil auront les premières charges de l'État : le président ou directeur aura droit de séance dans le conseil supérieur de l'État comme conseiller intime et actif, et fera partie du conseil privé de la guerre; les simples membres auront, à l'occasion, la qualité de conseillers ou secrétaires du czar, et ne relèveront pas de la juridiction ordinaire. Sa Majesté le czar devra en outre leur donner des honneurs et le prestige.

Les attributions du conseil, attributions de direction, inspection et surveillance, ont pour objet tout ce qui regarde l'enseignement de la jeunesse, le progrès des arts libéraux et des sciences, les mesures d'hygiène et de salubrité, l'inspection des mines, des salines et autres établissements, la direction et la surveillance des observations magnétiques et astronomiques, des bibliothèques, des musées, en un mot la haute main sur tous les intérêts scientifiques, économiques, industriels, et sur tous les établissements de l'Empire.

En voyant cet édifice gigantesque que Leibniz voulait en quelque sorte superposer à l'Empire russe, en le lui soumettant tout entier et en lui subordonnant toute la civilisation, toutes les forces et puissances de l'État russe, en ne lui reconnaissant de maître que l'empereur, dont il tiendrait toutes ses faveurs et ce con-

seil supérieur de l'Empire qu'il eût bien vite absorbé, on est tout à la fois ébloui et effrayé de cette conception de génie. Évidemment Leibniz ne voyait qu'un intérêt dans le monde : celui de la science, de l'instruction qui en est le moyen, et il lui soumettait tous les autres. C'était une magnifique charte des sciences pour la Russie ; il semble que toutes les harmonies rêvées par le moyen-âge se retrouvaient encore agrandies et perfectionnées dans ce nouvel empire des lettres et des arts, imaginé par le philosophe de Hanovre. La Russie allait devenir la contrée modèle, l'empire idéal, réglé par la science.

Et, toutefois, cette conception, où le génie moderne se mariait aux rêves d'un autre âge, était-elle bien pratique ? Aucun État n'eût pu la subir, et je ne m'étonne point que Pierre le Grand n'ait pas donné les mains à cette constitution des sciences devenues les maîtresses absolues de la vie, des ressources et de la fortune des sujets du czar, d'après une conception digne du mandarinat chinois. On peut en effet reprocher à Leibniz, sinologue émérite, d'avoir pris pour idéal cet empire des lettrés, où le mandarinat n'est qu'un baccalauréat progressif et continu. Évidemment la donnée de Leibniz dépassait les limites du possible et surmenait la nature humaine en voulant lui soumettre l'autre. Ce côté excessif du génie scientifique immodéré de Leibniz mérite d'être noté. Il s'allie à un besoin de centralisation despotique qui est sans doute très-puissant pour le bien, mais qui ne serait pas moins puissant pour le mal. Il n'en faut pas moins tenir grand compte de cette prodigieuse conception de Leibniz, voulant travailler sur la Russie comme sur une ma-

tière neuve et sans résistance. Son projet de conseil supérieur, de manufacture générale ou de ministère universel des sciences et arts pourrait avoir servi de moule à nos institutions scientifiques et universitaires aussi bien qu'à celles de la Russie. Il nous montre, par l'excès, les dangers de certaines doctrines, et nous fait toucher la borne du génie humain, toujours vaincu en quelques endroits par la nature des choses. Il faut sauter de Leibniz à Napoléon pour retrouver l'analogue d'une telle conception.

Quel accueil le czar Pierre le Grand fit-il au projet de conquête scientifique de la Russie par Leibniz? Bien que les documents de Hanovre soient muets sur ce point, les aveux incomplets de leur auteur peuvent suppléer en partie à ce silence. Il est évident que Pierre le Grand fit le départ dans les projets de Leibniz : il en prit ce qui était pratique, congénère à ses propres idées, congénial à sa nature; il laisssa le reste. Cette sagesse du czar est remarquable; il accueillit toujours bien Leibniz, il ne se laissa jamais entraîner par lui à quelque entreprise gigantesque; il avait bien assez des siennes à mener à bien. Il encouragea Leibniz dans toutes celles qui lui paraissaient vraiment utiles pour la navigation, l'enseignement de la jeunesse, la force et le bien-être de ses peuples; il répudia ce qui lui paraissait énorme et excessif; il fit étudier par d'autres ces projets de colléges administratifs, comme en Suède; il ne leur donna jamais les priviléges abusifs que Leibniz demandait pour le sien. En un mot, le czar admit les plans de Leibniz à correction, et ne les accepta que sous bénéfice d'inventaire; car il comprenait mieux que lui, étant moins exclusif, que le gouvernement est

dans la mesure, et l'administration dans la coordination des intérêts, et non dans la subordination de tous à un seul.

Si la confusion regrettable introduite par ce mot de collége, substitué à celui de conseil, a empêché de saisir toute la portée des plans de Leibniz, une erreur du même genre, mais bien moins grave, a fait confondre les sociétés des sciences qu'il voulait fonder en Russie avec nos académies. Nous avons restitué au terme d'académie son véritable sens dans la langue de Leibniz. C'étaient pour lui, comme pour les Allemands en général, des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur dont il jugeait le développement nécessaire au but qu'il poursuivait; les sociétés des sciences et arts devaient en être le couronnement, et nous avons cité maints passages tirés de ses écrits qui nous montrent comment il les entendait, et le caractère de précision scientifique qu'il voulait donner à leurs travaux (1).

On a dit que Leibniz, avec Pierre le Grand, avait été le père de l'académie de Saint-Pétersbourg, et l'on a eu raison. Sans doute, il ne l'a pas fondée et inaugurée de son vivant, comme l'académie de Berlin; mais il en a, comme pour Vienne et Dresde, rédigé la charte et préparé les statuts, et Guerrier fait observer avec justesse qu'il eut dans le médecin du czar, Blumentrost, un digne continuateur de son œuvre et un fidèle exécuteur de ses plans. Leibniz l'avait connu aux eaux de Pyrmont, où il avait accompagné le czar, et ses lettres à Areskin autorisent à croire que le projet de cette académie a pu sortir des entretiens de Pyrmont, comme

(1) V. Guerrier, 16, 18, 96, 173, 178, 181, 197, 218, 219, 220, 221, 365.

celle de Berlin de ceux d'Herren-Hausen et de Charlottenbourg (1)?

Du reste, les chartes et les diplômes de fondation que nous publions portent au plus haut point un caractère d'uniformité féconde. On sait que l'académie de Berlin fut son œuvre et qu'il en fut nommé le président à vie, grâce à l'influence de la reine de Prusse, femme incomparable qui avait conquis à l'électeur de Brandebourg ce trône si ardemment convoité, en y faisant asseoir la majesté et l'amour : *In una sede morantur majestas et amor*. C'est de leurs entretiens qu'est née l'académie de Berlin. Son programme se distingue par certains traits essentiels de ceux qui avaient été donnés aux autres institutions du même genre, ou plutôt son éclectisme cherche à les comprendre tous en un seul en le frappant de son cachet particulier, cachet de nationalité et d'utilité dont il voulut qu'elle portât en tout l'empreinte. La conservation de la langue dans sa pureté, comme à Paris et à *la Crusca*, l'histoire nationale enrichie, le progrès des sciences par l'observation et l'expérience, comme à Londres et à Paris, enfin la connaissance des langues et de la géographie des peuples étrangers par les missions, tels sont les trois objets qu'il embrasse d'abord dans ce plan; mais le caractère d'utilité pratique et national devait y dominer à ce point que la philosophie en fût exclue.

Le plan d'une société des sciences en Saxe n'était pas moins vaste ni moins exact : « Le champ de notre société, dit-il, est illimité et doit comprendre les objets

(1) « Tout est dans la mesure, dit avec raison Guerrier : on ne peut pas dire que la fondation de l'Académie de Pétersbourg soit sortie de tel ou tel manuscrit de Leibniz, mais tous y conduisaient et son esprit la domine. » Introduction, p. 194.

des différentes sociétés ou académies créées jusqu'ici et il indique l'histoire d'Allemagne, et principalement celle de Saxe, la législation, l'hygiène, la médecine, l'économie politique, la mécanique de la paix et de la guerre (ou le génie civil et militaire), les sciences physiques, la linguistique et les antiquités. » Il lui soumet les écoles supérieures et inférieures, la recommande à tous les fonctionnaires administratifs, et lui donne pour but suprême d'éclairer et d'améliorer les hommes. Enfin il cherche à assurer son indépendance en lui créant des ressources propres et un fonds dont elle dispose. C'est à cette préoccupation financière que se rattachent ses très-curieux essais de plantations de mûriers pour l'élève des vers à soie en Allemagne.

L'académie de Vienne, dont la cause, soutenue par le prince Eugène de Savoie, par les plus grands personnages de la cour et par l'empereur lui-même, ne put triompher de certaines résistances occultes, ne fait pas moins d'honneur à son esprit tout à la fois solide et étendu. Cette fois, Leibniz avait définitivement arrêté ses idées sur la constitution de la société ; il la partage en trois classes : la littéraire, la mathématique et la physique. La première comprend l'histoire et la philologie ; la seconde ne s'applique pas seulement à l'analyse pure et la plus relevée, mais à la géométrie pratique, à l'astronomie, à la géographie, à la navigation, à l'architecture civile et militaire, à la mécanique, à l'hydraulique et aux mines ; enfin la troisième et dernière embrasse les trois règnes de la nature, avec toutes les sciences qui s'y rapportent : chimie, botanique, anatomie et médecine. C'est là, comme on le voit, une division toute moderne. S'il a, dans cette classification, omis la physiologie et confondu l'histoire avec la phi-

lologie dans la même classe, au lieu de la rattacher, comme vous, Messieurs, par une distinction profonde, aux sciences morales et politiques, il nomme plusieurs fois l'économie politique dont il a pressenti l'importance pour les États. Rien n'est plus curieux que de suivre les développements de sa pensée et comme ses retouches sur ces différents points.

Leibniz part en tout de l'unité, de la règle inflexible, absolue. Esprit universel, encyclopédique, il conçoit un type de société universelle entre savants, à l'image de cette unité des sciences dont il a démontré l'accord et l'harmonie par ses œuvres et surtout par son exemple. Il va plus loin dans ses rêves de jeune homme ardent et ambitieux pour la science. Rien ne lui paraît trop dur pour ses adeptes, et, dans les statuts d'une société philadelphique que nous publions, il veut les lier par la loi du serment et leur imposer même la règle de l'obéissance passive, renouvelée de Loyola. Singulière académie en vérité, constituée comme une société de Rose Croix ou de Jésuites ! Mais bientôt sa pensée s'adoucit et les lignes du plan primitif s'infléchissent au contact des hommes et des choses. Leibniz sentit bien vite qu'on ne ferait pas vivre les savants sous les lois d'un monastère, et il revint à la saine pratique. Il abandonna de même son projet d'un institut universel dont il avait fait part à Cuneau, en songeant sans doute qu'il y aurait beaucoup de savants qui manqueraient aux séances et en se disant que si les sciences n'ont point de patrie ni de frontières, les peuples en ont, surtout lorsqu'ils sont en guerre, et il est très-curieux de le voir, après avoir voulu grouper tous les savants, à l'image des sciences, autour d'un centre unique, écrire à son correspondant qu'il y renonce pour le temps présent, parce

que le projet lui paraissait d'une exécution trop compliquée. Il écrit à Placcius (1696) : « Il serait à désirer qu'il y eût une société universelle de tous les savants qui seraient répartis dans divers colléges ; car l'union des différentes parties des sciences est si grande, que l'on ne peut parvenir à des résultats efficaces, que si l'on cherche à établir l'harmonie entre elles. Toutefois, *comme pour le moment* nous ne pouvons arriver à notre but, il faut se contenter de sociétés diverses qui finiront par s'établir. » Il fit pour les académies comme pour les Églises, qu'il voulait d'abord réunir, et qu'il finit par laisser libres de se développer suivant leurs tendances. C'était encore l'application d'une de ses maximes favorites : la variété dans l'unité. C'était surtout une pensée toute moderne et qui ne produira ses fruits que plus tard : la liberté d'association.

Leibniz, on l'a remarqué souvent, est, sur bien des points, en avance sur son temps, par la promptitude et la pénétration infinie dont parle M. Cousin. S'il a l'enthousiasme des âges de foi, il y joint les sévères précisions de l'esprit moderne et les divinations étonnantes du génie. C'est ce mélange qui fait qu'on le défigure en l'expliquant d'une manière exclusive et sans tenir compte des conditions de son développement. Dans quelques-uns des manuscrits que nous publions, il mêle à des vues toutes modernes sur les académies le langage de la théosophie la plus sublime. Il y développe cette pensée très-noble qu'une nouvelle invention fait plus pour l'honneur de Dieu que bien des sermons, des poëmes et des homélies ; que c'est l'adorer en philosophe que de découvrir une nouvelle harmonie dans l'art ou la nature ; que si les poëtes et les philosophes rendent un culte à la Divinité par leurs œuvres, les mora-

listes et les politiques seuls l'imitent par les leurs, et que la vraie manière d'honorer Dieu, c'est d'imiter par ses actions ce Bienfaiteur universel. Dans d'autres écrits, la philanthropie domine. Enfin dans les écrits de son âge mûr ou de sa vieillesse, il dicte des lois et rédige des règlements pour ces mêmes sociétés dans un langage positif que Monge n'eût point désavoué. Il trace l'orbite dont elles ne doivent pas sortir, et leur indique le but tout à la fois élevé et pratique vers lequel elles doivent tendre. Leibniz ne se contredit point, il se complète. Déjà Biedermann, dans un livre sur la vie des Allemands, a fait ressortir ce côté pratique de son esprit, tourné vers la réalité son grand sens pour la vie civile et son influence sur les classes bourgeoises et ouvrières. Ce n'était là pour lui qu'une autre manière d'aimer l'humanité.

On a remarqué le trait commun à tous ces projets d'académie, je veux dire l'exclusion de la philosophie. Dans les diplômes de Berlin, de Dresde et de Vienne, il n'en est point question. On s'est étonné que Leibniz ne lui ait pas donné la première place. M. Trendenlenbourg en a fait l'observation dans son discours à l'occasion du jubilé séculaire en l'honneur de l'ancien président de l'académie de Berlin. D'autres lui ont reproché cet oubli, cette désertion, que des motifs d'une prudence exagérée, sans doute, leur paraissaient pouvoir seuls expliquer. On a insinué que ce sacrifice à la concorde, à la bonne harmonie avec les théologiens des cours allemandes et aux susceptibilités du pouvoir, avait dû lui coûter beaucoup. On s'est perdu en conjectures sur les motifs secrets, sur les causes probables de cette exclusion. Je n'entreprends pas de les réfuter toutes ; je crois même que plusieurs ont du vrai,

une seule exceptée, toutefois, celle qui l'accuse d'oubli ou de désertion. Comment pourrait-on admettre que Leibniz, qui donnait trop à la philosophie, qui travailla jusqu'à sa mort à la répandre, qui, en 1712, à Vienne, en dédiait les principes, sous le nom de monadologie, au prince Eugène de Savoie, son protecteur et son ami, lorsqu'il semble toucher le port, et que la fondation d'une société dont il est nommé le président à vie, vient couronner ses efforts, lorsque Pierre le Grand, enfin. lui demande une charte pour les sciences qu'il veut faire pénétrer en Russie, ait tout à coup déserté la cause de toute sa vie. Il faut donc renoncer à cette supposition d'un Leibniz infidèle à la métaphysique et sceptique à l'endroit de la philosophie. Ce serait bien plutôt la grande place qu'elle tenait dans son esprit qui ne lui a pas permis de lui en donner une à Berlin. Peut-être l'universalité même de cette science, dont il fait le ressort de toutes les autres, l'empêcha-t-elle d'obtenir une classe à part; il les lui eût fallu toutes, car elle règne ou elle n'est plus, et elle est essentiellement active et conquérante dans la pensée de Leibniz. C'est la science générale, la statique universelle qui explore les puissances des choses; son champ comme son action est illimité. Elle commence là où les autres s'arrêtent; elle leur donne des principes, déduits des règles de la bonté, de la justice et de la perfection qu'exerce la divine sagesse; elle a devant elle et, pour carrière, l'infini; elle ne suppose rien de connu; elle veut et doit tout expliquer, même le surnaturel, qui en est un sens naturel, si nous comprenons, dit-il, dans notre nature tout ce qu'elle exprime, puisqu'elle s'étend à tout, même la révélation, qui n'est que la raison agrandie, de même que la raison est une révélation

naturelle, même les miracles, qu'il essaie de rattacher à l'ordre universel, et qu'il explique par le concours extraordinaire des causes. Si telle est la philosophie pour Leibniz, c'est son immensité et son universalité même qui ne lui permirent pas de l'enfermer dans les limites d'une classe à part. Peut-être voulut-il alors qu'elle devînt l'âme invisible de ses académies; que, comme une essence concentrée d'une force infinie, elle pénétrât tout sans se montrer. Peut-être aussi le philosophe de Hanovre, suivant une pensée qui lui est commune avec Descartes, estimait-il que le principe de l'association, si nécessaire pour féconder les différentes sciences, s'appliquait mal à l'observation de l'esprit par lui-même, véritable objet de la philosophie pure, et que la force créatrice de l'esprit, concevant ses règles et ses lois, ne saurait être collective, mais le fruit de la pensée solitaire et repliée sur elle-même. Mais à quoi bon recourir aux conjectures, lorsque nous avons la preuve certaine de cette double vérité : d'un côté, que Leibniz resta fidèle à la philosophie, à la métaphysique, et lui fit toujours une part dans son œuvre; et que, d'un autre côté, il sépare complètement, dans ses plans d'académie, la philosophie de ce qu'il appelle lui-même les sciences du réel. Cette preuve, il nous la fournit dans le texte même de la charte qu'il leur a donnée, et où il s'explique avec une netteté décisive sur ce point à l'électeur de Brandebourg :

« Puisque S. A. le prince électeur manifeste son auguste intention de fonder une société des sciences réelles, il serait à propos de ne pas perdre de vue que les résultats à obtenir doivent être, pour le très-puissant fondateur, une source de gloire sans être une charge pour ses finances.

« Il est vrai que jusqu'ici on a eu comme modèles les deux sociétés royales de Londres et de Paris, sur lesquelles je suis à même de donner des renseignements assez complets, ayant l'honneur d'être membre, cela depuis près de vingt ans, de celle d'Angleterre, et après avoir été compté longtemps en quelque sorte parmi les membres de celle de France, d'avoir été nommé tout récemment par le roi comme tel, sur son désir, et en vertu d'un diplôme spécial, lorsqu'il l'a voulu fonder de nouveau. On imprime en ce moment leur histoire, et le nouveau règlement de la société française a paru. Il s'agirait d'en extraire la meilleure partie, de combler certaines lacunes et de remédier à plusieurs inconvénients qui ont été cause jusqu'ici, en dépit des hommes éminents dont elle se compose et des charges considérables que la société française a imposées au trésor royal, qu'elles n'ont point donné les résultats avantageux pour tous que l'on est en droit d'attendre des sciences réelles, alors que les sciences curieuses ou de pure curiosité, ou sciences spéculatives (*curiosa*), ont été et demeurent seules l'objet de leurs études.»

Les sciences du réel (réalien), le mot est de Leibniz, voilà le champ des sociétés qu'il veut fonder ; leur objet propre, leur but nettement tracé. A chacun sa sphère : à la philosophie tout le domaine de la connaissance, la recherche des premiers principes ; aux sociétés des sciences le domaine entier de l'expérience avec leurs centres naturels : le laboratoire et l'atelier. Afin qu'il n'y ait pas de confusion possible, il définit ces sciences du réel, je ne dis pas émancipées ni affranchies, mais séparées de la philosophie, et il distingue soigneusement entre la curiosité et l'utilité (*curiosa utilia*) : « Les sciences réelles, dit-il dans son mémoire au roi

de Prusse, sont les mathématiques et la physique; elles se divisent toutes deux en quatre classes, savoir: 1° la mathématique générale ou analyse et géométrie, le flambeau de toutes les autres; l'astronomie, base certaine de la géographie, de la chronologie et de l'optique, avec un observatoire pourvu de bons instruments, puis l'architectonique, qui comprend l'architecture civile, militaire et navale, la peinture, la statuaire et les autres arts d'ornements, et enfin la mécanique, qui donne les différents moyens de produire le mouvement ou force motrice que tant de professions réclament; et 2° la physique en ses quatre branches : chimie ou physique générale pratique (*physicam generalem praticam*) et les trois règnes, avec tout ce qui s'y rattache : mines, métallurgie, raffinerie, etc., etc., et enfin la médecine, dont il ferait volontiers la science pratique universelle. « Leibniz s'exprime sur ce point, c'est-à-dire sur la nécessité de faire servir la science aux usages de la vie, de ramener l'Allemagne à l'étude des réalités, qui a fait sa gloire et qu'elle oublie, avec une force, une décision, une netteté très-caractéristiques :

« Il faut, dit-il au roi, afin qu'on ne puisse pas rester dans la spéculation pure, que l'objet de la société, à côté des recherches astronomiques, historiques, philologiques et autres curiosités (*und andere curiositaten*), soit le droit, la médecine, la chimie, l'économie, la mécanique, et, par-dessus tout, l'éducation de la jeunesse, formée à la vraie vertu et aux arts utiles, puis ensuite la construction, le progrès des arts et des manufactures, que toutes les bonnes inventions nous soient communiquées, que tout ce qui est utile soit pratiqué.» Il en attend la renaissance de l'Allemagne et son re-

lèvement d'une honteuse décadence, par les sciences naturelles et les arts mécaniques, le réveil des esprits pour les entreprises industrielles et commerciales, trop négligées, la réforme de la jeunesse, dont la détestable éducation fait tout le mal, le bien-être des classes inférieures par les découvertes utiles et le progrès des sciences de la vie civile.

Les sciences de la vie civile, leur influence sur le sort des classes inférieures et bourgeoises, tel était donc le but bien défini de ces sociétés des sciences. Déjà Biedermann, dans un livre sur la vie des Allemands, a fait ressortir ce côté pratique de son esprit, tourné vers les réalités, son grand sens pour la vie civile, son influence sur la bourgeoisie et les ouvriers. Il ne voulait pas introduire en Russie, sur cette terre vierge, comme il l'appelle, cette science sophistique, un peu puérile et vaniteuse, dont il réclamait depuis longtemps l'expulsion de l'enseignement en Allemagne. C'est dans ce sens-là seulement qu'on peut dire qu'il était devenu l'ennemi de la philosophie.

Il y a de cette vérité un commentaire très-curieux dans la correspondance que publie M. Guerrier. La classe de philologie de l'académie de Berlin, à la nouvelle du mariage du Czarevitz avec une princesse de Wolfenbuttel, s'était réunie pour délibérer, et avait envoyé à Leibniz le procès-verbal de ses délibérations. L'académie s'était bornée à des généralités vagues ou à de pieux désirs. Leibniz, qui était le président de cette académie, en fut choqué, et, dans la réponse qu'il adressa à Heineccius, il lui dit, avec une verdeur qui ne lui était pas habituelle : « J'ai recommandé le but de notre société au czar, et je l'ai trouvé favorable ; mais il est de la dignité, non-seulement d'un si grand prince,

mais de la société royale, de lui témoigner notre zèle, non par des mots, et, comme le disait un ancien, par des sentences creuses, parce qu'elles sont philosophiques, mais par des faits et des actes : *Non modum verbis et ut olim quidam aiebat, ignava quia philosopha sententia, sed verbis ipsis et factis nostrum studium ipsi comprobemus.* » Cette phrase en dit plus que des volumes sur l'état d'esprit de Leibniz à cette époque, et sa situation personnelle vis-à-vis des académies et de certains philosophes de son temps.

Leibniz était sur la voie de découvrir et de définir ce groupe des sciences morales et politiques, dont la réunion, dans une académie, effraya Napoléon, puisqu'il la fit disparaître. Et ce n'est point là une simple conjecture; ses écrits justifient cette manière de voir. Dans un des manuscrits que nous publions, et que j'ai cité, ces tendances morales se font jour; son plan *de la création d'une société des sciences* en Allemagne est d'un encyclopédiste et d'un philanthrope. Mais le côté politique domine dans un autre écrit très-curieux dont le début est déjà d'un philosophe utilitaire à la Bentham, très-adouci, il est vrai, par le principe de l'optimisme : « La vraie politique, y est-il dit, est de connaître ce qui nous est le plus utile. L'utile est ce qui est agréable à Dieu. Est agréable à Dieu ce qui augmente la perfection de l'univers ou le bien de l'humanité. » Et il groupe sous ce chef sa société philadelphique, dont le but très-vaste, presque infini, est d'attirer à elle toutes les affaires de l'État, de la science et de l'humanité : industrie, commerce, administration, éducation de la jeunesse. Véritable institut des jésuites retourné, puisqu'il a pour but de s'emparer du monde par la science!

J'ose affirmer que, lorsqu'on aura retranché de ce plan moral et politique d'une organisation définitive des sciences du réel, séparées de la philosophie pure, et se proposant comme but le bien de l'humanité, le chimérique, l'imaginaire et le gigantesque, il restera une première et vigoureuse ébauche de l'Institut de France, avec une place notable dans cet institut pour les sciences morales et politiques, et, je ne crains pas de dire, appuyé comme je le suis sur des textes et de nombreuses concordances, que c'est là une des grandes découvertes de Leibniz, une de celles qui avaient le plus d'avenir pour l'humanité et qui devaient agir le plus profondément sur les destinées futures des nations auxquelles s'adressaient ses plans.

Leibniz nous apparaît ainsi comme le génie même de la science active et conquérante; il n'a vécu que pour elle; il veut lui soumettre le monde. Les conquérants et les monarques eux-mêmes doivent la servir et ne sont véritablement grands que par elle. Ce règne de la science qu'il entrevoit, et dont il sent la venue prochaine, le fait entrer en enthousiasme et le soutient. Cette domination sur la nature, à laquelle il a contribué, lui inspire ses pensées les plus sublimes et ses œuvres les plus durables. Ses académies n'ont point d'autre objet dans sa pensée, suivant l'idée qui lui est chère : l'unité dans la distinction par la division en classes et le retour à un centre commun. Il les organise sur ce type. Ceux de ses écrits où il en a donné la charte nous le montrent comme un autre Alexandre qui leur dicte des lois. La réforme de l'éducation dans son rapport avec la vie et le bonheur des hommes et avec cette tendance au réel qui finit par triompher chez nos voisins, est sa préoccupation constante; elle

remplit sa jeunesse, empoisonnée par les inconvénients des systèmes scolaires, et marquée par une révolte du jeune docteur, qui quitta Leipzig, elle occupe son âge mûr, elle est la pensée de sa vieillesse. Il se plaint de cette éducation sophistique et pédantesque des universités de son pays, « qui fait, dit-il, qu'au lieu d'occuper la jeunesse à des choses utiles, elle se met à raisonner hors de propos avant d'être fortifiée par de sérieuses études, et, par là, est plus nuisible qu'utile à la patrie, et nuit même à son propre avancement (1). » Il excite, il stimule ses compatriotes à réagir contre le fléau des mauvaises méthodes ; soit que, dans le projet de l'éducation d'un prince et le portrait de Jean-Frédéric, il esquisse les vertus solides et les arts réels qui leur conviennent, soit que, dans sa visite des plus humbles écoles, il énumère les *desiderata* de son temps, il a toujours les yeux fixés sur la jeunesse ; et c'est encore par cette réforme qu'il conseille à Pierre le Grand de commencer celle de ses peuples.

La charte des écoles russes, avons-nous dit dans l'introduction, fut le testament de ce grand réformateur. Il nous est facile de justifier cette assertion par l'analyse du plus beau et du dernier de ces mémoires, qu'il rédigeait pour Pierre le Grand avec la prodigalité du génie.

Dans ce document très-remarquable (2), toute une partie, la seconde, et de beaucoup la plus étendue, est consacrée à l'exposition de ses vues pédagogiques. Il prend l'enfant sur les bancs de l'école et le conduit jeune homme sur ceux de l'université ; il parcourt

(1) P. 13, t. VII, éd. Foucher de Careil.

(2) Voir ce document dans notre édition, t. VII, p. 570, n° XXXI.

ainsi le cours entier de l'enseignement à ses divers degrés. C'est le résumé le plus complet que nous ayons de ses doctrines.

Deux traits principaux, fermes et précis, le séparent nettement de la routine de son temps et de l'audace du nôtre. Le réformateur rompt pour toujours avec les tendances dominantes de la pédagogie d'alors, c'est-à-dire avec ce vide formalisme qui ne voit dans l'enseignement que des formes, fait de la méthode formelle ou scolastique la clef des sciences, du latin l'instrument universersel, et sacrifie le fond vivant de l'instruction à la lettre morte.

Mais si le précurseur de l'esprit moderne en Allemagne se sépare aussi nettement de ses contemporains, recommande partout l'alliance de la théorie et de la pratique, et ce que lui-même appelle l'heureux mariage du peuple avec la science : *felici connubio conjungenda*; il reste tout aussi ferme sur le terrain moral et religieux de l'école.

L'école doit, suivant lui, répondre à ce triple but : l'éducation morale et religieuse, l'enseignement des langues, l'initiation aux sciences et aux arts. Par éducation morale et religieuse, Leibniz entend que les enfants apprendront dans l'école la crainte de Dieu, l'amour du bien, l'obéissance, le respect, toutes les vertus enfin qui lui méritent ce beau nom : Tugend-Schulen. L'enseignement primaire des langues devait correspondre au plan suivant : les enfants qui se destineraient à un métier se borneraient à l'étude du russe; ceux qui se consacreraient au commerce y ajouteraient celle du latin et de l'allemand; les aspirants à une culture plus complète apprendraient en outre le grec et le français ou l'italien; les aspirants à l'état ecclésiastique seraient

astreints à l'étude de l'hébreu; les aspirants à la carrière scientifique ou aux fonctions et aux charges de l'État et de l'Église devaient y joindre une connaissance parfaite du grec et un peu d'arabe.

Les écoles de vertus et de langues devaient aussi, suivant une idée chère à Leibniz, être des écoles d'arts : Tugend-Sprach-und Kunstschuhlen; mais il fallait entendre ce mot d'arts au sens large, et en même temps dans un sens réel. Leibniz, en effet, introduit sous ce nom, dans l'enseignement de l'enfant, le catéchisme et l'Écriture sainte, sans doute comme un abrégé de l'art divin, des éléments de logique, la musique, l'arithmétique, la géométrie, le dessin, les travaux manuels, sculpter, tourner, arpenter, des connaissances générales d'économie domestique et rurale, et quelques éléments d'escrime et d'équitation, le tout gradué et proportionné suivant les dispositions naturelles de l'enfant.

Il désire que ces écoles soient placées, autant que possible, dans les cloîtres ou les chapitres, comme lieux plus favorables aux bonnes disciplines et à la surveillance; il rappelle à ce sujet les origines claustrales des écoles dans le passé, et leur inspection par l'écolâtre de la cathédrale en Russie.

Les enfants qui se destineraient au commerce et à l'industrie devraient rester à l'école jusqu'à leur douzième et quatorzième année, les autres jusqu'à dix-huit ans. Leibniz mettait les premiers, au sortir de l'école, en apprentissage chez un maître ou dans un établissement commercial pour les jeunes gens, où ils seraient soumis à des examens, et où ils continueraient à s'instruire. Les autres, destinés aux professions libérales et aux carrières administratives, se perfectionneraient

dans l'étude des langues, des arts, des sciences, dans les exercices du corps, dans le bon ordre et les bonnes disciplines. C'est dans cette période que l'on verrait éclore les dispositions naturelles et les génies à développer.

Après l'accomplissement du temps d'école, ceux de ces jeunes gens qui seraient destinés à la guerre se formeraient dans des écoles de cadets ou de garnisons, comme en France, ou bien dans les ports de mer pour les aspirants de marine.

Les aspirants aux fonctions civiles ou militaires iraient dans les universités ou les académies militaires; mais Leibniz, qui avait été sans doute témoin des abus des universités allemandes de son temps, ne leur laissait pas une entière liberté, et se montrait même partisan, sinon de l'internat, du moins de colléges où ils pourraient être surveillés. Les vices du régime universitaire au XVIIe siècle, le mauvais usage que les étudiants faisaient de leur liberté, et la pénalité tombée en désuétude qu'on ne leur appliquait plus, justifiaient ce surcroît de précaution. Leibniz était partisan des colléges ou bourses, en un mot de la burschenwirsthschaft allemande.

A l'université, Leibniz voulait que les jeunes gens fussent exercés non-seulement aux disputes, mais à l'art oratoire en diverses langues. Il était partisan pour eux, pendant la première partie des cours, d'une culture générale où les mathématiques devaient avoir une grande place, mais non pas exclusive, car il y joignait la mécanique et réclamait dans chaque université la création d'une chaire d'économie rurale (landwirtschaft). Leibniz dit en propres termes *professores œconomices.*

La faculté de théologie qui doit préparer les missionnaires n'est pas traitée avec moins de sollicitude. Il veut qu'on les forme non-seulement à la tolérance et à la patience, mais aux mathématiques, à la chirurgie et à la médecine.

La faculté de droit est de même dirigée vers un but pratique; les étudiants doivent se préparer dans des colléges pratiques (*collegiis practicis*); ils doivent suivre des cours de législations et de polices comparées. C'est ainsi qu'il exige, pour les aspirants aux hautes fonctions, l'étude du droit public et de l'histoire universelle moderne.

Enfin, après avoir esquissé, dans cette revue si complète de tous les degrés d'instruction, le programme des facultés de médecine et de pharmacie, Leibniz ne pouvait oublier les maîtres de la jeunesse, les professeurs eux-mêmes; il le pouvait d'autant moins qu'il voulait en Russie les relever du discrédit et de la défaveur qui les atteignait en Allemagne. Pour cela, il songeait à leur épargner les tristes épreuves de la pauvreté, à relever la profession, à leur donner un rang égal à celui des principaux employés de l'État; mais aussi il ne voulait laisser entrer dans le corps enseignant que des personnes respectables, et, autant que possible, dotées, dans ce but, d'abbayes ou de bénéfices ecclésiastiques.

Il n'y a pas jusqu'à l'emplacement de ces écoles qui ne fût l'objet de ses préoccupations; s'il admettait la nécessité d'utiliser les cloîtres pour les écoles inférieures, il réclamait pour les écoles supérieures (*hohen schulen*), dans lesquelles sont comprises les universités et les académies, le séjour des grandes villes comme Moscou, Kiof, Astrakan, le principal centre de la Russie

Orientale, très-supérieur à Kasan, parce qu'il les jugeait indispensables à la pratique des médecins et des jurisconsultes comme à la préparation des grands prédicateurs.

Après avoir formé, ou bien même pour former l'enfance et la jeunesse aux sciences et aux arts, Leibniz avait de bonne heure compris la nécessité de leur faire une littérature appropriée. La réforme des livres d'enseignement ne lui paraissait pas pouvoir être séparée de celle des écoles ou des systèmes d'enseignement eux-mêmes. On ne s'étonnera pas, après cela, qu'il consacre toute la troisième partie de son admirable mémoire à la bibliographie du sujet, lexiques, systèmes et manuels. Ces trois branches de l'encyclopédie y sont touchées de main de maître. Notre philosophe systématise tout, et si l'on veut s'initier au dernier état de la science des dictionnaires, des manuels, à la véritable encyclopédie pédagogique enfin, il est bon de le consulter.

La réforme, ou plutôt la création d'un enseignement complet pour la Russie est ébauchée par Leibniz à grands traits, sans exclure les détails les plus minutieux. C'est l'heureuse alliance de la tradition avec l'esprit moderne, qui est l'âme de cette pédagogie pénétrante et sublime. Certes, Leibniz ne s'était pas dissimulé les difficultés que rencontreraient ses plans de réforme à se faire accepter de Pierre le Grand, pour la Russie grecque et orthodoxe; il avait eu déjà trop à lutter contre le piétisme au nord et les jésuites à Vienne, pour se faire des illusions. On voit, dans ce projet même, qu'il cherche à attirer, à allécher l'esprit ecclésiastique si puissant; il ne veut pas ébranler les bases de l'édifice social et religieux qui est devant lui; il voudrait au contraire

le faire servir à ses constructions modernes. Mais, au fond, et quelles que soient ses réserves et sa prudence, l'économiste et le réformateur éclatent à chaque page. Il y a quelque chose, sans doute, de très-noble et de très-beau dans cette notion si compréhensive des arts, qui lui permet de réunir sous ce nom les ébauches de vie morale et religieuse que suggère à l'enfant l'étude des livres divins, avec tous les rudiments des arts mécaniques qu'il lui fait apprendre pour supporter sa vie physique. On trouve là, non pas sous la forme de classifications méthodiques, mais, dans leur substance, les premiers essais des *Real-schulen* que l'Allemagne développera plus tard. On remarquera cette création des chaires d'économie rurale qu'il réclamait pour les universités, après en avoir donné les premiers éléments dès l'école (1). Partout enfin, comme dans la pédagogie moderne, le côté matériel et réel du savoir complète le côté formel. On peut se demander, en présence de ce mémoire sur les écoles qui vient remplir une lacune dans l'œuvre de Leibniz, quel est le lien qui unit ces principes d'enseignement scolaire à sa philosophie et à sa morale. Ce lien nous paraît étroit. Il est certain que sa philosophie poursuit surtout le développement harmonieux des forces qu'il avait retrouvées partout et leur coordination dans le monde.

(1) Sans aucun doute les professeurs d'économique (*professores œconomices*) et les chaires de landwirtschaft (économie rurale) dont Leibniz demandait la création en Russie ne correspondent pas de tous points à nos professeurs ni à nos chaires d'économie politique ; mais c'était un premier jalon jeté sur la route, et l'éditeur des œuvres de Leibniz publiera deux volumes d'œuvres économiques signées de son nom.

Quel que soit le sort qu'ait subi plus tard cette hypothèse de philosophie transcendante, la donnée principale de cètte philosophie subsiste. C'est cet immortel esprit du spiritualiste ou du dynamisme contemporain qui ne saurait admettre que la matière seule se suffise à elle-même et qui l'anime d'un souffle supérieur, celui de l'esprit : c'est cette morale élevée quoique pratique qui enseigne la vertu sans effort et avec la sérénité de la sagesse antique, qui cherche par l'heureuse alliance de la théorie et de la pratique, de la religion et de la morale à développer l'homme entier, son caractère, son individualité propre et le conduit aussi par l'amour à la félicité dont la sagesse est la science (1). Pour celui qui a étudié la doctrine des idées innées, cette doctrine capitale chez Leibniz, et ses applications à toutes les sciences, il n'est pas douteux qu'elle ne doive avoir chez son auteur un très-grand sens pour l'enseignement : il n'est pas indifférent pour le maître, de savoir si l'esprit de l'élève est une table rase, comme le voulaient les Aristotéliciens, ou bien au contraire s'il porte ces germes innés, ces formes, ces prédélinéations que la parole du maître ne fait que raviver et rafraîchir, mais, qui sont en lui antérieurement à l'expérience. Une telle doctrine était bien faite pour élever le niveau de l'enseignement en l'empêchant de tomber dans une sorte de mécanisme grossier et de vulgaire empirisme. Et d'un autre côté, ses tendances morales et pratiques dont nous retrouvons ici de nombreuses preuves, lui ont fait éviter l'écueil d'un vide forma-

(1) « La justice, dit-il, est une charité conforme à la sagesse. — La sagesse est la science de la félicité. — La charité est une bienveillance universelle. »

lisme où se perdait l'enseignement scolastique, encore florissant en Allemagne. De ce point de vue, c'est à tort que l'Allemagne date les progrès de sa pédagogie, du temps de Pestalozzi, et l'origine des écoles réelles, (des *Real-schulen*), de la fondation de Diesterweg, et des livres de Mager et de Spilleke. Son premier maître et son véritable éducateur, celui qui a su éveiller en elle l'esprit d'application, qui lui a recommandé, qui a exigé l'étude des choses, *Realien*, qui a développé ses progrès et stimulé par là le génie national qui s'ignorait encore, c'est bien réellement le philosophe de Hanovre.

FOUCHER DE CAREIL.

(La fin à la prochaine livraison)

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Le Duc de Saint-Simon, son cabinet, etc., par M. Armand Baschet.

M. Ch. Giraud fait hommage, au nom de l'auteur, M. Armand Baschet, d'un volume intitulé : *Le Duc de Saint-Simon, son cabinet, etc.* (grand in-8°, impr. Plon). Il accompagne cette présentation d'intéressants détails sur les vicissitudes curieuses du cabinet de Saint-Simon, pendant la vie et surtout après la mort de ce célèbre écrivain. Le duc de Saint-Simon naquit en 1675 et mourut en 1755. M. Baschet suit l'histoire de ses papiers à travers toutes ses périgrinations, et d'abord dans les hôtels qu'habita dans Paris le duc de Saint-Simon, depuis l'hôtel de la rue des Saints-Pères, où il naquit, jusqu'à celui de la rue de Grenelle-Saint-Germain, situé en face du couvent de Bellechasse, et dans lequel il est mort. M. Giraud mentionne en passant ce fait assez digne de remarque : le prix du loyer de ce dernier hôtel, très-vaste et très-beau, était alors de 4,800 fr. par an seulement.

Le duc de Saint-Simon était doué d'une activité d'esprit extraordinaire. Il a immensément écrit ou dicté ; il écrivait sur toute chose et à tout le monde, mais il avait la précaution de réclamer, au bout de quelques jours, ses lettres originales, en sorte qu'un très-grand nombre ont été retrouvées. Avant la publication de ses œuvres authentiques, on a imprimé sous son nom, surtout à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, un grand nombre d'écrits, dont plusieurs apocryphes ou douteux. Soulavie, par exemple, a mêlé le vrai et le faux. Lémontey s'est servi, pour son *Histoire de la Régence*, d'une correspondance de Saint-Simon, que M. Cheruel n'a pu retrouver et qui évidemment est égarée ou encore enfouie. M. A. Baschet a voulu suivre toutes les destinées du cabinet de Saint-Simon ; il a consacré à cette recherche plusieurs années d'un travail assidu, et a réussi à nous en donner une histoire authentique et complète, en prenant pour point de départ l'inventaire notarié dressé après la mort de Saint-Simon. Ce dernier laissait ses affaires dans

le plus grand désordre ; il avait toujours montré pour la conduite de ses intérêts une négligence ou une incapacité extrême, et il avait fini par abandonner à ses créanciers tous ses revenus. Par son testament, il léguait tous ses manuscrits à un sien cousin, évêque de Metz, et il instituait pour son exécuteur testamentaire le fils de l'illustre chancelier d'Aguesseau. L'inventaire, fait par les soins de ces deux personnages, comprend tous les objets trouvés soit à Paris, soit au château de La Ferté-Vidame : meubles, livres, papiers, etc. M. A Baschet donne le texte presque complet de ce document où sont mentionnés notamment : 1° sous le n° 131, le manuscrit original des *Mémoires ;* 2° 123 volumes *in-folio*, écrits ou dictés par le duc ; 3° 162 portefeuilles, dont 153 *in-folio*, et tous remplis de papiers d'un grand intérêt ; 4° plusieurs paquets contenant sa correspondance. En vertu d'arrêts rendus par le Châtelet et le Parlement, tous ces papiers furent déposés, dans cinq grandes caisses fermées et scellées, chez Me Delaleu, notaire, 5, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, et ils y étaient encore cinq ans après la mort de Saint-Simon, lorsque l'évêque de Metz étant mort lui-même, la maréchale de Montmorency, parente du duc de Saint-Simon, obtint du roi, croit-on, par l'entremise du ministre, M. de Choiseul, un ordre enjoignant au notaire de délivrer les caisses à M. Le Grand, garde des archives du ministère des affaires étrangères. Les créanciers de la succession connaissaient le prix de ce dépôt, et n'évaluaient pas les papiers du duc Saint-Simon à moins de 150,000 fr. L'ordre du roi les priva de ce gage, mais ne trouva aucune opposition. Choiseul ordonna d'en dresser un catalogue et en fit prendre des extraits. C'est de là que furent tirées les annotations des Mémoires de Dangeau, publiés il y a quelques années. Ce fut l'abbé de Voisenon, célèbre par sa légèreté, et qu'à la cour on avait surnommé le *Paquet de Puces*, qui fut chargé de la difficile tâche de faire pour le plaisir de la cour des extraits de Saint-Simon, tâche dont il s'acquitta bien néanmoins. On a dit que Voltaire avait eu communication des papiers de Saint-Simon. Il paraît établi que ce fait est inexact ; mais Soulavie, Anquetil, Lémontey, Duclos, Marmontel en ont eu la libre manutention et en ont profité, chacun selon son caractère, et avec un discernement plus ou moins

heureux. Des copies, transcriptions ou extraits, faits par eux ou pour eux, proviennent toutes les publications qui ont précédé l'édition des *Mémoires* authentiques.

Sous le règne de Louis XVIII, le marquis de Saint-Simon, qui descendait d'une branche collatérale de la famille du duc, voyant paraître sous le nom de son illustre parent une foule d'écrits suspects, s'adressa au roi et lui demanda « la grâce d'un prisonnier à la Bastille. » Le roi ne comprenant pas ce que voulait dire cette énigme, le marquis expliqua qu'il s'agissait des *Mémoires* de Saint-Simon, retenus comme prisonniers d'État. Il obtint l'ordre donné à M. d'Hauterive, alors conservateur des archives du ministère des affaires étrangères, de lui délivrer le manuscrit des *Mémoires*. M. d'Hauterive, ne pouvant se décider à se séparer tout à fait d'un si précieux dépôt, n'en délivra qu'une partie. Il fallut, pour obtenir le reste, un nouvel ordre du roi, avec une lettre pressante du ministre, M. de la Ferronnaye, adjurant M. d'Hauterive de « compléter le sacrifice. » Le manuscrit des *Mémoires* est aujourd'hui la propriété de M. Hachette, éditeur. Mais la plus grande partie des autres papiers et manuscrits du duc de Saint-Simon restent sous clef aux archives des affaires étrangères. On n'en connaît guère que ce qu'en a cité Lémontey. M. Baschet publie, à la suite de son curieux travail, un certain nombre de lettres du Duc, tirées des portefeuilles de M. Feuillet de Conches. Une commission nommée par le ministre est aujourd'hui chargée d'examiner ces papiers et de voir quels sont ceux qui peuvent sans inconvénient être communiqués aux érudits. Ceux-ci, en attendant, liront avec intérêt et avec profit le remarquable et savant ouvrage de M. A. Baschet, dans lequel nous signalons avec un sensible plaisir la belle exécution typographique dont l'a décoré M. Plon.

Situation de l'enseignement du Droit, par M. Seligmann. — **Les pénalités de l'enfer,** par M. Ortolan. — **L'état de la France au 18 brumaire,** par M. F. Rocquain.

M. Ch. Giraud présente trois ouvrages. Le premier est une brochure de M. Seligmann, lauréat de l'Académie et président

du tribunal civil d'Annecy, intitulé : *Situation de l'enseignement du Droit, et spécialement du Droit romain en France*, au sujet de laquelle il déclare faire quelques réserves. Le second est un opuscule dont M. Ortolan écrivait la préface le 25 mars 1873, deux jours avant sa mort. Il a pour titre : *Les pénalités de l'Enfer du Dante, suivies d'une étude sur Brunetto Latini, apprécié comme le maître du Dante* (in-8°, Plon éditeur). C'est l'œuvre d'un jurisconsulte et d'un philosophe, en même temps que d'un littérateur, qui estime que « la science législative est faite pour hanter la grande poésie et les lettres dans leurs chefs-d'œuvre, » où elle peut puiser de précieux enseignements. C'est ainsi que M. Ortolan trouve, d'une manière un peu inattendue, peut-être, dans l'*Enfer* de Dante, un système complet de pénalités. Après avoir esquissé la vie du célèbre poète florentin, rappelé l'origine et indiqué le caractère général de son œuvre, il pénètre avec lui dans son Enfer et en parcourt les *cercles* successifs, affectés chacun au châtiment d'une certaine catégorie de vices et de crimes. Au système de gradation des peines, dont la sévérité est proportionnée au degré de perversité des coupables, et qui préside à la distribution de ceux-ci dans les différents cercles, s'ajoute une idée non moins caractéristique, universellement répandue chez les peuples anciens, ainsi qu'au moyen-âge, et professée encore par les philosophes du XVIII[e] siècle : celle de l'analogie des peines et des fautes.

C'est ainsi que le dernier cercle, l'enfer de glace, choisi pour le lieu de supplice des traîtres, montre « combien dure et glacée est l'âme du traître dans l'exécution de son crime. » Ce principe de l'analogie se retrouve dans le code de Manou, dans la loi du talion et dans les pénalités si multiples et si variées qui furent appliquées même chez les nations chrétiennes, jusqu'aux approches de la Révolution de 1789. On sait que l'Enfer du Dante porte en lettres sombres cette inscription : *Laissez toute espérance, vous qui entrez !* A cette désolante formule, M. Ortolan, entraîné par une autre pensée, voudrait substituer, au seuil de tout lieu où des coupables subissent leur peine, ces paroles tracées en lettres blanches pendant le jour, lumineuses la nuit : *Prenez espérance, vous qui entrez !*

Brunetto Latini, que M. Ortolan a pris pour sujet de l'étude qui

complète son opuscule, « a été un homme considérable et considéré, dans le gouvernement de Florence, sa patrie, et dans la République des lettres, en Europe. Né vers 1210, mort en 1294, il subit, comme plus tard son élève, l'effet des vicissitudes politiques qui agitaient l'Italie et Florence. Attaché au parti guelfe, il fut obligé de s'exiler en 1260, et passa sept années en France; c'est là qu'il écrivit en langue française son célèbre *Trésor,* où il traite des commencements des choses et de la création, de l'essence de Dieu, de la nature des anges, de celle des hommes et des éléments, de l'histoire des divers âges du monde, des astres, de la terre, des animaux, des vices et des vertus, de la rhétorique, et enfin du gouvernement des cités. Mais déjà avant son exil, Brunetto Latini avait composé en italien florentin son poème du *Tesoretto*, récit d'un voyage imaginaire et allégorique, que M. Ortolan rapproche de la *Divine Comédie*, en signalant les analogies et les différences des deux poèmes. M. Ortolan ne doute pas que Dante ne se soit inspiré jusqu'à un certain point de la composition de son maître, mais il ajoute que l'auteur de la *Divine Comédie* a surtout mis à profit l'enseignement direct et verbal de Brunetto, enseignement donné d'heure en heure et ayant pour texte le grand *Trésor* et quelques autres ouvrages. Aussi est-on surpris de voir Dante placer Brunetto Latini au quinzième cercle de son *Enfer*, condamné à marcher éternellement sous une pluie de feu. Il y a là un mystère dont M. Ortolan a cherché l'explication sans oser se prononcer.

Le troisième ouvrage, offert par M. Giraud, au nom de l'auteur, est de M. Félix Rocquain. Il a pour titre : *L'État de la France au 18 brumaire* (in-18, *librairie académique*), et il est composé d'après les rapports des conseillers d'État, chargés d'une enquête sur la situation de la République, à la suite du 18 brumaire, avec pièces inédites de la fin du Directoire. M. F. Rocquain, ancien élève de l'école des chartes, et déjà connu pour d'importants travaux d'érudition historique, est actuellement attaché aux Archives nationales. C'est là qu'il a retrouvé la curieuse collection des rapports originaux et confidentiels que les conseillers d'État Barbé-Marbois, François de Nantes, Fourcroy, Lacuée, Najac, Duchâtel, Thibeaudeau, Redon, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély et Sainte-Suzanne

furent chargés, en l'an IX, d'adresser au gouvernement consulaire, sur l'état des 1re, 5e, 7e, 8e, 12e, 16e, 19e, 24e et 25e divisions militaires, et sur la police générale du département de la Seine.

Ces rapports entrent dans tous les détails de la situation politique, de l'état des partis, de l'industrie, du commerce, des travaux publics et même des mœurs, dans chacune des régions où une information minutieuse avait été ordonnée, après l'établissement du gouvernement consulaire. M. Thiers en a eu connaissance et s'en est servi avec utilité, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Mais M. Rocquain le premier en donne le texte complet, sauf élimination de certains passages qui seraient aujourd'hui sans intérêt. C'est un ensemble de documents extrêmement précieux pour l'histoire contemporaine.

Essais de Montaigne.

Nouvelle édition, par MM. DEZEIMERIS et BARCKHAUSEN.

M. Bersot offre à l'Académie le second volume des *Essais de Montaigne,* texte original de 1580, avec les variantes des éditions de 1582 et de 1587, publiés par MM. Dezeimeris et Barckhausen, pour la Société des bibliophiles de Guyenne. Tout le monde peut maintenant se procurer cette première édition des *Essais*, devenue si rare et si inabordable, qu'à la vente Radziwill, un exemplaire a été poussé jusqu'à 2,060 fr. On pourra aussi se procurer plus aisément l'édition de 1588, dont le premier volume a été publié chez Jouaust, avec une préface de M. de Sacy. Nous voilà quittes avec les éditions primitives. N'y a-t-il plus rien à faire pour Montaigne, et sommes-nous en possession d'une édition définitive ?

Montaigne n'a surveillé que trois éditions : celles de 1580 et de 1582, entre lesquelles il n'y a que de légères différences, et celle de 1588, qui contient un livre de plus que les précédentes, le troisième livre. Lorsque la mort l'a surpris, il préparait une nouvelle édition considérablement augmentée, non par le nombre des livres et des chapitres, mais par le contenu. On sait que la Bibliothèque de Bordeaux possède un trésor unique, l'exemplaire même

de Montaigne des *Essais* de 1588, celui dont les marges sont couvertes de son écriture, jusqu'à apporter six cents additions au texte imprimé, notes marginales qui ont été quelque peu mutilées par un misérable relieur, qui trouvait les tranches de sa façon de beaucoup supérieures à quelques caractères sans art. Le manuscrit a-t-il passé entièrement dans l'édition de 1595 donnée par Mlle de Gournay? Il n'y aurait plus alors qu'à se reposer sur cette publication. Il est difficile de le croire. L'édition de 1595 ne reproduit ni l'épigraphe ni les modifications de la préface; toutes les additions n'ont pas été utilisées; l'orthographe est vieillie. Mlle de Gournay a dû, en 1598, ajouter par cartons ce qui avait été négligé; elle n'avait donc pas eu sous les yeux le manuscrit de Bordeaux, mais quelque autre exemplaire sur lequel Montaigne avait transporté l'excédant de ses notes et qu'on aurait voulu compléter. L'édition de 1595, amendée comme il a été dit, a servi de type aux éditions subséquentes jusqu'à Naigeon, qui prétendit revenir au manuscrit de Bordeaux et se permit de le corriger par son orthographe.

M. Bersot ajoute que toutes ces éditions sont déparées par des infidélités de texte. Il y a donc lieu de travailler à constituer le texte définitif des *Essais*, et ce ne sera pas chose facile, avec les scrupules infinis, les principes d'exactitude rigoureuse, qui ont été introduits dans l'établissement des textes des écrivains français, depuis que Victor Cousin a restitué *les Pensées* de Pascal dans leur vigueur originelle. Quand cela sera fait, tout ne sera pas fait : il faudra encore permettre au lecteur de suivre les changements que Montaigne apporta aux rédactions successives de sa pensée et disposer si habilement les pages que, sans interrompre la lecture du texte, tous les changements sautent aux yeux.

MM. Dezeimeris et Barckhausen, ajoute M. Bersot, sont les éditeurs désignés des *Essais*. Ils habitent Bordeaux ; ils sont familiers avec leur auteur ; ils sont de la plus scrupuleuse conscience ; ils sont enfin, et cela est nécessaire, des lettrés.

M. Bersot offre à l'Académie, avec le volume de Montaigne, une brochure de M. Dezeimeris qui montre ce qu'on peut attendre d'un zèle comme le sien et celui de son collaborateur. Dans cette brochure sur la *recension du texte posthume des Essais de Montaigne*,

nous trouvons un spécimen d'une future édition qui, par le papier, le choix des lettres et la disposition des pages, donne un avant-goût de l'édition future. C'est dans une édition pareille qu'on aimerait à lire *les Essais;* ils se présentent ainsi avec un air du temps qui charme le lecteur, même s'il n'est pas bibliophile de profession.

M. Bersot invite donc MM. Dezeimeris et Barckhausen à se mettre à l'œuvre. Le succès de l'entreprise est assuré. Il voudrait cependant, par amour pour cette grande ville de Bordeaux, riche, généreuse, intelligente, que ce fût elle qui en prît l'initiative. Elle ne doit laisser à personne cet honneur. Elle a élevé une statue à Montaigne sur une de ses places; c'est bien; il y a mieux : en donnant une édition définitive de Montaigne, elle lüi élèvera un monument qui sera partout.

A la suite du rapport de M. Bersot, M. Ch. Lévêque et M. Ch. Giraud ajoutent les observations suivantes :

M. Ch. Lévêque : — Je suis convaincu que l'Académie s'associera au vœu que M. Bersot vient d'exprimer en faveur d'une réimpression savante des œuvres de Michel Montaigne. Cette réimpression sera difficile sans doute, mais elle est très-désirable. M. V. Cousin, qui connaissait admirablement Michel Montaigne, ses écrits, ses éditeurs et ses commentateurs, ne manquait aucune occasion de dire qu'il fallait publier à nouveau d'après les textes originaux les *Essais* du grand écrivain. Il le souhaitait aussi vivement qu'il désirait voir la famille de Montesquieu ouvrir son trésor et en laisser sortir, au grand profit du public, les œuvres encore inédites de l'auteur de l'*Esprit des Lois*.

M. Ch. Giraud : — L'œuvre qu'entreprennent MM. Dezeimeris et Barckhausen est très-digne d'encouragement, et je m'associe à tout ce qui a été dit, pour en faire apprécier le mérite et l'opportunité, par MM. Bersot et Lévêque. Mais on ne saurait se dissimuler que cette nouvelle édition de Montaigne offre des difficultés qui doivent être signalées aux laborieux et entreprenants éditeurs. elle est nécessaire, car il est avéré que le texte de Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, n'est point exactement conforme à la pensée et à la dernière volonté du grand écrivain. J'ai pu com-

parer moi-même toutes les éditions originales de Montaigne, que j'ai toutes possédées ; j'ai pu jeter les yeux il y a vingt ans sur le précieux exemplaire de Bordeaux, de l'édition de 1588, tout chargé des notes de Montaigne. L'esprit distingué, mais bizarre de M[lle] de Gournay, bien attesté par les *historiettes* de Tallemant des Réaux, n'était point formé pour soigner un texte de Montaigne. M. Victor Leclerc, si érudit, si scrupuleux, si lettré, l'avait bien constaté. Il était persuadé que même après l'édition qu'il avait soignée, il restait à faire pour obtenir un bon texte des *Essais*. Les nouveaux éditeurs, en annonçant qu'ils vont prendre pour guide les annotations de Montaigne même, consignées par lui sur les marges de la dernière édition publiée de son vivant, devront faire appel à la critique; et au sens exquis du goût, pour discerner, dans ces annotations inestimables, ce qui, dans l'intention et dans l'esprit de Montaigne, devait être une addition véritable, une correction au texte imprimé, ou bien une simple glose, un éclaircissement, un jet de lumière sur quelque point douteux ou amendé ; ce qui, en un mot, était écrit pour le public, et ce qui était écrit pour Montaigne seulement. Il faut que tout soit mis sous les yeux du public éclairé du XIX[e] siècle, mais dans quelle forme et avec quelles précautions ? En voulant amender Montaigne, et lui rendre sa couleur originale, il faut éviter d'en défigurer le texte immortel. Je recommande aux éditeurs de s'éclairer par la méditation de cet autre curieux livre de Montaigne, la traduction de Raymond de Sebonde, auteur qui le préoccupe tant dans ses *Essais*, dont il publiait l'édition originale, aujourd'hui si rare et si peu connue du public lettré, en même temps qu'il donnait la première édition des *Essais*, et comme pour se mettre en règle avec les théologiens de son temps, ainsi que fit plus tard son élève Charron pour son livre de la Sagesse.

Note sur la Société historique lombarde.

M. d'Avezac : — En possession de l'unité nationale qu'elle a conquise, l'Italie ne peut cependant effacer le souvenir des anciennes autonomies entre lesquelles demeure éparpillée son histoire. Aussi ne faut-il point s'étonner de voir des sociétés his-

toriques spéciales s'organiser dans les vieilles capitales où persistent les traditions et sont accumulées les archives : ce sont comme autant de succursales qui apporteront leur quote-part originale au foyer commun où se pourra tenter l'œuvre d'ensemble de l'histoire nationale.

Outre l'intérêt du culte des gloires domestiques, les esprits élevés aiment à espérer, des études de ce genre, une direction noble et féconde à donner à l'activité de la jeunesse des classes distinguées, trop facilement entraînée à gaspiller son temps dans les stériles controverses de la politique et du journalisme. A ce point de vue se sont placés des hommes d'élite qui, réunis autour du célèbre historien César Cantù, ont récemment organisé à Milan une *société historique lombarde,* qui aura tout d'abord à sa portée le riche trésor des archives d'État, ouvert aux recherches sérieuses avec une admirable libéralité, aidée de l'expérience de l'éminent directeur, et aussi de quelques familiers de ces richesses séculaires, tels que le comte Porro, le marquis d'Adda, etc. On projette une « bibliothèque historique » où les documents se colligeront par volumes ; on commence dès à présent une revue trimestrielle, et le premier cahier en est déjà offert à l'appréciation du monde érudit et lettré, sous le titre que voici : « *Archivio storico Lombardo, giornale della Società storica Lombarda ; — Bolletino della consulta archeologica del Museo storico-artistico di Milano.* » (Anno 1, Fascicolo I, marzo 1874. — Milano, libreria-editrice G. Brigoba). Gr. in-8°.

En me faisant envoi de ce premier fascicule, le savant éditeur exprime le vœu que le Recueil soit avant tout jugé digne d'un bienveillant accueil de la part de l'*Institut de France*, auquel il me prie de le présenter en son nom. Pour satisfaire convenablement à ce désir, il m'a semblé que l'hommage devait s'adresser à la fois à deux de nos Académies, d'une part celle à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et qui range l'*érudition historique approfondie* parmi les plus sérieux objets de son programme ; d'autre part celle des sciences morales et politiques, où M. Cantù se trouve inscrit lui-même parmi les correspondants de la section d'*Histoire générale et philosophique*. Toutes deux paraissent devoir trouver un égal

intérêt aux publications de la Société nouvellement fondée à Milan ; et toutes deux ne peuvent manquer de répondre par un salut de bienvenue aux manifestations qui s'adressent à Elles avec le double caractère d'une modeste aspiration à leur suffrage, et d'une offre libérale d'accès et de concours dans le champ de recherches que les archives de Milan tiennent ouvert aux études historiques.

Études pratiques sur le Code pénal,
par M. BLANCHE.

M. Pont : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de son auteur, un ouvrage intitulé : *Études pratiques sur le Code pénal*, par M. Blanche, premier avocat général à la Cour de cassation.

C'est le fruit d'un travail assidu, prolongé, auquel le savant magistrat a consacré le temps qu'il peut dérober à ses fonctions : la première étude a été publiée en 1861, les autres ont suivi régulièrement jusqu'à la septième et dernière qui a paru onze ans plus tard, en 1872.

M. Blanche a cru devoir s'abstenir de discuter, même d'exposer les principes fondamentaux de la législation criminelle, le droit de punir, le fondement de ce droit, son but, sa mesure, la nature de la peine, la règle suivant laquelle elle doit être proportionnée au délit. De ces grands principes qui nécessairement ont présidé à l'œuvre du législateur bien qu'ils ne soient pas formulés dans la loi écrite, M. Blanche ne dit rien, estimant que tout a été dit, et qu'il n'y a plus à dire après les brillantes discussions des criminalistes qui ont traité de l'histoire et de la philosophie du droit criminel. Il a pris dans le Code pénal seulement ce qui y est écrit, ce que chacun y voit et y peut lire ; et, en théoricien expérimenté, dont la vie a été principalement consacrée aux affaires, il a éclairé chaque texte par les explications les plus propres à en fixer la portée ; il a eu recours aux faits, aux exemples fournis par la jurisprudence, pour animer en quelque sorte la science du droit pénal et en rendre par là l'étude plus attrayante ; en un mot, il a voulu mettre, comme il le dit, et il a mis réellement *la théorie en action*. Ses études ont ainsi ce double avantage d'être tout à la fois un commentaire doctrinal très-détaillé

de notre législation pénale et un recueil de jurisprudence d'autant plus précieux qu'à la différence des recueils périodiques dans lesquels les décisions judiciaires sont inscrites jour par jour, sans lien, suivant l'ordre chronologique, celui-ci les classe méthodiquement par ordre de matières et assigne à chacune d'elles la place qu'elle doit occuper dans la science.

En lui-même, le procédé de l'auteur n'était pas exempt de dangers; notamment il en pouvait résulter que le principe disparût parfois quelque peu étouffé sous l'accumulation des espèces. Mais l'auteur a su éviter l'écueil : il s'est constamment attaché d'abord à poser la règle, et c'est après l'avoir mise en pleine lumière qu'il développe un à un les éléments divers qui la constituent; il rapproche de chacun d'eux les décisions de la jurisprudence, et dégageant la solution même, il la discute à fond, quoique avec sobriété, de manière à en déterminer la portée doctrinale. Tel est le procédé auquel l'auteur reste toujours fidèle : c'est à cela incontestablement que l'œuvre est redevable de ce qui en est l'un des grands mérites, sinon le mérite principal : la clarté dans l'exposition des principes, la méthode et la fermeté dans les déductions.

Je crois donc pouvoir signaler comme une œuvre particulièrement utile, ces Études dans lesquelles l'auteur donne, sous une forme exégétique, le commentaire complet du Code pénal et des lois qui, en bien des points, en ont modifié la rédaction première. On y trouve un exposé méthodique et savant où sont discutées les innombrables questions que la pratique a fait naître, et un tableau, en quelque sorte parlant, de cette jurisprudence si riche qui, en cette matière, a été et reste l'élément le plus utile pour l'étude du droit pénal. A ce titre, l'ouvrage méritait assurément le bon accueil que la Magistrature et le Barreau n'ont pas manqué de lui faire, et que l'Académie, j'espère, ne lui refusera pas.

Le Gérant responsable.

CH. VERGÉ.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME 1er (NOUVELLE SÉRIE)
(CIe de la collection.)

I. — Articles de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages.

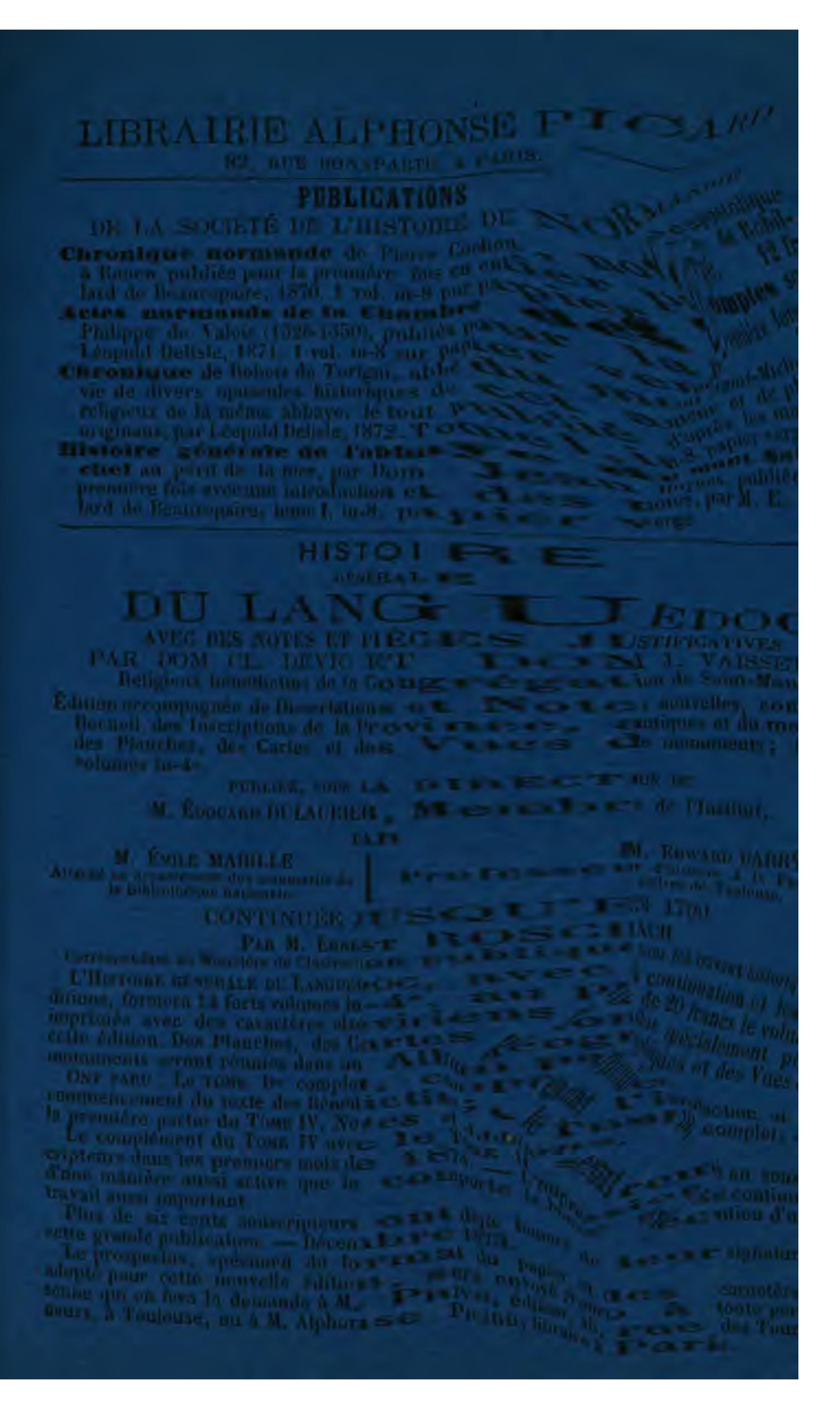
II. — Communications des Savants étrangers.

III. — Documents divers.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER (NOUVELLE SÉRIE)

(CI^e de la collection)

Orléans — Imp. Ernest Colas



LIBRAIRIE ALPHONSE
PUBLICATIONS
DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE
Chronique normande
Actes normands de la Chambre
Chronique de Robert de Torigni
Histoire générale de l'abbaye
HISTOIRE
DU LANG
AVEC DES NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES
PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE
M. ÉDOUARD DULAURIER
M. ÉMILE MABILLE
CONTINUÉE JUSQU'EN 1790
PAR M. ERNEST ROSCHACH

Toutes les réclamations relatives à la non-réception ... doivent être adressées immédiatement après la récep... raison suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître le 1... plus tard, leur intention de discontinuer leur abonnemen... dérés comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTIO...

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Scien... et politiques paraît tous les mois depuis 1842, par livraiso... 10 feuilles, formant chaque année deux volumes in-8°.

Paris, 30 fr. — Départements, 35 fr. — Étranger, ...

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon à vue ... l'adresse de ALPHONSE PICARD, libraire, 82, rue ... à Paris.

Première, deuxième, troisième et quatrième Série...

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets des ... volumes de 1842 à 1874. Le prix en est de 800 fr. — Chaq... détaché : 20 fr.

ON S'ABONNE

A Paris, chez **Alphonse PICARD**, Libraire, rue Bonaparte, ...

FRANCE.

AIX.	Makaire.
BORDEAUX.	Chaumas.
CAEN.	Massif, Legost.
CLERMONT-FERR.	Rousseau.
DIJON.	Lamarche.
GRENOBLE.	Maisonville et fils, et Jourdan.
HAVRE.	Leloucey.
LILLE.	Beghin, Quarré.
LYON.	Palud, Aug. Brun.
MARSEILLE.	E. Camoin.
NANCY.	Grosjean.
POITIERS.	Justin Bessoyre.
RENNES.	Verdier, Gauche.
ROUEN.	Méterie.
STRASBOURG.	Derivaux, Simon et Treuttel, Wurtz.
TOULOUSE.	Gimet, Privat.
ALGER.	Bastide.

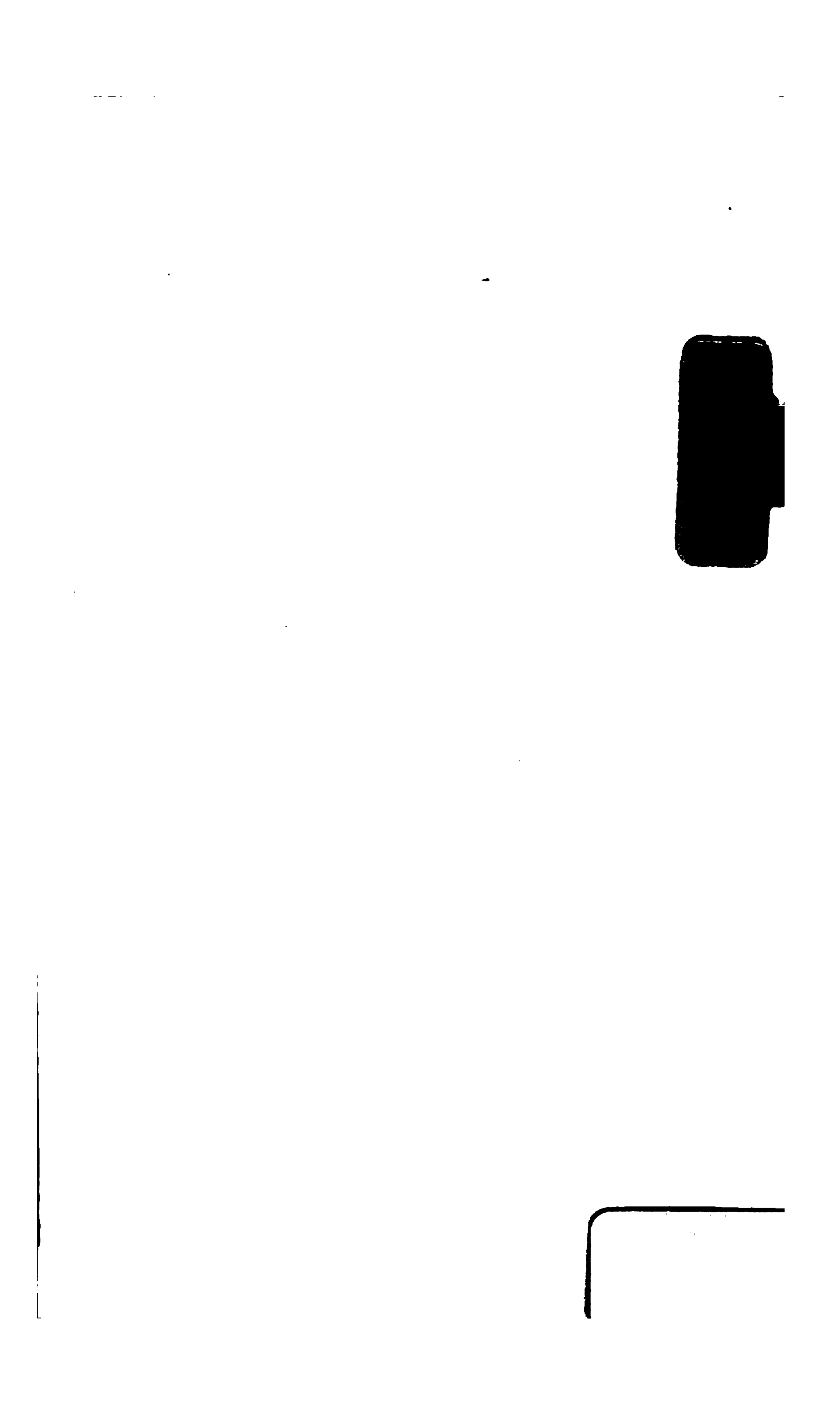
ÉTRANGER.

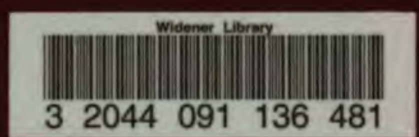
AMSTERDAM.	Caarelsen, Muller.
BERLIN.	Asher et Ce, Calvary.
BONN.	Marcus.
BRUXELLES.	Decq et Duhent.
BUENOS-AYRES.	Jacobsen, Vignat, Dahlhauser.
FLORENCE.	Ricordi et Jouhaud, Caselli, Vieusseux.
GAND.	Clemm, Hoste.
GÊNES.	Beuf.
GENÈVE.	Cherbuliez, Desrogis.

JASSY.	[illegible]
LA HAYE.	[illegible]
LEIPSIG.	[illegible]
LEYDE.	[illegible]
LISBONNE.	[illegible]
LIÉGE.	Desoer.
LONDRES.	[illegible]
MADRID.	[illegible]
MEXICO.	[illegible]
MILAN.	[illegible]
MOSCOU.	[illegible]
NAPLES.	[illegible]
NEW-YORK.	[illegible]
OXFORD.	[illegible]
PALERME.	Pedone-Lauriel.
PHILADELPHIE.	[illegible]
PISE.	Nistri.
RIO-JANEIRO.	[illegible]
ROME.	Bocca frères.
ROTTERDAM.	Kramers.
ST-PÉTERSB.	[illegible]
TRIESTE.	Münster.
TUBINGUE.	[illegible]
TURIN.	Bocca frères.
UTRECHT.	Kemink et fils.
VENISE.	[illegible]
VIENNE.	[illegible]

...léans. — Typographie Ernest Colas.

15




Widener Library
3 2044 091 136 481